Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

A 491752

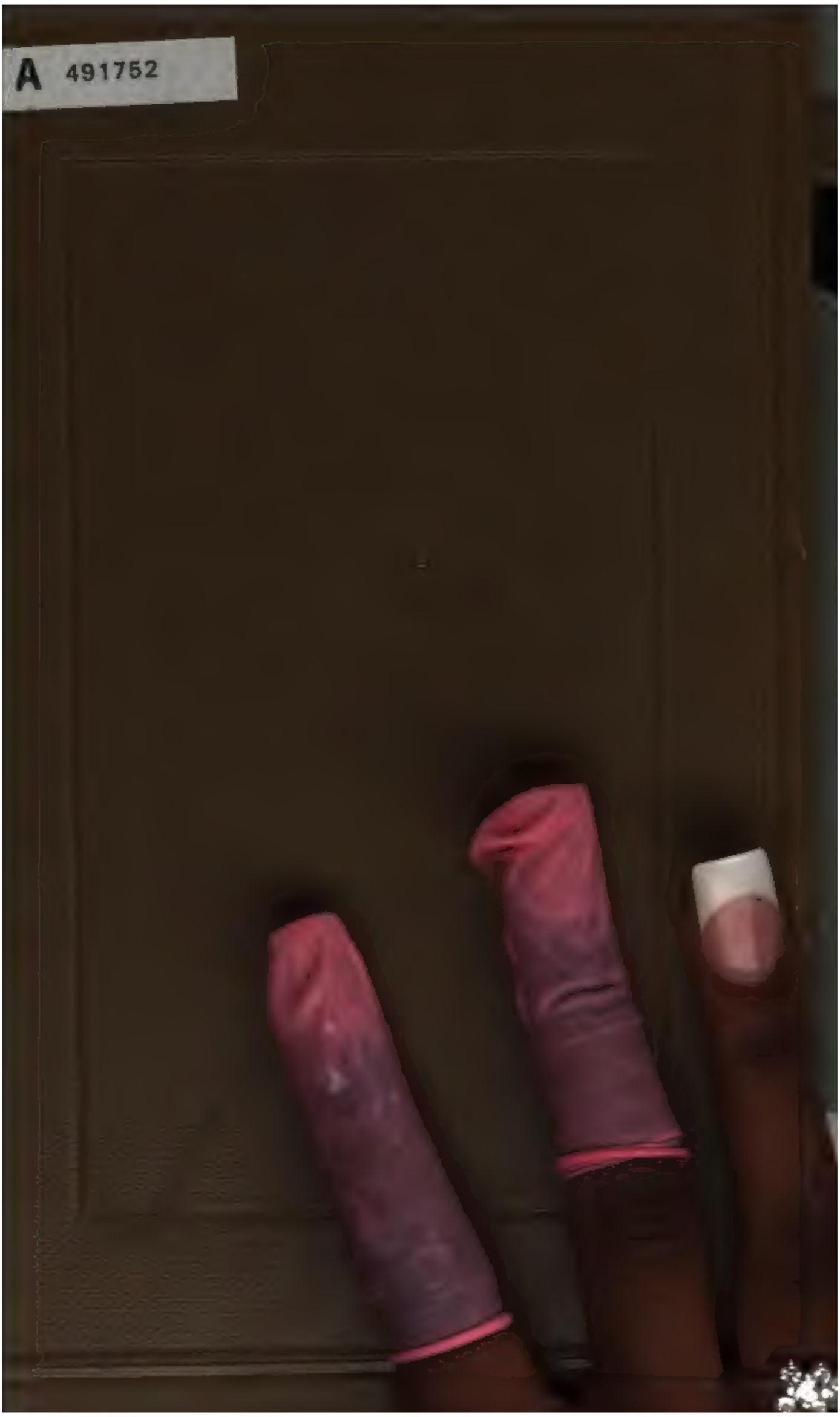

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

VII

N° 1. — Janvier 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 1. — 1 — JANVIER 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués à la séance mensuelle de février qui aura lieu le samedi 20 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

L'ordre du jour de cette séance est établi ainsi qu'il suit :

1° *Installation de M. Lefebvre du Prey, vice-président.*
2° *Examen de la correspondance.*
3° *Adoption du programme général des concours à ouvrir en* 1869.
4° *Organisation de la séance publique de printemps.*
5° *Nomination de membres.*
6° *Remise de diplômes de sociétaires.*
7° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

Dunning
Triplo.
1-9-32
24339

SÉANCE DU 16 JANVIER 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Al. Adam, président honoraire.
Dufour, président.
Chauveau, vice-président.
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire.
Dr Ovion, trésorier.
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.
Lefebvre-Senéca, menbre du Bureau.

M, le Président annonce qu'il va donner connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance, ce qui a lieu dans l'ordre suivant :

CONCOURS DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS A DUNKERQUE.

La Société Dunkerquoise adresse le programme des concours qu'elle ouvrira en 1869 et en 1870.

Des récompenses seront décernées pour l'histoire de l'industrie des alcools, pour des notices sur la laine et le chanvre, sur la fabrication des huiles et de la bière.

Le programme dont s'agit sera communiqué à toutes personnes qui en feront la demande.

MACHINES AGRICOLES.

M. Ganeron, constructeur de machines et instruments agricoles, adresse une circulaire indiquant les prix des divers produits de son industrie.

Cette circulaire sera communiquée.

COMPTE DU TRÉSORIER.

M. le Président donne la parole à M. le Dr Ovion, trésorier, pour la reddition de son compte de l'année 1868.

Ce compte est établi ainsi qu'il suit :

RECETTES.	Recettes effectuées.	Recettes à recouvrer	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1. Cotisations de Sociétaires.....	3570 »	180 »	3750 »
2. Subvention du Ministère de l'Agriculture pour primes diverses.....	700 »	» »	700 »
3 Subvention du Département pour l'amélioration des espèces bovine et ovine.	1308 33	» »	1308 33
4. Subvention du département sans affectation spéciale.....	1000 »	» »	1000 »
5. Subvention de la ville de Boulogne, sans affectation spéciale.....	1000 »	» »	1000 »
6. Subvention de la ville de Desvres et des communes de ce canton, pour augmenter les primes du concours cantonal de 1866.....	200 »	300 »	500 »
7. Subvention de la ville de Guînes et des communes de ce canton, affectée à augmenter les primes du concours cantonal de 1867.....	345 »	» »	345 »
8. Subvention de la ville de Marquise pour le concours cantonal de 1868..	560 »	» »	560 »
9. Don de M. Pinart, député, pour une prime à l'espèce chevaline au concours cantonal de Desvres.....	» »	100 »	100 »
10. Valeur de la Coupe d'honneur offerte par M. Adam et par M. Dufour pour un prix à l'espèce bovine au concours d'arrondissement.....	250 »	» »	250 »
11. Don de M. Adam pr l'enseigt agricole .	200 »	» »	200 »
12. Don de M. Barbery pour une médaille affectée à l'espèce porcine.....	20 »	» »	20 »
13. Don de M. Le Roy-Mabille pour primes à la culture de la pomme de terre..	» »	20 »	20 »
14. Don de M. Libaude pour primes à l'arboriculture.....	» »	10 »	10 »
15. Conversion d'une prime en médaille...	40 »	» »	40 »
16. Dépôt du montant des primes départementales pour bons services agricoles	740 »	» »	740 »
17. En caisse au 31 décembre 1868.....	1235 48	» »	1235 48
Total.....	11168 81	610 »	11778 81

DÉPENSES.

	Dépenses effectuées.	Reste à payer.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1. Primes en argent.....	5515 »	340 »	5855 »
2. Coupe d'honneur.....	250 »	» »	250 »
3. Médailles.....	» »	739 45	739 45
4. Ouvrages d'agriculture et instruments d'arboriculture	377 25	» »	377 25
5. Prix aux Courses au trot.....	200 »	» »	200 »
Dépense totale pour primes	6342 25	1079 45	7421 70
6. Impression du Bulletin et des autres publications de la Société, ainsi que des affiches, circulaires, etc.....	1007 75	492 25	1500 »
7. Droits de poste.....	» »	257 35	257 35
8. Frais relatifs à l'exposition, loyer de la salle compris	200 »	» »	200 »
9. Abonnement à divers recueils d'agriculture	35 90	» »	35 90
10. Traitements d'employés.....	10 »	420 »	430 »
11. Fournitures de bureau.....	24 70	» »	24 70
12. Chauffage	4 »	» »	4 »
Totaux pour l'année 1868.....	7624 60	2249 05	9873 65
Dépenses qui restaient à payer des années antérieures.			
13. Primes	1140 »	20 »	1160 »
14. Médailles	894 50	» »	894 50
15. Frais matériels de l'exposition de 1866.	71 50	» »	71 50
16. Traitements d'employés.....	420 »	» »	420 »
17. Impressions.....	» »	693 65	693 65
18. Droits de poste	258 95	» »	258 95
19. Diplômes.....	100 »	» »	100 »
Totaux généraux.....	10509 55	2962 70	13472 25

RÉSULTAT.

Recettes effectuées et à effectuer		11,778 81
Dépenses acquittées et à acquitter.....		13,472 25
Excédant de dépenses.....		1,693 44
A déduire les valeurs suivantes :		
Médailles.....	150 »	222 »
Ouvrages d'agriculture.....	12 »	
Diplômes.....	60 »	
Déficit réel.....		1,471 44

à inscrire en dépense au Budget de 1869.

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

VII

N° 1. — Janvier 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

№ 1. — 1 — JANVIER 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

pèce bovine, chevaline, ovine, porcine, etc. — 27. Oiseaux de basse-cour.—28. Vers à soie, abeilles.

5° Economie agricole.

» 29. Capitaux agricoles, fermier, métayer, propriétaire ; achat et location d un domaine.—30. Assolement ou succession des cultures ; jachère, repos, organisation des travaux agricoles.— 31. Influence de diverses circonstances sur les systèmes agricoles ; début de l'entreprise ; comptabilité agricole.

6° Culture des jardins.

» 32. Division de l'horticulture en trois parties.—33. Jardin fruitier.— 34. Jardin potager.— 35. Jardin d'agrément. —36. Végétaux parasites des plantes de jardin ; animaux nuisibles à l'horticulture et moyens de les détruire.

» Fait à Paris, le 30 décembre 1867.

V. Duruy. »

» Il est, dans ce programme, des parties qui pourraient recevoir des suppressions ou des extensions. C'est pourquoi M. le Préfet l'a renvoyé à l'examen de la Société d'Agriculture, en l'accompagnant d'une lettre dans laquelle on lit :

» J'ai l'honneur de vous transmettre, M. le Président, un » exemplaire du programme d'enseignement agricole arrêté » pour les écoles primaires rurales et pour les écoles nor- » males primaires. Je vous prie de communiquer ce docu- » ment à la Société que vous présidez, lors de sa prochaine » réunion, et d'inviter cette association à indiquer les » modifications qui lui paraîtraient utiles d'y apporter. Je » vous serai obligé de me faire parvenir en temps opportun » un extrait de la délibération qui aura été prise pour cet » objet.

» La Commission agricole à laquelle vous avez renvoyé l'étude de ce programme était composée de : MM. Dufour, Noël-Morand, Hubert-Codron, Libaude, Courtois-Longuemaux, Boulanger-Bernet, de Cormette et Carpentier.

» Je viens aujourd'hui vous rendre compte du résultat de l'examen auquel elle s'est livrée.

» Tout en reconnaissant l'intelligence et le zèle de la plupart des nombreux instituteurs qui s'occupent, dans l'arrondissement de Boulogne, de l'enseignement pratique agricole, votre Commission pense qu'ils auront beaucoup à faire surtout avec des enfants de moins de 13 ans, pour donner à leurs leçons tous les développements que comporte le programme du 30 novembre 1867, à moins pourtant qu'ils n'emploient des ouvrages simples, méthodiques et convenablement ap-

propriés au jeune âge de ces enfants. Loin donc de demander qu'il soit ajouté de nouvelles questions, elle a pensé qu'il y a lieu au contraire de provoquer quelques radiations. Ainsi pour les écoles de la circonscription de la Société, elle ne croit pas utile qu'on y maintienne ce qui fait l'objet de certaines branches de culture qu'on n'y pratique pas.

» En conséquence, j'ai l'honneur de proposer, au nom de votre Commission, qu'il soit répondu à M. le Préfet que le programme soumis à votre examen vous semble bien conçu et relativement complet, et que toutes les matières qu'il renferme vous paraissent pouvoir, à l'aide de méthodes rationnelles, être enseignées dans les écoles primaires de l'arrondissement de Boulogne, après en avoir toutefois retranché aux numéros 23 et 28 ce qui concerce les *vignes*, même les mûriers, les *vins* et les *vers à soie*, attendu que l'étude qui en serait faite ne trouverait d'application nulle part. »

La Société adopte les conclusions de ce rapport.

NOMINATION DE MEMBRES.

Sur les présentations faites par M. Chauveau père, par M. de Vernicourt aîné, par M. Carpentier et par M. Dufour, le Bureau propose la nomination comme membres titulaires de la Société, de :

M. Paris, cultivateur à St-Martin-Boulogne.
M. Gomel, id. id.
M. Joly fils. id. id.
M. Auguste Huguet, propriétaire à Boulogne.
M. Gournay, ancien armateur, propriétaire à Boulogne.
M. Varey, fabricant de produits chimiques à St-Martin-Boulogne.

Ces six candidats sont élus à l'unanimité.

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT.

L'une des deux vice-présidences se trouvant vacante par suite de la non acceptation de M. Hubert-Codron, l'élection à cette fonction a été mise à l'ordre du jour, et le scrutin a été ouvert au commencement de la séance.

Il est procédé au dépouillement du scrutin, et il en résulte que M. Lefebvre du Prey, membre de la Chambre consultative d'Agriculture, propriétaire cultivateur à Coquelles, obtient l'unanimité des suffrages.

En conséquence, M. Lefebvre du Prey est proclamé vice-président de la Société d'Agriculture.

M. Lefebvre du Prey n'étant pas présent à la séance, la Société décide qu'il lui sera donné avis de sa nomination, en l'invitant à se trouver à la prochaine séance dans laquelle aura lieu son installation.

A trois heures la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

REVUE DES MARCHÉS.

La baisse des cours au blé à continué pendant le mois après quelques intermittences ; elle s'est étendue à tous les marchés et peut s'évaluer à 1 fr. par hectolitre.

Les bonnes sortes ont résisté ; les qualités inférieure sont été plus fortement frappées. Le même effet s'est fait ressentir dans les ports de mer ; Marseille et Nantes sont encombrées et les demandes de l'époque n'épuisent pas les stocks. L'Angleterre a suspendu ses achats.

Voici les cours de nos principaux marchés :

Abbeville, 22 à 26 fr. Mans, 28 à 30 50 ; Mongis, 28 50 à 30 ; Rouen, 24 50 à 24 15 ; à Strasbourg, 27 à 27 50 par quintal ; à Paris, le blé se cote, choix blés blancs, 29 55 à 30 40, premières qualités, 27 90 à 28 50, bon ordinaire, 25 40 à 27 50 ; Arras, 27 à 30.

L'avoine est toujours fermement tenue ; les autres céréales très-recherchées ; les farines, surtout celles de spéculation, sont en baisse, et les détenteurs pèsent fortement sur les cours.

Les blés sont offerts en Belgique : l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne sont très-froides ; les marchés de la Hongrie et de la Mer Noire sans animations.

Il n'y a que l'Espagne qui, par suite du manque de récolte et des agitations politiques, présente des offres inférieures aux demandes.

L'apparence des récoltes en terre est des plus satisfaisantes et déjà (prématurément) on parle de récoltes précoces.

Les bestiaux sont toujours chers : porcs, vaches, génisses, tout s'écoule facilement et à bons prix. Le cheval, un peu délaissé, va reprendre avec les besoins de la culture.

Il n'y a pas encore de cours sur les laines, bien que les fabriques et l'Allemagne aient déjà envoyé des moutons tondus ; les peaux de mouton rasés valent de 3 à 4 f. 50, celles en laine de 4 50 à 6 fr.

DUFOUR.

Prix courant de la viande à l'abattoir de Boulogne, pendant le mois de janvier 1869.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 45 le ko.	1 45 le ko.	1 40 le ko.	1 45 le ko.
Vaches.....	1 40 »	1 40 »	1 40 »	1 45 »
Veaux.....	1 80 »	1 95 »	1 85 »	1 90 »
Moutons.....	1 70 »	1 70 »	1 70 »	1 70 »
Porcs.....	1 65 »	1 65 »	1 60 »	1 60 »

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

AU MOIS DE JANVIER 1869.

Bureau.

Président honoraire perpétuel — M. AL. ADAM, officier de la Légion-d'Honneur.

Président — M. DUFOUR, conseiller d'arrondissement, maire d'Hesdin-l'Abbé, Président de la Chambre d'Agriculture.

Vice-Présidents.
- M. CHAUVEAU, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Martin-Boulogne.
- M. LEFEBVRE DU PREY, membre de la Chambre d'Agriculture.

Secrétaire — M. A. MOREAU DE VERNICOURT, membre du conseil général, maire d'Outreau, secrétaire de la Chambre d'Agriculture.

Trésorier — M. le Dr OVION, conseiller municipal à Boulogne.

Bibliothécaire-archiviste — M. GÉRARD, bibliothécaire de la ville de Boulogne.

Bibliothécaire-arch.-adjoint. — M. CARPENTIER, inspecteur de l'enseignement primaire.

Membres
- M. LEFEBVRE-SENÉCA, secrétaire de la Commission de Statistique.
- M. Ch. TERNAUX, président de la Ch. de Commerce.

M. le PRÉFET du Pas-de-Calais, ou M. le SOUS-PRÉFET de Boulogne, l'un et l'autre membres honoraires de droit, ont la présidence de la Société quand ils assistent aux séances.

Membres honoraires.

M. G. ROULAND, secrétaire-général du ministère de l'Instruction publique.

M. le baron de FARINCOURT, préfet de l'Ardèche.

Membres titulaires.

MM.		
1.	Accarain, directeur de hauts-fourneaux.	Outreau.
2.	Adam, (Alexandre) père.	Boulogne.
3.	Adam, receveur des finances.	Boulogne.
4.	Admont-Lefebvre, cultivateur.	Wissant.
5.	Aigre, imprimeur.	Boulogne.

	MM.	
6.	Ally, cultivateur.	Wierre-Effroy.
7.	Adam (Auguste), propriétaire.	Boulogne.
8.	Adam (Henri), propriétaire.	Boulogne.
9.	André, horticulteur.	Boulogne.
10.	Aliamet, 1er commis de direction des Douanes.	Boulogne.
11.	Ansart du Fiesnet, membre de la Société des agriculteurs de France.	Outreau.
12.	Adam-Fontaine, conseiller général.	Boulogne.
13.	Autrique, cultivateur.	Fiennes.
14.	Ansel, cultivateur.	Hardinghen.
15.	Avenard, instituteur.	Pihen.
16.	Andrieux-Duquesnoy, cultivateur.	Brunembert.
17.	Ancel, propriétaire.	Bournonville.
18.	Arnaud, contrôleur.	Boulogne.
19.	Buret-Bouclet, cultivateur.	Marquise.
20.	Bournonville, cultivateur.	Baincthun.
21.	Beaurain-Baudier, hôtelier.	Marquise.
22.	Boidin, cultivateur, adjoint.	Alincthun.
23.	Blin, cultivateur, maire.	Lacres.
24.	Boningue-Cugny, cultivateur.	Audinghem.
25.	Battel-Lécaille, cultivateur.	Ferques.
26.	Battel-Petit, cultivateur.	Rinxent.
27.	Banquart-Leroux, cultivateur.	Hocquinghem.
28.	Baudelocque, avocat.	Boulogne.
29.	Baudier, cultivateur.	Marquise.
30.	Beaucourt-Mutuel, propriétaire.	Condette.
31.	Barbery, cultivateur.	Wimille.
32.	Bergonzy, membre de la Soc. d'acclimatation.	St-Léonard.
33.	Bernard, maire, cultivateur.	Brunembert.
34.	Biencourt, médecin.	Boulogne.
35.	Briche, cultivateur.	Crémarest.
36.	Boidin, préposé en chef de l'octroi.	Boulogne.
37.	Bonvoisin, maire.	St-Etienne.
38.	Bouclet-d'Halewin, cultivateur.	Marquise.
39.	Bouclet-Honvault, propriétaire.	Boulogne.
40.	Bouclet-Bouclet, cultivateur.	Campagne.
41.	Boulanger fils, cultivateur.	St-Martin-Boul.
42.	Boulanger-Bernet, cultivateur.	Andres.
43.	Bourguillaud de Kerhervé, propriétaire.	Lacres.
44.	Buret-Copin, propriétaire.	Boulogne.
45.	Butez, propriétaire.	Boulogne.
46.	Butor (Léon), propriétaire.	Hermelinghem.
47.	Bodart, cultivateur.	Condette.
48.	Boutoille-Ansel, cultivateur.	Bournonville.
49.	Bauwin, instituteur.	Coulogne.
50.	Breton fils, cultivateur.	St-Inglevert.
51.	Boutoile, cultivateur.	Alincthun.

MM.

52.	Bellin (Emile), propriétaire.	Boulogne.
53.	Boulanger-Cato, marchand de charbon.	Boulogne.
54.	Béfort, marchand.	Ambleteuse.
55.	Beaucerf, ingénieur, propriétaire.	Boulogne.
56.	Borras, cultivateur.	Sangatte.
57.	Boulanger (Narcisse), cultivateur, adjoint.	Guînes.
58.	Battel, cultivateur.	Bazinghem.
59.	Bonnet, marchand d'instruments agricoles.	Boulogne.
60.	Bedle, percepteur et cultivateur.	Audembert.
61.	Battel, cultivateur, adjoint.	Ferques.
62.	Broutta, cultivateur, farinier.	Marquise.
63.	Bigot-Dumont, cultivateur.	Condette.
64.	Bonnet, ancien élève de l'Institut agricole de Beauvais.	Boulogne.
65.	Becquet-Bohart, cultivateur.	Marcq.
66.	Broutta fils, cultivateur.	Marquise.
67.	Butor, cultivateur, adjoint.	Réty.
68.	Baillard, marchand de bois.	Baincthun.
69.	Bizet, instituteur.	Le Wast.
70.	Bernet-Butor, cultivateur.	Bouquehault.
71.	Bentin, cultivateur.	Wimille.
72.	Bonvoisin, cultivateur, maire.	Leulinghem.
73.	Bègue, notaire.	Samer.
74.	Blart, instituteur.	Neufchâtel.
75.	Blaquart, cultivateur.	St-Martin-Boul
76.	Bénard, secrétaire de la mairie.	Boulogne.
77.	Bernard, instituteur.	Ferques.
78.	Bodart-Lépine, cultivateur.	Baincthun.
79.	Boutillier, cultivateur.	Guînes.
80.	Boulanger, maire, cultivateur.	St-Tricat.
81.	Boutroy, cultivateur.	Hames-Boucre
82.	Bouclet, maire, cultivateur.	Andres.
83.	Boutillier, maire, cultivateur.	Caffiers.
84.	Bernet, maire, cultivateur.	Bouquehault.
85.	Baquet, aubergiste.	Boulogne.
86.	Calais, cultivateur.	Pittefaux.
87.	Calais-Delahodde, farinier.	Wimille.
88.	Caillette, maître de poste.	St-Pierre.
89.	Capron-Lesage marchand de laines.	Desvres.
90.	Carré, cultivateur.	Beuvrequent.
91.	Caron, brasseur.	Boulogne.
92.	Carpentier, inspectr de l'enseignt primaire.	Boulogne.
93.	Capron, cultivateur.	Courset.
94.	Catto, cultivateur.	Verlincthun.
95.	Caux, cultivateur.	Ferques.
96.	Caux, propriétaire.	Conteville.
97.	Cayeux, horticulteur.	St-Martin-Boul.

MM.		
98.	Courquin, instituteur.	Alincthun.
99.	Carlier-Guilmant, négociant.	Boulogne.
100.	Courquin, instituteur.	Alembon.
101.	Chauveau père, conseiller d'arrondt, maire.	St-Martin-Boul.
102.	Carmier (Louis), juge suppléant.	Boulogne.
103.	Chivet (Pierre), cultivateur.	Alincthun.
104.	Chauveau fils, cultivateur.	St-Martin-Boul.
105.	Compiègne, cultivateur.	Nabringhem.
106.	Cocquempot, cultivateur, brasseur.	Licques.
107.	Cousin, docteur en médecine.	Boulogne.
108.	Courquin, cultivateur.	Quesques.
109.	Courtois-Longuemaux, cultivateur.	Belle.
110.	Cadet (Florent), cultivateur.	Pernes.
111.	Courtois du Flégard, médecin, adjoint.	Samer.
112.	Courtois (Constant), cultivateur.	Hocquinghem.
113.	Crouy, adjoint au maire.	Boulogne.
114.	Cuvillier, maire, cultivateur.	St-Léonard.
115.	Cardon, cultivateur.	St-Martin-Boul.
116.	Chivet, cultivateur.	Belle-Houllefort.
117.	Chivet, cultivateur.	St-Martin-Boul.
118.	Chivet, cultivateur.	Outreau.
119.	Campagne, pharmacien.	Samer.
120.	Carmier-Adam, propriétaire, banquier.	Boulogne.
121.	Carré-Delattre, cultivateur.	Audinghem.
122.	Couvelard-Lefebvre, cultivateur.	Carly.
123.	Courquin, constructeur de machines à battre.	Le Wast.
124.	Cadet fils (Joseph), cultivateur.	Baincthun.
125.	Chrétien, directr de l'école primre supérre.	St-Pierre.
126.	Capron, cultivateur.	St-Martin-Boul.
127.	Compiègne, cultivateur.	Longueville.
128.	Coulombel-Daguebert, propriétaire.	Boulogne.
129.	Cugny, cultivateur.	Audinghem.
130.	Caron, instituteur.	Tingry.
131.	Caron, cultivateur.	Nabringhem.
132.	Crouy-Jardon, négociant.	Boulogne.
133.	Crouy (Émile), ingénieur.	Boulogne.
134.	Cadet-Justin, cultivateur.	Pernes.
135.	Cazin, docteur en médecine.	Boulogne.
136.	Carlu (Pierre), cultivateur.	Doudeauville.
137.	Cato, cultivateur.	Bazinghen.
138.	Courbois-Papin, négociant.	Boulogne.
139.	Coustillier-Leprêtre, directeur d'assurance.	Boulogne.
140.	Daguebert (Firmin), cultivateur.	Outreau.
141.	Daguebert-Bacquet, cultivateur.	Andres.
142.	Daguebert, cultivateur.	Ambleteuse.
143.	De Fiennes, cultivateur.	Alincthun.
144.	De Filley, cultivateur.	Cuînes.

MM.

145.	De Foucault-Robart, cultivateur, membre de la Chambre consultative d'Agriculture.	Hames-Boucres.
146.	De Fromessent, propriétaire.	Carly.
147.	De Guillebon, cultivateur.	Offrethun.
148.	Delahodde (Gustave), fab. de tuy. de drainage.	Boulogne.
149.	Delahodde-de Quéhen, farinier.	St-Étienne.
150.	Delannoy, cultivateur.	Questrecques.
151.	De Lattaignant, adjoint au maire, cultivateur.	Outreau.
152.	De Laplace, propriétaire.	Boulogne.
153.	Delattre-Justin, cultivateur.	Dannes.
154.	De Boningue-Lefebvre, cultivateur.	Wimille.
155.	Deguines, farinier,	Wimille.
156.	De Biré, propriétaire.	Outreau.
157.	Delattre-de Lamarlière, cultivateur.	Audinghem.
158.	De Cauville, propriétaire.	Réty.
159.	Daudenthun (Toussaint), cultivateur.	Wierre-Effroy.
160.	De Bayser, architecte.	Boulogne.
161.	Duchochois, cultivateur.	St-Étienne.
162.	Delliau, aubergiste.	Audinghem.
163.	Delsaux père, cultivateur.	Ferques.
164.	Desenclos, propriétaire.	Outreau.
165.	Delattre, cultivateur.	Outreau.
166.	Delattre, propriétaire.	Ambleteuse.
167.	Delattre fils, cultivateur.	Andres.
168.	Delplace, maire, cultivateur.	Wacquinghem.
169.	De Rouvroy, maire.	Bellebrune.
170.	Destrée-Coppin, armateur.	Boulogne.
171.	Duwast, cultivateur.	St-Tricat.
172.	Dutertre, instituteur.	Boursin.
173.	Docquois, vérificateur des poids et mesures.	Boulogne.
174.	Duquesnoy-Jonas, cultivateur.	Guines.
175.	D'Angerville, capitaine de cavalerie en retraite, maire.	Guines.
176.	De Foucault (Amédée), cultivateur.	Hames-Boucres.
177.	De Foucault (Hector), cultivateur.	Cafliers.
178.	De Wailly, ingénieur, membre du conseil général, maire.	Marquise.
179.	De Somer, propriétaire.	Doudeauville.
180.	Deschamps, cultivateur.	Bazinghen.
181.	Delbarre, cultivateur.	Wirwignes.
182.	Destrée, juge-de-paix.	Outreau.
183.	Destrée, cultivateur.	St-Étienne.
184.	Dewisme, courtier maritime.	Boulogne.
185.	De Poucques d'Herbinghem, vice-amiral, consei ler général, préfet maritime.	Licques.
186.	Dubout, adjoint au maire.	Boulogne.
187.	Darsy, fabricant de ciment.	Nesles.

	MM.	
188.	Dutertre Delmarcq, avoué.	Boulogne.
189.	Declémy père, cultivateur.	Peuplingues.
190.	De Ste Maresville, négociant, directr d'assures.	Boulogne.
191.	Dubos fils, cultivateur.	Marquise.
192.	Ducloy, adjoint.	Brunembert.
193.	Declémy fils, cultivateur.	Peuplingues.
194.	De Coupigny, propriétaire.	Boulogne.
195.	Duflos-de Laquesnoye, cultivateur.	Maninghem.
196.	Dausques, propriétaire.	Wirwignes.
197.	Des Cars (le comte).	Colembert.
198.	De Poucques d'Herbinghen (le baron), maire.	Licques.
199.	Duflos-de Fernehem, cultivateur, maire.	Wierre-Effroy.
200.	Delcluse, propriétaire.	Portel.
201.	Defosse, tanneur,	Desvres.
202.	Dolhain, cultivateur.	Quesques.
203.	Delcloy, instituteur.	Henneveux.
204.	Didier, maréchal.	Baincthun.
205.	Ducrocq, cultivateur.	St-Étienne.
206.	Delattre, entrepreneur de chemins.	Boulogne.
207.	Duflos-Dupont, propriétaire.	Marquise.
208.	Dufour, maire, conseiller d'arrondissement, membre de la Ch. d'Agriculture.	Hesdin-l'Abbé.
209.	Dumont, cultivateur.	St-Léonard.
210.	Dupont, cultivateur.	Outreau.
211.	Dupont, instituteur.	St-Martin-Boul.
212.	Duquesnoy, cultivateur.	Brunembert.
213.	Dutertre, inspecteur général d'agriculture, directeur de la Bergerie Impériale.	Tingry.
214.	Dutertre, médecin-vétérinaire.	Boulogne.
215.	Dutertre, pharmacien.	Boulogne.
216.	Dupont, cultivateur, adjoint.	Boursin.
217.	Ducrocq, cultivateur.	Wirwignes.
218.	Delattre-Desombres, cultivateur.	Selles.
219.	Dupont, propriétaire, maire,	Tingry.
220.	Dumont, cultivateur, maire.	Bainghem.
221.	Duhamel, docteur en médecine.	Boulogne.
222.	D'Haillecourt (Jules), meunier.	Le Wast.
223.	Dausques-Gest. cultivateur.	Baincthun.
224.	Dethierre, architecte.	Boulogne.
225.	De Queyratz, sous-inspectr au chemin de fer.	Boulogne.
226.	De Cormette (Madame).	Henneveux.
227.	Durieux, fabicant de tuiles.	Samer.
228.	Delattre (Achille), propriétaire.	Selles.
229.	De Guizelin, cultivateur.	Guînes.
230.	De Cormette, cult., maire, conser d'arrondt.	Henneveux.
231.	Dean, propriétaire.	Boulogne.
232.	Daudenthun (Aimé), cultivateur.	Wierre-Effroy.

	NM.	
233.	Delignière, cultivateur.	Tardinghem.
234.	Dalance, cultivateur.	St-Pierre.
235.	Duchateau (Prudent), cultivateur.	Guînes.
236.	Delannoy, maire, cultivateur.	Questrèques.
237.	Dumont (Auguste), cultivateur.	Verlinghem.
238.	Duprey, fermier.	Marquise.
239.	Dernaud, aubergiste.	Boulogne.
240.	Delle, agent voyer.	Samer.
241.	Damiens, cultivateur.	Wacquinghem.
242.	Dupuis-Carré, instituteur.	Hesdin-l'Abbé.
243.	De Haffreingue, cultivateur.	St-Étienne.
244.	Dukamel, jardinier.	Boulogne.
245.	De Guizelin (Gustave), cultivateur.	Guînes.
246.	De Bazinghem, propriétaire.	Boulogne.
247.	Dufour fils, propriétaire.	Hesdin-l'Abbé.
248.	Daghert, marchand.	St-Étienne.
249.	De Villers, propriétaire.	Boulogne.
250.	Évrard, maire, cultivateur.	Beuvrequem.
251.	Fayeulle, fabricant de briques, cultivateur.	Outreau.
252.	Fayeulle, cultivateur.	Isques.
253.	Flahault, cultivateur.	Bainghem.
254.	Flour, directeur de l'Orphelinat.	Boulogne.
255.	Feutry, maire, cultivateur.	Échinghen.
256.	Fortin-Coze, cultivateur.	Wimille.
257.	Forestier de Lombarderie, cultivateur.	Audinghen.
258.	Fouan, propriétaire.	Marquise.
259.	Fourcroy-Herbez, marchand de bois, maire.	Portel.
260.	Fontaine (Raymond), propriétaire.	Boulogne.
261.	Fourcroy-Daudenthun, cultivateur.	Outreau.
262.	Fourcroy-Lebecq, propriétaire.	Outreau.
263.	Framezelles-Roussel, marchand de laines.	Desvres.
264.	François père, cultivateur.	Samer.
265.	Fréel, maire, cultivateur.	Pernes.
266.	Fournier (Clément), cultivateur.	S.-Inglevert.
267.	Froment, propriétaire.	Neufchâtel.
268.	Forestier de Lombarderie, cultivateur.	Bazinghem.
269.	Fourcroy (François), cultivateur.	Hocquinghem.
270.	Fauquembergue, instituteur.	Lacres.
271.	Fasquel, cultivateur, brasseur.	Licques.
272.	Feutry, receveur de l'octroi.	Outreau.
273.	Flahault, cultivateur.	Longfossé.
274.	Fossette, cultivateur.	Hermelinghen.
275.	Foissey cultivateur	Marck.
276.	Féron, cultivateur.	Questrèques.
277.	Faverot, président honoraire de Lycée.	Boulogne.
278.	Géneau-Caudrelier, cultivateur.	Samer.
279.	Géneau de Lamarlière, adj^t au maire, cultivat^r.	Hesdin-l'Abbé.

	MM.	
280.	Géneau de Lamarlière, cultivateur.	Tardinghem.
281.	Géneau de Lamarlière, id.	Wimille.
282.	Géneau de Lamarlière, id.	Desvres.
283.	Griset, agent-voyer principal.	Boulogne.
284.	Gressier, cultivateur à Ostrohove.	St.-Martin-Boul.
285.	Gérard, avocat, bibliothécaire.	Boulogne.
286.	Gonsart, propriétaire.	Outreau.
287.	Guyot-Gueudré, aubergiste.	Desvres.
288.	Géneau de Lamarlière, cultivateur.	Nesles.
289.	Gatoux, instituteur,	Herbinghem.
290.	Gody, doctr en médecine, conseilr d'arrondt.	Guînes.
291.	Grebet, curé.	Wierre-au-Bois.
292.	Guche, cultivateur.	Baincthun.
293.	Gilles.	Marquise.
294.	Goulet, greffier du tribunal civil.	Boulogne.
295.	Grebet aîné, propriétaire.	Samer.
296.	Gros (Emmanuel), propriétaire.	Boulogne.
297.	Girard, propriétaire.	Boulogne.
298.	Gomel, cultivateur.	St-Étienne.
299.	Gueudré fils, cultivateur.	Desvres.
300.	Gressier (Joseph), cultivateur.	Wimille.
301.	Gomel, cultivateur.	St.-Martin-Boul.
302.	Gournay, ancien armateur, propriétaire.	Boulogne.
303.	Gresy, cultivateur.	St.-Martin-Boul.
304.	Griset-Pâques, contrôleur des douanes.	Boulogne.
305.	Gouillard-Lemattre, propriétaire.	Boulogne.
306.	Guche, maire, cultivateur.	Hames-Boucres.
307.	Gueudré, aubergiste, cultivateur.	Desvres.
308.	Guyot, adjoint au maire.	Le Wast.
309.	Géneau, notaire.	Desvres.
310.	Gourdin, cultivateur.	Belle-Houllefort.
311.	Grebet (Fleury), propriétaire.	Samer.
312.	Guilbert-Creuse, cultivateur.	Henneveux.
313.	Godart, père.	Marquise.
314.	Guilmant, professeur de musique.	Boulogne.
315.	Guilbert, agent-voyer.	Desvres.
316.	Goudal, instituteur.	Alincthun.
317.	Gomel, maire, cultivateur.	Courset.
318.	Glavieux, maire, cultivateur.	Nesles.
319.	Griset, propriétaire.	Baincthun.
320.	Hache, maire, suppléant du juge de paix, cultivateur.	Bournonville.
321.	Haffreingue, cultivateur.	Réty.
322.	Haigneré, prêtre, archiviste de la ville de Boulogne.	Boulogne.
323.	Habart (Marc), cultivateur.	Audinghem.
324.	Haigneré, maire, cultivateur.	Ferques.

	MM.	
325.	Hamain-Parenty, cultivateur.	Belle.
326.	Hamain (Louis), cultivateur.	Audinghem.
327.	Hamain-Juste, cultivateur.	Audinghem.
328.	Halluin-Quéhen, propriétaire.	Boulogne.
329.	Hénon-Lesage, cultivateur.	Marquise.
330.	Hénon-Verlingue, cultivateur.	Marquise.
331.	Hermand, journaliste.	Boulogne.
332.	Houx-Verlingue, cultivateur.	Beuvrequent.
333.	Hubert-Codron, consr d'arrond., cultivateur.	Fréthun.
334.	Hulleu, propriétaire.	Wimille.
335.	Houx, propriétaire.	Leubringhen.
336.	Hennequin, chef d'institution.	Guînes.
337.	Hennequin, cultivateur.	Condette.
338.	Holuigue, chaufournier.	Outreau.
339.	Huret (Léon), cultivateur.	Echinghen.
340.	Hartwell, cultivateur.	St-Mart.-Choquel.
341.	Hantute (Henry), rentier.	Boulogne.
342.	Henry, avocat.	Boulogne.
343.	Huret-Lagache, fab. de toiles, membre de la chambre de commerce, maire.	Condette.
344.	Hecquet, marchand et cultivateur.	Ambleteuse.
345.	Huguet (Auguste), propriétaire.	Boulogne.
346.	Hamain (Ronsnald), cultivateur.	Audinghen.
347.	Houx aîné, cultivateur.	Marquise.
348.	Haigneré, marchand, r. du Moulin-à-Vapeur.	Boulogne.
349.	Huchin, cultivateur.	Isques.
350.	Hache-Havart, cultivateur.	Longueville.
351.	Héricourt, horticulteur et Md de fruits.	Boulogne.
352.	Holuigue, maire, cultivateur.	Longfossé.
353.	Hamerel, cultivateur.	Audinghen.
354.	Joly, cultivateur.	Bellebrune.
355.	Justin-Lécaille, propriétaire.	Boulogne.
356.	Juillien fils, fabricant de briques.	Outreau.
357.	Jonas, cultivateur.	Cuînes.
358.	Joly fils, cultivateur.	St.-Martin-Boul.
359.	Lacloy aîné, maire, cultivateur.	Isques.
360.	Lacloy-Millon, cultivateur.	St-Étienne.
361.	Lefebvre (Joseph), maître maréchal.	Boulogne.
362.	Lacour, entrepreneur.	Boulogne.
363.	Lacroix, instituteur.	Samer.
364.	Lavoisier, instituteur.	Pernes.
365.	Lamory, instituteur.	Longfossé.
366.	Lecat (Hippolyte), cultivateur.	Bazinghem.
367.	Lecat-Lœillet, cultivateur.	Audembert.
368.	Lecoutre (Hubert), cultivateur.	Wierre-Effroy.
369.	Leroy (François) fils, cultivateur.	Audinghem.
370.	Lorgnier, conductr des Ponts-et-Chaussées.	Boulogne.

MM.		
371.	Louchet (Joseph), cultivateur.	Brunembert.
372.	Level, notaire.	Guînes.
373.	Leclercq, cultivateur.	Wimille.
374.	Leclercq, cultivatenr.	Belle.
375.	Leducq-Roche, cultivateur, adjoint.	Marquise.
376.	Lefebvre-de Lattaignant, cultivateur.	Échinghen.
377.	Lefebvre-Senéca, propriétaire.	Boulogne.
378.	Lefebvre, maire, cultivateur.	Wissant.
379.	Lefebvre du Prey, membre de la Chambre d'Agriculture.	Coquelles.
380.	Lejeune, médecin.	Boulogne.
381.	Lefort, cultivateur.	Baincthun.
382.	Lengagne, tanneur, cultivateur,	Desvres.
383.	Leleu fils, cultivateur.	Belle.
384.	Leleu (Amédée), cultivateur.	Samer.
385.	Lemaire, cultivateur.	Vieil-Moutier.
386.	Lefebvre, curé.	Halinghem.
387.	Lemaître-du Brœuille, cultivateur.	Réty.
388.	Lefebvre, cultivateur.	Fréthun.
389.	Lefebvre, cultivateur.	Desvres.
390.	Le Roy, marchand de grains.	St-Léonard.
391.	Lecerf, cultivateur.	Doudeauville.
392.	Lengagne, fabricant de tuyaux de drainage.	Brunembert.
393.	Lenoir-Fayeulle, fabric^{t} de briques, propriétr^{e}	Outreau.
394.	Le Roy (Camille), imprimeur.	Boulogne.
395.	Leroy, maire, notaire.	Desvres.
396.	Le Roy, instituteur.	Conteville.
397.	Level (Charles), cultivateur.	Pihen.
398.	Libaude, propriétaire.	Menneville.
399.	L'hotellier, maire.	Samer.
400.	Logerot, fab. de tuyaux de drainage, cultr.	Samer.
401.	Leleu, brasseur.	Le Wast.
402.	Louget, cultivateur.	Brunembert.
403.	Lavoisier-Courtois, cultivateur.	Wierre-Effroy.
404.	Lenglet, marchand de charbons.	Boulogne.
405.	Lesage (Léon), propriétaire.	Boulogne.
406.	Leleu (Barthélémy), cultivateur.	Belle.
407.	Livois, docteur en médecine, maire.	Boulogne.
408.	Lambert, instituteur.	Condette.
409.	Level, cultivateur, maire.	Nabringhem.
410.	Lorgnier fils, propriétaire.	Boulogne.
411.	Leducq-Lemaître, cultivateur.	Audembert.
412.	Legrand, cultivateur, charron.	Baincthun.
413.	Lecomte-Hautin, armateur de pêche.	Boulogne.
414.	Levollant-Merlin, cultivateur.	St-Mart.-Choquel.
415.	Lecat-Comin, cultivateur.	Marquise.
416.	Levollant, cultivateur, maire.	Doudeauville.

XII.

417.	Lemay, cultivateur, maire.	Alincthun.
418.	Lenglet-de Lamarlière, cultivateur.	Wimille.
419.	Lenoilleux, cultivateur, adjoint.	Nesles.
420.	Lengueneux (Raphaël), cultivateur.	Wierre-Effroy.
421.	Lenquéty de Laquesnoye, cultivateur.	Wierre-Effroy.
422.	Lemaire, cultivateur.	Boursin.
423.	Lemaître, cultivateur.	Wierre-Effroy.
424.	Lhomme, cultivateur. maire.	Hesdigneul.
425.	Lhomme-Leleu, cultivateur.	Condette.
426.	Lavoisier-Balin, adjoint au maire.	St-Martin-Boul.
427.	Leleu, instituteur.	Wissant.
428.	Lelièvre du Breuille, cultivateur.	Wimille.
429.	Lecroix, instituteur.	St-Tricat.
430.	Leleu (Jules), négociant.	Boulogne.
431.	Leblanc, ingénieur des ports.	Boulogne.
432.	Lecherf, cultivateur.	Wierre-Effroy.
433.	Lejeune, médecin.	Wimille.
434.	Leroy, instituteur.	Crémarest.
435.	Legrand-Delattre, cultivateur.	Conteville.
436.	Lecaille-Leprêtre, marchand.	Boulogne.
437.	Leroy, farinier.	Questrèques.
438.	Lefebvre, docteur en médecine, cultivateur.	Audinghem.
439.	Lenquéty de la Routière, cultivateur.	Landrethun-le-Nord.
440.	Lecomte, cultivateur.	Colembert.
441.	Lavel (Ovide), cultivateur.	Peuplingues.
442.	Lemaire, maire, cultivateur.	Quesques-et-Verval
443.	Lefebvre (Jules), cultivateur.	Landrethun-le-Nord
444.	Lavoine-Francoville, cultivateur.	Landrethun-le-Nord
445.	Le Roy (Antoine), cultivateur.	St-Étienne.
446.	Lefebvre (Auguste), cultivateur.	Brunembert.
447.	Lécaille, cultivateur.	Wierre-Effroy.
448.	Lelou (Félix), employé de minières.	Wacquinghen.
449.	Magnier de Lasource, propriétaire.	Isques.
450.	Magnier, marchand de grains.	Boulogne.
451.	Maillard-Bodart, propriétaire.	Verlincthun.
452.	Madaré, avocat.	Boulogne.
453.	Maillard-Cénoau, propriétaire.	Samer.
454.	Mantel aîné, cultivateur.	Pernes.
455.	Mantel, adjoint, cultivateur.	Crémarest.
456.	Martinet, propriétaire.	Wierre-Effroy.
457.	Martinet-Hamain, cultivateur.	Marquise.
458.	Martin-Broutta, farinier.	Marquise.
459.	Michaux, maire, médecin.	Le Wast.
460.	Milon, adjoint, cultivateur.	Échinghem.
461.	Minet-Ancel, cultivateur.	Boulogne.
462.	Molin, cultivateur.	Menneville.
463.	Merlin, instituteur.	Rinxent.

MM.	
464. Martinet, notaire.	Marquise.
465. Masset-Delporte, cultivateur.	Outreau.
466. Magnier, imprimeur.	Boulogne.
467. Mory, négociant.	Boulogne.
468. Maillard-Lacloy, cultivateur.	Verlincthun.
469. Mauffait, adjoint, cultivateur.	Selles.
470. Morand, juge, conseiller d'arrondissement.	Boulogne.
471. Muselet, cultivateur.	Isques.
472. Mauffait (Félicien), cultivateur.	Lottinghem.
473. Moreau de Vernicourt aîné, cultivateur.	Outreau.
474. Moreau de Vernicourt, conseiller général, secrétaire de la Ch. d'Agriculture, maire.	Outreau.
475. Marcq, cultivateur, marchand de bois.	Hesdin-l'Abbé.
476. Muselet, cultivateur.	Hesdigneul.
477. Monteuuis, adjoint au maire.	Marquise.
478. Mailliard-Beauvois, adjoint au maire.	Condette.
479. Montigny, marchand de bois.	Portel.
480. Martin, cultivateur.	Longfossé.
481. Martel-Mille, cultivateur.	Doudeauville.
482. Monteuis, curé-doyen.	Guînes.
483. Montuis (Louis), cultivateur.	Verlincthun.
484. Martin (A.), cultivateur.	Fiennes.
485. Molin (Charles), cultivateur.	St-Mart.-Choquel.
486. Michel (Edouard), propriétaire.	Boulogne.
487. Merlin, cultivateur.	St-Martin-Boul.
488. Nempont (Jules), cultivateur.	Colembert.
489. Nacry-Méquignon, cultivateur.	St-Étienne.
490. Noël-Buret, cultivateur.	Fiennes.
491. Noël, greffier de la justice de paix.	Samer.
492. Noël-Morand, juge-de-paix.	Boulogne.
493. Noël-Selingue, aubergiste.	La Capelle.
494. Normand, instituteur.	Licques.
495. Noël, docteur en médecine.	Questrecques.
496. Noël (Auguste), cultivateur.	Brunembert.
497. Noël (Charles), cultivateur.	Maninghem.
498. Nacry (Florent), cultivateur.	Condette.
499. Noël, maire, cultivateur.	Colembert.
500. Noël (Antoine), cultivateur.	Verlincthun.
501. Ovion, docteur en médecine.	Boulogne.
502. Oyer, curé.	Hermelinghem.
503. Olagnier, directeur d'école communle, primre.	Boulogne.
504. Papeleu de Nordhout (Ernest), cult. maire, membre de la Chambre d'Agriculture.	Lottinghem.
505. Papeleu de Nordhout (Arthur), cultivateur.	Lottinghem.
506. Peincedé-Lavoine, cultivateur.	Wimille.
507. Pillain, suppt du juge de paix, cultivateur.	Desvres.
508. Pile-Guilbert, jardinier.	St-Martin-Boul.

	MM.	
509.	Poivre-Bouclet, maire, cultivateur.	Hervelinghem.
510.	Poure-Hopkins, fab. de plumes métalliques.	Boulogne.
511.	Potez, cultivateur.	Marquise.
512.	Potez (Jean-Baptiste), cultivateur.	Leulinghem.
513.	Parenty (Usmar), cultivateur.	Audinghem.
514.	Petit (Stanislas), pharmacien.	Boulogne.
515.	Piquet, professeur d équitation, cultivateur.	Boulogne.
516.	Pigott, employé de minières.	Marquise.
517.	Pollet, conseiller d'arrondt, juge-de-paix.	Marquise.
518.	Ponticourt, propriétaire.	Boulogne.
519.	Porquez, cultivateur.	Boursin.
520.	Prévost, directeur de l'école communale.	Calais.
521.	Prévost-Périn, horticulteur.	Samer.
522.	Prévost de Courmière, juge-de-paix.	Guînes.
523.	Prévost-Justin, cultivateur.	Outreau.
524.	Parenty (Réné), cultivateur.	Guînes.
525.	Pérard, percepteur.	Condette.
526.	Parenty, cultivateur, maire.	Audinghem.
527.	Parenty, cultivateur, conseiller d'arrondt.	Audembert.
528.	Pamart (Louis), négociant.	Boulogne.
529.	Pamart (Albert), négociant.	Boulogne.
530.	Prévost (Alphonse), tapissier.	Boulogne.
531.	Pruvost, cultivateur.	Selles.
532.	Pierru, cultivateur.	Courset.
533.	Parent, entrepreneur.	Boulogne.
534.	Parenty-Duchâteau, cultivateur.	Audreselles.
535.	Paris, cultivateur.	St-Martin-Boul.
536.	Petit (Jules), propriétaire.	Boulogne.
537.	Pérus, notaire.	Marquise.
538.	Pinte, instituteur.	Wirwignes.
539.	Porion, cultivateur,	Neufchâtel.
540.	Pérard, cultivateur.	St-Léonard.
541.	Poterie (Henri), cultivateur.	Bazinghem.
542.	Pruvost-Defosse, cultivateur.	Senlecques.
543.	Prévost, agent-voyer auxiliaire.	Boulogne.
544.	Pugliesi-Conti, sous-préfet de l'arr. de Boul.	Boulogne.
545.	Parenty, cultivateur.	Nielles.
546.	Parenty, cultivateur.	Hames-Boucres.
547.	Pillain fils, cultivateur.	Doudeauville.
548.	Quénéhen fils, propriétaire.	Boulogne.
549.	Quenu-Delpierre, négociant.	Boulogne.
550.	Quéhen-Leleu, cultivateur.	Belle.
551	Quandalle, aumônier du collége.	Boulogne.
552.	Regnier, marchand de grains.	St-Martin-Boul.
553.	Richard, sous-directeur de hauts-fourneaux.	Outreau.
554.	Roberval fils, cultivateur.	Wimille.
555.	Robert, maire, cultivateur.	Halinghem.

	MM.	
556.	Routier, jardinier.	Boulogne.
557.	Roussez, cultivateur.	St.-Pierre.
558.	Rouxel, négociant.	Boulogne.
559.	Roger, cultivateur.	Le Wast.
560.	Ringot (Amédée), cultivateur.	Brunembert.
561.	Robbe (Félix), cultivateur.	Hames-Boucres.
562.	Routier-Lacloy, cultivateur.	Hesdin-l'Abbé.
563.	Rigaud, propriétaire.	Boulogne.
564.	Regnault-Carlu, cultivateur.	Vieil-Moutier.
565.	Routier-de Fernehem, cultivateur, maire.	Conteville.
566.	Rémy, cultivateur.	Boulogne.
567	Roberval, boulanger.	Boulogne.
568.	Renault-Banquart, cultivateur.	Hocquinghem.
569.	Riquier, brasseur.	St-Étienne.
570.	Renault (Léon), cultivateur.	Verlincthun.
571.	Riquier (Auguste), cultivateur.	Marquise.
572.	Rébier-Lemercier, propriétaire.	Guînes.
573.	Robbe, brasseur.	Wimille.
574.	Regnault fils, cultivateur.	Bazinghem.
575.	Seylaz, rentier.	Boulogne.
576.	Serret, instituteur.	Wierre-Effroy.
577.	Sart, cultivateur.	Baincthun.
578.	Sauvage-Leuliette, cafetier.	Portel.
579.	Séguin, propriétaire, maire.	Dannes.
580.	Seillier, courtier maritime.	Boulogne.
581.	Selingue, cultivateur, maire.	Maninghem.
582.	Sergent, avoué.	Boulogne.
583.	Serret, instituteur.	Marquise.
584.	Specq, cultivateur.	St-Martin-Boul.
585.	Sauvage (Edmond), cultivateur.	Tingry.
586.	Senéchal-Monsigny, cultivateur.	Doudeauville.
587.	Saint-Maxent, propriétaire.	Boulogne.
588.	Sauvage, propriétaire.	Samer.
589.	Sgard, cafetier.	Boulogne.
590.	Seillier-Lœuillette, propriétaire	Portel.
591.	Sauvage, adjoint au maire.	Saint-Léonard.
592.	Sagot, négociant.	Boulogne.
593.	Tétard, brasseur.	Boulogne.
594.	Touret-Breton, cultivateur.	St-Tricat.
595.	Tassart, cultivateur.	Samer.
596.	Thuillier, instituteur.	La Capelle.
597.	Trollé, maire, cultivateur.	Verlincthun.
598.	Teiller aîné, cultivateur.	Portel.
599.	Teiller-Volant, marchand de grains.	Boulogne.
600.	Teiller (Louis), marchand de grains.	Boulogne.
601.	Ternaux, président de la Ch. de Commerce.	Boulogne.
602.	Touret, cultivateur.	Ambleteuse.

	MM.	
603.	Thiennery, cultivateur, maire.	Carly.
604.	Taverne, adjoint au maire.	Marquise
605.	Top, cnltivateur.	Carly.
606.	Ternisien, cultivateur, maire.	Wirwignes.
607.	Ternisien-Juillien, marchand.	Boulogne.
608.	Tellier (Constant), cultivateur.	Wierre-Effroy.
609.	Tellier, ancien maître de carrières.	Réty.
610.	Tétart, cultivateur.	Carly.
611.	Touret, cultivateur.	Pihen.
612.	Tersen, médecin-vétérinaire.	Guînes.
613.	Verlingue, maire, cultivateur.	Offrethun.
614.	Verlingue-Delattre, cultivateur.	Rinxent.
615.	Volant (Prosper), cultivateur.	Wimille.
616.	Varey, fabricant de produits chimiques.	St-Martin-Boul.
617.	Verlingue, cultivateur.	Bazinghem.
618.	Vasseur, cultivateur.	Échinghem.
619.	Varlet, jardinier.	Boulogne.
620.	Vasseur, cultivateur.	Belle.
621.	Vasseur, cultivateur.	Wirwignes.
622.	Vincent-Remy, tanneur.	Desvres.
623.	Vampouille, cultivateur.	Attaques (les.)
624.	Vincent, marchand de volailles.	Boulogne.
625.	Wierre, instituteur.	Sanghem.
626.	Warnier du Wicque, adjoint, cultivateur.	Offrethun.
627.	Wimet-Ovion, marchand de draps.	Boulogne.
628.	Wissocq, receveur du bureau de bienfaisance.	Boulogne.
629.	Wacogne, cultivateur, maire.	Neufchâtel.
630.	Widehen, médecin, maire.	Baincthun.
631.	William, cultivateur.	St-Pierre.
632.	Wattel, adjoint.	Guînes.
633.	Wood (Charles), marchand de volailles.	Boulogne.
634.	Waley (S. W.), de Londres.	Boulogne.
635.	Yvart, inspecteur général des Bergeries Impériales, en retraite.	Boulogne.

Membres correspondants.

	MM.	
1.	Allard, ingénieur.	Paris.
2.	Bottiaux, procureur impérial.	Valenciennes.
3.	Blaringhem, ancien principal du collége de Boulogne.	
4.	Cadart, instituteur.	Airon.
5.	Carré, cultivateur.	Ardres.
6.	De Saint-Just, propriétaire.	Ardres.
7.	Delattre, professeur.	
8.	Delahodde, cultivateur.	

MM.		
9.	Davy, médecin-vétérinaire.	
10.	Gardner, résident anglais.	Boulogne.
11.	Hache, instituteur.	Frencq.
12.	Huret, agent-voyer.	Montreuil.
13.	Justin-Magnier, cultivateur.	Bourthes.
14.	Labrousse, préfet.	Sceaux.
15.	Lacloy-Maillard, cultivateur.	Widehem.
16.	Menche de Loisne, préfet.	Mende.
17.	Müller, ancien directeur de hauts-fourneaux.	Strasbourg.
18.	Marchand, instituteur.	Tatinghem.
19.	Papeleu de Nordhout (Oscar).	
20.	Quinion, procureur impérial.	
21.	Rigaud, ancien maire, cultivateur dans	l'Indre-et-Loire.
22.	Roger, ancien avoué.	
23.	Stenne, agent-voyer principal.	St-Omer.
24.	Volait, chef d'exploitation du chemin de fer.	

Membres honoraires.....	4
Membres titulaires	635
Membres correspondants.....	24
Total des sociétaires.....	663
Total pour l'année précédente...	653
Augmentation.....	10

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

Imp. Camille LE ROY.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 20 février 1869 2
Séance du 16 janvier 1869..... 3
Concours des sciences, des lettres et des arts à Dunkerque..... 3
Machines agricoles..... 3
Compte du trésorier 4
Nomination de la commission du programme des concours..... 6
Concours départementaux.—Rapport de M. A. de Vernicourt..... 6
Enseignement agricole.—Rapport de M. Carpentier 10
Nomination de membres..... 13
Nomination d'un vice-président..... 13
Revue des Marchés..... 14
Composition de la Société au mois de janvier 1869..... 16

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 2. — Février 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 2. — 32 — Février 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 1869.

MM. les Membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance publique de printemps, qui aura lieu le samedi 27 mars 1869, à une heure, dans l'une des salles de l'Orphelinat de garçons, rue Désille.

MM. les cultivateurs qui ne sont encore membres de la Société, et tous les amis de l'agriculture, sont aussi convoqués à cette séance.

La Société espère que son appel sera entendu, que toutes les personnes dévouées au progrès agricole voudront bien venir faire connaître le résultat de leurs expériences et leur opinion sur les découvertes qui peuvent intéresser l'agriculture.

La séance aura lieu dans l'ordre suivant :

1° *Ouverture*, par M. le Président ;

2° *Conférence sur la mécanique agricole*, par M. DUFOUR ;

3° *Rapport sur les concours à ouvrir en* 1869, par M. A. DE VERNICOURT ;

4° *Entretien dans lequel toutes les personnes présentes pourront prendre la parole* ;

5° *Nomination de membres* ;

6° *Remise de diplômes de sociétaires.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1860.

Sont présents au Bureau :

MM. Al. Adam, président honoraire ;
Dufour, président ;
Chauveau, vice-président ;
Lefebvre du Prey, vice-président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Lefebvre-Senéca, membre.

M. le Président présente à l'assemblée M. Lefebvre du Prey, récemment élu l'un des vice-présidents de la Société, et le déclare installé dans ses fonctions. M. le Président est heureux de voir entrer dans l'administration et la direction de la Société l'un des représentants de la jeunesse agricole qui saura très-puissamment contribuer à maintenir et augmenter l'activité et l'efficacité des travaux de la Société.

M. Lefebvre du Prey remercie M. le Président de la confiance qu'il veut bien avoir en lui. Il a été touché du témoignage de sympathie que la Société lui a donné en l'appelant à l'unanimité à la vice-présidence. Il s'efforcera, par son zèle et par son dévouement, de concourir aux travaux de la Société avec les hommes plus expérimentés à côté desquels il va s'asseoir.

BLÉ HYBRIDE.

M. Goussart de Mayolle, président au Comice agricole de Chinon, écrit pour annoncer qu'il envoie un échantillon d'un blé désigné sous le nom de *Blé hybride Galand*. Il invite la Société à faire des expériences, afin qu'on puisse vérifier, sous toutes les latitudes celles, auxquelles il s'est livré, et qui ont eu pour résultat un rendement de 47 hectolitres à l'hectare sur un semis de mars.

La Société distribue l'échantillon à trois cultivateurs présents qui veulent bien se charger des expériences et d'en rendre compte en plaçant les produits obtenus à la prochaine exposition agricole.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

M le Ministre de l'Instruction publique adresse une circulaire faisant connaître que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes au concours de 1868, aura lieu à la Sorbonne le semedi 3 avril, et que cette distribution sera pendant trois jours précédée de lectures publiques ouvertes aux membres des sociétés savantes.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 20 février 1869 2
Séance du 16 janvier 1869..... 3
Concours des sciences, des lettres et des arts à Dunkerque..... 3
Machines agricoles..... 3
Compte du trésorier 4
Nomination de la commission du programme des concours..... 6
Concours départementaux.—Rapport de M. A. de Vernicourt..... 6
Enseignement agricole.—Rapport de M. Carpentier 10
Nomination de membres..... 13
Nomination d'un vice-président..... 13
Revue des Marchés..... 14
Composition de la Société au mois de janvier 1869..... 16

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 2. — Février 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 2. — 32 — Février 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

REVUE DES MARCHÉS.

La situation est la même que le mois passé ; seulement la résistance à la baisse est plus accentuée sur tous les marchés, et comme rien ne le justifie, il est très-probable que les cours resteront stationnaires avec des variations insensibles, jusqu'à ce qu'on soit fixé sur la récolte prochaine.— Il en est de même à l'étranger qu'en France : peu d'affaires par suite de la résistance des détenteurs de blé.

Le bétail sur pied, les porcs surtout, sont toujours très-chers ; le gras est demandé à de bons prix, malgré une baisse qui s'est fait sentir à la Villette, suite presqu'inévitable d'une consommation restreinte par le Carême.

Les fourrages sont très-recherchés ; les pailles en baisse,

La récolte sur terre a les plus belles espérances, mais elle est très-sale, et dès à présent le cultivateur doit s'occuper de les nettoyer.

Quelques coups d'arrière-dent et quelques tours de rouleau, aussitôt que le temps le permet, raffermiront les blés et nuiront aux herbes.

Rien encore sur les laines ; la douceur de l'hiver a paralysé les transactions.

Cours des places principales de l'Europe, au quintal.

	Blés.		Seigle.	Orge.	Avoine.
Paris.....	28 75 à 27 50	—	18 75	— 20 50	— 22 »
Arras.....	31 » 27 »	—	20 »	— 19 25	— 20 »
Rouen.....	28 75 26 50	—	18 25	— 13 50	— 25 25
Amiens.....	27 » 25 »	—	20 »	— 21 »	— 20 50
Malz.....	27 50 26 50	—	21 »	— 22 »	— 20 50
Nantes.....	29 » 28 »	—	10 70	— 24 »	— 23 »
Lyon.....	28 » 27 50	—	18 75	— 20 50	— 21 »
Chambéry.....	28 » 27 »	—	21 »	— 18 »	— » »
Bordeaux.....	31 » 30 »	—	20 50	— 20 75	— 23 »
Marseille.....	30 50 27 75	—	» »	— 16 »	— 21 »
Anvers.....	29 25 26 75	—	20 50	— 22 »	— » »
Amsterdam ...	32 » 31 65		21 60	— » »	— » »
Vienne.....	23 75 23 »	—	16 »	— 10 »	— 16 »
Londres.....	30 » » »	—	» »	— 21 »	— 17 »
Odessa.....	24 » 21 15	—	17 »	— 12 65	— 11 15
New-York.....	32 » 28 »	—	» »	— » »	— 27 50
Alexandrie....	31 45 20 25	—	» »	— » »	— » »

DUFOUR.

Prix courant de la viande à l'abattoir de Boulogne, pendant le mois de février 1869.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 45 le ko.	1 45 le ko.	1 50 le ko.	1 50 le ko.
Vaches.....	1 40 »	1 40 »	1 40 »	1 45 »
Veaux.....	1 95 »	2 » »	1 90 »	1 95 »
Moutons.....	1 70 »	1 70 »	1 70 »	1 70 »
Porcs.....	1 60 »	1 60 »	1 65 »	1 65 »

Nombre de bestiaux au marché de Boulogne, le 3 *mars* 1869.

Chevaux	1
Anes	2
Vaches grasses	9
— maigres	80
Génisses	37
Veaux	10
Moutons	11
Porcs gras	174
— maigres	392
TOTAL	716

CHRONIQUE AGRICOLE.

LA PORCHERIE DANS UNE FERME,

Par M. Louis de Vaugelas.

Les porcs sont généralement mal tenus dans les campagnes sous bien des rapports, et il ne faut pas s'étonner alors que les bénéfices ne soient pas toujours très-satisfaisants. Les porcheries sont mal aérées, les purins n'ont pas d'écoulement, et les porcs se trouvent ainsi dans la nécessité de se vautrer dans la fange, quoiqu'ils aiment par-dessus tout la propreté. Ces conditions sont donc fort mauvaises, et cependant les porcs sont les animaux de la ferme qui s'assimilent le mieux les aliments de toute nature qu'on leur distribue, et qui en font ressortir le prix le plus élevé. Nous ne saurions trop engager les habitants des campagnes à soigner un peu mieux leurs porcheries, et nous avons la certitude qu'ils obtiendront des résultats satisfaisants: les porcs auront une croissance plus rapide, ils s'engraisseront plus facilement, et le prix de revient de la viande sera de cette façon moins élevé.

Voici un exemple que nous trouvons consigné dans les lignes suivantes, extraites d'un rapport sur le domaine de

la Chevrelière, (Deux-Sèvres) fait par M. Guillemot, professeur d'agriculture à Niort:

» La porcherie est une des spéculations les plus fructueuses de la Chevrelière, et plus d'une année, son compte s'est soldé par 3,000 fr. de produits. De 8 à 10 truies, de 2 à 3 verrats pour la serte, tel est l'effectif courant de la porcherie, abstraction faite des porcs et des porcelets, dont le nombre varie à chaque instant. Parmi les truies pas plus que parmi les verrats il n'y a d'animaux de la race du pays, race dégénérée et n'ayant de la craonnaise que le nom. Denx truies seulement sont croisées ; les autres, ainsi que les verrats, sont de grandes races anglaises, telles que les Berskire, Leicester, lord Radnor. Rien de plus rustique que ces truies anglaises ou croisées. A la Chevrelière, en tout temps, elles vivent en plein air dans une cour, et n'ont pour s'abriter qu'un hangar attenant à cette cour. Leur nourriture se compose, pendant l'été, de vert de toute sorte : trèfle rouge, trèffe incarnat, luzerne, vesce, etc.; durant l'hiver, de racines, betteraves, topinambours, etc., sans jamais faire cuire, et d'un peu de son frisé L'expérience a été faite pour savoir si des truies de la race du pays pourraient s'accommoder d'un pareil régime, Quelques-unes y furent soumises ; elles ne tardèrent pas à dépérir, et il fallut les retirer. Ce fait s'explique par la différence de conformation. La bête anglaise, plus arrondie, la poitrine plus ample, est bien mieux faite pour retirer des aliments tout ce qu'il peut y avoir de nourrissant, que la truie du pays au corps étroit et resserré. Ce n'est que quinze jours à trois semaines avant la mise bas que les truies sont rentrées et nourries plus copieusement aux aliments cuits et à la farine. Ce régime dure jusqu'à la vente des porcelets, qui a lieu de huit à neuf semaines. Leur prix, à cet âge, a été en moyenne de 20, 25 et 30 fr. la pièce, sauf quelques-uns qui, exceptionnellement conformés, ont atteint pour la reproduction 40 à 50 fr. La moyenne des portées est de 8 à 10. Les porcs élevés pour la consommation du château et de la ferme vivent du même régime que les truies mères ; seulement, trois semaines avant de les tuer, on los rentre et on leur donne du grain, de la farine. Tués à 18 mois, ils pèsent 140 à 150 kilogrammes. Les verrats, toujours dans leurs boxes, reçoivent une nourriture plus sbstantielle, car ils ne servent pas seulement les truies de la Chevrelière, mais aussi des truies étrangères que l'on y amène. »

Voilà comment il faut s'y prendre pour réaliser des bénéfices. Avis donc à tous ceux qui s'occupent de l'élève des porcs.

Imp. Camille Le Roy.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 27 mars 1869..... 33
Séance du 20 février 1869 34
Blé hybride 34
Réunion des sociétés savantes..... 34
Cercles des cultivateurs..... 35
Exposition horticole à Caen..... 35
Concours ouverts par la Société d'Arras..... 35
Pommes de terre..... 35
Sociétés correspondantes..... 36
Sociétés diverses..... 36
Bons traitements aux animaux..... 36
Viticulture du nord-ouest..... 38
Programme des concours à ouvrir en 1869..... 38
Séance publique de printemps 38
Nomination de membres..... 38
Concours régional à Beauvais..... 39
Revue des Marchés 41
Chronique agricole..... 42

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 3. - Mars 1860.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N. 3. — 44 — Mars 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle d'avril qui aura lieu le samedi 17 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Cette séance aura lieu dans l'ordre suivant :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Nomination des commissions chargées de décerner les récompenses pour les herbages, pour l'ensemble de culture, pour l'horticulture, pour l'enseignement agricole, pour les bons services ;*

3° *Nomination de membres ;*

4° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

5° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Al. Adam, président honoraire.
Dufour, président.
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire.
Carpentier, bibliothécaire archiviste adjoint.
Lefebvre-Senéca, membre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

M. Dufour, président, déclare la séance ouverte et il prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» C'est en 1869 que prenait fin le traité de commerce conclu en 1860 avec l'Angleterre, qui a inauguré en France l'ère du libre échange. Soumis aux Chambres qui, en l'approuvant, ont fait preuve en cette circonstance difficile de prudence et de bonne économie sociale et industrielle, il a été prorogé par le gouvernement pour une durée indéfinie. Cette période d'expérimentation que nous venons de traverser est suffisante pour nous permettre de porter un avis impartial et mûrement motivé sur cette question qui a soulevé tant et de si longues discussions.

» Loin de nous l'idée de soutenir qu'une œuvre qui touche à des intérêts si divers, si délicats, a du premier coup atteint la perfection. Mais étant donné ce principe que l'intérêt général doit primer l'intérêt particulier, il est évident que le libre échange, qui satisfait les besoins des masses, a sa raison d'être et est bien préférable aux variations incessantes des régimes restrictifs qui l'ont précédé ; nous n'avons à l'envisager qu'au point de vue de l'agriculture et là il a sa pleine justification. Depuis neuf ans nous avons traversé des moments d'abondance et de disette, les prix les plus élevés et les plus bas, et grâces à la liberté commerciale, l'agriculture a franchi, toujours en progressant, ces diverses crises ; elle a prospéré, son bien-être s'est augmenté et il s'accroîtra chaque jour. Une amélioration réelle se fait sentir dans nos campagnes Aux vêtements de toile si froids, si peu salubres, ont succédé les vêtements en étoffe de laine, et avec le drap ce n'est pas le luxe, c'est l'hygiène, c'est la santé, qui par les habillements chauds se

sont implantés chez le cultivateur ; l'usage de la viande devenu général a réparé les forces plus grandes, plus soutenues qu'exigeait l'industrie ; croissant indéfiniment, favorisé par l'augmentation des salaires, il assure à l'agriculture un avenir prospère si elle comprend les nécessités de l'époque et entre franchement dans les errements qui lui sont indiqués.

» Le bon marché des matières indispensables à l'existence, tissus, lainages, fers, instruments et ustensiles de tous genres dont jusqu'ici le consommateur n'a pas ressenti tous les bons effets par suite des bénéfices exagérés des intermédiaires, finira par lui profiter tout entier. Une consommation de plus en plus étendue permettant de restreindre les bénéfices en les répartissant sur la masse ; c'est la loi industrielle : le bon marché entraîne la consommation et la consommation fait diminuer le prix de la marchandise.

» Vous le voyez, Messieurs, par la force des choses nulle industrie plus que l'agriculture n'est appelée à profiter du traité de commerce, aussi est-ce un devoir pour nous de rendre hommage à la haute sagesse du souverain qui a pour ainsi dire entraîné le pays dans cette voie salutaire. Mais si l'honneur de l'initiative revient à l'Empereur, qui avec la sagacité de l'homme d'État a su soulever les voiles de l'avenir, et par les libertés commerciales nous préparer aux libertés politiques, nous ne pouvons sans être injustes oublier l'éminent ministre, M. Rouher, qui s'associant aux idées de l'Empereur, a su, il y a six mois, moins par la puissance de son éloquence que par la force du raisonnement, rallier la France entière à la cause du libre échange. »

MÉCANIQUE AGRICOLE.

M. Dufour prend de nouveau la parole pour une conférence sur la mécanique agricole, et il s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» L'art le plus utile, le plus nécessaire à l'homme est celui qui est resté le plus longtemps dans l'enfance sans faire aucun progrès.

» Il y a cent ans les instruments agricoles ne différaient guère de ceux employés il y a deux ou trois mille ans par les égyptiens et les chinois.

» Le progrès agricole ne date que du commencement du siècle, et c'est en 1821 que Mathieu de Dombasle construisit la première charrue *rationelle* qui fit son apparition à Roville.

» J'ai sous les yeux une *Maison rustique* du XVIIIe siècle, édition de 1760. et il n'existait à cette époque pour tous les genres de labourage qu'une seule espèce de charrue; aussi l'auteur conseille-t-il d'en avoir toujours une de rechange dans chaque exploitation. Depuis, les temps ont bien changé, et si maintenant on avait un conseil à donner au cultivateur, ce serait de se méfier de cette myriade d'outils nouveaux qui ruineraient le fermier assez crédule pour ajouter foi aux promesses de leurs inventeurs.

» Cependant plus les idées agricoles prennent de netteté, plus on remarque que le travail agricole doit se spécialiser comme le travail industriel. Les scarificateurs, les herses ont pour objet particulier d'ameublir le sol, le rolloir de l'unir, de le tasser. La spécialité de l'instrument de labour, soit sans avant-train (araire), soit avec avant-train (charrue), est de retourner le plus exactement possible la terre sens dessus dessous, dans le triple but d'étouffer les herbes, d'enfouir complètement les engrais, et de soumettre chaque étage de la couche arable à l'action fécondante des agents atmosphériques.

» Une charrue (nous employons le terme générique pour les deux outils), pour être bonne, doit donc remplir ces conditions, et ce avec le moins d'efforts de traction possible pour obtenir l'effet demandé, et c'est ici qu'apparaît l'utilité de la mécanique; pour qu'une charrue produise tout l'effet utile dont elle est susceptible, il faut que le point de traction soit le plus rapproché possible du point où se produit l'effort, par conséquent que la ligne de tirage soit aussi courte que possible, en ligne parfaitement droite, car toute bifurcation entraîne une déperdition de force : que le versoir ne heurte pas brusquement la motte, il offrirait trop de résistance; mais que par sa forme hélicoïde il facilite, pour ainsi dire, l'écoulement de la terre, qu'il la divise en la retournant complètement, qu'il ne soit pas trop long, car dans les terres résistantes ou compactes l'adhérence augmente la traction, enfin que l'instrument soit ramassé, solide, pour ne pas se déranger, facile à régler et à conduire pour se passer au besoin de le main intelligente du laboureur.

» Dans cet ordre d'idées nous mettrons en première ligne pour les charrues étrangères, ainsi que pour les araires, Howard et Ramson, peut-être un peu faibles et trop longues pour nos terres fortes du Boulonnais, mais parfaites sous le rapport de la mécanique; et pour les charrues françaises, celles de l'abbé Didelot.

» Mécanicien par instinct, ce curé d'un village de la Meuse a résumé dans ses constructions tous les perfectionnements modernes en y ajoutant ceux qui lui sont propres,

et qui ont fait de sa charrue et de son araire des types qui réalisent la perfection.

» A la haie de fer des charrues anglaises, si pesante et si facile à fausser, l'abbé Didelot a substitué la haie de bois ; il lui donne la forme cintrée pour qu'au point de contact du sol avec la gorge, l'espace de la charrue qui se trouve entre le sol et cette pièce soit aussi grand que possible pour prévenir l'amoncellement du fumier, le coutre est solidement fixé sur le côté, le versoir moins long que celui des charrues anglaises, renverse bien la terre, le soc, un peu large, enlève correctement la tranche, le régulateur est simple, et au moyen d'une tringle mobile les mancherons se relient à la partie extérieure de la charrue, ce qui donne à l'instrument une fermeté complète ; une fois réglé il marche sans qu'on touche presque aux mancherons.

» Il vend ses charrues 150 fr. et ses araires 70 fr.

» Nous pouvons en toute sécurité conseiller ces appareils aux fermiers, ils se trouveront bien de les adopter, et comme économie de force et comme bon travail. Dans nos campagnes la construction des charrues est laissée à la discrétion de charrons et maréchaux qui se servent de patrons établis d'une façon empirique, et il serait utile qu'une charrue-type fût achetée pour remplacer des modèles défectueux et surannés.

» L'araire exige beaucoup moins de force de traction que la charrue, il est moins coûteux, plus maniable, mais il faut qu'il soit construit avec une grande précision, ou sans cela il est inservable, il exige en outre une main habile pour le mener, sans quoi il ne donne qu'un travail mal fait, inégal en profondeur.

» Il faut en outre, pour qu'il soit d'un bon usage, que la densité du sol soit sensiblement la même dans toute l'étendue du champ ; si elle varie, l'enfonceur va aussi variant, à moins d'une grande habitude de l'outil, tandis que la charrue à avant-train, même défectueuse, fonctionne passablement partout.

» Les brabants doubles, les charrues tourne-oreilles, et bien d'autres engins du même genre sont d'excellents instruments, mais dont l'usage, en abrégeant ou facilitant un peu l'ouvrage, ne peut se concilier qu'avec une culture déjà avancée et des ouvriers capables et intelligents.

» Nous ne pouvons passer sous silence une des opérations qui se rattache au labour, un des perfectionnements les plus réels de l'agriculture moderne, l'approfondissement du sol.

» Les instruments destinés à approfondir le sol se divisent, quels qu'ils soient, en deux genres.

» Ceux qui le retournent complètement du fond de la raie jusqu'à la superficie, et ceux qui en le fouillant intérieurement l'ameublissent, mais sans ramener le fond à la surface.

» Ceux du premier genre relèvent tous de la *révolution* de M. Vallerand et exigent une traction de 2 bœufs ou 4 chevaux, suivant la profondeur et la nature du sol et le volume de la tranche qu'on veut enlever d'un coup.

» Dans les terres dont la nature rend ce travail possible et où l'on peut donner du fumier en quantité, les résultats de ce défoncement sont immenses, ils ont presque doublé le rendement, c'est un véritable drainage par la profondeur où le fumier est enterré, et c'est une source fertilisante inépuisable ; on peut s'en faire une idée par un *lit avant* fait à la bêche, dans un bon sol. Mais il est bien des cas où cette opération est dangereuse, même impossible.

» La fouilleuse est moins radicale mais elle offre aussi moins d'inconvénient : d'abord elle peut travailler partout, elle permet à l'eau des pluies de descendre dans le sous-sol, aux racines de pivoter dans une nouvelle couche, elle ameublit le fond sans ramener à la superficie des terrains infertiles, c'est un bon outil dont nous voudrions voir l'usage se propager.

» A cet ordre d'idées se rattache une invention récente qui a permis de mettre en culture régulière des milliers d'hectares souvent stérilisés par des causes que la science est venue combattre et vaincre.

» Quelque culture que vous prodiguiez à un sol, quelque fumure que vous lui donniez, vos peines seront perdues s'il n'est pas sain, perméable à l'air et à l'eau.

» Il y a des siècles que les fossés couverts sont connus et appréciés, mais pour les faire il faut en quantité ou des pierres ou du bois, matériaux qui manquent souvent ; ils sont coûteux, sujets à s'obstruer et à durer peu. A notre époque était réservé l'honneur de résoudre le problème. Les tuyaux de drainage ont tous les avantages des fossés couverts comme écoulement des eaux, ils ont de plus ceux d'une durée indéfinie et ils peuvent être établis partout, leur peu de poids et de volume permet de les transporter et de les employer à peu de frais où le besoin d'assainir la terre se fait sentir.

» Nous ne saurions cependant recommander trop de soins dans la pose pour obtenir d'eux tout l'effet utile, il faut qu'ils soient suffisamment enfoncés en terre, bien pentés, et garnis au-dessus, autant que possible, d'un lit de petits cailloux, tuiles, menus bois, paille, qui facilite l'écoulement des eaux et empêche les tuyaux de se boucher ; avec ces précautions leur service est assuré, et il est regrettable qu'il

reste encore des propriétaires assez négligents, assez peu soucieux de leurs intérêts et de ceux de l'agriculture en général, pour ne pas user de ce moyen aussi simple que facile d'augmenter et la valeur et le rapport de leurs terres.

» Le travail lent du binot pour le déchomage, opération qui exige d'être faite si promptement après la récolte pour faciliter la levée des mauvaises herbes et leur enfouissement par un labour profond, a frappé les esprits des perfectionnements de l'agriculture ; aussi les extirpateurs, charrues à plusieurs socs, herses Bataille (enfin tous les instrumeuts destinés à accélérer la tache facile de retourner le sol à une très-petite profondeur) sont les premiers qui aient fait leur apparition, d'une construction simple et peu coûteuse ils sont passés dans l'usage journalier, et presque toutes les fermes sont pourvues d'appareils de ce genre appropriés à leurs besoins.

» Quels qu'ils soient ils ont toujours la forme triangulaire à bâtis en fer ou en bois, portant des pattes, le plus souvent en fer, courbées en angle, terminées soit par des pointes aiguës pour les sols pierreux, par des spatules en forme de socs pour les sols où la végétation abonde. La marche en général est réglée par des roues de support qu'on abaisse ou qu'on élève à volonté, et suivant les constructeurs il y a ou il n'y a pas de mancherons.

» Parmi ceux à bâtis de bois nous citerons Peltier jeune et Fondeur.

» Parmi ceux en fer, Bodin (à cou de cygne), et Houdart, dont l'appareil, par une série de changements de dents, forme à volonté un extirpateur, une herse, une houe à arracher les pommes de terre, et un buttoir. C'est un excellent appareil pour la culture moyenne.

Herses.

» La charrue en retournant la terre la laisse en parcelles trop fortes pour qu'on puisse y ensemencer la plupart des graines; la herse a pour rôle de diviser la terre, de l'émietter. Pour remplir ce but, il faut : 1° qu'elle s'applique sur tous les points du sol et qu'elle soit partout en contact avec lui, 2° qu'elle pénètre ce sol à la même profondeur.

» Les herses employées dans nos campagnes répondent-elles à ces conditions ? évidemment non.

» Ces grands appareils à formes triangulaires, rectangulaires, en losange, en trapèze, posent tantôt par un coin, tantôt par l'autre,, tantôt par leur milieu, leur travail est aussi mauvais qu'irrégulier, on est obligé de repasser dix fois, sans bon résultat, à la même place.

» Il faut donc que la herse soit composée de plusieurs

parties jointes entre elles par des articulations solides qui ne lui permettent pas de s'écarter, mais lui laissent toute liberté de se coller au sol dans toute son étendue ; il faut en outre que chaque dent trace son sillon, sans entrer dans celui d'une autre et que ces sillons soient à égale distance.

» La herse anglaise, articulée en zig-zag, d'Howard, dont Pilter est le constructeur en France, est ce que jusqu'ici on a fait de mieux, on les accouple par trois, quatre ou cinq sur un tracier, suivant la force que l'on veut employer et la largeur de travail qu'on veut exécuter d'un coup, elles marchent en avant comme en arrière, seulement leur travail est différent, suivant la forme et l'inclinaison des dents, le bâtis et les dents sont en fer, les dents faussées se remplacent à l'instant en défaisant une vis.

» En France M. Bodin en construit d'à peu près semblables à un peu meilleur marché, elles coûtent 100, 120 et 162 fr., suivant qu'elles pèsent 83, 120 ou 140 kilos.

» Celles de Pilter se comptent par dents : 30 dents 40 fr. 50 dents 50 fr., 72 dents 140 fr. Pour mieux régler l'entrure un mancheron formé par la jonction de deux tiges écartées pèse sur les deux extrémités de chaque couple de herses. C'est un perfectionnement, cependant la herse peut parfaitement fonctionner sans cet appendice.

» On peut remplacer les bâtis en fer par des bâtis en bois, comme l'a fait M. Meixmoron de Dombasle, à Nancy, en usant toujours du systéme en zig-zag articulé et laissant les dents en fer, c'est un excellent instrument, moins coûteux que les précédents. Quant aux dents en bois elles ne conviennent que dans les terrains légers et meubles.

» Si nous voulons conserver nos formes de herses, il faudrait au moins qu'elles fussent divisées en trois parties reliées par des anneaux de fer et diminuées de grandeur.

» Comme nouveautés nous citerons les herses-chaînes et les herses tournantes. Ces dernières n'ont pas réussi à la pratique.

» Les herses disposées sur cylindre ne sont usitées qu'en Suède et en Norvége.

Rouleau.

» Notre rouleau usuel n'est guère meilleur que la herse ; il a les mêmes défauts, il est trop long, tout d'une pièce et passe sur les rocs sans les écraser.

» Le but du rouleau est double (écraser les mottes et tasser la terre), bien qu'il les remplisse souvent tous deux à la fois avec succès.

» Cependant pour écraser les rocs, le Croskill formé de disques, se mouvant chacun isolément, armés de dents, est

N. 3. — 44 — Mars 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

« Messieurs,

» Encore une fois je suis chargé de la mission très-agréable, d'annoncer dans la séance publique que vous tenez à l'ouverture de l'année agricole, les encouragements offerts aux travaux du cultivateur.

» Ces encouragements viennent augmenter la valeur du succès que lui procure la rémunération de ses dépenses, stimuler son zèle, l'engager à persévérer dans la voie du progrès, le proposer à l'imitation de tous, et rendre un éminent service au premier, au plus indispensable des arts.

» Le Gouvernement ouvrira à Beauvais, dans la dernière semaine de juin, un grand concours agricole pour la région du Nord de la France.

» Le département, quelques temps après, ouvrira un concours d'étalons, où seront décernées des primes importantes.

» Nos cultivateurs ne manqueront pas d'aller dans ces concours soutenir l'honneur de notre agriculture.

» Les récompenses dont je vais donner le détail sont plus modestes, mais elles n'en seront pas moins estimées du cultivateur, parce qu'elles lui seront décernées dans le lieu même où il les aura méritées, et au milieu de ses concitoyens.

» La position financière de la Société, étant nécessairement la règle à suivre pour l'établissement du programme des récompenses à décerner, je vais faire précéder ce programme de l'état de recettes et des dépenses présumées pendant l'année 1869.

BUDGET.

» Le compte de 1868 a laissé un déficit de près de 1500 fr., qui nous oblige à restreindre nos dépenses de l'année courante. La Commission s'est attachée à conserver néanmoins tous les crédits affectés aux récompenses. Seulement une réduction de 500 fr., a dû être opérée sur les crédits affectés aux concours de bestiaux. Les frais d'impression ont paru suceptibles de subir une réduction résultant d'une nouvelle remise de cinq pour cent, consentie par l'imprimeur, et de ce l'on pourra réaliser une économie en donnant un peu moins d'extention au bulletin mensuel. On a donc pu réduire à 1000 fr. le crédit pour frais d'impression qui était inscrit pour 1400 fr. au budget de l'année précédente. Enfin, la Commission cherche à réduire par tous les moyens possibles les frais d'administration, et c'est ainsi qu'elle a supprimé les abonnements aux journaux d'agriculture, dans la pensée qu'ils pouvaient être avantageusement supplés

par les publications des 120 sociétés avec lesquelles nous sommes eu correspondance.

» Pour éviter de voir se produire encore des déficits dans notre comptabilité, il sera indispensable de rester toujours rigoureusement dans les limites des crédits ouverts. Souvent les commissions, guidées par le désir louable de récompenser un mérite réel, se laissent entraîner à décerner un plus grand nombre de primes, et c'est là la principale cause des déficits qui viennent engager l'avenir et déranger toutes nos prévisions.

» Le budget de 1869 a été établi de la manière suivante :

Recettes.

1. Cotisation de 640 membres titulaires.....	3840	»
2. Subvention du ministère de l'agriculture pour primes diverses.....	700	»
3. Subvention départementale pour l'amélioration des espèces bovine et ovine.....	1308	33
4. Subvention départementale sans affectation spéciale.....	1000	»
5. Subvention de la ville de Boulogne.....	1000	»
6. Valeur d'une coupe d'honneur, offerte par M. Al. Adam et par M. Dufour.....	250	»
7. Primes offertes par M. Al. Adam, pour l'enseignement agricole et pour les volailles grasses.....	140	»
Total.....	8238	33

Dépenses.

1. Déficit du compte de 1868.....	1471	44
2. Traitements d'employés.....	430	»
3. Impression du bulletin, des affiches, des circulaires et des autres pièces.....	1000	»
4. Droits de poste	250	»
5. Frais de bureau.....	20	»
6. Loyer de la salle des séances publiques, et frais matériels de l'exposition.....	150	»
7. Prix en argent, en instruments, en coupe, en ouvrage d'agriculture, en médailles....	5050	»
Total.....	8371	44

Résultat.

La recette étant de.....	8238	33
et la dépense de.....	8371	44
Il en résulte un déficit de.....	133	11

Le déficit réduit à 133 fr. n'a réellement plus d'importance, et on peut d'ailleurs espérer que plusieurs circonstances pourront le faire disparaître. La somme portée en recette comme produit des cotisations de sociétaires, est basée sur le nombre aujourd'hui existant, et on doit compter que, comme toujours, de nouvelles admissions viendront augmenter ce nombre dans le courant de l'année. Aprés la réorganisaion qui avait porté le nombre des sociétaires à 220, au lieu de 40, chiffre auquel il était fixé, la grande majorité des cultivateurs et tous les amis de l'agriculture sont venus donner leur adhésion, et depuis dix ans 420 nominations nouvelles ont eu lieu. Cet heureux mouvement ne se ralentira pas, et un jour assez prochain, nous verrons tous les cultivateurs, sans aucune exception, faire partie d'une association qui a pour mission de favoriser, d'encourager le progrès dans l'art qu'ils exercent.

On n'a pas fait figurer au budget une recette que nous espérons néanmoins obtenir cette année ; c'est la subvention de 300 fr., qui, plusieurs fois a été accordée à la Société, par M. le Ministre de l'Instruction publique. La Société encourage l'enseignement agricole que le Gouvernement désire voir s'introduire dans l'enseignement général, et elle se charge des travaux scientifiques qui lui sont demandés, et qui déjà lui ont mérité un second prix au concours des sociétés savantes. Nous avons donc tout lieu d'espérer que M. le Ministre voudra bien accéder la demande que nous lui adresserons à cet égard.

HERBAGES.

» Messieurs,

» Depuis quelques années, la culture herbagère a pris une plus grande extension dans notre contrée, au sol si essentiellement apte à cette culture. Néanmoins, nous sommes encore bien loin d'avoir atteint le but où tendent nos efforts.

» Nous ne voyons que trop fréquemment encore de ces terrains abandonnés à une végétation sauvage, couverts d'un gazon inerte ou d'une broussaille sans valeur, tandis que les terrains contigus et entièrement similaires présentent l'aspect le plus satisfaisant d'un gazon vert, abondant et pur ; frappant contraste qui est le plus éloquent éloge du travail intelligent, et le blâme le plus sévère de l'indolance qui a jusqu'ici résisté aux conseils de l'expérience.

» Nous savons bien que le reproche ne peut pas toujours être adressé à celui qui cultive la terre. Trop souvent le propriétaire n'assure pas au fermier un avenir suffisant pour

qu'il puisse espérer de jouir des améliorations qu'il aurait faites. Parfois même le propriétaire s'oppose à tout changement, quelque bon qu'il puisse être, dans les natures de culture. Si les propriétaires de biens ruraux étaient tous parfaitement initiés aux faits agricoles, il n'en serait pas ainsi ; ils viendraient tous, comme plusieurs le font, non-seulement favoriser les opérations du fermier, mais encore y contribuer en faisant exécuter à leurs frais les grandes améliorations, comme les desséchements, les irrigations et les défrichements qui doivent augmenter d'une manière permanente la valeur de leurs propriétés.

» Il n'est pas un seul cultivateur, pas un seul habitant des campagnes qui ne soit entièrement convaincu que dans notre pays surtout, il n'est pas de bonne agriculture, il n'est pas de succès possible sans de bons herbages, et ceci est tellement vrai que toutes les exploitations qui se trouvent dans cette heureuse condition sont beaucoup plus renommées, beaucoup plus recherchées. Pourquoi donc n'agissons-nous pas toujours d'après nos convictions? Pourquoi se trouve-t-il encore même des propriétaires exploitant eux-mêmes, qui refusent de mettre en usage les moyens que la nature met à leur disposition, qui négligent de chercher dans leur terre le trésor, objet de leur envie, que d'autres ont trouvé par un travail intelligent, par de persévérants efforts?

» La Société d'Agriculture a constamment considéré les herbages comme la base de notre agriculture, et elle est heureuse d'avoir à constater que ses conseils et ses encouragements ont puissamment contribué aux améliorations qui s'accomplissent dans cette culture. La Société a maintenu l'affectation d'une somme de 500 fr. pour être distribuée en primes à ceux qui, soit propriétaires, soit fermiers, auront amélioré l'état de leurs herbages.

» Tous ceux qui auront exécuté des travaux sont très-instamment priés de ne pas négliger d'en faire la déclaration au secrétariat de la Société, avant le 1er juin.

» Une commission se transportera sur les lieux pour visiter les travaux, et les concurrents placeront à l'exposition agricole des échantillons de leurs produits.

BESTIAUX.

» Messieurs,

» L'augmentation du nombre des bestiaux est la conséquence toute naturelle de l'augmentation de l'étendue et de la valeur des herbages.

» La nature du paturage a fortement contribué à la formation des races, et c'est aussi le pâturage qui est la

principale cause de leur perfectionnement ou de leur dégénérescence.

» On a donc fait un pas immense, on a en mains la première condition du succès lorsqu'on est arrivé à posséder des herbages irréprochables, tant sous le rapport de la qualité que sous celui de l'abondance. Mais là ne peut se borner le travail de l'agriculteur Il faut que la nourriture d'hiver corresponde à celle que les bestiaux trouvent au pâturage. Il faut aussi faire un bon choix des races en conservant de préférence celles du pays, quand elles sont convenables ou qu'on peut les améliorer par des croisements opérés avec intelligence. Il faut surtout s'attacher avec le plus grand soin à choisir comme reproducteurs les meilleurs sujets de son élevage, en se mettant en garde contre l'appat d'un bénéfice immédiat qni n'est en réalité qu'un très-grave préjudice. C'est ce qui arrive quand l'éleveur donne le choix à l'acheteur, dans des pouliches dont il doit conserver une partie, et quand il livre à la boucherie ses plus beaux agneaux et ses plus belles génisses.

» Quant au choix des races, on est maintenant complètement fixé à cet égard, et tous ceux qui s'écartent des règles généralement suivies ont toujours à s'en repentir.

» Pour l'espèce chevaline, la race boulonnaise qui depuis de longs siècles fait la renommée de notre élevage, doit être conservée dans sa plus rigoureuse pureté. Si nous nous en écartons pour avoir plus de force, nous n'avons qu'un animal sans qualités et sans vigueur; si nous voulons avoir plus d'élégance et de légéreté, nous n'obtenons que des chevaux qui ne conviennnent pas aux acheteurs habituels, et dont quelques-uns seulement arrivent plus tard à pouvoir être vendus avantageusement.

» Nous possédons des juments remarquables qui ont toutes les qualités nécessaires pour être de bonnes reproductrices; mais il y a encore à ce sujet bien des améliorations à faire, et elles sont faciles puisqu'il ne s'agit que de faire un bon choix de pouliches et de ne pas conserver les juments qui ne donnent pas de bons produits. Quant aux étalons, le choix est malheureusement beaucoup plus difficile. Quelques cultivateurs seulement en possèdent. Ils vont les choisir en Picardie, parmi les produits de l'élevage Boulonnais. S'ils se trompent ou s'ils ne font pas les sacrifices nécessaires pour se procurer les meilleurs types, toute la contrée qu'ils habitent en est victime.

» L'espèce bovine du Boulonnais perfectionnée par un bon choix de reproductions et par une nourriture abondante,

convient parfaitement à la généralité de nos exploitations. Elle peut d'ailleurs prendre plus de force au moyen de l'emploi de taureaux de la race Flamande, avec laquelle elle a une très-grande analogie.

» L'introduction des races Espagnoles et Anglaises a amélioré notre race ovine, surtout au point de vue de la laine. Nous sommes plus qu'on ne l'est dans toute autre contrée, à portée de nous procurer de bons béliers, puisque nous possédons dans notre arrondissement un établissement où le Gouvernement fait faire l'élevage sous la très-intelligente direction de M. Dutertre, notre compatriote et collègue. La Bergerie Impériale de Tingry va recevoir un accroisement par la création dans cet établissement d'une école de bergers. C'est à bien juste titre que le Gouvernement se préoccupe de donner à l'agriculture de bons serviteurs dans cette partie si importante de l'exploitation agricole ; car il est bien rare de rencontrer dans les gardiens de nos troupeaux, toute l'aptitude et toutes les qualités qu'ils devraient posséder pour s'acquitter convenablement de la charge qui leur est confiée.

» Dans l'espèce porcine, des croisements améliorateurs ont eu lieu depuis longtemps ; mais on était allé un peu trop loin en voulant chercher la condition de l'engraissement facile, et on était arrivé à un croisement manquant de taille et de poids. On retourne maintenant vers les races plus fortes, et l'éleveur le plus en renom dans la contrée, M. Barbery, conduit dans les concours régionaux, où il est toujours l'un des plus brillants lauréats, de remarquables sujets de la race Craonnaise et des plus fortes races d'Angleterre.

» Des nécessités financières ont obligé la Société à restreindre un peu les dépenses qu'elle fait habituellement pour les concours de bestiaux.

» Néanmoins, elle a pu conserver les deux concours qu'elle ouvre depuis quelques années. Ces deux concours auront lieu vers la fin de juin ou le commencement de juillet.

» L'un aura lieu à Boulogne, et il sera ouvert à tous les cultivateurs de l'arrondissement.

» L'autre, qui sera ouvert aux cultivateurs des cantons de Desvres et de Samer, aura lieu dans celle des communes de ces deux cantons qui offrira, indépendamment d'un emplacement convenable pour la tenue du concours, la somme la plus élevée, soit pour augmenter le nombre ou l'importance des prix prévus au programme, soit pour ouvrir des sections non prévues, ainsi qu'il en sera décidé par une Commission désignée par la commune où se tiendra le concours, réunie aux membres du Bureau de la Société.

» La rédaction du réglement des concours a donné lieu à quelques observations sur son exécution. On a dit qu'au mépris de l'obligation imposée par l'article 3, des lauréats se dispensaient de conserver les animaux primés, et que contrairement à la prescription de l'article 4 des animaux ayant fait partie d'une bande primée, avaient été présentés pour la même prime dans un concours subséquent.

» Toutes les prescriptions du programme des concours doivent être ponctuellement suivies par tous, et la Société a décidé qu'elle prendrait des mesures efficaces pour empêcher qu'elles soient enfreintes, notamment la marque des bestiaux primés, comme cela a lieu dans plusieurs concours.

» La Société a adopté pour les concours de 1869, le réglement général suivant :

» Art. 1er. — Les animaux présentés aux concours d'arrondissement devront appartenir à des cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne. Ceux présentés au concours cantonal devront appartenir à des cultivateurs des cantons de Desvres et de Samer.

» Art. 2. — Les animaux primés dans un concours cantonal pourront l'être encore au concours d'arrondissement ; de même, ceux primés au concours d'arrondissement, pourront l'être aussi au concours cantonal ; à l'exception toutefois, que les animaux qui, au concours d'arrondissemet, auront obtenu un premier prix ou le prix unique d'une catégorie ne pourront obtenir dans l'année ni dans la suivante, au concours cantonal, qu'un rappel de prix avec médaille.

» Art. 3.— Le cultivateur qui, soit au concours d'arrondissement, soit au concours cantonal, obtiendra le premier prix ou le prix unique d'une catégorie, devra conserver l'animal ou les animaux primés pendant six mois au moins ou ne les vendre qu'à des cultivateurs de l'arrondissement, avec la condition de la conservation pendant le temps sus-indiqué.

» En cas de contravention à ces prescriptions, le cultivateur auquel le prix aura été décerné sera, à l'avenir, exclu des concours de la Société, à moins qu'il ne justifie par un certificat de vétérinaire, approuvé par le maire, que l'animal a peri ou qu'une maladie grave a empêché sa conservation.

» Art. 4.— Le premier prix ou le prix unique d'une catégorie ne pourra être décerné pour un animal ou pour des animaux qui, dans un concours de même classe, auraient déjà remporté des prix semblables. Néanmoins les animaux

pourront être présentés aux concours et il pourra être décerné un rappel de prix avec médaille.

» Art. 5. — Aucun lauréat ne pourra obtenir, quel que soit le nombre de bestiaux présentés par lui, qu'un seul prix dans chacune des catégories.

» Art. 6. — Les animaux qui auront fait partie d'une bande primée ne pourront, dans le même concours, être présentés dans une catégorie d'animaux seuls.

» Art. 7. — Dans l'espèce chevaline, les animaux appartenant à la race boulonnaise seront seuls admis à concourir.

» Art. 8. — Dans les espèces bovine, ovine et porcine, les animaux appartenant à toutes les races et à tous les croisements seront admis à concourir.

» Art. 9. — Les vaches appartenant à des laitiers qui ne font jamais d'élèves, ne seront pas admises à concourir.

» Diverses modifications ont été introduits dans le programme des concours ; quelques-unes ont été motivées par la nécessité d'arriver à des réductions dans le chiffre de la dépense. Les deux catégories d'étalons sont réunies en une seule, comprenant tous les étalons âgés de plus de trois ans. Pendant longtemps les juments sans poulains ont été admises à concourir sans maximum d'âge ; mais depuis deux ans, voulant empêcher que des animaux qui ne sont d'aucune utilité pour la reproduction, puissent venir remporter des prix dans des concours de reproducteurs ; on avait fixé à six ans l'âge au-delà duquel les juments sans poulains n'auraient plus été admises. On s'était fondé à cet égard sur ce qu'après deux années de saillie sans succès, il y avait lieu de penser que l'animal manquait d'aptitude. On a objecté que le concours pouvait être ouvert non-seulement pour les juments qui n'ont jamais eu de poulain, mais encore pour celles qui en ont eu, et qui en manquent l'année dans laquelle on les présente au concours ; et partant de ce principe, on a fixé le maximum d'âge à huit ans. La première catégorie des taureaux comprenait les animaux de 2 à 6 dents ; on a pensé qu'un taureau de 6 dents ne pouvait plus guère être utile pour la reproduction, attendu qu'à cet âge il devient méchant, et qu'il y a alors impossibilité de le conserver. On n'a donc admis dans cette catégorie que les taureaux de 2 et de 4 dents.

» La Société a établi de la manière qui va être indiquée, le programme définitif du concours d'arrondissement, et le programme provisoire du concours cantonal. Ce dernier programme sera modifié par suite de l'allocation de la commune qui en sera le siège.

Concours d'arrondissement.

§ I. — Espèce Chevaline.

MALES.

Catégorie unique.—*Étalons âgés de 3 ans et au-dessus.*

Premier prix,	150 fr.	250 fr.
Deuxième prix,	100	

FEMELLES.

1re Catégorie. — *Juments âgées de 3 ans au moins, par attelages de trois.*

Prix unique,		150 fr.

2e Catégorie. — *Juments âgées de 4 ans au moins, accompagnées de leur poulain de l'année.*

Premier prix,	130 fr.	420 fr.
Deuxième prix,	110	
Troisième prix,	100	
Quatrième prix,	80	

3e Catégorie. — *Juments âgées de 3 à 8 ans, sans poulain.*

Premier prix,	75 fr.	135 fr.
Deuxième prix,	60	
Médaille d'argent.		
Mention honorable.		

4e Catégorie.—*Pouliches de 2 à 3 ans,*

Premier prix,	60 fr.	130 fr.
Deuxième prix,	40	
Médaille d'argent.		
Mention honorable.		
Total,		1.055 fr.

§ II. — Espèce Bovine.

MALES.

1re Catégorie.—*Taureaux de 2 et de 4 dents.*

Premier prix,	80 fr.	140 fr.
Deuxième prix,	60	

2e Catégorie.—*Taureaux ayant encore les dents de veau.*

Prix unique,		60 fr.

FEMELLES.

1re Catégorie. — *Vaches pleines ou à lait, par bandes de quatre.*

Prix unique, — une coupe d'honneur en argent, offerte par M. Al. Adam et par M. Dufour.

Valeur, 250 fr.

2e Catégorie.—*Vaches pleines ou à lait, seules.*

Premier prix,	80 fr.	260 fr.
Deuxième prix,	60	
Troisième prix,	50	
Quatrième prix,	40	
Cinquième prix,	30	

3e Catégorie. — *Génisses de 2 et de 4 dents, pleines du 1er veau.*

Premier prix,	70 fr.	195 fr.
Deuxième prix,	50	
Troisième prix,	40	
Quatrième prix,	35	
Total,		905 fr.

§ III. — Espèce Ovine.

Les animaux seront présentés en laine.

MALES.

1re Catégorie.—*Béliers de 2 et de 4 dents.*

Premier prix.	50 fr.	90 fr.
Deuxième prix.	40	

2e Catégorie.—*Béliers de 6 dents et au-dessus.*

Prix unique, 35 fr.

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Brebis antenoises n'ayant encore eu d'agneaux (par lots de 20).*

Premier prix,	60 fr.	150 fr.
Deuxième prix,	50	
Troisième prix,	40	
Total,		275 fr.

§ IV. — Espèce Porcine.

MALES.

Catégorie unique. — *Verrats.*

Prix unique, une médaille d'argent offerte par M. Barbery, et 30 fr.

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Truies pleines ou suitées.*

Premier prix,	30 fr.	55 fr.
Deuxième prix,	25	
Total,		85 fr

Concours cantonal.

§ I. — Espèce Chevaline.

MALES.

Catégorie unique.—*Étalons âgés de 3 ans et au-dessus*

Premier prix,	100 fr.	180 fr.
Deuxième prix,	80	

FEMELLES.

1re catégorie.—*Juments âgés de 3 ans au moins, par attelages de trois.*

Prix unique, 100 fr.

2e catégorie. — *Juments âgées de 4 ans au moins, accompagnées de leur poulain de l'année.*

Premier prix,	80 fr.	150 fr.
Deuxième prix,	70	

3e catégorie. — *Juments de 3 à 8 ans, sans poulain.*

Prix unique, 50 fr.

4e catégorie.— *Pouliches de 2 à 3 ans.*

Premier prix,	40 fr.	70 fr.
Deuxième prix,	30	
Total,		550 fr.

§ II. — Espèce Bovine.

MALES.

1re Catégorie. — *Taureaux de 2 et de 4 dents.*

Prix unique, 50 fr.

2e Catégorie. — *Taureaux ayant encore les dents de veau.*

Premier prix, 40 fr.
Deuxième prix, médaille d'argent.

FEMELLES.

1re Catégorie.—*Vaches pleines ou à lait, par bandes de quatre.*

Prix unique, 100 fr.

2e Catégorie.—*Vaches pleines ou à lait, seules.*

Premier prix,	50 fr.	120 fr.
Deuxième prix,	40	
Troisième prix,	30	

3e Catégorie. — *Génisses de 2 et de 4 dents, pleines du 1er veau.*

Premier prix,	40 fr.	70 fr.
Deuxième prix,	30	
Total,		380 fr.

§ III. — Espèce Ovine.

Les animaux seront présentés en laine.

MALES.

1re Catégorie.— *Béliers de 2 et de 4 dents.*

Premier prix,	40 fr.	70 fr.
Deuxième prix,	30	

2e Catégorie.—*Béliers de 6 dents et plus âgés.*

Prix unique. 30 fr.

FEMELLES.

Catégorie unique. — *Brebis antenoises n'ayant encore eu d'agneaux (par lots de 15).*

Premier prix,	50 fr.	90 fr.
Deuxième prix,	40	
Total,		190 fr.

§ IV. — Espèce Porcine.

MALES.

Catégorie unique. — *Verrats.*

Prix unique,	30 fr.

FEMELLES.

Prix unique,	30 fr.
Total,	60 fr.

ENSEMBLE DE CULTURE.

» Messieurs,

» Le concours pour l'ensemble de culture a une très-grande importance, puisqu'on y récompense le cultivateur dont la ferme est tenue de la manière la plus remarquable dans toutes ses parties.

» Lorsque la Société a institué ces concours, elle a décidé qu'ils auraient lieu alternativement pour chacun des six cantons de l'arrondissement, et un tirage au sort en a fixé l'ordre. Le canton de Marquise qui avait eu le n° 6 au tirage, a clos en 1868, la première période de six années.

» Depuis l'institution des concours d'ensemble de culture, la Société a aussi créé des concours cantonaux pour les bestiaux et autres choses agricoles. Elle a trouvé le moment opportun de réunir l'un et l'autre concours en appelant les cantons de Desvres et de Samer à jouir des deux en 1869, de manière que tous les trois ans deux cantons réunis jouiront du concours général agricole et du concours d'ensemble de culture.

» La Société a examiné de nouveau la question de savoir si l'on devait appeler à concourir ensemble toutes les exploitations agricoles sans avoir égard à leur importance, et elle a de nouveau reconnu qu'il y a de bien plus grandes difficultés à bien tenir dans toutes ses parties une ferme complète appartenant à la grande culture, et qu'il est impossible d'admettre à concourir avec cette ferme, celles qui en raison de leur moindre importance, peuvent recevoir des soins exceptionnels, et qui d'ailleurs manquent avec elle de points de comparaison. On a objecté qu'il est des fermes d'une certaine importance qui peuvent être considérées comme appartenant à la grande culture, et qui néanmoins, ne possédant pas de troupeaux de moutons, ne peuvent être admises à concourir dans la première catégorie. D'un autre

côté on a fait remarquer que les fermes dans cette condition deviennent de plus en plus rares depuis que de grands progrès agricoles se sont accomplis, notamment par l'amélioration des pâturages naturels, l'augmentation des herbages artificiels, et surtout par le dessèchement des terrains humides qui autrefois étaient pour beaucoup de fermes un obstacle insurmontable pour la réussite des troupeaux. La création des chemins secs, larges et aérés est aussi venue favoriser les troupeaux dans bien des contrées qui précédemment ne pouvaient leur offrir d'autre voies de communication que des ravins et des cloaques qui ne séchaient qu'aux plus beaux jours de l'été. Les troupeaux de moutons étant toujours un très-grand avantage pour l'exploitation agricole, à laquelle ils donnent d'ailleurs le meilleur des engrais, on doit employer tous les moyens pour encourager leur création partout où ils sont possibles.

» La Société a décidé que le concours d'ensemble de culture aurait lieu selon le programme suivant :

» *Première catégorie.* — Fermes où on tient les espèces chevaline, bovine, ovine et porcine.

Prix : une médaille de vermeil et. . . 100 fr.

» *Deuxième catégorie.*—Fermes qui ne possèdent pas ces quatre espèces de bestiaux.

Prix : . . . . . 100 fr.

» Les concurrents devront se faire inscrire au secrétariat de la Société avant le 15 juin.

» Ils devront placer à l'exposition agricole des échantillons de tous les produits de leurs terres et de leurs prairies.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

» Messieurs,

» Chaque année en établissant le programme de nos récompenses, nous déclarons que l'enseignement agricole que nous encourageons, consiste à faire aimer à l'enfant des campagnes le grand art dans lequel il est né, et a diriger son esprit et ses aspirations vers cet art, en lui en faisant l'éloge ainsi que celui des personnes qui le pratiquent et qui le protègent, en l'entretenant de faits agricoles dans ses leçons de lecture, d'orthographe et de calcul.

» Plusieurs instituteurs marchent dans cette voie et dans leurs moments de loisir, ils s'exercent eux-mêmes avec leurs élèves à quelques pratiques agricoles, et ils viennent chaque année orner notre exposition de produits remarquables.

» Une somme de 200 fr. est affectée en 1869 à décerner des primes, consistant principalement en ouvrages d'agri-

culture, aux instituteurs qui auront fait preuve de zèle et d'intelligence pour diriger leurs élèves vers l'agriculture, et qui auront le mieux réussi dans leurs expériences agricoles. Des récompenses seront aussi décernées aux élèves qui auront le mieux profité des leçons de leurs maîtres. Dans cette somme est comprise celle de 100 fr. offerte par M. Al. Adam, notre président-honoraire, pour que dans chaque canton il soit décerné une médaille à l'instituteur et un livret de caisse d'épargne à l'élève qui auront eu le plus de succès, l'un dans l'enseignement, l'autre dans l'étude préparatoire de l'agriculture.

» Les concurrents devront faire une déclaration au secrétariat de la Société avant le 1er juillet.

» Tous les produits quelconques placés à l'exposition agricole par les instituteurs, devront avoir été récoltés ou fabriqués par eux.

» La Société a décidé que pour éviter tout soupçon sur l'origine de ces produits, la Commission devra faire des visites réitérées sur les lieux de production, et que pour rendre cette visite possible, cette Commission sera composée de dix-huit membres, divisés en six sections composées de trois membres par canton. Cette commission se réunira en assemblée générale pour la distribution des récompenses.

EXPOSITION AGRICOLE.

» Messieurs,

» Les exhibitions de produits agricoles sont toujours de très-intéressants sujets d'études, de très-puissants stimulants du progrès. Elles sont surtout très-méritantes quand elles sont l'expression d'une culture sérieuse et importante ; mais quand encore elles ne comprendraient que les résultats de cultures forcées, elles seraient toujours un enseignement sur le mérite du travail et sur le degré auquel chaque nature de produit peut arriver.

» Les lauréats du concours pour les herbages et de celui pour l'ensemble de culture doivent placer à l'exposition des échantillons de leurs produits. Il ne leur est pas décerné de primes d'exposition, attendu qu'il leur en a été décerné de plus importantes aprés visite des lieux de production.

» Les jardiniers légumiers apportent habituellement à l'exposition de beaux produits. La Société les invite à la mettre à même de mieux juger du mérite de leur travail et de mieux le récompenser en invitant la Commission, au moyen d'une déclaration faite avant la fin de mai, à visiter leurs jardins.

» L'exposition a encore le mérite d'admettre, indépen-

damment des diverses productions de la terre, les volailles, les produits fabriqués, les instruments et les diverses choses utiles à l'agriculture.

» L'exposition est ouverte à tous les habitants de l'arrondissement. Pour la 3e catégorie elle est aussi ouverte aux étrangers à l'arrondissement.

» Une somme de 200 fr. est affectée à décerner des primes aux exposants des produits les plus remarquables qui n'auront pas fait l'objet d'aucune autre récompense. Dans cette somme est comprise celle de 40 fr. offerte par M. Al. Adam pour prix dans la catégorie des volailles grasses.

» M. de Villers a bien voulu mettre à la disposition de la Société une somme de 20 fr. pour décerner un prix pour un objet qui sera déterminé par la Commission de l'exposition.

» Le programme des objets à admettre à l'exposition agricole, qui aura lieu au mois de novembre 1869, est arrêté ainsi qu'il suit :

1re CATÉGORIE.

» 1° Les blés et les autres céréales ;

» 2° Les foins naturels et artificiels ainsi que les divers autres fourrages ;

» 3° Les lins et les autres textiles ;

» 4° Les colzas et les autres plantes oléagineuses ;

» 5° Les betteraves de sucreries et de distilleries ;

» 6° Les divers légumes pour la nourriture des bestiaux ;

» 7° Les fruits à cidre et autres ;

» 8° Les arbres fruitiers et les arbres forestiers ;

» 9° Les produits agricoles fabriqués, tels que : le pain, les farines, les fécules, le cidre, la bière ;

» 10° Les légumes de table ;

» 11° Les ruches, le miel, la cire et l'hydromel ;

» 12° Les arbustes et les fleurs de pleine terre et de serres ;

» 13° En général, tous les produits de l'agriculture et de ses divisions.

2e CATÉGORIE.

» 1° Le beurre frais, le beurre conservé et le fromage.

3e CATÉGORIE.

» 1° Les volailles de toutes les variétés et de toutes les races destinées à la reproduction, les lapins ;

» 2° Les dindons, les oies, les canards, les chapons, les poulardes, les poulets et autres volailles grasses présentées tuées et plumées ;

» 3° Les cochons de lait, tués et préparés,

4e CATÉGORIE.

» 1° Les machines, instruments et appareils agricoles ;

» 3° Les engrais et les amendements ;

» 3° Les tuyaux en terre, en ciment ou autres matières, servant au drainage ou autres conduites d'eau, les pannes, les poteries et les divers autres produits de l'industrie céramique ;

» 4° Tous autres objets et toutes autres matières utiles à l'agriculture.

5e CATÉGORIE.

» 1° Les produits agricoles en tous genres, récoltés par les instituteurs, présentés soit à l'état brut, soit à l'état de produits fabriqués.

COURSES AU TROT.

» Messieurs,

» La perfection dans les formes du cheval est recherchée avec beaucoup de raison, si ce n'est dans quelques races ayant des aptitudes toutes spéciales comme les chevaux qui ont une si grande valeur pour les courses au galop, Néanmoins, il ne suffit pas pour qu'on puisse établir le mérite réel d'un cheval, qu'on sache qu'il a des jambes. des épaules et des hanches irréprochables dans leur forme, si l'on ignore son aptitude à s'en servir ; c'est à l'œuvre que l'on connaît l'ouvrier. Il est donc nécessaire pour qu'on puisse bien juger du mérite d'un cheval, qu'on le voie s'exercer au trot, et il est regrettable que dans nos concours on ne puisse pas toujours prolonger assez cet exercice.

» Les courses au trot sur un hippodrome remplissent parfaitement le but et, au point de vue agricole, elles sont beaucoup plus utiles que les courses au galop qui jouissent ici à juste titre d'une très-grande renommée qui y appelle de nombreux étrangers.

» L'année dernière, la Société a alloué une somme de 200 fr. à la Société des Courses de Boulogne pour la création d'une course au trot de chevaux boulonnais de race pure. Par suite d'une erreur, le programme annonça une course de chevaux boulonnais ou croisés, Il en résulta que les chevaux boulonnais ne furent pas présentés puisqu'ils devaient soutenir la lutte avec des chevaux plus légers. Le prix fut remporté par une jument provenant d'une jument boulonnaise et d'un étalon russe. La Société paya la somme promise en invitant toutefois la Société des Courses à veiller à ce que pareille erreur ne se reproduise plus à l'avenir.

» La Société d'Agriculture a décidé que pour l'année 1869, elle continuerait de mettre à la disposition de la Société des Courses une somme de 200 fr. pour l'établissement sur son hippodrome d'une course spécialement affectée aux chevaux ou juments de la race boulonnaise pure.

BONS SERVICES.

» Messieurs,

» Je termine en annonçant les récompeeses aux bons serviteurs, qui pendant de longues années ont été pour leurs maîtres des auxiliaires dévoués et intelligents.

» Ces récompenses si bien méritées, sont d'une très-haute utilité à plusieurs points de vue. Elles tendent à favoriser puissamment le progrès agricole, puisque les soins aux bestiaux, aux terres et aux herbages, les divers travaux d'amélioration que nous conseillons et que nous encourageons ne peuvent avoir lieu qu'autant que le cultivateur trouve pour les exécuter des ouvriers intelligents, s'attachant à leur travail et ne comptant pas le quitter le lendemain, comme beaucoup le font, sans s'inquiéter s'ils ont ou non rempli les engagements qu'ils ont contracté envers leurs maîtres.

» La Société continuera d'affecter aux récompenses pour bons services une somme de 200 fr. et une médaille pour chacun des lauréats.

» Les candidats devront produire avant le 1er octobre prochain, les pièces suivantes sur papier libre :

» 1° Une demande explicative et motivée,

» 2° Une expédition de l'acte de naissance,

» 3° Un certificat du maître affirmé par le maire, constatant la bonne conduite et la probité du candidat, la durée de son séjour dans la ferme et quel emploi il y a rempli, les services exceptionnels qu'il a rendu à son maître et à l'agriculture ; enfin ses divers titres à la récompense qu'il sollicite.

» Tel est, Messieurs, le programme des récompenses assez nombreuses et assez variées que la Société d'Agriculture décernera dans le courant de l'année qui commence. Elles seront très-certainement très-bien méritées par un grand nombre de concurrents. Nous devons espérer qu'aucun n'hésitera à entrer dans la lutte Si tous n'en pourront sortir avec le diplôme de lauréat, tous du moins auront fait connaître des travaux honorables et productifs pour eux et mérité par le bon exemple qu'ils auront donné à la reconnaissance de tous les amis de l'agriculture.

EMPLOI DU SEL EN AGRICULTURE.

M. Al. Adam communique une circulaire émanant de l'*Association libre de cultivateurs* à Ghistelles (Belgique), ayant pour but d'indiquer les avantages de l'emploi du sel comme engrais, dans l'alimentation des bestiaux et pour la destruction des insectes. Cette circulaire conclut, dans l'intérêt de l'agriculture et des classes pauvres, à la suppression en Belgique, comme cela a lieu en Angleterre, de l'impôt que le gouvernement perçoit sur le sel.

Il est depuis longtemps reconnu que le sel, employé dans une certaine mesure, peut rendre de très-grands services en agriculture. L'expérience eet faite dans notre pays par l'emploi comme engrais des salures de poisson, très-puissant stimulant dont il ne faut pas abuser, car il ne laisse rien pour enrichir la couche végétale épuisée par une végétation forcée.

La Société décide que la circulaire précitée sera insérée au *Bulletin*.

DESTRUCTION DES CHENILLES.

M. J. Petit, qui déjà l'année dernière a bien voulu faire une communication à la Société, relativement aux dommages causés par les chenilles, fait connaître plusieurs moyens qu'il a employés pour détruire ces insectes, notamment l'eau de chaux et l'eau de savon. Le plus sûr de ces moyens paraît encore être la destruction des nids avant l'éclosion. Néanmoins, M. Petit en indique un nouveau qui paraît aussi très-efficace. Il consiste à brûler les nids en plaçant au dessous une lampe alimentée avec de l'huile minérale. Cette lampe, qui est celle employée dans le soudage des métaux, est du prix de 5 à 6 fr. M. Petit réclame qu'il soit prescrit à tous les propriétaires de faire détruire d'une manière quelconque toutes les chenilles qui se trouvent sur leurs plantations.

On fait remarquer que c'est surtout sur l'épine des dunes du littoral que, dans ce pays, se tiennent de préférence les insectes dont s'agit, et que par conséquent on doit bien se garder de mettre ces épines en contact avec d'autres plantations.

M. le Président fait connaître qu'il priera l'autorité administrative de prendre les mesures les plus efficaces pour assurer l'exécution du réglement sur l'échenillage.

A quatre heures, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

LE SEL EN AGRICULTURE.

Froment, orge et avoine.

Le sel exerce une action efficace sur la formation de l'épi du blé et augmente le produit du grain; déjà longtemps avant nous M. Baynes a obtenu un excédant de produits, parfaitement appréciable, qu'il attribue à l'emploi du sel.

M. Legrand, dans le comté de Lancaster, a reconnu, aprés de nombreuses expériences, que, grâce à l'emploi du sel, il a récolté une plus grande quantité d'orge et d'avoine.

M. Franson, de Norfolk, constate des résultats semblables.

Le sel a été employé dans la proportion de 300 kilos par hectare, et mélangé avec deux tiers de marne ou de chaux à l'état de compost.

Pommes de terre.

Pour la culture de la pomme de terre, nous nous sommes parfaitement trouvés des composts dans lesquels on avait introduit du sel, et cela dans la proportion de 300 kilos par hectare. On a toujours remarqué que les pommes de terre traitées de la sorte présentaient l'aspect d'une végétation plus vigoureuse. Dans cette plante, à base alcaline, où la soude se substitue en partie à la potasse, l'effet du sel est d'opérer une augmentation considérable de produits.

Betteraves.

L'action énergique du sel sur cette plante-racine, a été constatée d'une maniére si évidente, si générale, qu'il y a unanimité à reconnaître l'utilité de son emploi. A l'état naturel, on trouve la betterave aux bords de la mer dans une atmosphére imprégnée de sel; 400 à 500 kilogrammes de sel par hectare, mélangés au fumier, au purin ou au guano, produisent presque instantanément un développement dans la végétation; ces betteraves sont impropres à la fabrication du sucre. mais elles sont excellentes pour l'alimentation du bétail. Nous avons obtenu des effets surprenants, en répandant sur le sol, à deux reprises différentes, un mélange de compost et de sel.

Colzas.

C'est particulièrement sur cette plante que le sel exerce son effet salutaire, et si quelques agronomes, et entre autres l'illustre de Gasparin, ont dit qu'il est des cas où la soude peut remplacer la potasse, c'est surtout pour le colza que cela se produit.

Les *Polders* nouvellement endigués présentent des colzas d'une végétation luxuriante. Aussi, quand il s'agit de la culture de cette plante oléagineuse, on pourrait porter avec avantage la dose à 500 kilogrammes de sel par hectare, en ayant soin de le mélanger avec deux tiers de marne ou de chaux. Le sel appliqué à la culture du colza a produit dans nos champs des effets merveilleux ; l'épandage ne s'est fait qu'au printemps et au moment où les feuilles commencent à se développer.

Prairies.

Comme nous, les cultivateurs du comté de Devonshire attestent, de la manière la plus formelle, les résultats qu'ils ont obtenus par l'emploi du sel sur les prairies.

Comme nous, dans le Suffolk on préconise le sel pour améliorer les pâturages; on nous cite des expériences faites depuis 1821, et continuées jusqu'à ce jour, et toujours avec le même succès. Celles que nous avons faites à Ghistelles, datent de 1856 et confirment, en tous points, les succès obtenus par nos voisins d'outremer. A 1000 kilogrammes de chaux éteinte, employés par hectare, il a été employé un tiers de sel.

Le sel comme agent conservateur et améliorateur des fourrages.

Répandu sur le foin à la dose de 1 kilogramme 1/4 par 100 kilogrammes de fourrage, il rend le foin plus appétissant ; les animaux le préfèrent à celui de qualité supérieure n'ayant pas subi cette préparation. Le sel est encore employé avec avantage pour arrêter la fermentation putride qui, parfois, attaque les foins récoltés dans de mauvaises conditions.

De l'influence du sel sur la santé nu bétail.

L'influence que le sel exerce sur la santé du bétail est prouvée par des expériences répétées. Indépendamment des faits acquis depuis nombre d'années, et dans la plupart des pays, nous sommes heureux de pouvoir affirmer que le sel nous a toujours donné des résultats très-satisfaisants.

Seulement, au lieu de rationner le bétail, nous avons préféré déposer des morceaux de sel de roche dans les crèches. C'est assurément le meilleur moyen de l'employer. Toutefois nous ferons remarquer que le sel dont on fait usage de cette manière, paie, par 100 kilogrammes, 18 francs de droit au fisc.

Le sel préserve encore les moutons de la maladie dite pourriture ou cachexie. C'est en Angleterre surtout que l'on en a obtenu les résultats les plus décisifs.

Le sel destructeur des vers, vermisseaux et limaces.

Mentionnons encore, et d'après nos propres expériences, que le sel a débarrassé nos champs de limaces, de chenilles et de vers. Il a suffi de répandre à la volée et à l'état pur, 300 kilogrammes de sel par hectare, et cela au moment où les limaces se trouvent à la surface du sol.

Nous terminerons par quelques citations qui viennent corroborer tous les faits que nous venons de présenter succinctement :

Davy, dans sa *Chimie agricole*, a été un des premiers à constater les bons effets du sel en agriculture.

Johnson a, dans ses *Observations sur l'emploi du sel en Agriculture*, publié une série nombreuse d'expériences des plus concluantes.

M. Girardin dit, dans sa *Courte instruction sur l'emploi du sel en agriculture* : que les vaches laitières, mises au régime salé, ont plus d'appétit, une plus grande envie de boire ; elles ont un plus bel aspect, le poil lisse ; elles gardent plus longtemps leur lait et en donnent davantage.

La supériorité de la qualité des moutons dits *prés salés* est incontestable ; ces *prés*, situés sur les côtes de la Charente-Inférieure et de la Basse-Normandie, ont acquis une valeur considérable.

On a remarqué que le sel est un moyen de faire manger au bétail des herbages acides et de médiocre qualité.

En Bretagne et en Basse-Normandie, on a la vieille habitude d'arroser les fumiers avec de l'eau de mer.

Le sel mélangé au fumier ou employé en compost, dans la proportion de 300 kilogrammes par hectare, possède encore l'inappréciable avantage d'absorber l'humidité de l'atmosphère et de la mettre à la disposition des plantes qui souffrent de la sécheresse.

M. Lecoq, dans ses *Recherches sur l'emploi des engrais salins*, relate les effets les plus évidents obtenus sur la plupart des produits, mais principalement sur la luzerne. Les résultats qu'il a obtenus sont des plus remarquables : 300 kilogrammes de sel employés par hectare et mélangés avec deux tiers de calcaire, ont fourni une quantité de luzerne beaucoup plus considérable qu'une autre partie du même champ qui avait reçu la même quantité de calcaire non mélangé de sel.

M. Barral, dans sa *Statique chimique des animaux appliquée à la question de l'emploi agricole du Sel*, cite des expériences nombreuses et des plus concluantes en faveur du sel ; il constate de plus, qu'en mêlant le guano avec 10

p. 100 de sel, cet engrais cesse d'émettre des vapeurs ammoniacales et ne perd plus ainsi une partie des éléments fécondants qui constituent sa richesse. Le sel produit le même effet sur le purin ; seulement, comme la quantité de purin que l'on emploie est plus considérable que celle du guano, il faudrait réduire la quantité de sel et de pas dépasser la proportion de 300 kilogrammes par hectare.

A côté de tant d'autorités vient se placer encore M. Boussingault, qui constate que le sel a une grande importance au point de vue de la conservation des fourrages, et qu'il possède surtout l'inappréciable avantage de stimuler l'appétit des bestiaux. Examinant le sel comme engrais, M. Boussingault fait une remarque très-judicieuse, c'est que cet agent ne produit son effet que mélangé avec les deux tiers de son poids de matières calcaires ; alors, mais alors seulement, il se trouve dans les meilleures conditions pour agir sur la végétation.

Parmi les hommes les plus compétents qui ont été appelés à émettre leur opinion dans l'enquête sur les engrais industriels, se trouve M. Malagutti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes. Voici comment il s'exprime : « On se » sert du sel à deux points de vue différents ; pour la nour» riture du bétail et pour l'amendement des terres. En ce » qui concerne l'alimentation du bétail, je crois que la » question est déjà vidée. Comme amendement pour les » terres, je ne mets pas en doute que le sel ne soit un véri» table aliment pour la plupart des plantes, surtout lorsqu'il » est mélangé avec des phosphates terreux ou avec des » composts. Si quelqu'un s'avisait de soulever la question » de l'utilité du sel dans l'agriculture anglaise, il serait » considéré comme tout à fait en état de distraction. »

Aux noms de Davy, Johnson, Lecoq, Girardin, Barral, Boussingault, de Gasparin, Malagutti, vient se joindre un nom nouveau : Velter, professeur de chimie à l'école d'agriculture de Grignon, et qui pendant de nombrenses années s'est livré à des expériences comparatives ; voici ses conclusions : « Le sel marin dans une terre calcaire, riche en » matières organiques azotées, se transforme en carbonate » de soude. Le chlore est entraîné dans le sous-sol à l'état » de chlorure de calcium, le carbonate alcalin formé (retenu » par la terre), agit sur les matières organiques, dont l'oxi» dation, devient facile : il se forme alors du nitrate de » soude. »

C'est pour n'avoir pas tenu compte de la nature du sol sur lequel on opérait ; c'est pour n'avoir pas employé le sel dans la proportion voulue avec le mélange et à l'époque voulus, qu'il y a eu tant de mécomptes, et qu'il s'est produit

des opinions si contradictoires. Aujourd'hui, grâce à des expériences mieux dirigées et plus complètes, nous voyons s'accroître de jour en jour le nombre des partisans de l'emploi du sel en agriculture. C'est l'Angleterre qui en compte le plus, le sel, depuis l'abolition du droit, ne se payant que 1 à 2 fr. les 100 kilogrammes.

Les promoteurs du sel en agriculture se voient encore méconnus, comme l'ont été pendant si longtemps ceux qui recommandaient l'emploi des cendres, de la suie et du guano, matières qui, disait-on, brûlaient et épuisaient le sol. Les cendres, la suie et le guano ont été réhabilités le jour où l'on a su en faire un emploi judicieux. La réhabilitation du sel est faite en Angleterre ; heureux serons-nous d'avoir contribué à la rendre plus prompte et plus complète en Belgique.

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois de mars 1869.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 45 le k°.	1 45 le k°.	1 40 le k°.	1 50 le k°.
Vaches.....	1 40 »	1 40 »	1 35 »	1 45 »
Veaux.....	2 » »	1 90 »	1 90 »	2 10 »
Moutons.....	1 70 »	1 70 »	1 70 »	1 70 »
Porcs.....	1 60 »	1 55 »	1 50 »	1 45 »

Boulogne.— Imp C. Le Roy.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 17 avril 1869..... 45
Séance publique du 27 mars 1869..... 46
Ouverture de la séance.— Discours de M. Dufour..... 46
Mécanique agricole. — Rapport de M. Dufour..... 47
Programme général des concours.— Rapport de M. A. de Vernicourt 54
Emploi du sel en agriculture..... 73
Destruction des chenilles..... 73
Le sel en agriculture..... 74
Prix de la viande à l'abattoir de Boulogne..... 78

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 4. — Avril 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 4. — 79 — AVRIL 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 15 MAI 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de la Société qui aura lieu le samedi 15 mai, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Organisation du concours d'arrondissement ;*

3° *Organisation du concours cantonal ;*

4° *Entretien sur le hersage des blés ;*

5° *Nomination de membres ;*

6° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

7° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Dupuis, président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Lefebvre-Senéca, membre.

M. le Président donne connaissance de la correspondance dans l'ordre suivant :

EXPOSITION HORTICOLE A BEAUVAIS.

A l'occasion du concours régional qui aura lieu à Beauvais dans la dernière semaine de juin, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre Bulletin, la Société d'Horticulture et de Botanique de Beauvais ouvre une exposition où on admettra les produits de la culture maraîchère, de la floriculture, de l'arboriculture, de l'apiculture et tous les instruments et objets quelconques servant à l'exercice de ces arts.

L'exposition est ouverte, comme le concours régional, aux départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aisne et du Nord.

Les demandes d'admission à l'exposition doivent être adressées avant le 5 juin à M. Rodin, rue Saint-Nicolas, à Beauvais.

L'exposition sera ouverte le samedi 19 et elle sera close le lundi 28 juin.

Le programme de cette exposition sera communiqué, au secrétariat de la Sociéié d'agriculture, à toutes les personnes qui en feront la demande.

A cette occasion, la Société rappelle à MM. les cultivateurs l'invitation qu'elle leur a déjà faite de ne pas négliger d'aller orner de leurs produits le grand concours agricole qui aura lieu à Beauvais à la fin du mois prochain. C'est une nouvelle occasion de faire remarquer les beaux produits de notre élevage et d'en augmenter la renommée.

EXPOSITION HORTICOLE A ORLÉANS.

La Société d'Horticulture d'Orléans adresse le programme de l'exposition qu'elle ouvrira en 1869, dans la derniére quinzaine de septembre.

De document sera déposé au secrétariat pour être communiqué.

POMMES DE TERRE.

M. Edm. Pellier, à Ivré-le-Polin (Sarthe), adresse une note sur la pomme de terre chardon, qu'il a amélioré en la cultivant depuis dix ans dans des sables.

Toutes les variétés de pommes de terre gagnent en qualité à être cultivées dans les terres sèches, où d'ailleurs elles sont moins exposées au ravage de la maladie, et c'est ainsi que la grande sécheresse de l'année dernière les a préservées de ce fléau.

Depuis longtemps la pomme de terre provenant des dunes et des terrains sablonneux du littoral, jouissent d'une renommée qui les fait rechercher à des prix supérieurs.

On ne saurait donc trop engager les cultivateurs à choisir pour la culure des pommes de terre, les terrains qui sont naturellement très secs ou ceux qui ont acquis cette qualité par un dessèchement exécuté d'une manière sérieuse et complète.

NOMINATION DE COMMISSIONS.

M. le Président expose que l'ordre du jour appelle la nomination des commissions qui, en 1869, seront chargées de la distribution des récompenses pour les herbages, pour l'ensemble de culture, pour l'enseignement agricole, pour l'horticulture, pour les bons services.

La Société procède à ces nominations ainsi qu'il suit :

Herbages.

MM.	MM.
Hénon-Verlingue,	Justin-Lécaille,
Lecat-Fortin,	Lacloye aîné,
T. Mantel,	A. de Vernicourt.

Ensemble de culture.

MM.	MM.
Chauveau père,	Porquez-du Brœuille,
Lefebvre du Prey,	Ch. Bernet,
Lefebvre-Senéca,	H. de Foucault.

Enseignement agricole.

MM.	MM.
Canton de Boulogne.	Canton de Calais.
Carpentier,	Lefebvre-du Prey,
Faverot,	Hubert-Codron,
Noël-Morand.	J.-B. Declémy fils.

Canton de Desvres.

de Cornette,
Courtois-Longuemaux.
Libaude.

Canton de Marquise.

Pollet,
Leducq-Roche,
L. Hamain.

Canton de Guines.

l'abbé Montuis.
Boulanger-Bernet,
Gustave de Guizelin,

Canton de Samer.

l'abbé Grebet,
J. Muselet,
L. Dupont.

Cette commission, composée de 3 membres par canton, se réunira d'abord par section cantonale et ensuite en assemblée générale.

Horticulture.

MM.

Dufour,
Lefebvre-Senéca.

MM.

Huleu.
Ternaux-Crouy.

Bons services.

MM

Lefebvre-Senéca.
Hénon-Verlingue.
Roberval,

MM.

E Papeleu de Nordhout,
A. de Vernicourt.

HERSAGE DES BLÉS.

M. Dufour annonce qu'il a l'intention d'entretenir la Société, dans la prochaine séance, des avantages de l'hersage des blés.

Cette pratique n'est guère usitée dans l'arrondissement, et cependant l'expérience faite depuis longtemps dans bien des contrées, prouve qu'elle produit d'excellents effets, même quand elle a lieu d'une manière très-énergique, pourvu que la plante soit replacée et le terrain raffermi par le roulage.

APPROFONDISSEMENT DU SOL.

Une conversation s'engage sur l'utilité de donner plus de profondeur au sol.

On est unanime à reconnaître les immenses avantages de donner la plus grande profondeur possible au sol cultivé. C'est en effet ce qui fait la valeur de la terre. Mais quel est le moyen à employer pour augmenter la couche végétale formée par de longues années de culture? On comprend facilement que cela puisse se faire lentement en approfondissant le labour au fur et à mesure qu'on peut disposer d'engrais suffisants pour fertiliser la portion de terre que la charrue enlève du sous-sol pour la porter à la superficie.

Mais serait-il prudent de labourer tout à coup à une grande profondeur. On fait remarquer que ce système est employé et que c'est pour cela qu'on a inventé la charrue dite *révolution*. On répond que cet instrument peut être bon dans les contrées où le sol est naturellement fertile jusqu'à une grande profondeur, ou bien dans ceux dont la superficie trop légère a besoin d'être mélangée avec une terre compacte que pourrait atteindre la charrue; mais que, hors ces deux cas, on a toujours remarqué que le labourage plus profond que la couche végétale avait le grave inconvénient de diminuer d'une manière très-sensible et pour plusieurs années la production de la terre ; ce fait a bien des fois été remarqué, quand un fermier venant d'un pays où le sol a plus de profondeur arrive cultiver une terre moins riche, et qu'il ne tient pas compte de cette différence.

On fait remarquer qu'il existe un moyen, dans tous les cas préférable, d'approfondir le sol sans aucun danger. C'est celui d'arriver à ce résultat sans déplacer les couches. On emploie pour cette opération l'instrument nommé la *fouilleuse*, qui, passant dans la raie qui vient d'être creusée par la charrue ordinaire, fouille, sans le déplacer, le sous-sol qui est ensuite recouvert par la raie suivante.

On ne saurait trop engager les cultivateurs à faire l'essai de cette méthode.

A trois heures la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

CHRONIQUE AGRICOLE.

CONSEILS AUX AGRICULTEURS SUR LE LABOURAGE D'AUTOMNE

Dans ce moment, où l'approfondissement des terres est à l'ordre du jour, nous publions un article de M. Frédéric Cointet, cultivateur, sur ce sujet.

Nous en laissons la responsabilité à l'auteur, nous pensons seulement que pour être fructueux d'une façon absolue, tout défoncement est subordonné à la quantité de fumure qu'on peut donner, et que l'approfondissement seul ne suffit pas. DUFOUR.

« Le but consiste à améliorer les terrains où on le pratique, et d'en faire périr les mauvaises herbes. Il

devient donc important qu'il soit fait aussi profond que possible, c'est-à-dire de 0,30 à 0,35 cent. Un bon nombre d'entre vous diront : « Oui, mais chez nous, dans nos terrains, il n'est pas possible d'agir de la sorte, car si on labourait à cette profondeur, on amènerait l'argile à la surface et on ne récolterait rien. » — Détrompez-vous, c'est le contraire qui arrive; c'est particulièrement en cette saison qu'il faut amener l'argile à la surface. Je vais essayer de vous indiquer la manière de procéder à cet effet; car, selon moi, il n'existe pas de terrain qui ne puisse être amélioré.

» Vous possédez un champ qui n'a, dans toute sa superficie, que 0,15 à 0,20 cent. d'épaisseur de terre végétale. Là, généralement vous creusez pour les labours de semailles, à une profondeur de 0,12 à 0,15 cent. au plus, et pour ceux d'automne (ou semardaisons), vous ne faites qu'effleurer la surface du terrain.

» C'est en cela que vous avez tort, après avoir enlevé les récoltes, profitez des beaux jours qui peuvent encore survenir; mettez quatre ou six bœufs à une bonne charrue et labourez à une profondeur de 0,30 à 0,35 cent ; vous amènerez sans doute l'argile à la surface, mais ne vous en effrayez pas, l'hiver réparera tout cela, en mûrissant cette argile, le soleil l'échauffera, puis, au printemps, la fumure que vous donnerez à vos terrains ainsi labourés sera, par le second labonrage, pour l'ensemencement, renversée en dessons, et par là mêlée avec cette argile qui aura été soumise aux rigueurs de l'hiver; puis la terre végétale que vous aviez mise en dessous par le labourage d'automne sera ramenée au prIntemps à la surface pour y recevoir la semence, qui, assurément, n'aurait presque pas végété dans l'argile qui était pour la première fois exposée aux rayons solaires. Vous pouvez être convaincu qu'après deux années de travail de ce genre vous ne remarquerez plus de différence de terrain entre le sous-sol remué de la sorte et la surface de terre végétale; vous aurez ensuite 0,30 à 0,40 cent. de terre remuée qui, par l'infiltration des eaux, laissera de 0,10 à 0,15 cent. de terre dans laquelle les racines pourront encore puiser leur nourriture ; vous aurez donc en totalité 0,50 à 0,60 cent. d'épaisseur de terre végétale, et par conséquent un terrain qui sera apte à recevoir toute espèce de semences et à vous donner une belle et ample récolte.

» C'est surtout pour la culture des plantes fourragères à racines, telles que la betterave, qu'il est urgent de labourer profond à l'automne. Je vous engage même en cette saison et avant le labourage prochain à donner une bonne fumure.

Au printemps je m'offre à développer les détails de cette culture, si cela peut toutefois vous être agréable.

Fréd. Cointet.

UNE CHARRUE SOUS-SOL.

Mon cher Directeur,

Vous avez bien voulu me demander un croquis de ma charrue sous-sol. Je ne veux pas tarder davantage à vous l'adresser, car voici le moment des sous-solages qui approche.

Je ne reviendrai pas ici sur les avantages des labours profonds en général et des sous-solages en particulier. Je m'en réfère à cet égard aux observations que vous avez publiées dans votre numéro du 27 février dernier, et je me bornerai à quelques détails sur mon instrument.

On règle la profondeur du défoncement à l'aide de la rouelle et de la tige du soc ; celle-ci est munie de crans s'adaptant à une barre de fer fixée au travers de l'age.

Un coin de fer serre la tige du soc contre cette barre.

Les mancherons sont disposés de façon que le laboureur puisse marcher sur la terre non labourée.

J'ajouterai quelques mots sur les avantages que me semble présenter ma charrue sous-sol comparée à celles qui ont été employées jusqu'ici.

Une des premières et des meilleures fouilleuses qui aient été proposées était celle de Smith, de Deanston, un des promoteurs avec le marquis de Tweeddale, des labours profonds. Cette puissante fouilleuse, dont le soc était fixé à un sep relié lui-même à l'âge par deux étançons, exigeait une force d'au moins six chevaux. On a voulu réduire les dimensions de cette fouilleuse pour pouvoir s'en servir avec deux chevaux. Cette modification lui ôtait une de ces qualités essentielles, sa solidité à toute épreuve, en laissant subsister des frottements que j'évite, par la suppression du sep et des deux étançons. Son maniement restait encore fort difficile ; ma fouilleuse, au contraire, avec la rouelle pour point d'appui, peut être facilement soulevée par le laboureur lorsqu'il rencontre des obstacles qu'il ne peut vaincre.

Comparée aux fouilleuses à deux et à 3 socs, elle défonce avec son soc unique le sous-sol qu'elle brise d'une manière efficace, mais avec un emploi de force beaucoup moindre. Le soc, large de 0^m 15 arrache complètement le fond de la raie, large de 0^m 25 environ, ouverte par la charrue à qui reste entre les deux sillons creusés par la fouilleuse sera suffisamment ébranlé, et le sera d'une manière d'autant plus parfaite que la croûte à briser aura été plus dure. Les

racines des plantes et les infiltrations complèteront l'ameublissement du sol.

On voyait il y a quelques années chez les fabricants d'instruments une fouilleuse anglaise à 4 rouelles. Elle n'avait de bon que la forme de son soc, qui était d'ailleurs placé beaucoup plus loin du point d'attache de l'attelage. Deux des rouelles au moins étaient superflues.

La fouilleuse de lord James Hay, idée première de la mienne, avait deux grandes rouelles. Elles avaient l'inconvénient d'user en peu de temps leurs moyeux et l'essieu ; mais comme les roues ne fonctionnent guère que lorsque le laboureur soulève l'instrument, le frottement est peu considérable, et une rouelle suffit ; celle-ci suivant toujours le milieu du sillon, son essieu n'en accroche jamais les parois.

En résumé, ma fouilleuse n'exige que la force d'un ou de deux chevaux, ce qui permet, en la faisant précéder d'une araire à deux chevaux, d'obtenir un labour profond avec deux hommes et trois ou quatre chevaux ; tandis que pour tous les autres systèmes proposés, il faut avoir à sa disposition de six à douze chevaux ou bœufs.

Au concours de Petit-Bourg, dans un sol très-dur, j'ai obtenu un défoncement de 0^{m}.28.

Dans mes terres silico-argileuses, j'obtiens, avec mon araire suivie de ma fouilleuse, attelées chacune de deux chevaux, une profonveur de 0^{m}.45.

Tout charron de village pourra aisément construire cette fouilleuse à l'aide de mon croquis, en ayant soin d'en observer les proportions basées sur de nombreuses expériences.

Le prix de revient de ma fouilleuse, fabriquée dans mes ateliers et solidement construite, s'élève à 50 francs, lorsque le soc et la tige sont en fonte.

On peut aussi forger d'une seule pièce le soc avec sa tige. J'enverrai volontiers aux fabricants d'instruments agricoles un soc et une tige en fonte comme modèles.

Agréez, etc.

Comte R. DE POURTALÈS.

Agriculteur à Bandeville, par Bourdan (Seine-et-Oise).

(Extrait du *Journal d'agriculture pratique*).

REVUE DES MARCHÉS.

La position des céréales ne varie pas : vente toujours lente et difficile, baisse insignifiante. La récolte sur terre ne sera pas avancée comme elle le promettait, les froids de

mars l'ont retardée, mais rien non plus ne fait présager qu'elle n'arrivera pas en saison ; elle paraît devoir être bonne, et ces derniers temps lui sont très-favorables, il nous faut attendre l'épiage pour avoir un pronostic plus certain.

A Paris comme à Londres, dans la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Russie, stagnation complète, Marseille offre seule quelque animation.

Les blés blancs de choix étaient cotés à la halle de samedi, à Paris, 32 75 à 33 fr. les 120 kilos ; les premières qualités, 30 à 31 ; les sortes courantes, 28 50 à 29 50 ; les ordinaires, 27 à 28 ; à la vente au quintal, le prix a varié de 22 à 25 fr. les 100 kilos.

Les farines huit marques ont été côtées à 53 fr. pour le disponible ; mai, 52 75 ; juin, 53 50 ; juillet et août, 53 à 54 ; quatre derniers mois, 54 75, par 157 kilos net.

Ces cours montrent que l'esprit général et que les cours de toute l'année seront ceux d'aujourd'hui.

Les orges et les avoines sont toujours demandées, et les cours des premières sont de 18 à 19 50 les 100 kilos ; le cours des secondes est de 23 à 20 fr., suivant qualité, au quintal.

La récolte de seigle et de blé se présente parfaitement dans notre arrondissement, hormis sur quelques points du littoral ravagés par le vent de mer.

Les herbages sont bons, les trèfles rares, les semailles se sont faites dans de bonnes conditions et la levée est convenable,

Les laines en suint de la tonte nouvelle se vendent de 2 fr. à 2 fr. 10 le kilo, pour les laines ordinaires ; de 2 f. 20 à 2 f. 40, pour les belles qualités ; elles sont peu chargées de suint et recherchées par le peignage.

Cours des places principales, aux 100 kilos.

	Blés.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
Paris.....	25 83 à	24 58	— 17	»	— 19 50		— 21	25
Arras	28 50	26 »	— 18	75	— »	»	— 18	»
Amiens.....	23 »	22 »	— 18	»	— 19	»	— 19	75
Le Mans.....	26 »	25 »	— 17	50	— 19	»	— 22	50
Strasbourg....	27 »	25 »	— 18	75	— 21	75	— 20	50
Marseille.....	28 »	24 »	— »	»	— 18	50	— 22	»
Bordeaux	29 »	27 50	— 20	50	— »	»	— 23	»
Alger.....	26 »	23 »	— »	»	— 13	»	— »	»
Bruxelles	28 »	27 »	— 20	»	— 21	»	— 22	»
Francfort	27 »	» »	— »	»	— »	»	— »	»
Cologne.....	25 »	23 »	— »	»	— »	»	— »	»

	Blés.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
Amsterdam ...	29 »	25 »	— »	» —	»	» —	»	»
Liverpool	33 »	28 »	— »	» —	25	» —	20	»
Vienne.....	23 75	23 »	— 16	» —	10	» —	16	»
Odessa	24 »	21 »	— 17	15 —	12	» —	11	»
New-York.....	30 »	26 »	— 22	» —	19	» —	»	»
Alexandrie....	21 45	20 25	— »	» —	»	» —	»	»

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois d'avril 1869.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 50 le ko.	1 55 le ko.	1 60 le ko.	1 60 le ko.
Vaches.....	1 40 »	1 50 »	1 50 »	1 55 »
Veaux.....	2 » »	1 90 »	1 90 »	2 » »
Moutons.....	1 70 »	1 65 »	1 65 »	1 65 »
Porcs.....	1 45 »	1 50 »	1 50 »	1 50 »

DUFOUR.

CONCOURS CANTONAL.

La circulaire suivante est adressée à MM. les Maires des cantons de Desvres et de Samer :

« Monsieur le Maire,

» La Société d'Agriculture ouvre chaque année deux concours de bestiaux, l'un au chef-lieu pour les six cantons de l'arrondissement, l'autre, pour deux de ces cantons, dans la commune qui offre, indépendamment de l'emplacement nécessaire au concours, la subvention la plus importante pour augmenter les prix.

» Les cantons de Desvres et de Samer sont appelés pour la seconde fois à jouir du concours cantonal de bestiaux, auquel la Société affecte en 1869 une somme de 1200 fr. Ces cantons jouiront aussi en 1869 du concours d'ensemble de culture, doté d'une somme de 250 fr.

» Nous sommes persuadés, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien faire tous vos efforts pour que la commune que vous administrez soit, en 1869, le siége du concours cantonal qui, comme cela a lieu chaque année, sera une fête agricole honorée de la présence des autorités, en même temps qu'un très-puissant stimulant du progrès dans la circonscription.

» Les fonds à offrir pourront être formés d'une allocation

municipale et de souscriptions recueillies dans la commune et dans celles voisines.

» Nous vous prions, Monsieur le Maire, de vouloir bien nous faire parvenir votre réponse avant le 15 mai prochain, jour de la séance de la Société.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président,

DUFOUR.

Le Secrétaire,

A. DE VERNICOURT.

VENTE

DE BÉLIERS, BREBIS ET AGNEAUX.

Le LUNDI 17 MAI 1869, à une heure de relevée, à la Bergerie impériale du Haut-Tingry (ancienne Bergerie de Monicavrel), près Samer (Pas-de-Calais), des Béliers dishleys, new-kents et dishley-mérinos, des brebis, agneaux et agnelles southdowns et new-kents.

Boulogne.—Imp C. Le Roy.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 15 mai 1869 80
Séance publique du 17 avril 1869..... 81
Exposition horticole à Beauvais 81
Exposition horticle à Orléans 81
Pommes de terre..... 82
Nomination de commissions..... 82
Hersage des blés..... 83
Approfondissement du sol..... 83
Chronique agricole..... 84
Revue des marchés 87
Concours cantonal 89
Vente de beliers, brebis et agneaux au Haut-Tingry 90

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 8. — Mai 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 5. — 91 — Mai 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 19 JUIN 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de la Société qui aura lieu le samedi 19 juin, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Exposé de la situation, des travaux et des vœux de la Société.*

3° *Organisation du concours cantonal ;*

4° *Nomination de membres ;*

5° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 15 MAI 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Dufour, président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.
Lefebvre-Senéca, membre.

M. le Président donne, dans l'ordre suivant, connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

M. Ed. Ansart du Fiesnet, membre de la Société, écrit pour faire connaître que la Société des Agriculteurs de France, dont il est membre, vient de publier son Annuaire de 1869, ouvrage qui lui paraît de nature à intéresser les membres de la Société d'Agriculture de Boulogne, et qu'à ce titre il adresse à la Société, pour être mis à la disposition de ses collègues. M. Ansart du Fiesnet avait demandé que le volume fût envoyé par la Société des Agricultaurs à la Société de Boulogne, mais il lui fut rèpondu que l'association agricole de Boulogne n'ayant encore de dèlégué à la Société des Agriculteurs, cette dernière ne pouvait, d'après son réglement, lui adresser ses publications ; mais que la Société ne Boulogne, comptant parmi ses membres les plus anciens et les mieux qualifiés des fondateurs de la Société des Agriculteùrs, elle pouvait charger l'un d'eux de son mandat, et ainsi, établir l'échange des publications, ainsi que des relations utiles aux deux Sociétés. M. Ansart du Fiesnet a acheté le volume qui vient de parattre pour l'offrir à la Société, afin qu'elle puisse jouir de suite des enseignements qu'il contient et commencer sa collection.

La Société décide qu'il sera écrit à M. Ansart du Fiesnet pour le remercier de l'envoi qu'il veut bien lui faire, et elle charge son Bureau de désignsr celui de ses membres qui sera chargé de la représenter près de la Société des Agriculteurs de France.

HANNETONNAGE.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Sous-Préfet le prie de faire connaître si la Société d'Agriculture de Boulogne a trouvé, au sujet de la destruction des hannetons, quelque procédé pratique pouvant servir de base à un projet de loi présentant une sanction réelle et sérieuse.

Une conversation s'engage sur la question soumise et plusieurs membres y prennent part.

On expose que le gouvernement se préoccupe avec raison de la destruction des hannetons qui, l'année dernière surtout ont, dans bien des contrées, causé un dommage considérable aux produits agricoles, mais que les mesures à prendre pour arriver, sinon à la destruction, du moins à la réduction d'une manière notable du nombre si considérable de ces insectes, paraissent encore inconnus, surtout dans l'arrondissement de Boulogne, où on n'a encore eu à regretter les ravages qui trop souvent viennent affliger les coutrées voisines.

On fait remarquer que pour l'échenillage, opération prescrite par la loi, il existe un moyen pratique, puisque le nid de chenille se trouve en évidence sur les rameaux des arbres et des arbustes, et qu'il y a toujours possibilité, avec plus ou moins de difficultés, de les enlever ou de les détruire. Le ver de hanneton, au contraire, se cache sous terre où il attaque les racines des plantes. Après sa métamorphose, il s'élance dans l'air où il dévore le feuillage et les tiges.

On indique, comme moyen de détruire le ver, de faire suivre la charrue, la herse, ou tout autre instrument qui remue la terre, par des poules renfermées dans une cage spéciale nommée le poulailler roulant.

Après la métamorphose, comme l'insecte ne se sert de ses ailes et de ses pattes que d'une manière peu agile et peu vigoureuse, le balancement de la branche ou de la plante où il se trouve suffit pour le faire tomber à terre où il peut être facilement ramassé. On détruit de cette manière des quantités considérables de ces insectes au moment où ils causent les plus grands dommages.

Ces moyens peuvent et doivent être très-instamment conseillés ; ils doivent être très puissamment encouragés par des primes ; mais ils ne paraissent pas, ni l'un ni l'autre, susceptibles de faire l'objet d'une disposition législative ayant une sanction réelle et sérieuse.

Mais si l'on ne peut *prescrire* la destruction des hannetons, on peut prescrire la non destruction des oiseaux insectivores, qui évidemment font diminuer le nombre des insectes dont ils se nourrissent.

On a aussi fait remarquer que la taupe était un destructeur du ver de hannetons ; mais d'un autre côté on a objecté que cet animal causait aussi des dommages à l'agriculture, et qu'ainsi sa conservation serait peut-être un remède pire que le mal.

La Société décide qu'un extrait du procès-verbal de la séance sera adressé à M. le Sous-Préfet.

HORTICULTURE.

M. Varlet, jardinier à Boulogne, écrit pour faire connaître son intention de concourir en 1869, et demande qu'une première visite de son jardin ait lieu à l'époque où nous sommes.

La Société remet la lettre de M. Varlet à la commission de l'horticulture, en l'invitant à faire la visite demandée.

A cette occasion, la Société renouvelle aux jardiniers l'invitation qu'elle leur a adressée, de demander que la commission fasse la visite de leurs jardins, afin qu'il puisse concourir pour les prix plus importants que la Société décerne, à l'exposition agricole, à ceux qui ont rempli cette prescription.

COURSES AU TROT.

M. le Maire de Boulogne, président de la Société des Courses, écrit la lettre suivante :

Boulogne-sur-mer, 22 avril 1869.

« Monsieur le Président,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, pour me faire connaître que la Société d'Agriculture voulait bien continuer, pour cette année, de mettre à la disposition de notre institution de courses, une somme de fr. 200 destinée à un prix de course au trot pour chevaux ou juments de la race boulonnaise pure.

» Je m'empresse, Monsieur le Président, de vous offrir, au nom de la Société des Courses de Boulogne, mes plus vifs remerciements pour cette nouvelle libéralité. Veuillez être l'interprète de mes sentiments auprès de la Société d'Agriculture.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Maire*,

» LIVOIS. »

La Société remercie M. le Maire de la lettre qu'il veut bien lui écrire. Elle y trouve la nouvelle assurance qu'une course au trot entre chevaux et juments de la race boulonnaise pure, aura lieu cette année sur l'hippodrome de Boulogne.

La Société invite dès aujourd'hui très-instamment les éleveurs qui possèdent les belles juments dont nous admirons les allures élégantes et rapides dans nos concours,

à ne pas négliger d'aller prendre part à la lutte, où ils ne rencontreront que des sujets appartenant à la même race, et ayant par conséquent des aptitudes entièrement identiques.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU HAUT-RHIN.

M. le Secrétaire de la Société d'Agriculture du département du Haut-Rhin, écrit pour demander que la Société se mette ne correspondance avec la sienne par l'échange des publications de l'une et de l'autre société.

Cette communication de travaux ne pouvant qu'avoir des résultats très-avantageux, la Société s'empresse d'accéder au vœu de la Société de Colmar et elle décide que le *Bulletin* sera adressé à cette société à partir de du mois de janvier 1869.

SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le Ministre de l'Instruction publique écrit la lettre suivante :

Paris, le 26 Avril 1869.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer, que arrêté du 26 avril courant, j'ai attribué à la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer, une allocation de trois cents francs à titre d'encouragements pour ses travaux.

» Je vous prie de m'indiquer le nom de la personne qui touchera cette somme à la caisse du payeur.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

pour le Ministre et par autorisation,

LE CHEF DE DIVISION.

La Société prie M. le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien agréer l'expression de toute sa gratitude pour la nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Société, et elle décide qu'il sera écrit à son Excellence à cet effet et pour donner le renseignement demandé.

CONCOURS D'ARRONDISSEMENT.

M. le Président expose que d'après le programme général du concours publié au mois de mars dernier, un concours de bestiaux doit avoir lieu à Boulogne à la fin de juin ou au commencement de juillet, et que par conséquent, il est opportun de s'occuper de l'organisation de ce concours,

La société décide ce qui suit :

Le concours de bestiaux pour tout l'arrondissement aura lieu à Boulogne, sur l'Esplanade et la promenade qui entourent le rempart depuis la Porte des Dunes jusqu'à la Porte de Calais, le SAMEDI 10 JUILLET.

Les bestiaux seront placés au concours à 10 heures du matin, et ils seront retirés au moment de la remise des diplômes de lauréats.

Le programme sera publié par son insertion au Bulletin et par affiches apposées dans toutes les communes de l'arrondissement.

Le jury chargé de décerner les prix sera divisé en deux sections, dont la première sera chargée de l'espèce chevaline et la seconde des espèces bovine, ovine et porcine.

Sont nommés membres du jury :

1re *Section.*

MM.	MM.
Lefebvre du Prey.	Ch. Bernet.
J.-B. Declémy père.	N. Boulanger.
C. Chauveau fils.	Hénon-Verlingue.
Justin-Lécaille.	L. Hamain.
Hamain-Parenty.	Géneau-Caudrelier.
Mauffait père.	de Vernicourt ainé.

2me *Section.*

MM.	MM.
A. de Cormette.	A. de Foucault fils.
E. Duquesnoy.	Porquez-du Brœuille.
F. Lefort père.	Leducq-Roche.
F. Leclercq (de Wimille.)	Courtois-Longuemaux.
O. Level.	Lacloye-Millon.
Delplace-Dagbert.	F. Blin.

M. Dutertre, médecin-vétérinaire à Boulogne, est prié d'assister le jury dans ses opérations.

Depuis quelques années, le concours d'arrondissement prend une bien plus grande extension, et les éleveurs de toutes les parties de l'arrondissement tiennent à honneur de venir y exhiber l'élite de leur élevage, dont la réunion forme un très-intéressant sujet d'étude et une très-grande incitation au progrès. La Société espère que cette impulsion ne se ralentira pas, et elle prie très-instamment tous les cultivateurs de vouloir bien ne pas négliger de présenter au prochain concours tous les bestiaux, si nombreux qui puissent y figurer avec honneur.

La Société engage ainsi de la manière la plus instance tous les cultivateurs, tous les amis de l'agriculture, et spécialement tous les membres de la Société, à vouloir bien honorer le concours de leur visite.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 15 mai 1869 80
Séance publique du 17 avril 1869..... 81
Exposition horticole à Beauvais 81
Exposition horticle à Orléans 81
Pommes de terre..... 82
Nomination de commissions..... 82
Hersage des blés..... 83
Approfondissemont du sol..... 83
Chronique agricole..... 84
Revue des marchés 87
Concours cantonal 89
Vente de béliers, brebis et agneaux au Haut-Tingry 90

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 8. — Mai 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

2e Catégorie. — *Juments âgées de 4 ans au moins, accompagnées de leur poulain de l'année.*

Premier prix,	130 fr.	420 fr.
Deuxième prix,	110	
Troisième prix,	100	
Quatrième prix,	80	

3e Catégorie. — *Juments âgées de 3 à 8 ans, sans poulain.*

Premier prix,	75 fr.	135 fr.
Deuxième prix,	60	
Médaille d'argent.		
Mention honorable.		

4e Catégorie.—*Pouliches de 2 à 3 ans,*

Premier prix,	60 fr.	100 fr.
Deuxième prix,	40	
Médaille d'argent.		
Mention honorable.		

Total, 1.055 fr.

§ II. — Espèce Bovine.

MALES.

1re Catégorie.—*Taureaux de 2 et de 4 dents.*

Premier prix,	80 fr.	140 fr.
Deuxième prix,	60	

2e Catégorie.—*Taureaux ayant encore les dents de veau.*

Prix unique, 60 fr.

FEMELLES.

1re Catégorie. — *Vaches pleines ou à lait, par bandes de quatre.*

Prix unique, — une coupe d'honneur en argent, offerte par M. Al. Adam et par M. Dufour.

Valeur, 250 fr.

2e Catégorie.—*Vaches pleines ou à lait, seules.*

Premier prix,	80 fr.	260 fr.
Deuxième prix,	60	
Troisième prix,	50	
Quatrième prix,	40	
Cinquième prix,	30	

3e Catégorie. — *Génisses de 2 et de 4 dents, pleines du 1er veau.*

Premier prix,	70 fr.	195 fr.
Deuxième prix,	50	
Troisième prix,	40	
Quatrième prix,	35	
Total,		905 fr.

§ III. — Espèce Ovine.

Les animaux seront présentés portant des mèches de laine suffisantes pour qu'on puisse en apprécier la qualité.

MALES.

1re Catégorie.—*Béliers de 2 et de 4 dents.*

Premier prix.	50 fr.	90 fr.
Deuxième prix.	40	

2e Catégorie.—*Béliers de 6 dents et au-dessus.*

Prix unique, 35 fr.

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Brebis antenoises n'ayant encore eu d'agneaux (par lots de 20).*

Premier prix,	60 fr.	150 fr.
Deuxième prix,	50	
Troisième prix,	40	
Total,		275 fr.

§ IV. — Espèce Porcine.

MALES.

Catégorie unique. — *Verrats.*

Prix unique, une médaille d'argent offerte par M. Barbery, et 30 fr.

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Truies pleines ou suitées.*

Premier prix,	30 fr.	55 fr.
Deuxième prix,	25	
Total.		85 fr.

Concours départemental d'Étalons

en 1869.

Le Préfet du Pas-de-Calais, Officier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, etc.

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 1861 ;

Vu la délibération du Conseil général, en date du 29 août 1868, relative à l'amélioration des races de chevaux ;

Vu le budget départemental, exercice 1869 ;

ARRÊTE :

Article 1er—Le Concours départemental d'Etalons aura lieu, pour 1869, sur les Bruyères de Saint-Omer, le SAMEDI 3 JUILLET prochain.

Article 2.—Les chevaux présentés devront parcourir au trot une distance de 2 kilomètres dans un maximum de temps de douze minutes. Le poids à porter sera de 75 kilogrammes avec la selle.

Toutefois, le jury restera libre de dispenser de cette course tout cheval qui aura déjà fait ses preuves dans des concours précédents.

Article 3.—Les étalons devront appartenir à des propriétaires du département et seront divisés en trois catégories comprenant : l'une les chevaux de trait de quatre ans faits et au-dessus, l'autre les chevaux de trois ans et au-dessus ayant un certain degré de sang.

Aucun cheval appartenant à un des membres du jury ne ne pourra concourir.

Article 4.—La somme de 9,300 francs, votée par le Conseil général, sera ainsi répartie :

1° *Chevaux de trait de 4 ans faits et au-dessus.*

1re Prime	900 fr.		
2e —	850		
3e —	800		
4e —	700		
5e —	550	5450 fr.	
6e —	500		
7e —	450		
8e —	400		
9e —	300		

2° *Chevaux de trait de 3 à 4 ans.*

1re Prime.	600 fr.	}	2500 fr.
2e —	500		
3e —	450		
4e —	400		
5e —	350		
6e —	250		

3° *Chevaux de 3 ans et au-dessus ayant un certain degré de sang.*

1re Prime.	800 fr.	}	1300 fr.
2e —	500		
Total égal.			9300 fr.

Article 5.—Nul étalon ne pourra obtenir plus de quatre fois une des trois prémières Primes réservées aux étalons de quatre ans et au-dessus.

Article 6.—Pour obtenir une des trois premières Primes d'encouragement destinées aux étalons de quatre ans et au-dessus, le propriétaire de l'étalon devra s'engager à le garder et à le consacrer à la monte pendant deux ans, Si l'étalon a été primé l'année précédente, le propriétaire devra justifier du service que ce cheval aura fait à la dernière monte.

Article 7.— Tout cheval qui, conformément à l'article 5, ne pourra plus concourir, devra cependant être conservé et consacré à la monte aussi longtemps qu'il sera approuvé par l'Administration des Haras, à moins d'une autorisation spéciale du Préfet.

Article 8.—L'accomplissement des conditions prescrites par les articles précédents, sera justifié par la production d'un certificat du Maire, délivré sur l'attestation de deux notables habitants, et visé par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

Le certificat de propriété, contenant le nom du poprié-taire et le signalement du cheval, sera accompagné de l'état des saillies de la monte de 1868 et de l'état des productions de la monte de 1867, si l'étalon est approuvé ou s'il a été primé au concours de 1865. On joindra à ces pièces l'engagement de service prescrit par l'article 6.

Si l'étalon paraît au concours pour la première fois, l'engagement de service suffira à l'appui du certificat de propriété.

Toutes ces pièces seront dûment légalisées.

Article 9.— Les propriétaires des étalons de trois ans qui auront été primés, devront les conserver au moins un an. Ils fourniront à ce sujet un engagement écrit.

Article 10.—Les pièces justificatives indiquées par les articles 8 et 9 devront être envoyées, avant le 25 juin, à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, pour être vérifiées et enregistrées.

Article 11.—A mérite égal entre deux étalons, la prime d'encouragement sera décernée de préférence à l'étalon de trait de race boulonnaise, ou à l'étalon qui aurait fait le plus grand nombre de saillies.

Article 12.—S'il ne se trouvait pas un cheval assez distingué pour obtenir la première prime d'encouragement des étalons de quatre ans et au-dessus, cette prime serait réservée pour l'année suivante.

Le jury du concours ne pourra modifier le nombre, la destination ou le montant des Primes.

Article 13.—Les étalons amenés au concours devront être conduits par des domestiques.

Article 14.—les primes seront décernées par le Préfet ou son délégué, d'après l'avis d'un Jury, dont les membres seront nommés par S. Exc. le Grand Ecuyer de l'Empereur chargé de l'administration des Haras.

Article 15 —Le Jury, présidé par l'Inspecteur général des Haras de la circonscription se composera de huit membres qui se diviseront en deux sections égales: l'une pour les étalons de quatre ans et au dessus, l'autre pour les étalons des deuxième et troisième catégories.

Article 16.—Dans le cas où l'un des membres titulaires ou suppléants du Jury ne pourrait pas se rendre au concours, le Préfet ou son délégué pourvoira à son remplacement par un propriétaire-cultivateur ou un officier de cavalerie réunissant les connaissances nécessaires

Article 17.—Le concours s'ouvrira à onze heures précises du matin, au jour ci-dessus indiqué.

Article 18.—Deux vétérinaires, désignés par M. le Sous-Préfet de Saint-Omer, assisteront au concours pour vérifier les étalons de chaque catégorie et en former un registre particulier.

Une heure au moins avant l'ouverture du concours, les vétérinaires se rendront sur les lieux, prendront le signalement de chaque cheval, lui donneront un numéro d'ordre qui sera attaché à la bride. Le cheval sera ensuite placé à l'endroit qui lui sera assigné et y restera jusqu'à ce qu'il soit appelé. Les chevaux qui, par la faute de leurs propriétaires, n'auraient pas été inscrits à onze heures pourront être éliminés.

Article 19.—Dès que le concours aura été ouvert, le Jury restera complètement isolé. Aucun des membres ne devra

demander le nom du propriétaire du cheval. Chaque étalon sera appelé par son numéro d'ordre.

Les membres du Jury auront un état divisé en quatre colonnes portant les quatres classes: *Très bon, bon, passable, mauvais.*

Le cheval présenté sera marqué par le signe X dans la catégorie que chaque membre croira devoir lui assigner.

Après que tous les chevaux auront été visités, le Président fera le relevé de ceux qui auront été portés par la majorité dans la 4e classe. Ils seront successivement rappelés, passeront de nouveau devant le Jury et les numéros leur seront retirés, à moins qu'il ne soit reconnu que pour quelques-uns l'on a été trop sévère, et qu'ils doivent dès lors monter d'une classe.

La quatrième classe étant épuisée, le jury opérera de même pour les autres, procédant toujours par élimination, jusgu'à ce qu'il soit arrivé à ne conserver qu'un nombre de chevaux à peu près égal au nombre de primes à décerner.

Les chevaux conservés seront alors mis en parallèle les uns avec les autres. Chaque membre de la commission fera son classement. Le Président relèvera ensuite les voix pour la première prime et ainsi de suite pour les autres.

Le vétérinaire sera appelé : il donnera le nom et la demeure du propriétaire, et le résultut du concours sera proclamé.

Si, dans le cours de l'opération, le jury pense devoir en référer au vétérinaire pour un cas de sa compétence, le Président le fera mander et lui indiqura la partie à examiner. Après son examen, le vétérinaire fera son rapport au Jury et se retirera.

Le président veillera à ce qu'il ne s'établisse pas entre les membres de la commission de discussions particulières sur les chevaux présentés.

Article 20. — MM. les membres du Jury indiqueront, dans le procès-verbal de leurs opérations, les qualités particulières ou les défauts qu'ils auraient remarqués dans les chevaux présentés, ainsi que les qualités à rechercher et les défauts à éviter dans les ëtalons convenables au pays.

Article 21. — M, le Sous-Préfet de Saint-Omer transmettra à la Préfecture, en original et en copie, le procès-verbal du Jury, accompagné de l'état signalétique, en double expédition, de tons les chevaux qui ont paru au concours.

Articles 22. — Le montant des primes sera payé quinze jours après la réception du procès-verbal à la Préfecture.

Toutefois, les trois premiéres primes des étalons de

de quatre ans et au-dessus seront payées en deux fois, savoir : pour la première, a concurrence de 500 fr., et pour les deux autres, par moitié, dans la quinzaine de la réception du procès-verbal à la Préfecture : le surplus après la monte de 1869, sur le vu du certificat de monte et la représentation de l'étalon.

Article 23 — Immédiatement après le concours, M. l'Inspecteur général des Haras du 1er arrondissement passera l'inspection des étalons approuvés.

Article 24. — Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes du département et adressé à MM. les membres du jury.

Boulogne.—Imp C. Le Roy.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 19 juin 1869 92
Séance du 15 mai 1869 94
Société des Agriculteurs de France 94
Hannetonnage 94
Horticulture 95
Courses au trot 95
Société d'Agriculture du Haut-Rhin 86
Subvention du ministère de l'instruction publique 96
Cnncours d'orrondissement 96
Nomination de membres 98
Hersage des blés 98
Revue des marchés 100
Concours de bestiaux à Boulogne 101
Concours départemental d'étalons en 1869 104

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

VII

N° 3. — Juin 1869.

AGRICULTURE
INDUSTRIE
SCIENCES ET
BELLES LET
ST ETI

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 17 JUILLET 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de la Société qui aura lieu le samedi 17 juillet, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Rapport sur le concours d'arrondissement ;*

3° *Concours cantonal ;*

4° *Concours départemental ;*

5° *Nomination de membres ;*

6° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

7° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

SITUATION, TRAVAUX ET VŒUX

JUILLET 1869.

SITUATION.

La Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, fondée en 1797, est l'une des plus anciennes de France.

Selon le vœu de la loi qui institue les comices agricoles, elle forme une vaste association qui appelle à elle tous les cultivateurs, tous les propriétaires de biens ruraux, tous ceux qui exercent des arts utiles à l'agriculture, tous les amis du progrès agricole.

Le nombre de ses membres est de 680.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président honoraire. M. Al. ADAM, officier de la Légion d'honneur.

Président..... M. DUFOUR, conseiller d'arrondissement, vice-président de la Chambre d'Agriculture, maire d'Hesdin-l'Abbé.

Vice-Présidents...	M. CHAUVEAU, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Martin-Boulogne.
	M. LEFEBVRE DU PREY, membre de la Chambre d'Agriculture, à Coquelles.
Secrétaire.... ...	M. A. MOREAU DE VERNICOURT, conseillier général, secrétaire de la Chambre d'Agriculture, maire d'Outreau.
Trésorier.....	M. le Dr OVION, conseiller municipal à Boulogne.
Bibliothéciare-archiviste.	M. GÉRARD, bibliothécaire de la ville de Boulogne.
Id. adjoint.	M. CARPENTIER, inspecteur de l'enseignement primaire, officier d'Académie.
Membres.....	M. LEFEBVRE-SENÉCA, secrétaire de la commission de statistique.
	M. Ch. TERNAUX, président du Tribunal de Commerce de Boulogne.

L'élection pour le renouvellement bis-annuel des membres du Bureau a eu lieu dans la séance du mois de décembre 1867.

TRAVAUX EN 1868.

ADMINISTRATION.

La Société se réunit en assemblée générale, le troisième samedi de chaque mois, à une heure après midi.

Dans ces séances, ont lieu les conférences, les rapports, les lectures diverses des membres de la Société sur des sujets agricoles. On y organise les concours, on y forme les commissions, on y distribue les récompenses, on y examine la correspondance, on y fait l'élection de nouveaux membres.

Les séances de mars et de novembre sont publiques, et c'est dans celle de novembre, qui est la plus solennelle, qu'a lieu la remise de tous les prix décernés dans l'année.

Le Bureau se réunit le premier mercredi de chaque mois, à deux heures, pour l'adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale, pour arrêter la rédaction du *Bulletin*, s'occuper de tout ce qui concerne l'administration intérieure et de l'examen des rapports et des propositions à faire à la Société.

La Société fait connaître ses travaux, les concours qu'elle ouvre, les vœux qu'elle émet, les actes de l'autorité concernant l'agriculture, les découvertes et les faits agricoles les plus intéressants, les procédés de culture les plus recommandables, les cours des marchés, au moyen d'une publication mensuelle ayant pour titre : *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer*, du format in-8°, contenant de 12 à 40 pages, qui s'imprime à 800 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les membres de la Société, ainsi qu'à 120 sociétés avec lesquelles elle est en correspondance.

La Société fait imprimer en placards, à 150 exemplaires, pour être affichés sur tous les points de l'arrondissement, les programmes des concours qu'elle ouvre.

CONCOURS.

Les primes et les récompenses honorifiques sont le plus puissant stimulant du progrès agricole. Les primes en argent ont surtout l'avantage que presque toujours l'agriculteur qui les obtient en fait usage pour une amélioration nouvelle. Elles conduisent ainsi au perfectionnement de la tenue générale de l'exploitation. La Société a décerné, en 1868, les récompenses qui vont être indiquées.

HERBAGES.

Les herbages forment les races de bestiaux. De leur qualité, soit bonne, soit mauvaise, dépendent, soit le perfectionnement, soit la dégénérescence. Il est donc de la plus haute importance de travailler avec la plus grande activité pour améliorer cette base de notre agriculture d'élevage. La Société a décerné en 1868, cinq primes montant ensemble à 500 fr. aux cultivateurs qui avaient réalisé les plus grandes améliorations dans l'état général de leurs herbages.

surtout d'ouvriers intelligents, probes et dévoués. Il est donc d'une très-haute importance, au point de vue de l'intérêt agricole comme dans un but moralisateur, de récompenser les serviteurs de fermes qui se signalent par des services longs et irréprochables, il a été décerné en primes pour bons services, une somme de 200 fr., et 5 médailles de bronze.

FINANCES.

Le compte des recettes et des dépenses de la Société, pour l'année 1868, est établi ainsi qu'il suit :

RECETTES.	Recettes effectuées.	Recettes à recouvrer	Total.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1. Cotisations de Sociétaires.....	3570 »	180 »	3750 »
2. Subvention du Ministère de l'Agriculture pour primes diverses.....	700 »	» »	700 »
3. Subvention du Département pour l'amélioration des espèces bovine et ovine.	1308 33	» »	1308 33
4. Subvention du département sans affectation spéciale.....	1000 »	» »	1000 »
5. Subvention de la ville de Boulogne, sans affectation spéciale.....	1000 »	» »	1000 »
6. Subvention de la ville de Desvres et des communes de ce canton, pour augmenter les primes du concours cantonal de 1866.....	200 »	300 »	500 »
7. Subvention de la ville de Guînes et des communes de ce canton, affectée à augmenter les primes du concours cantonal de 1867.....	345 »	» »	345 »
8. Subvention de la ville de Marquise pour le concours cantonal de 1868..	560 »	» »	560 »
9. Don de M. Pinart, député, pour une prime à l'espèce chevaline au concours cantonal de Desvres.....	» »	100 »	100 »
10. Valeur de la Coupe d'honneur offerte par M. Adam et par M. Dufour pour un prix à l'espèce bovine au concours d'arrondissement.....	250 »	» »	250 »
11. Don de M. Adam pr l'enseigt agricole .	200 »	» »	200 »
12. Don de M. Barbery pour une médaille affectée à l'espèce porcine.....	20 »	» »	20 »
13. Don de M. Le Roy-Mabille pour primes à la culture de la pomme de terre..	» »	20 »	20 »
14. Don de M. Libaude pour primes à l'arboriculture.....	» »	10 »	10 »
15. Conversion d'une prime en médaille...	40 »	» »	40 »
16. Dépôt du montant des primes départementales pour bons services agricoles	740 »	» »	740 »
17. En caisse au 31 décembre 1868.....	1235 48	» »	1235 48
Total.....	11168 81	610 »	11778 81

DÉPENSES.	Dépenses effectuées.	Reste à payer.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1. Primes en argent	5515 »	340 »	5855 »
2. Coupe d'honneur	250 »	» »	250 »
3. Médailles	» »	789 45	789 45
4. Ouvrages d'agriculture et instruments d'arboriculture	377 25	» »	377 25
5. Prix aux Courses au trot	200 »	» »	200 »
Dépense totale pour primes	6342 25	1079 45	7421 70
6. Impression du Bulletin et des autres publications de la Société, ainsi que des affiches, circulaires, etc	1007 75	492 25	1500 »
7. Droits de poste	» »	257 35	257 35
8. Frais relatifs à l'exposition, loyer de la salle compris	200 »	» »	200 »
9. Abonnement à divers recueils d'agriculture	35 90	» »	35 90
10. Traitements d'employés	10 »	420 »	430 »
11. Fournitures de bureau	24 70	» »	24 70
12. Chauffage	4 »	» »	4 »
Totaux pour l'année 1868	7624 60	2249 05	9873 65
Dépenses qui restaient à payer des années antérieures.			
13. Primes	1140 »	20 »	1160 »
14. Médailles	894 50	» »	894 50
15. Frais matériels de l'exposition de 1866.	71 50	» »	71 50
16. Traitements d'employés	420 »	» »	420 »
17. Impressions	» »	698 65	698 65
18. Droits de poste	258 95	» »	258 95
19. Diplômes	100 »	» »	100 »
Totaux généraux	10509 55	2962 70	13472 25

RÉSULTAT

Recettes effectuées et à effectuer		11,778 81
Dépenses acquittées et à acquitter		13,472 25
Excédant de dépenses		1,693 44
A déduire les valeurs suivantes :		
Médailles	150 »	222 »
Ouvrages d'agriculture	12 »	
Diplômes	60 »	
Déficit réel		1,471 44

à inscrire en dépense au Budget de 1869.

VOEUX.

I. — Subventions.

Pour faire face à ses dépenses, la Société n'a d'autres ressources que le produit de la cotisation de 6 francs payée par chacun de ses membres et les subventions qui lui sont accordées. Ces subventions sont les suivantes pour l'année 1869 :

2,308 f.	33	du département, dont 1,000 fr sans affectation spéciale, et 1,308 f. 33 pour l'amélioration des races bovine et ovine.
700	»	du ministère de l'Agriculture pour primes diverses.
300	»	du ministère de l'Instruction publique.
1,000	»	de la ville de Boulogne, sans affectation spéciale.
4,308	33	

La Société d'Agriculture prie les diverses autorités appelées à se prononcer sur l'allocation de ces subventions, de vouloir bien prendre en considération que sa circonscription comprend tout l'arrondissement de Boulogne qui a une très-grande étendue et où il reste encore à exécuter de grandes améliorations agricoles appelées à exercer une très-heureuse influence sur l'état général du pays, et qu'il est par conséquent de l'intérêt général, en même temps que de l'intérêt de l'agriculture, d'encourager très-puissamment ces améliorations, notamment le dessèchement qui rend fertiles les terrains jusque là perdus psur l'agriculture et exhalant des miasmes dangereux ; le dessèchement qui favorise les irrigations en augmentant la puissance des cours d'eau ; le dessèchement, qui néanmoins est encore bien loin d'être opéré sur toutes les terres où il est nécessaire, et qui au lieu d'entrer dans la pratique ordinaire de l'exploitation agricole semble au contraire se ralentir.

Cette année est une de celles où la grande utilité du drainage se fait le plus sentir. Les blés donneront une récolte abondante dans les terres sèches, tandis que dans les terres humides ils sont presque nuls. C'est une preuve de plus que le drainage est non-seulement

une excellente opération agricole, mais qu'il est encore d'un très-haut intérêt général au point de vue de l'alimentation.

On a souvent dit que le drainage n'avait pas besoin d'être encouragé par des primes parce que le résultat était assez avantageux pour indemniser suffisamment celui qui l'opérait. Si on admettait ce principe, il n'y aurait lieu à décerner aucune prime à l'agriculture puisque toutes les pratiques auxquelles on offre des primes, la bonne tenue des herbages, la formation et le bon emploi des engrais, le travail convenable de la terre, le perfectionnement des races de bestiaux ont évidemment des résultats très-avantageux pour le cultivateur. C'est justement pour ce motif que les primes sont décernées, et il n'est jamais venu à la pensée du gouvernement, des départements, des sociétés agricoles, d'encourager une pratique qui ne serait pas lucrative pour le cultivateur. Le drainage est encore une introduction nouvelle pour notre agriculture, et qu'il sera par conséquent nécessaire d'encourager davantage que les pratiques connues depuis longtemps.

La Société d'Agriculture d'Arras reçoit annuellement sur les fonds de l'État et sur ceux du département, une subvention totale de 3,308 fr. ; celle de Béthune reçoit 7,008 fr. La Société de Boulogne ne reçoit que 3,008 fr. Cependant, indépendamment de la considération du grand nombre d'améliorations à encourager, il en est une autre qui milite d'une manière bien puissante en faveur de la Société de Boulogne, puisque les sacrifices de ses membres et des villes de sa circonscription produisent une somme de 9,830 fr., tandis que ces sacrifices ne produisent que 5,500 fr. à Arras et 6,125 fr. à Béthune, et que la règle généralement appliquée dans l'allocation des subventions ne paraît devoir être ici soumise à une exception.

La Société renouvelle avec instance le vœu que la subvention de 700 fr. qui lui est allouée annuellement par le Ministère de l'agriculture soit élevée à 1,000 fr., et qu'il lui soit allouée une subvention spéciale pour encourager le drainage.

II. — Redhibition en matière de ventes d'animaux.

La loi du 20 mai 1838 a donné des facilités tellement grandes pour l'exercice de l'action redhibitoire en ma-

tière de ventes d'animaux, que le vendeur se trouve entièremet à la merci de l'acheteur qui après qu'il a conduit l'animal à de très-grandes distances peut faire notifier au vendeur l'existence d'une maladie que ce dernier ne peut constater. Un fait qui indique évidemment qu'il existe de graves abus, c'est que les actions en redhibition sont toujours très-nombreuses quand la marchandises est en baïsse, et qu'elles se terminent presque toujours pas une transaction qui réduit le prix.

La Société d'Agriculture, se reportant aux considérations énoncées dans les diverses délibérations des corps constitués qui ont été appelés à l'examen de l'affaire, renouvelle avec les plus vives instances le vœu qu'il soit ajouté à la loi du 20 mai 1838 les dispositions suivantes :

« L'action en redhibition ne pourra être exercée si » l'animal a été conduit au-delà d'un rayon de 80 kilo- » mètres du lieu de la vente.

» Toute constatation aura lieu en présence du ven- » deur et de l'acheteur, ou eux dument appelés. »

III. — Échanges d'immeubles ruraux contigus.

Le morcellement de la propriété foncière enlève à l'agriculture une étendue très-considérable du sol par la multiplicité des limites souvent bordées de haies garnies d'arbres, qui, jusqu'à de grandes distances, épuisent le sol par leurs racines et l'ombragent de leurs rameaux.

Le morcellement grève tous les héritages de servitudes de passage et de cours d'eau qui souvent donnent matière à des procès. Le morcellement éloigne les terres du chef-lieu d'exploitation et occasionne ainsi la perte d'un temps toujours précieux en agriculture. Enfin, il est un obstacle au dessèchement et à l'irrigation qui, ici surtout, sont des pratiques agricoles de la plus haute importance.

Pour favoriser les réunions de parcelles, la loi du 26 juin 1824 avait réduit les droits sur les échanges d'immeubles ruraux au droit fixe d'un franc par enregistrement et transcription d'acte, lorsque l'un des immeubles échangés était contigu à la propriété de celui des échangistes qui le recevait.

La Société d'Agriculture renouvelle avec instances le vœu plusieurs fois appuyé par la Chambre d'Agriculture, par le Conseil d'arrondissement et par le Conseil général, de la remise en vigueur de la loi de 1824, en y ajoutant pour rendre toute fraude impossible, que l'échangiste devra justifier qu'il possède la parcelle contiguë, soit par succession, soit par une acquisition faite depuis cinq années au moins.

IV.—Livrets des ouvriers de l'agriculture.

Le garçon de charrue peut abandonner ses chevaux au moment de la semaille, le berger peut délaisser son troupeau au milieu de l'été, le moissonneur peut quitter le champ en pleine moisson et aller demander à l'industrie ou dans les villes, un travail qui lui donné sans qu'il ait a justifier qu'il a rempli ses engagements dans la ferme, et cette infraction de la convention cause un préjudice énorme au maître et aux intérêts agricoles.

Pour le bon ouvrier le livret est un titre qui lui sert de recommandation et de passeport, et il est heureux de le posséder.

La Société d'agriculture renouvelle avec les plus vives instances, le vœu que le livret soit obligatoire pour les ouvriers de l'agriculture.

V.— Écoulement des égouts de fumiers et d'étables.

Trop souvent les fumiers sont placés dans une fosse où viennent se répandre toutes les eaux de la cour, et qui, après avoir enlevé la partie la plus fertilisante du fumier, vont s'écouler, soit dans un cours d'eau, soit sur la voie publique. Les égoûts des étables, engrais très-énergique, se perdent presque partout de la même manière. C'est ainsi qu'on perd une quantité considérable d'engrais de ferme qui sont toujours préférables à tous autres.

Indépendamment du préjudice pour l'agriculture, il résulte de cet abus, l'insalubrité de la voie publique et des cours d'eau.

La Société d'Agriculture par ses conseils et par ses récompenses, ne cesse d'engager les cultivateurs à

mieux soigner leurs engrais, et elle a déjà obtenu quelques résultats; mais comme il sagit ici de déraciner une habitude qui est née de la négligence et qui longtemps a régné d'une manière générale, ce ne sera pas trop de la réunion des encouragements agricoles et de l'intervention de l'autorité.

Les règlements, quand il en existe, sont bien rarement exécutés. L'abus est toléré par les agents des ponts-et-chaussées sur les routes impériales, départementales, même dans la traverse des agglomérations. Il est aussi toléré par les agents de la vicinalité sur les chemins de grande et de moyenne communication. La gendarmerie et les commissaires de police ne constatent guère cette contravention. Le garde-champêtre, fonctionnaire beaucoup moins indépendant, est alors impuissant pour la réprimer.

La Société renouvelle avec les plus vives instances le vœu que des mesures sérieuses, efficaces, soient prises pour empêcher l'écoulement des eaux de fumiers et d'étables sur la voie publique ou dans les cours d'eau à usage public, autres que ceux exclusivement destinés à l'irrigation.

VI.— Foires et marchés.

Les Foires et les Marchés de produits agricoles sont des établissements municipaux. mais, excepté ceux pour l'approvissionnement de la localité, ils ne peuvent être créés sans l'autorisation de l'autorité supérieure qui a aussi le droit d'approuver leur règlementation.

Les communes où se tiennent des Foires ou des Marchés jouissent d'un privllége très-important et souvent envié, privilége qui parfois est la seule cause de leur prospérité.

Les droits d'attelage, de pesage et de mesurage ont été établis pour indemniser les communes des frais que leur nécessitent les marchés pour l'appropriation des emplacements, pour l'entretien des instruments et pour la police ; mais beaucoup de communes ont tellement méconnu ce principe que, par suite d'élévations successives, elles sont arrivées à établir des tarifs qui font entrer dans leurs caisses des sommes décuples de celles nécessaires pour les indemniser de leurs frais. Ces sommes sont presque toujours employées à des dépenses

entièrement étrangères à l'agriculture ; de manière que ce droit est en réalité un impôt perçu sur l'agriculture par les populations urbaines.

A cet inconvénient viennent souvent se joindre celui d'une règlementation imparfaite, parfois trop minutieuse et exécutée d'une manière intelligente, celui d'un emplacement peu convenable, celui d'une mauvaise organisation du service du pesage et du mesurage.

Ainsi bien des marchés utiles perdent leur importance, se suppriment même, au grand désavantage des communes elles-mêmes qui, égarées par le désir d'augmenter immédiatement leurs ressources, ont compromis leur avenir et éloigné d'elles un moyen d'approvisionnement certain, régulier et facile. Il est néanmoins des administrations municipales qui, au contraire, encouragent par tous les moyens possibles, et même par des primes, le développement de leurs marchés.

La ville de Boulogne a en ce moment le projet de supprimer les droits d'étalage au marché aux bestiaux. Elle fera ainsi un acte de bonne et intelligente administration, dont l'agriculture lui sera reconnaissante et dont elle sera récompensée par un supplément de produit de son octroi résultant d'une plus grande fréquentation de ses marchés.

La Société d'Agriculture renouvelle les vœux suivants :

1° Que les tarifs des droits perçus au profit des communes aux foires et marchés de produits agricoles quelconques, soient établis de manière à ne produire que la somme nécessaire pour indemniser les communes des dépenses qu'elles sont obligées de faire, relativement à la tenue de leurs marchés, et que cette prescription soit toujours insérée dans les arrêtés qui accordent des autorisations nouvelles ;

2° Que les communes soient tenues d'organiser leurs marchés, tant sous le rapport de l'emplacement que sous celui de la règlementation et de la police de la manière la plus convenable pour faciliter les transactions commerciales, notamment en y plaçant en nombre suffisant tous les instruments nécessaires pour le pesage et pour le mesurage, même les bascules appropriées à la pesée des animaux vivants et des grains par fortes quantités ;

3° Que le gouvernement prenne les mesures les plus

convenables pour que, d'une manière générale, le poids soit le plus tôt possible substitué à la mesure pour la vente des grains.

VII.—Mesures métriques.

L'usage du système métrique se vulgarise, néanmoins on vend encore le bois à la *somme*, quantité qui diffère selon les qualités de bois; la chaux au *polquin*, la bière à la *gonne*, le vin et les autres liquides dans des fûts qui diffèrent de nom et de capacité, selon les provenances, ou dans des bouteilles de dimensions très-diverses.

La Société d'Agiculture renouvelle le vœu que le système métrique soit rendu obligatoire pour le mesurage des matières solides quelconques, et pour tous les fûts et vases contenant des liquides livrés au commerce, et que, pour vulgariser davantage ce système, les communes qui ne possèdent pas la collection de poids et de mesures prescrite par la loi du 1er août 1793, soient tenus de se pourvoir du *Nécessaire métrique* de M. Carpentier, qui peut remplacer cette collection.

VIII. — Code rural.

L'agriculture n'a qu'une législation imparfaite et éparse dans une infinité d'actes législatifs d'époques diverses.

Le Gouvérnement a été bien inspiré en entreprenant la formation d'un Code rural, et cette œuvre très-importante, et qui exige une étude très-longue et très-approfondie, a maintenant un commencement d'exécution dans le dépôt du premier livre au Corps législatif.

La Société émet le vœu que le travail de la formation du Code rural soit continué sans interruption.

IX. — Cadastre.

Les opérations cadastrales ont eu lieu à une époque déjà assez reculée pour beaucoup de communes. Depuis, par suite des partages et des ventes en détail, et de la création de nombreuses voies de communicatîon et aussi par suite des changements considérables apportés dans les natures de propriétés, ces opérations ont considérablement perdu de leur exactitude.

La Société émet le vœu que les opérations cadastrales

soient renouvelées en commençant par les communes les plus anciennement cadastrées.

X. — Jardins aux instituteurs.

Les instituteurs qui dirigent l'esprit de leurs élèves vers l'agriculture, qui dans leurs moments de loisir se livrent avec eux à quelques expériences, à la pratique en petit de l'agriculture, correspondent aux intentions du gouvernement et font une chose d'une très-haute utilité. C'est une distraction qui fait aimer l'agriculture, qui conserve le goût du travail manuel au milieu des études, et qui ne peut qu'être d'une très-grande utilité aux maîtres et aux élèves.

Dans beaucoup de communes l'instituteur ne possède qu'un jardin très-exigu, souvent même insuffisant pour produire les légumes nécessaires à la consommation de la famille. Cependant presque toutes les communes peuvent, à peu de frais, donner à leurs instituteurs un jardin où ils pourraient s'occuper au moins de la culture des diverses variétés de légumes et de celles des arbres fruitiers. Souvent un coin de communal, qui ne produit presque aucun revenu à la commune, un excédant de largeur de chemin, un flégard qui ne profite à personne, pourraient, sans aucun inconvénient, recevoir cette très-utile destination.

La Société renouvelle le vœu que des jardins plus spacieux soient donnés aux instituteurs, surtout à ceux qui s'occupent d'agriculture ou d'horticulture.

XI. — Courses au trot a Boulogne.

En admirant, dans les concours, les allures distinguées de nos chevaux boulonnais, on a souvent regretté de ne pas voir ces chevaux que notre agriculture fournit à tant de services indispensables, se disputer des prix sur un hippodrome.

M. Camille Chauveau, membre de la Société d'Agriculture et de la Société des courses, a, ces années dernières, pris l'initiative d'une souscription qui, réunie aux allocations de la ville de Boulogne, du département et à l'administration des haras, à permis d'organiser, sur l'hippodrome de Boulogne, les courses au trot depuis longtemps désirées.

Ces courses prendront à Boulogne plus que partout ailleurs, une grande importance, puisqu'elles sont installées dans un pays où l'élevage des chevaux a une grande importance et une grande renommée, surtout alors qu'on pourra disposer des fonds nécessaires à la création de prix plus nombreux et plus importants. Déjà elles ont obtenu de beaux succès.

La Société d'Agriculture ajoute pour les courses de 1869 une allocation de 200 fr., à la condition qu'il sera établi des courses spéciales pour les chevaux boulonnais de race pure, qui jusqu'à présent ont couru avec les chevaux croisés et de races diverses.

La Société d'Agriculture renouvelle le vœu que, prenant en considération les allocations faites par la ville de Boulogne et par la Société d'Agriculture, le conseil général et l'administration des haras veuillent bien accorder, pour les courses au trot de Boulogne, des subventions pareilles à celles actuellement accordées aux courses de St.-Omer et de Béthune.

XII. — Chemin de fer de Boulogne a Saint-Omer.

Le vœu, si ardemment émis depuis plusieurs années de la création d'un chemin de fer de Boulogne à St.-Omer vient d'être exaucé.

Grâces à l'intervention et aux démarches très-actives de M. le Préfet, grâces au Conseil général qui n'a pas hésité à voter la garantie d'intérêt, le projet de loi comprenant le chemin de fer de Boulogne à Lille par St.-Omer, a pu être présenté pendant la dernière session au Corps législatif qui l'a unanimement voté.

Ce chemin, d'un intérêt public de premier ordre, va réunir deux villes importantes, deux lignes de chemin de fer, deux vallées industrielles qui ont un grand avenir, mettre en rapport direct un grand port de commerce avec le Nord et la Belgique, contrées si riches, si industrielles et si commerçantes.

Ce chemin, qui traverse de vastes campagnes où l'agriculture déjà si importante, a néanmoins encore de si grandes améliorations à réaliser, intéresse à un très-haut degré l'agriculture.

Les produits agricoles de tous genres pourront, partant des stations des cantons de Desvres et de Samer,

être transportés avec une grande facilité vers Boulogne, centre d'une très-grande consommation et port d'exportation considérable pour l'Angleterre. Les grandes Foires du Boulonnais, devenues plus importantes encore, pourront expédier plus facilement les nombreux produits de nos élevages. Les fabriques du Nord pourront beaucoup plus facilement enlever nos laines. Les engrais, qu'on perd à Boulogne ou qu'on prodigue dans les communes voisines, pourront être expédiés dans les cantons de Samer et de Desvres, où l'insuffisance en est si grande. Le Haut-Boulonnais, dont la principale ressource est la production des grains, pourra beaucoup plus facilement expédier ses produits, soit vers Boulogne, soit vers les usines de la vallée de l'Aa. Les cultivateurs du Boulonnais expédieront des bettraves aux sucreries et aux distilleries de l'Artois, et en recevront des pulpes pour la nourriture de leurs bestiaux, ou bien ils créeront eux-mêmes ces établissements d'industrie agricole à proximité des stations qui seront établies dans la fertile vallée de la Liane, qui peut produire la betterave avec une grande abondance.

Pour cet immense bienfait, la Société d'Agriculture adresse l'expression de sa vive reconnaissance à l'Empereur et à son gouvernement, ainsi qu'à tous les fonctionnaires et à tous les Corps constitués qui y ont coopéré. Elle fait des vœux ardents pour l'exécution prochaine de la ligne qui doit unir Boulogne et St.-Omer, transformer des contrées qui attendent avec anxiété l'ouverture de voies de communication pouvant donner l'essor à leur agriculture et à leur industrie.

Délibéré en assemblée générale de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, le 19 juin 1869.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SEANCE DU 19 JUIN 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Dupour, président ;
Chauveau, vice-président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.
Lefebvre-Senéca, membre du bureau.

M. le Président annonce qu'il va donner connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics veut bien écrire pour faire connaître qu'il lui est impossible d'accéder à la demande que la Société lui a adressée tendant à obtenir que la subvention de 700 fr. qui lui est annuellement accordée par le Ministère de l'Agriculture soit portée à 1000 fr. attendu que la répartition faite depuis quelque temps des subventions de 1869 ne laisse aucun fonds disponible.

La Société regrette de ne pouvoir obtenir pour cette année une subvention dont elle a tant besoin pour encourager les améliorations si nombreuses qui restent à exécuter, et elle espère obtenir pour l'année prochaine la subvention qu'elle sollicite et dont la demande sera inscrite au cahier des vœux de la Société

COURSES DE BÉTHUNE.

La Société des Courses de Béthune adresse le programme des courses qu'elle ouvrira.

La Société des Courses de Béthune veut bien aussi adresser quelques cartes d'entrée pour être mises à la disposition des membres de la Société d'Agriculture

La Société adresse ses remerciements à la Société des Courses de Béthune et elle décide que le programme dont s'agit sera déposé au secrétariat de la Société pour être communiqué.

SITUATION, TRAVAUX ET VOEUX.

M. le Président expose que nous arrivons à l'époque de l'année où M. le Préfet et M. le Sous-Préfet demandent, pour être soumis au Conseil d'arrondissement et au Conseil

général, un exposé de la situation, des travaux et des vœux de la Société

La Société forme l'état des vœux à émettre dans l'intérêt de l'agriculture, et elle charge M. A. de Vernicourt, secrétaire, de la rédaction de l'exposé dont s'agit qui sera lu dans la prochaine séance du bureau et inséré au Bulletin de juin dont des exemplaires seront adressés à M. le Préfet et M. le Sous-Préfet, ainsi qu'à MM. les Conseillers généraux et les Conseillers d'arrondissement.

Concours cantonnal.

M. le Maire de Desvres écrit pour faire connaître que cette ville offre de faire les frais d'emplacement et d'organisation du concours qui doit avoir lieu cette année pour les cantons de Desvres et de Samer.

M, Lefebvre-Senica annonce que des membres du conseil municipal de Desvres viennent de lui faire part qu'une souscription allait avoir lieu, pour former un fonds qui servirait à augmenter les prix du Concours, et qu'ils demandaient, qu'eu égard à cette circonstance, la décision de la Société fut ajournée.

La Société décide qu'il sera statué dans la prochaine séance sur le choix du lieu et sur l'époque du concours cantonal.

Elle rappelle que toutes les communes de l'un des deux cantons, quelle que soit son importance ou sa situation, peut être le siège du concours, si elle offre la somme la plus importante pour augmenter le prix du concours. Toutes les communes seront admises à faire leurs offres jusqu'au jour de la prochaine séance.

A trois heures, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. de Vernicourt.

---

hersage des blés.

M. Lefebvre-Senéca, qui a pris une part importante à l'entretien sur le hersage du blé qui a eu lieu dans la séance de mai, donne les détails suivants comme complément au compte-rendu inséré au *Bulletin*.

Dans les terres franches, c'est-à-dire dans celles qui sont naturellement poreuses ou qui sont rendues telles par drainage et amendement, l'expérience nous a appris que pour

produire un tallement fructueux (calotage) et détruire les mauvaises herbes, un hersage énergique du blé, en temps sec, suivi d'un coup de rouleau, était indispensable. Je n'ai pas conseillé de faire paturer le blé à l'époque de l'année où on exécute cette opération.

Le coup de herse (herse *ad hoc*) a pour objet de donner de la mie au terrain, tout en détruisant beaucoup de mauvaises herbes, et en éclaircissant le blé lui-même s'il est trop dru.

Le rouleau, de son côté, raffermit la terre, il meurtrit et écrase les jeunes pousses tendant à monter ; la sève alors se refoule dans le pied. Le tallement ou multiplication des tiges, est d'autant plus nombreux que le terrain poreux a été bien cultivé et fumé. C'est aussi à ce moment que de nouvelles racines se développent au ras de terre, et que celles qui avaient aidé à la végétation pendant l'automne vont en dépérissant

A ce propos, j'ai cité un are de blé ensemencé dans une terre franche. Au printemps, le râteau a servi de herse, et le pied, de rouleau ; et j'ai observé jusqu'à vingt tiges sur le même pied, toutes vigoureuses et portant bel épi.

J'ai cité aussi un exemple sur le blé que nous appelons ici, blé de *revenue* ; au printemps, on croit souvent qu'une pièce de blé a entièrement manqué. Pour s'en assurer, ai-je dit, il faut herser énergiquement ; si la racine a été attaquée par les vers, rien ne poussera ; mais si au contraire la tige a été mangée seulement au ras de terre ou sous terre, le blé donnera une pousse rigoureuse, et des tiges extraordinaires et nombreuses sortant du même pied comme par enchantement, portant toutes un gros et long épi.

Boulogne.—Imp C. Le Roy.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 17 juillet 1869 1
Situation, travaux et vœux..... 1
Séance du 19 juin 1869..... 1
Subvention du ministère de l'agriculture 1
Courses de Béthune..... 1
Situation, travaux et vœux..... 1
Concours cantonal..... 1
Hersage des blés..... 1

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 7. — Juillet 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 7. — 132 — JUILLET 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 21 AOUT 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de la Société qui aura lieu le samedi 21 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Nomination de membres ;*

3° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

4° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Dufour, président ;
Chauveau, vice-président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.

M. le Président annonce qu'il va donner connaissance de la correspondance reçu depuis la dernière séance.

SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE.

M. le Directeur de la société d'horticulture du centre de la Normandie, adresse un exemplaire du premier bulletin de la société qu'il dirige, et il manifeste le désir de voir les deux sociétés se mettre en correspondance par l'échange de leurs publications.

La Société décide que la Société d'horticulture de Normandie sera inscrite au nombre des sociétés correspondantes, et que les publications qui ont paru depuis le commencement de l'année lui seront adressées.

CONCOURS CANTONAL.

M. F. Vincent fils, adjoint au maire de la ville de Desvres, écrit pour faire connaître qu'une souscription ouverte en vue d'augmenter les prix du concours cantonal qui aurait lieu à Desvres, a produit une somme de 500 fr. que les souscripteurs le chargent d'offrir à la Société.

Déjà M. le maire de Desvres avait bien voulu écrire pour annoncer que la ville qu'il administre offrait un emplacement convenable pour le concours et de faire les frais d'organisation de ce concours.

La Société accepte avec reconnaissance les offres faites par M. le maire de Desvres et par MM. les souscripteurs, et elle décide que le concours ouvert en 1869 pour les cantons de Desvres et de Samer, aura lieu à Desvres le dimanche 29 août.

La Société décide aussi que le programme définitif du concours sera rédigé par le Bureau de la Société, avec l'adjonction d'une commission formée par les souscripteurs, et que ce programme sera inséré au *Bulletin* de juillet et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet rappelant que le 28 octobre dernier il a invité la

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 17 juillet 1869 110
Situation, travaux et vœux..... 111
Séance du 19 juin 1869..... 129
Subvention du ministère de l'agriculture 129
Courses de Béthune..... 129
Situation, travaux et vœux..... 129
Concours cantonal..... 130
Hersage des blés..... 130

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

No 7. — Juillet 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 7. — 132 — JUILLET 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 21 AOUT 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de la Société qui aura lieu le samedi 21 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Nomination de membres ;*

3° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

4° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Dufour, président ;
Chauveau, vice-président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.

M. le Président annonce qu'il va donner connaissance de la correspondance reçu depuis la dernière séance.

SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE.

M. le Directeur de la société d'horticulture du centre de la Normandie, adresse un exemplaire du premier bulletin de la société qu'il dirige, et il manifeste le désir de voir les deux sociétés se mettre en correspondance par l'échange de leurs publications.

La Société décide que la Société d'horticulture de Normandie sera inscrite au nombre des sociétés correspondantes, et que les publications qui ont paru depuis le commencement de l'année lui seront adressées.

CONCOURS CANTONAL.

M. F. Vincent fils, adjoint au maire de la ville de Desvres, écrit pour faire connaître qu'une souscription ouverte en vue d'augmenter les prix du concours cantonal qui aurait lieu à Desvres, a produit une somme de 500 fr. que les souscripteurs le chargent d'offrir à la Société.

Déjà M. le maire de Desvres avait bien voulu écrire pour annoncer que la ville qu'il administre offrait un emplacement convenable pour le concours et de faire les frais d'organisation de ce concours.

La Société accepte avec reconnaissance les offres faites par M. le maire de Desvres et par MM. les souscripteurs, et elle décide que le concours ouvert en 1869 pour les cantons de Desvres et de Samer, aura lieu à Desvres le dimanche 29 août.

La Société décide aussi que le programme définitif du concours sera rédigé par le Bureau de la Société, avec l'adjonction d'une commission formée par les souscripteurs, et que ce programme sera inséré au *Bulletin* de juillet et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet rappelant que le 28 octobre dernier il a invité la

Société à formuler, en ce qui concerne l'institution de concours départementaux, des propositions qui pussent servir de base à la décision à prendre par le Conseil général dans sa session de 1869. M. le Préfet demande de nouveaux renseignements, des indications plus détaillées, et à cet effet, il adresse un questionnaire auquel il invite la Société à répondre.

M. le Président rappelle que dans la séance de janvier dernier il a été fait, par M. A. de Vernicourt, un rapport à la Société sur cette affaire. Il est donné lecture de ce rapport, dont expédition sera de nouveau adressée à M. le Préfet avec la présente.

La Société procède ensuite à l'examen des diverses questions posées par M. le Préfet et elle y donne les solutions suivantes, qui presque toutes sont inscrites au rapport précité :

QUESTIONS. — 1° *Les concours départementaux biennaux seront-ils restreints aux animaux des espèces bovine, ovine et porcine et aux machines agricoles ?*

RÉPONSES.—1° Le Concours devra comprendre les espèces chevaline, bovine, ovine et porcine. Toutefois, l'espèce chevaline ne comprendra que les juments et les poulains, attendu que les étalons ont leur Concours départemental séparé, à moins qu'on réunisse les deux Concours en un seul, ce qui aurait l'avantage de donner beaucoup plus d'importance au Concours départemental ; ce qui aurait aussi l'avantage de mettre tous les deux ans le Concours d'étalons plus spécialement à la portée de l'un des arrondissements, en conservant toutefois, une année sur deux, le Concours sur un point central du département.

2° *Convient-il, au contraire, d'y joindre une exposition de produits embrassant toutes les cultures du département et toutes les richesses du sol, ainsi que les applications diverses de l'industrie à l'agriculture ?*

2° Ce serait donner au Concours une extension que ne permet pas la somme qu'on peut y affecter, ou trop apauvrir la catégorie principale, celle des bestiaux.

L'agriculture fournit les matières premières qui alimentent toutes les industries ; il est donc nécessaire de préciser quels seraient les produits qui seraient admis. Il parait convenable de n'admettre que les produits des distilleries, des sucreries et des féculeries, industries qui font partie de l'exploitation agricole et qui en augmentent la valeur.

3° *Suivant la solution donnée aux questions qui précèdent,*

quelle époque paraîtrait la plus avantageuse pour la tenue du concours ?

3° Au 15 septembre, la moisson est terminée, les bestiaux ont passé l'été au paturage, où leurs qualités se sont développées de manière à être plus facilement appréciables. Ce serait donc vers cette époque qu'on devrait ouvrir le Concours départemental.

4° *Doit-on, dans les concours départementaux, distribuer des prix aux cultures les mieux tenues ?*

4° On ne saurait trop encourager la bonne tenue de l'exploitation agricole dans son ensemble. Il est beaucoup plus facile de présenter une spécialité irréprochable, qu'une ferme dont toutes les parties sont dignes d'être citées comme exemple au progrès agricole.

5° *Dans ce cas, ces prix doivent-ils être attribués à un seul domaine ou répartis entre la grande, la moyenne et la petite culture ?*

5° Il est nécessaire d'encourager toutes les exploitations agricoles, quelle que soit leur importance ; mais il est impossible de faire concourir ensemble la grande, la moyenne et la petite culture, puisque d'abord elles manquent de points de comparaison entre elles, et qu'ensuite il est toujours beaucoup plus facile de tenir d'une manière irréprochable une petite exploitation que la grande ferme qui embrasse une production non seulement plus importante, mais encore beaucoup plus variée et plus difficile. On devrait donc diviser le Concours d'ensemble de culture en trois catégories : la grande, la moyenne et la petite culture.

6° *Ces prix devront-ils être appliqués exclusivement à l'arrondissement qui sera le siége du concours, ou devront-ils embrasser le département tout entier ?*

6° Ainsi qu'on le fait dans les Concours régionaux, le prix pour l'exploitation la mieux tenue doit être affecté à la contrée qui est le siége du Concours. Le département comprend des cultures très-variées et dans des conditions très-diverses, tant sous le rapport du sol que sous celui des procédés employés, et il est bien difficile d'appeler ces cultures à lutter ensemble. Il conviendrait donc que les prix d'ensemble de culture fussent offerts aux cultivateurs de l'arrondissement, qui serait le siége du Concours.

7° *Sur quelles bases devra être organisée la Commission chargée de la visite des domaines appelés à concourir ?*

7° La Société d'Agriculture de l'arrondissement, siége du Concours, devra être chargée de l'organisation et de la di-

en y ajoutait une pareille somme pour dépenses imprévues, il resterait disponible une somme de 9,000 francs, qu'on pourrait répartir de la manière suivante :

PRIMES EN ARGENT.

Espèce chevaline.....	1,500 f.	5,000 f.
— bovine	2,000	
— ovine	1,000	
— porcine	500	
Machines et instruments		3,000
Médailles dans les diveres catégories..		1,000
Total.		9,000 f.

Délibéré dans la séance mensuelle de la Société d'Agriculture du 17 juillet 1869.

Le Secrétaire,

A. DE VERNICOURT.

MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES.

M. J. Bonnet, marchand de machines et d'instruments agricoles à Boulogne, membre de la Société, fait connaître qu'il a vendu récemment une faneuse à M. Porquez-du Brœuille, et que cet instrument a très-bien fonctionné. M. J. Bonnet a prêté des faneuses et des râteaux à cheval à plusieurs cultivateurs qui en ont été satisfaits.

La Société reçoit avec satisfaction ces intéressantes communications, et elle remercie M. J. Bonnet des efforts et des sacrifices qu'il veut bien faire pour propager dans l'arrondissement l'emploi des machines et des instruments perfectionnés qui sont appelés à rendre de très grands services à notre agriculture, par l'accomplissement du travail avec plus de célérité et dans de meilleures conditions.

SALUBRITÉ DES COURS D'EAU.

M. le Dr Dupont expose qu'il vient d'apprendre qu'une extraction d'un minerai dont il n'a pas vérifié la nature, opérait son lavage à Tingry, dans un cours d'eau qui est un des affluents de la Liane. M. Dupont ajoute qu'on lui a manifesté des appréhensions, relativement à l'influence que cette opération pourrait avoir lieu sur le poisson et sur les bestiaux qui s'y abreuvent.

On fait remarquer que ce ne serait que pour le cas où le minerai dont s'agit contiendrait une substance telle que le cuivre, que son lavage dans un cours d'eau public pourrait présenter des inconvénients, et que pour ce cas on pourrait appeler sur le fait l'attention de l'autorité administrative, chargée de la police des cours d'eau.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 17 juillet 1869 110

Situation, travaux et vœux..... 111

Séance du 19 juin 1869..... 129

Subvention du ministère de l'agriculture 129

Courses de Béthune..... 129

Situation, travaux et vœux..... 129

Concours cantonal..... 130

Hersage des blés..... 130

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 7. — Juillet 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 7. — 132 — JUILLET 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 21 AOUT 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de la Société qui aura lieu le samedi 21 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Nomination de membres ;*

3° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

4° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Dufour, président ;
Chauveau, vice-président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.

M. le Président annonce qu'il va donner connaissance de la correspondance reçu depuis la dernière séance.

SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE.

M. le Directeur de la société d'horticulture du centre de la Normandie, adresse un exemplaire du premier bulletin de la société qu'il dirige, et il manifeste le désir de voir les deux sociétés se mettre en correspondance par l'échange de leurs publications.

La Société décide que la Société d'horticulture de Normandie sera inscrite au nombre des sociétés correspondantes, et que les publications qui ont paru depuis le commencement de l'année lui seront adressées.

CONCOURS CANTONAL.

M. F. Vincent fils, adjoint au maire de la ville de Desvres, écrit pour faire connaître qu'une souscription ouverte en vue d'augmenter les prix du concours cantonal qui aurait lieu à Desvres, a produit une somme de 500 fr. que les souscripteurs le chargent d'offrir à la Société.

Déjà M. le maire de Desvres avait bien voulu écrire pour annoncer que la ville qu'il administre offrait un emplacement convenable pour le concours et de faire les frais d'organisation de ce concours.

La Société accepte avec reconnaissance les offres faites par M. le maire de Desvres et par MM. les souscripteurs, et elle décide que le concours ouvert en 1869 pour les cantons de Desvres et de Samer, aura lieu à Desvres le dimanche 29 août.

La Société décide aussi que le programme définitif du concours sera rédigé par le Bureau de la Société, avec l'adjonction d'une commission formée par les souscripteurs, et que ce programme sera inséré au *Bulletin* de juillet et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet rappelant que le 28 octobre dernier il a invité la

que probablement il y aura hausse, surtout pour les derniers mois.

Dans le midi, le battage n'a pas rendu suivant les espérances qu'on avait conçues d'une récolte exceptionnelle en apparence. L'Est n'a pas encore battu, mais la gerbe est légère et inspire des craintes légitimes pour le rendement

Dans le Nord, les résultats ne sont pas parfaits, il y a eu de la verse et des blés échaudés, et la qualité n'est pas aussi bonne que l'an dernier. Dans la Bauce et la Brie, il y a du bon et du mauvais, seulement récolte passable

Le Centre et l'Ouest sont les mieux partagés, là la qualité se joint à la quantité, on compte sur au moins 20 hectolitres par hectare. Ces deux contrées devront fournir aux manquants des autres.

En présence de ces circonstances, le plus prudent est, on le voit, de ne pas se presser de vendre et d'attendre que les cours soient bien établis.

Les marchés anglais sont à la hausse, ceux de l'Allemagne se raffermissent. L'Algérie et l'Amérique exporteront peu. Pour nous résumer, tout nous fait présager une fermeté constante pour tout le cours de 1869.

Les lins sont stationaires, les laines toujours délaissées.

Prix des principales places au kilo.

	Blés.		Seigle.	Orge.	Avoine.
Paris.....	28 33	à 27 08	— 18 33	— 18 15	— 20 15
Rouen.....	27 25	25 20	— 18 20	— » »	— 26 50
Amiens.....	25 »	23 25	— 19 »	— 18 50	— 21 »
Arras.....	27 50	25 »	— 19 »	— » »	— 20 »
Nantes.....	26 25	25 »	— 21 »	— » »	— 17 50
Nevers.....	26 »	» »	— 19 »	— 17 »	— 19 65
Lyon.....	27 »	26 »	— 17 50	— 19 »	— 19 »
Bordeaux.....	30 »	28 »	— 20 »	— » »	— 22 50
Marseille.....	27 »	25 »	— » »	— » »	— 21 50
Alger.....	26 »	23 »	— » »	— » »	— 13 »
Bruxelles.....	28 »	27 »	— 20 »	— 21 »	— 22 »
Francfort.....	24 »	» »	— 20 »	— » »	— » »
Amsterdam...	20 »	25 »	— » »	— 10 50	— » »
Vienne.....	23 »	» »	— 16 »	— 10 »	— 20 »
Liverpool.....	23 »	23 »	— » »	— 25 »	— 20 »
Odessa.....	24 »	21 »	— 17 »	— 12 »	— 11 15
Alexandrie....	21 »	» »	— » »	— » »	— » »
New-York.....	30 »	26 »	— 22 »	— 19 »	— » »

La récolte est commencée dans notre arrondissement ; nous ne saurions trop engager les cultivateurs à mettre en moyettes ; il y a pour eux sécurité et profit.

DUFOUR.

Boulogne,—Imp C. Le Roy.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 21 août 1869 133
Séance du 17 juillet 1869 134
Société correspondante 134
Concours cantonal 134
Concours départemental 134
Machines et instruments agricoles 138
Salubrité des cours d'eau 138
Nomination de membres 139
Concours agricole à Desvres 139
Machines et instruments 141
Revue des Marchés 142

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 8. — Août 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de la Société qui aura lieu le samedi 18 septembre 1869, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*
2° *Nomination de membres ;*
3° *Remise de diplômes de sociétaires ;*
4° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 21 AOUT 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Dufour, président ;
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire ;
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.
Lefebvre-Senéca, membre.

M. le Président annonce qu'il va donner connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.

M. le Président donne lecture d'une lettre avec laquelle M. le Préfet transmet la circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture annonce qu'il a décidé que les concours régionaux d'animaux gras qui se tenaient dans treize villes de France n'auraient plus lieu, et que les fonds affectés par l'État à ces concours seront employés en subventions aux sociétés qui organiseront des concours d'animaux de boucherie dont les programmes seront soumis au contrôle et à l'approbation du ministre de l'agriculture ; subventions qui seront du tiers ou de la moitié des dépenses du concours, le surplus étant formé par les fonds propres à l'association agricole, par les allocations du département et par celles de la ville qui sera le siége du concours.

M le Préfet appelle la Société à délibérer sur cette affaire et à lui faire parvenir sous bref délai un projet de programme du concours.

La Société, attendu que l'arrondissement de Boulogne est un pays d'élevage et d'engraissement, que ses villes, surtout Boulogne, sont de grands centres de consommation de viande ; que les ports sont des voies de transport d'animaux gras pour l'étranger, décide qu'elle ouvrira des concours d'animaux de boucherie, et elle charge son bureau de faire le nécessaire pour connaître quel sera indépendamment des sacrifices de la Société, le montant des ressources du concours par l'intervention de celle des villes qui désirera en être le siége, et par l'intervention du département; et comptant sur l'allocation d'une somme pareille par l'État, de former le programme des concours à soumettre à l'approbation de M. le Ministre.

CONCOURS AGRICOLE DE DESVRES.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il reçoit de M. Ansart du Fiesnet, propriétaire à Outreau, membre de la Société :

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

La récolte se termine dans nos cantons. Les blés sont fort ordinaires, le grain est court, le rendement médiocre, c'est loin d'être une récolte comme en 1868. Les avoines sont passables, les fèves bonnes, les warrats médiocres, les regains de trèfles bons, les prairies naturelles promettent, surtout si d'ici à peu de temps nous avons une pluie.

La paille de blé, de 40 et 45 fr, est tombée de 28 à 30 fr., elle baissera au fur et à mesure des battages.

Les foins sont baissés de 5 fr. au cent ; ils n'ont pas encore dit leur dernier mot.

Cours des places principales aux 100 kilos.

	Blés.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Paris.....	29 58 à 28 33 —	19 56 —	18 50 —	21 »
Arras	29 » 27 50 —	20 30 —	» » —	20 »
Rouen.....	28 90 28 » —	19 » —	16 50 —	22 »
Cambrai	30 » 28 » —	19 » —	18 75 —	18 »
Amiens.....	28 » 25 » —	20 » —	20 » —	19 »
Nancy	26 50 26 » —	» » —	» » —	17 25
Nantes.....	28 » 27 25 —	22 15 —	22 25 —	18 »
Bordeaux	30 » 28 50 —	» » —	» » —	20 »
Perpignan.....	26 » 25 » —	16 » —	» » —	18 20
Marseille	28 » 26 » —	» » —	» » —	20 »
Alger.....	26 » 24 » —	» » —	13 » —	» »
Boufarik.....	» » 23 » —	20 25 —	13 » —	» »
Anvers	32 50 28 75 —	22 » —	20 » —	22 25
Hambourg.....	29 » 27 » —	22 » —	» » —	» »
Amsterdam ...	30 » » » —	22 50 —	» » —	» »
Francfort	21 » 20 » —	» » —	14 25 —	9 25
Liverpool	23 » 23 » —	» » —	25 » —	20 »
St-Pétersbourg.	» » 24 » —	» » —	» » —	» »
Odessa	25 » 21 » —	17 » —	12 » —	» »
New-York.....	29 » 26 » —	17 » —	12 » —	» »
Alexandrie....	21 50 20 » —	» » —	» » —	» »

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois d'août 1869.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 50 le kº.	1 50 le kº.	1 60 le kº.	1 55 le kº.
Vaches.....	1 55 »	1 55 »	1 60 »	1 60 »
Veaux.....	1 30 »	1 20 »	1 20 »	1 30 »
Moutons.....	1 85 »	1 85 »	1 85 »	1 85 »
Porcs.....	1 60 »	1 65 »	1 70 »	1 70 »

CHRONIQUE AGRICOLE.

LES ENGRAIS VERTS.

Nous nous sommes souvent occupé des engrais enfouis en vert et nous avons cessé d'engager les habitants des campagnes à en faire le plus grand usage possible ; c'est pour cela que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, adressée par M. Coche au président du comice agricole de Reims :

« N'ayant pas d'engrais suffisants pour mon lot de terres j'ai essayé d'y suppléer l'an dernier par une récolte à enfouir sur une terre de 1 hectare 20 centiares, qui n'avait pas reçu de fumure depuis six ans. Cet engrais vert ne m'a coûté que 10 fr. pour ma semence de sarrazin ; car les frais de culture eussent été les mêmes pour entretenir en bon état la jachère, afin d'y semer du seigle.

« J'ai parfaitement réussi pour la semaille de mon sarrazin, et lorsqu'il était en pleine fleur, vers le 15 août, je l'ai enfoui, après l'avoir couché par le rouleau. Ma crainte alors était d'avoir beaucoup de difficulté à biner le seigle, trois semaines après environ, il n'en a rien été : les tiges, quoique très-grasses, se trouvaient déjà suffisamment décomposée et gênaient peu la marche du binoir ; du reste, j'avais la ressource d'attendre plus longtemps et d'y semer du froment. Aujourd'hui, je puis dire que j'ai le plus beau seigle de la contrée, et c'est avec plaisir que je le ferais visiter aux cultivateurs qui ne seraient pas convaincus de l'efficacité de ces engrais, tout au moins pour une récolte, bien que j'espère encore une belle avoine, après cette première récolte de seigle. »

Le moment est favorable pour semer du blé noir, de la moutarde, de la spergule, des vesces, du lupin, du colza, etc., etc., afin de pouvoir l'enfouir à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre, soit pour les semailles d'automne, soit pour les semailles du printemps. L'engrais vert enfoui a plus de puissance qu'on ne le suppose généralement, surtout dans les terres sèches et calcaires ; les herbes maintiennent la fraîcheur dans le sol, et en se décomposant elles fournissent à la plante un aliment immédiatement assimilable. Ce système est d'autant plus précieux qu'il fournit de l'engrais à un très-bas prix de revient.

Nous ne saurions donc trop engager les cultivateurs à suivre l'exemple de M. Coche ; ils s'en trouveront bien, nous en avons la certitude, et ils obtiendront ainsi, presque sans frais, des récoltes plus abondantes.

L. DE VAUGELAS.

(*Journal des Cultivateurs*).

DE L'ENGRAISSEMENT DES VOLAILLES.

Dans une de ses dernières réunions, la Société d'Agriculture de Niort a décidé qu'un concours de volailles grasses serait ajouté au concours d'animaux de boucherie, qu'elle a institué, il y a quelqnes années, et qui, à chaque nouvelle épreuve, acquiert une importance plus grande. — La Société a voulu ainsi encourager une industrie qui constitue une annexe des plus intéressantes de la ferme. La basse-cour donne annuellement des produits qu'on n'évalue pas à moins de plusieurs centaines de millions ; les œufs seuls sont l'objet d'un commerce très-considérable. En France, la consommation annuelle atteint une valeur de 400 millions, et l'exportation pour l'Angleterre, seule, s'élève à environ le dixième de cette dernière somme.

Les volailles que possède le département des Deux-Sèvres sont de la race saintongeoise, qui ne manque pas de mérites. Les poules pondent beaucoup, couvent et élèvent bien leurs poussins. Elles sont petites, il est vrai, mais elles sont susceptibles de prendre un plus grand développement, si on a le soin de les pourvoir d'un coq provenant d'une race améliorée. Les coqs doivent être choisis avec le plus grand soin: c'est d'eux surtout que dépend le succès des couvées. Les cochinchinois et les brahma-poutra sont d'une forte taille, mais leur chair est peu délicate, elle est même dure ; je n'hésite pas dès lors à conseiller de s'abstenir d'élever des volailles de ces deux races ; l'expérience a calmé l'engouement dont elles ont été un moment l'objet. Les races du Mans ou de la Flèche, de Crèvecœur et de Bresse, bien qu'elles soient d'un élevage parfois difficile, me paraissent, de beaucoup préférables. — Elles commencent du reste à se répandre dans nos campagnes, et l'on en apprécie généralement les avantages. Mais, sans aller chercher aussi loin nos reproducteurs, nous avons à nos portes une race qui se rapproche beaucoup de la nôtre, si ce n'est la même, et qui jouit d'une réputation justement méritée. Je veux parler de la race de Barbezieux (Charente). Elle est entièrement noire, très-forte, très basse sur jambes et sans huppe ; elle prend facilement la graisse, sa chair est très-délicate.

Avec quelques soins, je ne doute point qu'on puisse facilement améliorer notre race indigène et la rendre apte à un engraissement prompt et parfait. Dans nos contrées, c'est une industrie à peu près inconnue. — C'est elle que je voudrais connaître, en indiquant le mode suivi dans les pays où les ménagères réussissent si bien à élever ces belles et succulentes volailles qui, sous le nom de poularde ou de chapon, sont recherchées et appréciées par tous les gourmets.

Toutes les poules n'engraissent pas également bien ; il faut qu'elles réunisseut certaines conditions, sans lesquelles on ne parviendra jamais à leur faire véritablement mériter le nom de poularde ; elles doivent avoir été engendrées par un jeune coq ; elles doivent être âgées de 7 à 8 mois, et n'avoir pas pondu. Le croupion et les épaules doivent être développés, et de plus il faut que, sous les ailes, la chair soit très-blanche.

Voilà les conditions que les éleveurs de la Flèche et du Mans recherchent dans les volailles qu'ils soumettent à l'engraissement.

Quant au mode suivi pour obtenir un engraissement parfait, il est simple ; il ne demande que quelques soins.

Il convient d'abord de renfermer les volailles, poules vierges ou chapons, qu'on destine à l'engraissement, dans un endroit un peu sombre ; on leur donne une pâte composée de farine de sarrazin ou de maïs et d'un tiers de bon son. Elles doivent avoir à manger et à boire à discrétion.

Au bout de quelques jours, on les transporte dans l'épinette ou *mue*. Celle-ci doit être placée dans une chambre ou cellier, convenablement aéré, et où la température soit constamment égale, plutôt chaude que froide. Cet endroit doit être complétement privé de lumière et éloigné du bruit et du mouvement. La mue est partagée en trois compartiments assez étroits pour que l'animal ne puisse s'y livrer à de grands mouvements ; elle doit être tenue dans une grande propreté, condition toujours essentielle, mais indispensable ici, parce qu'elle maintient la volaille en bonne santé et la délivre des insectes vermineux qui, par leurs piqûres, les agitent et troublent le repos qui leur est nécessaire.

Deux fois par jour, à heures fixes, l'éleveur prend une volaille entre ses genoux et lui introduit dans le bec un pâton formè de farines d'orge et de sarrazin delayées dans du lait. Ce pâton a un centimètre et demi de diamètre sur six centimètres de longueur. On le plonge dans du lait, afin de faciliter son introduction, et on le conduit dans le jabot en faisant glisser la main le long du cou de l'animal. A partir de ce moment, la volaille ne boit plus que quelques gouttes de lait après chaque repas. Au commencement de l'opération, on donne à chaque repas trois, puis quatre pâtons ; ensuite on augmente progressivement jusqu'à douze, mais pas plus que l'estomac de la poule ne peut en contenir. Avant tout, il faut s'assurer que l'animal a bien digéré le repas précédent, ce qu'on reconnaît lorsque son estomac est entièremént vide. Si la digestion n'est pas parfaite, on fait couler dans le bec de la poularde quelques

cuillerées de lait pur. — Il faut avoir soin de ne pas laisser aigrir la pâte.

Si la bête était en bon état de chair au moment où elle a été mise dans la cage, l'engraissement, pour l'amener à l'état de poularde ou de chapon fin, se fait en quinze ou vingt jours, et exige, en moyenne, 12 à 14 kilog. de farines d'orge et de sarrazin ou de maïs. Quelques éleveurs se trouvent bien d'ajouter à la pâte quelques grains de sel et même trois ou quatre graviers de la grosseur d'un grain de froment par boulette. Ces substances facilitent l'œuvre de la digestion.

Le dernier repas doit être plus léger et donné douze heures au moins avant le moment de tuer l'animal ; il faut également le faire saigner complètement. Dans ces conditions, la volaille morte se conserve plus longtemps et supporte mieux le transport.

Les volailles soumises à ce traitement engendrent quelquefois certaines maladies auxquelles il faut prendre garde. Aussitôt qu'on s'aperçoit que la crête devient violette et que les déjections sont liquides, il convient de leur rendre la liberté et de les remettre à leur nourriture ordinaire. Au bout de quelques jours, quand la bête paraît complétement rétablie, on la soumet de nouveau au régime de l'engraissement.

Tel est le mode suivi à la Flèche et au Mans pour obtenir ces magnifiques volailles que l'on vend 8, 10 et jusqu'à 12 fr. pièce. Il peut être appliqué à toutes les volailles, de quelque race qu'elles soient. Le procédé est à peu près le même pour les oies et les canards. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que ces derniers animaux acquièrent des foies d'un volume aussi gros que les foies de Strasbourg ou de Toulouse: les races que nous possédons ne sont pas aptes à ce développement. Il faut se borner à obtenir une bonne et fine graisse. G L.

CONCOURS AGRICOLE A DESVRES,
le dimanche 12 *septembre* 1869.

Le Concours agricole qui devait avoir lieu à Desvres, le dimanche 29 août 1869, avait été remis une première fois au 5 septembre, afin qu'on ait le temps de faire connaître une addition importante au programme, par suite de la généreuse intervention de M. Ansart du Fiesnet. Cette remise était d'ailleurs désirée à cause de la coincidence de l'ouverture de la chasse, qui aurait enlevé au Concours un grand nombre d'exposants et de visiteurs.

Le Conseil général, frappé des inconvénients de l'ouverture de la chasse à une époque où tant de récoltes se trouvaient encore sur pied, demanda à M. le Ministre d'autoriser la remise de cette ouverture au 12 septembre, mais son Excellence jugea devoir la fixer au 5 septembre.

La Société se vit dans la nécessité de retarder encore d'une semaine le Concours de Desvres, qui ainsi est définitivement fixé au *dimanche 12 septembre.*

La Société espère que ces remises auront pour résultat d'augmenter l'importance du Concours en donnant aux exposants un temps plus long, pour préparer leurs bestiaux et les instruments ; et elle engage très-fortement les amis de l'agriculture à ne pas manquer d'assister à cette fête agricole.

Le jury du Concours est composé ainsi qu'il suit :

1re Section. — *Espèce chevaline.*

MM. Calais-de Lamarlière, à Pittefaux.
Pincedé Lavoine, à Wimille.
P. Lefort, pére à Baincthun.
A. de Foucault, fils, à Hâmes-Boucres.
Gustave de Guizelin, à Guînes.
Roussez, à St.-Pierre.

2e Section. — *Espèce bovine, ovine et porcine.*

MM. Delplace-Hamain, à Wacquinghem.
Coquempot-Leroux, à Licques.
Lecat-Comin, à Marquise.
Juste Hamain, à Audinghem.
A. Baudier, à Marquise.
Hénon-Lesage, à Marquise.

3e Section. — *Machines et instruments.*

MM. Lefebvre-Senéca, à Boulogne.
Carpentier, à Boulogne.
Porquez-du Brœuille, à Boursin.
Haigneré, à Ferques.
Leducq-Roche, à Marquise.
Raphaël Louguemaux, à Wierre-Effroy.

M. Dutertre, médecin vétérinaire à Boulogne, assistera le jury dans ses opérations.

MM. les Jurés sont priés de vouloir bien se munir, le jour du Concours, de l'exemplaire du présent bulletin qui leur sera adressé comme membres de la Société.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 18 septembre 1869 145
Séance du 21 août 1869 146
Concours d'animaux de boucherie 146
Concours agricole de Desvres 146
Congrès pomologique de France 148
Nomination de membres 148
Revue des Marchés 148
Chronique agricole 150
De l'engraissement des volailles 151
Concours agricole à Desvres 138

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 9. — Septembre 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle d'Octobre, qui aura lieu le samedi 16 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Examen de la correspondance ;*

2° *Organisation de l'Exposition agricole et de la séance publique d'automne.*

3° *Nomination de membres ;*

4° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

5° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT,

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1869.

Sont présents au bureau :

MM. A. Moreau de Vernicourt, secrétaire.
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.

En l'absence de M. le Président et de MM. le Vice-Présidents, M. Carpentier occupe le fauteuil de la présidence.

Concours cantonal de Desvres.

Plusieurs membres demandent si la tempête extrordinaire, qui a eu lieu le 12 de ce mois, n'a pas rendu impossible le Concours agricole de Desvres.

M. le Président et les autres Sociétaires qui ont assisté à ce Concours répondent que, malgré le facheux événement qui est venu désoler nos campagnes, les cultivateurs ont très-dignement répondu à l'appel de la Société, en conduisant à Desvres des bestiaux en aussi grand nombre que d'habitude, qae seulement les visiteurs étaient moins nombreux qu'ils l'auraient été, si le temps eut été aussi favorable qu'il l'était les jours précédents.

M. le président fait connaître que les Rapporteurs du Concours ne sont en mesure de remplir leur mission dans la présente séance, attendu l'espace trop court qui s'est écoulé depuis le 12, et que d'ailleurs, quelques faits nécessitent des vérifications que M. le Secrétaire a commencées et qu'il terminera dans quelques jours.

M. Carpentier fait aussi connaître que quelques renseignements restent encore à prendre sur l'appareil exposé à Desvres, par M. Chartron, appareil qui doit avoir le très-grand avantage de rendre beaucoup plus facile l'emploi des vidanges comme engrais M. Carpentier rendra compte prochainement de l'appareil esposé par M. Chartron et dont M. Courbois-Papin a bien voulu entretenir la Société.

A trois heures, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. de Vernicourt.

CONCOURS CANTONAL DE DESVRES ET SAMER.

» La tempête qui sévissait dans la contrée a retardé le moment de l'ouverture du concours, au lieu de dix heures il n'a pu commencer qu'à midi.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 18 septembre 1869 145
Séance du 21 août 1869 146
Concours d'animaux de boucherie 146
Concours agricole de Desvres 146
Congrès pomologique de France 148
Nomination de membres 148
Revue des Marchés 148
Chronique agricole 150
De l'engraissement des volailles 151
Concours agricole à Desvres 138

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 9. — Septembre 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 18 septembre 1869 145
Séance du 21 août 1869 146
Concours d'animaux de boucherie 146
Concours agricole de Desvres 146
Congrès pomologique de France 148
Nomination de membres 148
Revue des Marchés 148
Chronique agricole 150
De l'engraissement des volailles 151
Concours agricole à Desvres 188

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 9. — Septembre 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

N° 9. — 155 — SEPT. 1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

rester en arrière. Le cultivateur que de trop longues distances séparaient du chef-lieu ne pouvait profiter de l'enseignement le plus profitable : celui des yeux

» Comment eût-il pu distinguer, connaître, apprécier les mérites de son bétail, il n'avait aucun point de comparaison, l'habitude faisait disparaître à ses regards les défauts d'une race que de père en fils il avait toujours vu dans ses étables ou ses écuries. L'éloge le plus vrai qu'on puisse faire de nos exhibitions, c'est qu'elles ne nous offrent plus de ces animaux mal agencés, mélanges informes de défauts et de qualités qui jadis étaient amenés comme des spécimens, et qui, nous l'espérons, disparaîtront de nos campagnes comme ils sont disparus de nos expositions publiques. L'animal bien conformé ne coûte pas plus cher, même moins à nourrir, et il rapporte infiniment plus sous tous les rapports

» Notre concours, vous en êtes tous témoins, est bien supérieur au précédent, et comme ensemble, et comme homogénéité. L'espèce porcine surtout qui était en retard ne laisse rien à désirer aujourd'hui, sous le rapport du nombre et de la qualité. Comme ce n'est pas par quelques animaux isolés que l'on peut juger du bétail d'une ferme, il est d'une importance autrement grande pour l'agriculture que le fermier possède une troupe bonne et complète de toutes les espèces, plutôt que quelques animaux exceptionnels qu'il ne garde souvent qu'en vue des concours. Nous avons créé des primes spéciales pour cette catégorie, et nous espérons les meilleurs résultats du prix d'ensemble de tous les animaux d'une même exploitation que nous inaugurons ici pour la première fois.

» Les meilleurs esprits, les intelligences les plus larges se sont tournés vers la culture du sol. A l'aide de la chimie, de la physique, de la mécanique, ils découvrent les bonnes méthodes, ils s'efforcent de les rendre praticables, de vulgariser, de populariser la science, et ils peuvent en être fiers à juste titre.

» L'agriculture est en progrès. Propriétaires et fermiers sont également intéressés à le hâter. Notre Société peut avec justice en revendiquer sa part, et tous nos efforts tendront comme par le passé à justifier la confiance que vous voulez bien nous accorder, en vous tenant au courant de tout ce qui se fait de profitable et en maintenant la Société au niveau où elle est arrivée.

» Deux faits capitaux ont signalé le cours de cette année, le premier c'est la prolongation indéfinie du traité de commerce avec l'Angleterre. L'agriculture française, une expérience de neuf années l'a prouvée, ne peut que gagner au maintien de cet état de choses qui, en faisant disparaître

toutes les incertitudes de tarifs, lui a appris à ne compter que sur elle-même. Le second c'est le classement du chemin de fer de Boulogne à St-Omer, traversant les cantons de Desvres et de Samer. Il va donner un nouvel essor à l'agriculture et aux industries des tanneries, peausseries, briqueteries, fabrications de pannes et de carreaux, dont les produits réellement remarquables ne manquent que d'être plus répandus pour être appréciées à leur juste valeur. La facilité du transport, en doublant leur production, va leur permettre de donner et le travail et l'aisance aux nombreux ouvriers qu'elles occupent.

» Ce double bienfait nous le devons à la sollicitude seule du chef de l'État qui, par sa puissante intervention, a décidé le classement immédiat d'un chemin que nous réclamions vainement depuis quinze ans. C'est pour nous un devoir dans notre première réunion agricole des deux cantons de lui en témoigner publiquement notre reconnaissance, et de prier l'autorité supérieure d'en faire parvenir l'expression aux pieds du trône. »

CONCOURS AGRICOLE A DESVRES

12 *septembre* 1869.

LISTE DES LAURÉATS.

ESPÈCE CHEVALINE.

Étalons.

M. Pruvost, à Senlecques, prix unique, 100 fr.

JUMENTS PAR ATTELAGES DE TROIS.

1er prix.	MM.	Lecerf, à Courset.....	100 fr.
2e prix.		Flahaut, à Longfossé.....	80

JUMENTS AVEC POULAINS.

3e prix.		Chivet-Noël, à Bournonville.	50

JUMENTS SANS POULAIN.

1er prix.	MM.	Duprot, à Menneville.....	80 fr.
2e prix.		Heumez, à Longfossé.....	50
3e prix.		Mauffait, à Selles.....	40
4e prix.		Leclercq, à Belle-Houllefort. médaille d'argent.	

Pouliches.

1er prix.	MM.	Muselet, à Isques.....	40 fr.
2e prix.		J. Mantel, à Crémarest.....	30

Ensemble d'animaux de l'espèce chevaline.

M. J. Lecerf. à Courset.....
médaille de vermeil de 60 f.

Espèce bovine.

Taureaux de deux et de quatre dents.

1er prix.	MM.	Chivet-Quandalle, à Bournonville.....	50 fr.
2e prix.		Harelle, à Desvres.....	30

Taureaux ayant encore les dents de veau.

M. Leroux, à Belle-Houssefort,
prix unique. . . . . 40 fr.

Vaches par bandes de quatre.

M. Leclercq, à Belle-Houssefort,
prix unique . . . . . 100 fr.

Vaches seules.

2e prix.	MM.	Leleu, à Belle-Houllefort. . .	45 fr.
3e prix.		J. Pierru, à Desvres	40
4e prix.		Mercier, à Menneville	30
5e prix.		Lambert-St.-Georges, à Desvres	25
6e prix.		F. de Lamarlière, à Desvres .	25
7e prix.		de Lamarlière - Lefebvre à Nesles	25

Génisses.

1er prix.	MM.	Leroux, à Bellefort.	45 fr.
2e prix.		Routtier, à Courset.	30
3e prix.		Gueudré père, à Desvres. . .	25

Ensemble d'animaux de l'espèce bovine.

M. Mauffait, à Selles, médaille
de vermeil de 60 fr.

Espèce ovine.

Béliers de six dents.

1er prix.	MM.	de Lamarlière - Lefebvre, à Nelles	45 fr.

2e prix. Géneau-Caudrelier, à Samer 30

Brebis autenoises par lots de 15.

1er prix. MM. Papeleu de Nordhout, à Lottinghen . . . . . 50 fr.
2e prix. de Lamarlière - Lefebvre, à Nesles 45
3e prix. T. Mantel, à Crémarest. . . . 40
4e prix. A. Lecerf, Doudeauville . . . 30

ENSEMBLE D'ANIMAUX DE L'ESPÈCE OVINE.

M. de Lamarlière - Lefebvre, à Nesles, médaille de vermeil de 60 fr.

ESPÈCE PORCINE.

Vérats.

1er prix. MM. Bodin, à Alincthun..... 30 fr.
2e prix. Pruvost, à Senlecques..... 20

Truies.

1er prix. MM. Venon, à Longfossé..... 30 fr.
2e prix. Mauffait, à Selles..... 25
3e prix. H. Leclercq, à Belle..... 15
4e prix. Autrique, à Courset..... 15

ENSEMBLE D'ANIMAUX DE L'ESPÈCE PORCINE.

M. Mauffait, à Selles, médaille de vermeil de 60 fr.

ENSEMBLE D'ANIMAUX DES ESPÉCES CHEVALINE, BOVINE ET PORCINE.

M. Mauffait, à Selles, médaille d'or de 100 fr. et une somme de 100 fr.

INSTRUMENTS.

Ensemble des instruments agricoles exposés.

Médaille en vermeil de 60 fr. à M. Autrique, cultivateur à Courset.

Prix particulier.

Médaille en vermeil et une prime de 40 fr. à MM. Bonnet et Quignon, négociants-commissionnaires à Boulogne.

Médaille d'argent avec prime de 20 fr. :
1° à M. Triquet, maréchal-ferrant, à Selles.
2e à M. Péroy, maréchal-ferrant, à Bézinghen.
3e à M. Didier, maréchal-ferrant, à La Capelle-Bainc-thun.

Médaille de bronze avec prime de 10 fr. :
1° à M. Hautude, maréchal ferrant, à Lottinghen.
2° à M. Dufour, maréchal-ferrant, à Bréquerecque-Boulogne.

Médaille en bronze :
1° à M. Toussaint Croquelois, de Desvres.
2° à M. Caux, de Boulogne.

Une médaille en vermeil à M. Jules Charton, de Paris.

Les prix d'ensemble dans chaque espèce d'animaux, le prix d'ensemble général de toutes les espèces et le prix d'ensemble d'instruments ont été offerts par M. Ansart du Fiesnet.

Le Bureau de la Société a dû supprimer le 2e prix des juments avec poulain et le 1er prix des vaches. En voici les motifs :

Le propriétaire de la jument à laquelle avait été décerné le 2e prix avait présenté un attelage composé d'une jument accompagnée de son poulain, d'une jument ayant eu un poulain qu'elle avait perdu, et d'une jument n'ayant pas eu de poulain. N'ayant pas été primé au concours d'attelages, il présenta au concours de juments avec poulain la jument qui avait perdu le sien, accompagnée du poulain de l'autre, qu'il croyait pouvoir être considéré comme appartenant à cette jument, parce qu'elle l'avait nourri conjointement avec la vraie mère. Cette interprétation étant contraire à la lettre du programme, le prix décerné a dû être supprimé.

Le propriétaire de la vache qui a obtenu le 1er prix avait vendu préalablement son animal pour sortir de l'arrondissement. Il avait parfaitement le droit de le conduire au concours et d'y recevoir un prix, et il ne pouvait prévoir que ce serait le premier qui lui serait décerné. Cela étant arrivé et le programme exigeant la conservation dans l'arrondissement, pendant six mois au moins, de tout animal ayant obtenu un premier prix, celui décerné à la vache dont s'agit a été supprimé.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

Imprimerie Camille LE ROY, 51, Grande Rue.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 16 octobre 1869..... 156

Séance du 18 septembre 1869..... 157

Concours cantonal de Desvres..... 157

Concours cantonal de Desvres et Samer (rapports)..... 157

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec succès.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont le désir serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note déposée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, en retour des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leur collections et qu'elles auraient l'obligeance de nous faire adresser.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 10. — Octobre 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1869.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués à la séance publique d'automne qui aura lieu à Boulogne, à l'Orphelinat de garçons, rue Désille, le samedi 27 novembre 1869, à une heure.

Cette séance étant publique, toutes les personnes qui ne font pas partie de la Société y sont aussi invitées.

La Société espère y voir réunis tous les cultivateurs et tous les amis de l'agriculture.

Les lauréats des concours ouverts dans le courant de l'année viendront tous y recevoir les récompenses qui leur sont décernées.

Le programme de cette séance solennelle est fixé ainsi qu'il suit :

1° *Discours d'ouverture*, par M. le Président.

2° *Rapport sur les herbages*, par M. A. de Vernicourt.

3° *Rapport sur le Concours d'arrondissement*, par M. Lefebvre du Prey et M. Ch. Bernet.

4° *Rapport sur l'enseignement agricole*, par M. Carpentier.

5° *Rapport sur l'Exposition*, par M. Dufour.

6° *Rapport sur les bons services*, par M. Roberval.

7° *Nomination de membres.*

8° *Remise aux lauréats de tous les prix décernés dans l'année par la Société.*

9° *Remise de diplômes aux sociétaires présents.*

10° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1869.

Sont présents au bureau :

MM. Dufour, président.
A. Moreau de Vernicourt, secrétaire.
Carpentier, bibliothécaire-archiviste adjoint.
Lefebvre-Senéca, membre du bureau.

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance, dans l'ordre suivant:

BONS SERVICES.

Plusieurs demandes de récompenses pour bons services sont adressées par des personnes qui, à divers titres, comptent de longs services agricoles.

La Société décide que ces demandes seront renvoyées à la Commission qu'elle a désignée pour décerner les prix qu'elle a fondés pour l'année 1869.

A cette occasion, elle rappelle que les pièces à produire par les candidats aux récompenses départementales ou à celles de la Société d'Agriculture, sont énoncées au Bulletin de mars et au programme qui a été adressé, pour à chacun de MM. les Maires pour être publié et affiché. Ces pièces sont les suivantes:

1° Une demande adressée par le candidat à M. le Président de la Société d'Agriculture.

2° Un certificat du maître attesté par M. le Maire de la commune. Ce certificat ne doit pas être une simple mention que le candidat compte tel nombre d'années de service; il doit faire connaître quelle est la nature de ces services : valet de charrue, berger, garçon de cour, moissonneur, servante. Il doit aussi, et surtout, faire connaître qu'elle a été la conduite du candidat sous tous les rapports, le degré de son zèle, de son intelligence, de son aptitude, et tous les faits particuliers susceptibles d'augmenter ou de diminuer la valeur de ses services

3° Expédition de l'acte de naissance du candidat.

Toutes ces pièces peuvent être rédigées sur papier libre.

ENSEIGNEMENT DES BÉGUES.

M. Chervin aîné, directeur de l'institution des bégues, à Paris, en adressant plusieurs de ses écrits sur le bégaiement, écrit pour manifester le désir de faire partie de la Société à titre de membre correspondant, et pour demander

qu'un rapport, qu'il a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, soit inséré au Bulletin de la Société, pour le chapitre indiquant les moyens préservatifs et curatifs du bégaiement.

La Société remercie M. Chervin de son intéressante communication, et elle décide que sa lettre et les documents qui l'accompagnent seront renvoyés à l'examen du Bureau.

CONCOURS DÉPARTEMENTAUX.

M. le Préfet veut bien écrire pour transmettre un exemplaire de la délibération du Conseil général, relative à l'organisation des concours départementaux, dont le premier, qui aura lieu à l'automne de 1870, est attribué à l'arrondissement de Boulogne, et se tiendra à Calais.

Attendu qu'il est très-utile que les cultivateurs et les fabricants connaissent dès aujourd'hui les principales conditions du grand concours auquel ils vont être appelés, la Société décide que la délibération du Conseil général sera insérée au Bulletin d'octobre.

ORGANISATION DE L'EXPOSITION AGRICOLE ET DE LA SÉANCE PUBLIQUE D'AUTOMNE.

M. le Président expose que chaque année, vers la fin de novembre, la Société ouvre une exposition agricole et tient une séance publique, et qu'il est maintenant opportun de s'occuper de l'organisation de ces solennités agricoles.

La Société décide que l'exposition agricole sera ouverte du mercredi 24 au dimanche 28 novembre, à Boulogne, dans les salles et dans la cour de l'Orphelinat des garçons, rue Désille, et que la séance publique d'automne se tiendra le samedi 27, dans l'une des salles de l'Exposition.

La Société arrête le programme de ces deux solennités qui sera inséré au bulletin d'octobre, publié et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement.

Elle nomme membres du jury de l'exposition :

MM.	MM.
Dufour.	Carpentier.
Chauveau, père.	Lefebvre-Senéca.
Lefebvre du Prey.	Ternaux-Crouy.
A. de Vernicourt.	Faverot.
Dr Ovion.	Leblanc.
Gérard.	

Sont nommés membres de la Commission d'organisation de l'exposition :

MM.	MM.
Carpentier.	G. Bonnet.
Lefebvre-Senéca.	Barbery.
Ed. Flour.	

NOMINATION DE MEMBRES.

Sur la présentation faite par M. A. de Vernicourt, le Bureau propose la nomination comme membres titulaires de la Société de, MM :

1. Senéca, député, vice-président du Conseil général, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, à Baincthun.
2. Bonnière, juge-de-paix à Desvres.
3. Legris, pharmacien à Desvres.
4. J. Lecerf, cultivateur, à Courset.
5. Chivet-Noël, id. à Bournonville.
6. Duprot, id. à Menneville.
7. Heumez, id. à Longfossé.
8. Leclercq, id. à Belle.
9. Chivet-Quandalle, id. à Bournonville.
10. Harelle, id. à Desvres.
11. Leroux, id. à Belle Houllefort.
12. Mercier, id. à Menneville.
13. Lambert St-Georges, id. à Desvres.
14. Routier, id. à Courset.
15. Venon, id. à Longfossé.
16. Triquet, maréchal à Selles.
17. Hautude, id. à Lottinghem.
18. Dufour, id. à Boulogne-Bréquerecque.
19. Beaugrand, cultivateur à Audinghen.
20. Leporcq, id. à Marquise.
21. De Boncourt-d'Humereuilles, propre à Condette.
22. F. Damiens, propriétaire-cultivateur à Ambleteuse.

Il est procédé au scrutin, et le résultat du dépouillement à l'élection des 22 candidats proposés.

ENGRAIS MINÉRAUX.

M. Carpentier donne lecture des rapports suivants qui lui ont été adressés par M. Prevost, directeur de l'école communale de Calais.

1er Rapport.

Calais, le 6 octobre 1869.

« Monsieur l'Inspecteur,

» En attendant qu'il me soit possible de vous rendre compte du résultat des essais entrepris d'après les indica-

tions de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, sur les engrais Ville, appliqués à la culture de la pomme de terre et de la betterave, je crois devoir vous faire connaître celui que j'ai été à même de constater dernièrement dans d'autres expériences faites sur les mêmes engrais.

» Afin d'apprécier pendant la deuxième année qui suit leur application, l'efficacité des engrais chimiques de M. Ville, et de quelques autres que nous avons répandus en mai 1868, suivant les instructions de la Société d'agriculture d'Arras, sur 10 parcelles de un are du champ d'expériences annexé à l'école, et affecté d'abord à la culture de la betterave, nous avons semé, en novembre dernier, sur les mêmes parcelles, sans y mettre aucun engrais, sauf sur les parcelles nos 4, 5, 6, 7, qui ont reçu chacun 3 kilogr. de sulfate d'ammoniaque, nous avons, dis-je, semé du blé *épi carré blanc velu*, provenant d'un envoi récent d'Angleterre.

» C'était donc un blé après betterave sans engrais aucun, sauf pour les parcelles indiquées

» Semé dans les premiers jours de novembre, comme il est d'usage dans les environs, ce blé a levé passablement bien, seulement la tige, pendant l'hiver, était maigre, filiforme, et ne donnait pas grand espoir, surtout pour les parcelles 6, 7, 8 et 9.

» Il ne s'est guère produit dans l'état de cette plante d'amélioration sensible avant la fin de mars. Alors, grâce à quelques jours de douce température, la tige a pris de la grosseur, le blé a *tallé* ; et, après un épiage assez laborieux, car il y avait insuffisance de chaleur, il présentait, en juillet, lors de la floraison, un aspect superbe et uniforme, sauf une différence de force pour les parcelles 8 et 9.

» La floraison a été suivie de quelques semaines d'une chaleur caniculaire de 30 à 32 degrés qui, sur un sol très-sablonneux, comme le nôtre, a nui considérablement au développement normal du grain qu'elle a, comme l'on dit, *échaudé*

» Pour un moment même nous avons cru la récolte compromise ; il n'en a rien été pourtant, le blé est resté seulement un peu maigre, comme on le remarque du reste assez communément cette année.

» Coupé du 12 au 16 août, alors qu'il n'était pas encore très-mûr, ce blé aurait eu besoin de se parfaire pendant quelques semaines en moyettes.

» Malheureusement, nous trouvant dans l'obligation de nous éloigner de Calais pendant les vacances qui commençaient le 21, nous n'avons pas voulu, crainte de grands dommages, remettre à la rentrée, fin septembre, à faire battre le blé et à constater les rendements en grain et en paille.

» Une difficulté nous arrêtait, d'un autre côté, pour l'exécution immédiate du travail : à cette époque de l'année nous n'avions pas d'ouvriers à notre disposition. A leur défaut, et mettant à contribution le dévouement intelligent et infatigable qui nous était offert par quelques-uns de nos adjoints, MM. Démerval, Lagache et François, nous avons fait la besogne nous-mêmes, et constaté avec un soin scrupuleux les divers rendements que nous allons placer sous vos yeux.

» Seulement, pour que vous soyez mieux à même de juger l'effet des engrais, à la première comme à la deuxième récolte, nous avons fait un tableau complet des résultats en betteraves de l'année dernière et en céréales de cette année. Nous y avons joint un état comparatif des rendements des parcelles à engrais, avec celui de la parcelle qui n'en a reçu aucun, et, calculant le prix de cette plus-value de deux ans, à raison de 18 fr. les 1000 kilog. de betterave, de 20 fr. l'hectolitre de blé, et de 50 fr. les 10 quintaux de paille; nous en avons retranché le prix des engrais employés pendant le même temps. Nous avons ainsi trouvé et fait ressortir, dans la dernière colonne du tableau n° 1, le bénéfice ou la perte résultant de l'emploi des engrais.

Pour connaître le bénéfice — non plus produit par l'emploi des engrais, ainsi que nous l'avons établi dans la dernière colonne du tableau n° 1 — mais le bénéfice résultant du compte complet de culture, il faudrait, de la valeur totale des rendements entiers en betterave et en blé, calculée comme nous aux taux que nous avons pris, retrancher le coût approximatif de la location de terrain, des façons, de la semence, de la main d'œuvre (1) (sarclage, binage, etc.) réservant la valeur de la paille pour couvrir les frais de moisson, battage, nettoyage.

Le reste donnerait évidemment le bénéfice net du cultivateur, pendant deux ans. Nous avons établi ce bénéfice dans un deuxième tableau. — La dernière colonne présente le bénéfice net pendant un an pour une *mesure locale*

---

(1) Compte des frais pendant deux ans de la culture d'un are de terrain en betterave suivi de blé.

Location pour 2 ans:			2.50
Semence	betterave,	0.20	0.70
	blé,	0.50	
Façon de la betterave	labour 2 raies,	0.70	0.95
	sarclage, binage,	0.25	
Façon du blé	labour 1 raie,	0.30	0.55
	sarclage,	0.25	
			5.00

42 ares 20. *(Voir les deux tableaux à la fin de ce rapport.)*

» Comme nous avions à notre disposition de l'engrais d'Agen et d'un autre que le hazard nous a fait tomber sous la main, nous en avons répandu directement avant le blé, sur deux parcelles de un are, à la dose de 12 kil. au prix de 0 fr. 25 ou 3 fr. pour l'engrais agenais. et du même poids pour 3 fr 50 de l'engrais inconnu.

» On peut voir aussi sur le tableau le rendement obtenu.

» Nous ferons observer que la variété de blé sur laquelle nous avons expérimenté, n'est pas, comme nous le faisait remarquer M Hubert-Codron, la plus avantageuse pour le rendement : le grain est petit et la paille courte, et notre rendement eût été plus fort si nous avions fait usage de blé de pays ou de blé anglais, dit *blé jaune à paille blanche.* Mais sans doute le résultat comparatif eût été le même.

» Voici quelques-unes des conséquences qui peuvent être tirées du tableau ci-dessus :

» 1° Le sol de notre champ ne renferme pas une quantité suffisante de potasse ni d'azote pour la betterave puisque le rendement est sensiblement inférieur dans les parcelles 6 et 8, où ces éléments n'ont pas fait partie de l'engrais employé.

» Cette observation se confirme à la seconde année, car la parcelle 8, qui a reçu d'abord un engrais sans azote et sur laquelle il n'a été mis aucun engrais la seconde année, a donné un rendement de 28 hectolitres, à l'hectare bien inférieur au rendement 48, 47, 42 hect. des parcelles nos 7, 6 et 5, qui ont reçu un complément d'azote dans les 3 kil. de sulfate d'ammoniaque à l'are.

» 2° Du rendement en betterave pour les nos 5 et 6 on peut induire que le sol n'a pas en quantité tout-à-fait suffisante les éléments chaux et potasse. Cette insuffisance constatée pour les betteraves n'a pas empêché un excellent rendement en blé dans les mêmes parcelles sur lesquelles toutefois on a répandu, avant le blé, de l'azote sous la forme de sulfate d'ammoniaque.

» 3° Le tourteau de colza et l'engrais Rohart sont ceux qui ont produit les moindres effets. Dans la parcelle qui a reçu du tourteau, les taupes et les mulots ont soulevé le sol et empêché la végétation de la betterave. Le même effet s'est produit avec moins d'intensité dans la parcelle à engrais Rohart.

» 4° La dernière colonne du tableau montre que, pour la production du blé, les engrais à forte dose d'azote présentent, pour notre sol, des avantages marqués sur les autres. On peut y voir, en un coup d'œil, les résultats pratiques de deux ans sur le même sol, et que les parcelles

2, 3, 5, 6, 7, ont donné un bénéfice net tandis que les parcelles 1, 4, 8, 9, 10 et 11 ont occasionné une perte réelle puisque le prix de la plus-value de récolte n'a pu couvrir la dépense d'engrais.

» Quant aux parcelles 13 et 14 elles n'offrent rien de comparable au rendement des autres attendu que les engrais employés n'ont servi qu'à une récolte.

» Nous nous proposons de continuer nos expériences et de mettre à profit les indications qui ressortent des observations que nous venons de faire.

» Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

» *Le directeur de l'école préparatoire aux professions industrielles et commerciales de Calais, Officier d'académie,*

PRÉVOST. »

Tableau N° 1.

N° des parc	EN MAI 1868. *Engrais répandus par are.* NOMS DES ENGRAIS.	Poids.	Prix	Rendement en betteraves	EN OCTOBRE 1868. *Engrais répandus par are.* NOMS DES ENGRAIS..	Poids	Prix.	Rendement en blé. Grain	Paille.	Comparaison du rendemt de chaque parcelle avec celle sans engrais. 1868. Betterave	1869. En blé. Grain	Paille	Comparaison de la plus-value de chaque parcelle avec celle sans engrais. Betterave estimée : F. 18 les 1000 kilos.	Blé estimé : Grains F. 20 l'hect.	Paille F. 5 les 100 k.	Total.	Prix total des engrais	Bénéfi ou pe réell par a résult de l'empl d'engr
		kilos.				kilos.		litres.	kilos.	kilos.	litres.	kilos.						
1	Fumier de ferme.....	600 »	6 »	647	—	—	—	38	45	× 112 (1)	× 11	× 10	2 01	2 20	» 50	4 71	6 »	—1 29
2	Id. id	300 »	3 »	377	—	—	—	35	44	— 158	× 8	× 9	2 60	1 60	» 45	4 65	3 »	×1 65
3	Engrais complet intensif n° 2.	16 »	4 80	681	—	—	—	39	51	× 146	× 12	× 16	2 63	2 40	» 80	5 83	4 80	×1 03
4	Id. id. n° 2.....	12 »	3 36	679		3	1 41	29	54	× 144	× 2	× 19	2 59	» 40	» 95	3 94	4 77	—» 83
5	Id. sans minéraux.....	4 50	1 57	600	Sulfate d'ammo-	3	1 41	42	61	× 65	× 15	× 26	1 17	3 »	1 30	5 47	2 98	×2 49
6	Id. sans potasse.....	11 »	2 42	580	niaqne	3	1 41	47	65	× 45	× 20	× 30	0 81	4 »	1 50	6 31	3 83	×2 48
7	Id. sans phosphate.....	8 »	2 56	618		3	1 41	48	45	× 83	× 21	× 10	1 49	4 20	» 50	6 19	3 97	×2 19
8	Id. sans azote.....	8 »	2 56	584	—	—	—	28	35	× 49	× 1	× 0	» 88	» 20	—	1 08	2 56	—1 48
9	Aucun engrais.....	—	—	535	—	—	—	27	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Guano du Pérou.....	12 »	3 60	503	—	—	—	36	37	— 32	× 9	× 2	» 57	1 80	» 10	1 33	3 60	—2 27
11	Tourteau de colza	30 »	9 60	449	—	—	—	30	43	— 86	× 3	× 8	1 54	» 60	» 40	» 54	9 60	—9 06
12	Engrais Rohart	40 »	12 »	640	—	—	—	31	39	× 105	× 4	× 2	1 89	» 80	» 10	2 79	12 »	—9 21
13					Engrais agenais..	12	3 »	54	82	—	× 27	× 47	—	5 40	2 35	7 75	3 »	×4 75
14					Id. industriel..	12	3 50	53	65	—	× 26	× 30	—	5 20	1 50	6 70	3 50	×3 20

(1) × Signifie *plus*, c'est-à-dire que le rendement a dépassé de la quantité qui suit ce signe, le rendement de la parcelle sans engrais. Dans la colonne 19 le même signe indique un bénéfice et le signe — une perte, comparée toujours à la parcelle sans engrais.

(2) Placée à l'extrémité du champ, cette parcelle n'est pas dans une position avantageuse pour le rendement.

(3) Le sol des cinq premières parcelles est moins sablonneux que celui des autres parcelles.

Tableau N° 2.

	NOMS DES ENGRAIS RÉPANDUS PENDANT LES DEUX ANS.	FRAIS			VALEUR DES RÉCOLTES.			Bénéfice net à l'are en 2 ans.	Bénéfice net pour un an. Mesure locale : 42 a 20 c.
		d'engrais	de culture.	Totaux.	en betteraves.	en blé.	en totalité.		
1	Fumier de ferme.....	6 »	5	11 »	11 64	7 60	19 24	8 24	173 86
2	Id. id.	3 »	5	8 »	5 78	7 »	12 78	4 78	100 35
3	Engrais complet intensif n° 2	4 80	5	9 80	12 25	7 80	20 05	10 25	216 27
4	Id. id. id. n° 2 Sulfate d'ammoniaque	4 77	5	9 77	14 22	5 80	18 02	8 25	174 07
5	Engrais sans minéraux..... Sulfate d'ammoniaque	2 98	5	7 98	10 80	8 40	19 20	11 22	236 74
6	Engrais sans potasse..... Sulfate d'ammoniaque	3 83	5	8 83	10 44	9 40	19 84	11 01	232 31
7	Engrais sans phosphate.... Sulfate d'ammoniaque.....	3 97	5	8 97	11 12	9 60	20 72	11 75	247 92
8	Engrais sans azote.....	2 56	5	7 56	10 51	5 60	16 11	8 55	180 40
9	Aucun engrais.....	»	5	5 »	9 63	5 40	15 03	10 03	211 63
10	Guano du Perou.....	3 60	5	8 60	9 05	7 20	16 25	7 65	161 40
11	Tourteau de colza.....	9 60	5	14 60	8 08	6 »	14 08	perte 0 52	perte 10 97
12	Engrais Rohart.....	12 »	5	17 »	11 52	6 20	17 72	0 72	14 79

2me Rapport.

Calais, 16 octobre 1869.

« Monsieur l'Inspecteur,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de l'expérience faite, au moyen de l'engrais Georges Ville, suivant les prescriptions de S. Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique, de pommes de terre plantées sur des parcelles de 50 centiares.

Parcelle nº 1.—Fumier de ferme, 300 k., récolté 86 k. ou 102 lit.
— nº 2.—Engrais complet, 6 k., — 94 k. ou 120 lit.
— nº 3.—Engrais minéral, 5 k., — 91 k. ou 112 lit.
— nº 4.—Matière azotée, 2 k., — 78 k. ou 100 lit.
— nº 5.—Terre sans engrais, — 52 k. ou 61 lit.

» Le tout bien pesé, bien mesuré aussitôt après l'arrachage. Afin de pousser plus loin notre expérience, nous avons mis de côté un bon kilog. de tubercules moyens, de chaque parcelle, afin de pouvoir constater leur rendement en fécule. On voit là que ce n'est pas la matière azotée qui sert beaucoup à la pomme de terre. — Nous n'en avons pas trouvé de gâtées. Les tubercules étaient fort gros pour les trois premières parcelles, qui ont toujours été plus vigoureuses pendant la végétation.

Voici maintenant notre rendement en betteraves dans l'expérience aussi demandé par M. le Ministre, avec les engrais Ville sur 50 centiares, comme pour les pommes de terre.

Nº 1. Nombre de betteraves, 264, poids en kil. 262.
Nº 2. — — 188, — 272.
Nº 3. — — 186, — 253.
Nº 4. — — 195, — 317.
Nº 5. — — 183, — 222.

Les betteraves nº 4 étaient plus uniformement grosses que celles des autres parcelles. Celles de la parcelle nº 1 avaient moins de racines. Nous ferons remarquer que le fumier avait été enfoui à la bèche, tandis que le sol des autres parcs n'a été que labouré, ce qui explique suffisamment cette différence.

» Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments très-respectueux.

» *Le directeur de l'école de Calais,*

Prévost. »

M. Hubert-Codron, membre de la Société et président de la Société agricole et industrielle du canton de Calais, veut bien adresser, sur les engrais chimiques, le mémoire suivant:

Expériences faites avec les engrais chimiques, selon la méthode de M. Georges Ville. — Engrais de M. Joulié et Cie, chez M. Hubert-Codron, à Fréthun.

Pour le blé.

Un champ de 2 hectares 53 ares a été divisé en six parties égales, et alternativement 42 ares 20 centiares ont été cultivés les uns sans aucun engrais, les autres avec engrais chimique.

Les nos 1, 3 et 5, sans engrais, ont donné, par 42 ares 20 centiares, 700 kilogr. de blé et 480 gerbes.

Le no 2 ayant reçu 65 kilogr. nitrate de soude, pour 28 fr. de dépense, a produit 825 kilogr. de blé avec 550 gerbes, 125 kilogr. de supplément sur les parcelles sans engrais, à 26 c. 1/2 le kilogr., 33 fr. 12 ; bénéfice, 5 fr. 12.

Le no 4 ayant reçu également pour 28 fr. d'engrais complet, a donné 500 gerbes et 750 kilogr., différence avec les parcelles sans engrais chimique, 50 kilogr. à 26 c. 1/2, 13 fr. 25 perte.

Le no 6 ayant reçu pour 28 fr. engrais sans potasse, a donné 500 bottes et 760 kilogr. de blé ; différence avec les parcelles sans engrais, 60 kilogr. en plus à 26 c. 1/2, perte 16 fr.

Expérience sur avoine.

Un second champ d'avoine a également été divisé en six parcelles de 42 ares chacune et ont, comme pour le blé, reçu alternativement des engrais chimiques.

Les nos 1, 3 et 5 sans engrais chimiques ont donné 432 bottes par 42 ares 20 c., et 666 kilogr en grain.

Le no 2 a reçu pour 28 fr. nitrate de soude, a produit 570 bottes et 994 kilogr. de grains, différence en plus sur les parcelles sans engrais, 328 kilogr. à 22 c. le kilogr., 72 fr. pour 28 fr. de dépense, bénéfice 44 fr.

Le no 4 a reçu pour 28 fr. d'engrais sans potasse a produit 480 bottes et un rendement en grain de 820 kilogr., différence en plus avec les parties sans engrais, 154 kilogr. à 22 c. le kilogr., 34 fr., bénéfice, 6 fr. par 42 ares.

Le no 6 a également reçu pour 28 fr. engrais complet, produit 520 bottes donnant 880 kilogr. de grain, 214 en supplément à 22 c., 47 fr. ; bénéfice 19 fr. pour 42 ares.

Une caisse engrais chimiques analyseurs a été employée comme essai sur de l'avoine qui n'avait pas reçu de fumier de ferme : J'ai obtenu avec les cinq premiers les mêmes résultats que ci-dessus, l'engrais sans azote, n'a produit aucun effet.

Une autre caisse a été employée comme essai sur le lin, les cinq premiers engrais ont marqué avec une dépense de 50 fr. par 42 ares. par une augmentation de taille de 15 à 16 centimètres et un cinquième en plus de volume; l'engrais sans azote n'a pas non plus produit d'effet.

Observations générales.

Mes essais de trois années me font observer que lorsque la terre est peu fertile, soit par absence de fumier ou de pauvreté naturelle du sol, les effets des engrais chimiques sont plus accentués.

Si les engrais sont répandus par un temps doux et humide comme tous les engrais pulvérulents, il a plus de certitude de réussir. HUBERT.

A quatre heures, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

CONSEIL GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS.

(Séance du 26 Août 1869)

CONCOURS DÉPARTEMENTAUX.

Un membre de la 3e commission donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Vous vous rappelez, dit M. le Préfet dans son rapport, qu'un arrêté du 1er décembre 1867 a rapporté la décision préfectorale du 14 juin 1865, instituant à Calais un concours international d'animaux reproducteurs et de produits agricoles Le même arrêté donnait aux souscripteurs un délai de trois mois pour retirer les sommes par eux versées ou pour faire connaître, en cas de non versement, s'ils étaient dans l'intention d'annuler leurs promesses.

» Conformément à la décision prise par le Conseil général, dans sa session de 1867, les fonds provenant des souscriptions qui n'ont pas été réclamées doivent être affectés à la fondation de concours agricoles départementaux.

» Dans sa séance du 29 août 1868, le Conseil général a complété son vote de 1867, en décidant :

1° Que les intérêts du capital déposé à la Trésorerie gé-

nérale seront affectés à des concours départementaux qui auront lieu tous les deux ans et successivement dans chaque arrondissement du Pas-de-Calais ;

2° Qu'à raison de la promesse faite en 1865 à la ville de Calais et des frais qui en sont résultés pour elle, le premier concours sera attribué à l'arrondissement de Boulogne et se tiendra à Calais ;

3° Que l'ordre des concours ultérieurs sera déterminé par un tirage au sort entre les cinq autres arrondissements.

» Le montant des souscriptions non réclamées, en dépôt à la Trésorerie générale du département, représentait, au 1er août 1869, avec les intérêts, un capital de 40,240 fr.

» Il convient d'y ajouter :

1° La somme de 10,000 f., montant du crédit porté au budget départemental de 1868, sous le titre de : *Subvention en faveur des concours départementaux*, et qui sera rattachée au budget rectificatif de 1869 par la voie du report ;

2° Une somme de 1,000 f., que la Société d'Agriculture de Béthune avait antérieurement offerte pour le concours international de Calais et qu'elle a déclaré tenir à ma disposition pour l'institution des concours départementaux ;

3° Un revenu annuel de 55 f., que la Société d'Agriculture de St-Pol s'est engagée à verser au profit des concours départementaux, et qui représente l'intérêt à 5% du capital qu'elle avait primitivement souscrit ;

4° L'allocation de 200 f. votée par la Société centrale d'Agriculture d'Arras, au profit de chacun des concours départementaux qui se tiendront dans les arrondissements, cette allocation devant être portée à 800 fr. pour les concours qui auront lieu à Arras.

» La dotation actuelle des concours départementaux comprend donc : un revenu annuel de 55 f. (Saint-Pol), une allocation bisannuelle de 200 fr. (Arras), un capital de 40.240 f., produit des souscriptions non réclamées, la somme de 10,000 f., montant de la subvention départementale, et celle de 1,000 f., provenant de l'allocation de la Société d'Agriculture de Béthune : soit en tout, d'une part. 310 f. de revenu bisannuel et 51,240 f. de capital.

» Les fonds déposés à la Trésorerie générale ne produisant qu'un intérêt de 2 p. %. il y aurait lieu de réserver seulement une somme de 1, 240 f. pour le remboursement éventuel de menues dépenses ou de souscriptions réclamées sur lesquelles il n'aurait pas encore été statué. Pour les 39,000 f. restant, j'ai l'honneur de vous proposer de les verser, ainsi que la subvention de la Société d'Agriculture de Béthune, aux produits éventuels du département, et de les rattacher en recette et en dépense au budget rectificatif

de 1869 pour être employés, concurremment avec la subvention du département, en achat de rentes sur l'État qui seront désormais affectées à la dotation des concours départementaux. »

» Votre 3e Commission vous propose d'adopter cette proposition, quant à l'organisation proprement dite. M. le Préfet a trouvé à juste titre qu'il ne pouvait mieux s'éclairer qu'auprès des Sociétés d'agriculture: toutes ont répondu à son appel, et le soin remarquable avec lequel ont été rédigés leur rapports prouve combien elles ont à cœur la réussite d'une institution due à votre initiative. 11 questions avaient été posées par M. le Préfet.

» 1re Question. — Les concours départementaux bisannuels seront-ils restreints aux animaux des espèces bovine, ovine et porcine et aux machines agricoles?

» Avec la plupart des Sociétés nous vous proposons de comprendre dans le concours biennal, non-seulement les espèces bovine, ovine et porcine, mais encore l'espèce chevaline et les machines agricoles.

» 2e Question. — Convient-il de joindre aux concours départementaux une exposition de produits embrassant toutes les cultures du départemeut et toutes les richesses du sol, ainsi que les applications diverses de l'industrie à l'agriculture?

» Avec Arras, Béthune, Montreuil, Saint-Pol et Calais, nous répondons affirmativement et demandons que l'on ouvre aussi large que possible la porte de nos concours.

» 3e Question. — Suivant la solution donnée aux questions qui précèdent, quelle époque paraîtrait la plus avantageuse pour la tenue du concours?

» Avec Béthune et Boulogne nous indiquons l'automne comme l'époque la plus favorable, attendu que les principaux produits du sol sont alors arrivés à leur maturité et que l'époque de juin et juillet, recommandée par plusieurs comices, coïnciderait trop souvent avec les concours régionaux qui pourraient en être amoindrie.

» 4e Question. — Doit-on, dans les concours départementaux, distribner des prix aux cultures les mieux tenues?

» Comme les six Sociétés consultées nous vous proposons de répondre affirmativement.

» 5e Question. — Dans ces cas, ces prix doivent-ils être attribués à un seul domaine ou répartis entre la grande, la moyenne et la petite culture?

« Avec toutes les Sociétés encore nous répondons, oui, ce concours spécial doit être divisé en trois catégories avec des prix propres à chacune d'elles.

» Question. — Ces prix doivent-ils être appliqués exclu-

sivement à l'arrondissement qui sera le siège du concours ou devront-ils embraser le département tout entier ?

» Avec la Société centrale et celles de Boulogne, Montreuil et Calais, nous vous proposons de déclarer que l'arrondissement, siège du concours, doit seul être admis, comme cela se pratique pour les concours régionaux.

» 7e Question. — Sur quelles bases devra être organisée la Commission chargée de la visite des domaines admis à concourir ?

» Comme Arras, Béthune, Boulogne et Montreuil, nous sommes d'accord pour demander que les commissaires soient tous pris en dehors de l'arrondissement où se tient le concours.

» Comme les Sociétés d'Arras et de Boulogn, nous croyons que la commission doit être limitée à cinq membres appartenant à chacun des arrondissements qui ne sont pas le siège du concours et désignée par les sociétés d'agriculture de ces arrondissements.

» 8e Question. — Doit-on admettre à exposer les agriculteurs et les fabricants de machines étrangères à l'arrondissement ?

» Comme les Sociétés d'Arras, de Béthune et de Boulogne nous vous proposons de déclarer que la mécanique agricole étant encore chose nouvelle et que bien des perfectionnementsres tant à généraliser, il y aura lieu à appeler au concours tous les constructeurs d'instruments et de machines, quelle que soit leur résidence.

» 9e Question. — Les exposants étrangers au Pas-de-Calais doivent-ils concourir avec les exposants étrangers ?

» Avec Béthune et Calais, nous proposons une section à part pour les étrangers, exposants de machines et engins agricoles.

» 10e Question. — Quel part doit leur être faite dans les récompenses à décerner ?

» Des médailles seules leur seraient accordées ; n'emportant pas plus du tiers de la valeur des prix consacrés à cette section.

» 11e Question. — Etant supposée comme dotation du concours la somme de 10,000 fr. fournie jusqu'à concurrence de 6,000 fr par les revenus du fonds du concours international et par les subventions du département, et, pour les 4,000 fr. restant par les allocations de la ville et de la Société agricole interessées, quelle part de cette somme devra être affectée : 1o aux frais matériels d'installation et de tenue du concours ; 2o aux médailles et primes des diverses catégories ; 3o aux frais divers ?

» Avec la Société de Saint-Pol nous déclarons que la

Société d'Agriculture de l'arrondissement, siège du canton, doit rester juge et maîtresse de cette répartition, et avec la Société de Boulogne, nous sommes d'avis qu'il conviendrait de se montrer très-sobre dans les frais d'installation.

» Avec plusieurs des Sociétés, nous pensons que le concours devrait durer deux jours, le samedi et le dimanche, sinon pour les animaux, du moins pour les instruments et les produits agricoles Que si les entrées ne sont pas gratuites, leur prix ne puisse être au-dessus de 50 centimes. Avec la Société de Béthune nous sommes d'avis qu'une large part soit attribuée à la moyenne et à la petite culture, et que rien ne soit négligé pour les spéculateurs, c'est-à-dire ceux qui n'ont guère que la peine d'acheter les animaux pour enlever la prime et les médailles.

» Votre 3e Commission trouve au dossier un projet complet de réglement, dû au studieux et savant secrétaire de la Société Centrale, M Pagnoul. Ce travail est certainement de nature à éclairer les Sociétés organisatrices des concours Nous le recommandons à nos Commices qui y trouveront les plus utiles renseignements.

» En résumé, messieurs, nous vous prions d'autoriser l'emploi des fonds du concours international de Calais (50.000 f) en achat de rentes sur l'Etat au profit des concours départementaux, et de fixer l'époque du premier concours départemental à l'automne 1870.

» L'achat de rentes sur l'Etat pour une somme de 50,000 f. et les allocations des Sociétés d'agriculture d'Arras et de St-Pol, ne devant produire, tous les deux ans, qu'une somme de 4,300 f, environ, il devient indispensable que le Conseil vote comme complément de cette dotation, un crédit bisannuel de 2.000 f. à partir du moment où le capital déposé portera intérêt Mais comme vous avez décidé que le concours aurait lieu dès l'année prochaine, pour arriver au crédit de 6.000 f, il faudrait un crédit de 3,700 f. que vous prendriez sur votre réserve et que nous vous proposons de voter. »

— Toutes les conclusions du rapport sont adoptées. —

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire général;

HASTRON.

MOYENS PRÉSERVATIFS ET CURATIFS DE TOUS LES DÉFAUTS DE PRONONCIATION. (1)

Je vais indiquer les moyens de prévenir le bégaiement et les autres vices de prononciation, en faisant connaître les causes qui les produisent.

Le bégaiement tient presque toujours à une cause morale.

Une forte commotion imprime profondément sa trace dans un jeune cerveau. Cette trace est souvent ineffaçable ; elle reparaît, même longtemps après, comme une phosphorescence à la moindre émotion et paralyse l'acte de la parole : voilà le bégaiement.

Il prend souvent naissance dans les bras de la nourrice qui crie à l'oreille de l'enfant, le mange dans ses embrassements, le chatouille, le lance en l'air, pour l'empêcher de pleurer ou le faire rire. Plus tard on poursuit encore l'imagination du pauvre petit être de tous les fantômes de la peur : gare le loup ! gare le revenant ! gare le diable !

Peuvent encore produire le bégaiement, toutes les frayeurs occasionnées par :

Les chutes nombreuses que font les petits garçons turbulents ;

Les mauvais traitements : souffleter, tirer les cheveux, les oreilles, frapper avec la main, le pied, le bâton ;

Les mauvaises plaisanteries : lancer un verre d'eau à la figure, retirer la chaise sur laquelle on va s'asseoir, pousser dans un fossé, dans une rivière, etc.

La crainte inspirée par des parents ou par des maîtres trop sévères, l'hésitation dans la récitation des leçons mal sues, la précipitation dans le langage et dans la lecture, la lecture à haute voix faite sans préparation, — sont autant de causes de bégaiement.

Enfin l'imitation et l'abandon dans lequel on laisse certains enfants que ni la famille, ni l'école ne corrigent de leurs défauts naissants, sont aussi des causes du bégaiement Le nord-est de la France, où les écoles sont généralement fréquentées, compte relativement peu de bégues ; le sud-est, où l'on parle avec une très-grande précipitation en compte beaucoup.

Dans ce court exposé, je ne puis qu'indiquer les causes les plus générales du bégaiement ; mais il me serait facile d'entrer dans des détails et de fournir, par centaines, des exemples à l'appui de mon opinion.

---

(1) Le Bureau de la Société a décidé l'insertion de ce chapitre de l'un des rapports de M. Chervin, attendu qu'il contient plusieurs conseils qui pourront être utiles dans les familles et aussi aux instituteurs dont un bon nombre font partie de la Société.

Si, comme je viens de le dire en parlant des causes qui le produisent, le bégaiement provient de ce que la pensée troublée n'est point assez maîtresse d'elle-même et de ses agents, il devient nécessaire de la fixer, de la diriger et de la fortifier par l'attention, la réflexion et des exercices de langage.

Guérir un bégue, c'est donc ramener le calme dans sa pensée. On parvient naturellement à ce résultat par la confiance qu'on lui inspire en lisant et en récitant avec lui, puis en le laissant lire, réciter et parler seul. On lit d'abord lentement, puis on gradue avec intelligence la vitesse du débit. Après quelques jours d'exercices, l'élève est tout étonné de voir qu'il prononce bien, sans trop de lenteur, ni trop de précipitation. C'est une habitude qu'il a prise de bien parler, en imitant le ton de voix, les nuances, les temps d'arrêt, les reprises de professeur.

La précipitation dans le langage produit le bredouillement comme la nonchalance conduit au balbutiement. La meilleure méthode pour apprendre à parler aux enfants, dit le Dr Voisin, est de n'employer jamais devant eux des expressions vagues ou impropres, de ne jamais altérer la prononciation des mots sous le prétexte de la leur rendre plus facile. On se presse trop, dit Jean-Jacques Rousseau, de faire parler les enfants, ils en parlent plus tard, plus confusément.

Le bégaiement, le bredouillement et le balbutiement se corrigent de la même manière : par des lectures à haute voix où la parole du maître soutient et dirige avec intelligence celle de l'élève, pour la livrer ensuite graduellement à sa propre expérience. Quant au grassaiement, prononciation gutturale de la lettre *r;* à la blésité, substitution d'une consonne douce à une plus dure, comme dans *zenou*, *seval*, pour genou, cheval, et autres défauts de prononciation, on les corrige aussi par l'imitation, mais il faut y joindre l'explication du mécanisme de l'articulation difficile.

CHAULAGE DES SEMENCES.

« Les semences étant menacées par des insectes de divers genres, il est plus important que jamais de les *englober*, et même de les pénétrer de substances caustiques qui les soustraient aux animaux ravageurs, sans nuire à leurs facultés germinatives.

. . . . . .

» Le chaulage et le pralinage des graines, on le sait,

s'opère avec le guano, l'eau de chaux, l'eau salée plus ou moins additionnée d'acide sulfurique, ou de sulfate de fer ou de cuivre. Pour que la matière liquide adhère bien à la coque du grain, il faut la rendre collante en faisant dissoudre dans l'eau quelque substance visqueuse, telle que la racine de luzerne ou de guimauve. On y met du sel pour lui donner plus de mordant et pour maintenir la fraîcheur dans le grain pendant la première phase de la végétation. Quelques-uns délaient du guano dans l'eau de chaulage. Le procédé est bon ; mais il n'a pas pour effet, comme quelques uns le pensent, de faire végéter le grain. Lorsque la plumiule et la ridiule sortent du grain, l'une par le haut, l'autre par en bas, c'est l'air qui nourrit la première et les fumures du sol qui alimentent la seconde. » — L. Hervé.

Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer.

EXPOSITION AGRICOLE et HORTICOLE

DE 1869,

à Boulogne, à l'Orphelinat, rue Désille.

L'Exposition agricole, ouverte par la Société d'Agriculture en 1869, aura lieu à Boulogne-sur-mer dans les salles et dans la cour de l'Orphelinat de garçons, rue Désille. En cas d'insuffisance de la cour, les instruments pourront être placés sur la promenade entre la Porte des Dunes et la Porte de Calais.

L'Exposition sera ouverte de neuf heures du matin à quatre heures après midi, du MERCREDI 24 au DIMANCHE 28 NOVEMBRE. Les objets seront reçus pendant toute la durée de l'exposition, mais ceux qui arriveraient le samedi après neuf heures du matin ne pourraient plus concourir ni être mentionnés au rapport Les exposants sont donc très fortement engagés à présenter leurs objets dans les premiers jours.

Les visiteurs sont avertis que les jours les plus convenables pour se présenter sont le vendredi et le samedi.

Première catégorie.

1° Les blés et autres céréales ; 2° les foins naturels et

artificiels, ainsi que les divers autres fourrages, 3° les lins et les autres textiles; 4° les colzas et les autres plantes oléagineuses ; 5° les betteraves de sucreries et de distilleries ; 6° les divers légumes pour la nourriture des bestiaux ; 7° les fruits à cidre et autres ; 8° les arbres fruitiers et forestiers ; 7° les produits agricoles fabriqués, tels que le cidre et la bière ; 10° les ruches et leurs produits ; 11° les légumes de table ; 12° les arbustes et les fleurs de pleine terre et de serre, en général tous les produits de l'agriculture et de ses divisions.

Deuxième catégorie.

Le beurre frais et le beurre conservé.—Des prix spéciaux et importants sont fondés pour cette catégorie.

Troisième catégorie.

1° Les volailles de toutes les espèces, destinées à la reproduction ; 2° les lapins, les léporides et autres animaux analogues présentés vivants ; 3° les volailles grasses, telles que les dindons, les oies, les canards, les chapons, les poulardes et les poulets : ces volailles seront présentées tuées et plumées ; 4° les cochons de lait tués et préparés, les lapins tués.

Quatrième catégorie.

1° Les machines, instruments et appareils agricoles ; 2° les engrais, les amendements ; 3° les tuyaux de drainage, les pannes, poteries et autres produits de l'industrie céramique ; 4° tous autres objets et toutes autres matières utiles à l'agriculture.

Tous les habitants de l'arrondissement sont invités à orner l'exposition des produits les plus remarquables de l'industrie agricole. Pour la 4° catégorie l'Exposition est aussi ouverte aux étrangers de l'arrondissement.

Les échantillons de tous les produits qui auront été examinés sur les lieux de production par les diverses commissions, devront être placés à l'Exposition.

Des primes, soit en argent, soit en instruments, soit en ouvrages d'agriculture, soit en médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, seront décernées pour les produits qui auront été examinés sur les lieux. Des médailles, des ouvrages et des mentions honorables seront aussi décernés pour les plus remarquables parmi les autres produits et objets divers qui figureront à l'Exposition.

Indépendamment de ces récompenses instituées par la Société, il sera décerné : 1° des primes, offertes par M. Al.

Adam, consistant, dans chacun des six cantons, en une médaille à l'instituteur et un livret de Caisse d'épargne à l'élève qui auront eu le plus de succès, l'un dans l'enseignement, l'autre dans l'étude de l'agriculture ; 2° une prime offerte par M. Carpentier, et consistant en un ouvrage d arboriculture à l'élève qui aura planté, taillé et greffé avec le plus de réussite le plus grand nombre d'arbres fruitiers ; 3° une médaillle, offerte par M. Libaude, à l'instituteur qui aura eu le plus de succès en arboriculture.

SÉANCE PUBLIQUE

DITE

SÉANCE SEMESTRIELLE D'AUTOMNE

LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 1869,

A une heure, dans l'une des salles de l'Exposition.

Le programme de cette séance est fixé ainsi qu'il suit :

1° *Discours d'ouverture*, par M. le Président ;
2° *Rapport sur les herbages*, par M. A. de Vernicourt ;
3° *Rapport sur le Concours d'arrondissement*, par M. Lefebvre du Prey et M. Ch. Bernet ;
4° *Rapport sur l'enseignement agricole*, par M. Carpentier ;
5° *Rapport sur l'Exposition*, par M. Dufour ;
6° *Rapport sur les bons services*, par M. Roberval ;
7° *Nomination de membres* ;
8° *Remise aux lauréats de tous les prix décernés dans l'année par la Société* ;
9° *Remise de diplômes aux sociétaires présents* ;
10° *Objets divers.*

Boulogne, le 8 novembre 1869.

Le Président,
DUFOUR.

Le Secrétaire,
A. DE VERNICOURT.

Nombre de bestiaux au marché de Boulogne, le 3 novembre 1869.

Vaches grasses	17
— maigres	37
Génisses	12
Chèvres	2
Anes	9
Porcs gras	237
— maigres	503
Total	817

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois d'octobre 1869.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf	1 55 le ko.	1 55 le ko.	1 50 le ko.	1 50 le ko.
Vaches	1 45 »	1 50 »	1 50 »	1 45 »
Veaux	1 30 »	1 25 »	1 20 »	1 30 »
Moutons	1 80 »	1 80 »	1 80 »	1 80 »
Porcs	1 45 »	1 50 »	1 50 »	1 55 »

Imprimerie Camille Le Roy, 51, Grande Rue.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance publique du 27 novembre 1869..... 172
Séance du 16 octobre 1869..... 173
Bons services..... 173
Enseignement des bégues 173
Concours départementaux..... 174
Organisation de l'Exposition agricole et de la séance publique d'automne..... 174
Nomination de membres..... 175
Engrais minéraux 175
Mémoire de M. Hubert-Codron..... 182
Conseil général du Pas-de-Calais..... 184
Moyens préservatifs et curatifs de tous les défauts de prononciation. 189
Chaulage des semences..... 190
Exposition agricole et horticole de 1869 (sèance publique) 191

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 11. — Novembre 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

BOULOGNE. — IMPRIMERIE C. LE ROY, 51, GRANDE RUE

—

1869.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1869.

MM. les membres de la Société d'agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle de décembre, qui aura lieu le samedi 18 de ce mois, à une heure, à l'orphelinat des garçons, rue Basse.

L'ordre du jour est fixé ainsi qu'il suit :

1° *Examen de la correspondance ;*
2° *Nomination de membres ;*
3° *Election des membres du bureau ;*
4° *Remise de prix et de diplômes.*
5° *Objets divers.*

Le règlement de la Société d'Agriculture dispose que tous les deux ans, dans la séance de décembre, les membres du bureau sont élus au scrutin secret par les membres titulaires, et qu'ils sont rééligibles.

Cette élection ayant eu lieu en 1867, on devra donc procéder, dans la prochaine séance, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un bibliothécaire - archiviste, d'un bibliothécaire - archiviste - adjoint, et de deux autres membres du bureau.

Nous ne saurions trop engager MM. les membres de la Société à venir tous assister à cette importante séance, dans laquelle on doit faire choix des neuf sociétaires chargés de l'administration et de la direction des travaux de la Société. Il est très-important que ces fonctionnaires jouissent de la confiance des sociétaires et que cette confiance soit manifestée par le grand nombre des suffrages qui leur seront donnés. Ils n'en seront que d'autant plus portés au zèle et au dévouement nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 NOVEMBRE 1869.

Sont présents au Bureau :

MM. Léon PANOT, sous-préfet, président de droit.
DUFOUR, président.
CHAUVEAU, vice-président.
LEFEBVRE DU PREY, vice-président.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
Dr OVION, trésorier.
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste-adjoint.
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du Bureau.

Sont aussi présents :

MM. le Dr LIVOIS, maire de Boulogne.
HUBERT-CODRON, conseiller d'arrondissement, président de la Société agricole et industrielle du canton de Calais.
NOEL-MORAND, juge-de-paix de Boulogne.
BONNIÈRE, juge-de-paix du canton de Desvres.
A. DE CORMETTE, conseiller d'arrondissement.
l'abbé QUANDALLE, aumônier du collége communal de Boulogne.

L'exposition agricole qui, chaque année augmente d'importance, comprend des produits variés et remarquables qui offrent de très-intéressants sujets d'étude.

Les espaces laissés libres dans les deux salles de l'exposition sont remplis par de nombreux visiteurs.

La séance a lieu dans la salle à l'étage, qui est insuffisante pour contenir l'auditoire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

M. Dufour, président, prend la parole pour faire connaître que M. Al. Adam, notre vénéré président honoraire, est empêché, par une indisposition, d'assister à la séance. M. Dufour adresse des remerciements à M. le Sous-Préfet et à M. le Maire de Boulogne, de ce

artificiels, ainsi que les divers autres fourrages, 3° les lins et les autres textiles; 4° les colzas et les autres plantes oléagineuses ; 5° les betteraves de sucreries et de distilleries ; 6° les divers légumes pour la nourriture des bestiaux ; 7° les fruits à cidre et autres ; 8° les arbres fruitiers et forestiers ; 7° les produits agricoles fabriqués, tels que le cidre et la bière ; 10° les ruches et leurs produits ; 11° les légumes de table ; 12° les arbustes et les fleurs de pleine terre et de serre, en général tous les produits de l'agriculture et de ses divisions.

Deuxième catégorie.

Le beurre frais et le beurre conservé.—Des prix spéciaux et importants sont fondés pour cette catégorie.

Troisième catégorie.

1° Les volailles de toutes les espèces, destinées à la reproduction ; 2° les lapins, les léporides et autres animaux analogues présentés vivants ; 3° les volailles grasses, telle que les dindons, les oies, les canards, les chapons, l poulardes et les poulets : ces volailles seront présen tuées et plumées ; 4° les cochons de lait tués et pré les lapins tués.

Quatrième catégorie.

1° Les machines, instruments et appareils agr les engrais, les amendements ; 3° les tuyaux d les pannes, poteries et autres produits de l'i mique ; 4° tous autres objets et toutes e utiles à l'agriculture.

Tous les habitants de l'arrondissem orner l'exposition des produits les pl l'industrie agricole. Pour la 4e cat aussi ouverte aux étrangers de l'arr

Les échantillons de tous les examinés sur les lieux de produc missions, devront être placés à

Des primes, soit en argent ouvrages d'agriculture, soit d'argent ou de bronze, seront qui auront été examinés sur les lu ouvrages et des mentions honorables pour les plus remarquables parmi objets divers qui figureront à l'Exp

Indépendamment de ces réc Société, il sera décerné : 1° des

arrivez. Dès à présent une année médiocre est suffisante, une ordinaire donne des excédents de 15 à 20 millions d'hectolitres, et une bonne des excédents qui ont été à 40 millions, de là des dépréciations de prix qui vont jusqu'à l'avilissement complet. Le blé n'est pas une de ces marchandises dont le bon marché augmente indéfiniment la consommation, elle est limitée exactement aux besoins, sans qu'il soit possible d'y rien changer.

» L'exportation ne sera qu'une faible ressource, car nos voisins améliorent comme nous, et les grands engins de culture, machines à vapeur, batteuses, faucheuses, ont permis à l'Amérique, à l'Egypte, à la Russie, de mettre en rapport des terres que le manque de bras stérilisait. Il y a donc dépréciation certaine du prix du blé dans un temps donné, elle dépendra d'une série de récoltes plus ou moins favorables, mais par la force des choses elle aura lieu.

» Mais pendant que la récolte des céréales a augmenté d'un quart, quelle est la position de la production du bétail?

» Le nombre des bêtes bovines s'est accru de 249.141, à peine d'un trentième.

» La population chevaline a crû de 447.178, soit 1/10.

» Le nombre des moutons est resté stationnaire, il a même été diminuant, résultat inévitable de cultures plus soignées et de la division des propriétés; si plus d'un million et demi de moutons belges et allemands ne venait alimenter le marché, leur chair serait devenue d'un prix impossible.

» La race porcine a crû d'un sixième et les exportations balancent les importations.

» Ainsi, pour nous résumer, tandis que la production des céréales croissait d'un quart, celle de la viande croissait seulement d'un vingtième.

» Et cependant cette dernière consommation marchait à pas de géant.

» Aussi le kilo de bœuf qui il y a trente ans valait un franc en vaut deux aujourd'hui, le veau, le mouton et le porc ont suivi le même mouvement; et encore à ces prix la consommation est-elle satisfaite, tous les besoins sont-ils remplis?

» Loin de là; la nourriture du soldat comporte un kilo de pain et 250 grammes de viande par jour, et les chefs de corps, où l'on exige du soldat soit des exercices vigoureux, soit du travail, trouvent cette ration insuffisante, il faudrait la porter à 280 ou 300 grammes; telle doit être au minimum la ration du travailleur, qu'il soit appelé à exercer ses forces, soit aux champs, soit dans les ateliers, et cependant la consommation moyenne n'excède pas 25 kilos par tête,

et encore dans ce nombre sont comprises les grandes villes.

» La consommation de la viande peut donc quintupler pour arriver à l'état normal.

» Du côté des céréales, production déjà exagérée tendant sans cesse à s'accroître sans augmentation possible dans la consommation. Du côté de la viande production insuffisante et augmentation possible de la consommation dans des limites indéfinies.

» La statistique nous dit donc d'une manière inflexible qu'il faut restreindre la production du blé ou au moins la renfermer dans les limites de la consommation, et au contraire nous livrer avec toute l'activité possible à la production de la viande.

» Quels sont les moyens que l'agriculture a à sa disposition pour arriver à ce résultat.

» L'augmentation des prairies naturelles et artificielles, et surtout la culture des racines.

» Les fourrages verts sont indispensables et suffisent pour l'été, il faut pour l'hiver des racines, carottes, navets, betteraves.

» Attachons-nous à cette dernière, la plus productive, la plus facile à cultiver, et voyons comment et en quelle quantité il faut l'employer, ses avantages, son prix de revient, comparativement à la paille et au foin.

» Une bête, pour s'entretenir et donner du lait ou de la chair, doit manger par jour 3 1/2 pour cent de son poids vif, en foin, pris comme unité de nourriture.

» Une vache de 300 kilos vive devra donc absorber $3\ 1/2 \times 3 = 11$ kilos de foin ou son équivalent, en comptant le foin à 60 fr. les 1,000 kilos, chaque kilo revient à 6 centimes.

» Remplacez le foin par de la betterave, non pour la quantité entière, mais pour une partie, soit pour à peu prés 5 kilos (en argent 30 centimes). Comme la betterave équivaut seulement au 1/3 du foin, comme substance alimentaire, vous donnerez 15 kilos de betterave.

» Quel est le prix de ces 15 kilos? Une mesure de betterave coûte dans notre arrondissement environ 180 fr.; location, fumier, culture, ensemençage et arrachage compris (car les collets et les verts laissés sur terre donnent une bonne demi-fumure pour le blé qui suivra.)

» La récolte moyenne pour cette dépense de 180 fr. est de 17,000 kilos. Ce qui met le prix des 1,000 kilos à 10 fr., le prix du kilo 1 centime, pour 15 kilos 15 centimes, et conséquemment la ration de betteraves à moitié prix de la ration de foin, voilà pour le prix. Une forte vache peut consommer 20 kilos et plus sans inconvenient. Pour l'em-

ploi . il faut absolument que les betteraves soient coupées par tranches, mélangées avec une quantité très-faible de petites pailles de blé ou d'avoine, ou bien de paille hachée et mise à fermenter de 1 à 3 jours, suivant la saison, pour que la fermentation vineuse se développe ; cette condition est indispensable, sans elle, point d'alimentation par la betterave, et beaucoup de cultivateurs y renoncent, faute de cette pratique.

» La cuisson peut remplacer la fermentation, mais elle est plus coûteuse. Quant aux avantages, les bêtes bovines mangent la betterave fermentée avec avidité, elles conservent leurs quantités et leurs qualités lactifères, leur poil est luisant, leur santé excellente, et quand elles cessent de tourner, elles prennent de la chair. Il y a donc économie pécunaire et bénéfice sous tous les rapports à employer la betterave.

» Le temps pendant lequel la vache ne mange pas de vert étant de 200 jours, il faut pour une vache de 300 kilos une quantité de betteraves égale à 15 kilo × 200 = 3,000 kilos, cette quantité étant le produit d'un cinquième de mesure, il faut donc, dans une exploitation, consacrer cette portion de terre à la betterave par chaque vache de la ferme.

» C'est ce qui se fait depuis longtemps dans les Flandres et toutes les parties des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne où la culture est en progrès, et elle est indispensable au bon entretien du bétail et à la production de fumier.

» Il était de notre devoir, et nous le remplissons, de vous tenir au courant du mouvement qui se produit dans l'Agriculture. Comme toutes les industries, elle est sujette aux transformations que lui imposent les besoins, les nécessités de l'époque, il faut qu'elle les subisse, et son avenir est tout entier dans la culture intensive, l'élevage du bétail et la production de la viande. »

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

VISITE DES JARDINS DES INSTITUTEURS.

M. le Président donne la parole à M. Noël-Morand pour un rapport sur la visite des jardins des instituteurs.

M. Noël s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Il n'a pas dépendu de moi, qui suis presque un profane dans le temple de l'Agriculture, que l'un de vos jeunes et

intelligents sociétaires, aux connaissances spéciales, cultivateur et agronome distingué, ne fût chargé de vous présenter ce rapport. Mais nos plus vives instances n'ont pu vaincre son refus; et j'ai, une fois encore, le périlleux honneur d'être l'organe de la commission sur un sujet qui mérite tout le bienveillant intérêt de la Société. C'est bien moins mon sentiment que celui de mes collègues que je viens vous exprimer; je ne suis que l'écho de la commission, qui n'est elle-même que l'expression des sous-commissions cantonales, et c'est là pour moi un motif de plus d'apporter, dans ce compte-rendu, le plus de précision et d'exactitude possible.

» Dans le canton de Boulogne, les membres de la sous-commission, et tout particulièrement notre honorable collégue M. Faverot, ont remarqué avec quels soins était tenu le jardin de M. Lecoutre, instituteur à Echinghen, et c'est avec satisfaction qu'on a constaté ses essais instructifs.

» Fort heureux seraient les instituteurs à qui il serait donné d'avoir un jardin de cette étendue! L'an dernier, je me suis fait un devoir de signaler à quelle généreuse sollicitude l'instituteur d'Échinghen devait ce privilége. Malheureusement les bonnes et généreuses idées ont de la peine à faire leur chemin, et l'exemple donné, par l'un de nos sociétaires, n'a pas encore trouvé d'imitateurs dans d'autres communes.

» La sous-commission n'a exprimé que de flatteurs témoignages sur les jardins des instituteurs de la Capelle, de Pernes et de Conteville.

» M. Bizet, l'instituteur de Baincthun, a défriché une partie de sa cour pour en faire une pépinière; et un champ qu'il a pris en location, est actuellement transformé par lui en un beau jardin sur une étendue de 10 ares.

» Dans le canton de Calais les instituteurs se sont généralement conformés aux instructions reçues, et la sous-commission n'a que des éloges à leur adresser sur la manière dont les jardins étaient ensemencés en plantes céréales et potagères.

» A Coulogne, la sous-commission a trouvé de beaux produits sur un sol maigre et sur une mauvaise exposition.

» A Saint-Tricat, heureux résultats dûs à beaucoup de soins, dans un champ d'expérience pour le blé, et une belle variété de produits sur un sol un peu sec.

» A Bonningues, bonne tenue de jardin, bonne terre, riche de végétation, mais là, peu de culture pour l'enseignement. Dans le jardin, qui est fort bien tracé, il y a beaucoup d'arbres à greffer.

» A Peuplingues, petit jardin fort bien soigné ; preuve de bonnes intentions d'expérimenter. Dans un petit champ, en dehors, il se trouve quelques échantillons de céréales.

» A Sangatte, un jardin de nouvelle création.

» Aux Attaques, M. Hubert-Codron a trouvé aussi un jardin de première année, bien tenu, de beaux légumes, 2 variétés de blé, 10 variétés de betteraves et 70 pieds d'arbres à écussonner.

» A Coquelles. le jardin se compose d'une langue de terre, portant quelques échantillons de céréales bien rangés.

» Enfin à Fréthun, la tenue du jardin est irréprochable de propreté ; remarquable culture de pommes de terre, et des blés généralement supérieurs à ceux des autres communes. Mais là, par une heureuse exception, les expériences se font sur une étendue de 26 ares. 6 ares seulement appartiennent à l'école, et 20 environ dépendent des terrains encore inoccupés provenant de la donation de Mme Becquet de Cocove. On trouve dans ce jardin des céréales, blé, avoine, assez de variétés de légumes et d'arbres fruitiers, dont 20 en plein rapport et 35 récemment greffés et repris, et plus de 50 à greffer.

» En finissant sur le canton de Calais, ai-je besoin de dire, une fois de plus, que les jardins de M. Prévost renferment, comme toujours, les plus belles variétés de céréales, et que ses essais sur les engrais sont de plus en plus instructifs. Je ne puis que vous renvoyer au bulletin d'octobre. Chacun de vous connaît et peut apprécier l'intelligente activité qu'il lui a fallu déployer pour mener à bonne fin les expériences faites. (1)

» MM. Chrétien, Bauwin et Lacroix se sont attachés à suivre les exemples du maître.

» MM. Carré, Gossin et Vieillard ont également mis ses leçons à profit.

---

(1) « Serai-je ici, en dehors de mon sujet, en citant ce qu'on pouvait lire dans une publication de cette semaine ?

» Des navigateurs ont rencontré sur l'Atlantique des prairies flottantes d'algues marines connues sous le nom de *Sargasses*. Un ingénieur français, M. Lavinière, a cherché à mesurer la masse de ces végétations sous-marines. Il a trouvé que cet immense canton océanique produit assez d'algues, pour fumer *neuf cents millions d'hectares*, et il a proposé à la Société d'Agriculture d'Angleterre, d'employer au transport de ces engrais, les navires qui, pendant le printemps et l'été, se livrent à la pêche de la morue. »

L'esprit aventureux de nos voisins sourit aux grandes et lointaines entreprises, et je ne serai point étonné d'apprendre que celle-ci vînt un jour féconder le sol de l'Europe. Mais en attendant, nos instituteurs feront bien de mettre à profit les expériences faites sur les engrais connus.

» Dans le canton de Desvres, la sous-commission place en première ligne MM. Leroy, Goudalle et Lanmoy, puis MM. Wallet et Pinte; elle mentionne ensuite MM. Leroux et Lenté, comme ayant fait quelques essais heureux.

» La sous-commision émet le vœu que, l'an prochain, tous les jardins soient visités. Il y a 15 ans, lorsqu'il s'agissait d'une impulsion à donner, la Société pouvait promettre des récompenses aux instituteurs qu prendraient l'initiative d'un enseignement reconnu utile par tous les agriculteurs ; mais qu'un décret récent (celui du 12 février 1867) n'avait pas encore consacré. Aujourd'hui la situation est accentuée dans des conditions meilleures. La Société faisait appel à la bonne volonté des instituteurs, et ce sont eux maintenant qui lui demandent de les guider dans l'accomplissement de leur devoir par la constatation des succès qui peuvent couronner leurs efforts.

» Dans le canton de Guînes, MM. Ansel et Laude se sont distingués entre tous; mais ils vont être suivis de près par MM. Normand et Gatoux. Ce dernier a pu, au moyen d'un terrain pris en location, non loin de l'école, envoyer pour la première fois, de ses produits à l'exposition de cette année, et la sous-commission a lieu d'espérer qu'elle pourra un jour signaler d'une manière toute particulière MM. Delattre, Courquin et Boutoille.

» C'est ici l'à-propos de citer l'observation faite par l'un des membres de la sous-commission, l'un de nos plus aimés et vénérés collègues. M. Monteuuis, curé-doyen de Guînes, a visité tout particulièrement le jardin de M. Gatoux, et il déclare : « qu'il a vu là des produits magnifiques, des épis » de diverses sortes de blé, très-riches en grains, sur des » tiges de plus de 2 mètres de hauteur. »

» Ces paroles doivent être un précieux encouragement pour l'instituteur qui les a méritées.

« Dans le canton de Marquise, la sous-commission cite » MM. Pérard, Caron, Serret et Gauguez. Elle a exprimé » toute sa satisfaction pour le résultat obtenu dans le jardin » d'Hervelinghen, en déclarant qu'il a fallu au jeune » instituteur une grande patience et une grande énergie » pour arriver si vite aux produits magnifiques, dont elle » a été heureuse de le féliciter. »

« Dans le canton de Samer, après avoir adressé ses félicitations à MM. Lacroix, Blart, Heumetz et Vincent, la sous-commission émet le vœu que les jardins soient toujours tenus dans un grand état de propreté. N'importe à

quel moment de l'année, on doit toujours trouver des légumes de saison. A cette époque, beaucoup trop de jardins sont enherbés. Il ne suffit pas d'être soigneux au printemps et en été ; il faut l'être toujours. On ne demande pas en novembre des asperges et des petits pois, mais des légumes plus modestes: des choux, des poireaux, de la chicorée, à côté des terrains préparés pour les semailles des 1ers mois de l'année. On l'a dit avec raison dans une publication d'hier: « La nature n'étale point, durant la froide » saison, ses grandes toilettes estivales ; mais la nature » n'est jamais morte, et si elle semble sommeiller un » instant, c'est pour se réveiller plus vigoureuse et plus » brillante. »

» La sous-commission de Samer observe ensuite dans son rapport, qu'il lui paraîtrait imprudent de juger et de conclure de la partie au tout, et que l'on ne peut toujours faire avec succès sur une grande étendue de terrain, ce qui réussit parfaitement sur une occupation restreinte. « Il faut, » dit-elle, mettre le terrain à l'étude, non dans une con- » tenance de quelques ares, et derrière une haie où la » main du maître peut en temps utile, et par des arrose- » ments répétés, forcer les plantes à se développer bien » autrement que si elles étaient abandonnées à elles- » mêmes et à un air libre, et dans de vastes champs, loin » des clôtures qui font abri contre les rigueurs et les intem- » péries des saisons. »

» Assurément, des paroles aussi sages et aussi prudentes ne trouveront qu'un assentiment unanime, dans cette enceinte composée de cultivateurs intelligents et pratiques. Qui pourrait en effet contester que de toutes les leçons, celles de l'expérience sont les premières par excellence ?

» Je n'ai plus rien à ajouter sur les visites faites dans les jardins des instituteurs de l'arrondissement. Ces murs, tapissés de leurs remarquables produits, en disent beaucoup plus que mes faibles paroles.

» De l'ensemble des divers rapports des sous-commissions, la considération qui a le plus frappé la commission générale, est celle que j'ai exprimée, déjà à deux reprises différentes, c'est-à-dire chaque fois, à un an d'intervalle ; vous avez tous compris que c'est toujours l'insuffisance de l'étendue des jardins des instituteurs, qui malheureusement, sera longtemps l'objet de nos préoccupations et de nos tristesses.

» Après les sacrifices personnels de l'Empereur sur sa cassette particulière ;

» Après les arrêtés et circulaires ministériels, après le décret du 12 février 1867 ;

» Après les vœux exprimés par tant de conseils généraux ;

» Enfin, surtout après la dernière enquête agricole, pouvons-nous, Messieurs, nous défendre d'une expression de découragement, à voir encore mettre en doute la question de savoir s'il est bon et utile à l'intérêt de l'Agriculture en général d'avoir, dans chaque commune, un jardin et un petit champ d'expérience à la disposition de l'instituteur et de ses élèves ?

» N'est-ce pas là l'évidence ? N'est-ce pas là le point de départ indispensable ?

» Sans un champ d'expérience, comment comprendre l'étude des essais pratiques ?

» Un champ, à quelques centaines de mètres de l'école, ne doit-il pas atteindre le but désiré, en ménageant en même temps une promenade au public, et en servant de paisible arène pour les excercices gymnastiques des élèves au milieu des fleurs, des arbres fruitiers et même des plantes officinales, et d'une pépinière d'essences diverses appartenant à la commune ?

» Cet idéal, j'ai hâte de le dire, va se réaliser sur un point de l'arrondissement. La commune d'Hardinghen, s'occupe à disposer un jardin qui réunira ces diverses conditions. Puisse son exemple donner à d'autres communes l'heureuse inspiration de l'imiter !

» J'ai fini, messieurs, mais permettez-moi l'expression d'un sentiment dont je ne puis me défendre.

» Au milieu de notre Société tant agitée, tant tourmentée par ces violences et ces égarements de la pensée que, malgré nous il nous faut entendre, on aime (comme on le disait dernièrement dans une assemblée artistique en la capitale), à se reposer et à se rafraîchir l'esprit, loin du mirage des brillants sophismes, dans les régions paisibles et sereines des études de l'art.

» Et ce que l'on a dit des études scientifiques, ne peut-on le dire à plus forte raison de l'agriculture et de l'horticulture, ces sources inépuisables, comme la nature elle-même, d'études et d'observations sans fin ?

» Aussi, par cette considération même, les fruits de vos travaux doivent-ils être et rester toujours d'un prix inestimable, et selon l'expression d'un savant, ils ne sont pas condamnés à demeurer cachés dans les trésors d'une collection, et comme la plaine ou la montagne, ils font partie d'un horizon sans fin.

HERBAGES.

M. le Président donne la parole à M. A. de Vernicourt pour le rapport de la commission des herbages.

M. A. de Vernicourt s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Il n'est guère de contrée où l'on puisse faire de bonne agriculture sans herbages. Quand la nature du sol ne se prête pas aux herbages perpétuels, on doit y suppléer par des herbages temporaires.

» Dans l'arrondissement de Boulogne, plus que partout ailleurs, les herbages sont la condition indispensable de l'existence de notre agriculture qui fait l'élevage de toutes les espèces de bestiaux, et qui obtiendrait des succès plus grands si nos paturages arrivaient au degrès de perfection qu'ils doivent attendre.

» Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, Messieurs, des visites faites par la Commission que vous avez nommée, chez les cultivateurs intelligents et dévoués au progrès agricole, qui ont bien voulu nous appeler à l'examen de leurs travaux.

» I. — M. Lecat-Lœuillet exploite à la Vallée, commune d'Audembert, une ferme dont il est le propriétaire.

» Cette ferme est d'une étendue de 31 hectares, dont un tiers en herbages. En 1868, elle a valu à son propriétaire l'un des deux prix que la Société d'Agriculture décerne pour l'ensemble de culture.

» Depuis quelques années, M. Lecat a amélioré d'une manière très-notable l'état de ses herbages.

» Une pature de 2 hectares 80 ares, touchant à la ferme, était dans sa partie ouest occupée par des plantations forestières et par des broussailles. Un beau verger se trouvait dans la partie est, il a été conservé. Dans l'autre partie contenant environ 1 hectare 80 ares, divers travaux ont été exécutés ; les plantations ont été enlevées, les broussailles ont été détruites, on a fait les terrassements et les rigoles nécessaires à l'irrigation qu'on opère d'une manière très-avantageuse avec les eaux recueillies avec beaucoup de soin, et provenant d'une part de plusieurs petites sources qui surgissent dans une rue du voisinage, et d'autre part avec les eaux d'une autre rue qui reçoit les égouts des cours de plusieurs fermes.

» L'irrigation a commencé l'année dernière et elle ne pourra manquer de produire un merveilleux effet. Dans la partie terrassée, le gazon n'était pas encore entièrement formé, mais un supplément d'ensemencement exécuté au mois de juillet dernier va remédier à cette imperfection.

» Une mauvaise pature de 65 ares, contiguë au chemin

de grande communication de Marquise à Wissant, était couverte de joncs, comme il s'en trouve encore dans le voisinage. Elle a été desséchée et nivelée, et elle est aujourd'hui transformée en prairie.

» Une pature de 1 hectare 50 ares a été formée avec une très-mauvaise terre, dont la plus grande partie était d'un travail très-difficile et d'un faible produit.

» M. Lecat était occupeur d'une terre contenant près d'un hectare et qui appartient à sa nièce. Cette pièce de terre, étroite et longue, était longée par un ravin formé par un cours d'eau qui a sa source à Leubringhem. Ce ravin occupait une partie notable de la surface, et il n'était d'aucune utilité à l'autre partie. M. Lecat donna l'idée d'utiliser le cours d'eau pour l'irrigation, et les travaux de terrassement nécessaires furent exécutés d'après ses indications et sous sa surveillance. Ces travaux, commencés en 1867, furent terminés en 1868, et le pré a produit en 1869 une bonne récolte de foin. Il ne reste à exécuter pour parfaire ce pré que quelques améliorations de détails et à l'entourer d'une cloture.

» II. — M. Broutta-Masset, meunier et cultivateur à Marquise, a acheté 70 ares de terrains marécageux situés au territoire de Marquise, dans la vallée qui conduit à Bouquinghem.

» Ce terrain était de la catégorie de ceux, malheureusement encore trop nombreux dans notre pays, qu'on considère comme des patures, et qui ne sont en réalité, non pas seulement d'un produit nul, mais encore un danger des plus graves au point de vue de la santé des malheureux animaux qui y vont broutter les plantes aquatiques les plus pernicieuses, y vivre dans une humidité constante, et y contracter ainsi ces maladies désastreuses qui trop souvent viennent désoler l'agriculture. On a lieu de s'étonner qu'il se trouve encore des terrains abandonnés dans des conditions aussi déplorables quand on considère qu'ils peuvent être transformés d'une manière tellement avantageuse qu'ils donneraient des produits supérieurs à ceux des terrains voisins. Pour arriver à ce résultat, une seule chose est nécessaire, c'est le desséchement, et chacun sait qu'il peut s'opérer, même dans les terrains les plus marécageux, en employant d'abord, au lieu de drains ou de pierres qui s'enfonceraient et se perdraient dans la fange, des branchages de n'importe quelle essence de bois qui opèrent parfaitement un premier desséchement qui donne au terrain assez de consistance pour qu'il puisse supporter les lignes de tuyaux qui seront ensuite placés dans les intermédiaires.

» M. Broutta opéra immédiatement le desséchement de son terrain, de la manière la plus complète, et il le loua pendant plusieurs années à un jardinier, qui y fit de belles récoltes de légumes.

» En 1868, M. Broutta reprit l'exploitation de son terrain, et il l'ensemença en herbe dans une récolte d'avoine. Le succès était d'autant plus certain que le terrain était on ne peut plus convenablement préparé par la culture du jardinage. Aussi, le nouveau pré donna-t-il, en 1869, une très-belle récolte de foin.

» M. Broutta posséde deux autres herbages : une pature de 1 hectare 30 ares et un pré d'égale contenance, et tous les deux sont tenus dans de très-bonnes conditions.

» III. — M. Minet, boucher à Marquise, occupe de M. Fouan, 70 ares de terrain situé au territoire de Marquise, dans la vallée de Bouquinghem.

» Non loin de celui transformé par M. Broutta, ce terrain se trouvait à peu près dans les mêmes conditions, et il était remarqué par la mauvaise nature du gazon dont il était avêti.

» M. Minet fit assainir le terrain, et il en renonvela le gazon par les engrais puissants que lui procure sa profession de boucher. Il y employa aussi, comme amendement, la cendrée des fours à chaux. De manière que cette pature est aujourd'hui remarquée par son abondance et la qualité supérieure de son gazon.

» Toutes les améliorations qui ont opéré un changement radical dans la nature de cette propriété ont été exécutées par le locataire qui, il est vrai, avait en sa possession les engrais nécessaires, mais qui en a fait un très-judicieux emploi, et qui a fait seul les frais de desséchement et d'amendement.

» IV. — M. Haffreingue est propriétaire et exploitant de la ferme du Grand Flot, au territoire de Réty.

» Cette ferme comprend 45 hectares de terres; dont 8 hectares sont en herbages.

» La proportion dans laquelle les herbages entrent dans l'étendue totale, paraît trop faible, et avant les améliorations opérées par M. Haffreingue, il existait l'inconvénient bien plus grave, que tous les herbages étaient en mauvais état.

» Le sol de la ferme du Grand Flot est généralement bon et très-convenable pour la culture du labourage. On est alors moins disposé à augmenter l'étendue de la culture herbagère qu'on l'est dans les contrées où, pour arracher au sol une médiocre récolte de céréales on détruit les

meilleurs attelages, les meilleurs instruments, les meilleurs ouvriers.

» Une pâture de 3 hectares vient d'être formée en face de la ferme par la réunion d'une partie de 65 ares déjà gazonneuse où se trouvait autrefois une habitation, et d'une terre en labour de 2 hectares 35 ares, qui depuis six ans a été ensemencée en trèfle blanc et en herbe du pays, et qui a été fumée avec du fumier de ferme.

» Le mélange de trèfle blanc et d'herbe du pays est excellent pour l'ensemencement d'un pâturage ; mais néanmoins il y a deux conditions essentielles à remplir pour être certain d'un succès durable. Le trèfle blanc n'est pas une plante perpétuelle, et quand la durée de son existence est terminée, elle est très-souvent remplacée par de mauvaises plantes: il faut donc que le trèfle blanc n'entre dans le mélange que dans des proportions très-faibles, ou plutôt qu'il ne soit employé que par surcroît. La seconde condition, c'est un bon choix d'herbe du pays. Beaucoup de nos herbages sont malheureusement encore bien loin de la perfection ; il n'est donc plus indifférent de prendre la première semence venue au pied d'une meule qui contient souvent du foin de provenances diverses. Le procédé le plus certain pour arriver à un succès assuré, c'est de choisir une portion d'herbage dont le gazon est irréprochable par sa qualité et son abondance, de la laisser arriver en parfaite maturité, de la moissonner et de la battre suivant les procédés employés pour le blé et les autres céréales. Il serait encore bon aussi d'observer les aptitudes particulières des plantes en ne prenant pas, par exemple, la semence des plantes montantes des prés irrigués pour ensemencer une pature sèche. Pour ce cas, il est beaucoup plus convenable de tâcher de se procurer de la semence provenant d'un herbage habituellement paturé, où les plantes tendent plutôt à former un gazon épais, qu'à prendre de l'élévation.

» M. Haffreingue possédait un pré d'une contenance de 2 hectares 40 ares, dans un encaissement où viennent se réunir les eaux des champs voisins et celles de quelques petites sources. On n'avait jamais utilisé, pour irriguer la prairie d'une manière convenable, ce cours d'eau qui la traversait dans toute sa longueur et qui y causait des dégradations. Cependant le sol appelait lui-même une amélioration, puisqu'il annonçait sa puissance par une végétation abondante, quoique de mauvaise nature.

» A l'automne de 1868, on entreprit les terrassements et les rigoles nécessaires pour une irrigation dans de bonnes conditions. Ces travaux furent terminés au printemps suivant, et immédiatement la prairie restaurée,

transformée de la manière la plus avantageuse, fut ensemencée en herbe fournie par la maison Vilmorin, herbe qui appropriée au climat et à la nature de l'herbage, réussit dans beaucoup d'autres prairies de la contrée. Une mauvaise clôture et des arbres se trouvaient dans la partie basse de la prairie ; ces plantations ont été arrachées.

» Le volume d'eau n'est peut-être pas fort, relativement à l'étendue à arroser, mais on pourra remédier à cet inconvénient, en employant le système de l'irrigation alternative et en commençant l'opération dès les premières pluies d'automne qui toujours amènent les eaux les plus fertilisantes, puisqu'elles tiennent en dissolution les engrais qu'elles enlèvent des champs cultivés et des chemins qu'elles parcourent.

» En même temps que M. Haffreingue établissait de nouveaux herbages et qu'il améliorait ceux qui étaient susceptibles de l'être, il défrichait ceux qui étaient en mauvais état et qui pouvaient entrer avec avantage dans la culture du labourage. C'est ainsi qu'une pâture de 1 hectare 75 ares, qui était avêtie d'un mauvais gazon, a été défrichée en 1866, drainée et marnée. Cet herbage, qui était d'un très-faible produit, se couvre chaque année d'abondantes moissons, notamment la récolte de blé qu'elle vient de donner et qui peut égaler celles des sols les plus favorisés. C'est une preuve de plus que dans la plupart des cas on ne doit pas hésiter à mettre en labour les mauvais herbages, sauf à les rendre à leur ancienne destination et dans de meilleures conditions après qu'ils ont généreusement donné quelques récoltes abondantes qui bien souvent donnent la plus heureuse impulsion à la tenue générale de l'exploitation.

» V. — M. DE CAUVILLE habite son domaine des Barreaux, site très-pittoresque au territoire de Réty, près des carrières de marbre du Haut-Banc.

» M. de Cauville possède déjà une belle prairie irriguée, dans de bonnes conditions, et comme le cours d'eau dont il dispose a de la puissance, il ne se borne pas à entretenir et à améliorer ce qui existe, il s'occupe de lui donner une bien plus grande extension.

» Un nouveau vannage qui vient d'être créé en amont de l'ancien, établit une dérivation supérieure nécessaire au projet.

» Déjà un nouveau pré de 1 hectare 30 ares a été formé avec une terre en labour, et il a été ensemencé au mois de juin dernier.

» Prochainement on entreprendra la construction d'un troisième pré qui aura une contenance de 1 hectare 75 ares

formé de la réunion d'une portion de terre en labour, d'une portion de pâture, d'un terrain à l'état de ravin, près duquel se trouve un batiment qui, à ce qu'il paraît, fut autrefois un temple protestant à l'usage des Anglais, et qui, n'offrant rien de remarquable comme architecture, sera probablement démoli pour une meilleure exécution des travaux.

» M. de Cauville a aussi le projet de former une nouvelle pâture avec une pièce de terre en labour à proximité de la Ferme.

» Les travaux si heureusement conçus par M. de Cauville, seront couronnés d'un beau succès, et sitôt qu'ils seront terminés, la Société sera heureuse d'offrir à M. Cauville l'une des plus belles récompenses qu'elle decerne pour l'amélioration des herbages.

» VI.—MM. Longuemaux frères exploitent à Londefort, commune de Wierre-Effroy, une ferme dont ils sont propriétaires.

» Cette ferme comprend 30 hectares de terre, et ils y ajoutent 33 hectares qu'ils tiennent en location de M. Courtois.

» Les herbages de cette ferme étaient insuffisants et incomplets. MM. Longuemaux comprirent la nécessité d'améliorer cette situation.

» Une pièce de terre en labour contenant 1 hectare 75 ares d'un sol glaiseux, mélangé de pierres calcaires, était ainsi dans les plus mauvaises conditions pour la culture de labourage. Les terrains de cette sorte ne peuvent se travailler que pendant quelques mois de l'année. Au commencement du printemps et à l'automne, l'humidité les rend adhérents aux instruments qu'on tenterait d'y introduire, et ils ne pourraient d'ailleurs porter les attelages qui les conduiraient. L'été, la sécheresse les rend tellement durs qu'ils résistent aux instruments les plus énergiques.

On ne saurait guère penser à supprimer la jachère dans ces terrains, quand bien même on aurait à sa disposition tous les engrais nécessaires, puisqu'on ne pourrait parvenir à les disposer pour les semailles aux époques nécessaires dans le système de culture sans jachère.

» Mais si ces terres vives et compactes sont peu convenables pour la culture des céréales, elles ne sont pas sans puissance végétative, et quand elles ont été ensemencées en bonne herbe après une année de culture bien suivie, elles s'avétissent facilement d'un gazon très-nutritif.

» C'est ainsi que MM. Longuemaux, qui ont ensemencé leur terre en bonne herbe du pays, dans la récolte d'avoine

de 1867, possèdent aujourd'hui une bonne pature.

» Un enclos contenant 1 hectare 50 ares, partie en pré et partie en pâture, était partout couvert d'un gazon de très-mauvaise nature. En 1868, les nivellements et les rigoles nécessaires à l'irrigation ont été exécutés. Ensemencé au printemps dernier, il est maintenant couvert d'un beau gazon qui va être irrigué au moyen d'un cours d'eau formé de la réunion de quelques petites sources, des eaux des rues et de celles des drainages voisins.

» Un pré de 1 hectare 20 ares, situé en aval, est ensuite irrigué avec les mêmes eaux.

» Tous les autres herbages de la ferme de MM. Longuemaux, sont bien tenus et ont été améliorés par le drainage.

» Le dessèchement par le drainage est pour bien des contrées l'une des plus grandes améliorations agricoles des temps modernes. Raisonnant seulement au point de vue des herbages, le drainage indépendemment qu'il transforme le plus heureusement les mauvais gazons, en enlevant aux plantes aquatiques l'élément sans lequel elles ne sauraient vivre, le drainage fournit des eaux, qui réunies, augmentent la puissance des cours d'eau employés à l'irrigation. C'est ici le cas d'appliquer, et dans son sens propre, le proverbe : *les petits ruisseaux font les grandes rivières.*

» Ils seraient bien nombreux, en Boulonnais, les petits ruisseaux créés par le drainage, si cette salutaire opération passait dans la pratique habituelle de l'exploitation agricole, et qu'alors tous les terrains qui l'appellent recevaient Espérons que prochainement le gouvernement exaucera nos vœux en accordant les subventions nécessaires pour que nous puissions encourager efficacement le progrès du drainage, que nous avons la douleur de voir se ralentir sur beaucoup de points de notre territoire.

» VI. — M. Lemaitre habite, au territoire de Wierre-Effroy, un domaine très-agréablement situé sur le bord d'un cours d'eau, environné de belles et nombreuses plantations. L'art y a embelli, orné et même imité la nature de manière à en rendre le séjour des plus attrayants.

» Là, M. Lemaître, en louant sa ferme, s'est réservé un faire-valoir important qu'il exploite, aidé d'un fils, dévoué comme lui au progrés agricole.

» Depuis quelques années, M. Lemaître s'occupe de compléter et d'améliorer les nombreux herbages qu'il possède sur les territoires de Wierre et de Réty.

» Une pâture de 2 hectares était de qualité fort ordinaire. On a trouvé le moyen d'en faire une bonne prairie en

l'irriguant, pour la partie basse avec les eaux du ruisseau, et pour la partie haute avec les eaux qui sortent des cours des deux fermes.

» Deux pâtures contenant ensemble 2 hectares 80 ares, dont le gazon était de très-médiocre qualité, viennent d'être terrassées, et elles vont recevoir, dans de bonnes conditions, le bienfait de l'irrigation. La dépense de 350 fr. l'hectare que les travaux ont nécessité, ne représente pas le dixième de l'augmentation de valeur que va acquérir la propriété. Cette dépense eût été beaucoup plus grande si, dans le but d'obtenir un plus bel alignement des rigoles, on avait entrepris de plus forts terrassements. Mais il suffit pour la réussite de l'opération que l'eau coule facilement sur tous les points de la surface, et bien souvent des opérations d'une grande importance sont longtemps ajournées, parce qu'on se place en face de travaux très-dispendieux qui pourraient être beaucoup simplifiés.

» Un pré de 85 ares a été desséché et défriché pour détruire le mauvais gazon que les eaux ferrugineuses y avaient fait croître. Il a été ensuite ensemencé en herbes de bonne qualité qui ont formé un bon gazon, qui est d'autant meilleur qu'il jouit du bienfait de l'irrigation.

» Un pré de 86 ares a été doublé de valeur par l'irrigation avec les eaux d'une source dite *fontaine St-Pierre*, et par l'enlèvement des plantations inutiles.

» Un autre pré de 86 ares, est aussi amélioré au moyen de l'irrigation, partie avec les eaux du village et partie avec celles du ruisseau.

» Une pâture, nommée *pâture du Vert*, contenant 5 ares 60 ares, a été débarrassée des haies qui la divisaient en trois, et elle a été drainée. Depuis, le gazon y est beaucoup plus nutritif et plus précoce, ce qui permet d'y engraisser des vaches beaucoup mieux, et de les fournir à la boucherie dès le commencement de l'été, époque où la vente est plus facile et plus avantageuse.

» Un pré de 43 ares, nommé *pré du Vert-Mont*, situé au territoire de Réty, contient une source donnant très-abondamment une eau très-convenable aux irrigations. On y a ajouté 1 hectare 70 ares de terre en labour contiguë, de manière à former un pré de 2 hectares 14 ares, d'un seul enclos, entièrement arrosé avec les eaux de la source qui y fait d'autant plus d'effet qu'aucune de ses qualités fertilisantes n'a encore été absorbée par d'autres irrigations.

» Ce succès encouragea M. Lemaître à créer un second pré avec une terre de qualité médiocre, où il pouvait aussi se servir des eaux de la même source. Ce terrain, d'une

contenance de 1 hectare 30 ares, a été terrassé et ensemencé, et la première récolte qu'on vient d'y obtenir fait espérer un plein succès.

» Ces deux terrains ont coûté par hectare 2,600 fr. d'acquisition et 350 fr. de travaux. Leur valeur actuelle surpasse évidemment de beaucoup le montant de ces sommes réunies.

» En résumé, M. Lemaître a créé ou amélioré 13 hectares de prés et 5 hectares 60 ares de pâture.

» En même temps qu'il a ainsi augmenté d'une manière considérable la valeur de ses propriétés, M. Lemaître a rendu un très-grand service à l'agriculture, en donnant un exemple qui stimulera le progrès, qui engagera bien des propriétaires à s'occuper d'avantage de l'amélioration de leurs herbages.

» Au concours de 1867, la commission, en rendant compte des améliorations d'herbages opérées par M. Lacheré, fermier de M. Lemaître, à la ferme de Grigny, émettait le vœu de voir disparaître quelques rangées d'arbres qui se trouvaient au milieu d'une bonne pâture. M. Lemaître tient considérablement et avec raison à la conservation des belles plantations qui accompagnent et qui font l'ornement de sa résidence; mais en agriculteur expérimenté, il apprécie tout le dommage que les trop nombreuses plantations causent à la jouissance du fermier. Aussi, M. Lemaître s'empressa-t-il de faire disparaître celles signalées à la ferme de Grigny. Là aussi, il a rendu service à la cause du progrès agricole, en donnant un bon exemple, qu'il est bien désirable de voir imiter par beaucoup de propriétaires.

» VIII. — M. J. Lefebvre exploite, au territoire de Landrethun-le-Nord, la ferme de Mi-Moyecque, appartenant à madame de Vernicourt, son aïeule.

» En entreprenant, il y a deux ans, cette exploitation, M. Lefebvre trouva des herbages assez étendus, mais presque tous dans le plus malheureux état. Abandonnés à une végétation sauvage, jamais la main de l'homme n'était intervenue, si ce n'est pour, de loin en loin, y faire la triste moisson de la broussaille qui y croissait. Les eaux causaient presque partout leurs pernicieux effets sur les parties où le gazon n'était pas étouffé par les épines, les ronces, les joncs marins. Une partie était couverte de buttes très-rapprochées, repaire des taupes et des fourmis, telles qu'on en voit trop souvent sur les terrains communaux.

» M. Lefebvre se trouva donc en présence de grands travaux à exécuter, et il n'hésita pas à se mettre à l'œuvre.

» Une pâture de 6 hectares a été défrichée et elle a produit en 1868 une belle récolte d'avoine. Pour près de la moitié de son étendue ce terrain a dû être défriché à la bêche, tant étaient fortes et nombreuses les buttes faisant obstacle à l'emploi de la charrue. Le drainage, nécessaire dans toute l'étendue, est exécuté sur près de la moitié.

» Un pré de 70 ares est défriché et drainé.

» Une amélioration provisoire est exécutée dans une pâture de 6 hectares qui sera plus tard défrichée quand la ferme sera en possession de nouveaux herbages pour la remplacer.

» M. Lefebvre, en même temps qu'il s'occupait de la destruction des anciens herbages, a commencé à en créer de nouveaux.

» Une pièce de terre en labour de 3 hectares a été jachérée en 1869 dans de bonnes conditions et débarrassée d'une mauvaise haie qui occupait un grand espace le long du chemin, a été ensemencée en herbe au mois d'août, et elle est aujourd'hui avétie d'un très-beau gazon qui a poussé aussi abondamment que les meilleurs regains. Il ne reste qu'à la drainer pour en faire une excellente pâture.

» Un enclos de 32 ares a été ensemencé en luzerne avec succès dans la dernière récolte de blé.

» Tous les travaux de M. Lefebvre sont conçus avec une rare intelligence, et ils sont exécutés avec une grande célérité. Leur terminaison, qui ne saurait être éloignée, assurera à M. Lefebvre un rang très-distingué parmi les lauréats de nos concours.

» IX.-- M. Lavoisier est instituteur à Pernes Bien des fois la Société d'Agriculture lui a décerné des récompenses pour le zèle et l'intelligence qu'il apporte pour faire aimer l'agriculture à ses élèves et pour les expériences agricoles dont chaque année de beaux produits viennent orner notre exposition. En bon père de famille, il ne néglige pas de faire profiter à ses propres enfants de ses utiles leçons, et aujourd'hui il crée une exploitation agricole pour l'un de ses fils.

» M. Lavoisier a acquis une maison avec quelques parcelles de terre où il a opéré les améliorations suivantes :

» Un pré de 42 ares est irrigée d'une manière très-avantageuse avec les eaux du chemin de grande communication de Wimille à Belle qui traverse le village de Pernes, et il produit chaque année d'abondantes récoltes.

» Deux enclos contenant ensemble 50 ares ont été réunis en un seul par l'enlèvement d'une haie qui y occupait un grand espace. La partie supérieure est bien gazonnée et

elle est récemment plantée de pommiers. La partie inférieure a été mise en pâture cette année, et le gazon se fortifiera d'autant mieux qu'il a été abondamment fumé par le parcage des vaches.

» Un autre pré de 43 ares présente un gazon d'un très-bel aspect.

» M. Lavoisier a loué à M. Flahaut une pièce de terre en labour, contenant onze hectares, qui est peut-être l'une des plus mauvaises de la ferme du Fond de Pernes, ferme bien connue par l'important troupeau de moutons mérinos que son propriétaire y tenait dès l'origine de l'introduction de cette race en France.

» Cette grande pièce terre était presque partout très-humide. Elle a été desséchée par le drainage et divisée en deux par une belle haie d'épines. La partie sud est conservée pour la culture du labourage.

» La partie nord, contenant cinq hectares, est presque partout un sol glaiseux le plus compact et le plus intraitable. Néanmoins, pendant bien longtemps les précédents occupeurs s'obstinèrent à tenir en labour cette terre qui devait leur coûter de si grands frais de culture dont assurément ils ne trouvaient pas la rémunération dans les produits toujours faibles et souvent incertains qu'ils pouvaient en obtenir. Malheureusement cette grande faute si préjudiciable au progrès agricole est commise dans beaucoup de fermes du bas-boulonnais où on pourrait mettre en herbages d'une certaine valeur le quart ou le tiers des terres en labour, et reporter tout le travail et tous les engrais sur les terres plus faciles.

» M. Lavoisier n'hésita pas à entrer dans cette bonne voie.

» En 1868 et 1869 la totalité des cinq hectares fut ensemencée d'herbe qui partout forme maintenant un gazon relativement bon, susceptible de s'améliorer beaucoup par les soins que lui donne M. Lavoisier. Un ruisseau coule dans le bas de cette pièce de terre, et jamais on n'avait songé à lui demander de fertiliser la moindre parcelle de cette propriété. Cependant on reconnaissait que depuis le défrichement d'un bois en amont, les eaux de ce ruisseau devaient avoir acquis une bien plus grande valeur, puisqu'au lieu de recevoir un feuillage nuisible, elles recevaient les engrais des terres en labour qui l'avoisinent.

» Après avoir étudié les pentes, M. Lavoisier fit établir un vannage près de la route traversée par le cours d'eau et établir une rigole dirigée sur tous les points accessibles ; de manière que près d'un hectare du nouvel herbage jouit du bienfait de l'irrigation, opération qui va augmenter des

trois quarts la valeur de la terre. Le surplus de l'herbage sera, selon que son occupeur en a le projet, amélioré par les engrais de ferme.

Le propriétaire intervient dans le travail du fermier en fournissant les tuyaux de drainage et par la construction du ventel. Mais toute l'initiative et tous les autres frais sont l'œuvre du fermier qui a ainsi appliqué dans une très-large proportion relativement à l'étendue de son exploitation le système tant de fois recommandé par la Société, et dont cette opération sera l'une des plus évidentes justifications; car il est certain que les six hectares qui restent dans la culture du labourage, desséchés, plus travaillés et mieux fumés qui si l'on avait eu à traiter, sans augmentation de frais, la totalité de la pièce, produiront seuls d'aussi abondantes moissons. L'on aura en plus le produit important des cinq hectares qui sont passés dans la culture herbagère.

» X. — M. Martin possède à Nabringhem, une ferme dont presque tous des herbages se composent de vallées étroites et profondes, ou plutôt des ravins où coulent des eaux qui peuvent être très-avantageusement utilisées pour l'irrigation.

Dans ce but, M. Martin a entrepris des terrassements tellement considérables que, sur un point, le déblai va jusqu'à une profondeur de près de cinq mètres.

Tout engageant M. Martin à persister dans son idée de rendre au domaine agricole, en y formant de bonnes prairies, des espaces à peu près perdus, nous l'engageons néanmoins à faire une étude très-sérieuse et très-complète de son projet, qui peut-être lui indiquerait qu'en restreignant un peu le périmètre de ses opérations, il arriverait plus sûrement et plus économiquement à la réalisation de son entreprise dont aussi il pourrait jouir beaucoup plus tôt des heureux résultats.

XI.— M. de Cormette habite son domaine d'Henneveux, et il fait valoir lui-même une partie de ses terres.

Henneveux est très-favorablement placé pour les irrigations. Dans une vallée où surgissent plusieurs sources, où se réunissent plusieurs cours d'eau qui forment l'un des affluents de la Liane vers Bournonville.

Aussi M. de Cormette possède-t-il 18 hectares de prairies irriguées qui depuis longtemps ont une grande renommée qui ne fait qu'augmenter par les améliorations, les soins intelligents qu'elles reçoivent du propriétaire sous les yeux duquel ces belles prairies ont l'avantage d'être placées.

M. de Cormette vient d'entreprendre une amélioration

d'une certaine importance à un des prés irrigués avec les eaux de la source de St-Folquin. Ce pré contient aujourd'hui 90 ares, et on va y réunir l'emplacement d'un petit bois de 30 ares qu'on vient de défricher. Le terrain de l'ancien pré contient trop d'humidité naturelle, ce qui nuit à la qualité du foin. Il sera donc nécessaire de le drainer. Il n'y a pas à craindre l'absorption des eaux de l'irrigation par le dessèchement, puisqu'on peut la prévenir en damant avec soin le remblai du drainage, et que d'ailleurs le gazonnement et le limon apporté par les eaux de l'irrigation ne tardent pas à boucher tous les interstices. Il n'y aura donc d'autres travaux à exécuter pour la mise en bon état de la prairie que le terrassement et l'ensemencement de la partie à ajouter, l'établissement de la première rigole et celui d'une rigole de reprise passant vers le milieu de la partie ancienne comme de la partie nouvelle.

Nous serons heureux de pouvoir signaler l'année prochaine l'exécution du nouveau travail de M. de Cormette, en même temps que nous donnerons des détails plus étendus sur toutes les autres prairies du domaine d'Henneveux. Nous serons heureux aussi de pouvoir alors inscrire M. de Cormette au nombre de nos lauréats

Ici, messieurs, se termine la relation de nos visites, la longue énumération des travaux exécutés pour l'amélioration de nos herbages ; ici aussi, commencent nos regrets. Renfermés dans les limites rigoureuses d'un crédit de 500 fr., nous ne pouvons offrir que des primes peu importantes relativement au mérite des travaux. Nous espérons que les lauréats voudront bien considérer comme véritable valeur de la prime, la distinction qu'elle comporte, plutôt que la somme qu'elle représente.

La Commission a décerné les prix suivants :

M. Lemaître,	1er	prix,	100 fr.
M. Lavoisier,	2e	—	90
M. Longuemaux,	3e	—	85
M. Lecat-Lœuillet,	4e	—	80
M. Haffreingue,	5e	—	75
M. Broutta-Masset,	6e	—	40
M. Minet,	7e	—	30
			500

La Commission adresse ses félicitations à MM. de Cauville, J. Lefebvre, de Cormette et Martin pour les travaux qu'ils ont entrepris. Pour plusieurs, ces travaux sont assez

avancés pour qu'on puisse espérer qu'ils pourront être terminés pour le concours de l'année prochaine.

Presque tous les travaux qui ont été visités cette année par la Commission comprennent des irrigations et on a signalé à notre attention, en demandant pour eux des récompenses, les entrepreneurs ou les directeurs de ces travaux. La Commission a regretté de ne pouvoir correspondre à ces demandes, attendu que le crédit affecté à récompenser ceux qui ont amélioré leurs herbages ne peut être changé de sa destination, et que d'ailleurs ce crédit est trop restreint pour qu'on puisse lui faire subir cette imputation. Mais la Commission a décidé qu'elle adresserait des félicitations, d'abord à M. Lefebvre qui depuis plusieurs années est l'entrepreneur intelligent d'un grand nombre d'irrigations, et qui à ce titre, a déjà reçu une médaille de la Société, et ensuite à M. Mierlot et à M Guilbaux, autres irrigateurs qui ont travaillé à Wierre-Effroy.

La Commission conserve l'espoir, messieurs, que les ressources de la Société permettront, l'année prochaine, non-seulement d'augmenter le crédit affecté à récompenser ceux qui font exécuter les travaux, mais encore de créer un nouveau crédit pour récompenser aussi les utiles auxiliaires qui dirigent ces travaux avec intelligence.

Nous arriverons ainsi, messieurs, à donner une impulsion plus grande encore aux travaux qui doivent transformer nos herbages et avoir une si heureuse influence sur notre agriculture.

Concours d'Arrondissement.

M. le Président donne la parole à M. Charles Bernet, pour le rapport de la 1re section du jury du concours d'arrondissement.

M. Charles Bernet s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Je suis heureux et fier de porter la parole, en cette circonstance solennelle, au nom de la première section du jury, pour l'espèce chevaline, et ma voix n'est que le bien faible écho de cette reconnaissance qui s'élève de toutes les campagnes de France pour la sollicitude du gouvernement de l'Empereur à leur égard ; oui, Messieurs, c'est l'Empereur qui encourage nos diverses sociétés d'agriculture. Il ne peut pas souffrir que la France soit, sous ce rapport non plus que sous aucun autre, au second rang.

» Que vous dirai-je maintenant, Messieurs, des résultats obtenus par notre Société d'Agriculture, dans l'arrondissement de Boulogne? Ces résultats, vous les connaissez, et ils se produisent merveilleux chaque année, surtout dans les concours de bestiaux. Chacun de nos concours est marqué par de nouvelles améliorations; chaque année les sujets exposés sont non-seulement plus nombreux mais toujours plus remarquables, et devant le perfectionnement des races chevalines soumises à l'appréciation du jury dans le dernier concours, je le dis avec fierté au nom de la commission que je représente ici, la race Boulonnaise l'emporte sur toutes les autres. Courage donc, Messieurs les cultivateurs, vous êtes dans la bonne voie, par votre persévérance vous contribuerez chacun pour votre part à l'agrandissement et à la prospérité de l'agriculture qui vous en est reconnaissante.

» Permettez-moi maintenant, Messieurs, d'acclamer les lauréats nommés par notre commission. Je suis bien sûr qu'ils seront heureux pour l'avenir de réaliser ce vieil adage : « *Noblesse oblige,* » et que l'honneur qui leur est décerné en ce jour comme récompense de leurs travaux, sera pour tous un stimulant qui enfantera, au prochain concours, des résultats non moins satisfaisants pour notre bel arrondissement de Boulogne.

Espèce Chevaline.

Etalons.

Prix, M. Calais, à Pittefaux.

» A cause d'un incident regrettable, le 2e prix n'a pas été décerné, et il a été reporté, séance tenante, sur les attelages de trois.

Médaille de rappel, M. Daudenthun à Wierre-Effroy.
Médaille d'argent, M. F. Robbe, à Hames-Boucres.
Médaille d'argent, M. Célestin Duchateau, à Marck.

Juments par attelages de trois.

1er prix, M. Amédée de Foucault, à Hames-Boucres.
2e — M. Prudent Duchateau, à Guines.

Juments avec poulain.

1er prix, M. F. Robbe, à Hames-Boucres.
2e — M. Houx-Verlingue, à Beuvrequent.
3e — M. G. de Guizelin, à Guines.

Juments sans poulain.

1er prix, M. Volant, à Wimille.
2e — M. F. Robbe, à Hames-Boucres.
3e — M. A. de Foucault, à Hames-Boucres.
4e — M. Beutin, à Wimille.
5e — M. Lefort, à Baincthun.

Pouliches.

1er prix, M. Lefebvre, à Fréthun.
2e — M. Lecat, à Audembert.
Médaille d'argent, M. G. de Guizelin, à Guines.

» Maintenant je laisse à M. Lefebvre du Prey, notre honorable vice-président, qui a bien voulu présider la seconde section du jury, à rendre compte du concours pour les espèces bovine, ovine et porcine. »

M. le Président invite M. Lefebvre du Prey à prendre la parole.

M. Lefebvre du Prey s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Chargé par M. le Président de vous présenter le rapport de la Commission qui a eu à examiner au concours d'arrondissement les animaux des espèces bovine, ovine et porcine, qui y avaient été amenés. Je viens remplir cette mission en cherchant à vous rendre exactement compte de l'appréciation de mes collègues, et ainsi à répondre à la confiance dont je suis honoré.

» Suivant l'ordre du programme le jury a commencé ses opérations par l'examen des taureaux de deux et de quatre dents. De très beaux sujets, tous de la race du pays, excepté un taureau croisé Durham, composaient cette catégorie. Remarquables par l'ampleur de leur stature et la beauté de leurs formes, ils présentaient un ensemble admirable qu'on n'eût même pas rendu indifférent en en retirant ceux reconnus les meilleurs.

» L'attention que nous avons ensuite donnée aux taureaux ayant encore les dents de veau, nous a fait reconnaître chez la plupart d'entre eux des qualités déjà grandes, mais qui, développées par l'âge, seront sûrement fort appréciés aux prochains concours.

» Une belle collection de vaches remplissait la place qui leur avait été assignée et excitait vivement la curiosité des connaisseurs. Là, en effet, se trouvaient en grand nombre des animaux d'une conformation approchant du modèle et possédant très développé le système lactifère. Ces qualités indiquaient aussi le perfectionnement de la race du pays et faisaient ainsi honneur aux exposants qui les avaient obtenues par de bons croisemens.

» Les génisses ne répondaient pas à l'attente que l'on

devait en avoir. Cette exhibition qui évidemment était incomplète montrait de la part des cultivateurs une hésitation que généralement on attribuait au concours simultané d'animaux, différents de force à cause de l'âge, et par suite d'une comparaison un peu difficile.

» L'inspection de la race ovine, que représentaient dix béliers et cinq lots d'antenoises, faisait voir que son perfectionnement, quoique déjà bien avancé, occupait encore sérieusement certains éleveurs, et qu'il n'était plus besoin désormais de faire rechercher ailleurs que dans le pays les bons reproducteurs nécessaires à la conservation des troupeaux.

» Un progrès réellement marqué obtenu dans l'espèce porcine était signalé par l'exposition des verrats et truies. Bien conformés, ces animaux méritaient l'attention qui leur était donnée, et prouvaient que par des soins bien étudiés, on parvenait à en retirer un produit beaucoup plus important.

» En résumé, Messieurs, votre commission a été heureuse de constater que l'importance de nos concours augmente toujours sensiblement, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité des animaux qui y figurent; et, ce qui est de bon augure pour l'avenir, l'émulation se généralise de plus en plus.

» D'après ses décisions, les prix doivent être décernés comme suit :

Espèce Bovine.

Taureaux de deux et de quatre dents.

1cr prix, M. Leporcq, de Marquise.
2e — M. Leclercq, de Wimille.

Taureaux ayant encore les dents de veau.

Prix unique, M. Roussez, de St-Pierre-lès-Calais.

Vaches par bandes de quatre.

Prix unique, M. Déclemy-Boulanger, de Peuplingues.

Vaches seules.

Rappel de 1er prix en 1868, M. Merlin, de St-Martin.
1er prix, M. Déclemy-Boulanger, de Peuplingues.
2e — M. Roussez, de St-Pierre-lès-Calais.
3e — M. Lefort, à Baincthun.
4e — M. Calais-de Lamarlière, à Pittefaux.
5e — M. Houx-Feramus, de Marquise.
Médaille d'argent, M. de Boncourt, de Condette.

Génisses.

1er prix, M. Carré, de Beuvrequent.
2e — M Déclemy-Boulanger, de Peuplingues.
3e — M. Calais.
4e — M. Beaugrand, d'Audinghem.

ESPÈCE OVINE.

Béliers de deux et quatre dents.

1er prix, M. Lefort, de Baincthun.
2e — M. Lecat-Comin, de Marquise.

Béliers de six dents et au-dessus.

Prix unique, M. Louis Hamain, d'Audinghem.

Brebis antenoises par lots de vingt.

1er prix, M. Lefort, de Baincthun.
2e — M. Calais, de Pittefaux.
3e — M. Noyon, de Wimille.

ESPÈCE PORCINE.

Verrats.

Prix unique, M. Fortin, de Wimille.

Truies.

1er prix, M. Leclercq, de Belle.
2e — M. Beutin, de Wimille.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

M. le Président donne la parole à M. Carpentier, pour un rapport sur l'enseignement agricole.

M. Carpentier s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Après avoir entendu le remarquable rapport qu'au nom de votre commission, l'honorable M. Noël a bien voulu faire sur les visites effectuées dans les jardins annexés aux écoles, vous reconnaîtrez avec moi que ma tâche est fort simplifiée. Il ne me reste, en effet, qu'à vous soumettre quelques réflexions touchant la marche de l'enseignement agricole depuis que le décret du 12 février 1867 et le programme du 30 décembre suivant ont fait prendre, à cet enseignement, un caractère tout particulier. Comme le temps presse, j'entre en matière sans autre préambule.

» Vous le savez, messieurs, la plupart de nos instituteurs n'ont point attendu, pour se mettre à l'œuvre, la publication des documents législatifs dont je viens de rappeler la date. Beaucoup d'entre eux font de l'enseignement pratique agricole depuis quinze ans, et un plus grand nombre donnent à leurs élèves des leçons théoriques depuis plus longtemps encore. Aujourd'hui, ces études ont à peu près pris, dans l'arrondissement de Boulogne, toute l'extension qui a été réclamée lors de l'enquête agricole, et dans le sein d'un grand nombre de conseils généraux.

» En entrant dans nos écoles bien tenues, vous y voyez partout la trace des préoccupations qui devront nécessairement tourner à l'avantage de l'agriculture. Sur les murs, ce sont des dessins qui représentent les animaux, les céréales, les instruments, les occupations de la ferme, etc. Puis, ce sont des herbiers, à l'aide desquels il est facile de décrire la forme et la propriété des plantes cultivées dans le pays. En visitant les cahiers de toutes sortes, en ouvrant les livres, on voit que l'enseignement primaire prend de plus en plus LA COULEUR qui a été demandée. Nous avons d'ailleurs, à l'exposition plus de 100 cahiers provenant de neuf écoles seulement, appartenant à des enfants de 10 à 12 ans. Si vous avez bien voulu les parcourir, il vous a été facile de vous convaincre de ce que j'avance, et surtout de remarquer que les progrès des élèves n'en sont ni moins rapides, ni moins sérieux. Au contraire, si le maître choisit des textes de devoirs dans des ouvrages qui traitent d'une profession qu'on exerce sous les yeux des enfants, ceux-ci comprennent beaucoup mieux les explications, et les succès n'en sont que plus certains. Que l'on prenne pour sujet de lecture et de dictée une page de Mathieu de Dombasle ; que l'on donne à calculer le prix de revient d'un hectolitre de blé ; que la leçon de dessin ait pour objet le plan et la coupe d'une charrue, ne faut-il pas, de la part de l'élève, autant d'efforts d'intelligence que si le sujet de dictée était puisé dans le premier classique venu, si le but du problême était de savoir en combien de minutes un lévrier peut, sous certaines conditions, atteindre un lapin à la course, ou si la planche de dessin devait représenter le calque du temple de Diane à Ephèse.

» Nos instituteurs comprennent toute l'importance du choix des exercices journaliers à donner aux enfants, ils s'attachent, avant chaque classe, à préparer des devoirs qui soient en rapport avec les idées qu'il importe de répandre.

» Quant aux leçons pratiques, qui sont le véritable corollaire des études théoriques, il est regrettable qu'elles ne soient pas encore généralisées partout. Ainsi que vous l'a répété notre digne collègue M. Noël, le grand mal, c'est que les jardins font défaut ou sont insuffisants. Ajoutons qu'il y a peut-

être encore des instituteurs qui croiraient *déroger* en maniant la bêche ou le sécateur, en se livrant à des occupations qu'ils considèrent comme étant au-dessous de leur position ; c'est du moins une opinion que j'ai entendu émettre par des personnes qui blâmaient énergiquement certaines abstentions peu justifiées à leurs yeux. Il est vrai qu'en même temps l'opinion contraire avait aussi des défenseurs, preuve qu'il est toujours difficile de contenter tout le monde, même en obéissant aux élans généreux de sa conscience.

» Quoi qu'il en soit, 52 de nos instituteurs ont, cette année, travaillé ardemment avec leurs élèves dans les petits jardins dont ils disposent, et 34 sont venus exposer des échantillons de leurs produits. — Bien qu'ils aient encore semé de nombreuses variétés de céréales, ils comprennent pourtant que mieux vaut avoir la *qualité* que la *quantité*. Désormais (c'est un vœu que nous renouvelons), les essais se feront sur une plus grande échelle et ne porteront que sur des céréales qui conviennent à notre climat. On mettra de côté ces blés soi-disant nouveaux, bien que Pline les ait décrits depuis 1,800 ans. On s'attachera surtout à présenter les espèces cultivées, avec leurs noms véritables, à les conserver vierges de toute hybridation et à faire ressortir, par des comparaisons exactes et intelligentes, tous les avantages qu'elles offrent sous le rapport du *rendement*.

» M. Prévost a continué ses essais sur l'emploi des engrais chimiques de George Ville. Si vous avez lu, Messieurs, dans le dernier numéro de notre *Bulletin*, ses intéressants rapports, vous pouvez déjà vous éclairer sur la valeur relative des engrais dont il s'agit.

» 30 de ses collègues étaient disposés, l'an dernier, à faire de pareils essais, suivant les instructions que nous avions reçues de M. le Ministre de l'Instruction publique. Mais les demandes d'engrais étant parvenues trop tard à la Préfecture, il n'a pas été possible de tenter les expériences pour lesquelles des terrains étaient préparées.

» Les mêmes instituteurs se sont encore hâtés de répondre cette année au nouvel appel qui leur était fait. Malheureusement, j'ai reçu hier copie d'une lettre par laquelle Son Excellence M. le Ministre annonce à M. le Préfet, que la somme affectée à l'achat des engrais est épuisée, et qu'il a le regret de ne pouvoir, *quant à présent*, satisfaire aux demandes qui lui ont été adressées.

» Nous avons pourtant un moyen d'utiliser les 5 parcelles de terrain qu'on destinait à ces expériences. MM. Courbois-Papin & Cie, de Boulogne, viennent de composer deux engrais nouveaux avec dss vidanges et des débris de poisson. Il vous sera rendu compte ultérieurement, Messieurs, des avantages que présentent ces engrais, qu'on ne pourra véritablement juger

qu'après en avoir fait emploi. En vue d'éclairer les agriculteurs, 300 kilogrammes sont mis à la disposition des instituteurs. Le premier, dit *guano boulonnais*, se répand à la dose de 600 kilogrammes par hectare, et le second provenant de débris de poisson, à la dose de 400 kilog., soit, pour un are, 6 kilog. de l'un et 4 kilog. de l'autre. De son côté, un de nos collègues, M. Varey, qui expose *aussi* un autre engrais de poisson, a eu la bonté de nous dire qu'il nous en livrerait également pour des essais. Chacun des instituteurs pourra donc profiter de la bonne disposition de ces producteurs.

» Les deux premières parcelles recevront les engrais de M. Courbois-Papin ; on expérimentera dans la troisième l'engrais de M. Varey ; on mettra du fumier de ferme dans la quatrième, et la dernière restera sans fumure aucune.

» La question si controversée des engrais acquiert de jour en jour plus d'importance. Ce n'est pas trop de toutes les forces réunies pour l'étudier, l'élucider, la résoudre. Nos instituteurs ne voudrout point rester les derniers. Ils se feront un véritable plaisir d'y collaborer, dans la mesure de leurs moyens.

» Quelques instituteurs ont continué leurs expériences sur la culture automnale des pommes de terre, et sont arrivées, comme toujours, aux mêmes résultats annoncés par l'honorable M. Le Roy-Mabille. Les tableaux et les fécules exposés en font foi.

» Le *galéga*, plante fourragère nouvelle, dont on dit le plus grand bien, a été semé par MM. Ansel et Laude, qui en exposent les échantillons des deux coupes obtenues en peu de mois. Les essais se continueront, et puissent-ils nous donner moins de déceptions que ceux qui ont été faits les années dernières sur le *Bombys cinthia* (vers à soie de l'Ailante), la *fécondation artificielle* d'*Hoïbrenck*, et le *brôme de Schrader*.

» Il ne faut pas se décourager ; à force de recherches, on parviendra peut-être à acclimater des plantes qui rendront autant de services que la pomme de terre, dont on n'avait point connaissance dans ce qays, il y a moins d'un siècle.

» Voici un nouveau textile que la fertile Amérique nous envoie : *le ramié ;* semons-le et voyons s'il ne peut croître dans les terrains qui n'ont jamais pu produire ni le chanvre, ni le lin. Il y a peut-être là une véritable source de richesses pour nos contrées.

» La culture des légumes n'a pas été négligée. Il y a sous nos yeux quelques spécimens qui pourraient rivaliser avec les plus beaux produits de nos habiles maraichers.

» C'est surtout à l'arboriculture qu'on a donné les plus grands soins. Pour tout le monde, il y a là un progrès véritable. Dans quelques années, il n'y aura plus un seul jardin

d'instituteurs qui n'aient sa pépinière et ses plate-bandes occupées par des espaliers, des quenouilles et des pommiers en cordon.

» M. Bréfort, habile horticulteur de Boulogne, dont vous connaissez l'entrain généreux, veut bien consacrer deux ou trois jours de conférences, dans lesquelles il exposera, aux instituteurs, les principes pratiques de la *greffe* et de la *taille* des arbres fruitiers. Nous ferons en sorte de pouvoir profiter cette année, d'une offre qui présente tant d'avantages.

» Ainsi qu'il l'a fait en 1867 et 1868, M. Alex. Adam, notre vénérable président honoraire, a bien voulu encore autoriser la Société à distribuer, à ses frais, une médaille et un livret de caisse d'épargne à l'instituteur et à l'élève de chaque canton qui ont obtenu le plus de succès, l'un dans ses leçons, et l'autre dans ses études. Nous proclamerons tout-à-l'heure les noms des lauréats tels qu'ils figurent sur la liste arrêtée par votre commission.

» Les instituteurs de Coquelles et d'Echinghen ont placé, au-dessus de leurs produits, des tableaux que MM. les Maires ont acheté pour les écoles. Ces tableaux, publiés par ordre du Ministère de l'Instruction publique, ont pour titre : *Les ennemis et les auxiliaires de l'agriculture*. Ils rendront, ainsi qu'une autre collection de tableaux pour l'enseignement agricole dont nous distribuions aujourd'hui quelques exemplaires, des services hors ligne. On ne saurait croire combien sont profitables les leçons données par l'aspect, et combien la vue d'une simple image peut faire naître d'idées heureuses dans l'esprit impressionnable des enfants ! Quoiqu'en ait dit le bon La Fontaine, le jeune âge n'est point toujours sans pitié. Pour montrer même qu'ils ne tiennent nullement rancune à notre immortel fabuliste qui les amuse tant, les élèves de nos écoles souscrivent à l'envi pour le rachat de sa maison de Château-Thierry.

» Oui, les enfants bien dirigés sont serviables, obligeants, et ils s'excitent volontiers à la compassion. Voyez à Samer, ils forment une petite société dont le but est d'empêcher, par tous les moyens en leur pouvoir, qu'on fasse souffrir les animaux. Ceux d'Hardinghen se sont fait une loi, non seulement de ne pas dénicher les oiseaux, mais de soigner, de préserver les jeunes couvées jusqu'au moment où elles quittent leurs nids. Il y a là de quoi sourire ! autant vaudrait, dira-t-on, charger les chats de faire bonne garde autour d'une famille de mulots ; et cependant, *74 nids* ont été protégés de la sorte par les jeunes *Lagaise, Hibon, Roussel*, et dix-neuf de leurs camarades.

» Quant au moyen d'une bonne éducation, on peut inspirer aux enfants ces sentiments qui les portent à de pareils actes, qui paraissent pourtant bien peu sérieux, il n'y a pas à dé-

sespérer de l'humanité. Permettez-moi, Messieurs, de terminer par cette consolante pensée. »

Récompenses accordées aux instituteurs publics qui, en 1869. ont obtenu les meilleurs résultats dans l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture, de l'horticulture et de l'arboriculture (1).

I.— Succès généraux.

Médaille spéciale, hors classe (rappel).

M. Prévost, officier d'académie, directeur de l'école préparatoire aux professions industrielles et commerciales de Calais, secrétaire de la Société agricole et industrielle du canton dudit.

Les engrais chimiques. par G. Ville (2 volumes).

Médaille de 1re classe (grand module).

M. Lavoisier, instituteur public à Pernes.

La vie à bon marché, par Delamarre.

Médaille de 1re classe.

M. Lamory, instituteur public à Longfosssé.

La vie à bon marché, par Delamarre.

Grande Medaille de 2e classe (rappel).

M. Lacroix, instituteur public à Samer.

La Maison Rustique du XIXe siècle (culture industrielle) ; une collection de tableaux pour l'enseignement agricole.

M. Lacroix, instituteur public à Saint-Tricat.

La vie à bon marché, par Delamarre.

M. Bizet, instituteur public à Bainchun.

Le jardin potager, par Joigncaux.

M. Avenard, instituteur public à Pihen.

Une collection de tableaux agricoles.

---

(1) Les médailles sont de trois classes : la première, assimilée à une médaille d'or, est en cuivre doré ; la deuxième, équivalent à l'argent, est en cuivre argenté ; la troisième est en bronze. Il y a trois modules pour chaque classe : la grande médaille de 68 millimètres ; le grand module de 57 millimètres, et la médaille ordinaire de 50 millimètres. Pour les élèves le grand module est de 41 millimètres, et l'ordinaire de 36 millimètres.
Chaque instituteur a reçu un ou plusieurs ouvrages.

Grande Médaille de 2e classe.

M. BAUWIN, instituteur public à Coulogne.

Cours d'économie agricole, par Gaucheron.

M. LEROY, instituteur public à Coquelles.

La vie à bon marché, par Delamarre.

Médaille de 2e classe, grand module (rappel).

M. CHRÉTIEN, directeur de l'école primaire supérieure de St-Pierre.

La Maison rustiqus des dames, par Mme Millet-Robinet.

M. PÉRARD, instituteur public à Wierre-Effroy.

La vie à bon marché, par Delamarre.

M. BAUDE, ancien instituteur communal de St-Inglevert, aujourd'hui à Carly.

1° *Agriculture*. de Mazures ; 2° *La vie à bon marché*, par Delamarre ; une collection de tableaux.

M. CARRÉ, instituteur public au Petit Courgain de St-Pierre.

1° *Agriculture*, de Mazures ; 2° *Calendrier*, de Dombasles.

Grande Médaille de bronze (rappel).

M. LEROY, instituteur public à Crémarest.

Maison rustique (arts agricoles).

M. GOUDALLE, instituteur public à Alincthun.

1° *Agriculture*. de Mazures ; 2° *Calendrier*, de Dombasles ; une collection de tableaux.

Grande Médaille de bronze.

M. SERRET, officier d'Académie, instituteur communal à Marquise.

La vie à bon marché, par Delamarre ; une collection de tableaux.

M. ANSEL, instituteur communal à Hardinghen.

Cours d'économie domestique, de Mme. Hippeau ; une collection de tableaux.

M. LAUDE, instituteur public à Hermelinghen.

Emploi de la chaux et traité d'agriculture, de Lagrue.

M. CARON, instituteur public à Leulinghen.

1° *Travaux des champs ;* 2° *Cours d'agriculture*, de V. Borie.

Médaille de bronze, grand module (rappel).

M. Gossin, instituteur public à Fréthun.

Maison rustique (agriculture proprement dite).

M. Thuilliers, instituteur public à La Capelle.

La vie à bon marché, de Delamarre ; une collection de tableaux.

Médaille de bronze, grand module.

M. Blart, instituteur public à Neufchâtel.

La vie à bon marché, de Delamarre ; une collection de tableaux.

M. Vincent, instituteur public à Isques.

Dictionnaire de la vie à bon marché, de Delamarre ; une collection de tableaux.

Médaille de bronze (rappel).

M. Heumetz, instituteur public à Wierre-au-Bois.

Dictionnaire, de Delapalme.

M. Normand, instituteur à Licques.

1° *Agriculture*, de Dombasles ; 2° *Agriculture*, de Mazures ; une collection de tableaux.

M. Demerval, instituteur public à St-Inglevert.

1° *Cultivateur*, de Dombasles ; 2° *Agriculture*, de Mazures.

M. Montigny, instituteur-adjoint à St-Pierre.

1° *Agriculture*, de Mazures ; 2° *Culture*, de Dombasles.

M. Gantois, instituteur-adjoint à Calais.

La vie à bon marché, de Delamarre.

Médaille de bronze.

M. Lecoutre, instituteur public à Echinghen.

La vie à bon marché, par Delamarre.

M. Gatoux, instituteur public à Andres.

1° *Agriculture*, par Mazures ; 2° *Traité des Osiers*, par Gossin.

M. Gauguez, instituteur public à Hervelinghen.

1° *Agriculture*, par Mazures ; 2° *Histoire*, de Em. Chasles ; une collection de tableaux.

M. Vieillard, instituteur public à Peuplingues.

1° *Agriculture*, par Mazures ; 2° *Histoire*, de Em. Chasles.

M. Caux, instituteur public à Conteville.

1° *Agriculture*, par Mazures ; 2° *Histoire*, de Em. Chasles.

M. MERLIN, instituteur public à Rinxent.

1° *Agriculture*, par Mazures; 2° *Histoire,* de Em. Chasles ; une collection de tableaux.

M. WALLET, instituteur public à Lewast.

1° *Agriculture*, par Mazures ; 2° *Histoire*, de Em. Chasles

Mentions honorables.

M. JOLY, instituteur-adjoint à St-Pierre-lès-Calais.

1° *Bon cultivateur*, de Dombasles ; 2° *Agriculture*, de Mazures.

M. LAGACHE, instituteur-adjoint à Calais.

1° *Bon cultivateur*, de Dombasles; 2° *Agriculture*, de Mazures.

M. GOSSIN, instituteur public à Sangatte.

1° *Bon cultivateur*, de Dombasles ; 2° *Veillées de la ferme ;* 3° *Grand Jacquet.*

M. EURIN, instituteur public à Quesques.

1° *Agriculture*, par Mazures; 2° *Grand Jacquet.*

M. PINTE, instituteur public à Wirwignes.

1° *Agriculture* par Mazures ; 2° *Histoire de France*, de Chasles.

M. ARTISIEN, instituteur public aux Attaques.

1° *Agriculture*, par Mazures; 2° *Bon cultivateur*, de Dombasles.

M. ANSEL, instituteur public à Bonningues-lès-Calais.

1° *Agriculture*, par Mazures; 2° *Bon cultivateur*, de Dombasles

II. — MÉDAILLES OFFERTES PAR M. AL. ADAM, PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ, A L'INSTITUTEUR QUI, POUR CHAQUE CANTON, A OBTENU LE PLUS DE SUCCÈS DANS SON ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Boulogne.	M. THUILLIERS,	instituteur	à La Capelle (Baincthun)
Calais ...	M. LACROIX,	id.	à Saint-Tricat.
Desvres..	M. GOUDALLE,	id.	à Alincthun.
Guînes...	M. NORMAND,	id.	à Licques.
Marquise.	M. PÉRARD,	id.	à Wierre-Effroy.
Samer...	M. HEUMETZ,	id.	à Wierre-au-Bois.

III.—MÉDAILLE OFFERTE PAR M. LIBAUDE, MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, A L'INSTITUTEUR DU CANTON DE DESVRES POUR LA MEILLEURE TENUE DE SON JARDIN ET DE SA PÉPINIÈRE.

M. LEROY, instituteur public à Crémarest.

IV. — Création de jardins et organisation de l'enseignement pratique agricole.

1re mention : M. Gauguez, instituteur à Hervelinghen.
2e id. M. Gatoux, id. à Andres.
3e id. M. Wallet, id. à Lewast.
4e id. M. Vieillard, id. à Peuplingues.
5e id. M. Ansel, id. à Bonningues-l.-Calais
6e id. M. Delcloy, id. à Henneveux.

V. — Exposition des cahiers agricoles les mieux tenus et les plus instructifs.

1re mention ; M. Blart, instituteur à Neufchâtel.
2e id. M. Normand, id. à Licques.

VI. — Médaille hors classe offerte par M. Dufour, président de la société.

M. Charteaux, instituteur public à Zoteux (arrondissement de Montreuil.)

Récompenses accordées aux élèves.

Succès généraux. — Prix de la société.

Médaille de 2e classe, grand module (rappel).

Elèves de l'école préparatoire de Calais.

Médaille de 2e classe, grand module.

Élèves de l'école publique de Samer.

Médaille de 2e classe (rappel).

Elèves de l'école primaire supèrieure de Saint-Pierre, des écoles publiques de : Le Wast,— Saint-Tricat.

Médaille de bronze, grand module (rappel).

Elèves des écoles publiques de : Petit-Courgain (St-Pierre), — Longfossé, — St-Inglevert, — Crémarest, — Alincthun, — Pernes.

Médaille de bronze, grand module.

Les élèves des écoles publiques de Coulogne.

Médaille de bronze (rappel).

Les élèves des écoles publiques de: Marquise,—Neufchâtel, — Wierre-au-Bois, — Hardinghen, — Pihen.

Médaille de bronze.

Les élèves des écoles publiques de : Baincthun,—Licques, —Échinghem, — Wierre-Effroy, — Hermelinghen.

Mentions honorables.

Les élèves des écoles publiques de : Leulinghen,— Andres, — Fréthun, — Réty, — Rinxent.

PRIX SPÉCIAL *de M. Alex. Adam, président honoraire de la Société, consistant en un livret de la Caisse d'épargne, à l'élève qui, dans chaque canton, a le mieux profité des leçons d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture.*

Boulogne.	Hyacinthe CORDIER,	élève de l'école	de Baincthun.
Calais ...	Gustave BERNARD,	id.	de Coquelles.
Desvres..	Louis HOUBRONNE,	id.	de Longfossé.
Guînes...	Félix FÉRAMUS,	id.	d'Andres.
Marquise.	Louis BIGOT,	id.	de Leulinghen
Samer...	Jules RICQUIER,	id.	de Neufchâtel.

PRIX SPÉCIAL *donné par M. Carpentier, bibliothécaire-adjoint de la Société, à l'élève qui, dans le courant de l'année, a planté, bouluré, greffé et conduit avec succès le plus d'arbres fruitiers* (2 ouvrages de Victor Borie, rel.)

Hyppolite PILLE, élève de l'école de Coulogne.

NOTA. — Les élèves des écoles ci-dessus indiquées ont reçu, en outre, 130 brochures : 1° *Géographie*, d'Esseyric ; 2° *Devoirs de l'homme envers les animaux*, par Chalot ; 3° *Arbres fruitiers à tous vents*, par Issartier ; 4° *Almanach du cultivateur* ou *du jardinier ;* 5° *Premiers éléments d'industrie*, de Paul Leguidre ; 6° *Loisirs d'un instituteur*, par Vidal ; 7° *Histoire du Grand Jacquet*, par Méplain ; 8° *Conservation des oiseaux*, par Viel.

EXPOSITION AGRICOLE.

M. Dufour, président, prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

» L'exposition de 1869 est la plus nombreuse et la plus intéressante que nous ayons eue depuis plusieurs années, et nous remercions les cultivateurs de leur empressement à nous apporter leurs produits ; la foule des visiteurs leur a prouvé l'intérêt que le public attache à l'agriculture, et l'approbation de tous est la meilleure, la plus haute récompense de leurs travaux. Les instituteurs, de leur côté,

ne sont pas restés en dessous de leur tache. Outre les nombreuses collections de blé et de produits divers, nous remarquons les herbiers, si utiles à l'instruction des campagnes. Nous signalons : les travaux de M. Prévost sur les engrais Ville, les essais de culture du galléga. Presque tous les instituteurs, pénétrés de l'importance de leur mission agricole, la remplissent consciencieusement, ils reçoivent de leurs chefs une direction, des conseils dont la sagesse et l'opportunité les préservent des écueils de leur mission délicate, et les guident puisamment dans la voie à suivre. Nous les félicitons, nous les encourageons dans cette tache laborieuse, mais dont les résultats sont si importants. Pourquoi faut-il que quelques retardataires viennent faire ombre au tableau, et que nous ne puissions pas dire : tous les instituteurs ont envoyé des produits de leurs jardins, tous, ils justifient les espérances que nous avons mises en eux.

Agriculture.

» Madame Ve Lefebvre-de Lattaignant continue, aidée des conseils de son beau-frère, notre collègue, les enseignements de culture que lui a légués son mari.

Ses blés	ont donné	42 hectolitres	à l'hectare.
Ses betteraves	—	110,000 kilos	—
Ses warats	—	1,000 bottes	—
Son trèfle de 2me année,		55 quintaux	—
Son foin	—	id.	

Ce sont d'excellents résultats, d'autant plus remarquables qu'ils sont obtenus dans des terres qui étaient d'une médiocre qualité, avant les améliorations de leur propriétaire.

MM. Boulanger-Hagnéré, du val St-Martin, et Chauveau fils, de Badhui, nous envoient des échantillons de leurs récoltes, qui ne le cèdent en rien à celles des années précédentes.

» La Commission décerne à ces trois cultivateurs émérites, des ouvrages d'agriculture.

M. Papeleu de Nordhout, a introduit dans le pays la culture en grand du choux Cavalier du Poitou. Il nourrit en ce moment ses vaches avec un mélange de ces feuilles, de betteraves, de navets, de carottes dans lequel on introduit un peu de petites pailles de blé et qu'on fait légèrement fermenter. Les résultats de cette nourriture sont des plus satisfaisants. Ses légumes viennent après ne première récolte, et ils en donnent une seconde abondante. La Commission lui décerne une médaille d'argent.

» Une grande médaille spéciale de 1re classe est donnée à M. Barbery, pour les magnifiques cultures de légumes agricoles et des mentions honorables; à M. Dufour de Conteville, pour ses warats; à M. Volant, de Wimille,

pour son blé, à M. Marmin de Rinxent, et à M. Déclemy de Peuplingues, pour leurs betteraves et carottes.

» M. de Cauville, du château des Barreaux, nous envoie une botte d'avoine d'hiver de sa récolte semée le 24 septembre 1868, elle a été récoltée en 1869 ; son rendement, comme quantité, a été supérieur aux avoines de mars, et son poids est 104 kilos les deux hectolitres.

Depuis plusieurs années, l'avoine maltraitée par la saison, fait presque partout défaut. Ne serait-il pas profitable de semer au moins moitié d'avoine d'hiver. qui viendrait suppléer au manque de celle du printemps. Une médaille d'argent est décernée à M. de Cauville, et nous l'engageons à propager cette culture.

» M. Charles Dennel, de Boulogne, essaie l'introduction en France d'une nouvelle plante textile américaine, le Broméria Ténacessima, vulgairement le ramié Cette plante donne des fibres dont la beauté, la douceur et le brillant ne le cèdent en rien à la soie, ils sont en outre d'une force extraordinaire, et prennent parfaitement la teinture.

La plante se reproduit par racines, comme l'oya, et donne trois coupes par an. Un essai d'acclimatation est tenté à Condette, et s'il réussit, ce sera une précieuse conquête pour notre pays ; la Société l'encourage en décernant à M. Dennel une grande médaille d'argent.

Horticulture

Arbres à cidre et à fruits de table, légumes de table, fruits par collections.

M. Bréfort, que nous nous plaisons à citer comme le premier de nos jardiniers pépiniériste, et qui n'a pas moins de succès pour les arbres d'agrément que pour ceux à fruits de table et à cidre, nous offre des spécimens magnifiques de toutes ses productions. La Société, qui a épuisé pour lui tous les genres de récompense, lui décerne à titre de remerciement, pour sa brillante exposition, une grande médaille d'argent et un rappel de la médaille d'honneur de l'an dernier.

» M. Varlet, qui, pour les légumes, mérite le même éloge que M. Bréfort pour les arbres, et dont les cultures maraichères, chaque année deux fois visitées par nous, sont des modèles de propreté, de bonne tenue et de fertilité pour lequel, depuis quinze ans, la Société a épuisé la série de ses récompenses, reçoit une médaille grand module en vermeil.

» Nous faisons le plus bel éloge de l'xposition de tous genres de M. Lheureux (Théophile) ; nous regrettons que ses jardins n'aient pas été visités, et lui décernons une médaille d'argent.

» Des médailles de bronze à M. Roussel-Saintoin, de Boulogne, Flahaut, de Pernes, Mathieu Phélan, de Boulogne, Herman Alfred, de Boulogne, Évrard, maire de Beuvrequen, pour leurs cultures de légumes, de fruits, de pommes à cidre; une médaile de 2me classe à M. Noël-Charles, de Maninghem, pour sa tenue d'arbres fruitiers et son exposition de fruits; des mentions honorables à M. Dupriez-Hénotte, de Boulogne, pour ses ognons de fleurs et son maïs; et à M. Latteux, pour ses fruits.

» M. Varey, chimiste agricole, établi à Boulogne, et M. Courbois-Papin, ont exposé des échantillons d'engrais commerciaux pulvérulents, fabriqués par eux. Il est inutile de faire ressortir l'importance de cette fabrication, qui est d'un si puissant secours pour l'agriculture.

» Pour comprendre tout l'intérêt que la Société porte à cette industrie, voici les analyses et les prix de ces engrais.

Engrais Courbois.

Analyse du laboratoire des ponts-et-chaussées, sur divers échantillons.

N° 1. — Guano Boulonnais, 5 fr. les 100 kilos.

Produits volatils ou combustibles.

Eau	15,00 %	
Azote	2,39	
Autres produits volatils et combustibles.	21,01	38,40
Résidus insolubles dans les acides	26,18	
Alumine, véroside de fer et bases précipitées par l'acide phosphorique.	17,06	
Acide phosphorique	9,67	
Chaux	4,19	
Magnésie.	0,18	
Acide carbonique, sels solubles et produits non dosés	4,32	61,60
	100,00	100,00

N° 2. — Guano de poisson, 12 fr. les 100 kilo.

Eau	9,55 %	
Azote	7,23	
Autres produits volatils et combustibles.	55,02	71,80
Résidus insolubles dans les acides.	5,70	
Alumine, véroside de fer et bases précipitées par l'acide phosphorique.	7,73	
Acide phosphorique	5,95	
Chaux	1,33	
Magnéste.	0,25	
Acide carbonique, sels solubles et produits non dosés	7,24	28,20
	100,00	100,00

Engrais Varey.

Analyse faite au laboratoire de l'école des ponts-et-chaussées
Engrais de poisson.

Azote	9,26 %
Phosphate.	26,00 —
Sels, alcalins, soude et potasse	16,00 —
Cendres, eau et matières inertes	48,74 —
	100,00 —

« Le prix jusqu'ici est de 20 fr. Cet engrais n'a aucune odeur et est d'une *grande richesse* comme matière fertilisante.

Si, ce dont nous ne doutons pas, ces industriels apportent à leur fabrication la bonne foi indispensable à cette industrie, des soins et des dosages constants, nous pouvons leur prédire un avenir assuré et brillant. Une médaille d'argent est décernée à M. Varey, et une médaille de bronze, grand module, à M. Courbois-Papin, à titre d'encouragement.

Volailles grasses, volailles vivantes.

(Prix Adam.)

» L'engraissement de la volaille est devenu, pour nos ménagères une question de première importance. Devant les demandes incessantes de la consommation, l'Angleterre, qui apprécie si bien nos produits en ce genre, nous offre un débouché qui, de longtemps, ne sera pas comblé; c'est pour la ferme une source de produits dont l'importance n'est pas assez appréciée; les soins entrent pour plus de la moitié dans la valeur de la volaille grasse, et les prix sont amplement rémunérateurs; cependant, vous n'avez eu que deux exposants; M. Chauveau fils, de Badhui, a envoyé: oie, dindon, canard, dont l'état de graisse était on ne peut plus satisfaisant; et M. Barbery, une dinde d'une jeunesse et d'une blancheur qui promettait un roti des plus savoreux. Une médaille de vermeil et une d'argent, don de M. Adam, ont été décernées, la première à M. Chauveau, la seconde à M. Barbery. M. Barbery a en outre exposé vivantes des dindes, espèce blanche, dont nous venons de faire l'éloge de la chair; des canards d'Australie, au plumage magnifique, et dit-on, d'un goût parfait; et des poules et coqs des meilleurs espèces; une mention honorable lui est attribuée.

» M. Lebeau-Dunan expose une collection de volailles nées et élevées chez lui, digne des plus belles expositions régionales : cochinchinoises et brama poutra, crévecœurs

noirs et blancs, poules-perdrix, canards de Rouen, faisans de Chine argentés et dorés. Cette exposition nous offre les specimens les plus remarquables des belles variétés de nos basses-cours ; une grande médaille d'argent lui est accordée. Une mention honorable est donnée à M. Mathieu Phélan, dont le coq pattu atteint des proportions exceptionnelles.

Instruments agricoles.

M. Barbery a fait l'acquisition d'un instrument propre à faire évacuer le gaz acide carbonique de l'estomac des vaches météorisés, et en même temps à extraire un morceau de carotte ou une pomme de terre qui se serait engagé dans les voies respiratoires.

» Cet instrument se compose d'un tube en cuir, long d'environ deux mètres ; une des extrémités est terminée par une double pomme de forme allongée. On introduit le tube par la gueule de l'animal, et une espèce de bride en bois l'empêche de le macher, jusqu'à ce qu'il soit dans l'estomac ; et à l'aide d'un piston situé à l'autre extrémité, on fait lever la double enveloppe de la pomme.

» La première enveloppe, complétement pleine, a pour but d'empêcher la seconde, qui est percée de trous et donne passage au gaz, de s'obstruer par le manger, lors de l'introduction. Aussitôt la deuxième enveloppe mise à jour, les gaz s'échappent, et la bête est immédiatement guérie. Cet appareil n'offre aucun des inconvénients du trocart, et remplit plus immédiatement le but. Pour retirer une pomme de terre ou autre nourriture qui étouffe l'animal, la capsule est remplacée par une pince qui, s'ouvrant à volonté lors qu'elle arrive sur l'obstacle, la saisit et la ramène facilement. C'est un appareil aussi simple qu'aisé à manier, et nous en voudrions voir un dans chaque village, où il préviendrait bien des accidents ; nous le croyons également applicable pour les moutons, que les jeunes trèfles météorisent si promtement.

» Nous remercions M. Barbery d'avoir bien voulu nous exposer cet instrument, ainsi que des caraffes d'une invention nouvelle, pour frapper à la glace immédiatement de l'eau ou du vin.

» Joseph Gazin, de Boulogne, expose 1° une série de trois rateaux et de quatre ratissoires pouvant s'adapter sur un seul et même manche, à l'aide d'une vis ; il y a suivant lui économie d'outils et économie d'argent. Il vend la série de rateaux en fer 9 fr., au lieu de 15, qu'ils coûtent dans le commerce, et la série de quatre ratissoires 6 fr., au lieu de 12. Ces appareils sont surtout utiles pour les ouvriers qui vont en maison, et qui ont un poids bien

moindre à transporter, reste à savoir s'ils seront d'une solidité absolue.

» 2° Une presse à cidre de forme circulaire, à barreaux en fer, pour empêcher la pulpe des pommes de s'échapper, et la vis également en fer; le tout du prix de 110 fr., hauteur deux mètres. Nous croyons cet instrument très-bon, et pouvant donner avec une faible force une énergique pression. La Commission lui décerne une médaille d'argent.

» M. Auguste Caux, un coupe racine, du prix de 40 fr., composé d'une enveloppe en tolle et d'un cilindre de forme conique, dans lequel sont adoptés des renflements, qui divisent les racines en morceaux très-réguliers, comme forme et comme épaisseur. Nous craignons qu'il ne faille une assez grande force pour manœuvrer cet appareil. Nous n'avons pas pu non plus juger si son débit est rapide, cependant il est très-bon marché, et il nous semble pouvoir remplir le but auquel il est destiné.

» 2° Un sécateur horizontal, à manche d'environ trois mètres, fonctionnant à l'aide d'un levier que l'opérateur tient dans les mains. C'est un outil qui peut exempter de porter une échelle, et qui permet d'atteindre les branches à une grande hauteur, seulement il ne doit pas être suranné, son prix est de 15 fr.

» 3° Une ancre de marine à pattes mobiles, belle pièce de forge, très-réussie.

» La Commission décerne à M. Caux une médaille d'argent de 2me classe.

» Jules Lenclos, de St-Pierre-lés-Calais, nous apporte chaque année quelque produit de son esprit inventif; cette fois, c'est un échaffaudage de sûreté et un sécateur vertical à double articulation à genou. Le moteur à levier est dans la main de l'opérateur. Ce petit appareil est monté au bout d'un tube en fer creux, assez léger, est élégant et peut parfaitement servir à la taille des arbres fruitiers ou d'agrément, jnsqu'à une assez grande hauteur; son prix est de 25 francs, avec trois manches de deux à quatre mètres. Une médaille d'argent de 2me classe est décernée à M. Lenclos.

» M. Dourier, à Huppelandes, un binot à trois socs, tout en fer, se réglant par une vis de pression sur le devant de l'age; il coûte 130 fr., il est sans roues par-derrière, l'outil nous semble devoir faire un bon travail, mais il est peu facile à conduire; il permet d'utiliser l'avant-train, coûtant 80 fr. Une grande médaille en bronze est décernée.

» M. Brûlé, vannier à Boulogne. Van, mannes, panier à semer, muselières, picotins; vannerie bien faite mais un peu chère. Mention honorable.

Beurres salés et frais.

» Le lait et le beurre sont des produits les plus importants de la ferme, et au prix où ils sont aujourd'hui ; de la bonne ou de la mauvaise conduite de la vacherie et de la laiterie, dépend souvent l'avenir de l'exploitation. Le beurre se consomme frais, sur place, mais dans notre position, il est et doit etre un véritable article d'exportation. Aussi, attachons-nous une grande importance au beurre conservé.

Dix concurrents nous ont apporté leurs produits, deux seulement des beurres de conservation d'herbes. Tous ces beurres, à l'état frais, étaient bons ; ils ne différaient que par des nuances bien peu sensibles, et il a fallu y revenir à plusieurs fois, pour faire un choix. Les deux premières récompenses ont été décerneés aux deux exposants de beurre frais et de beurre conservé. Voici l'ordre des récompenses :

Grande médaille d'argent aux nos 1 et 2, à M. Chauveau fils, de Badhui ; — Médaille d'argent, nos 8 et 11, à M. Noël (Charles), de Maninghem ; — Grande médaille de bronze, no 6, à M. Lefort, de Baincthun ; — Médaille de bronze, à MM. Leduc, de Vieilmoutier ; Lemaître, de Terlincthun ; Dausque-Prevost, de Pont-Pitendal ; Volant, de Wimille ; Lecat-Fortin, de Bazinghem ; Lecat-Lœuillet, d'Audembert.

Cidre.

» Le *cidre*, a pour notre arrondissement, un intérêt tout particulier ; c'est la boisson habituelle des populations rurales, et à ce titre, il doit être placé au premier rang dans nos concours. Parmi ceux qui nous ont été présentés, trois l'emportaient sur les autres, comme goût et vivacité, ils ont été classés ainsi :

M. Ternisien-Juillien, de Boulogne, une médaille argent ;— M. Lecat-Fortin, de Bazinghem, mention honorable ; — M. Lecat-Lœuillet, d'Audembert, mention honorable.

Produits des ruches.

» Le miel, la cire, l'hydromel de M. Lecat-Fortin, de Bazinghem, sont excellents, et lui valent une médaille d'argent ; — Une mention à M. Blard, de Neufchatel, pour son miel et sa cire.

MM. Morin et Cie de Boulogne, briques et terres réfractaires, pierres de Maninghem.

» Les produits de céramiques de cette maison ont une

réputation méritée, et la pierre de Maninghem, exploitée depuis peu, comme celle d'Herquelinque qui est de même nature, est digne d'appeler l'attention des constructeurs.

M. Lavezzary l'a employée pour les dallages de l'établissement thermal de Berck, pour les bains, les pissines, les relaveries. Le chemin de fer, l'emploie aussi pour des parapets, des particuliers, pour des dallages de trottoirs, écuries, cuisines, elle convient parfaitement à tous les travaux, et son prix est relativement peu élevé. Une grande médaille d'argent est décernée à MM. Morin et Cie. »

BONS SERVICES.

M. le Président donne la parole à M. Roberval, pour le rapport de la Commission des bons services.

M. Roberval s'exprime ainsi :

Messieurs,

» Je viens, au nom de la Commission des bons services, vous rendre compte du travail auquel elle s'est livrée et des récompenses qu'elle décerne.

» Un des embarras de l'agriculture, un de ceux qui pèsent le plus lourdement sur sa situation, c'est la désertion de nos fermes. Il est dur, pour les chefs de culture, de voir leur petite armée de travailleurs sans cesse décimée par l'absorption que les villes manufacturières exercent sur les populations rurales. Car la véritable plaie qui menace tous les jours nos contrées agricoles, c'est l'apprentissage industriel, le mirage trompeur du salaire élevé des villes, avec leurs séductions grossières et tout le cortége de leurs espérances si vîte suivies de déceptions. Que l'ouvrier rural s'attache à sa ferme, il ne connaîtra ni les dissipations, ni les cruels chômages, ni les misères extrêmes de la vie urbaine. Si son salaire n'est pas toujours aussi élevé qu'à la ville, il est plus stable, sa dépense est plus faible, son travail plus assuré, sa santé meilleure, son esprit moins troublé par d'incessantes convoitises.

» Il est donc naturel que la fidélité au sol natal, cette vertu si rare, nous inspire un redoublement de sympathie, et que les témoignages de la considération publique se portent avec plus d'empressement que jamais vers cette élite dévouée de braves serviteurs, qui nous aident à combattre le mal contre lequel nous luttons, la désertion de nos campagnes.

Votre Commission a été heureuse de pouvoir choisir parmi les cinquante demandes qu'elle a reçues, celles de six servi-

teurs, dont deux comptent plus d'un demi-siècle de bons et loyaux services dans la même maison.

» I. — HEUMEL (Jacques-Marie-François) entra en 1815, à l'âge de neuf ans, chez M. Boidart-Noël, maire de la commune de Selles, pour y garder les vaches. Depuis cette époque, il est toujours resté attaché à cette famille comme garçon de ferme. Il a donc 54 ans de services. Après avoir vu mourir ses maîtres, auxquels il prodigua les soins les plus assidus et les plus touchants, il passa au service de leur neveu, M. Noël, et aujourd'hui, malgré son âge, il ne cesse jamais de se livrer au travail le plus dur. Aussi est-il considéré dans les communes de Selles et de Brunembert comme le modèle des bons serviteurs.

» II. — GRÉGOIRE (Jean-Louis-François) est entré en 1819, à l'âge de onze ans, au service de la famille Gomel, à Wierre-Effroy. Dans ses jeunes années, il garda les bestiaux et fut ensuite chargé du battage des grains. Pendant ses 51 ans de services, il a toujours fait preuve d'un grand dévouement à ses maîtres et à leurs intérêts. Les certificats les plus honorables viennent attester sa fidélité et sa probité.

» III. — Dlle MALBAUT (Éléonore-Françoise-Noële) est agée de 60 ans. Elle est depuis 48 ans dans la maison de M. Lebeurre, cultivateur à Saint-Pierre-lès-Calais. Pendant ces longues années de travail, elle s'est distinguée par un zèle, une fidélité et un dévouement dignes des plus grands éloges. La Commission a saisi avec empressement cette occasion de récompenser une servante de ferme, car il est très-rare de réussir dans le choix de la servante d'intérieur, au point de vue de la probité et de l'économie. Heureux le cultivateur qui en a rencontré une possédant ces précieuses qualités! Elle a peut-être été pour lui le premier élément de sa réussite. A chacune des heures du jour, la servante tient, pour ainsi dire, une corne d'abondance, ou bien elle est une source de misère, de ruine, de déceptions.

» IV. — LACROIX (Louis-Joseph-Éloi), berger chez M. Sailly, à Lacres, compte 41 années de services dans la même ferme. Jusqu'à ce jour, il n'a jamais cessé de donner les soins les plus assidus au troupeau confié à sa garde, et dans maintes occasions, il a su prévenir le retour ou atténuer les effets des maladies contagieuses. Lacroix est un parfait honnête homme, il possède l'affection de son maître et jouit dans le pays de l'estime générale.

» V. — DEGROUX (Pierre-Charles-Honoré), berger chez M.

Mauffait, à Selles, est né en 1815, et il est au service du même maître depuis 40 ans. Sincèrement attaché à la famille de M. Mauffait, serviteur aux mœurs austères, Degroux s'est toujours distingué par les soins vigilants et minutieux qu'il a su prodiguer à son troupeau. Il faut avoir vécu de la vie de campagne, il faut avoir vu par un temps d'orage, et au milieu de torrents de pluie, ces hommes inséparables de leur troupeau, pour se rendre compte des qualités nécessaires à cette ingrate profession. Ce n'est pas seulement le soin des animaux, c'est souvent la lutte contre la nature que l'on voit à chaque instant supportée par ces hommes inébranlables, dont le concours est si précieux à l'agriculture.

» VI. — Legris (Albéric) est domestique de ferme chez M. Bouclet, à Coulogne. Depuis 40 ans, il sert la même famille. Cet honnête domestique se recommande par son activité, son intelligence, son aptitude aux travaux variés et difficiles des champs, et aux occupations non moins importantes de l'intérieur de la ferme.

» La Commission a décerné les prix mérités par ces six bons et dévoués serviteurs, dans l'ordre suivant :

1er	prix,	Heumel, une médaille de bronze et...	40 fr.
2e	—	Grégoire, —	35
3e	—	Dlle Malbaux, —	35
4e	—	Lacroix, —	30
5e	—	Degroux, —	30
6e	—	Legris, —	30
		Total.....	200 fr.

» Vous allez donc recevoir les trop faibles récompenses que nous avons pu vous destiner. Soyez fiers en rentrant au hameau, montrez orgueilleusement vos médailles à vos compagnons de travail. Elles ne sont pas moins méritoires que celles que vos frères ont su acquérir sur d'autres champs ; et sachez-le bien, le pays a non moins d'estime pour l'homme courageux qui le fait vivre, que pour le brave soldat qui le défend. Ce sont mêmes services sous des aspects différents. Vous allez donc rentrer chez vous le front haut, l'âme fière, et n'en doutez pas, accompagnés de l'estime et de la considération publiques. »

REMISE DES PRIX.

M. le Président annonce qu'il va être procédé à la remise aux lauréats de toutes les récompenses décernées par la Société dans les différents concours qu'elle a ouverts dans l'année.

M. A. de Vernicourt et M. Carpentier font successivement l'appel des lauréats, et les récompenses leur sont remises par M. le Sous-Préfet et par M. Dufour qui les accompagnent de félicitations, auxquelles répondent les applaudissements de l'assemblée.

Pendant tout le cours de cette longue séance de quatre heures, la salle a constamment été remplie d'un très-nombreux auditoire, qui a bien voulu accorder aux différents discours qui ont été prononcés, l'attention la plus soutenue et leur témoigner son adhésion par d'unanimes applaudissements.

A cinq heures, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

LE RAMIÉ.

Boehmeria Tenacissima. — Nouveau Textile Fibre.

SA CULTURE. — SA VALEUR.

La culture du ramié est reconnue comme devant être une nouvelle source de richesse pour la France. Elle convient aux climats chauds et aux terres humides ; nous pourrons en tirer un avantage durable. La culture de cette plante est facile et peu dispendieuse. En voici l'instruction en peu de mots.

Plantez la racine à un mètre carré d'espace, comme on plante la pomme de terre ; les premières pousses seront, en deux ou trois mois, assez hautes pour être renfouies. Marcottez-les, et laissez faire souche. Si vous voulez propager, faites des boutures avec la seconde pousse, dès que les tiges auront pris corps de quelques pieds de hauteur. Chaque bout de cinq à six pouces suffira pour faire un nouveau pied. Lorsque la souche sera pour rapprocher sa voisine, déterrez, faites du plan avec les fragments des racines extraites. Le sol est si propice à la reproduction, que cent pieds ont reproduit jusqu'à cent mille pieds par an. On commence à couper dès que les tiges mûrissent ; ce qui s'annonce par l'altération des feuilles et par la noircissure de l'écorce.

Le ramié est une ortie, et sa fibre étant contenue dans l'écorce comme le chanvre, les chenilles ni les insectes rongeurs ne peuvent l'atteindre.

Le procédé de l'extraction est par la machine ou sans. La

fibre collante extraite de la tige dégage sa gomme et ses matières végétales dans un bain de lessive. Elle blanchit et prend sa forme de filasse en séchant. Le rendement est, en Amérique (Etats-Unis), d'au moins 1,500 livres (750 kilos) de fibre par arpent.

Il est prouvé que la culture du ramié donne plus de profit et exige moins de taavail qu'aucune autre récolte. La fibre a une grande valeur en Europe ; l'immense consommation de *China-Grass* qui se fait en Chine, aux Indes, en Angleterre, en France, en Amérique, est un sûr garant de la valeur commerciale de la fibre ramié qui est supérieure au China Grass.

Les feuilles et la pulpe des tiges broyées font une excellente matière pour la fabrication du papier.

Il a été démontré que ce nouveau textile est parfaitement apte à être cultivé avec succès dans nos climats ; il ne peut être détruit par les chenilles ni par aucun autre insecte ennemi du coton ; quatre récoltes peuvent être coupées et envoyées annuellement sur notre marché, et chaque récolte produira plus par acre qu'une récolte ordinaire de coton. La fibre du ramié est beaucoup plus forte et plus fine que celle du coton et vaut denx fois plus en Europe que ce dernier, il exige beaucoup moins de travail, et lorsqu'il est planté une fois, il ne demande plus aucun autre travail et se propage de lui-même indéfiniment.

Le soussigné possède des plantes, pour montrer au public, sortant de sa propre plantation, et dont il garantit la bonne qualité si elles sont convenablement plantées.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sur ces racines ou sur le mode de traitement, peuvent m'écrire :

Charles F. DENNET.

47, rue Neuve-Chaussée, Boulogne-sur-mer.

Imp. Camille LE ROY.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance publique du 18 décembre 1869..... 196
Séance publique du 27 novembre 1869 197
Ouverture de la séance. — Discours de M. Dufour, président de la Société 197
Enseignement agricole. — Rapport de M. Noël-Morand..... 200
Herbages. — Rapport de M. A. de Vernicourt, secrétaire de la Société 207
Concours d'arrondissement. — Rapports de M. Charles Bernet et de M. Lefebvre-du Prey, vice-président de la Société..... 220 et 222
Enseignement agricole. — Rapport de M. Carpentier, archiviste de la Société..... 224
Exposition agricole. — Rapport de M. Dufour..... 234
Bons services. — Rapport de M. Roberval..... 242
Remise de prix. 244
Le ramié 245

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 12. — Décembre 1869.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION A LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de janvier qui aura lieu le samedi 15 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du musée.

L'ordre du jour est fixé ainsi qu'il suit:

1° *Examen de la Correspondance.*

2° *Examen du compte du trésorier pour l'année* 1869.

3° *Nomination de membres de la Société.*

4° *Remise de prix et de diplômes de lauréats.*

5° *Remise de diplômes de sociétaires.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1869.

Sont présents au bureau :

MM. Alex. ADAM, président honoraire.
DUFOUR, président.
CHAUVEAU, vice-président.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint.
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du bureau.

M. le Président donne connaissance de la correspondance ainsi qu'il suit :

IMPORTATION ET EXPORTATION.

La Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Arras adresse un exemplaire d'un manifeste qu'elle a l'intention de faire remettre à M. le Ministre de l'Agriculture, pour lui exposer les inquiétudes qui existent à l'approche du terme auquel le traité de commerce avec l'Angleterre doit être maintenu ou dénoncé.

Dans ce document, la Société d'Arras énonce qu'à l'enquête agricole elle a émis le vœu qu'il n'y avait pas lieu à revenir au système protecteur, mais à la condition que l'on mettrait l'agriculture française, ainsi que l'indiquait le préambule de la loi, à même de lutter avec les nations étrangères, en lui donnant des voies de communications faciles et à bon marché sur la terre, l'eau et le fer, et en modérant les impôts de toutes natures.

La Société d'Arras exprime le désir que ce vœu soit partagé par la Société de Boulogne, qu'elle engage à désigner des délégués qui se réuniraient aux siens, pour faire la remise du manifeste à M. le Ministre.

La Société d'Agriculture de Boulogne a, à diverses époques, exprimé son opinion sur les questions importantes dont se préoccupe la Société d'Arras, et notamment, chaque année elle adresse au gouvernement le cahier de ses vœux qui toujours comprennent ceux relatifs aux créations, changements et améliorations, et aux réductions de charges qui, en favorisant notre agriculture, peuvent la mettre à même de lutter avec celles des contrées qui produisent à des prix inférieurs.

La Société d'Agriculture de Boulogne remercie celle d'Arras de la communication qu'elle veut bien lui faire, et elle s'empressera de renouveler tous les vœux qu'elle a émis, et tous autres qui paraîtraient être utiles à notre agriculture, quand le gouvernement voudra bien ouvrir une nouvelle enquête.

SOCIÉTÉS DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

M. le Président et M. le Sécrétaire-général de la Société d'Agriculture de France prient la Société de lui faire connaître son opinion sur les questions suivantes :

1° Peut-on remédier à la dépréciation du prix des laines, et par quels moyens ? — Le renchérissement de la viande offre-t-il un dédommagement suffisant aux producteurs de laine ?

2 La production et le commerce des céréales rencon-

trent-ils des obstacles sur lesquels il y ait lieu d'appeler l'attention du législateur ?

3° La viticulture réclame-t-elle des moyens d'étendre la consommation intérieure ainsi que l'exportation de ses produits ?

4° Les industries agricoles, notamment celles qui produisent l'alcool et le sucre, ont-elles besoin de modifications dans le régime économique auquel elles sont soumises ?

5° Y a-t-il d'autres branches de la production agricole qui, dans votre région, souffrent d'une crise sur laquelle il serait nécessaire d'appeler l'attention publique et celle du législateur ?

La Société décide que l'examen de ces questions sera renvoyé à une Commission composée des membres du bureau et de :

MM. P. Lefort, père.	MM. Ch. Bernet.
Hubert-Codron.	Leduc-Roche.
E. Papeleu de Nordhout.	R. de Lamarlière.

BONS SOINS AUX ANIMAUX.

La Société protectrice des animaux adresse la circulaire suivante :

La Société protectrice des animaux, reconnue d'utilité publique, et placée sous le patronage de Son Excellence le Ministre d'Agriculture et du Commerce, décernera en 1870, des médailles, des primes en argent et d'autres distinctions :

§ 1. — *Aux amateurs* de publications ou d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques utiles à la propagation de son œuvre.

Pièces à produire : — Deux exemplaires de l'œuvre ; — pour les manuscrits un seul exemplaire suffit.

§ 2. — *Aux inventeurs* d'appareils propres à diminuer les souffrances des animaux, ou à rendre leurs travaux moins pénibles.

Pièces à produire : — Un specimen ou un modèle réduit de l'appareil, accompagné d'un mémoire explicatif.

§ 3. — *Aux agents de l'autorité*, sergents de ville, gendarmes, gardes, etc., ayant prévenu ou réprimé des actes de cruauté.

Pièces à produire : — 1° Une demande exposant les faits ; 2° une attestation des chefs.

§ 4. — *Aux instituteurs* qui ont enseigné avec le plus de succès les idées de compassion et de bienveillance envers les

animaux, en faisant connaître leur utilité, les soins qu'ils réclament lorsqu'ils nous rendent les services, les moyens les moins cruels de les détruire lorsqu'ils nous sont nuisibles.

Pièces à produire : —1° Un exposé des faits indiquant dans l'ordre suivant : *les noms, prénoms, âge, années de service du candidat*, le *nombre d'élèves* et avec leur date *les récompenses déjà obtenues de la Société* ; 2° un certificat portant deux signatures : celles du maire et celle de l'inspecteur des écoles primaires ou celle du délégué cantonal.

§ 5. — *Aux gens de service* qui donnent des soins intelligents aux animaux de *la race bovine désarmée.*

(*Fondation Dutrône, 4 médailles d'argent et 4 primes de 50 fr.*)

§ 6.—1° *Aux bergers, aux serviteurs et servantes de ferme, aux gardes et conducteurs de bestiaux, aux cochers palefreniers, charretiers et voituriers de tout genre.*

2° *Au cocher* de voitures publiques, omnibus ou autres, pour des soins exceptionnels envers les chevaux qu'il conduit.

(*Fondation de Mme la baronne Schickler, prime de 50 francs chaque année.*

3° *Aux agents de la Compagnie générale des omnibus* et des autres administrations de transport.

4° *Aux agents de la Compagnie des Petites voitures*, à Paris.

5° *Aux maréchaux-ferrants.*

6° *Aux garçons bouchers* et aux *agents des abattoirs.*

7° *A toute personne* enfin ayant fait preuve, à un haut degré, de *bienveillance*, de *compassion* et de *soins intelligents* envers les animaux.

Pièces à produire : — 1° Un certificat de bonne vie et mœurs émané de l'autorité administrative ; 2° une demande, exposant les droits du requérant ; le nombre d'années de service et, avec leur date, les récompenses déjà obtenues de la Société, et portant la signature légalisée de deux personnes notables ou d'un membre du Conseil de la Société.

Les pièces devront parvenir franco, *avant le 1er avril 1870*, au siége de la Société, *rue de Lille, 19, à Paris.*

La distribution des récompenses aura lieu le lundi de la Pentecôte, 5 juin 1870.

On recommande aux candidats d'écrire ou de faire *écrire très-lisiblement leurs noms, prénoms*, ainsi que celui de la *localité* qu'ils habitent. Lorsque celle-ci n'est pas un bureau de poste, il faut iudiquer *le bureau de poste le plus voisin* et *mentionner exactement le département.*

Faute de ces indications indispensables les candidatures ne seront pas admises.

Les personnes ayant obtenu des récompenses de la Société, ne seront admises à se représenter au concours pour des faits de la même nature que ceux déjà récompensés, qu'après nn délai de trois années.

Cette disposition ne s'applique pas aux auteurs, aux inventeurs, ni aux agents de l'autorité.

La Société d'Agriculture prie les personnes qui ont des droits aux récompenses offertes par la Société protectrice des animaux, de vouloir bien adresser leurs demandes au président de la Société d'Agriculture, en temps utile, pour qu'elle puisse être transmise pour l'époque indiquée dans la circulaire précitée.

CONSERVATION DES GRAINS.

MM. Dumars et Masse, à Nesles (Somme), adressent une circulaire pour annoncer des procédés pour la conservation des grains, pour nettoyer les blés noirs de manière à faire disparaître les inconvénients qu'ils présente pour la fabrication du pain et pour l'ensemencement,

Cette annonce sera communiquée aux personnes qui en feront la demande.

APPAREIL POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES ET POUR DÉTRUIRE LES INSECTES.

MM. Walleraud et Cie., de Paris, adressent plusieurs exemplaires de l'annonce d'un appareil qui a déjà été expérimenté dans les incendies, et qui pourrait aussi être employé pour projecter un liquide destructeur des insectes.

Cette annonce est distribuée, et elle sera communiquée.

NOMINATION DE MEMBRES.

Sur les présentations faites par MM. Carpentier, Chauveau père, Justin-Lécaille, Lefebvre-Senéca, Dufour, de Cormette, le bureau propose la nomination comme membres titulaires de la Société, de MM. :

1. Helbecque, notaire à Licques.
2. Boitel, percepteur à Licques.
3. Drockern, cultivateur à St-Martin-Boulogne.
4. Pruvost, cultivateur à St-Martin-Boulogne.
5. Lisse, cultivateur à Audresselles.
6. Fournier, négociant à Boulogne-sur-mer.
7. Martel, principal du collège de Boulogne.
8. L Panot, sous-préfet de Boulogne.
9. Autrique, cultivateur à Courset.
10. Guile, percepteur à Colembert.
11. Delattre (Félicien), cultivateur à Selles.

Ces onze candidats sont élus à l'unanimité.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

M. le Président expose que d'après le réglement de la Société, les divers membres qui composent le bureau

doivent être élus tous les deux ans, et que, cette élection ayant été faite à pareille époque de 1869, il y a lieu d'y procéder à nouveau.

M. le Président annonce en conséquence qu'il va être procédé, par bulletin individuel, pour la nomination du président, du secrétaire, du trésorier; et par bulletin de liste, pour la nomination de deux vice-présidents, pour celle du bibliothécaire-archiviste et du bibliothécaire-archiviste adjoint, et pour celle de deux autres membres du bureau.

M. le Président donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Lefebvre du Prey, l'un des vice-présidents, manifeste l'intention de ne pas continuer de remplir cette fonction. M. Lefebvre du Prey ne donnant d'autre motif que son éloignement de Boulogne, qui souvent l'empêche d'assister aux réunions, M. le président pense que M. Lefebvre du Prey voudra bien ne pas persister dans cette détermination et accepter la continuation des fonctions que la Société a été heureuse de lui décerner l'année dernière.

On propose de nommer de nouveau, par acclamation, quelques uns des membres du bureau, mais sur l'observation qui est faite, que cette maniére de procéder n'est pas celle indiquée par le règlement, il est procédé à l'élection au scrutin secret pour tous les fonctionnaires.

Il résulte du dépouillement des scrutins que tous les membres en exercice sont maintenus dans leurs fonctions.

En conséquence, sont proclamés de nouveau :

Président.	M. Dufour.
Vice-présidents	M. Chauveau père.
	M. Lefebvre du Prey.
Secrétaire.	M. A. Moreau de Vernicourt.
Trésorier.	M. le docteur Ovion.
Bibliothécaire-Archiviste . .	M. Gérard.
id. Adjoint . . .	M. Carpentier.
Membres	M. Lefebvre-Senéca.
	M. Ternaux-Crouy.

REMISE DE PRIX ET DE DIPLOMES.

M. le Président annonce qu'il va être procédé à la remise de prix, qui n'ont pas été réclamés dans la séance publique de novembre, ainsi que des diplômes de lauréats de l'Exposition agricole qui n'ont pu être préparés pendant cette séance.

Un certain nombre de lauréats se présentent et reçoivent les récompenses qui leur ont été décernées.

A trois heures et demie, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

ACCEPTATION DES FONCTIONS DE VICE-PRÉSIDENT PAR M. LEFEBVRE DU PREY.

Ainsi que la Société l'avait espéré, M. Lefebvre du Prey a bien voulu accepter la continuation des fonctions de vice-président de la Société. M. le Secrétaire ayant écrit à M. Lefebvre du Prey pour lui faire part de son élection, il en a reçu la réponse suivante :

Coquelles, le 39 décembre 1869.

« Monsieur le Secrétaire,

» Ma réélection comme vice-président de la Société d'Agriculture s'est faite dans des conditions telles que je me vois obligé de revenir sur la détermination que j'avais soumise à M. le Président.

» Je viens donc, Monsieur, vous faire part de mon acceptation en vous priant de vouloir bien être, auprès de mes collègues, l'interprète de mes sentiments profondément reconnaissants.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon respect.

LEFEBVRE DU PREY. »

Marché hebdomadaire aux Bestiaux,

A BOULOGNE.

Par arrêté de M. le Préfet du Pas-de-Calais, en date du 16 Septembre 1869, la ville de Boulogne-sur-mer est autorisée à remplacer par un MARCHÉ, LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE, le marché actuel aux bestiaux qui a lieu en cette ville le premier mercredi de chaque mois seulement.

Ce marché sera reculé d'un jour quand le mercredi sera un jour de fête légale.

Le Conseil Municipal de Boulogne a prononcé LA SUPPRESSION ENTIÈRE DES DROITS DE PLACE ET D'ÉTALAGE SUR le nouveau marché du mercredi, POUR TOUS LES ANIMAUX

QUI Y SERONT AMENÉS. Les droits ne sont maintenus que pour la foire aux bestiaux tenue en novembre.

Le premier marché aux bestiaux aura lieu dans ces conditions le MERCREDI 5 JANVIER 1870.

En l'Hôtel-de-Ville, le 20 décembre 1869.

Le Maire de Boulogne,
LIVOIS.

M. le Président de la Société d'Agriculture a écrit à cet égard, à M. le Maire de Boulogne, la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Veuillez agréer et faire agréer au conseil municipal nos remerciements pour la mesure libérale qu'il vient de prendre en affranchissant de tous droits le marché hebdomadaire qui va s'ouvrir à Boulogne.

Cette gratuité favorable à l'agriculture sera, nous en sommes convaincus, tout aussi favorable à la ville. La facilité donnée aux cultivateurs d'amener leurs produits à de courts intervalles périodiques relèvera le marché qui tombait dans le marasme.

Les effets ne s'en feront pas sentir immédiatement ; il serait téméraire de l'espérer. On ne change pas en un jour les habitudes d'un pays.

Mais Boulogne, par sa population, sa position, son commerce, est appelé à être un centre pour la vente et l'achat des animaux de boucherie.

Le trafic déjà considérable de viande entre la France et l'Angleterre prendra, par la facilité des achats sur place, une importance que les difficultés d'approvisionnement au loin avaient retardées jusqu'ici.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président,
DUFOUR.

Concours départemental d'Animaux gras,
A ARRAS.
Les Lundi 11 *et Mardi* 12 *Avril* 1870.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS,

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 1869 chargeant les

Sociétés d'Agriculture des Concours régionaux d'Animaux de boucherie ;

Vu les subventions allouées pour cet objet par le *Ministre de l'Agriculture*, par le *Conseil général du Pas-de-Calais*, par le *Conseil municipal d'Arras* et par la *Société centrale d'Agriculture d'Arras ;*

ARRÊTE :

1° Un Concours départemental d'Animaux gras aura lieu à Arras les LUNDI 11 et MARDI 12 AVRIL 1870.

2° Des prix et des médailles seront distribués, s'il y a lieu, aux propriétaires des animaux engraissés dans le département du Pas-de-Calais, reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux préparés pour la boucherie.

3° Les prix seront divisés en cinq classes et répartis ainsi qu'il suit :

1re CLASSE. — BOEUFS.

1re Catégorie. — *Bœufs au-dessous de 3 ans. sans distinction de race.*

Premier prix	200 fr.
Deuxième prix	150
Troisième prix	100

2e Catégorie. — *Bœufs au-dessus de 3 ans, sans distinction de race.*

Premier prix	200 fr.
Deuxième prix	150
Troisième prix	100

2e CLASSE. — VACHES.

1re Catégorie. — *Vaches de 3 ans au plus, sans distinction de race.*

Premier prix	200 fr.
Deuxième prix	160
Troisième prix	140
Quatrième prix.	100

2e Catégorie. — *Vaches au-dessus de 3 ans, sans distinction de race ni d'âge.*

Premier prix	200 fr.
Deuxième prix	175
Troisième prix	150
Quatrième prix	125
Cinquième prix.	100
Sixième prix	75
Septième prix.	50

Prix de Bandes de Bœufs ou Vaches de 4 bêtes chaque bande.

Premier prix	200 fr.
Deuxième prix	175
Troisième prix	150

Les animaux primés ne peuvent concourir pour le prix de bande.

3e classe. — VEAUX.

Premier prix	100 fr.
Deuxième prix	75
Troisième prix	50

4e classe. — MOUTONS ou BREBIS.

1re Catégorie.— *Lots de 10 Animaux de même espèce, de 18 mois au moins, sans distinction de race. (Tondus.)*

Premier prix	250 fr.
Deuxième prix	200

2e Catégorie. — *Lots de 10 Animaux de même espèce, de 18 mois au moins, sans distinction de race. (Tondus.)*

Premier prix	200 fr.
Deuxième prix	160
Troisième prix	140
Quatrième prix	100

5e classe. — PORCS.

Animaux sans distinction de race ni d'âge.

Premier prix	100 fr.
Deuxième prix	80
Troisième prix	60
Quatrième prix	50

8° Les animaux des espèces bovine et ovine doivent appartenir aux propriétaires depuis 5 mois au moins avant l'époque du Concours ; les porcs depuis 3 mois.

9° Des médailles d'argent accompagneront les premiers et seconds prix ; une médaille de bronze tous les autres.

10° Le Jury sera composé de : le Préfet du Pas-de-Calais, Président ; un Membre du Conseil général, désigné par le Préfet ; le Maire d'Arras, un Membre du Conseil municipal d'Arras, désigné par le Maire ; le Président de la Société centrale ; le Vice-Président ; MM. les Présidents des Sociétés et Comices du département, ou leurs délégnés ;

Quatre Membres de la Société centrale ;
Deux vétérinaires ;
Deux bouchers ; } désignés par la Société ;

11° La Présidence appartiendra au Président de la Société ou au Vice-Président en cas d'empêchement.

12° La police du Concours appartiendra à un Commissaire délégué par la Société.

13° Les propriétaires qui présenteront des animaux au Concours seront tenus à une déclaration préalable qu'ils devront faire le Samedi 9 Avril, avant-veille du Concours, à la Mairie d'Arras ou à M. GODIN, Trésorier de la Société, au Palais de Saint-Vaast. Cette déclaration indiquera l'origine, la race, la robe et l'âge des animaux, le nom et la résidence de l'éleveur, si c'est chez lui que l'animal est né, ou s'il l'a acheté et engraissé ; dans ce dernier cas, la durée de la possession.

14° Les propriétaires des animaux primés devront fournir un certificat du Maire de leur localité qui constatera l'exactitude de leur déclaration.

15° Les prix seront distribués le Mardi 12 Avril, après la décision du Jury. Le montant en sera payé au propriétaire de trois à cinq heures chez M. GODIN, Trésorier.

16° Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion de l'exposant du Concours.

17° Un propriétaire ne peut recevoir qu'un prix dans chaque catégorie.

18° Les animaux devront être rendus à Arras, au lieu du Concours, le 11 Avril, avant huit heures du matin ; ils resteront à la disposition du Jury tout le temps nécessaire. Aucun animal ne sera reçu après huit heures du matin.

19° Chaque animal de l'espèce bovine sera muni d'une attache.

20° Les exposants devront prendre soin de leurs animaux. La Société n'en sera responsable en aucun cas.

21° Toute constestation relative à l'attribution des Récompenses sera immédiatement et souverainement jugée par le Jury.

22° Les animaux accompagnés de la déclaration ci-dessus relatée pourront entrer à Arras avec passe-debout.

23° Des prix particuliers seront mis à la disposition du Jury dans le cas où le nombre des prix serait insuffisant.

Le Maire d'Arras,

H. PLICHON.

Les membres du Bureau de la Société centrale d'Agriculture.

PAILLARD, Préfet, Président ;
RAFFENEAU DE LILE, Président ;
PILAT, Vice-Président ;
PAGNOUL, Secrétaire ;
A. GODIN, Trésorier.

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois de décembre 1869.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 55 le ko.	1 60 le ko.	1 60 le ko.	1 55 le ko.
Vaches.....	1 50 »	1 50 »	1 55 »	1 50 »
Veaux.....	1 70 »	1 90 »	1 80 »	1 85 »
Moutons.....	1 80 »	1 80 »	1 80 »	1 80 »
Porcs.....	1 60 »	1 60 »	1 60 »	1 55 »

Imp. Camille Le Roy.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance publique du 15 janvier 1870..... 247
Séance publique du 18 décembre 1869 247
Importation et exportation 248
Société des agriculteurs de France 248
Bons soins aux animaux..... 249
Conservation des Grains..... 251
Appareil pour éteindre les incendies et pour détruire les insectes... 251
Nomination de membres..... 251
Election des membres du Bureau..... 251
Remise de prix et de diplômes..... 252
Acceptation des fonctions de vice-président par M. Lefebvre du Prey. 253
Marché hebdomadaire aux Bestiaux, à Boulogne. 253
Concours départemental d'Animaux gras, à Arras..... 254
Abattoir de Boulogne..... 258

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 1. — Janvier 1870.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION A LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la séance mensuelle de février, qui aura lieu le samedi 26 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Cette séance devait avoir lieu le samedi 19, qui est le troisième du mois, mais le tirage au sort appelant ce jour-là à Samer le Président et le secrétaire de la Société qui sont maires dans ce canton, il y a nécessité de remettre la réunion au samedi suivant.

L'ordre du jour est fixé ainsi qu'il suit:

1° *Examen de la Correspondance.*
2° *Formation du programme des concours de 1870.*
3° *Organisation de la séance publique de printemps.*
4° *Nomination de membres de la Société.*
5° *Remise de diplômes de sociétaires.*
6° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1870.

Sont présents au bureau :

MM. Alex. ADAM, président honoraire.
DUFOUR, président.
CHAUVEAU, vice-président.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint.
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du bureau.

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance, dans l'ordre suivant :

IMPORTATION ET EXPORTATION.

Le comice agricole de Reims adresse, avec une note des exemplaires de pétitions qu'il adresse au Corps Législatif et à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce pour présenter diverses réformes et améliorations intéressant l'agriculture et émettre le vœu qu'une enquête parlementaire établisse la véritable situation de l'agriculture et de l'industrie.

La Société remercie la Société de Reims de sa communication, et elle fait remarquer, ainsi qu'elle l'a fait dans la précédente séance, à l'occasion d'une communication analogue de la Société d'Arras, que chaque année elle présente le cahier de ses vœux en faveur de l'agriculture, qu'elle ne manquera pas de reproduire, en y ajoutant, au besoin, les autres demandes utiles et pratiques qui lui seront suggérées par ses membres, quand, d'une manière quelconque le gouvernement jugera convenable de la consulter.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

La Société pour l'instruction élémentaire adresse une circulaire contenant l'exposé de ses vœux ; une autre circulaire annonçant les récompenses qu'elle offre aux personnes vouées à l'enseignement dont le zèle lui serait signalé avant le 15 avril prochain ; enfin le programme d'un concours qu'elle ouvre avec un prix de 1000 fr. qui sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire nationale.

Ces documents seront déposés au secrétariat pour être communiqués aux personnes qui en feront la demande.

QUESTION DES LAINES.

La Société d'Agriculture de la Côte d'Or adresse une circulaire pour annoncer un congrès qu'elle ouvrira à Dijon pendant la durée du concours régional qui se tiendra dans cette ville à partir du 7 mai prochain. Ce congrès aura pour mission toute spéciale l'examen des moyens les plus propres à remédier aux funestes conséquences de l'avilissement du prix des laines.

Dans sa dernière séance, la Société d'Agriculture de Boulogne a, par suite d'une circulaire de la Société des Agriculteurs de France qui a pris le congrès de Dijon sous son patronage, nommée une commission chargée d'examiner l'importante question des laines qui préoccupe, à si juste titre, notre agriculture.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE.

La Société établie à Dunkerque pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, adresse le programme des concours qu'elle ouvrira en 1870.

Ce programme sera déposé au secrétariat, à la disposition des personnes qui en feront la demande.

COMPTE DU TRÉSORIER.

M. le Président donne la parole à M. le dr Ovion, trésorier, pour la redhition de son compte de l'année 1869.

Ce compte est établi ainsi qu'il suit :

RECETTES.	Recettes effectuées.	Recettes à recouvrer	Total.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1. Cotisations de Sociétaires.....	3534 »	180 »	3714 »
2. Subvention du Ministère de l'Agriculture pour primes diverses.....	700 »	» »	700 »
3. Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	300 »	» »	300 »
4. Subvention du Département pour l'amélioration des espèces bovine et ovine.	1308 33	» »	1308 33
5. Subvention du département sans affectation spéciale.....	1000 »	» »	1000 »
6. Subvention du département pour la destruction des hannetons (1867, 1868, 1869).....	50 »	» »	50 »
7. Subvention de la ville de Boulogne, sans affectation spéciale.....	1000 »	» »	1000 »
8. Subvention de la ville de Desvres et des communes de ce canton, pour augmenter les primes du concours cantonal de 1866.....	300 »	» »	300 »
9. Subvention de la ville de Desvres et des communes de ce canton, affectée à augmenter les primes du concours cantonal de 1869.....	600 »	» »	600 »
10. Valeur de la Coupe d'honneur offerte par M. Al. Adam et par M. Dufour pour un prix à l'espèce bovine au concours d'arrondissement.....	250 »	» »	250 »
11. Don de M. Al. Adam pr l'enseigt agricole.	300 »	» »	300 »
12. Don de M. Ansart du Fiesnet pour le concours de Desvres	500 »	» »	500 »
13. Don de M. Barbery pour une médaille affectée à l'espèce porcine.....	20 »	» »	20 »
14. Valeur d'une médaille offerte par M. Al. Adam pour les volailles grasses..	20 »	» »	20 »
15. Don de M. Libaude pour primes à l'arboriculture (1868).....	10 »	» »	10 »
16. Dons divers	» »	120 »	120 »
17. En caisse au 31 décembre 1869.....	459 26	» »	459 26
Total.....	10351 59	300 »	10651 59

DÉPENSES.	Dépenses effectuées.	Reste à payer.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1. Primes en argent	4120 »	215 »	4335 »
2. Coupe d'honneur	250 »	» »	250 »
3. Médailles	2048 95	» »	2048 95
4. Ouvrages d'agriculture, instruments d'arboriculture et livrets de caisse d'épargne	345 80	» »	345 80
5. Prix aux Courses au trot	200 »	» »	200 »
Dépense totale pour primes	6959 25	215	7174 25
6. Impression du Bulletin et des autres publications de la Société, ainsi que des affiches, circulaires, etc	» »	1484 25	1484 25
7. Droits de poste	» »	259 25	259 25
8. Frais relatifs à l'exposition et au concours, loyer de la salle compris	148 50	92 »	[illegible]
9. Abonnement à divers recueils d'agriculture	35 90	» »	35 90
10. Traitements d'employés	10 »	420 »	430 »
11. Fournitures de bureau	24 30	» »	24 30
12. Chauffage	4 »	» »	4 »
Totaux pour l'année 1869	7176 95	2470 50	9647 45
Dépenses qui restaient à payer des années antérieures.			
13. Primes	480 »	» »	480 »
16. Traitements d'employés	420 »	» »	420 »
17. Impressions	1211 90	» »	1211 90
18. Droits de poste	257 35	» »	257 35
Totaux généraux	9546 20	2470 50	12026 70

RÉSULTAT

Recettes effectuées et à effectuer		**10,651 59**
Dépenses acquittées et à acquitter		**12,026 70**
Excédant de dépenses		**1,375 11**
A déduire les valeurs suivantes :		
Médailles	**100 »**	
Ouvrages d'agriculture	**10 »**	**150 »**
Diplômes	**40 »**	
Déficit réel		**1,225 11**

à inscrire en dépense au Budget de 1870.

La Société, après examen du compte précité, l'approuve

purement et simplement, et remercie M. le Trésorier de ses bons soins dans la comptabilité de la Société.

M. le dr Ovion fait remarquer qu'une partie des remerciements, que la Société veut bien lui adresser, appartiennent à M. Carpentier, qui a l'obligeance de faire recevoir les cotisations par les instituteurs, qui ainsi rendent un très-utile service à la Société.

La Société est unanime à penser qu'il est nécessaire de faire disparaître le déficit qui se perpétue dans la comptabilité, et elle décide que le budget de l'année courante sera établi à peu près en équilibre, et que dans les concours, les commissions se renfermeront rigoureusement dans les limites des crédits, qui seront ouverts pour chacun de ces concours.

NOMINATION DE MEMBRES,

Sur la présentation faite par M. de Cauville, M. Roberval et M. A. de Vernicourt, le Bureau propose la nomination comme membres titulaires de la Société, de:

M. Butor, fils, propriétaire-cultivateur, à Réty.
M. Hubert, ingénieur civil, à Boulogne.
M. Dausques, médecin, au Portel.
M. Croquelois (Toussaint), marchand de fer, à Desvres.

Ces quatre candidats sont élus à l'unanimité.

NOMINATION DE LA COMMISSION DU PROGRAMME.

M. le Président expose que le moment est opportun de faire la désignation des membres qui devront faire partie de la commission chargée de préparer le budget de la Société pour l'année 1870, et le programme des divers concours qu'elle ouvrira dans le courant de cette année.

La Société décide que cette Commission sera composée ainsi qu'il suit:

MM. Adam père.
Chauveau père.
Lefebvre du Prey.
Lefebvre-Senéca.
Dr Ovion.
Ternaux-Crouy.
Hubert-Codron.
J. B. Déclemy père.
Roussez.
De Cormette.
E. Papeleu de Nordhout.
Hamain-Parenty.
T. Mantel.

MM. Porquez-du Brœuille.
Boulanger-Bernet.
H. de Foucault.
Ch. Bernet.
F. Robbe.
Hénon-Verlingue.
L. Hamain.
Courtois-Longuemaux.
Lecat-Fortin.
Geneau-Caudrelier.
R. de Lamarlière.
A. de Vernicourt.

Cette Commission sera invitée à se réunir en temps opportun, pour qu'elle puisse faire son rapport à la Société dans la séance de février.

MODIFICATIONS AU RÉGLEMENT.

M. le Président expose que quelques modifications au réglement de la Société paraissent désirées par quelques personnes. Ces changements porteraient notamment sur le nombre des séances qui, au lieu de se tenir chaque mois, ne se tiendraient que tous les deux mois, et sur le nombre des membres du Bureau sans fonctions spéciales, qui serait porté à sept, de manière à ce qu'il se trouve un membre habitant chacun des cantons de l'arrondissement.

Après quelques explications, la Société décide que cette question sera mise à l'étude, et qu'elle sera discutée dans l'une des premières séances.

A trois heures, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
A. DE VERNICOURT.

Mouvement des quatre franc-marchés de Boulogne, pendant le mois de janvier 1870.

	5 janvier	12 janvier	19 janvier	26 janvier
Vaches grasses	18	1	1	»
Vaches maigres	65	5	11	4
Génisses	33	»	»	1
Veaux	7	1	»	»
Moutons	82	»	»	»
Chèvres	»	»	1	»
Porcs gras	345	10	12	12
Porcs maigres	535	12	29	4
	1085	29	54	26

Total général, 1189.

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois de janvier 1870.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf	1 60 le k°.	1 60 le k°.	1 60 le k°.	1 60 le k°.
Vaches	1 50 »	1 55 »	1 55 »	1 50 »
Veaux	2 » »	2 10 »	2 » »	2 » »
Moutons	1 85 »	1 85 »	1 85 »	1 85 »
Porcs	1 50 »	1 55 »	1 60 »	1 65 »

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-SUR-MER
AU MOIS DE JANVIER 1870.

Bureau.

Président honoraire perpétuel — M. AL. ADAM, officier de la Légion-d'Honneur.

Président..... M. DUFOUR, conseiller d'arrondissement, maire d'Hesdin-l'Abbé, vice-président de la Chambre d'Agriculture.

Vice-Présidents. — M. CHAUVEAU, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Martin-Boulogne.
M. LEFEBVRE DU PREY, membre de la Chambre d'Agriculture.

Secrétaire..... M. A. MOREAU DE VERNICOURT, membre du conseil général, maire d'Outreau, secrétaire de la Chambre d'Agriculture.

Trésorier..... M. le Dr OVION, conseiller municipal à Boulogne.

Bibliothécaire-archiviste... — M. GÉRARD, bibliothécaire de la ville de Boulogne.

Bibliothécaire-arch.-adjoint. — M. CARPENTIER, inspecteur de l'enseignement primaire.

Membres..... M. LEFEBVRE-SENÉCA, secrétaire de la Commission de statistique.
M. Ch. TERNAUX, président du tribunal de Commerce.

M. le PRÉFET du Pas-de-Calais, ou M. SOUS-PRÉFET de Boulogne, l'un et l'autre membres honoraires de droit, ont la présidence de la Société quand ils assistent aux séances.

Membres honoraires.

M. G. ROULAND, ancien secrétaire-général du ministère de l'Instruction publique.

M. le baron de FARINCOURT, préfet du Doubs.

Membres titulaires.

MM.		
1.	Accarain, directeur de hauts-fourneaux.	Outreau.
2.	Adam (Alexandre), père.	Boulogne.
3.	Adam, receveur des finances.	Boulogne.
4.	Admont-Lefebvre, cultivateur.	Wissant.
5.	Aigre, imprimeur.	Boulogne.
6.	Ally, cultivateur.	Wierre-Effroy.
7.	Adam (Auguste), propriétaire.	Boulogne.

MM.		
8.	Adam (Henri), propriétaire.	Boulogne.
9.	André, horticulteur.	Boulogne.
10.	Ansart du Fiesnet, membre de la Société des agriculteurs de France, conseiller d'arrt.	Outreau.
11.	Adam-Fontaine, conseiller général.	Boulogne.
12.	Autrique, cultivateur,	Fiennes.
13.	Ansel, cultivateur.	Hardinghen.
14.	Avenard, instituteur.	Pihen.
15.	Andrieux-Duquesnoy, cultivateur.	Brunembert.
16.	Ancel, propriétaire.	Bournonville.
17.	Adams, directeur d'assurance.	Boulogne.
18.	Autrique, cultivateur.	Courset.
19.	Buret-Bouclet, cultivateur.	Marquise.
20.	Bournonville, cultivateur.	Baincthun.
21.	Beaurain-Baudier, hôtelier.	Marquise.
22.	Boidin, cultivateur, adjoint.	Alincthun.
23.	Blin, cultivateur, maire.	Lacres.
24.	Boningue-Cugny, cultivateur.	Audinghem.
25.	Battel-Lécaille, cultivateur.	Ferques.
26.	Battel-Betit, cultivateur.	Rinxent.
27.	Banquart-Leroux, cultivateur.	Hocquinghem.
28.	Baudelocque, avocat.	Boulogne.
29.	Baudier, cultivateur.	Marquise.
30.	Beaucourt-Mutuel, propriétaire.	Condette.
31.	Barbery, cultivateur.	Wimille.
32.	Bernard, maire, cultivateur.	Brunembert.
33.	Biencourt, médecin.	Boulogne.
34.	Briche, cultivateur.	Crémarest.
35.	Boidin, préposé en chef de l'octroi.	Boulogne.
36.	Bonvoisin, maire.	St-Étienne.
37.	Bouclet-d'Halewin, cultivateur.	Marquise.
38.	Bouclet-Honvault, propriétaire.	Boulogne.
39.	Bouclet-Bouclet, cultivateur.	Campagne.
40.	Boulanger fils, cultivateur.	St-Martin-Boul.
41.	Boulanger-Bernet, cultivateur.	Andres.
42.	Bourguillaud de Kerhervé, propriétaire.	Lacres.
43.	Buret-Copin, propriétaire.	Boulogne.
44.	Butez, propriétaire.	Boulogne.
45.	Butor (Léon), propriétaire.	Hermelinghem.
46.	Bodart, cultivateur.	Condette.
47.	Bauwin, instituteur.	Coulogne.
48.	Breton fils, cultivateur.	St-Inglevert.
49.	Ballin (Émile), propriétaire.	Boulogne.
50.	Boulanger-Cato, marchand de charbon.	Boulogne.
51.	Bréfort, marchand.	Ambleteuse.
52.	Beaucerf, ingénieur, propriétaire.	Boulogne.
53.	Barras, cultivateur.	Sangatte.

	MM.	
54.	Boulanger (Narcisse), cultivateur, adjoint.	Guînes.
55.	Battel, cultivateur.	Bazinghem.
56.	Bonnet, marchand d'instruments agricoles.	Boulogne.
57.	Bedlé, percepteur et cultivateur.	Audembert.
58.	Battel, cultivateur, adjoint.	Ferques.
59.	Broutta, cultivateur, farinier.	Marquise.
60.	Bigot-Dumont, cultivateur.	Condette.
61.	Bonnet, ancien élève de l'Institut agricole de Beauvais.	Boulogne.
62.	Becquet-Rohart, cultivateur.	Marck.
63.	Butor, cultivateur, adjoint.	Réty.
64.	Baillard, marchand de bois.	Baincthun.
65.	Bizet, instituteur.	Baincthun.
66.	Bernet-Butor, cultivateur.	Bouquehault.
67.	Beutin, cultivateur.	Wimille.
68.	Bonvoisin, cultivateur, maire.	Leulinghem.
69.	Bègue, notaire.	Samer.
70.	Blart, instituteur.	Neufchâtel.
71.	Blaquart, cultivateur.	St-Martin-Boul.
72.	Bénard, secrétaire de la mairie.	Boulogne.
73.	Bernard, instituteur.	Ferques.
74.	Bodart-Lépine, cultivateur.	Baincthun.
75.	Boutillier, cultivateur.	Guînes.
76.	Boulanger, maire, cultivateur.	St-Tricat.
77.	Boutroy, cultivateur.	Hâmes-Boucres.
78.	Bouclet, maire, cultivateur.	Andres.
79.	Boutillier, maire, cultivateur.	Caffiers.
80.	Bernet, maire, cultivateur.	Bouquehault.
81.	Boitel, percepteur.	Licques.
82.	Beaugrand, cultivateur.	Audinghen.
83.	Bonnière, juge-de-paix.	Desvres.
84.	Butor de Blamont, percepteur.	Guînes.
85.	Brebion (Jean-Baptiste), cultivateur.	Wimille.
86.	Butor fils, cultivateur.	Réty.
87.	Calais, cultivateur.	Pittefaux.
88.	Calais-Delahodde, farinier.	Wimille.
89.	Caillette, maître de poste.	St-Pierre.
90.	Capron-Lesage, marchand de laines.	Desvres.
91.	Carré, cultivateur.	Beuvrequent.
92.	Caron, brasseur.	Boulogne.
93.	Carpentier, inspectr de l'enseignt primaire	Boulogne.
94.	Capron, cultivateur.	Courset.
95.	Catto, cultivateur.	Verlincthun.
96.	Caux, cultivateur.	Ferques.
97.	Caux, propriétaire.	Conteville.
98.	Cayeux, horticulteur.	St-Martin-Boul.
99.	Courquin, instituteur.	Alincthun.

MM.

100. Carlier-Guilmant, négociant. Boulogne.
101. Courquin, instituteur. Alembon.
102. Chauveau père, maire. St-Martin-Boul.
103. Carmier (Louis), juge suppléant. Boulogne.
104. Chivet (Pierre), cultivateur. Alincthun.
105. Croquelois (Toussaint), marchand de fer. Desvres.
106. Chauveau fils, cultivateur. St-Martin-Boul.
107. Compiègne, cultivateur. Nabringhem.
108. Cocquempot, cultivateur, brasseur. Licques.
109. Cousin, docteur en médecine. Boulogne.
110. Courtois-Longuemaux, cultivateur. Belle.
111. Cadet (Florent), cultivateur, adjoint. Pernes.
112. Courtois du Flégard, médecin, adjoint. Samer.
113. Courtois (Constant), cultivateur. Hocquinghem.
114. Crouy, adjoint au maire. Boulogne.
115. Cuvillier, maire, cultivateur. St-Léonard.
116. Cardon, cultivateur. St-Martin-Boul.
117. Chivet, cultivateur. Belle-Houllefort.
118. Chivet, cultivateur. St-Martin-Boul.
119. Chivet, cultivateur. Outreau.
120. Campagne, pharmacien. Samer.
121. Carnier-Adam, propriétaire, banquier. Boulogne.
122. Carré-Delattre, cultivateur. Audinghem.
123. Courquin, constructeur de machines à battre Le Wast.
124. Cadet fils (Joseph), cultivateur. Baincthun.
125. Chrétien, directr de l'école primaire supérre St-Pierre.
126. Capron, cultivateur. St-Martin-Boul.
127. Compiègne, cultivateur. Longueville.
128. Coulombel-Daguebert, propriétaire. Boulogne.
129. Cugny, cultivateur. Audinghem.
130. Caron, instituteur. Leulinghem.
131. Caron, cultivateur. Nabringhem.
132. Crouy-Jardon, négociant. Boulogne.
133. Crouy (Émile), ingénieur. Boulogne.
134. Cadet-Justin, cultivateur. Pernes.
135. Cazin, docteur en médecine. Boulogne.
136. Carlu (Pierre), cultivateur. Doudeauville.
137. Cato, cultivateur. Bazinghen.
138. Courbois-Papin, négociant. Boulogne.
139. Coustillier-Leprêtre, directeur d'assurance. Boulogne.
140. Chivet-Noël, cultivateur. Bournonville.
141. Chivet-Quandalle, cultivateur. Bournonville.
142. Daguebert (Firmin), cultivateur. Outreau.
143. Daguebert-Bacquet, cultivateur. Andres.
144. Daguebert, cultivateur. Ambleteuse.
145. De Filley, cultivateur. Guines.
146. De Foucault-Rohart, cultivateur, membre de

MM.		
	la Chambre consultative d'Agriculture.	Hâmes-Boucres.
147.	De Fromessent, propriétaire.	Carly.
148.	De Guillebon, cultivateur.	Offrethun.
149.	Delahodde (Gustave), fab. de tuy. de drainage.	Boulogne.
150.	Delahodde-de Quéhen, farinier.	St-Étienne.
151.	Delannoy, cultivateur.	Questrecques.
152.	De Lattaignant, adjoint au maire, cultivateur.	Outreau.
153.	De Laplace, propriétaire.	Boulogne.
154.	Delattre-Justin, cultivateur.	Dannes.
155.	De Boningue-Lefebvre, cultivateur.	Wimille.
156.	Deguines, farinier.	Wimille.
157.	De Biré, propriétaire	Boulogne.
158.	Delattre-de Lamarlière, cultivateur.	Audinghem.
159.	De Cauville, propriétaire.	Réty.
160.	Daudenthun (Toussaint), cultivateur.	Wierre-Effroy.
161.	De Bayser, architecte.	Boulogne.
162.	Duchochois, cultivateur.	St-Étienne.
163.	Delliau, aubergiste.	Audinghem.
164.	Delsaux père, cultivateur.	Ferques.
165.	Desenclos, propriétaire.	Outreau.
166.	Delattre, cultivateur.	Outreau.
167.	Delattre fils, cultivateur.	Andres.
168.	Delplace, maire, cultivateur.	Wacquinghem.
169.	De Rouvroy, maire.	Bellebrune.
170.	Destrée-Coppin, armateur.	Boulogne.
171.	Duwast, cultivateur.	Hames-Boucres.
172.	Dutertre, instituteur.	Boursin.
173.	Docquois, vérificateur des poids et mesures.	Boulogne.
174.	Duquesnoy-Jonas, cultivateur.	Guînes.
175.	D'Angerville, capitaine de cavalerie en retraite, maire.	Guînes.
176.	De Foucault (Amédée), cultivateur.	Hames-Boucres.
177.	De Foucault (Hector), cultivateur.	Caffiers.
178.	De Wailly, ingénieur, membre du conseil général, maire.	Marquise.
179.	De Somer, propriétaire.	Doudeauville.
180.	Deschamps-Hagnéré, cultivateur.	Bazinghen.
181.	Destrée, juge-de-paix.	Outreau.
182.	Destrée, cultivateur.	St-Étienne.
183.	Devisme. courtier maritime.	Boulogne.
184.	De Poucques d'Herbinghem, vice-amiral, conseiller général, préfet maritime.	Licques.
185.	Dubout, adjoint au maire.	Boulogne.
186.	Darsy, fabricant de ciment.	Nesles.
187.	Dutertre Delmarcq, avoué.	Boulogne.
188.	Declémy père, cultivateur.	Peuplingues.
189.	De Ste Maresville, négociant, directr de la com-	

	MM.	
	pagnie d'assurances la *Providence*.	Boulogne.
190.	Dubos fils, cultivateur.	Marquise.
191.	Declémy fils, cultivateur.	Peuplingues.
192.	De Coupigny, propriétaire.	Boulogne.
193.	Duflos-de Laquesnoye, cultivateur.	Maninghem.
194.	Dausques, propriétaire.	Wirwignes.
195.	Des Cars (le comte),	Colembert.
196.	De Poucques d'Herbinghen (le baron), maire.	Licques.
197.	Duflos-de Fernehem, cultivateur, maire.	Wierre-Effroy.
198.	Delcluse, propriétaire.	Portel.
199.	Defosse, tanneur.	Desvres.
200.	Dolhain, cultivateur.	Quesques.
201.	Delcloy, instituteur.	Henneveux.
202.	Didier, maréchal.	Baincthun.
203.	Ducrocq, cultivateur.	St-Étienne.
204.	Delattre, entrepreneur de chemins.	Boulogne.
205.	Duflos-Dupont, propriétaire.	Marquise.
206.	Dufour, maire, conseiller d'arrondissement, membre de la Ch. d'Agriculture.	Hesdin-l'Abbé.
207.	Dumont, cultivateur.	St-Léonard.
208.	Dupont, cultivateur.	Outreau.
209.	Dupont, instituteur.	St-Martin-Boul.
210.	Duquesnoy, cultivateur.	Brunembert.
211.	Dutertre, inspecteur général d'agriculture, directeur de la Bergerie Impériale.	Tingry.
212.	Dutertre, médecin-vétérinaire.	Boulogne.
213.	Dutertre, pharmacien.	Boulogne.
214.	Dupont, cultivateur, adjoint.	Boursin.
215.	Delattre-Desombres, cultivateur.	Selles.
216.	Dupont, propriétaire, maire.	Tingry.
217.	Dumont, cultivateur, maire.	Bainghem.
218.	Duhamel, docteur en médecine.	Boulogne.
219.	D'Haillecourt (Jules), meunier.	Le Wast.
220.	Dausques-Gest, cultivateur.	Baincthun.
221.	Dethierre, architecte.	Boulogne.
222.	De Cormette (Madame).	Henneveux.
223.	Durieux, fabricant de tuiles.	Samer.
224.	Delattre (Achille), propriétaire.	Selles
225.	De Guizelin, cultivateur.	Guînes.
226.	De Cormette, cult., maire, conser d'arrondt.	Henneveux.
227.	Dean, propriétaire.	Boulogne.
228.	Daudenthun (Aimé), cultivateur.	Wierre-Effroy.
229.	Delgnière, cultivateur.	Tardinghem.
230.	Dalance, cultivateur.	St-Pierre.
231.	Duchateau (Prudent), cultivateur.	Guînes.
232.	Delannoy, maire, cultivateur.	Questrèques.
233.	Dumont (Auguste), cultivateur.	Verlincthun.

234.	Duprey, farinier.	Marquise.
235.	Dernault, aubergiste.	Boulogne.
236.	Delbé, agent voyer.	Samer.
237.	Damiens, cultivateur.	Wacquinghem.
238.	Dupuis-Carré, instituteur.	Hesdin-l'Abbé.
239.	De Haffreingue, cultivateur.	St-Étienne.
240.	Duhamel, jardinier.	Boulogne.
241.	De Guizelin (Gustave), cultivateur.	Guines.
242.	De Bazinghem, propriétaire.	Boulogne.
243.	Dufour fils, propriétaire.	Hesdin-l'Abbé.
244.	Dagbert, marchand.	St-Étienne.
245.	De Villers, propriétaire.	Boulogne.
246.	Dausques, médecin.	Portel.
247.	Delattre (Félicien), cultivateur.	Selles.
248.	Demangeot, propriétaire.	Tingry.
249.	Drockern, cultivateur.	St-Martin-Boulg
250.	De Boncourt-d'Humereuilles, propriétaire.	Condette.
251.	Damiens (François), cultivateur.	Ambleteuse.
252.	Dufour, maréchal.	Boulogne.
253.	Duprot, cultivateur.	Menneville.
254.	Dupont-Dupont, cultivateur.	Offrethun.
255.	Defosse (Auguste), cultivateur.	Menneville.
256.	Duchâteau (Célestin), cultivateur.	Marck.
257.	Évrard, maire, cultivateur.	Beuvrequent.
258.	Fayeulle, fabricant de briques, cultivateur.	Outreau.
259.	Fayeulle, cultivateur.	Isques.
260.	Flahaut, cultivateur.	Bainghem.
261.	Flour, directeur de l'Orphelinat.	Boulogne.
262.	Feutry, maire, cultivateur.	Échinghen.
263.	Fortin-Coze, cultivateur.	Wimille.
264.	Forestier de Lombarderie, cultivateur.	Audinghen.
265.	Fouan, propriétaire.	Marquise.
266.	Fourcroy-Herbez, marchand de bois, maire.	Portel.
267.	Foutaine (Raymond), propriétaire.	Boulogne.
268.	Fourcroy-Daudenthun, cultivateur.	Outreau.
269.	Fourcroy-Lebecq, propriétaire.	Outreau.
270.	Framezelles-Roussel, marchand de laines.	Desvres.
271.	François père, cultivateur.	Samer.
272.	Fournier (Clément) cultivateur.	St-Inglevert.
273.	Froment, propriétaire.	Neufchâtel.
274.	Forestier de Lombarderie, cultivateur.	Bazinghem.
275.	Fourcroy (François), cultivateur.	Hocquinghem.
276.	Fauquembergue, instituteur.	Lacres.
277.	Fasquel, cultivateur, brasseur.	Licques.
278.	Feutry, receveur de l'octroi.	Outreau.
279.	Flahaut, cultivateur.	Longfossé.
280.	Foissey, cultivateur.	Marck.

MM.

281.	Féron, cultivateur.	Questrèques.
282.	Faverot, proviseur honoraire de Lycée.	Boulogne.
283.	Francoville (Antoine), propriétaire, anc. cultr.	St-Pierre-l-Calais
284.	Fayeulle-Wasselin, cultivateur.	Henneveux.
285.	Fournier, négociant.	Boulogne.
286.	Géneau-Caudrelier, cultivateur.	Samer.
287.	Géneau de Lamarlière, adjt au maire, cultivatr.	Hesdin-l'Abbé.
288.	Géneau de Lamarlière, cultivateur.	Tardinghem.
289.	Géneau de Lamarlière, id.	Wimille.
290.	Géneau de Lamarlière, id.	Desvres.
291.	Griset, agent-voyer principal.	Boulogne.
292.	Gérard, avocat, bibliothécaire.	Boulogne.
293.	Gonsart, propriétaire.	Outreau.
294.	Guyot-Gueudré, aubergiste.	Desvres.
295.	Géneau de Lamarlière, cultivateur.	Nesles.
296.	Gatoux, instituteur.	Andres.
297.	Gody, doctr en médecine, conseilr d'arrondt.	Guines.
298.	Grebet, curé.	Wierre-au-Bois.
299.	Guche, cultivateur.	Baincthun.
300.	Gilles.	Marquise.
301.	Goulet, greffier du tribunal civil.	Boulogne.
302.	Grebet aîné, propriétaire.	Samer.
303.	Gros (Emmanuel), propriétaire.	Boulogne.
304.	Girard, propriétaire.	Boulogne.
305.	Gomel, cultivateur.	St-Étienne.
306.	Gueudré fils, cultivateur.	Vieil-Moutier.
307.	Gressier (Joseph), cultivateur.	Wimille.
308.	Gomel, cultivateur.	St-Martin-Boul.
309.	Gournay, ancien armateur, propriétaire,	Boulogne.
310.	Gresy, cultivateur.	St-Martin-Boul.
311.	Griset-Pâques, contrôleur des douanes.	Boulogne.
312.	Gouillard-Lemattre, propriétaire.	Boulogne.
313.	Guche, maire, cultivateur.	Boulogne.
314.	Gueudré, aubergiste, cultivateur.	Desvres.
315.	Guyot, adjoint au maire.	Hâmes-Boucres.
316.	Géneau, notaire.	Desvres.
317.	Gourdin, cultivateur.	Belle-Houllefort.
318.	Grebet (Fleury), propriétaire.	Samer.
319.	Guilbert-Creuse, cultivateur.	Henneveux.
320.	Guilmant, professeur de musique.	Boulogne.
321.	Guilbert, agent-voyer.	Desvres.
322.	Goudal, instituteur.	Alincthun.
323.	Gomel, maire, cultivateur.	Courset.
324.	Glavieux, maire, cultivateur.	Nesles.
325.	Griset, propriétaire.	Baincthun.
326.	Guile, percepteur.	Colembert.
327.	Gauguez, instituteur.	Wierre-au-Bois.

MM.

328. Hache, maire, suppléant du juge-de-paix, cultivateur. Bournonville.
329. Haffreingue, cultivateur. Rety.
330. Haigneré, prêtre, archiviste de la ville de Boulogne. Boulogne.
331. Habart (Marc), cultivateur. Audinghem.
332. Haigneré, maire, cultivateur. Ferques.
333. Hamain-Parenty, cultivateur. Belle.
334. Hamain (Louis), cultivateur. Audinghem.
335. Hamain-Juste, cultivateur. Audinghem.
336. Hénon-Lesage, cultivateur. Marquise.
337. Hénon-Verlingue, cultivateur. Marquise.
338. Hermand, journaliste. Boulogne.
339. Houx-Verlingue, cultivateur. Breuvrequent.
340. Hubert-Codron, consr d'arrondt, cultivateur. Fréthun.
341. Hullen, propriétaire. Boulogne.
342. Hubert ngénieur Boulogne.
343. Houx, propriétaire. Marquise.
344. Hennequin, chef d'institution. Guines.
345. Hennequin, cultivateur. Condette.
346. Holuigue, chaufournier. Outreau.
347. Horet (Léon) cultivateur. Echinghen.
348. Hartwell, cultivateur. St-Mart.-Choquel.
349. Hantute (Henry), rentier. Boulogne.
350. Henry, avocat. Boulogne.
351. Huret-Lagache, fabt de toiles, membre de la chambre de commerce. Condette.
352. Hecquet, marchand et cultivateur. Ambleteuse.
553. Huguet (Auguste), propriétaire. Boulogne.
354. Hamain (Romuald), cultivateur. Audinghen.
355. Houx aîné, cultivateur. Marquise.
356. Haigneré, marchand, r. du Moulin-à-Vapeur. Boulogne.
357. Héricourt, horticulteur et Md de fruits. Boulogne.
358. Hamerel, cultivateur. Audinghen.
359. Heumez, cultivateur. Longfossé.
360. Harelle, cultivateur. Desvres.
361. Hantude, maréchal. Lottinghem.
362. Helbecque, notaire. Licques.
363. Joly, cultivateur. Bellebrune.
364. Justin-Lécaille, propriétare. Boulogne.
365. Jonas, cultivateur. Guines.
366. Joly fils, cultivateur. St-Martin-Boul.
367. Lacloy aîné, maire, cultivateur. Isques.
368. Lacloy-Millon, cultivateur. St-Étienne.
369. Lefebvre (Joseph), maître maréchal. Boulogne.
370. Lacour, entrepreneur. Boulogne.
371. Lacroix, instituteur. Samer.

MM.

372.	Lavoisier, instituteur.	Pernes.
373.	Lamory, instituteur.	Longfossé.
374.	Lecat (Hippolyte), cultivateur.	Bazinghem.
375.	Lecat-Lœillet, cultivateur.	Audembert.
376.	Lecoutre (Hubert), cultivateur.	Wierre-Effroy.
377.	Leroy (François) fils, cultivateur.	Audinghem.
378.	Level, notaire.	Guines.
379.	Leclercq, cultivateur.	Wimille.
380.	Leclercq, cultivateur.	Belle.
381.	Leducq-Roche, cultivateur, adjoint.	Marquise.
382.	Lefebvre-de Lattaignant, cultivateur.	Échinghen.
383.	Lefebvre-Senéca, propriétaire.	Boulogne.
384.	Lefebvre, maire, cultivateur.	Marck.
385.	Lefebvre du Prey, membre de la Chambre d'Agriculture, maire.	Coquelles.
386.	Lejeune, médecin.	Boulogne.
387.	Lefort, cultivateur.	Baincthun.
388.	Leleu fils, cultivateur.	Belle.
389.	Leleu (Amédée), cultivateur.	Samer.
390.	Lemaire, cultivateur.	Vieil-Moutier.
391.	Lefebvre, curé.	Halinghem.
392.	Lemaître-du Brœuille, cultivateur.	Réty.
393.	Lefebvre, cultivateur.	Fréthun.
394.	Lefebvre, cultivateur.	Desvres.
395.	Le Roy, marchand de grains.	St-Léonard.
396.	Lecerf, cultivateur.	Doudeauville.
397.	Lengagne, fabricant de tuyaux de drainage.	Brunembert.
398.	Le Roy (Camille), imprimeur.	Boulogne.
399.	Leroy, maire, notaire.	Desvres.
400.	Le Roy, instituteur.	Coquelles.
401.	Level (Charles), cultivateur.	Pihen.
402.	Libaude, propriétaire.	Menneville.
403.	L'hotellier, maire.	Samer.
404.	Logerot, fab. de tuyaux de drainage, cultr.	Samer.
405.	Leleu, brasseur.	Le Wast.
406.	Louget, cultivateur.	Brunembert.
407.	Lavoisier-Courtois, cultivateur.	Wierre-Effroy.
408.	Lenglet, marchand de charbons.	Boulogne.
409.	Lesage (Léon), propriétaire.	Boulogne.
410.	Leleu (Barthélémy), cultivateur.	Belle.
411.	Livois, docteur en médecine, maire.	Boulogne.
412.	Lambert, instituteur,	Condette.
413.	Level, cultivateur.	Nabringhem.
414.	Lorgnier fils, propriétaire.	Boulogne.
415.	Leducq-Lemaître, cultivateur.	Audembert.
416.	Lecomte-Hautin, armateur de pêche.	Boulogne.
417.	Levoilant-Merlin, cultivateur.	St-Mart.-Choquel.

MM.

418. Lecat-Comin, cultivateur. Marquise.
419. Levollant, cultivateur, maire. Doudeauville.
420. Lannoy, cultivateur, maire. Alincthun.
421. Lorge-de Lamarlière, cultivateur. Wimille.
422. Lœuillieux, cultivateur adjoint. Neslet.
423. Longuemaux (Raphaël), cultivateur. Wierre-Effroy.
424. Lonquéty de Laquesnoye, cultivateur. Wierre-Effroy.
425. Lemaire, cultivateur. Beutin.
426. Lemaitre, cultivateur. Wierre-Effroy.
427. Lhomme, cultivateur, maire. Hesdigneul.
428. Lavoisier-Ballin, adjoint au maire. St-Martin-Boul.
429. Leleu, instituteur. Wissant.
430. Lelièvre du Brœuille, cultivateur. Wimille.
431. Lacroix, instituteur. St-Tricat.
432. Lebeau (Jules), négociant. Boulogne.
433. Leblanc, ingénieur des ponts. Boulogne.
434. Lacheré, cultivateur. Wierre-Effroy.
435. Lejeune, médecin. Wimille.
436. Leroy, instituteur. Crémarest.
437. Legrand-Delattre, cultivateur. Conteville.
438. Lécaille-Leprêtre, marchand. Boulogne.
439. Leroy, farinier. Questrèques.
440. Lefebvre, docteur en medecine, cultivateur. Audinghem.
441. Lecomte, cultivateur. Colembert.
442. Level (Ovide), cultivateur. Peuplingues.
443. Lemaire, maire, cultivateur. Quesques-et-Verval.
444. Lefebvre (Jules), cultivateur. Landrethun-le-Nord.
445. Lavoine-Francoville, cultivateur. Landrethun-le-Nord.
446. Le Roy (Antoine), cultivateur. St-Étienne.
447. Lefebvre (Auguste), cultivateur. Brunembert.
448. Leleu (Félix), employé de minières. Wacquinghen.
449. Leporcq, cultivateur. Marquise.
450. Lisse, cultivateur. Audresselles.
451. Lambert-St-Georges, cultivateur. Desvres.
452. Legris, pharmacien. Desvres.
453. Lecerf (Jules), cultivateur. Coursot.
454. Leclercq, cultivateur. Belle.
455. Leroux, cultivateur. Belle-Houllefort.
456. Louget (Amédé), cultivateur. Samer.
457. Magnier, marchand de graine. Boulogne.
458. Maillard-Bodart, propriétaire. Verlincthun.
459. Madaré, avocat. Boulogne.
460. Mantel aîné, cultivateur. Pernes.
461. Mantel, adjoint, cultivateur. Crémarest.
462. Martinet, propriétaire. Wierre-Effroy.
463. Martinet-Hamain, cultivateur. Marquise.
464. Martin-Brouta, farinier. Marquise.

MM.

465.	Michaux, maire, médecin.	Le Wast.
466.	Milon, cultivateur.	St-Etienne.
467.	Minet-Ancel, cultivateur.	Boulogne.
468.	Molin, cultivateur.	Menneville.
469.	Merlin, instituteur.	Rinxent.
470.	Martinet, notaire.	Marquise.
471.	Masset-Delporte, cultivateur.	Belle-Houllefort.
472.	Magnier, imprimeur.	Boulogne.
473.	Mory, négociant.	Boulogne.
474.	Maillard-Lacloy, cultivateur.	Verlincthun.
475.	Mauffait, adjoint, cultivateur.	Selles.
476.	Morand, juge, conseiller d'arrondissement.	Boulogne.
477.	Muselet, cultivateur.	Isques.
478.	Mauffait (Félicien), cultivateur.	Lottinghem.
479.	Moreau de Vernicourt aîné, cultivateur.	Outreau.
480.	Moreau de Vernicourt, conseiller général, secrétaire de la Ch. d'Agriculture, maire.	Outreau.
481.	Muselet, cultivateur.	Hesdigneul.
482.	Monteuuis, adjoint au maire.	Marquise.
483.	Maillard-Beauvois, adjoint au maire.	Condette.
484.	Montigny, marchand de bois.	Portel.
485.	Martin, cultivateur.	Longfossé
486.	Martel-Mille, cultivateur.	Doudeauville.
487.	Monteuuis, curé-doyen.	Guînes.
488.	Montuis (Louis), cultivateur.	Verlincthun.
489.	Martin (A.), cultivateur.	Fiennes.
490.	Michel (Edouard), propriétaire.	Boulogne.
491.	Merlin, cultivateur.	St-Martin-Boul.
492.	Mercier, cultivateur.	Menneville.
493.	Martel, principal du collège.	Boulogne.
494.	Magnier-Parenty, négociant.	Marquise.
495.	Nempont (Jules), cultivateur.	Colembert.
496.	Nacry-Méquignon, cultivateur.	St-Étienne.
497.	Noël-Buret, cultivateur.	Fiennes.
498.	Noël, greffier de la justice de paix.	Samer.
499.	Noël-Morand, juge-de-paix.	Boulogne.
500.	Normand, instituteur.	Licques.
501.	Noël, docteur en médecine.	Questrecques.
502.	Noël (Auguste), cultivateur.	Brunembert.
503.	Noël-Charle, cultivateur.	Maninghem.
504.	Noël, maire, cultivateur.	Colembert.
505.	Noël (Antoine), cultivateur.	Verlincthun.
506.	Ovion, docteur en médecine.	Boulogne.
507.	Oyer, curé.	Hermelinghem.
508.	Olagnier, directeur d'école communle primre.	Boulogne.
509.	Ousselin (Agathon), cultivateur.	Alembon.
510.	Papeleu de Nordhout (Ernest), cult., maire,	

MM.	
membre de la Chambre d'Agriculture.	Lottinghem.
Papeleu de Nordhout (Arthur), cultivateur.	Lottinghem.
Peincedé-Lavoine, cultivateur.	Wimille.
Pillain, suppt du juge de paix, cultivateur.	Desvres.
Poivre-Bouclet, maire, cultivateur.	Hervelinghem.
Poure-Hopkins, fab. de plumes métalliques.	Boulogne.
Potez, cultivateur.	Marquise.
Parenty (Usmar), cultivateur.	Audinghem.
Petit (Stanislas). pharmacien.	Boulogne.
Piquet, professeur d'équitation, cultivateur.	Boulogne.
Pigott, employé des minières.	Marquise.
Pollet, conseiller d'arrondt, juge-de-paix.	Marquise.
Ponticourt, propriétaire.	Boulogne.
Porquez, cultivateur.	Boursin.
Prévost, directeur de l'école communale.	Calais.
Prévost-Périn, horticulteur.	Samer.
Prévost de Courmière, juge-de-paix.	Guînes.
Prévost-Justin, cultivateur.	Outreau.
Parenty (René), cultivateur.	Guînes.
Pérard, percepteur.	Condette.
Parenty, cultivateur, maire.	Audinghem.
Parenty, cultivateur, conseiller d'arrondt.	Audembert.
Pamart (Louis), négociant.	Boulogne.
Pamart (Albert), négociant.	Boulogne.
Prévost (Alphonse), tapissier.	Boulogne.
Pruvost, cuttivateur.	Selles.
Pierru, cultivateur.	Courset.
Parent, entrepreneur.	Boulogne.
Parenty-Duchâteau, cultivateur.	Audresselles.
Paris, cultivateur.	St-Martin-Boul.
Petit (Jules), propriétaire	Boulogne.
Pérus, notaire	Marquise.
Pinte, instituteur.	Wirwignes.
Porion, cultivateur.	Neufchâtel.
Pérard, cultivateur.	St-Léonard.
Poterie (Henri), cultivateur.	Marquise.
Pruvost-Defosse, cultivateur.	Senlecques.
Prévost, agent-voyer auxiliaire.	Boulogne.
Parenty, cultivateur.	Nielles.
Parenty, cultivateur.	St-Tricat.
Pillain fils, cultivateur.	Doudeauville.
Pruvost, cultivateur.	St-Martin-Boul.
Panot, sous-préfet.	Boulogne.
Poterie (Charles), cultivateur.	Bazinghen.
Porion, ancien notaire et propriétaire.	St-Etienne.
Quénéhen fils, propriétaire.	Boulogne.
Quenu-Delpierre, négociant.	Boulogne.

MM.

557. Quéhen-Leleu, cultivateur. Belle.
558. Quandalle, aumônier du collége. Boulogne.
559. Quignon (Ernest), négociant. Boulogne.
560. Regnier, marchand de grains. St-Martin-Boul.
561. Richard, sous-directeur de hauts-fourneaux. Outreau
562. Roberval, directeur des compagnies d'assurances: *la Paix* et *l'Impériale*. Boulogne.
563. Robert, maire, cultivateur. Halinghem.
564. Routier, jardinier. Boulogne.
565. Roussez, cultivateur. St-Pierre.
566. Rouxel, négociant. Boulogne.
567. Roger, cultivateur. Le Wast.
568. Ringot (Amédée), cultivateur. Brunembert.
569. Robbe (Félix), cultivateur. Hames-Boucres.
570. Routier-Lacloy, cultivateur. Hesdin-l'Abbé.
571. Rigaud, propriétaire. Boulogne.
572. Regnault-Carlu, cultivateur. Vieil-Moutier.
573. Routier-de Fernehem, cultivateur, maire, Conteville.
574. Rémy, cultivateur. Boulogne.
575. Roberval, boulanger. Boulogne.
576. Renault-Banquart, cultivateur. Hocquinghem.
577. Riquier, brasseur. St-Etienne.
578. Regnault (Léon), cultivateur. Verlinct hun.
579. Riquier (Auguste), cultivateur. Marquise.
580. Rébier-Lemercier, propriétaire. Guines.
581. Robbe, brasseur. Wimille.
582. Regnault fils, cultivateur. Basinghem.
583. Routier, cultivateur. Courset.
584. Seylaz, rentier. Boulogne.
585. Serret, cultivateur. Wierre-Effroy.
586. Sauvage-Leuliette, cafetier. Portel.
587. Séguin, propriétaire, maire. Dannes.
588. Seillier, courtier maritime. Boulogne.
589. Selingue, cultivateur, maire. Maninghem.
590. Sergent, avoué. Boulogne.
591. Serret, instituteur. Marquise.
592. Specq, cultivateur. St.-Martin-Boul
593. Sauvage (Edmond), cultivateur. Tingry.
594. Sénéchal-Monsigny, cultivateur. Doudeauville.
595. Saint-Maxent, proprétaire. Boulogne.
596. Sauvage, propriétaire. Samer.
597. Sgard, cafetier. Boulogne.
598. Seillier-Lœuillette, propriétaire. Portel.
599. Sauvage, adjoint au maire. St-Léonard.
600. Sagot, négociant. Boulogne.
601. Seillier (François), marchand. Outreau.
602. Senéca, député, conseiller général. Baincthun.

MM.

603. Sagnier fils, cultivateur. Neufchâtel.
604. Tétard, brasseur. Boulogne.
605 Touret-Breton, cultivateur. St-Tricat.
606. Tassart, cultivateur. Samer.
607. Thuillier, instituteur. La Capelle.
608. Trollé, maire, cultivateur. Verlincthun.
609. Teillier ainé, cultivateur. Portel.
610. Teillier-Volant, marchand de grains. Boulogne.
611. Teillier (Louis), marchand de grains. Boulogne.
612. Ternaux, président du tribunal de Commerce. Boulogne.
613. Touret, cultivateur. Ambletense.
614. Thiennery, cultivateur, maire. Carly.
615. Taverne, adjoint au maire. Marquise.
616. Top, cultivateur. Carly.
617. Ternisien, cultivateur, maire. Hesdigneul.
618. Ternisien-Juillien, marchand. Boulogne.
619. Tellier (Constant), cultivateur. Wierre-Effroy.
620. Tellier, ancien maître de carrières. Rély.
621. Télart, cultivateur. Carly.
622. Touret, cultivateur. Pihen.
623. Tersen, médecin-vétérinaire. Guines.
624. Triquet, maréchal. Selles.
625. Verlingue-Delattre, cultivateur. Rinxent.
626. Volant (Prosper), cultivateur. Wimille.
627. Varey, fabricant de produits chimiques. St-Martin-Boul.
628. Verlingue, cultivateur. Bazinghem.
629. Vasseur, cultivateur. Échinghem.
630. Varlet, jardinier. Boulogne.
631. Vasseur, cultivateur. Wirwignes.
632. Vincent-Remy, tanneur. Desvres.
633. Vampouille, cultivateur. Attaques. (les)
634. Vincent, marchand de volailles. Boulogne.
635. Vincent fils, adjoint au maire. Desvres.
636. Venon, cultivateur. Longfossé.
637. Warnier du Wicque, adjoint, cultivateur. Offrethun.
638. Wimet-Ovion, marchand de draps. Boulogne.
639. Wissocq, receveur du bureau de bienfaisance. Boulogne.
640. Wacogne, cultivateur, maire. Neufchâtel.
641. William, cultivateur. St-Pierre.
642. Wattel, adjoint. Guines.
643. Wood (Charles), marchand de volailles. Boulogne.
644. Waley (S. W.), de Londres. Boulogne.
645. Yvart, inspecteur général des Bergeries Impériales, en retraite. Boulogne.

Membres correspondants.

1. Allard, ingénieur. Paris.

MM.

2. Arnaud, contrôleur.
3. Bottiaux, procureur impérial. Valenciennes.
4. Blaringhem, ancien principal du collége de Boulogne.
5. Cadart, instituteur. Airon.
6. Carré, cultivateur. Ardres.
7. De Saint-Just, propriétaire. Ardres.
8. Delattre, professeur.
9. Delahodde, cultivateur.
10. Davy, médecin-vétérinaire.
11. De Queyratz, sous-inspecteur au chemin de fer. Boulogne.
12. Gardner, résident anglais. Boulogne.
13. Hache, instituteur. Frencq.
14. Huret, agent-voyer. Montreuil.
15. Justin-Magnier, cultivateur. Bourthes.
16. Labrousse, préfet. Sceaux.
17. Lacloy-Maillard, cultivateur. Widehem.
18. Menche de Loisne, préfet. Mende.
19. Müller, ancien directeur de hauts-fournaux. Strasbourg.
20. Marchand, instituteur. Tatinghem.
21. Papeleu de Nordhout (Oscar).
22. Pugliesi-Conti, préfet. Napoléon-Vendée
23. Quinion, procureur impérial.
24. Rigaud, ancien maire, cultivateur dans l'Indre-et-Loire.
25. Roger, ancien avoué.
26. Stenne, agent-voyer principal. St-Omer.
27. Volait, chef d'exploitation du chemin de fer.

Membres honoraires.....	4
Membres titulaires	645
Membres correspondants	27
Total des sociétaires.....	676
Total pour l'année précédente...	663
Augmentation	13

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES.

(Pour servir à la publication du Catalogue.)

LISTE DES OUVRAGES, JOURNAUX & PIÈCES DIVERSES

que possèdent la bibliothèque et les archives de la Société.

I. -- Agriculture.

1. — *Annales de l'agriculture française*, par une société d'agriculteurs, sous la direction du C. Tessier, in-8°. Paris.

1re Série : an VI à 1810 (tomes 1 à 44)..... 44 vol. rel.
— rédigées par MM. Tessier et Bosc.
— de 1811 à 1817 (t. 45 à 70)..... 17 vol. rel.

Nota. — Les tomes 49, 51, 54, 57, 59, 63, 64, 67 et 69 ne se retrouvent point.

2e Série : Mêmes rédacteurs, de 1818 à 1828 (tomes 1 à 44..... 30 vol. rel.

Nota. — Il manque les tomes 18, 22, 25, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 43 et 44.

3e série : *Annales administratives et scientifiques de l'agriculture française*, rédigées par M. Tessier et divers collaborateurs, de 1829 à 1839 (tomes 1 à 24)..... 20 vol. rel.

Nota. — Les tomes 7, 10, 23 et 24 manquent.

4e série : *Annales*, etc., dirigées par M. L. Bouchard-Huzard, de 1840 à 1852 (tomes 1 à 26 ; deux par année ; 156 numéros); tomes reliés : 2, 3, 6, 9, 10, 11, 12..... 7 vol.
— en feuilles, complets de 15 à 26..... ..... 14 —

Nota.—Il manque au tome 1er, les nos 1 et 2,— au t. 4, le no 24,— au t. 5, le no 29,—au t. 7, le no 37,— au t. 8, les nos 38 et 39.

5e série : *Annales*, etc., dirigées par M. Londet, de 1853 à 1868 (tomes 1 à 32)..... 32 vol. en feuilles.

Nota. — Il manque les nos suivants : 11 et 12, de 1857, tome 10 ; — 1, 2 et 3, de 1858, t. 11 ; — 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, de 1858, tome 12 ; — 11 et 12, de 1860, tome 16 ;— 9, de 1862, tome 19 ;— 6, de 1863, t. 21 ;— 2, 7, 8, 9, 12, de 1863, t. 22 ;— 14, de 1865, t. 26 ;— 2, 4, 5, 6, de 1867,

tome 20 ;— 21, de 1857, tome 20 ;— 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, de 1866, t. 21 ; 20 et 24, de 1866, tome 22.

---

2. — *Maison rustique du 15e siècle*, en 5 vol. gr. in-8°, par Bailly, Bixio, Malpeyre. etc., etc. ; 3 vol. reliés (1er, 2e et 4e) ;

Nota. — Il manque le 3e vol. (arts agricoles), et le 5e (horticulture).

---

3. — *Journal d'agriculture pratique*, fondé en 1837, et publié par les rédacteurs de la Maison Rustique, sous la direction de MM. *Bixio*, *Barral*, *Lecouteux*, etc. Grand in-8°. Paris.

Nota. — La 1re série manque complétement, et il ne se trouve à la bibliothèque de la 2me série, que le n° de juillet 1847, et l'année 1849 complète, en feuilles.

3e série : de 1850 à 1853, 7 volumes en feuilles.

Nota. — Il manque, de l'année 1851, les nos 4, 7 et 9.

4e série : de 1854 à 1857, 8 volumes en feuilles.

Nota. — Il manque, de 1857, le n° 14.

Nouvelle période, de 1858 au 1er juillet 1869, 23 volumes en feuilles.

Nota. — Les nos manquants sont : de l'année 1858, 1, 2, 3, 4, 15, 17, 18, 19, 20 et 24 ; — de 1861, 17 et 19 ; — de 1863, 15 et 33 ; — de 1864, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 13, 15 et 18 ; — de 1865, 18 et 23 ; — de 1866, 8 ; — de 1867, 3, 5, 6, 11, 13, 15, 18, 31, 42, 50 et 51 : — de 1868, 1, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 15 à 19, 21, 22, 32, 41, 46 et 52 ;—de 1869, 3, 5, 7 15 et 17

---

4. — *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique* publiés par la Société centrale et royale de Paris, de l'an IX à 1828 : 32 volumes reliés, non compris les années 1815, 1822 et 1825 qui manquent.

Nota. — Cet intéressant recueil fait défaut de 1829 à 1836.

---

5. — *Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture.* (Suite des *Mémoires*.)

1re série : de 1837 à 1844. — 27 nos dépareillés restent à la bibliothèque.

2e série : de 1845 à 1864 ; tome 1 à 19, en feuilles.

Nota. — Il manque les nos suivants : tome 1er, Nos 1, 2, 3, 8, 9, 10, 11 et 12 ; — tome 2, nos 4 et 5 ; — tome 3, de 5 à 12 ; — tome 6, nos 2, 11 et 12 ; — tome 7, n° 8 ; — tome 9, nos 5, 8, 9, 10, 11 et 12 ; — tome 14, nos 7 à 12 ; — tome 15, n° 5 ; — tome 16, n° 8 ; — tome 19, nos 9 et 12.

3 série : de 1865 à 1868, 4 volumes en feuilles.

Nota. — Année 1865 : il manque les nos 8 à 12 ; — 1866, n° 6 ; — 1867, nos 1, 2, 3, 6, 8 ; — 1868, nos 2, 3, 4 et 10.

(A continuer.)

Boulogne — Imp. Camille Le Roy, 51, Grande Rue.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 26 février 1870..... 259
Séance du 15 janvier 1870..... 259
Importation et exportation..... 260
Instruction élémentaire..... 260
Qnestion des laines..... 260
Société Dunkerquoise..... 261
Compte du trésorier..... 261
Nomination de membres..... 263
Nomination de la commission du programme..... 263
Modification au réglement..... 264
Abattoir et Franc-Marchés de Boulogne..... 641
Composition de la Société au mois de janvier 1870..... 265
Bibliothèque et Archives..... 281

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année, 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 2. — Février 1870.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont priés de vouloir bien assister à la SÉANCE PUBLIQUE de PRINTEMPS, aura lieu le samedi 26 de ce mois, à une heure, en la *salle de l'Orphelinat*, rue Désille.

La Société espère que tous répondront à son appel, en venant se communiquer leurs idées et leurs expériences dans l'art agricole, que tous out intérêt à voir avancer dans la voie du progrès.

La séance aura lieu dans l'ordre suivant :

1° *Discours d'ouverture par M. le Président.*
2° *Rapport sur les concours à ouvrir en* 1870, par M. A. de Vernicourt.
3° *Rapport sur les engrais artificiels*, par M. Varey.
4° *Rapport sur la culture de la betterave et sur son emploi pour la nourriture des bestiaux*, par M. Lefebvre-Senéca.
5° *Entretien dans lequel toutes les personnes présentes pourront prendre la parole.*
6° *Nomination de membres de la Société.*
7° *Remise de diplômes de sociétaires.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1870.

Sont présents au bureau :

DUFOUR, président.
CHAUVEAU, vice-président.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du bureau.

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance, dans l'ordre suivant :

CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

M. le Ministre de l'Instruction publique veut bien faire connaître que, par arrêté du 10 janvier 1870, il a décidé que la distribution des récompenses décernées aux sociétés savantes au concours de 1869 aurait lieu à la Sorbonne le

23 avril 1870, et que cette solennité serait précédée de trois jours de lectures et conférences publiques auxquelles seront admis les membres des Sociétés savantes qui en feront la demande.

La Société serait heureuse d'être représentée à cette solennité scientifique, où, il y a quelques années elle a eu l'honneur d'obtenir le second prix du concours. Elle prie ceux de ses membres qui seraient disposés à répondre à l'appel de M. le Ministre de vouloir bien prendre connaissance, au secrétariat, de la circulaire de son Excellence.

ENGRAIS ARTIFICIELS.

M. Varey, fabricant d'engrais artificiels à Boulogne, membre de la société chargé de l'examen de l'engrais Caro guano, écrit la lettre suivante :

Boulogne-sur-mer, le 23 février 1870.

A Monsieur le Président de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer.

« Monsieur le Président,

» Vous avez bien voulu me charger d'analyser un engrais présenté à la Société d'Agriculture de Boulogne par MM. Lebeau & Cie. C'est le résultat de mes recherches et de mes observations que j'ai l'honneur de vous communiquer, aussi brièvement que possible.

» Cet engrais porte le nom de *Caro Guano à azote fixé et phosphate soluble*. Il est de fabrication anglaise. C'est un mélange, si je ne me trompe, de poudre d'os, de sang et d'un léger excès d'acide sulfurique. Son prix est de 250 fr. les 1,000 kilogs, ou en quantité moindre d'une tonne, de 27 fr. 50 les 100 kilogs, rendus à Boulogne, emballage compris.

Cinq analyses de cet engrais, faites avec soin, m'ont donné, comme moyenne, les chiffres suivants :

Eau	16,5
Matières organiques.	26,1
Azote.	3 2
Phosphate soluble.	19,8
» insoluble.	6,4
Sels alcalins (potasse, soude, magnésie)	2,3
Autres matières minérales insolubles, c'est-à-dire, plâtre (sulfate de chaux), silice, etc	26,7
	100,0

C'est, en somme, un engrais très-riche. Je ne pense pas qu'il puisse servir de panacée agricole universelle et produire des résultats merveilleux, indistinctement, sur toutes les cultures et sur tous les terrains. Cependant, mon avis est,

qu'on peut sans crainte en préconiser l'emploi. Il entre, comme presque tous les produits de ce genre de fabrication anglaise dans la catégorie des engrais à base de phosphate, qui jouissent de l'autre côté du détroit, vous le savez, Monsieur le Président, d'une si grande et si légitime réputation.

Les engrais phosphatés, surtout lorsque, comme le « Caro Guano, » ils contiennent encore, quoique qu'en proportion moindre, de l'azote et des sels alcalins, réussissent parfaitement pour les prairies et pour la culture des racines dans des terrains maigres et légers. Ce Caro Guano doit, d'après mon opinion, avoir autant d'efficacité que son azote est fixé et que le phosphate qu'il contient est d'une solubilité convenable.

Quelques membres de la Société d'Agriculture se demanderont peut-être ce que signifient : « Azote fixé — phosphate soluble. » Cette question, m'ayant déjà été posée maintes fois, je vous prierai, Monsieur le Président, de vouloir bien m'accorder encore quelques minutes de bienveillance et d'attention, afin de me permettre, pour ceux qui l'ignorent, d'expliquer quel est le sens, quelle est la signification de ces mots qui, depuis quelque temps, accompagnent presque toujours les annonces de guano ou d'engrais à base de matières organiques.

Le guano du Pérou, entr'autres, à l'état normal, a un très-grand défaut signalé dès son apparition par les chimistes et les hommes compétents. C'est que, surtout répandu au printemps en couverture, et lorsque cet épandage est suivi de quelques jours de sécheresse et de chaleur, il perd très-rapidement ses principes ammoniacaux En effet, dans le guano du Pérou, l'ammoniaque (qui est un composé azoté) s'y trouve sous forme de carbonate d'ammoniaque qui est un sel d'une volatibilité si grande et si sensible que la chaleur du soleil, même le soleil d'avril, suffit pour le faire évaporer. Il perd ainsi en ce qui concerne l'azote, toute son efficacité.

Depuis longtemps des efforts étaient tentés, des recherches étaient poursuivies dans le monde agricole et scientifique pour remédier à cet état de choses qui portait de sérieux préjudices aux intérêts de l'agriculture. Je suis heureux de pouvoir le dire : les efforts ont été couronnés de succès. Les Anglais surtout ont obtenu des résultats admirables, non seulement sur le guano, mais encore sur tous les engrais qui contenaient des matières organiques et qui aussi perdaient au détriment de la fertilité du sol, quelquefois 30 % de leur azote. Les Anglais transforment le carbonate d'ammoniaque en sulfate d'ammoniaque dont la *fixité* est plus grande et la décomposition moins rapide. La totalité des

composés ammoniacaux reste donc acquise à la terre, puisque leur assimilation n'a lieu qu'au fur et à mesure et progressivement. C'est ce qu'on appelle l'*azote* ou l'*ammoniaque fixé*.

J'arrive maintenant à la solubilité des phosphates.

Les phosphates de chaux sont de leur nature même complètement insolubles et par conséquent inassimilables. Ils ne deviennent solubles qu'en présence de certains acides, surtout les acides minéraux dans des dissolutions ammoniacales ou encore mélangés avec des matières organiques très-riches.

Pour nous autres Français, c'est honteux d'avoir à l'avouer, mais les Anglais nous ont encore devancés, et bien avant nous ils avaient résolu le problème de la solubilité des phosphates. Par un travail spécial, ils convertissent en un phosphate soluble et très-assimilable les poudres d'os, les noirs de raffinerie, les nodules, les coprolithes, etc., etc., tandis que ces produits, à l'état naturel, enfouis dans le sol ne perdent généralement, d'après des observations sérieuses, que 10 °/₀ de leur poids tous les cinq ans. Cette insolubilité ne pouvait, vous le comprenez bien, répondre aux conditions et aux exigences d'une agriculture avancée qui veut, des résultats non pas dans cinq, dans dix ans, mais des effets immédiats. Puisqu'il était reconnu que les phosphates sont des engrais puissants, indispensables à la vitalité des végétaux, la solubilité de ces phosphates obtenue est donc un immense progrès, puisqu'il a permis d'utiliser des quantités innombrables de matières fertilisantes qui, depuis des siècles, restaient enfouies inutilement au sein de la terre.

Aussi, aujourd'hui et à justes raisons, n'accorde-t-on de valeur réelle qu'aux engrais à *phosphate soluble*

Pour me résumer, Monsieur le Président, le Caro guano présenté par la maison Lebeau & Cie, réunissant à la fois la fixité de son azote et la solubilité de son phosphate, il est de notre devoir d'en encourager l'emploi Je pense que les cultivateurs qui, en certaines proportions, voudront le mélanger avec leur fumier, — le fumier étant généralement très-pauvre en phosphate, — y trouveront avantage et profit.

Je ne terminerai pas ce rapport, peut-être un peu long, sans prendre la liberté de vous rappeler, Monsieur le Président que je serais toujours heureux de mettre à votre disposition et à la disposition des membres de la Société d'Agriculture, mon laboratoire, mes instruments et les modestes connaissances que je possède, lorsqu'on voudra bien y faire appel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression des

sentiments de respect et de dévouement de votre très-humble serviteur. »

Ch. VAREY.

Après lecture de cette lettre, une conversation s'engage entre M. Varey, M. le Président et quelques autres sociétaires, et la Société décide que le sujet important des engrais artificiels qui sont appelés à suppléer à l'insuffisance des engrais de ferme, sera traité dans une conférence qui aura lieu dans l'une des prochaines séances.

PROGRAMME DES PRIX.

M. A. de Vernicourt, rapporteur de la commission chargée de préparer le budget de la Société et le programme des prix qu'elle décernera pendant l'année 1870, donne connaissance du travail de cette commission.

La Société, après un examen détaillé des diverses propositions de la Commission et y avoir apporté quelques modifications, adopte le programme général des concours qu'elle ouvrira et des prix qu'elle y décernera pendant l'année 1870, et elle décide que ce programme sera annoncé et expliqué dans un rapport qui sera fait dans la séance publique de printemps par M. A. de Vernicourt, rapporteur de la Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DE PRINTEMPS.

M. le Président expose que chaque année la Société tient au mois de mars une séance publique, dite séance semestrielle de printemps, et que l'époque est arrivée d'annoncer cette solennité et de s'occuper de son organisation.

Un membre fait remarquer que le troisième samedi de mars se trouve être le 19 de ce mois, jour où se tient à Samer, l'une des plus grandes foires de l'arrondissement qui appelle un très-grand nombre de cultivateurs, et qu'il y a par conséquent nécessité de choisir pour la séance publique de printemps un autre samedi que celui auquel ont ordinairement lieu les réunions.

La Société décide que la séance publique de printemps se tiendra le samedi 26 mars, à une heure, à Boulogne, en la salle de l'Orphelinat, rue Désille.

La Société charge le Bureau de régler le programme de cette solennité, et elle invite les sociétaires qui désireraient se faire inscrire pour prendre la parole, à vouloir bien le faire connaître au Bureau avant la séance qu'il tiendra à cet effet le mercredi 9 mars, à deux heures.

NOMINATION DE MEMBRES.

Sur les présentations faites par M. Carpentier et par MM.

Ansart du Fiennet et Hubert, le Bureau propose la nomination comme membres titulaires de la Société :

M. Eurin, instituteur à Quesques.

M. Lagache, avocat, conseiller d'arrondissement à Boulogne.

Le résultat du scrutin est l'élection des deux candidats proposés.

A quatre heures, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS A ARRAS

Le lundi 11 et le lundi 12 avril aura lieu à Arras le concours départemental d'animaux de boucherie dont le programme est inséré au bulletin de la Société pour le mois de décembre.

Les concours départementaux d'animaux de boucherie ont été institués par l'arrêté ministériel du 29 juillet 1869, et ils remplacent ceux qui avaient précédemment lieu pour une région. Dans sa dernière session, le Conseil général a décidé que le premier concours départemental serait attribué à l'arrondissement d'Arras, attendu que la Société d'Agriculture et la ville d'Arras faisaient l'offre d'une subvention importante. Il a été ensuite procédé entre les cinq autres arrondissements à un tirage au sort qui a donné le n° 1 à l'arrondissement de Boulogne.

Les cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne qui font l'engraissement des bestiaux ne manqueront pas d'exhiber au concours départemental d'Arras les produits de leur industrie, on ne saurait trop engager tous les cultivateurs à aller visiter cette intéressante exposition.

A. DE VERNICOURT.

RÉCOMPENSES DÉPARMENTALES

Le PRÉFET du Pas-de-Calais, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, etc.

Vu les délibérations du Conseil général, en date des 25 août 1868 et 24 août 1869 ;

ARRÊTE :

Art 1er. — Une distribution solennelle de récompenses départementales aura lieu à Arras en 1870, aux lieu, jour et heure qui seront ultérieurement déterminés.

Cette distribution comprendra :

1° Les prix offerts à la piété filiale ;

2° Les primes d'encouragements décernées aux gardes-champêtres qui se seront le plus distingués par leur bonne conduite et leur attachement au devoir ;

3° Les prix accordés aux ouvriers et ouvrières de l'Agriculture et de l'Industrie cités par un dévouement exceptionnel envers leurs maîtres ou patrons, par un long séjour dans le même établissement ou par l'intervention d'un procédé utile, soit à l'Agriculture, soit à l'Industrie.

Art. 2. — Le programme des formalités à remplir est fixé ainsi qu'il suit pour chaque ordre de récompenses :

I. Prix de piété filiale.

Les aspirants ou aspirantes à ces prix de vertu seront signalés par le Maire ou le Curé de la commune de leur domicile dans un rapport contenant un exposé détaillé de leurs titres. Ce rapport sera déposé à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement *avant le* 1er *mai* 1870, *terme de rigueur*.

II. Primes d'encouragement aux Gardes-Champêtres.

Les propositions en faveur des gardes-champêtres seront formulés par MM. les Maires, sous forme de tableau indiquant :

1° Les nom, prénoms et demeure du candidat ;

2° La date de sa naissance ;

3° Ses services antérieurs, leur nature et leur durée ;

4° La date de sa nomination à l'emploi de garde-champêtre ;

5° Les récompenses qu'il a déjà obtenues (indiquer la date et la nature de ces récompense) ;

6° Sa conduite, sa manière de servir, ses habitudes au point de vue de la fréquentation des cabarets, enfin tous les renseignements de nature à motiver la proposition ;

La 7e colonne du tableau restera en blanc pour recevoir les notes de M. le Juge-de-paix du canton qui sera directement consulté par le Préfet ou le Sous-Préfet Les propositions en faveur des gardes champêtres devront aussi être déposées à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement *avant le* 1er *mai* 1870.

III. Récompenses aux ouvriers et ouvrières de l'Agriculture et de l'Industrie.

Les ouvriers ou ouvrières de l'Agriculture ou de l'Industrie qui voudront prendre part au concours, devront déposer, *avant le* 1er *mai* 1870, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement :

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 26 février 1870..... 259
Séance du 15 janvier 1870..... 259
Importation et exportation..... 260
Instruction élémentaire..... 260
Qnestion des laines..... 260
Société Dunkerquoise..... 261
Compte du trésorier..... 261
Nomination de membres..... 263
Nomination de la commission du programme..... 263
Modification au réglement..... 264
Abattoir et Franc-Marchés de Boulogne..... 641
Composition de la Société au mois de janvier 1870..... 265
Bibliothèque et Archives..... 281

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le ne du mois de juin; — 9e année, 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 2. — Février 1870.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance publique du 26 mars 1870..... 283

Séance du 25 février 1870 283

Concours des Sociétés savantes 261

Engrais artificiels..... 284

Programme des prix..... 287

Séance publique de printemps..... 287

Nomination de membres..... 287

Concours d'animaux gras à Arras..... 288

Récompenses départementales..... 288

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le ne du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 3. — Mars 1870

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 16 AVRIL 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle d'avril qui aura lieu le samedi 16 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Ordre du jour :

1° *Examen de la Correspondance ;*

2° *Nomination des Commissions chargées de décerner les prix pour les herbages, pour le drainage, pour l'horticulture, pour l'enseignement agricole, pour les bons services ;*

3° *Réponse au questionnaire de l'enquête parlementaire ;*

4° *Concours départemental d'animaux de boucherie à Boulogne en 1871 ;*

5° *Délibération sur la proposition d'augmenter de 100 fr. le crédit pour l'enseignement agricole ;*

6° *Nomination de membres ;*

7° *Remise de diplômes de sociétaires ;*

8° *Objets divers ;*

MM. les membres de la Commission du programme des concours sont priés de vouloir bien se réunir ledit jour 16 avril, à onze heures, pour l'examen de la proposition d'augmenter le crédit pour l'enseignement agricole.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE PULIQUE DU 26 MARS 1870.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents au Bureau :

MM. Al. ADAM, président honoraire.
DUFOUR, président.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
CARPENTIER, bibliothécaire archiviste adjoint.
LEFEBVRE-SENECA, membre du Bureau.

M. Panot, sous-préfet, veut bien écrire pour faire connaître que des occupations inattendues et très-pressantes le mettent dans l'impossibilité d'assister à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

M. Dufour, président, déclare la séance ouverte et il prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Lors de l'enquête agricole de 1866 toutes les demandes que vous avez adressées au gouvernement par l'organe de votre bureau ou par celui de la chambre consultative, ont été accordées ou sont à l'étude.

» C'est que ces demandes étaient justes, d'un caractère uniquement agricole, pratique, et d'une exécution facile, sans léser les intérêts des tiers, ni ceux de l'Etat.

» Aujourd'hui, devant les réclamation[illegible] l'agriculture à son tour élève de nouve[illegible] il ne faut pas l'oublier, elle aussi l'agric[illegible] trie, et parce qu'elle occupe trois fois plu[illegible] que toutes les autres, qu'elle est la pl[illegible] tranquille, la m[illegible]euante, il ne s'en[illegible] être mise hors [illegible] par ses sœurs [illegible] les entraînemen[illegible] les ardeurs [illegible] qui oublient tr[illegible]ent qu'elle es[illegible] plus importan[illegible] stable. Ces [illegible] mulées par qu[illegible]tés agricoles. [illegible] en trois princi[illegible]

» Remanie[illegible]s des voies d[illegible]

» Abolition [illegible]

» Diminutio[illegible] service et c[illegible]

» Mais ces demandes n'intéressent-elles que l'agriculture seule ? Elles me semblent par tant de points toucher aux questions administratives et politiques, que demander leur solution à propos d'une modification de tarifs me paraît dépasser les limites de nos attributions, et pour ma part je m'abstiens d'émettre un avis sans y être convié par la voie hiérarchique ; je laisse au temps, à la sagesse de nos chambres et du gouvernement de nous donner une solution satisfaisante de ces problèmes sociaux qui, dans leur ensemble, embrassent tout à la fois et les intérêts généraux et l'intérêt agricole. Mais je les admets résolues dans le sens le plus favorable à l'agriculture ; dès ce jour-là aura-t-elle tout ce qui lui est nécessaire pour prospérer ? Non, Messieurs, il lui manquera ce qui lui fait défaut aujourd'hui, la chose indispensable, le capital.

» Un de nos jeunes collègues va tout-à-l'heure vous montrer comment la science, modernisant l'agriculture, s'efforce de la faire entrer dans les voies de l'industrie, en lui donnant des produits pour ainsi dire à prix fixe et à courte échéance, mais pour obtenir ces résultats, comme bien d'autres que nous avons indiqués depuis longtemps, il faut d'abord de l'argent, et c'est ce qui nous manque.

» Il nous manque parce que nous ne pouvons pas lui payer un loyer suffisant.

» L'industrie, le commerce renouvellent leurs opérations dix fois dans le cours d'une année, et il ne faut de capital que pour une seule ; ils peuvent donc à l'aide de ces opérations multiples payer à ce capital un fort intérêt. L'agriculture ne récolte qu'une fois, son capital tout entier est immobilisé pour une année, elle ne peut donner à l'argent qu'un intérêt restreint, puisqu'elle-même n'en tire qu'une seule fois profit, et encore est-il très-limité. Voilà, Messieurs, la cause de la lenteur des progrès, cause qui subsistera longtemps encore, et dont la solution serait un crédit agricole pouvant fournir au cultivateur des fonds à bon marché pour attendre sa récolte, laisser passer les baisses et profiter des hausses.

» C'est à trouver cette solution que je convie tous les vrais amis de l'agriculture, c'est là le grand, le véritable service qu'elle réclame, le seul qui lui soit indispensable ; mais si elle ne peut l'obtenir immédiatement, c'est une raison de plus pour se rendre un compte exact des prétentions qui feraient peser sur elle des charges nouvelles sans compensation.

Relever les tarifs des douanes pour les fers, les tissus communs de laine et de coton, c'est demander au cultivateur de payer plus cher des objets dont l'usage lui est le plus nécessaire, le plus usuel. L'agriculture française n'a aucune protection contre l'agriculture étrangère : blés, bestiaux, vins, bois, laines, lins, cotons, tout entre en franchise, et cepen-

dant depuis ce régime, produisant davantage et à moins de frais, elle a continué de vivre ; bien plus, elle a progressé et prospéré !

» Examinons les plaintes des autres industries, et voyons si elles sont fondées.

» Le prix de revient de toute marchandise se compose de la main-d'œuvre et de la matière première. La main-d'œuvre comprend le salaire de l'ouvrier, la rémunération du travail, l'intelligence du patron, le loyer du capital.

» Avant d'entrer dans le cœur de la question, permettez-moi uue courte digression pour combattre une erreur généralement répandue dans la classe ouvrière, au sujet du salaire. Pour elle, une paie plus forte est sa pensée continuelle, le remède à toutes ses misères.

» D'abord, le bien-être de l'ouvrier augmente-t-il d'une façon absolue, en raison directe de l'augmentation directe du salaire ? Evidemmeut non. Si une seule industrie rémunérait plus ses travailleurs, toutes les autres ne les angmentant pas, alors cette classe d'ouvriers serait dans une position meilleure ; mais l'ouvrier est tout à la fois producteur et acheteur ; et comme l'augmentation de salaire est génèrale, il s'en suit qu'il dépense plus pour acheter ce qui coûte plus cher à produire. C'est ce qui se passe sous nos yeux dans l'état actuel des choses ; c'est un dilemme dont il ne peut sortir, et auquel l'agriculture seule peut donner nne solution favorable, en livrant à meilleur marché, par une culture améliorée, des objets de première nécessité ; et c'est une des raisons les plus fortes pour ne lui faire trop porter aucune charge qui puisse arrêter son dèveloppement.— Mais si l'augmentation du salaire n'est pas le remède souverain, s'il n'est même pas un remède pour soulager les classes laborieuses et leur donner cette part de bien-être qu'elles réclament, et dont elles ont le droit de jouir, comme fruit de leur travail, est-ce à dire pour cela qu'il n'y a pas moyen d'accroître le bien-être des travailleurs, en raison de leur intelligence, de leur capacité, de leur zèle. J'ai longtemps cherché la solution de cette question et je n'en ai trouvé qu'une. Le moyen, le seul pratique, c'est la participation aux bénéfices du patron dans de justes proportions. C'est ce qui se fait dans nos campagnes où nos ouvriers prennent pour rémunération des travaux de la moisson une part de la récolte. C'est ce qui se fait dans l'industrie où le patron, outre une paie fixe, distribue en primes, à ses collaborateurs, une partie de ses bénéfices, partie nécessairement restreinte, par suite des risques de pertes que court sans cesse le capital, risques dans lesquels n'entre pas et ne peut entrer l'ouvrier, auquel il faut toujours, et avant tout, une existence assurée ; et cependant il est indispensable de sauvegarder la perte possible du capital en la compensant par une avant-part en rapport avec les chances à courir.

» Il faut aussi que le travail, l'initiative du patron, la tête en un mot, trouve sa récompense et vienne prendre sa part dans les bénéfices. Voici donc les trois parties qui constituent la main-d'œuvre nettement définies, et la part de chacune indiquée.

» La matière première ne peut entrer dans la discussion comme élément intégrant, elle est ou un produit du sol, ou elle pénètre partout libre de droits et aux mêmes conditions pour le producteur français et le producteur étranger. Le coton, la laine, ne sont pas plus chers au Hâvre, à Paris, qu'à Liverpool ou à Londres.

» Reste ce qui constitue la main-d'œuvre :

» Prenons pour exemple une marchandise valant 1 franc le mètre, une étoffe de coton composée pour moitié de matière première et pour moitié de main-d'œuvre, le droit sur cette étoffe, et c'est le plus faible, est de 12 0/0, mais comme il y entre 50 0/0 de matière première, la protection est de 24 0/0 sur la main d'œuvre.

» La proportion peut varier entre la matière première et la main-d'œuvre, mais le raisonnement est toujours même et s'applique au fer, comme aux fils et aux tissus de toute nature. La main d'œuvre française, la seule chose qu'il faille réellement protéger, la seule à défendre, est donc sauvegardée par des droits élevés. Si vous surélevez ces droits, si vous augmentez cette proportion, qui paiera à quelques industriels cette plus-value que subit la marchandise ? Le consommateur, c'est-à-dire tout le monde, et particulièrement la classe qui consomme le plus d'objets communs ; la partie la plus pauvre, celle à laquelle ce surcroît de dépenses sera le plus onéreux, car pour les tissus fins, les imprimés, les fers ouvrés, les soieries, les marchandises de grande valeur en un mot, leur exportation toujours croissante nous démontre surabondamment qu'elles peuvent se passer de toute protection. En présence d'un droit protecteur de 24 0/0, quelle peut être l'attitude d'une industrie qui n'est nullement protégée. L'agriculture n'a-t-elle pas, elle aussi, des droits à faire valoir, une réciprocité à demander.

» Et puis comment expliquer que dans toutes ces industries qui élèvent de si vives plaintes, qui se prétendent ruinées, il se trouve des industriels, qui augmentent leur fabrication, et qui au su et au vu de tous font encore des bénéfices considérables. Est-il donc indispensable qu'un industriel devienne millionnaire en quelques années, tandis que dans toute sa vie un cultivateur amassera à peine de quoi passer sa vieillesse dans une honnête médiocrité. J'avoue que pour ma part je crois qu'il y a beaucoup d'exagération dans les plaintes qui se produisent si bruyamment, et que l'enquête parlementaire réduira à leur juste valeur.

» Veuillez cependant ne pas me croire un de ces abolitionnistes impatients, absolus, qui veulent la suppression immédiate de toute protection. La position est trop délicate pour la trancher, il faut la dénouer ; rien de stable ne peut se fonder sans la consécration du temps, et ce n'est que graduellement et avec beaucoup de ménagements qu'on pourra arriver à un résultat qui satisfasse tous les intérêts ; mais ma conviction sur les bienfaits de la liberté commerciale n'est nullement ébranlée, libre-échangiste raisonnable j'étais, libre-échangiste je reste, dans l'intérêt de nos campagnes, dans l'intérêt de l'agriculture française. »

PROGRAMME DES CONCOURS.

M. le Président donne la parole à M. de Vernicourt pour un rapport sur les concours à ouvrir en 1870.

M. de Vernicourt s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Avant d'annoncer les récompenses que la Société d'Agriculture offre aux cultivateurs intelligents qui travaillent au progrès de leur art, je vais vous entretenir un instant de la situation financière de la Société C'est, en effet, ce qui doit servir de règle dans la fixation du nombre et de l'importance des récompenses.

BUDGET.

Depuis plusieurs années un déficit, plus ou moins important, se reproduit dans la comptabilité de la Société, malgré que le budget soit établi à peu près en équilibre. C'est une preuve que notre agriculture est en progrès et qu'elle comprend la haute utilité de présenter dans nos concours et dans nos expostions des produits remarquables et nombreux qui engagent les jurys à sortir du programme, afin de récompenser, dans les plus larges proportions possibles, le mérite du producteur C'est la preuve que la Société, animée du désir d'être utile à ses membres et de propager les connaissances agricoles, donne une plus grande extension à sa publication mensuelle.

» Néanmoins il est nécessaire de prendre des mesures pour empêcher ce déficit de s'accroître, et il a paru convenable d'établir le budget de l'année courante à peu près en équilibre. On a pu arriver à ce résultat et augmenter encore de près de 300 fr le total de la somme affectée aux primes, parce que le déficit du dernier compte s'est trouvé inférieur de 250 fr à celui de l'année précédente.

» Le budget de 1870 ne porte qu'un déficit de 166 f. qui,

il faut l'espérer, sera comblé par un excédant dans la recette présumée Deux circonstances peuvent contribuer à ce résultat. Le nombre des sociétaires est encore susceptible de s'accroître, et il est à espérer que les cultivateurs et tous les amis de l'agriculture voudront bien continuer leurs sympathies à la Société, s'associer à ses travaux, en acceptant le titre de membres titulaires. Ainsi le produit des cotisations de sociétaires pourrait s'élever au-dessus des prévisions budgétaires. On n'a pas fait figurer en recette la subvention du ministère de l Instruction publique, attendu que cette allocation n'est pas toujours annuelle. Il est néanmoins à espérer que M. le Ministre voudra bien prendre en considération que les conseils, les encouragements, les publications, tous les travaux de la Société, sont un véritable enseignement dans la première et la plus utile de toutes les sciences, et que, de plus, des prix spéciaux sont annuellement décernés aux instituteurs qui s'occupent de l'enseignement agricole, et qu'ainsi Son Excellence accordera à la Société une subvention de 300 fr.

» On n'a pas non plus porté en recette l'augmentation de 300 fr. de la subvention du ministère de l'Agriculture, ni la subvention pour encouragement au drainage, subventions nouvelles que la Société sollicite depuis plusieurs années.

» Le budget de 1870 est établi ainsi qu'il suit :

Recettes.

1. Cotisation de 640 membres titulaires.....	3,640	»
2. Subvention du ministère de l'agriculture pour primes diverses	700	»
3. Subvention départementale pour l'amélioration des espèces bovine et ovine.....	1,308	33
4. Subvention départementale sans affectation spéciale.....	1,000	»
5. Subvention de la ville de Boulogne.....	1,000	»
6. Valeur d'une coupe d'honneur, offerte par M. Al. Adam et par M. Dufour.....	250	»
7. Primes offertes par M. Al. Adam, pour l'enseignement agricole et pour les volailles grasses.	140	»
Total.....	8,238	33

Dépenses.

1. Déficit du compte de 1869	1,225	11
2. Traitements d'employés.....	430	»
3. Impression du Bulletin, des affiches, des circulaires et des autres pièces	1,000	»
A reporter.....	2,655	11

Report.....	
4. Droits de poste.....	250 »
5. Frais de bureau.....	20 »
6. Loyer de la salle des séances publiques, et frais matériels de l'exposition.....	150 »
7. Prix en argent, en instruments, en coupe, en ouvrages d'agriculture, en médailles....	5,330 »
Total.....	8,405 11

Résultat.

La recette étant de.....	8,238 33
et la dépense de.....	8,405 11
Il en résulte un déficit de.....	166 78

» Je vais maintenant avoir l'honneur de faire connaître l'emploi que la Société a décidé de faire de la somme de 5330 fr., inscrite au budget pour primes diverses.

» La Société a, plus encore que les années précédentes, examiné la question de savoir s'il n'était pas préférable d'affecter une somme beaucoup plus considérable à encourager les bases de la production, telles que la bonne tenue et l'augmentation des herbages, le dessèchement du sol et l'augmentation de sa puissance par les amendements et les engrais, la bonne tenue générale de l'exposition agricole.

» Il est évident, en effet, que les primes que l'on décerne pour ces grandes et capitales améliorations, sont un encouragement beaucoup plus efficace et plus sérieux du progrès agricole que la prime que l'on décerne pour un animal qui n'est qu'une spécialité, un détail de l'exploitation agricole et qni, souvent préparé pour la circonstance, n'est pas toujours l'expression exacte de la situation de l'écurie, de l'étable ou de la bergérie.

» Mais la situation financiére n'a pas permis à la Socfété d'entrer dans cette voie aussi largement qu'elle l'aurait désirée, et elle s'est bornée, pour cette année, à ajouter à son programme un concours de drainage. On ne saurait, sans déroger à tous les usages, abandonner en tout ou partie les concours de bestiaux qui rendent aussi de très-grands services et qui plaisent à tous les éleveurs. Seulement la Société a décidé qu'il serait apporté des modifications au programme, au point de vue d'affecter une plus forte partie des fonds à des réunions d'animaux, telles que les attelages de juments, les bandes de vaches, les lots de brebis.

HERBAGES.

» Dans bien des contrées l'amélioration des herbages

peut être considérée comme devant être placée en tête du progrrmme des associations qui se vouent au progres agricole. Ici cette préférence est commandée, et par la spécialité de notre agriculture, par les aptitudes de notre sol et par l'importance des travaux à exécuter.

» Nous sommes heureux de constater que bon nombre de cultivateurs s'avancent hardiment dans la voie où tous devraient marcher, et que des travaux importants et très-productifs ont été exécutés. Le dessèchement a rendu sains, abondants et précoces des herbages maigres et pernicieux, le défrichement a détruit nne partie de ceux sur lesquels tous autres soins auraient été perdus ; par l'irrigation, des sols inertes ont décuplé de valeur en se couvrant des plus belles et des plus abondantes moissons.

» Que de si beaux exemples aient pour imitateurs le nombre encore bien garnd de ceux qui peuvent opérer dans des conditions identiques, et immédiatement notre agriculture sortira entièrement de l'ornière dans laquelle l'inertie l'avait laissé tomber et où elle se serait enfoncée si elle n'avait commencé d'énergiques efforts pour s'élancer sur une voie plus sûre et plus avantageuse.

» De tous les procédés améliorateurs de nos herbages, le plus radical est le meilleur. On fait parfois d'assez grandes dépenses pour changer un gazon de mauvaise nature sans aboutir, d'une manière complète, au but que l'on veut atteindre : l'enlèvement des broussailles, des plantations nuisibles, d'une partie des mauvaises herbes, le dessèchement les engrais, ce sont évidemment des moyens qui améliorent la nature de l'herbage, mais ils n'opèrent jamais une transformation complète, et il reste toujonrs quelque chose de ce gazon trop vieux et sans vigueur, dont les trop nombreuses racines ont, pendant de longs siècles, épuisé un sol fatigué de les porter.

» Il est bien préférable de défricher complètement et de tenir en labour, pendant quelques années, sauf à remettre ensuite en herbage si le sol y a de l'aptitude. On n'a d'autres frais à faire chaque année que ceux d'un labour de la semence et de la moisson qu'on peut évaluer à environ 40 fr. par mesure de 43 ares. On obtient, moyennant cette dépense, une rècolte d'avoine qui vaudrait 100 fr. de plus que la dépense si on la vendait, et qui a une bien plus grande valeur encore en la consommant dans la ferme où, par l'abondance de sa paille, elle donne la possibilité de former une bien plus grande quantité d'engrais. On fait ainsi servir à l'amélioration génèrale de la ferme des terrains qui n'étaient pour elle qu'une charge, un inconvénient, et quelquefois un danger.

» On doit bien se garder de se laisser arrêter par la considération que le défrichement privera la ferme de l'un de ses herbages. On doit considérer que si la pâture est tout-à-fait mauvaise, elle est plutôt nuisible qu'utile. Il y a d'ailleurs un moyen bien simple de remédier à tout inconvénient à cet égard. Ce moyen, employé par tous les cultivateurs intelligents qui opèrent des défrichements, consiste a former préalablement des herbages nouveaux avec des terres en labour qui d'ailleurs se prêtent très-bien pour la plupart à cette espèce de production.

» Une autre objection est quelquefois faite à l'occasion du défrichement Certains propriétaires s'opposent formellement à tout changement dans la nature des cultures, par conséquent à la mise à labour de tout herbage, quelque mauvais qu'il puisse être. Il est à espérer que le nombre des propriétaires comprenant si mal leurs intérêts est bien petit et qu'il ne peut se trouver que parmi les personnes absolument étrangères aux choses agricoles. Leurs fermiers doivent alors faire tous leurs efforts pour leur faire comprendre que le premier et le plus grand des avantages sera pour le propriétaire, puisqu'il résultera de l'opération une amélioration foncière tellement notable, sérieuse et durable, que le propriétaire devrait toujours, non seulement y donner son consentement, mais même y intervenir dans une large proportion.

» Pour récompenser tous ceux qui, par un moyen quelconque, auront amélioré l'état de leurs herbages, la Société d'Agriculture a affecté une somme de 500 fr. à répartir en plusieurs primes qui seront décernées par une Commission qui visitera les travaux.

» Les personnes qui auront réalisé ces améliorations sont invitées à en faire la déclaration à la Société avant le 1er juin.

DRAINAGE.

» Le dessèchement du sol est partout la condition indispensable de toute bonne agriculture. Cette vérité se manifeste dans l'arrondissement de Boulogne d'une manière plus éclatante que dans bien d'autres contrées.

» Jadis le Bas-Calaisis n'était qu'un lac immense dont les miasmes pestilentiels portaient la tristesse et la mort parmi les populations condamnées à languir sur ses rives où elles recueillaient péniblement de chétifs produits.

» Les sables refoulés par la mer près d'Ambleteuse avaient obstrué la rivière, dont les eaux s'étaient élevées jusqu'à Marquise, avaient ainsi formé un lac qui a donné un nom au hameau placé à son point d'écoulement.

» On eut l'heureuse idée de rendre au domaine agricole ces espaces perdus et dangereux pour le voisinage Avec l'intervention et les secours du Gouvernement des associations se formèrent, des canaux de dessèchement furent creusés, et aujourd'hui les marais du Calaisis et de la vallée de Marquise sont remplacés par de belles cultures, par de gras paturages, par d'abondantes prairies.

» Le Bas-Boulonnais n'est pas couvert par les eaux, mais il est comme porté sur une nappe d'eau qui presque partout vient se produire à la surface. Empêcher ces eaux de surgir en les conduisant souterrainement sur un point d'écoulement ; telle est l'opération ici indispensable et qui doit opérer une transformation tout aussi heureuse et tout aussi indispensable que celle produite sur d'autres points par le dessèchement à ciel ouvert,

» En effet, l'humidité dans les terres en labour rend le travail très-difficile et empêche de le faire en temps opportun et oblige ainsi de à suivre toujours le système de la jachère ; elle est nuisible à toutes les récoltes et elle est surtout pernicieuse pour les blés dont au printemps, en quelques jours mauvais, on voit s'évanouir les espérances d'une récolte qui devait être la rémunération de deux années de sacrifices. Dans les herbages l'humidité fait périr les meilleures herbes et favorise la végétation des mauvaises, qui non seulement sont nulles pour la nutrition, mais sont pernicieuses pour les bestiaux, auxquels elles donnent ces maladies qui trop souvent viennent désoler notre agriculture.

» Un autre avantage du drainage, et il est très-important, c'est que les eaux qui étaient très-nuisibles surgissant dans le sol végétal, deviennent d'une très-grande utilité quand réunies dans les collecteurs de dessèchement elles forment de petits cours d eau qu'on emploie à l'irrigation des herbages, opération qui toujours produit de merveilleux effets.

» De tous temps on a compris la nécessité de débarrasser notre sol de l'humidité qui lui est si dommageable, et quelques intelligents cultivateurs ont employé le procédé de dessèchement souterrain au moyen de fossés couverts soit en pierres, soit en bois ; mais cette opération n'avait jamais eu lieu que dans des limites fort restreintes, parce que les matériaux ne se trouvant pas toujours à proximité, la dépense se trouvait bien souvent au-dessus des ressources que le cultivateur pouvait y employer.

» Le dessèchement au moyen de tuyaux en terre cuite, connus sous le nom de drainage, fut introduit dans le pays, et ce fut l'une des plus belles découvertes agricoles des temps modernes, puisque toutes les contrées se trouvèrent

placées dans les mêmes conditions sous le rapport de la dépense à faire, le prix des tuyaux ne différant d'une contrée à l'autre que d'une manière très-peu sensible et permettant généralement d'effectuer l'opération à des conditions moins dispendieuses qu'avec l'ancien systéme.

» Pendant les quelqnes premières années, le nouveau procédé fut appliqué sur une partie de terrains où l'humidité produisait les plus désastreux effets, et il y donna des résultats éminemment avantageux. Mais malheureusement cette bienfaisante impulsion se ralentit beaucoup trop tôt. On crut peut-être qu'il suffisait de dessécher seulement les terrains que l'humidité rendait totalement incultivables et on ne considéra pas assez que, pour la plupart des terres, le dessèchement est une opération non seulement utile mais indispensable, puisque l'exploitation agricole ne peut marcher vers un progrès réel et sérieux qu'à cette condition.

» Une des principales causes de ralentissement du drainage se trouve aussi dans le défaut d'intervention des propriétaires dans des proportions suffisantes. En général le fermier boulonnais a peu de capitaux disponibles, et bien souvent la trop courte durée de son bail ne lui donne pas l'espoir de jouir du fruit de ses travaux. Beaucoup de propriétaires de biens ruraux s'occupent trop peu des choses agricoles et de l'amélioration de leurs fermes, et ils ne considèrent pas assez que le drainage qui bien souvent double la valeur de la terre desséchée et change de la manière la plus heureuse les conditions de l'exploitation, est pour eux une excellente opération au point de vue financier et aussi au point de vue de l'agrément, puisqu'une ferme dans laquelle on a opéré toutes les améliorations foncières dont elle est susceptible, se loue toujours à un prix plus élevé et à un bon cultivateur qui acquitte bien régulièrement son fermage, et qui loin de laisser s'amoindrir les avantages acquis, les augmente par une tenue irréprochable et par de nouvelles améliorations.

» Le drainage est donc encore bien loin d'être passé dans les habitudes ordinaires de l'exploitation agricole, et du jour où tous les terrains qu'il est nécessaire de drainer auront été soumis à cette salutaire opération, de ce jour-là seulement commencera une ère de prospérité réelle pour l'agriculture de notre pays.

» Il est donc d'un très-haut intérêt d'encourager puissamment la pratique du dessèchement, et chaque année nous demandons que le Gouvernement veuille bien accorder à la Société une subvention spéciale qui lui permette d'ouvrir un concours pour cette grande amélioration. Nous avons tout lieu d'espérer que M. le Ministre de l'Agriculture se rensei-

gnant exactement des représentants des contrées où le dessèchement est nécessaire, voudra bien accéder à notre demande.

» La Société d'Agriculture affectera cette année une somme de 300 fr. pour être distribuée en primes par une commission qui visitera les travaux, entre les personnes qui auront opéré le dessèchement au moyen du tuyaux ou autrement, sur une étendue importante et dans la plus grande proportion relativement à l'étendue des terres à dessécher dans la ferme.

» Tous les cultivateurs ou autres qui auront opéré des dessèchements sont invités à en faire la déclaration à la Société avant le 1er juillet.

ENSEMBLE DE CULTURE.

» Après l'amélioration des herbages et le dessèchement du sol, la bonne tenue générale de l'exploitation agricole est assurément le point sur lequel doivent porter les encouragements de la Société. Aussi, chaque année, ouvre-t-elle un concours ayant une catégorie pour la grande culture et une catégorie pour la moyenne culture. Ce concours avait primitivement lieu par canton, mais l'année dernière la Société a décidé que chaque année il serait attribué aux deux cantons qui jouissent du concours cantonal de bestiaux. Les cantons de Desvres et de Samer, réunis en 1869 pour le concours cantonal, n'ont produit aucun candidat pour les prix d'ensemble de culture. Peut-être que le trop peu d'importance des primes offertes a-t-elle été la cause de cette abstention.

Les cantons de Calais et de Guînes seraient appelés à jouir en 1870 du concours d'ensemble de culture ; mais la Société, considérant que l'arrondissement de Boulogne sera cette année le siége d'un concours départemental qui se tiendra à Calais, et qu'à ce concours on décernera une prime importante dans cet arrondissement pour l'exploitation agricole la mieux tenue, a décidé de ne pas ouvrir cette année de concours de ce genre, et de faire en sorte de pouvoir affecter une somme plus importante à celui qu'elle tiendra l'année prochaine.

BESTIAUX.

» Toutes les associations agricoles, tous les départements et l'Etat lui-même ouvrent des concours pour toutes les espèces de bestiaux.

» Le 11 avril prochain aura lieu à Arras un concours d'animaux de boucherie ouvert à tous les engraisseurs du département du Pas-de-Calais.

» Du 18 au 26 juin le Gouvernement ouvrira à Lille le grand concours de la région du Nord dont notre départe-

ment fait partie, et en admettra dans ce concours tous les bestiaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, ainsi que les volailles. Le département du Nord y annexera un concours spécial pour l'espèce chevaline.

» Au mois de juillet aura lieu à Saint-Omer le concours que le département du Pas-de-Calais ouvre chaque année pour les reproducteurs mâles de l'espèce chevaline.

» A l'automne prochain aura lieu à Calais le premier concours agricole départemental, attribué par le Conseil général à l'arrondissement de Boulogne.

» Les cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne ne manqueront pas d'aller exhiber dans ces concours, qui sont parfaitement à leur proximité, l'élite de leur élevage et de leur engraissement, et d'y soutenir ainsi l'honneur de l'agriculture de notre bel arrondissement.

» Plus que dans aucune autre contrée les concours de bestiaux ont ici leur raison d'être. Ils y ont même une très-haute utilité.

» L'arrondissement de Boulogne est essentiellement un pays d'élevage de toutes les espèces de bestiaux, et, évidemment, c'est dans ces contrées où l'on doit veiller à la conservation et au perfectionnement des races.

» Aussi la Société ouvrira-t-elle, comme elle le fait annuellement, deux concours de bestiaux reproducteurs.

» L'un de ces concours sera ouvert à tous les cultivateurs de l'arrondissement et il se tiendra au chef lieu dans le courant du mois de juin. Ce concours sera doté d'une somme de 2,530 fr.

» Le second sera ouvert aux cultivateurs des cantons de Calais et de Guines, et il se tiendra aussi au mois de juin prochain dans celle des villes ou communes de ces cantons qui offrira la somme la plus élevée pour ajouter à la somme de 1,200 fr. que la Société y affecte.

» Les programmes de ces deux concours seront publiés en temps opportun, et la Société a décidé le règlement suivant :

» Art. 1er. — Les animaux présentés aux concours d'arrondissement devront appartenir à des cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne. Ceux présentés au concours cantonal devront appartenir à des cultivateurs des cantons de Calais et de Guines.

» Art 2 — Les animaux primés dans un concours cantonal pourront l'être encore au concours d'arrondisement ; de même, ceux primés au concours d'arrondissement, pourront l'être aussi au concours cantonal ; à l'exception toutefois, que les animaux qui, au concours d'arrondissement, auront obtenu un premier prix ou le prix unique d'une

catégorie ne pourront obtenir dans l'année ni dans la suivante, au concours cantonal, qu'un rappel de prix avec médaille.

» Art. 3. — Le cultivateur qui, soit au concours d'arrondissement, soit au concours cantonal, obtiendra le premier prix ou le prix unique d'une catégorie, devra conserver l'animal ou les animaux primés pendant six mois au moins ou ne les vendre qu'à des cultivateurs de l'arrondissement, avec la condition de la conservation pendant le temps susindiqué.

» En cas de contravention à ces prescriptions, le cultivateur auquel le prix aura été décerné sera, à l'avenir, exclu des concours de la Société, à moins qu'il ne justifie par un certificat de vétérinaire, approuvé par le maire, que l'animal a péri ou qu'une maladie grave a empêché sa conservation.

» Art. 4. — Le premier prix ou le prix unique d'une catégorie ne pourra être décerné pour un animal ou pour des animaux qui, dans un concours de même classe, auraient déjà remporté des prix semblables. Néanmoins les animaux pourront être présentés et il pourra leur être décerné un rappel de prix avec médaille.

» Les vaches pour lesquelles un premier prix sera décerné seront marquées sur la corne

» Art. 5. — Aucun lauréat ne pourra obtenir, quelque soit le nombre des animaux présentés par lui, qu'un seul prix dans chacune des catégories.

» Art. 6. — Les animaux qui auront fait partie d'une bande primée, ne pourront, dans le même concours, être présentés dans une catégorie d'animaux seuls.

» Art 7. — Dans l'espèce chevaline, les animaux appartenant à la race boulonnaise seront seuls admis à concourir.

» Art 8. — Dans les espèces bovine, ovine et porcine, les animaux appartenant à toutes les races et à tous les croisements seront admis à concourir.

» Art. 9. — Les vaches appartenant aux laitiers qui ne font jamais d'élèves ne seront pas admises.

COURSES AU TROT.

» Depuis longtemps les courses de Boulogne ont une grande renommée qui y attire de nombreux étrangers. Mais ces courses ne comprenaient que des luttes au galop entre chevaux appartenant à des races spéciales.

» On eut l'excellente idée de créer des courses au trot où peuvent par conséquent lutter les chevaux de l'élevage du pays, les chevaux employés pour les attelages et qui ont une utilité beaucoup plus sérieuse que les coursiers au galop.

» La Société d'Agriculture alloua pour ces courses une somme de 200 fr., sous la condition qu'il serait organisé une course spéciale de chevaux boulonnais de race pure.

» Le Conseil général accorda d'abord une subvention de 800 fr. Mais cette allocation étant inférieure à celles faites aux autres sociétés, qui étaient de 1,300 fr. pour Béthune et de 1,200 fr. pour Saint-Omer, le Conseil général a décidé, dans sa dernière session, que le crédit pour les courses au trot serait élevé à 3,600 fr., et que la répartition s'en ferait par parties égales entre les trois sociétés.

» On a fait la remarque que la réunion sur le même hippodrome des courses au galop et des courses au trot comprenant des chevaux de gros trait, avait l'inconvénient de mettre ces derniers en présence de spectateurs plutôt disposés à admirer des courses rapides et périlleuses qu'à apprécier le mérite des allures régulières de nos bons chevaux de service. On avait émis l'opinion qu'il eût mieux valu organiser les courses au trot d'une manière indépendante des courses au galop, afin d'obtenir que ces courses soient fréquentées davantage par les cultivateurs et les personnes aptes à juger du mérite du cheval de travail.

» La Société a décidé qu'elle continuerait, pour l'année 1870, l'allocation à la Société des Courses de Boulogne, d'une subvention de 200 fr., sous la condition formelle qu'une course spéciale sera ouverte pour les chevaux boulonnais de race pure.

EXPOSITION AGRICOLE.

» Les encouragements des sociétés d'agriculture doivent s'étendre à tous les produits agricoles et à tout ce qui peut être utile à l'agriculture. C'est pourquoi la Société ouvre chaque année une exposition agricole pendant laquelle elle tient sa séance publique d'automne.

» Une somme de 200 fr. est affectée à décerner des primes consistant en ouvrages d'agriculture, en médailles aux exposants des produits les plus remarquables.

» Des primes plus importantes seront décernées aux jardiniers légumiers qui auront demandé que leurs jardins soient visités par la commission qui sera formée à cet effet. Ils sont invités à faire à cet effet une déclaration à la Société avant le 1er juin.

» Le programme de l'exposition est établi ainsi qu'il suit :

1re CATÉGORIE.

» 1° Les blés et les autres céréales ;

» 2° Les foins naturels et artificiels, ainsi que les divers autres fourrages ;

» 3° Les lins et les autres textiles ;
» 4° Les colzas et les autres plantes oléagineuses ;
» 5° Les betteraves de sucreries et de distilleries ;
» 6° Les divers légumes pour la nourriture des bestiaux ;
» 7° Les fruits à cidre et autres ;
» 8° Les arbres fruitiers et les arbres forestiers ;
» 9° Les produits agricoles fabriqués, tels que : le pain, les farines, les fécules, le cidre, la bière ;
» 10° Les légumes de table ;
» 11° Les ruches, le miel, la cire et l'hydromel ;
» 12° Les arbustes et les fleurs de pleine terre et de serres ;
» 13° En général, tous les produits de l'agriculture et de ses divisions.

2e CATÉGORIE.

» 1° Le beurre frais, le beurre conservé et le fromage.

3e CATÉGORIE.

» 1° Les volailles de toutes les variétés et de toutes les races destinées à la reproduction, les lapins ;
» 2° Les dindons, les oies, les canards, les chapons, les poulardes, les poulets et autres volailles grasses présentées tuées et plumées :
» 3° Les cochons de lait, tués et préparés .

4e CATÉGORIE.

» 1° Les machines, instruments et appareils agricoles ;
» 2° Les engrais et les amendemends ;
» 3° Les tuyaux en terre, en ciment et autres matières servant au drainage ou autres conduites d'eau, les pannes, les poteries et les divers autres produits de l'industrie céramique ;
» 4° Tous autres objets et toutes autres matières utiles à l'agriculture.

5e CATÉGORIE.

» 1° Les produits agricoles en tous genres, récoltés par les instituteurs, présentés soit à l'état brut, soit à l'état de produits fabriqués.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

» On se souvient pendant toute la vie des premières impressions du jeune âge, et il est évident que si dans l'école primaire l'enfant des campagnes entend souvent faire l'éloge de l'agriculture, celui des personnes qui la pratiquent et qui la protègent, et que si les leçons de lecture, d'orthographe et d'arithmétique qui lui sont données, ont trait à des faits agricoles, cet enfant conservera toujours

une idée avantageuse de l'agriculture, et il sera beaucoup moinsdisposé à délaisser le grand art dans lequel il est né.

» Bon nombre d'instituteurs préparent ainsi leurs élèves pour l'agriculture, et ils utilisent leurs loisirs à exercer avec leurs élèves à des expériences et à des pratiques agricoles et surtout horticoles, dont les produits figurent dans nos expositions.

» Une somme de 200 fr. est affectée à décerner des primes, consistant principalement en ouvrages d'agriculture, aux instituteurs qui auront fait preuve de zèle dans cette voie et aux élèves qui auront le mieux profité des leçons de leurs maîtres. Dans cette somme se trouve comprise celle de 100 fr., offerte par M. Alex. Adam, pour décerner, dans chacun des cantons, une médaille à l'instituteur et un livret de caisse d'épargne à l'élève qui auront eu le plus de succès, l'un dans l'enseignement, l'autre dans l'étude de l'agriculture.

» Les instituteurs qui auront l'intention de concourir devront en faire la déclaration à la Société avant le 1er juillet. Tous les produits quelconques qu'ils placeront à l'exposition devront avoir été récoltés par eux.

» Une commission, composée de dix-huit membres, sera chargée de décerner les récompenses. Pour la visite des jardins, cette commission se divisera en six sous-commissions.

BONS SERVICES.

» A aucune époque il n'a été plus utile et plus juste de récompenser les bons services agricoles. Partout se propagent des idées d'indépendance et d insubordination, en même temps que le désir d'un bien être que bien souvent on cherche où il n'est pas. La ferme a moins d'attrait que la ville et la manufacture, où l'on ne voit d'abord qu'un salaire plus élevé, sans s'inquiéter des charges et des inconvénients.

» L'insuffisance de bons ouvriers agricoles est un grave obstacle au progrès, puisque le cultivateur, trouvant à peine le personnel nécessaire pour ses travaux indispensables, ne peut entreprendre les améliorations dont son exploitation est susceptible.

» Le bon serviteur qui, au milieu des excitations qui l'entourent, reste attaché à la ferme où il a passé ses premières années, mérite d'être récompensé et d'être donné comme exemple à ceux qui débutent dans la carrière.

» Au mois d'août prochain aura lieu la distribution bisannuelle des récompenses départementales. Il est à espérer, que comme dans les distributions précédentes, bon nombre

des candidats présentés par la Société, seront admis aux récompenses.

» Comme les années précédentes, la Société d'Agriculture affectera une somme de 200 f. et des médailles aux récompenses qu'elle décernera dans sa séance publique d'automne aux plus estimables parmi les bons serviteurs de l'agriculture.

» Les candidats aux récompenses départementales ou à celles de la Société d'Agriculture devront produire les pièces suivantes :

« 1° Une demande ;

» 2° Un extrait de l'acte de naissance ;

» 3° Un certificat délivré par le maître et attesté par le maire de la commune, constatant la bonne conduite et la probité du candidat, la durée et le genre de ses services dans la ferme, ainsi que les services exceptionnels qu'il a pu rendre, soit à son maître, soit à l'agriculture.

» Ces pièces peuvent être rédigées sur papier libre.

» Elles devront être adressées à la Sous-Préfecture avant le 1er mai pour les récompenses départementales, et au président de la Société d'Agriculture avant le 1er octobre pour celles à décerner par la Société.

» En terminant, messieurs, l'énumération des récompenses offertes pour stimuler le progrès agricole, je fais un nouvel appel à tous les hommes intelligents dont les remarquables travaux conduisent notre agriculture dans cette voie, en leur demandant de ne jamais hésiter à fréquenter les concours que la Société leur ouvre. Ils y donneront un bien salutaire exemple, et ils recevront les distinctions qu'ils auront méritées. »

M. Al. Adam expose qu'il y a quelques années, trouvant que le crédit de 200 fr. affecté à récompenser l'enseignement agricole était insuffisant, il alloua une somme annuelle de 100 fr. pour augmenter la dotation de ce concours qui se trouva ainsi portée à 300 fr. ; que néanmoins, depuis deux ans le crédit affecté à l'enseignement agricole se trouve réduit à 200 fr. En considération des services que rendent les instituteurs en préparant leurs élèves pour l'agriculture et en s'occupant des intérêts de la Société, notamment en faisant la recette des cotisations de sociétaires, M. Al. Adam demande que le crédit pour l'encouragement de l'enseignement agricole soit porté à 300 fr. comme il l'était précédemment.

La proposition de M. Adam est appuyée par plusieurs membres.

M. le Rapporteur fait remarquer que le crédit pour l'enseignement agricole a été réduit par suite d'une mesure générale commandée par la position financière et qu'ainsi la même année les crédits affectés à l'amélioration des herbages et aux concours de bestiaux ont aussi subi des réductions.

M. le Président propose le renvoi de la proposition à la Commission qui a préparé le budget et le programme des concours.

Cette proposition est adoptée.

ENGRAIS.

M. le Président donne la parole à M. Varey pour un rapport sur les engrais.

M. Varey s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Il est impossible d'aborder l'intéressante question des engrais artificiels sans parler, d'une part, du fumier de ferme, de l'autre, de la doctrine nouvelle, dite « des engrais chimiques, » si savamment expliquée, si admirablement propagée par l'éminent professeur du muséum d'histoire naturelle de Paris, M. Georges Ville.

» Nos instants sont comptés, et à mon bien vif regret, je ne pourrais traiter à la fois, avec tous les développements qu'ils comportent, les uns et les autres trois sujets aussi importants. Aussi, en vous priant de vouloir bien m'accorder votre bienveillante attention, vous demanderai-je de réserver pour une autre circonstance qui, je l'espère, se présentera bientôt, de vous entretenir des engrais artificiels en général, et de ne m'occuper aujourd'hui que du fumier de ferme, l'engrais type par excellence ainsi que des travaux et des théories de M. Ville.

» A tout seigneur, tout honneur. Commençons par le fumier de ferme.

I.

Fumier de ferme.

» Un proverbe espagnol dit : Le fumier, sans être *un saint*, *fait miracle là où il tombe.* Ce proverbe, quoiqu'espagnol, dit vrai. Le fumier de ferme, composé de litières arrosées par toutes

les déjections des animaux, est un des agents de fertilité les plus précieux. Il renferme tous les éléments nécessaires à la nourriture des plantes. Il agit de plus, non seulement comme engrais, mais encore comme amendement, en ce sens, qu'il divise la terre, y favorise l'introduction et la circulation de l'air et y entretient une certaine fraicheur et une bienfaisante humidité.

» Très-bien. Mais alors, si le fumier est un auxiliaire aussi précieux, s'il est l'engrais universel, s'il est un stimulant aussi actif et aussi énergique, s'il apporte à l'agriculture un secours aussi grand et aussi énergique, comment se fait-il que ce fumier soit, en général, aménagé, conservé, soigné d'une façon aussi navrante, aussi déplorable, aussi barbare ?

» En effet, entrons dans une ferme, qui voyons-nous ? D'un côté, les habitations, les écuries et les étables ; de l'autre côté, les granges, les hangars, etc., etc. Puis, au milieu de tout cela : quoi ?

» Le fumier entassé au centre même des habitations. Le soleil dardant dessus ses rayons dévorants et lui enlevant, sans plus de gêne, ses principes gazeux qui se perdent ensuite dans l'air, non sans l'infecter un peu. La pluie lessivant continuellement le tas, entraînant avec elle tous les sels solubles. Et vous voyez là, à vos pieds, couler tranquillement, mais puant en diable une eau noirâtre, bourbeuse. C'est le purin ! Le purin qui va se perdre dans la mare voisine, dans les ruisseaux ou sur les chemins ! Que voyons-nous encore ? Les animaux, en sortant des écuries ou des étables, piétinent le fumier. Toute la basse cour, le gratte, le remue, l'éparpille, comme si l'air et le soleil ne pénétraient et n'y donnaient déjà pas assez passage à tous les gaz !

» S'il est vrai que le fumier, ainsi exposé au soleil et à la pluie, perd, en quelques semaines, 50 % de sa valeur agricole, que reste-il alors ? De la paille, une paille sèche, privée de la partie la plus active, c'est-à-dire, privée de l'azote et des sels alcalins. Ce n'est pas tout encore. Cette proximité du tas de fumier, avec les habitations, n'est pas sans de graves inconvénients pour la santé. Les gaz, les émanations putrides qui s'échappent sont, non seulement très-désagréables à l'odorat, mais encore des plus insalubres.

» Et les insectes et les mouches que le fumier engendre et attire, les mouches, ces affreuses mouches qui viennent tourmenter et piquer, souvent d'une façon dangereuse, et les travailleurs et les bestiaux.

» Ainsi donc, de quelque côté qu'on l'envisage, ce mauvais aménagement du fumier ne peut produire que de très-tristes résultats.

Comme l'a très-bien dit un savant chimiste :

« Un cultivateur qui soigne mal son fumier, c'est un mar-

» chand qui place son argent dans un sac mal cousu. La » partie utile du fumier s'évapore et s'écoule comme les » petites pièces d'argent glissent et se perdent : le purin qui » va au ruisseau, c'est la pièce d'argent qui tombe dans la » poussière. »

» C'est justement pour arriver à des résultats meilleurs que des hommes instruits, dévoués à l'agriculture, s'efforcent de prodiguer des remontrances et des conseils. Mais le plus difficile est de faire sortir la généralité des cultivateurs (il n'y a pas de règle sans exception) de leur routine, de leurs préjugés et de les décider — dans leur intérêt — à être moins négligents, moins indifférents. Pour atteindre ce but, que de difficultés à vaincre, que d'obstacles à surmonter.

II.

Les engrais chimiques.

» Je ne suis pas fâché, moi, l'humble disciple de la doctrine de M. Georges Ville, d'avoir dit ce que je pensais du fumier de ferme, sur le compte duquel nous reviendrons, du reste, tout-à-l'heure. J'aborde maintenant avec plus de sureté, avec plus d'aisance, la question des engrais chimiques.

» Je commence tout d'abord par vous avouer que c'est un sujet qui a toutes mes prédilections, car à côté de l'affection, de la reconnaissance d'un élève pour son maître, qui l'a charmé et instruit, je ne puis m'empêcher, je le dis bien hautement, de me découvrir avec respect, avec vénération devant ce savant qui a passé une partie de sa vie à étudier le mécanisme merveilleux de la production végétale, à définir les phénomènes qui se produisent au sein de la nature, à chercher enfin par des expériences mille fois répétées « de régler » les effets de la végétation au moyen des éléments que la » Chimie découvre dans les plantes et de fonder, en quelque » sorte, une agriculture nouvelle sur leur emploi.

» Un sage de l'antiquité a dit : « Celui-là a bien mérité » de la patrie, qui a trouvé le moyen de faire pousser deux » brins d'herbe, là où il n'en poussait qu'un. »

» Cependant, en France, M. Georges Ville a été calomnié, insulté. On a nié ses travaux, on a nié ses recherches. Malgré les chagrins dont il a été abreuvé, malgré les attaques injustes et insensées dont il a été l'objet, M. Ville a poursuivi ses études et ses investigations, et on est arrivé à ces rendements supérieurs, à ces récoltes surabondantes qui frappent les esprits. Et aujourd'hui plus de quinze mille champs d'expériences sont installés dans tous les coins de la France et viennent, chaque jour, confirmer les données du maître, en prouvant que l'application *intelligente et raisonnée* de la

doctrine des engrais chimiques apporte un secours immense aux exploitations agricoles qui manquent de fumiers ou d'engrais artificiels naturels, et donne, à la grande comme à la petite culture, les moyens économiques de faire face à leur pénurie d'agents de fertilité.

» La doctrine de M. Georges Ville, dégagée de la partie technique et des considérations purement scientifiques qui l'entourent, est, par elle-même, fort simple. Elle peut parfaitement se résumer par les deux propositions suivantes :

» PREMIÈRE PROPOSITION.— Il existe quatre agents régulateurs par excellence de la production des végétaux ; ce sont : la matière azotée, les phosphates, la potasse et la chaux.

» DEUXIÈME PROPOSITION. — Pour conserver à la terre sa fertilité, il faut lui rendre périodiquement ces quatre substances en quantités supérieures à celles que les récoltes en ont prélevées.

» Ainsi vous le voyez, Messieurs, l'agriculture a pu demeurer de très-longues années dans une ignorante routine, mais aujourd'hui la science vient nous expliquer une foule de phénomènes que l'on ne pouvait ni savait définir. C'est ainsi, comme je viens de vous le dire, que, grâce surtout aux recherches de M. Georges Ville, la chimie nous a fait connaître *le nombre et la qualité* de principaux agents qui excitent et activent la végétation.

» On n'ignore pas non plus que les plantes, selon leur constitution particulière, prennent à la terre ou à l'air la nourriture dont elles ont besoin pour vivre et grandir, et que toutes les plantes ne se satisfont pas de la même nourriture.

» Afin de bien fixer vos idées à ce sujet, laissez-moi, Messieurs, vous citer quelques lignes émanant d'un beau livre de M. Georges Ville. Vous ne pouvez que gagner à cette citation : « S'il est vrai — dit l'éminent professeur — qu'un mé-
» lange d'une matière azotée, d'un phosphate, de la potasse
» et de la chaux, suffise à tous les besoins des plantes et soit,
» pour l'agriculture, l'équivalent du fumier, il est vrai aussi
» que chacun de ces quatre termes remplit à l'égard des trois
» autres une fonction tour-à-tour subordonnée ou prédomi-
» nante, suivant la nature des végétaux que l'on cultive. »

» A l'égard du froment, du colza, de la betterave, du tabac,
» la matière azotée est l'élément dont la fonction prédomine ;
» pour la luzerne, les pois, les haricots, les féveroles, la
» matière azotée n'a plus qu'une importance secondaire, et la
» prédominance dont nous venons de parler passe à la potasse;
» elle appartient au phosphate de chaux pour les turneps et
» les rutabagas.

» Il y a donc pour chaque nature de plantes, un élément
» dont l'influence l'emporte sur les trois autres et que, pour
» ce motif, nous appellerons *la dominante* de cette plante. »

» On peut dire sans crainte d'être contredit que la science est redevable à M. Ville de cette admirable définition de la *dominante* des plantes ; et, de tous les savants qui se sont occupés de physiologie végétale ou de chimie agricole, aucun n'avait révélé, d'une manière nette, précise, un fait aussi important à l'aide duquel l'agriculture va pouvoir accomplir de grands progrès ! En effet, puisque les conditions générales et particulières de la nutrition des plantes sont connues et que nous savons le nom, la qualité, le rôle actif, l'influence prédominante que chacun des quatre éléments joue sur chaque catégorie de plante, il nous sera donc possible et facile de composer, pièce par piéce élément par élément, l'ensemble de notre engrais artificiel, en proportion reconnue utile et nécessaire, selon la nature du sol que nous voudrons rendre productive et selon l'exigence, ou plutôt selon la *dominante* que l'on veut cultiver et nourrir.

» On demanderait en vain cette grande, cette incalculable liberté d'action au *fumier de ferme seul* dont on peut varier la quantité, mais non la qualité.

» Est-ce à dire par là, ainsi que le prétendent nos contradicteurs, que M. Ville soit l'ennemi acharné du fumier de ferme? Ce reproche est absurde. Vous avez entendu avec quel respect j'en ai parlé tout à l'heure : loin de nier l'efficacité reconnue et incontestable du fumier, M. Ville, au contraire, conseille à ceux qui sont forcément producteurs de fumiers, de l'employer largement, mais de le compléter par des engrais artificiels, car avec le fumier seul, — dit l'éminent chimiste que je me plais à citer : « Il est impossible d'atteindre les rendements maximum qui » sont pourtant les seuls rénumérateurs. Il n'y a pas à se le » dissimuler, les traditions du passé ne suffisent plus aux » nécessités du présent. Il nous faut des procédés plus expé- » ditifs, plus économiques et plus puissants. Or, ces procédés » sont trouvés; une règle, une seule les résume: rendre au » sol, par une importation permanente d'engrais, une quan- » tité d'agents fertilisants, supérieure à celle que les récoltes lui ont fait perdre! » Or, je vous le demande, Messieurs, avec le *fumier de ferme seul* et surtout dans une exploitation agricole qui exporte des bestiaux, des grains, du lait, etc., etc., peut-on rendre à la terre une quantité d'agents fertilisants supérieure à celle enlevée par les récoltes?

» Non, non, non, c'est impossible !

» Puisqu'aujourd'hui il est bien reconnu que le salut, la richesse et l'avenir de l'agriculture soient subordonnés aux fortes fumures et par conséquent aux grandes récoltes, je soutiens qu'un fermier qui veut soumettre ses terres an régime d'une culture véritablement intensive ne pourra jamais, jamais produire, chez lui, une moyenne de 60 à 80,000 kilos de fumier par hectare pour un assolement de cinq ans !

» Ces chiffres de 60 à 80,000 kilos de fumier ne sont nullement exagérés. La culture intensive a de pareilles exigences. Et encore faut-il que ce fumier soit de bonne qualité, c'est-à-dire un fumier recueilli avec soin, loin des ardeurs du soleil, loin des atteintes de la pluie.

» Donc, avec cette impossibilité matérielle de fournir une quantité de fumier suffisante aux exigences des fortes fumures, il faut forcément avoir recours à des engrais artificiels. C'est ici, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, c'est ici que les théories de M. Georges Ville apportent un recours puissant, indiscutable à notre agriculture, parcequ'en indiquant l'ensemble des agents principaux qui concourent le plus efficacement à la production des plantes, ces théories vous donnent les moyens de retarder indéfiniment l'épuisement du sol, en ce sens qu'elles vous apprennent à retourner dans la terre, au fur et à mesure, tous les éléments que les récoltes lui avaient pris.

» La supériorité du système de M. Georges Ville, et les sources nouvelles de profit et de gain que ce système ouvre à l'agriculture, sont aujourd'hui si universellement reconnus que de tous côtés des essais sont tentés, que des expériences sont faites non seulement par le soin particulier d'agriculteurs, mais encore par des sociétés d'agriculture et par des comices agricoles. Il importe surtout de constater, de bien démontrer que les travaux de M. Georges Ville ne sont plus des inductions théoriques et scientifiques, ou des expériences de laboratoire, mais bien des résultats positifs ayant reçu le baptême du contrôle de la pratique.

» Mes vœux seraient comblés, Messieurs, si à l'exemple de la Société d'agriculture d'Arras, notre Société et quelques-uns de ses membres, entrant dans le mouvement progressif qui se dessine de toutes parts, demandaient, par l'établissement de quelques champs d'expériences, la confirmation des faits énoncés, des résultats obtenus dans différentes contrées de la France.

» J'ai la conviction profonde que faire accepter par nos cultivateurs les théories de M. Georges Ville, qui résument pour ainsi dire toute la science des engrais, c'est tracer le chemin qui doit les faire sortir des errements et des routines du passé ; c'est changer leur situation économique et les mettre en état de faire de la culture intensive, malgré l'exiguité de l'échelle sur laquelle ils opèrent; c'est empêcher nos populations agricoles de déserter les campagnes pour venir chercher en ville des conditions d'existence plus faciles; c'est les fixer au sol par leurs propres intérêts, en leur donnant les moyens d'augmenter les rendements et par conséquent diminuer les prix de revient qui sont excessifs et exhorbitants ; c'est enfin — n'en doutez pas — leur apporter une ère nouvelle de richesse et de prospérité ! »

CULTURE DE LA BETTERAVE.

M. le Président annonce qu'il va donner lecture du rapport de M. Lefebvre-Senéca sur la culture de la betterave et son emploi pour la nourriture des animaux.

Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Nous ne parlerons pas aujourd'hui de l'ensemble de culture qui convient à une ferme, à savoir de sa division, selon le cas, en culture intensive et extensive, circonstance où il faut toujours tenir compte de la nature, de l'éparpillement et de la position des terrains de cette ferme ; mais seulement d'une partie de cet ensemble, c'est-à-dire de la culture intensive de la betterave pour animaux, telle qu'elle est pratiquée par Mme Ve Lefebvre de Lattaignant, à Echinghem, et dont un échantillon a figuré à l'exposition semestrielle de la Société d'Agriculture de Boulogne, en 1869, en même temps que d'autres produits de sa ferme.

» Voici, aussi brièvement que possible, comment cette culture est pratiquée :

Terrain.

» Si le terrain n'est pas naturellement poreux, il doit être rendu tel par des amendements susceptibles de le diviser, par l'extraction préalable des bancs de pierres qui peuvent se trouver dans le sous-sol, et par un bon drainage, premières conditions pour que toutes les plantes puissent végéter à l'aise, et profiter de la nourriture qui leur est donnée.

Fumier.

» On emploie d'abord à l'hectare 40 *charrées* de fumier de ferme de 1500 kilos chacune, ensemble 60,000 kilos, dont une moitié est enfouie à 16 centimètres, aussitôt qu'on le peut après la récolte. L'autre moitié sera ensuite enfouie par un second labour à 30 centimètres de profondeur, dès que le temps le permettra. Ainsi voilà d'abord deux couches de fumier superposées, où les jeunes racines, selon leur nature, pénètrent facilement, en suivant les interstices laissés par la décomposition de la paille, et où elles trouvent en même temps fraîcheur et nourriture abondante. Puis, lorsque le moment d'ensemencer est arrivé (fin d'avril et commencement de mai), on épand, en temps sec, sur le vieux labour, environ 40 mètres cubes de compost, engrais très-menu en même temps que très-riche, à base de sable, terre de rues ou autres

matières légères et perméables (1). Les terrains de Mme Lefebvre sont très-compacts ; des bancs de pierres de chaux entremêlés de glaise y sont très-communs.

» Immédiatement après, on herse pour couvrir l'engrais, affiner et émietter la terre, et pour cette opération le scarificateur est quelquefois nécessaire. Le rouleau bien chargé y passe ensuite afin de tasser le terrain.

» Ceci fait, au lieu de planter, comme il y a deux ans, à 50 centimètres de distance, sur les lignes espacées de 60 centimètres, ce qui donnait place pour 30,000 pieds à l'hectare. Mme Lefebvre, après avoir pris connaissance de notre rapport sur la culture hors ligne de M. Decrombecque, de Lens, a changé de système. — Elle laisse maintenant, en moyenne, un intervalle entre les lignes de 77 centimètres, et plante aussi en moyenne à 37 centimètres sur la ligne, procédé susceptible de lui rapporter un peu plus de pieds à l'hectare, *d'aérer* parfaitement la plantation et de rendre plus faciles tous les travaux de binage et de buttage avec des instruments. Si on craint les insectes, on arrose avec du purin. Un coup de rouleau ensuite ne peut qu'être favorable

» Voyons maintenant l'économie trouvée dans le nouveau système.

» Par l'ancien, les façons de biner et de butter devaient presque toutes être faites à la main, de là une dépense qui pouvait faire renoncer à cette culture.

» L'opération du binage et du buttage à la main avait pour effet de donner plus de chevelu à la plante, et par conséquent d'obtenir plus de poids ; car il résulte de pesées comparatives que la partie de la racine sortant de terre est moins lourde que celle qui est sous terre. Aujourd'hui, eu égard au nouveau système, le travail dispendieux à la main peut être remplacé par un travail économique obtenu au moyen de la houe à cheval et du butteur. (Ici on se sert de la houe à cheval de M. Boidin.)

» Cette houe à cheval fait un binage profond ; mais peu à à peu, afin de bien émietter la terre.—Vient ensuite le butteur qui a pour mission de déposer la terre autour du collet de la plante, afin de l'enterrer en quelque sorte, et de lui faire produire le chevelu favorisé autrefois par le travail de la houe à la main. — Un autre avantage consiste en ce que la terre affinée, émiettée, rendue poreuse, se laisse mieux pénétrer par les rosées nocturnes, et est moins susceptible de se dessécher aux rayons solaires, conditions excellentes pour toujours entretenir la végétation.

» Il y a plus, en août on remarque que les feuilles de bet-

---

(1) C'est ici, à notre avis, où l'on peut recommander les engrais chimiques azotés à base de phosphate de chaux et de potasse.

terres couvrent les intervalles spacieux laissés entre les lignes. C'est là encore une économie. En effet, les feuilles, qui sont pour ainsi dire les poumons des plantes, ont la propriété de s'emparer des principes fertilisants de l'atmosphère, lesquels sont transmis mystérieusement, par la sève descendante au profit des végétaux.—Il y a donc intérêt à conserver ces feuilles précieusement, et on n'y touche pas avant la fin d'octobre.

» Nous avons dit plus haut que, à volume égal, la partie de la betterave qui est sous terre, pèse plus que celle hors de terre —Cette remarque vient d'être vérifiée ici. Sur notre demande, M. Varey, chimiste, notre collègue, s'est empressé, dans l'intérêt de l'art agricole, de faire l'analyse d'une betterave *ovoïde-des-Barres* pesant 6 kilos en chiffres ronds, dont voici à peu près la forme, avec le résultat de l'expérience.

Partie aérienne ..	.....	5 °/₀	de sucre.
	.....	6 °/₀	—
Partie plongeant dans la terre ...	.....	10 °/₀	—
	.....	11 °/₀	—
	.....	11 °/₀	—

» On dira peut-être que pour cultiver la betterave de cette manière, il faut faire beaucoup de dépenses. Nous ne prétendons pas le contraire, car nous comptons, en chiffres ronds, que pour couvrir les façons et frais suivants :

1° Drainage;
2° Amendements (terres des chemins, sable, etc.), pour ameublir le terrain où cela est nécessaire;
3° Loyer, impositions et prestations;
4° Fumier et engrais divers;
5° Main-d'œuvre;
6° Arrachage et rentrée.

» Il faut avancer de mille à douze cents francs, nous prenons ce dernier chiffre .... 1,200 fr.
mais si on récolte comme à Echinghem 100,000 à 120,000 kilos à l'hectare, à *18 francs* le mille, soit 120 kilos × 18 fr. = 2,160 fr 2,160
On a un bénéfice de..... 960 fr.

» On peut croire au chiffre de cent mille à cent vingt mille

kilos de betteraves récoltés à l'hectare ; des membres de la Société d'Agriculture fort expérimentés en la matière ont vu les produits sur place au moment de les rentrer.

» Mais afin qu'il n'y ait pas lieu de s'effrayer du gros chiffre de mille à douze cents francs dépensés pour la culture d'un hectare en betterave, faisons le compte de frais de culture nécessaires pour arriver à donner à une vache 20 kilos par jour pendant 200 jours, soit 4,000 kilos.

» Cherchons le terrain qui produira 4,000 kilos de betteraves :

100 ares ont produit 120,000 kilos.
1 are en produira 1,200

donc 3 ares 1/3 produiront les 4,000 kilos nécessaires pour la partie de nourriture verte, qui est indispensable en hiver afin de bien entretenir les voies de lactation et la santé de la vache ; je dis la santé, car il est d'expérience que les vaches de Mme Lefebvre n'ont jamais été atteintes par aucune maladie, ni ordinaire, ni épidémique. Nous ajoutons toutefois qu'une partie des terres à labour reçoit du sel en composts, et que sur tous les prés et pâtures, il en est épandu une certaine quantité en temps très-humide.

» Or, 100 ares coûtant 1,200 fr. pour la culture de la betterave, la dépense pour 1 are sera réduite à 12 fr., et pour 3 ares 1/3 elle s'élèvera à..... ..... 40 fr.
ces 3 ares 1/3, qui ont produit 4,000 kilos à 18 fr. le mille = 72 fr..... 72

Bénéfice..... 32 fr.

» Ce bénéfice ne s'arrête pas là, car les terres qui ont été soumises à ce procédé de culture et qui ont produit de la betterave, ne valaient primitivement que 1,000 fr. l'hectare, tandis qu'aujourd'hui elles ont plus que doublé de valeur. Le terrain étant amélioré, les récoltes subséquentes en blé et en fourrage suivent la même progression.

» Ainsi, le blé qui ne rendait autrefois que 10 à 16 hectolitres à l'hectare, en produit aujourd'hui de 25 à 40.

Par suite, on pourrait dire à un cultivateur qui serait dans ces conditions de culture : Emblavez moins d'hectares en blé, mais reportez-les sur la culture des fourrages, légumes et herbages, et vous aurez plus de viande et au moins autant, pour ne pas dire plus de pain.

» Puisque nous venons de parler de la betterave et de son application à la nourriture de la vache, il ne sera peut-être pas inutile de faire connaître un procédé de préparation qui paraît propre à donner plus d'efficacité à cette nourriture. Il s'agit de la fermentation des légumes et fourrages hachés et destinés aux animaux.

» Nous avons trouvé, sur cette matière, dans une revue scientifique de 1862, un article qui nous paraît très-bien fait. Nous

vous demandons, Messieurs, la permission de vous le communiquer.

» Il est ainsi conçu :

» *Curieuse méthode de préparer les fourrages en Allemagne.*— On a introduit en Allemagne, depuis quelques années, une méthode de préparer les fourrages qui a l'avantage d'être tout à la fois économique et de rendre les aliments plus nutritifs et plus appétissants pour le bétail: c'est la fermentation. On emploie à cet usage de la paille et du foin hachés, des balles de grain, du grain moulu et des pommes de terre ou des betteraves, qui sont des racines qui conviennent le mieux dans cette circonstance. Le tout est déposé par couches alternatives et bien pressées dans une cuve ou dans une caisse, puis arrosé d'eau chaude ou d'eau froide en assez grande grande quantité pour que la masse soit mouillée. L'eau surabondante doit pouvoir s'échapper par le bas de la cuve ou de la caisse qui sont, à cet effet, percées d'un plus ou moins grand nombre de trous. On ajoute un peu de sel aux racines et on recouvre la cuve avec un couvercle de bois. Le mélange ne tarde pas à s'échauffer, les racines se ramollissent et finissent par se changer en une bouillie liquide qui pénètre toute la masse. Après trois fois vingt-quatre heures, le mélange peut être servi au bétail. Il a acquis alors une odeur vineuse et une saveur aigrelte et particulière qui plaisent beaucoup aux animaux. On le sort de la cuve et on l'étend dans un endroit propre pour qu'il se refroidisse et que la fermentation cesse ; car si elle continuait, les matières passeraient à la fermentation putride et seraient repoussées par le bétail. La préparation des aliments durant trois fois vingt-quatre heures, il faut nécessairement trois cuves pour pratiquer cette méthode; du reste, cette nourriture ne doit constituer que les deux tiers, ou tout au moins les trois quarts de la ration. Le reste consistera en foin ou en paille comme d'ordinaire.

» Nous pensons qu'il ne faut pas prendre à la lettre le nombre d'heures indiqué comme nécessaire pour que la fermentation s'accomplisse, Cette opération, on le comprendra facilement, dépend, en effet, du climat où elle se fait et des matières différentes qui y sont soumises. Elle se fait plus vite en été qu'en hiver, et, dans un lieu renfermé qu'à l'air libre. C'est donc une affaire d'expérience.

» Notre éminent compatriote, M. Decrombecque de Lens, lauréat de la prime d'honneur à l'exposition universelle de 1867, ne fait subir aux aliments hachés, destinés à la nourriture de ses chevaux et à l'engraissement de ses bœufs que 48 heures en hiver, 24 heures par température moyenne et moins dans les grandes chaleurs.

» Le journal d'agriculture pratique, très-répandu, donne aussi dans le n° 11, page 357, 14 mars 1867, un très-bon article sur les procédés de M. Decrombecque, en ce qui concerne la nutrition de ses animaux. Nous vous prions, Messieurs, de vous y reporter. En voici un extrait :

» ***Alimentation des chevaux.***— L'alimentation des chevaux consiste en paille de blé hachée ; on emploie aussi celles de seigle,

d'orge, d'avoine, le foin et les barbes des machines à battre ; mais on doit avoir soin de se servir de paille coupée à un centimètre et demi environ.

» En sortant du hache-paille elle tombe dans un blutoir où elle est débarrassée des poussières et des mauvaises graines qui nuisent à la bonne alimentation.

» La nourriture essentiellement solide se compose des grains les moins chers, et contenant les matières nutritives en rapport avec les prix ; par exemple, en 1866-1867, la ration se compose ainsi qu'il suit :

		Prix au kil.	
Orge	2 k.	18 c.	0,36 c.
Sarrasin	2	18	0,36
Avoine	1/2	25	0,12 1/2
Fèves	1/2	25	0,12 1/2
Paille hachée	9	10	0,90
Seigle	1	25	0,25
Sel, 80 grammes		07 1/2	0,06
	15		2,18

» L'orge et le sarrasin provenant de la récolte de 1866 sont à bien meilleur marché.

» On broie ces grains sous des meules pour les rendre plus assimilables et plus propres à la fermentation.

» Quand on a pesé la ration d'une journée, on la dépose dans un vase renfermant l'eau nécessaire pour obtenir une bonne trempe, puis on la laisse reposer dans l'eau pendant vingt-quatre heures.

» On répand ensuite sur un plancher *ad hoc* une couche de nourriture hachée pour une journée, puis le grain qui a été trempé et on brasse le tout pour que le mélange puisse s'effectuer.

» Il y a, sous le second étage, des cuves en maçonnerie contenant la ration d'une journée, dans lesquelles on fait descendre par une trappe les rations que l'on a bien tassées et qui restent en fermentation pendant quarante-huit heures.

» *Alimentation des bœufs de travail et des animaux d'engraissement.* — Les bœufs de travail et les animaux en graisse sont nourris avec la même compositon de paiile hachée qui sert à l'alimentation des chevaux, seulement la paille est coupée à 6 centimètres de longueur, parce que les animaux ruminants ont besoin d'une nourriture qui se prête à cette fonction.

Après bien des recherches, j'ai pu enfin m'assurer qu'il y avait inconvénient à donner aux animaux ruminants une nourriture trop bien préparée, ce qui occasionne de mauvaises digestions et des météorisations.

Je cherche aussi tous les ans la nourriture qui revient au meilleur marché ; elle est composée comme suit :

		Prix au kil.	
Sarrasin	3 k.	18 c.	0,54 c.
Tourteaux en morceaux	1	20	0,20
» en poudre	1	20	0,20
Paille hachée	3	10	0,30
Pulpe	15	5 fr. 1,000 k.	0,07 1/2
Sel, 90 grammes		0,07 1/2	0,06 1/2
	23		1,38

HORTICULTURE.

M. Varlet-Bodart, jardinier à Boulogne, membre de la Société, écrit pour faire connaître qu'il se présente comme candidat aux récompenses pour l'horticulture, et il demande que la Commission veuille bien visiter ses jardins en mai et en septembre.

M. Varlet adresse un échantillon de la rhubarbe dite *variété rose*, qu'il est parvenu à obtenir aussi belle que celle qu'on importe d'Angleterre.

POMME DE TERRE.

MM. Bonnet frères et Quignon, négociants à Boulogne, marchands d'instruments agricoles, écrivent pour faire connaitre qu'ils tiennent à la disposition de la Société deux hectolitres de pommes de terre anglaises dites *régentes*, et dont ils la prient de faire la distribution aux cultivateurs et aux instituteurs. Cette variété est toujours recherchée en Angleterre à des prix supérieurs, et il y aurait aussi avantage à introduire sa culture en France où on a la certitude de trouver facilement le placement des produits, soit pour la consommation locale, soit pour l'exportation.

La Société remercie MM Bonnet et Quignon de l'envoi qu'ils veulent bien lui faire, et elle décide que l'un des deux hectolitres de pommes de terre sera distribué entre les cultivateurs présents à la séance, et que le second sera remis à M. Carpentier, inspecteur de l'enseignement primaire, qui veut bieu se charger d'en faire la distribution aux instituteurs.

La Société prie tous ceux qui auront participé à la distribution à faire la plantation et la culture de manière à pouvoir comparer les résultats avec ceux obtenus, dans des conditions identiques, des autres variétés qu'ils cultivent. Elle les invite aussi à placer à l'exposition agricole des échantillons de leurs produits.

CONCOURS CANTONAL.

Un membre demande s'il est décidé d'une manière définitive que la Société ouvrira cette année un concours agricole pour les cantons de Calais et de Guînes. Il pense qu'il serait plus convenable de faire l'emploi des fonds qui seraient affectés à ce concours, à augmenter

la dotation du concours départemental qui doit avoir lieu à Calais, à l'automne prochain.

Plusieurs membres font remarquer qu'à la vérité un concours départemental attribué à l'arrondissement de Boulogne en 1870 doit avoir son siége à Calais, mais que ce concours est complètement distinct du concours cantonal, qui, moins important il est vrai que le concours départemental, a néanmoins sa très-grande utilité comme étant plus local ; que d'ailleurs il ne paraîtrait pas convenable de priver les deux cantons d'un concours que leur attribue la rotation ordinaire et sur lequel ils ont compté.

A quatre heures et demie, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

VENTE DE BÉLIERS.

Le SAMEDI 23 AVRIL 1870, à midi et demi, seront vendus, à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, près Paris, des Béliers Dishley et des Béliers Dishley-Mérinos ;

Et le JEUDI 2 JUIN 1870, à une heure de relevée, à la Bergerie impériale du Haut-Tingry, prés Samer (Pas-de-Calais), des Béliers Dishley et Dishley-Mérinos.

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois de mars 1870.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 50 le k°.	1 50 le k°.	1 55 le k°.	1 55 le k°.
Vaches.....	1 45 »	1 45 »	1 55 »	1 50 »
Veaux.....	1 60 »	1 50 »	1 30 »	1 20 »
Moutons.....	1 80 »	1 80 »	1 80 »	1 80 »
Porcs.....	1 65 »	1 60 »	1 60 »	1 50 »

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES.

(Suite.)

6. — *Journal des haras, des chasses et des courses de chevaux, des progrès des sciences zooïatriques et de médecine composée.* Paris, in-8°, de 1819 à 1848; tome 22 à 44, en 22 volumes reliés.

7. — *Annales des haras et de l'agriculture*, par une société d'éleveurs, de professeurs et d'anciens élèves de l'école des haras; de 1845 à 1847, 3 volumes in-8° reliés.

8. — *Annales agricoles de Roville* ou mélanges d'agriculture, d'économie rurale et de législation agricole par *Mathieu de Dombasle*, en 8 volumes et 1 supplément.... 5 vol. reliés.

Nota — Les tomes 4, 5, 6 et 7 manquent.

9. — *Cours d'agriculture pratique, ou l'agronome français*, par une société de savants, sous la direction de M. le baron Rougier de la Bergerie, avec cette épigraphe : « *Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu* », en 8 volumes in-8°, 1819, Paris..... 6 vol. reliés.

Nota. — Les tomes 2 et 4 manquent.

10. — *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique, ou dictionnaire universel d'agriculture*, ouvrage rédigé sur le plan de celui de l'abbé Rogier, par les membres de la section de l'agriculture de l'Institut de France. Paris, 1809..... 13 volumes in-8° reliés (complet.)

11. — *Le Cultivateur*, journal des progrès agricoles, rédigé par une réunion d'agriculteurs, 2 volumes par an, in-8°, Paris.

Nota. — La bibliothèque possède 10 volumes reliés des années 1830-32-33-34-35-36-37-38 et 1841, et 6 volumes en feuilles, auxquel il manque, en 1840 : le mois de novembre; — 1842 : mai, juin, septembre, octobre et novembre; — 1843 : janvier, février. mars, mai, juin, août, septembre et octobre; — 1844 : mars; — 1846 : décembre.

12. — *L'Agronome*, journal mensuel d'agriculture, d'horticulture, d'économie domestique, d'économie rurale, etc, Paris, grand in-8°, 1833, 1834 et 1835..... 3 vol. rel.

13. — *De la Pratique de l'Agriculture, ou recueil d'essais et d'expériences*, dont le succès est constaté par des pièces authentiques, publié par Nicolas Doucte-Richardot. Paris, 1806..... 1 vol. in-8° rel.

14. — *Essais sur l'agriculture pratique, sur les assole-*

ments et sur les baux à ferme, augmenté d'un appendice sur les engrais et les amendements. Paris 1838.. 2 vol. in-8° rel.

---

15. — *Petit traité sur les parties les plus importantes de l'agriculture en France*, par M. de Barbançois, Paris, 1812..... 1 vol. in-8° rel.

---

16. — *L'Agriculture délivrée*, ou moyen facile pour retirer de la terre quatre fois plus de revenu qu'elle n'en rapporte généralement, par Eug. Grollier, avocat. Paris, 1864..... 1 vol. in-8° relié.

---

17. — *Observations, assainissement et commerce de grains*, par St-Germain Leduc. Paris, 1855..... 1 vol. in-8° relié.

---

18. — *Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France*, rédigé par les membres de la Société royale d'agriculture de Toulouse, de 1819 à 1834. 11 vol. in-8° rel.

Nota. — Il manque les années 1826, 30, 31, 32 et 33.

---

19. — *Manuel de culture*, de la Bibliothèque rurale. Bruxelles, 1850..... 1 vol. in-12 relié.

---

20. — *Manuel du Cultivateur*, à l'usage des fermes-écoles et des établissements d'instruction publique. Paris, 1 vol. in-12 relié.

---

21. — *Manuel de l'Agriculteur commençant*, par Schwerz, traduit par Ch. et Félix Villeroy, 3e édition. Paris, 1 vol. in-12 relié.

---

22. — *Cours d'économie rurale*, de la Bibliothèque rurale instituée par le gouvernement. Bruxelles 1850, 1 vol. in-12 rel

---

23. *Manuel de l'éleveur des bêtes à cornes*, par Félix Villeroy, 3e édition. Paris, in-12..... 1 vol. relié.

---

24. — *Manuel pratique du drainage*, par Stéphens, traduit de l'anglais par Fréd. d'Omalius, in-12..... 1 vol. relié.

---

25. — *Instructions pratiques pour le drainage* réunies par ordre du Ministre de l'agriculture. Paris, imprimerie impé-

riale, 1855..... 1 vol in-12 relié.

---

26. — *Exposé des travaux de drainage et de desséchement*, exécutés par M Ch. de Bryas au Taillan, 1855, Paris, in-18..... 1 vol. relié.

---

27. — *Amendendements et prairies*, traité populaire, extrait des œuvres de J. Bujault, par N. Basset. 1854, Paris, in-12. 1 vol. relié.

---

28. — *Du bétail en ferme*, extrait des œuvres de J. Bujault, par N. Basset. 1854, Paris, in-12..... 1 vol relié.

---

29. — *De la cherté des grains et des préjugés populaires qui déterminent des violences dans les temps de disette*, par Victor Modeste, avec cette épigraphe de Frédéric Bastiat: « *apprendre et répandre.* » Paris, Guillaumet. 1 vol. in-12 rel.

---

30. — *Traité élémentaire des engrais et amendements*, par M. Fouquet, Bruxelles, 1851, in-12..... 1 vol. rel.

---

31. — *Manuel de chimie agricole et de géologie*, par F. W. Johnston, traduit de l'anglais, par M. Dumont, Bruxelles, 1850, in-12..... 1 vol. broché.

---

32. — *L'Agriculture régularisée par l'État*, au point de vue administratif et judiciaire, par Emmanuel Pendarier, 1864, Toulouse..... 1 vol in-12 broché.

---

33. — *Le Marquis de Turbilly*, agronome angevin du XVIIIe siècle, par Guillory ainé, avec des appréciations historiques, de MM. Chevreuil et Clément. 1862, Paris et Angers, in-12. 1 volume broché.

---

34. — *Guide des comices et des propriétaires*, par Jacques Bujault, laboureur, Paris, in-12..... 1 vol. broché.

---

35. — *Mémoire sur l'emploi de la chaux en agriculture*, par M. Ch. Piérard, Paris, in-12..... 1 vol broché.

---

36. — *Emploi de la chaux en agriculture*, 1850, Bruxelles, in-12..... 1 vol. broché.

(A continuer.)

Boulogne — Imp. Camille Le Roy, 51, Grande Rue.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance publique du 16 avril 1870..... 291
Séance du 26 mars 1870..... 292
Ouverture de la séance.— Discours de M. Dufour, président..... 292
Programme du concours.—Rapport de M. A. de Vernicourt, secrétaire. 296
Engrais — Rapport de M. Varey..... 310
Culture de la betterave..... 316
Horticulture 322
Concours cantonal..... 322
Vente de béliers..... 323
Prix-courant de la viande à l'abattoir de Boulogne..... 323
Catalogue de la bibliothèque et archives (suite)..... 324

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin; lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le ne du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BOULOGNE.

SUPPLÉMENT au Bulletin de Mars 1870.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

AGRICULTURE.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leur opinion sur la situation et les besoins de l'agriculture en inscrivant, dans les blancs qui se trouvent à la suite de chacun des articles du Questionnaire ci-après, adressé par la Commission de l'Enquête prescrite par le Corps Législatif. MM. les sociétaires pourront répondre soit à toutes, soit à une partie des questions, et ajouter toutes les autres observations qu'ils croiront devoir faire.

Ils voudront bien renvoyer le cahier, s'ils veulent bien y inscrire des réponses, à M. le Président de la Société d'Agriculture, avant le 15 mai, afin qu'il puisse être communiqué à la commission qui doit faire son rapport dans la séance de mai.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

I.

Exploitation.

§ 1. CHARGES DIVERSES DE LA CULTURE.

1. Quelles sont les charges diverses de la culture ?

§ 2. SALAIRES — MAIN-D'ŒUVRE — PERSONNEL AGRICOLE.

2. Quelle est la situation de la culture au point de vue de la question des salaires et de la main-d'œuvre ? Cette situation s'est-elle modifiée depuis un certain nombre d'années ? Dans quel sens ? Quelles sont les causes de ces modifications ?

3. Le personnel agricole a-t-il diminué ? Le nombre des ouvriers ruraux est-il en rapport avec les besoins de la culture ou est-il devenu insuffisant ?

S'il y a insuffisance d'ouvriers agricoles, quelles en sont les causes ?

4. Dans quelle proportion s'est effectué, dans la dernière période décennale, le mouvement d'émigration des populations rurales, tant à l'intérieur que vers l'étranger ?

Quels ont été les effets de cette double émigration, et quels moyens pratiques proposerait-on pour la modérer ?

5. Quelle a été l'influence exercée sur le personnel agricole, sur le taux des salaires et de la main-d'œuvre par l'emploi des machines dans l'agriculture ? L'emploi de ces machines s'est-il déjà étendu dans la contrée et a-t-il une tendance à se vulgariser ?

6. La somme de travail obtenue des ouvriers agricoles est-elle plus ou moins grande que par le passé ?

7. Les conditions d'existence de cette partie de la population se sont-elles améliorées ?

S'est-il produit des modifications favorables dans la manière dont elle est nourrie, vêtue et logée ?

L'instruction primaire est-elle dirigée dans un sens favorable à l'agriculture ? Quelle est son influence sur le choix des professions ?

Les sociétés de secours mutuels sont-elles suffisamment répandues dans les campagnes ?

L'assistance publique y est-elle convenablement organisée ?

8. S'est-il opéré des changements dans l'état moral des ouvriers de la campagne ?

Leurs relations avec ceux qui les emploient sont-elles moins faciles qu'autrefois ? Quels sont les causes et les effets des changements survenus sous ce rapport ?

9. Y aurait-il avantage à établir la faculté du livret pour les ouvriers agricoles ?

§ 3. ENGRAIS — AMENDEMENTS.

10. La production du fumier est-elle suffisante ? Y a-t-il besoin d'y suppléer par l'achat d'engrais naturels ou artificiels ?

11. Quelles sont les dépenses nécessitées par le chaulage, le marnage et les autres amendements ? Quelles difficultés éprouve-t-on à se procurer les matières les plus propres à améliorer la qualité du sol ?

§ 4. PROCÉDÉS DE CULTURE.

12. Quels ont été, depuis un certain nombre d'années, les progrès accomplis dans la culture du sol, et dans quelle mesure les divers procédés agricoles se sont-ils perfectionnés ?

§ 5. ANIMAUX.

13. Quelle a été l'influence sur les frais d'achat, d'élevage et d'engraissement et sur le prix de vente des animaux de diverses espèces, du régime économique établi en 1860, par comparaison avec la période décennale précédente ?

14. Existe-t-il un trop grand écart entre le prix du bétail sur pied et le prix de vente au détail ? A quelle raison doit-on attribuer cet écart, s'il existe ?

15. Quel parti les cultivateurs tirent-ils des produits provenant des animaux, tels que le lait, le beurre, fromage, etc. ?

Quelles ressources trouvent-ils dans l'élevage de la volaille ?

Quelle a été l'influence du traité de commerce sur le prix de ces diverses denrées ?

§ 6 LAINES.

16. Quelles variations a subies le prix des laines dans les

trois dernières périodes décennales, à quelles causes doivent être attribuées ces variations ?

17. Quelle influence ces variations ont-elles exercée sur les troupeaux de la race ovine en France ? La quantité de moutons a-t-elle augmenté ou diminué dans cette triple période décennale ?

18. La substitution de races étrangères aux races indigènes et les croisements de races ont-ils donnés des résultats qui compensent la diminution du prix des laines ?

19. Quels sont les moyens pratiques proposés par la culture pour la mettre à même de soutenir la concurrence des laines étrangères et de conserver ses troupeaux de moutons ?

Quel a été le prix par tête de mouton de boucherie à l'âge d'un, de deux et de trois ans, pendant les trois périodes décennales ?

§ 7. CÉRÉALES.

20. Quel est le rendement, par hectare et depuis vingt ans, de chaque espèce de céréales ?

Dans quelle proportion la production a-t-elle augmenté ou diminué ? La qualité s'est-elle améliorée ? A quelles causes doit-on attribuer ces variations ?

21. La formation de réserves de grains dans la grande et la petite culture est-elle aussi importante que par le passé ?

§ 8. MINOTERIE.

22. Quelles sont les facilités intérieures qui peuvent favoriser le développement de l'industrie de la fabrication de la farine, et en particulier cette industrie n'a-t-elle pas d'observations à présenter sur la question des voies de transport, routes de terre, rivières et canaux, chemins de fer ?

§ 9. CULTURES INDUSTRIELLES.

23. Quels sont les prix de vente de chaque produit, betteraves, graines oléagineuses, plantes textiles, tabac, houblon, etc., et les variations qu'ils ont pu subir depuis 30 ans par périodes décennales ?

24. Quelles sont les observations que vous avez à présenter sur les tarifs concernant l'industrie de la brasserie, et sur le mode de perception de l'impôt qui frappe cette fabrication ?

. . . . . .

§ 12. ARBRES ET FRUITS.

28. Quelle est l'importance de l'exportation des fruits ? Quel accroissement a-t-elle reçu depuis vingt ans par périodes décennales ?

. . . . . .

§ 14. SILVICULTURE.

30. Dans quelle proportion s'est augmentée l'importation des bois étrangers dans la dernière période décennale ? Ces importations ont-elles pesé sur le prix des bois en France, ou bien sont-elles nécessitées par l'insuffisance de nos propres produits, et les prix se sont-ils soutenus ou élevés ?

31. Est-il à craindre qu'en présence de besoins toujours croissants, notamment à raison de la consommation si considérable de traverses des chemins de fer, les approvisionnements ne puissent faire défaut dans un avenir plus ou moins éloigné ?

Quels seraient les moyens de parer à cet inconvénient ?

32. Les existences des bois de service tendent-elles à s'augmenter ou à s'amoindrir ?

Ne serait-il pas utile, même nécessaire, que les forêts de l'État, partout où le sol le permet, fussent converties en haute futaie pour ne pas se trouver un jour dans la dépendance de l'étranger pour des bois d'œuvre ?

33. Quelle influence ont exercée sur les produits forestiers :
1° La substitution du fer au bois pour la charpente ?
2° La substitution de la houille au bois, tant pour l'usage domestique que pour les besoins de l'industrie, notamment des hauts-fourneaux ?

34. Le régime économique inauguré par les traités de commerce est-il cause de la dépréciation partielle du sol forestier si elle existe ?

35. Les traités de commerce ont-ils porté atteinte à la valeur des bois, à celle de leurs produits résineux et de leurs écorces ?

II.

Circulation des produits agricoles.— Débouchés.

36. Quelles facilités et quels obstacles rencontrent l'écoulement et le placement des produits agricoles de la contrée, leur circulation, leur transport ?

37. Quelle est la direction donnée aux produits agricoles, et quelles variations cette direction a-t-elle éprouvées depuis trente ans, par périodes décennales ?

38. La facilité et la rapidité plus grandes des communications ont-elles donné de l'extention aux expéditions à des distances éloignées ?
Quelles sont les produits qui ont plus particulièrement pris part à ce mouvement ?

39. A combien s'élèvent les frais principaux et accessoires sur les chemins de fer, les routes de terre et les voies navigables ? Quelle peut-être, en particulier, l'influence exercée sur les débouchés par les droits de navigation intérieure ?
Quelles sont les améliorations qui pourraient être apportées dans les voies de transport et dans les tarifs qui leur sont appliqués, au point de vue de l'agriculture ?

III.

Capitaux. — Moyens de crédit.

40. Les propriétaires de biens ruraux ou ceux qui les exploitent possèdent-ils des capitaux suffisants pour les besoins de la culture, le perfectionnement des procédés et l'amélioration des terres ?

S'il en est ainsi, comment peuvent-ils se procurer ces capitaux ? Quelles facilités ou quels obstacles rencontrent-ils a cet égard?

IV.

Législation.— Règlements.

41. Quels ont été les effets produits par le nouveau système économique qui régit notre commerce d'importation et d'exportation des grains depuis la loi du 15 juin 1861 ?

42. Quelle influence attribue-t-on aux opérations des importations temporaires de blés étrangers pour la mouture et de réexportation des farines, et à l'application des règlements spéciaux relatifs à ces opérations, notamment en ce qui concerne les acquits-à-caution ?

Ces règlements ont-ils donné lieu à des abus ?

Quelle influence ces opérations ont-elles pu avoir :

1° Sur le cours des grains ?

2° Sur la brasserie ?

3° Sur la féculerie ?

Quel est leur effet sur les revenus publics?

43. Quelle influence le développement et la prospérité de l'industrie exercent-ils sur l'agriculture ?

V.

Traités de commerce.

44. Quelle action ont pu exercer les divers traités de commerce au point de vue du placement, des prix de vente et des débouchés extérieurs des produits agricoles ?

45. Quelle influence ces mêmes traités ont-ils pu avoir sur les prix de vente et de location des terres qui sont à portée de profiter des nouveaux débouchés extérieurs qu'ils ont créés ?

46. Quel a été l'effet de ces traités sur l'importation étrangère et par suite sur le prix de revient des matières premières servant à l'agriculture, notamment les fers et par suite les machines agricoles et les instruments aratoires, les engrais ou autre substances servant à l'amendement des terres, les étoffes et les vêtements, etc ?

VI.

Questions générales.

47. Quels sont, dans la législation civile et générale, et dans les traités existants, les points auxquels il paraîtrait y avoir lieu d'apporter des modifications dans l'intérêt de l'agriculture ?

48. Quels sont, dans la législation fiscale et les tarifs de douane, les points auxquels il y aurait lieu d'apporter des modifications dans l'intérêt de l'agriculture ?

49. Quelles sont les autres causes qui ont pu influer dans un sens favorable ou nuisible sur la prospérité agricole ?

Imp. Camille Le Roy.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 4. — Avril 1870.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 21 MAI 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle de mai, qui aura lieu le samedi 21 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Ordre du jour :

1° ***Examen de la Correspondance ;***

2° ***Organisation du Concours de bestiaux pour l'arrondissement ;***

3° ***Concours cantonal ;***

4° ***Réponse au questionnaire sur la situation et les besoins de l'agriculture ;***

5° ***Destruction des hannetons et autres animaux nuisibles ;***

6° ***Nomination de membres ;***

7° ***Remise de diplômes de sociétaires ;***

8° ***Objets divers.***

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 17 AVRIL 1870.

Sont présents au Bureau :

MM. Al. ADAM, président honoraire ;
DUFOUR, président ;
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire ;
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste-adjoint ;
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du Bureau.

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

RÉGIME DES EAUX.

La Société des Agriculteurs de France adresse, avec une circulaire, un projet qu'elle a préparé sur le régime des eaux et les irrigations. Ces documents sont ainsi conçus :

Paris, le 18 février 1870.

« Monsieur le Président,

» Dans sa séance du 29 janvier dernier, l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France a voté, sur le rapport que lui a fait M. Raudot, au nom de la commission des irrigations, les cinq propositions que vous trouverez ci-après reproduites; et elle a décidé en outre que le texte d'un projet de loi, préparé dans cette même commission, serait envoyé à tous les comices et à toutes les sociétés d'agriculture, en vue de recueillir leurs observations sur les divers articles de ce projet.

» J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser ces documents en vous priant de les soumettre à l'examen de l'association que vous présidez, et de faire parvenir à notre secrétariat général, vers le mois d'octobre prochain, les observations auxquelles ils auront donné lieu. Ainsi éclairés par votre concours, nous arriverons sans doute à réunir, sur cette difficile question du régime des eaux, les éléments d'un travail complet et définitif.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de considération distinguée.

Le Président de la Société,
DROUYN DE LHUYS.

Le Secrétaire général,
E. LECOUTEUX.

CONCLUSIONS votées dans la seconde assemblée générale de la Société des agriculteurs de France, le 29 janvier 1870.

QUESTION DU RÉGIME DES EAUX.

» 1° Les eaux des cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables par trains sont la chose des particuliers, et non pas celle de l'Etat et de l'administration.

» 2° Les propriétaires, soit isolés, soit associés en syndicats libres, auront le droit de faire des barrages et irrigations d'après les règles à fixer par la loi et non par l'administration.

» 4° Les usiniers, sauf les droits acquis, ne doivent pas avoir plus de droits sur l'eau que les autres riverains.

» 5° Les propriétaires, dans le bassin d'un cours d'eau, doivent avoir le droit de servir, d'après des règles à fixer par la loi, de l'eau qui ne serait pas utilisée par les riverains.

» 6° Toutes les contestations sur les irrigations doivent être jugées, à défaut du tribunal arbitral, par le juge de paix, et, en appel, par le tribunal civil et comme en matière sommaire.

PROJET DE LOI SUR LE RÉGIME DES EAUX ET LES IRRIGATIONS.

Eaux pluviales et sources.

» Article 1er. — Tout propriétaire a le droit de disposer comme il l'entend des eaux pluviales qui tombent sur son fonds ou qui s'écoulent naturellement sur son fonds.

» Art. 2. — Les sources appartiennent aux propriétaires des fonds où elles surgissent, soit naturellement, soit par suite de travaux souterrains. — Néanmoins, le propriétaire d'une source ne peut envoyer tout ou partie de son eau hors de son bassin naturel lorsque, depuis plus de trente ans, des usines ou des barrages permanents ont été établis sur le cours d'eau formé ou accru par cette source.

» Art. 3. — Le propriétaire d'une source ne peut contester à aucun propriétaire le droit de faire surgir par ses travaux tout ou partie de cette source sur son propre fonds.

» Art. 4. — Lorsqu'un propriétaire, par suite de ses travaux, fait surgir une source dans son fonds, les propriétaires inférieurs doivent recevoir les eaux de cette source ; mais ils auraient droit à une indemnité si ces eaux leur causaient un dommage qui ne serait pas compensé par le bénéfice de l'eau.

Cours d'eau non navigables ni flottables par trains.

» Art. 5. — Le lit de ces cours d'eau, la pêche, sauf l'observation des lois pour la conservation du poisson, tous leurs produits et l'usage de l'eau appartiennent aux riverains, sauf les dispositions contenues dans les articles 8 et 9. — Lorsque les rives opposées appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux est propriétaire jusqu'au milieu du cours d'eau. — A moins de conventions contraires ou de droits acquis, les usiniers riverains n'ont pas plus de droits sur l'eau que les riverains non usiniers.

» Art. 6. — Tout propriétaire des deux rives pourra établir sans aucune autorisation préalable toute espèce de prise d'eau, de barrage, de réservoir, d'étang, pourvu qu'il ne nuise en aucun temps, même lors des grandes crues, ni aux propriétaires supérieurs ou inférieurs, ni à la salubrité publique, et à la charge de faire à la mairie de la commune une déclaration

par écrit et préalable de son intention d'exécuter ces travaux ; cette déclaration sera affichée et publiée.— Les contestations à l'occasion de ces travaux seront jugées par les tribunaux, qui pourront ordonner l'abaissement des barrages s'ils causent des dommages aux propriétaires supérieurs, à la mise à sec des étangs, sur la demande des particuliers intéressés ou des maires des communes intéressées, s'ils sont une cause d'insalubrité publique. Les tribunaux pourront en outre condamner à des dommages et intérêts.

» Art. 7.— Le propriétaire d'une rive pourra établir un barrage, ainsi qu'il stipulé dans la loi du 11 juillet 1847, ou une machine à élever l'eau, pourvu qu'il ne prenne pas plus de la moitié de l'eau.

» Art. 8.— Tout propriétaire riverain qui ne pourrait pas, en prenant l'eau à la hauteur de son terrain, arroser sa propriété, ou ne pourrait en arroser qu'une partie, aura le droit de demander aux riverains supérieurs soit le surplus de l'eau qui arroserait leurs propriétés, à la charge de contribuer dans la proportion de son intérêt aux frais d'établissement qu'auraient faits ces propriétaires supérieurs, et aux frais d'entretien, soit l'établissement sur les terrains de ces derniers d'une prise d'eau et d'une rigole, à la charge d'une juste et préalable indemnité pour occupation de terrain ou privation de jouissance de l'eau.

» Art. 9.— Si les propriétaires riverains ne se servent pas de l'eau pour l'irrigation, ou s'ils se servent que d'une minime partie de l'eau, tout propriétaire d'un fonds situé dans le bassin du cours d'eau, ou toute asociation de propriétaires de fonds situés dans ce bassin, pourront demander aux riverains l'établissement de barrages, de prises d'eau, de rigoles de passage sur leurs fonds pour se servir de la partie de l'eau non utilisée, à la charge d'une juste et préalable indemnité, soit pour occupation de terrain, soit pour privation de jouissance d'eau.

» Art. 10.— Tout propriétaire situé dans le bassin d'un cours d'eau et dont le fonds est contigu à un fonds irrigué, pourra demander au propriétaire de ce dernier de se servir pour l'irrigation de la portion de l'eau qui ne serait plus utile à celui-ci, à la charge de contribuer dans la proportion de son intérêt aux frais d'établissement qu'aurait fait ce propriétaire et aux frais d'entretien.

» Art. 11.— Les propriétaires riverains ou non riverains, dont les fonds sont situés entre les irrigations ainsi faites et le lit du cours d'eau, pourront toujours demander à profiter du surplus de l'eau de ces irrigations, en participant dans la proportion de leur intérêt aux frais faits par les propriétaires supérieurs.

» Art. 12. — Tous les propriétaires du bassin du cours

d'eau, riverains ou non riverains, qui se serviront ainsi de l'eau, devront la rendre ensuite à son cours ordinaire, en amont de la propriété du riverain inférieur, à moins de conventions particulières avec ce dernier. Les propriétaires inférieurs devront recevoir les eaux des terrains ainsi arrosés, mais sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

» Ar. 13.— Le riverain d'un bief d'usine ou les propriétaires de fonds situés derrière ce riverain, pourront établir une prise d'eau au niveau de la crête du déservoir de l'usine et, après s'être servi de l'eau pour l'irrigation, la rejeter dans le lit du cours d'eau au-dessous de l'usine.

» Art. 14.— Toutes les dispositions et exceptions de la loi du 29 avril 1845 sur les irrigations seront appliquées aux propriétaires qui auront le droit de disposer des eaux d'après les articles précédents.

» Art. 15.— Les irrigations pourront être faites en tout temps à la volonté des propriétaires qui auront le droit de disposer des eaux, sans qu'aucun arrêté puisse les empêcher d'user de leurs droits. Néanmoins, si, par la nature géologique du terrain, la totalité de l'eau d'irrigation disparaissait dans les puits naturels sans qu'elle pût revenir dans le lit du cours d'eau, les riverains et les usiniers inférieurs pourraient s'opposer à l'irrigation.

» Art. 16. — Aucun usinier, aucun propriétaire irriguant son fonds, aucune société d'irrigation ne pourront contester à des propriétaires supérieurs le droit d'irriguer leurs propriétés d'après les règles ci-dessus énoncées.

Rivières navigables et flottables par trains.

» Art. 17.— Toute association de propriétaires du bassin de ces cours d'eau, ou à leur défaut tout propriétaire du bassin, auront le droit, sans être obligés de demander aucune concession ni de donner aucune redevance à l'Etat, de faire, pour des irrigations, une prise d'eau par un tuyau ou aqueduc dont le diamètre est laissé à leur volonté, ou d'établir telle machine à élever l'eau qu'il leur plaira, sous la condition de ne pas entraver le chemin de halage et de placer le tuyau ou aqueduc de prise d'eau au point déterminé par l'administration, au-dessus du niveau des eaux nécessaires à une bonne navigation.

» Art. 18.— Ces eaux une fois dérivées, toutes les dispositions des articles précédents pour l'irrigation des propriétés du bassin des cours d'eau non navigables ni flottables par trains seront applicables dans les bassins des rivières navigables.

Dispositions communes à tous les cours d'eau.

» Art. 19.— L'article 5 de la loi du 21 juin 1865 sur les

associations syndicales libres sera modifié ainsi qu'il suit quant aux sociétés d'irrigation :

» Les associations se forment sans l'intervention de l'administration.

» L'acte d'association spécifie le but de l'entreprise ; il règle le mode d'administration de la société et fixe les limites du mandat confié aux administrateurs ou syndics ; il détermine les voies et moyens nécessaires pour subvenir à la dépense, ainsi que le mode de recouvrement des cotisations, les droits et les obligations de chacun.

» L'adhésion de tous les contractants à l'acte de société et aux statuts doit être constatée par écrit.

» L'unanimité n'est plus exigée ensuite pour les délibérations de l'assemblée des associés.

» Le défaut d'adhésion d'une partie des propriétaires compris dans le périmètre arrosable ne pourra empêcher la constitution de l'association.

» Art. 20.— Dans les conventions faites entre propriétaires pour l'irrigation, il pourra être stipulé que toutes contestations seront jugées en dernier ressort par un tribunal arbitral.

» Sauf cette stipulation, toutes contestations sur l'exécution des droits et servitudes résultant de la présente loi seront jugées en premier ressort par le juge de paix et en appel par le tribunal civil. Il sera procédé comme en matière sommaire.

» Art. 21.— Tout acte d'association de propriétaires pour l'irrigation ou l'assainissement de leurs fonds sera enregistré au droit fixe de un franc.

» Art. 22.— Il n'est aucunement dérogé par la présente loi aux articles du code civil sur les eaux et les alluvions, ni aux lois du 29 avril 1845 et du 11 juillet 1847 sur les irrigations.

» Toutes dispositions de loi contraires à la présente loi sont abrogées.

La Société décide que le projet préparé par la Société des Agriculteurs de France sera renvoyé à l'examen d'une Commission, qui fera son rapport à la Société dans l'une des prochaines séances. Elle nomme pour composer cette Commission :

MM. Dufour.	MM. Lefebvre-Senéca.
de Cormette.	Hache (de Bournonville).
Muselet (d'Hesdigneul).	de Somer.
Forquez-du Breuille.	Calais-Delahodde.
Héron-Lesage.	A. de Vernicourt.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.

M. Dufour, qui a présidé le Jury du Concours départemental

d'animaux de boucherie qui a eu lieu à Arras le 11 et le 12 de ce mois, fait sur ce Concours le rapport suivant :

« Messieurs,

» Le concours d'animaux gras d'Arras comptait environ 60 têtes pour l'espèce bovine, divisées en veaux, jeunes bœufs, jeunes vaches, vaches âgées, taureaux et bandes.

» Si le nombre des animaux n'était pas considérable, en revanche ils étaient remarquables comme qualité, surtout les jeunes vaches.

» Comme enseignement agricole, il résulte de cette exhibition, comme de toutes celles auxquelles nous avons assisté, que de toutes les races c'est le durham qui est le plus apte à l'engraissement précoce. La flamande, que par sélection on est arrivé à rendre propre dès son jeune âge à prendre la graisse, si toutefois elle est bien de race pure, contracte alors les formes et les aptitudes du durham; elle est moins laitière, précisément par cela même qu'elle s'assimile la nourriture et la convertit en graisse.

» Quelle que soit l'espèce, elle ne donne à la fois abondamment qu'un seul produit, viande ou lait.

» Comme la viande à l'état précoce coûte cher à produire, qu'il faut des aliments choisis et abondants, il faut équilibrer sa production avec celle du lait, qui est moins coûteuse, exige des nourritures moins soignées, et permet à l'animal de ne pas rester improductif en attendant l'époque de la maturité pour l'engraissement.

» Dans cet ordre d'idées, que nous pensons le meilleur et le plus profitable, le croisement de la race flamande ou boulonnaise avec le durham ordinaire est formellement indiqué ; quand vous pouvez donner à vos animaux une nourriture abondante, condition indispensable, ce croisement donne tout à la fois du lait en quantité suffisante et une précocité que n'a pas la boulonnaise pure.

» Non seulement il donne la précocité, mais il communique à l'espèce une facilité d'engraissement qui lui manque. Pour une même quantité d'aliments, elle profite infiniment plus et donne plus de rapport que ne l'eût fait la bête de pure race française.

» C'est ici le lieu de faire une remarque déjà ancienne, mais que chaque nouvelle expérience a confirmée, c'est que la chair des animaux croisés est bien supérieure à celle de chaque animal pris dans son espèce particulière.

» On reproche au durham une chair molle et peu savoureuse ; aux races indigènes, une viande un peu dure, trop maigre, pas assez marbrée. Le croisement donne une chair qui a toutes les qualités : elle est tendre, juteuse, bien veinée de graisse, parfaite en un mot.

» Ce phénomène physiologique, dont jusqu'ici la cause n'a pu s'expliquer, mais qui n'en reste pas moins indiscutable, se reproduit également pour les moutons et les porcs.

» L'alliance du mouton artésien ou picard avec le dishley, outre qu'il ne diminue pas l'allure douce de la toison, donne aux métis et précocité pour l'engraissement, et assimilation plus facile, conséquemment nourriture moins coûteuse et enfin chair meilleure.

» Il en est de même pour le croisement de nos races porcines avec les races anglaises précoces.

» Ces faits, que nous avons déjà développés dans plusieurs conférences, acquièrent chaque jour une importance plus grande par suite de l'élévation du prix de la viande, de la nécessité absolue de la produire rapidement, et de l'abaissement du prix de la laine.

» A propos des taureaux nous dirons quelques mots d'une conversation que nous avons eue avec M. Lengleu, médecin-vétérinaire à Arras, et zootémicien des plus distingués. Il a remarqué que le taureau n'avait pas besoin pour être engraissé avec profit, quand il est encore jeune, d'être soumis à la castration; outre que cette opération rend l'animal malade et qu'elle lui fait perdre un temps précieux pour l'engraissement elle n'améliore pas sa chair. Il faut pour que cette amélioration ait lieu que l'animal ait été castré de bonne heure et qu'il soit ce qu'on appelle un franc bœuf. Il est donc inutile, je dirai plus, il est nuisible pour le cultivateur de couper les taureaux dès qu'ils cessent la monte; le mieux est de les engraisser immédiatement et de les livrer à la boucherie. Tel a été aussi l'avis des fermiers et des bouchers avec lesquels nous en avons causé.

» L'espèce porcine ne comptait que six représentants, anglais purs ou métis ; ils étaient en parfait état de graisse, trop même pour l'alimentation et la consommation ordinaire. Il est inutile de forcer à la graisse des races qui déjà la produisent si abondamment, et nous croyons que le profit est bien plus grand en se bornant à livrer au commerce des animaux marchands. Pour arriver à cette superfétation de graisse il en coûte toujours beaucoup, et le rapport n'est pas en proportion.

» Il n'y avait pas de troupes de moutons, chose extraordinaire dans un pays d'engraissage comme l'Artois.

» L'an prochain le concours départemental est à Boulogne, et nous comptons sur nos éleveurs et nos engraisseurs pour venir remporter des prix qui, nous l'espérons, seront vivement disputés. »

M. le Président donne lecture de la lettre que M. le Préfet veut bien écrire relativement au concours départemental

d'animaux de boucherie qui aura lieu en 1871, et qui est attribué par le sort à l'arrondissement de Boulogne. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous communiquer deux exemplaires du programme du concours général d'animaux gras, qui aura lieu à Arras les lundi 11 et mardi 12 avril 1870, par les soins de la Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais.

» Vous savez que, dans sa session de 1869, le Conseil général a voté une subvention annuelle de 1,000 fr. en faveur de la Société d'agriculture qui se chargera d'organiser un concours de même nature en stipulant que cette subvention serait successivement accordée aux divers arrondissements du Pas-de-Calais. L'arrondissement de Boulogne a été désigné par le sort pour être le siége de ce concours en 1871.

» Je vous prie de me faire connaître si la Société d'Agriculture que vous présidez est disposée à profiter, dans le courant de l'année prochaine, du bénéfice de ce vote du Conseil général. La Société aura à délibérer à ce sujet dans le courant d'avril et à me faire parvenir, avant le 1er mai, une copie de sa délibération portant vote des sacrifices nécessaires pour faire face aux dépenses du concours, concurremment avec les subventions de l'Etat et du Département.

» Pour le concours d'Arras, les frais pour primes seulement s'élèvent à la somme de 4,435 fr. L'achat des médailles prévues à l'art. 9 du programme est évalué à 400 fr. environ. La Société centrale d'Agriculture fait face à ces dépenses au moyen des ressources suivantes :

Subvention de l'Etat	2,000 f.
id. du Département	1,000 »
id. de la Ville	1,000 »
Allocation votée par la Société. . .	1,000 »
Total.	5,000 f.

» Dans une dépêche du 19 novembre 1869, Son Exc. le Ministre de l'Agriculture a déclaré que les 2,000 fr. accordés sur les fonds de l'Etat représentent le maximum des subventions à allouer aux concours d'un caractère purement départemental, et il a particulièrement insisté pour que la Société organisatrice ne s'écartât pas de la voie de simplicité qui lui a été tracée par l'administration, en ce qui concerne l'importance des primes et le prix des médailles. La Société d'Arras s'est conformée à ces recommandations ; la Société de Boulogne devra également en tenir compte.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

Alp. Paillard.

La Société accepte avec empressement et reconnaissance les subventions offertes par l'Etat et le Département pour le concours départemental d'animaux de boucherie qu'elle se charge d'organiser en 1871. Elle vote une somme de 1000 fr. pour ce concours.

Un concours d'animaux gras ne saurait être mieux placé qu'à Boulogne, grand centre de consommation renommé à juste titre pour sa boucherie et sa charcuterie. Indépendamment Boulogne est un port d'embarquement pour l'Angleterre où arrivent des produits de toutes les contrées de la France. Le concours aura l'avantage d'ouvrir de nouvelles relations entre les engraisseurs du département et les bouchers et expéditeurs de Boulogne. Il sera l'inauguration des marchés hebdomadaires, francs de tous droits, que la ville de Boulogne a eu l'heureuse idée de créer.

La Société prie M. le Maire et le Conseil municipal de Boulogne de vouloir bien lui accorder pour ce très-utile concours une subvention spéciale de 2,000 fr. La ville d'Arras a alloué pour le concours de 1870 une somme de 1000 fr., mais il sera indispensable de faire de plus grands frais à Boulogne, notamment pour un emplacement couvert que l'on a trouvé à Arras dans le manége de cavalerie, que l'autorité militaire a mis à la disposition de la Société. D'un autre côté plus les primes seront nombreuses et importantes, mieux le concours sera fréquenté et plus il y aura d'avantages pour la ville à le posséder.

NOMINATION DES COMMISSIONS.

M. le Président invite la Société à s'occuper de la formation des commissions chargées de décerner les prix pour les herbages, pour le drainage, pour l'horticulture, pour l'enseignement agricole, pour les bons services.

La Société fait les désignations suivantes :

Herbages.

MM. Hénon-Verlingue.
Lecat-Portin.
Justin-Lécaille.
MM. T. Mantel.
A. de Vernicourt.

Drainage.

MM. Porquez-du Bœuille.
Maselet (d'Hesdigneul).
Er. Papeleu de Nordhout.
MM. Hamain-Parenty.
Leducq-Roche.

Horticulture.

MM. Lefebvre-Senéca.
Faverot.
MM. Hullen.
Barbery.

Enseignement agricole.

Canton de Boulogne.

MM. Carpentier.
Noël-Morand.
Faverot.
Huleu.

Canton de Desvres.

MM. de Cormette.
Courtois-Longuemaux.
Libaude.

Canton de Calais.

MM. Hubert-Codron,
Lefebvre du Prey.
J.-B. Declémy fils.

Canton de Guines.

MM. Prévost de Caumnières.
Boulanger-Bernet.
Gustave de Guizelin.

Canton de Marquise.

MM. Leducq-Roche.
L. Hamain.
Bonvoisin.

Canton de Samer,

MM. l'abbé Grebet.
L. Dupont.
Muselet.

Cette commission se réunira d'abord par sections cantonales et ensuite en assemblée générale.

Bons services.

MM. Lefebvre-Senéca.
Hénon-Verlingue.
E. Papeleu de Nordhout.

MM. Roberval.
A. de Vernicourt.

La Société décide qu'immédiatement après l'expiration des délais pour les déclarations de concourir, les diverses commissions seront convoquées pour s'organiser et commencer leurs travaux.

ENQUÊTE SUR L'AGRICULTURE.

M. le Président expose que l'ordre du jour appelle l'examen du questionnaire sur la situation et les besoins de l'agriculture, adressé par la Commission de l'enquête parlementaire.

Plusieurs membres proposent d'adresser le questionnaire dont s'agit à chacun des membres de la Société, afin qu'il puisse y inscrire ses réponses, qui éclaireront la Société dans la solution des diverses questions qui lui sont soumises.

La Société décide que le questionnaire dont s'agit sera imprimé sous forme de supplément au numéro de mars du Bulletin de la Société et adressé à tous les membres de la Société, en les invitant à consigner leurs réponses dans les blancs qui seront laissés à la suite de chacune des questions, et à renvoyer ensuite l'exemplaire à la Société.

La Société décide en outre qu'une commission sera chargée d'un examen préalable du questionnaire, et de proposer des réponses à la Société, qui traitera cette affaire dans la séance de mai.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

M. le Président expose qu'à sa dernière séance la Société a renvoyé à l'examen de la Commission du concours la proposition faite par M. Al. Adam d'augmenter de 100 fr. le crédit de 200 fr. affecté en 1870 à récompenser les instituteurs qui auront travaillé avec le plus d'intelligence et de succès à faire aimer l'agriculture à leurs élèves et à les préparer pour cet art, que malheureusement trop de jeunes gens abandonnent sans avoir une vocation et une aptitude assez prononcée pour un autre.

M. le Président propose, au nom de la commission, l'allocation supplémentaire demandée par notre honorable président honoraire, qui chaque année veut bien augmenter de 100 fr. la somme affectée par la Société aux récompenses pour l'enseignement agricole.

La Société adopte cette proposition.

EMPLOI DU SEL COMME ENGRAIS.

M. le Président fait connaître que des cultivateurs lui ayant demandé de les renseigner sur la marche à suivre pour se procurer du sel dénaturé pour être employé comme engrais, il s'est adressé à M. le Directeur des Douanes à Boulogne, qui lui a fait connaître que d'après les instructions qui lui sont données le cultivateur doit présenter à la douane le sel pulvérisé ainsi que les substances dénaturantes indiquées par la loi, et que l'administration n'a alors autre chose à faire que de constater l'opération de dénaturation qui donne droit à la remise de l'impôt.

M. le Président et avec lui tous les membres présents font remarquer que cet excès de précautions et de formalités aura le grave inconvénient de rebuter le cultivateur peu habitué à ce genre d'opération et qui n'a pas en sa possession l'instrument nécessaire pour la pulvérisation du sel, opération qui ne paraît d'aucune utilité, dès lors que le sel se trouve mélangé d'une matière quelconque qui le rend impropre à être utilisé dans l'alimentation de l'homme.

La Société émet le vœu que les formalités relatives à la dénaturation du sel soient simplifiées de manière à mettre l'agriculture à portée de jouir du bienfait que la loi a en vue de lui procurer par l'emploi du sel comme engrais.

NOMINATION DE MEMBRES.

Sur les présentations faites par M. Dufour et par M. Barbery, le Bureau propose la nomination comme membres titulaires de la Société, de :

M. Guesdon, sous directeur de la Bergerie impériale à Tingry.

M. Christol, hôtelier à Boulogne.

Ces deux candidats sont élus à l'unanimité.

HORTICULTURE.

M. Varlet fait remarquer que les primes que la Société décerne aux jardiniers dont les jardins sont visités par la commission spéciale, sont prélevées sur le crédit affecté à l'exposition générale agricole, avec laquelle elle paraît ainsi se confondre. Il pense qu'il y aurait avantage à ouvrir pour l'horticulture un concours spécial, qui ainsi attirerait davantage l'attention des intéressés.

La Société, désirant signaler et récompenser les horticulteurs de l'arrondissement qui exercent leur art d'une manière si distinguée, décide que l'avis sera donné par l'affiche du programme général des concours, qu'il pourra à l'avenir être ouvert un concours spécial pour l'horticulture, si un nombre suffisant de jardiniers font la déclaration nécessaire pour que leurs jardins puissent être visités.

A trois heures la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

CONCOURS CANTONAL.

La lettre insérée ci-après est adressée à chacun de MM. les Maires des communes des cantons de Calais et de Guînes, cantons qui par la rotation ordinaire sont appelés à jouir en 1870 du concours cantonal que la Société ouvre annuellement.

MM. les membres de la Société qui habitent ces cantons sont instamment priés de vouloir bien seconder de tous leurs efforts MM. les maires pour recueillir les fonds destinés à augmenter l'importance du concours.

Ce concours aura son siége dans la commune qui offrira la subvention la plus élevée. Il n'est mis aucune condition d'importance ni de position topographique de cette commune.

Il est désirable que les réponses des communes arrivent le plus tôt possible, afin qu'on puisse tenir le concours en temps opportun.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

Monsieur le Maire,

La Société d'Agriculture ouvre chaque année deux concours de bestiaux, l'un au chef-lieu pour les six cantons de l'arrondissement, l'autre pour deux de ces cantons, dans la commune qui offre, indépendamment de l'emplacement nécessaire au concours, la subvention la plus importante pour augmenter les prix.

Les cantons de Calais et de Guines sont appelés à jouir du concours cantonal de bestiaux, auquel la Société affecte en 1870 une somme de 1,200 fr.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien faire tous vos efforts pour que la commune que vous administrez soit, en 1870, le siége du concours cantonal qui, comme cela a lieu chaque année, sera une fête agricole honorée de la présence des autorités, en même temps qu'un très-puissant stimulant du progrès dans la circonscription.

Les fonds à offrir pourront être formés d'une allocation municipale et de souscriptions recueillies dans la commune et dans celles voisines.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, de vouloir bien nous faire parvenir votre réponse dans le plus bref délai possible, et au plus tard pour le mercredi 1er juin.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président,
DUPOUR.

Le Secrétaire,
A. DE VERNICOURT.

DESTRUCTION DES HANNETONS ET AUTRES ANIMAUX NUISIBLES.

M. le Sous-Préfet veut bien écrire la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» Dans sa séance du 26 août 1869, le Conseil général a mis à la disposition de M. le Préfet une somme de 4,000 fr., en le chargeant de prendre les dispositions les plus utiles pour arriver, au moyen d'encouragements et de récompenses, à la destruction des hannetons et de leurs larves sur les points du département qui en souffrent le plus.

» M. le Préfet s'est livré à une étude sérieuse de tous les moyens proposés jusqu'à ce jour pour obtenir ce résultat si considérable et malheureusement il n'a rien trouvé de con-

cluant. Presque tous les remèdes employés ont échoué, et les pallatifs ont à peine produit des effets appréciables. Ce qui a paru ressortir le plus clairement des essais tentés jusqu'à ce jour, c'est que le remède doit varier comme le mal lui-même, suivant les localités et les circonstances.

M. le Préfet a pensé, en conséquence, qu'il ne saurait faire de l'allocation du Conseil général un meilleur emploi que de la répartir entre les six arrondissements du Pas-de-Calais, en prenant pour base l'étendue des désastres constatés antérieurement, et de charger les sociétés d'agriculture d'en faire la distribution de la manière qui leur paraîtra la plus efficace.

» Ce magistrat a fixé à 800 fr. l'allocation affectée à l'arrondissement de Boulogne.

» Je vous prie de vouloir bien me rendre compte pour le 25 juin au plus tard, des mesures que la Société aura cru devoir adopter pour répondre au vœu du Conseil général.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Sous-Préfet,

PANOT.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître à la prochaine séance quel est, à leur avis, le meilleur moyen de s'opposer aux ravages des hannetons. Ils sont aussi priés de faire connaître quels sont les autres animaux nuisibles dont il serait utile d'encourager la destruction, et quels seraient les moyens à employer pour y parvenir.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

Prix courant de la viande à l'Abattoir de Boulogne, pendant le mois d'avril 1870.

	1re Semaine.	2me Semaine.	3me Semaine.	4me Semaine.
Bœuf.....	1 55 le ko.	1 55 le ko.	1 60 le ko.	1 60 le ko.
Vaches.....	1 50 »	1 50 »	1 55 »	1 55 »
Veaux.....	1 20 »	1 20 »	1 10 »	1 10 »
Moutons.....	1 75 »	1 75 »	1 75 »	1 75 »
Porcs.....	1 60 »	1 60 »	1 60 »	1 65 »

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES.

(Suite.)

37. — *Annales agronomiques*, compte-rendu des missions données par le Ministre de l'agriculture, et des expériences faites dans les établissements nationaux d'instruction agricole. Année 1851 complète, Paris, in-8°, 643 pages avec gravures..... 1 volume, en feuilles.

38. — *Travaux de la Société Impériale d'agriculture d'Alger*, de 1857 à 1868, Alger in-8°, une livraison par trimestre.

Nota. — Il manque les livraisons 1, 6, 37, 38 et 39.

39. — *Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture*. Journal des intérêts du sol, publié par une société de propriétaires agriculteurs. Paris, de 1836 à 1842, in-8°. 7 vol. en feuilles.

Nota. : — Il manque : de 1836, tous les n^os^ ; — de 1838, le n° 4 ; — de 1839, les n°s 1 à 5 et 7 à 12 ; — de 1840, les n°s 1 à 7 ; — de 1841, les n°s 9 et 11 ; — de 1842, les n^os^ de 7 à 12.

40. — *La Richesse des Cultivateurs*, ou dialogue entre Benjamin Jachère et Renard Taître, traduit de l'Allemand. Paris, 1803, in-8°..... 1 vol. broché.

41. — *Excursion agronomique en Auvergne*, suivi de *recherches sur l'état et l'importance des irrigations en France*, par J.-A. Victor Yvart, membre de l'Institut. Paris, imprimerie royale, 1819, in-8°..... 1 vol. broché.

42. — *Agriculture anglaise*. Situation économique et agricole, modes de culture des comtés de l'Angleterre, traduit de l'anglais de Caird, par M. Bancelin-Dutertre. Paris, in-8°..... 1 vol. broché.

43. — *Catéchisme agricole*, ou notions très-élémentaires des sciences naturelles dans nos rapports avec l'agriculture, par Victor Van den Broeck. Paris, in-12..... 1 vol. broché.

44. — *Leçons élémentaires d'agriculture*, par Yvabeau, agronome. Paris, 1862, in-12..... 1 vol. broché.

45. — *Les Travaux des Champs*, par Victor Borie, membre correspondant de l'Académie d'agriculture de Turin. Paris, 1857, in-12..... 1 vol. broché.

(A continuer.)

Boulogne. — Imp. Camille Le Roy, 31, Grande Rue.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 18 JUIN 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle de juin, qui aura lieu le samedi 18 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Ordre du jour :

1° *Examen de la Correspondance,*
2° *Situation, Travaux et Vœux de la Société,*
3° *Nomination de membres,*
4° *Remise de diplômes de sociétaires,*
5° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 21 MAI 1870.

Sont présents au bureau :

MM. Alex. ADAM, président honoraire.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du bureau.

M. Dufour, président, écrit pour faire connaître qu'il se trouve dans l'impossibilité d'assister à la réunion.

M. Alex. Adam occupe le fauteuil de la présidence, il donne connaissance de la correspondance reçue dans l'ordre suivant :

CONCOURS DÉPARTEMENTAL A CALAIS.

M. Hubert écrit la lettre suivante :

Fréthun, 9 mai 1870.

A Monsieur le Président de la Société d'Agriculture de Boulogne.

Monsieur,

Le programme du concours départemental qui doit avoir lieu à Calais les 23, 24 et 25 septembre prochain, porte que trois médailles en or, de la valeur de deux cents francs chacune, seront décernées aux trois cultivateurs qui, dans la grande, la moyenne et la petite culture, auront mérité cette distinction.

La petite culture comprendra l'exploitation de 4 hectares à 20 hectares, la moyenne de 20 à 50 hectares, et la grande de 50 et au-dessus.

La visite des fermes se fera par une commission dont les membres seront pris dans les cinq autres arrondissements de l'arrondissement de Boulogne, qui est seul appelé à concourir.

Cette visite aura lieu après le 15 juin.

Afin de donner le plus de publicité possible à cette disposition du programme, et porter à la connaissance des cultivateurs de l'arrondissement qui voudraient concourir, et provoquer les déclarations qui doivent être adressées, soit aux siéges de nos sociétés, soit à la sous-préfecture avant le 15 juin, on a cru, Monsieur le Président, devoir donner le soin de cette annonce, pour les cantons de Marquise, Boulogne, Desvres et Samer, à la Société d'Agriculture de Boulogne, et pour les cantons de Calais et de Guînes, à la Société agricole de Calais.

Faute de déclarations suffisantes, ces mêmes sociétés désigneraient pour chacun des cantons, une ferme de la petite culture, une ferme de la moyenne et une ferme de la grande culture, qui méritent d'être signalées à l'attention du jury par leur bonne tenue.

Cette mesure a pour but d'étendre l'examen sur toute l'étendue de l'arrondissement.

Les affiches pour les communes de l'arrondissement, et le programme en brochure, seront adressés prochainement.

En attendant, Monsieur le Président, ne croyez-vous pas à propos de faire insérer ma lettre dans votre plus prochain bulletin, et même dans les journaux si vous le jugez utile ?

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

HUBERT.

RÉCOMPENSES AGRICOLES.

M. le Préfet veut bien écrire pour rappeler qu'aux termes de son arrêté du 19 janvier dernier, les dossiers des candidats aux récompenses départementales pour les bons services agricoles doivent être adressés à la préfecture par la Société d'agriculture de l'arrondissement avant le 15 juin, M. le Préfet veut bien aussi adresser un modèle de l'état de présentation sur lequel la Société devra inscrire les candidats par ordre de mérite.

La Société décide que les dossiers des candidats seront remis à la Commission des bons services, chargée de classer ces candidats selon l'ordre de leur mérite.

PHOSPHATE DE CHAUX.

M. Bouilliez écrit pour faire connaître son projet de créer dans l'arrondissement un établissement pour préparer le phosphate de chaux pour être employé comme engrais.

La Société ne peut qu'applaudir à l'établissement de fabriques d'engrais artificiels, qui peuvent rendre de grands services à l'agriculture en suppléant à l'insuffisance des engrais de ferme.

COURSES AU TROT ET CONCOURS DE POULAINS A BÉTHUNE.

La Société hippique de Béthune adresse le programme des courses au trot et du concours de poulains qu'elle ouvrira le dimanche 10 juillet prochain.

Ce document sera communiqué à toutes personnes qui en feront la demande.

CONCOURS D'HORTICULTURE A ORLÉANS.

La Société d'horticulture d'Orléans adresse le programme du concours qu'elle ouvrira en 1870.

Ce programme sera déposé au secrétariat pour être communiqué.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE, A MOULINS.

MM. les secrétaires-généraux de la session du Congrès scientifique de France, qui se tiendra à Moulins au mois d'août prochain, adressent le programme de cette session en priant de faire connaître les membres de la Société

d'agriculture qui désirent prendre part ou souscrire au Congrès.

Ce document très-intéressant sera déposé au secrétariat, et la Société invite ceux de ses membres qui auraient l'intention de répondre à l'appel du Congrès, de vouloir bien le faire connaître le plus possible.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse un exemplaire du discours qu'il a prononcé à la Sorbonne dans la réunion des sociétés savantes.

La Société remercie M. le Ministre de cette marque de bienveillance, et elle invite ses membres à prendre communication au secrétariat du très-remarquable discours de Son Excellence.

MASTIC POUR GREFFER.

M. Duméril, pharmacien à Eterpagny (Eure), adresse, avec une circulaire, un échantillon du mastic dont il est l'inventeur, et qu'il estime supérieur à ceux connus pour guérir les plaies végétales causées par la greffe ou autrement.

La circulaire et l'échantillon de mastic seront déposés au secrétariat pour être communiqués.

CONCOURS DE BESTIAUX POUR L'ARRONDISSEMENT.

M. le Président rappelle que conformément au programme général des prix, un concours pour les espèces chevaline, bovine, ovine et porcine doit avoir lieu à Boulogne vers la fin de juin, et il invite la Société à s'occuper de son organisation.

La Société décide que le concours dont s'agit aura lieu à Boulogne le samedi 16 juillet, (1) à partir de 10 heures du matin, sur l'Esplanade et la promenade entre la porte des Dunes et la porte de Calais.

Le programme de ce concours sera inséré au bulletin de mai et publié et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement.

La Société décide que, comme pour les concours précédents, le jury se composera de deux sections, dont l'une

---

(1) La Société avait indiqué le samedi 25 juin, mais ce jour se trouvant compris dans la durée du concours régional, le Bureau s'est vu dans la nécessité de changer cette date, et il n'a trouvé d'autre jour libre que le 16 juillet.

sera chargée de juger l'espèce chevaline, et l'autre les espèces bovine, ovine et porcine.

La Société nomme pour faire partie du jury :

1re *Section.*

MM. Ch. Bernet.
A. Boulanger.
Hénon-Verlingue.
L. Hamain.
Justin-Lécaille.
Peincedé-Lavoine.
E. Papeleu de Nordhout.
Hamain-Parenty.
J.-B. Declémy père.
Delplace-Dagbert.
de Vernicourt aîné.
Géneau-Caudrelier.

2e *Section.*

MM. Lefebvre du Prey.
Lefebvre-Sergent.
Porquez-du Brœuille.
Coquempot-Leroux.
J.-M. Capron.
Routier-de Fernehem.
A. de Cormette.
E. Duquesnoy.
F. Blin.
Lacloye-Millon.
Leduc-Roche.
Courtois-Longuemaux.

M. Dutertre, médecin-vétérinaire à Boulogne, est prié de vouloir bien assister le jury dans ses opérations.

Aucune contrée n'est aussi favorablement placée que l'arrondissement de Boulogne, pour un concours de bestiaux puisque l'élevage de toutes les espèces est la spécialité, la partie essentielle et presqu'unique de l'agriculture, et que cet élevage jouit depuis longtemps, pour l'espèce chevaline surtout, d'une renommée si bien méritée et qu'elle a le plus grand intérêt à conserver et à accroître. Aussi depuis quelques années nos concours ont pris beaucoup plus d'extension. Ils ne sont néanmoins encore arrivés au degré qu'ils peuvent atteindre Ce serait un spectacle du plus haut intérêt et qui ferait le plus grand honneur à notre agriculture, que l'exhibition de tous les sujets d'élite quelle possède en si grand nombre. Sans doute les ressources de la Société ne permettraient pas de décerner à tous les exposants des primes en argent, mais il est une autre récompense qui a bien aussi sa valeur, c'est l'honneur et la satisfaction d'avoir contribué à une exhibition éminemment utile au progrès agricole, et qui appelle encore davantage l'attention sur la supériorité de nos produits.

La Société engage donc très-instamment les éleveurs de toutes les parties de l'arrondissement à venir orner le prochain concours des plus beaux produits de leur élevage.

La Société engage aussi fortement tous ses membres, tous les cultivateurs, tous les amis de l'agriculture à vouloir bien honorer le concours de leur visite.

CONCOURS CANTONAL.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Maire de Guînes annonce que le Conseil municipal de cette ville a voté une allocation de 400 fr. pour le concours agricole des cantons de Guînes et de Calais en 1870, à la condition que ce concours aura lieu à Guînes.

Plusieurs maires du même canton écrivent pour exprimer le regret que la situation financière de leur commune ne permette pas de faire aucune allocation en faveur du concours.

Attendu que la circulaire adressée à MM. les maires des deux cantons indique que les offres d'intervention pourront être faites jusqu'au 1er juin, la Société charge le Bureau de décider, conformément au programme, dans quelle commune le concours aura son siége, et de régler, de concert avec l'autorité municipale de cette commune, tout ce qui concerne le programme, l'organisation, l'époque et la tenue du concours.

DESTRUCTION DES HANNETONS.

M. le Président expose qu'une lettre de M. le Préfet, insérée au dernier Bulletin, annonce à la Société que ce magistrat a bien voulu la comprendre pour une somme de 800 fr. dans la répartition de celle de 4,000 fr. mise à sa disposition par le Conseil général pour la destruction des hannetons et des autres animaux nuisibles. M. le Président ajoute que cette lettre est insérée au Bulletin, avec invitation aux sociétaires de faire connaître, dans la réunion de ce jour, leur opinion sur les moyens à employer pour empêcher les dégâts causés par les hannetons, et pour détruire les autres animaux nuisibles.

Un entretien s'engage à ce sujet.

M. le Président fait connaître que depuis quelques jours les hannetons ont fait leur apparition dans certaines communes, et il estime qu'il est nécessaire d'employer un moyen quelconque pour s'opposer à leurs dégâts.

M. Autrique fait remarquer que comme bien d'autres animaux, le hanneton a probablement pour ennemi un autre animal qui le détruirait, s'il était assez nombreux. L'ennemi du hanneton pourrait être la taupe, qui assurément se nourrit du ver qui se métamorphose en hanneton, comme de tout autre Mais la taupe cause aussi parfois des dommages qui engagent à la détruire.

M. Carpentier fait l'exposé de ce qui a été fait les années précédentes par les instituteurs et leurs élèves, et il propose d'employer au moins une partie de l'allocation en primes

qui leur seraient accordées en raison de la quantité détruite. Il donne lecture d'une circulaire qu'il se propose d'adresser aux instituteurs pour leur indiquer la manière de procéder à l'opération et celle de la faire constater.

La Société adopte la mesure proposée, et elle appelle de nouveau l'attention de tous ses membres sur le sujet qui l'occupe, et elle les invite à faire des études sur les procédés qui paraîtraient les plus efficaces pour la destruction des hannetons ou de tout autre animal nuisible à l'agriculture.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE.

M. le Président rappelle que dans sa dernière séance la Société devait inscrire ses réponses au questionnaire agricole qui lui est adressé par la commission de l'enquête parlementaire, mais que plusieurs membres ayant demandé la communication préalable du questionnaire à tous les sociétaires, l'opération a dû être remise à la présente séance.

La Société, après avoir examiné les réponses faites par quelques membres et le travail de la commission spéciale, inscrit ses réponses aux diverses questions qui intéressent l'agriculture du pays.

A quatre heures la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

CONCOURS DE BESTIAUX A BOULOGNE,

Le Samedi 16 *Juillet* 1870.

PROGRAMME.

Le concours est ouvert à tous les cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne.

Les bestiaux devront être placés le 16 *juillet*, à 10 *heures*, sur le champ du concours, entre la Porte des Dunes et la Porte de Calais.

Pour l'espèce chevaline, la race boulonnaise seule sera admise à concourir. Pour les espèces bovine, ovine et porcine, toutes les races et tous les croisements seront admis.

Les animaux primés dans les concours cantonaux pourront encore l'être au Concours d'arrondissement.

L'éleveur qui obtiendra le premier prix ou le prix unique d'une catégorie, devra conserver ou faire conserver dans

l'arrondissement l'animal ou les animaux primés pendant six mois au moins, sous peine d'être exclu à l'avenir des Concours de la Société.

Aucun lauréat ne pourra obtenir plusieurs prix dans la même catégorie.

Le premier prix ou le prix unique ne pourra être décerné pour un animal ou pour des animaux qui dans un précédent Concours d'arrondissement auraient déjà obtenu un prix semblable : néanmoins il pourra, dans ce cas, être décerné un rappel de prix avec médaille.

Des animaux qui auront fait partie d'une bande primée ne pourront être présentés dans une catégorie d'animaux seuls.

Les vaches appartenant à des laitiers qui ne font jamais d'élèves ne seront pas admises à concourir.

§ I. — Espèce Chevaline.

MALES.

Catégorie unique.—*Étalons âgés de 3 ans et au-dessus.*

Premier prix,	150 fr.	350 fr.
Deuxième prix,	100	
Troisième prix,	100	

FEMELLES.

1re Catégorie. —*Juments âgées de 3 ans au moins, par attelages de trois.*

Premier prix,	150 fr.	280 fr.
Deuxième prix,	130	

2e catégorie. — *Juments âgées de 4 ans au moins, accompagnées de leur poulain de l'année.*

Premier prix,	110 fr.	290 fr.
Deuxième prix,	100	
Troisième prix,	80	

3e Catégorie. — *Juments âgées de 3 à 8 ans, sans poulain.*

Premier prix,	75 fr.	135 fr.
Deuxième prix,	60	
Médaille d'argent.		
Mention honorable.		

4e Catégorie.—*Pouliches de 2 à 3 ans*

Premier prix,	
Médaille d'argent,	
Mention honorable.	

Report, 105 fr.

2e Catégorie.—*Béliers de 6 dents et au-dessus.*

Prix unique, 35 fr.

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Brebis antenoises n'ayant encore eu d'agneaux (par lots de 20).*

Premier prix,	70 fr.	220 fr.
Deuxième prix,	60	
Troisième prix,	50	
Quatrième prix,	40	
	Total,	360 fr.

§ IV. — Espèce Porcine.

MALES.

Catégorie unique. — *Verrats.*

Premier prix, une médaille d'argent offerte par M. Barbery, et	25 fr.	45 fr.
Deuxième prix,	20	

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Truies pleines ou suitées.*

Premier prix.	30 fr.	55 fr.
Deuxième prix,	25	
	Total.	100 fr.

Boulogne, le 11 juin 1870.

Le Président, DUFOUR.

Le Secrétaire, A. DE VERNICOURT.

CONCOURS AGRICOLE A GUINES.

Le Dimanche 3 Juillet 1870.

PROGRAMME.

Espèce Chevaline.

MALES.

Catégorie unique.—Étalons âgés de 3 ans et au-dessus.

Premier prix,	120 fr.	220 fr.
Deuxième prix,	100	
	A reporter,	220 fr.

Report, 220 fr.

FEMELLES.

1re catégorie. — *Juments âgées de 3 ans au moins, par attelages de trois.*

Premier prix,	120 fr.	220 fr.
Deuxième prix,	100	

2e Catégorie. — *Juments âgées de 4 ans au moins, accompagnées de leur poulain de l'année.*

Premier prix,	90 fr.	160 fr.
Deuxième prix,	70	

3e Catégorie.— *Juments de 3 à 6 ans. sans poulain.*

Premier prix,	75 fr.	125 fr.
Deuxième prix,	50	
	Total,	725 fr.

Espèce Bovine.

MALES.

1re Catégorie.—*Taureaux de 2 et de 4 dents.*

Premier prix,	50 fr.	80 fr.
Deuxième prix,	30	

2e Catégorie.—*Taureaux ayant encore les dents de veau.*

Premier prix,	40 fr.	70 fr.
Deuxième prix,	30	

FEMELLES.

1re Catégorie. — *Vaches pleines ou à lait, par bandes de quatre.*

Prix unique,	100 fr.

2e Catégorie.—*Vaches pleines ou à lait, seules.*

Premier prix,	50 fr.	200 fr.
Deuxième prix,	45	
Troisième prix,	40	
Quatrième prix,	35	
Cinquième prix,	30	

3e Catégorie. — *Génisses de 2 dents au moins, pleines du 1er veau.*

Premier prix,	40 fr.	70 fr.
Deuxième prix,	30	
	Total,	520 fr.

Espèce Ovine.

MALES.

1re Catégorie—*Béliers de 2 et de 4 dents.*

Premier prix,	40 fr.	70 fr.
Deuxième prix	30	

Catégorie unique.—*Brebis antenoises n'ayant encore eu d'agneau (par lots de 15).*

Premier prix,	60 fr.	150 fr.
Deuxième prix,	50	
Troisième prix,	40	
	Total,	220 fr.

Espèce Porcine

MALES.

Catégorie unique.—*Verrats.*

Premier prix,	40 fr.	70 fr.
Deuxième prix,	30	

FEMELLES.

Premier prix,	30 fr.	75 fr.
Deuxième prix,	25	
Troisième prix,	20	
	Total,	145 fr.

Tous les bestiaux devront se trouver sur le champ du concours, le **dimanche 3 Juillet**, à **9 heures.**

Le concours de bestiaux est ouvert à tous les cultivateurs des cantons de Calais et de Guînes.

Le cultivateur qui obtiendra le premier prix ou le prix unique d'une catégorie, devra conserver l'animal ou les animaux primés pendant six mois au moins, ou ne les vendre qu'à des cultivateurs de l'arrondissement, sous peine d'exclusion des concours de la Société.

Le premier prix ou le prix unique d'une catégorie ne pourra être décerné pour un animal ou des animaux qui, dans un concours cantonal auraient déjà remporté un prix semblable ; ils pourront être présentés au concours, et il pourra leur être décerné un rappel de prix avec médaille.

Les animaux primés au dernier concours d'arrondissement pourront l'être au concours cantonal : à l'exception toutefois, que ceux qui auront obtenu un premier prix ou le prix unique d'une catégorie, ne pourront obtenir au concours cantonal qu'un rappel de prix avec médaille.

Aucun lauréat ne pourra obtenir plusieurs prix dans la même catégorie.

Les animaux qui auront fait partie d'une bande primée ne pourront être présentés dans la catégorie des animaux seuls.

Dans l'espèce chevaline, la race boulonnaise sera seule admise à concourir.

Dans les espèces bovine, ovine et porcine on admettra les animaux appartenant à toutes les races et à tous les croisements.

Les vaches appartenant à des laitiers qui ne font jamais d'élèves ne seront pas admises.

Boulogne-sur-mer, le 11 juin 1870.

Le Président,

DUFOUR.

Le Secrétaire,

A. DE VERNICOURT.

Le Jury du concours sera divisé en deux sections, dont la première sera chargée de juger l'espèce chevaline, et la seconde les espèces bovine, ovine et porcine.

Sont nommés membres du jury :

1re *section.*

MM.

Calais-de Lamarlière, de Pittefaux.
Chauveau fils, de St-Martin-Boulogne.
Hagnéré, de Ferques.
A. Baudier, de Marquise,
Delplace-Hamain, de Waquinghem.

2e *section.*

Rainaud de Lamarlière, d'Hesdin-l'Abbé.
Fayeulle, d'Outreau.
Briche, de Crémarest.
Hache, de Bournonville.
Lefort père, de Baincthun.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES.

(Suite.)

46. — *Cours élémentaire de comptabilité agricole*, Bruxelles, 1849, in-12..... 1 vol. broché.

47. — *La Revue agricole*, bulletin spécial des associations agricoles, sous la direction de M. Dutertre. 12 livraisons in-8°, par année, 7 volumes en feuilles, de 1838 à 1844.

Nota. — Il manque : de 1838 : les livraisons 1, 2, 3, 4 ; — 1839 : 10 et 14 ; — 1840 : 27 ; — 1841 : 30 et 89 ; — 1842 : 49 ; — 1843 : 57 et 58 ; — 1844 : de la 69e à la 77e.

48. — *Revue agricole de l'Angleterre*, annales de la grande culture, par F. Robion de la Tréhonnais, Paris et Londres. 6 vol. in-8° brochés, de 1859 à 1864.

Nota. — La 20e livraison (4me trimestre de 1863,) ne se retrouve point.

49. — *Journal d'Agriculture, sciences, lettres et arts*, publié par la Société impériale d'émulation de l'Ain, de 1843 à 1868, en feuilles.

Nota. — Il manque : de 1843, les nos 1 et 8 ; — 1844 et 1845 : tous les nos ; — 1846 : 1 à 9, 11 et 12 ; — 1847 : tous les nos ; — 1848 : 2, 5 à 10 ; — 1849 : toutes les livraisons ; — 1850 : 10 ; — 1851 et 1852 : tous les nos ; — 1853 : 1, 5, 6, 7, 11, 12 ; — 1854 : 1, 2, 7, 8, 11, 12 ; — 1855 et 1856 ; tous les nos ; — 1857 : 1, 2 ; — 1858 : 1, 2 ; — 1859 : 10, 11 ; — 1860 10, 11 ; — 1864 : 5 ; — 1866 : 2, 3, 5, 7, 10 ; — 1867 : 2, 3, 6, 7, 8, 10, 12 ; — 1868 : 1, 2, 4, 10, 11, 12.

50. — *Mémoires de la Société Académique des sciences, arts, belles-lettres et Agriculture de St-Quentin* (Aisne) : St-Quentin in-8°.

La bibliothèque possède 4 vol reliés : 1° travaux de 1834 à 1836. — 2° de 1837 à 1836 ; — 3° de 1850 ; — 4° de 1852.

3e série : (6 vol. brochés),

Tome I. — Travaux de 1855 à 1857. — 33e année.
— II. — 1858 à 1859. — 35e —
— III. — 1860 à 1861. — 37e —
— IV. — 1862 à 1863. — 38e —
— V. — 1863 à 1864. — 39e —
— VI. — 1864 à 1866. — 40e —
— VII. — 1866 à 1867. — 42e —

51. — *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de St-Quentin* (Aisne). St-Quentin in-8°.

Nota. — Il se trouve à la bibliothèque :
1°. 3 volumes reliés des années 1852, 1854 et 1856.
2°. — 3 — brochés — 1859, 1861 et 1863.

52. — *Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier*, Moulins in-8°. Une livraison par trimestre, 17 années, en feuilles, de 1853 à 1869.

Nota. — Il manque de 1853, le 1er trimestre ; — de 1854, le 3e ; — de 1857, le 3e ; — de 1861, le 4e ; — de 1865, les 2e, 3e et 4e ; — de 1866, les 1er, 2e et 3e ; — de 1867, le 4e ; — de 1868, les 1er et 2e ; — de 1869, les 2e, 3e et 4e.

---

53. — *Journal d'Agriculture et des Arts du département de l'*Arriège. Foix, in-8°.

Nota. — Il existe 15 livraisons dépareillées, de 1821 à 1829.

---

54. — *Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'*Arriége. Foix, in-8°.

Nota. — Il existe 42 livraisons dépareillées, en feuilles, de 1840 à 1852.

---

55. — *Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des soiences, arts, et belles-lettres du département de l'*Aube, Troyes, in-8°, broché.

Nota. — La bibliothèque ne possède que les 3 premiers volumes de la 3e série, 1864, 1865 et 1866, qui sont les tomes 20, 29 et 30 de la collection.

---

56. — *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'*Aveyron, Rodez, in-8°, en feuilles. — 8 livraisons de 1838 à 1846.

Nota. — Il mauque 1 n°, de la page 305 à 368.

---

57. — *Mémoires de la Société d'Agriculture des sciences, arts et lettres du département de l'*Aube, 1 livraison par trimestre.

Les 13 volumes de la 1re série manquent.

2e série : de 1837 à 1863 ; 17 années composant 14 volumes et 68 livraisons. Le tome 7 (livraisons 37 à 40) est relié, les autres sont en feuilles.

Nota. — Il manque le tome 2, livraisons 9 à 15 ; — le tome 10, livraisons 51 et 52. Le 15e tome (1864) et les suivants font défaut.

---

58. — *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix* (Hérault).

La bibliothèque possède : le tome VII, année 1857, in-8e relié ; — le tome VIII, année 1801, broché : — le tome IX, année 1867 (moins la 1re partie, de a page 1 à la page 118.

---

59. — *Mémoires de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen* (Calvados), 7 vol. in-8e reliés. 1827, 1830, 1836, 1852 et 1855.

Bulletin mensuel de la même Société. 12 nos in-8° par an. 4 années en feuilles, 1858 à 1861.

Nota. — Il manque de 1859, le mois de mars ; — de 1860, juillet, août et septembre. (*La suite prochainement.*)

Boulogne — Imp. Camille Le Roy, 51, Grande Rue.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 18 juin 1870..... 351
Séance du 21 mai 1870 351
Concours départemental à Calais..... 352
Récompenses agricoles..... 353
Phosphate de chaux..... 353
Courses au trot et concours de poulains à Béthune..... 353
Concours d'horticulture à Orléans..... 353
Congrès scientifique de France, à Moulins 353
Réunion des sociétés savantes..... 354
Mactic pour greffer..... 354
Concours de bestiaux pour l'arrondissement 354
Concours cantonal..... 355
Destruction des hannetons..... 355
Enquête parlementaire..... 355
Concours de bestiaux à Boulogne..... 356
Concours agricole à Guînes 356
Catalogue de la bibliothèque et archives (suite) .. 364

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 6. — Juin 1870.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 23 JUILLET 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle de juillet, qui aura lieu le samedi 23 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Cette séance devrait avoir lieu le samedi 16 qui est le 3e du mois; mais il y a nécessité de la remettre au samedi suivant, attendu que le samedi 16 est le jour qui a été choisi pour le concours d'arrondissement.

Ordre du jour :

1° *Correspondance.*
2° *Rapports sur les Concours.*
3° *Nomination de membres.*
4° *Remise de diplômes.*
5° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 18 JUIN 1870.

Sont présents au Bureau :

MM. DUFOUR, président.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint.
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du bureau.

M. le Président donne lecture de la correspondance.

MACHINES AGRICOLES.

M. Cumming, constructeur de machines agricoles à Orléans, adresse une circulaire pour annoncer une faucheuse dont le prix est de 325 fr., et qui a obtenu plusieurs prix dans les concours régionaux.

D'après la circulaire, cet instrument serait très-facile à conduire, et il aurait été côté au prix de revient afin de le mettre à la portée de tous les cultivateurs, et aussi d'en propager l'emploi.

M. le Président appelle l'attention des cultivateurs sur les faucheuses qui sont maintenant arrivées au degré de perfection nécessaire pour rendre de très-utiles services, et il espère que prochainement il en sera de même des moissonneuses qui doivent réunir les deux conditions de bien couper les grains et de faire convenablement la javelle.

Une conservation s'engage sur les machines et sur les instruments agricoles en général. Plusieurs membres y prennent part. On est unanime à reconnaître que les machines agricoles et les bons instruments sont appelés à rendre d'éminents services à l'agriculture qui manque de bras pour l'exécution de ses travaux, et on espère de les voir se propager dans le pays, d'autant plus que la batteuse qui, dans l'origine avait été sujette à bien des critiques, se trouve maintenant dans beaucoup de fermes.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.

M. le maire de Boulogne veut bien écrire pour faire connaître qu'il soumettra à la commission du conseil municipal chargée de préparer le budget de 1871, la demande que la Société lui a adressée, tendant à obtenir l'allocation par la ville d'une subvention de 2000 fr. pour le concours départemental d'animaux de boucherie attribué à l'arrondissement de Boulogne, en 1871.

La Société remercie M le Maire du bienveillant accueil dont il a favorisé sa demande, et elle espère que le Conseil municipal voudra bien accorder la subvention demandée.

CONCOURS D'ARRONDISSEMENT.

M. Ansart du Fiesnet, membre de la Société veut bien écrire pour informer la Société qu'il offre une somme de 500 fr. pour augmenter les prix du concours de bestiaux reproducteurs qui aura lieu pour tout l'arrondissement le samedi 16 juillet.

La Société remercie M. Ansart du Fiesnet de la généreuse subvention qu'il vient accorder de nouveau à la Société, ce

qui permettra de créer au concours d'arrondissement des prix d'ensemble des diverses espèces de bestiaux ainsi qu'elle l'a pu faire l'année dernière au concours de Desvres, grâce à l'intervention du même sociétaire.

La Société décide que le programme du concours d'arrondissement inséré au dernier bulletin sera modifié de manière à y ajouter les prix fondés par M. Ansart du Fiesnet.

SITUATION, TRAVAUX ET VŒUX DE LA SOCIÉTÉ.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Sous-Préfet invite la Société à lui faire, à propos de la réunion prochaine du Conseil d'arrondissement, l'exposé de sa situation, de ses travaux et ses vœux. M. le Président fait remarquer que selon ce qui a lieu chaque année, pareil travail sera demandé vers l'époque de la réunion du Conseil général.

La Société s'occupe immédiatement du travail dont s'agit. Elle en arrête les bases et elle charge de sa rédaction M. A. de Vernicourt, secrétaire.

Elle décide qne des exemplaires du bulletin de juin où il sera inséré seront adressés à M. le Préfet, à M. le Sous-Préfet et à MM. les Conseillers généraux et Conseillers d'arrondissement.

A trois heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. DE VERNICOURT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

SITUATION, TRAVAUX ET VŒUX

JUILLET 1870.

SITUATION.

La Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, fondée en 1797, est l'une des plus anciennes de France.

Selon le vœu de la loi qui institue les comices agricoles, elle forme une vaste association qui appelle à elle tous les cultivateurs, tous les propriétaires de bien ruraux, tous ceux qui exercent des arts utiles à l'agriculture, tous les amis du progrès agricole.

Le nombre de ses membres est de 680.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président honoraire. M. Al. ADAM, officier de la Légion d'honneur.

Président..... M. DUFOUR, conseiller d'arrondissement, vice-président de la Chambre d'Agriculture, maire d'Hesdin-l'Abbé.

Vice-Présidents...	M. CHAUVEAU, maire de Saint-Martin-Boulogne. M. LEFEBVRE DU PREY, membre de la Chambre d'Agriculture, maire de Coquelles.
Secrétaire.....	M. A. MOREAU DE VERNICOURT, conseillier général, secrétaire de la Chambre d'Agriculture, maire d'Outreau.
Trésorier.....	M. le Dr OVION, conseiller municipal à Boulogne.
Bibliothéciare-archiviste.	M. GÉRARD, bibliothécaire de la ville de Boulogne.
Id. adjoint.	M. CARPENTIER, inspecteur de l'enseignement primaire, officier d'Académie.
Membres.....	M. LEFEBVRE-SENÉCA, secrétaire de la commission de statistique, membre de la Chambre d'agriculture. M. Ch. TERNAUX, président du Tribunal de Commerce de Boulogne.

L'élection pour le renouvellement bis-annuel des membres du Bureau a eu lieu dans le séance du mois de décembre 1869.

TRAVAUX EN 1869.

ADMINISTRATION.

La Société se réunit en assemblée générale, le troisième samedi de chaque mois, à une heure après midi.

Dans ces séances, ont lieu les conférences, les rapports, les lectures diverses des membres de la Société. On y organise les concours, on y forme les commissions, on y distribue les récompenses, on y examine la correspondance, on y fait l'élection de nouveaux membres.

Les séances de mars et de novembre sont publiques, et c'est dans celle de novembre, qui est la plus solennelle, qu'a lieu la remise de tous les prix décernés dans l'année.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 18 juin 1870..... 351
Séance du 21 mai 1870 351
Concours départemental à Calais..... 352
Récompenses agricoles..... 353
Phosphate de chaux..... 353
Courses au trot et concours de poulains à Béthune..... 353
Concours d'horticulture à Orléans..... 353
Congrès scientifique de France, à Moulins 353
Réunion des sociétés savantes..... 354
Mactic pour greffer..... 354
Concours de bestiaux pour l'arrondissement 354
Concours cantonal..... 354
Destruction des hannetons..... 354
Enquête parlementaire..... 354
Concours de bestiaux à Boulogne..... 354
Concours agricole à Guînes 354
Catalogue de la bibliothèque et archives (suite) .. 361

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

N° 6. — Juin 1870.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 23 JUILLET 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle de juillet, qui aura lieu le samedi 23 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Cette séance devrait avoir lieu le samedi 16 qui est le 3e du mois; mais il y a nécessité de la remettre au samedi suivant, attendu que le samedi 16 est le jour qui a été choisi pour le concours d'arrondissement.

Ordre du jour :

1° *Correspondance.*
2° *Rapports sur les Concours.*
3° *Nomination de membres.*
4° *Remise de diplômes.*
5° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 18 JUIN 1870.

Sont présents au Bureau :

MM. DUFOUR, président.
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire.
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint.
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du bureau.

par le Ministère de l'agriculture soit élevée à 1,000 fr., et qu'il lui soit allouée une subvention spéciale pour encourager le drainage, et qu'en considération des sacrifices que la Société fait pour encourager l'enseignement agricole, et de ce que d'ailleurs tous ses travaux sont en réalité l'enseignement de la science agricole, la subvention de 300 fr. du Ministère de l'instruction publique soit allouée annuellement.

II.—Redhibition en matière de ventes d'animaux.

La loi du 20 Mai 1838 a donné des facilités tellement grandes pour l'exercice de l'action redhibitoire en matière de ventes d'animaux, que le vendeur se trouve entièrement à la merci de l'acheteur qui a fatigué l'animal en le conduisant à de très-grandes distances, peut faire notifier au vendeur l'existence d'une maladie que ce dernier ne peut constater. Les actions en redhibition sont toujours très-nombreuses quand la marchandise est en baisse, et elles se terminent presque toujours par une transaction qui réduit le prix d'une manière excessive, ce que le vendeur est obligé d'accepter pour éviter des frais et un long voyage.

La Société d'Agriculture renouvelle avec les plus vives instances le vœu qu'il soit ajouté à la loi du 20 mai 1838 les dispositions suivantes :

« L'action en redhibition ne pourra être exercée si » l'animal a été conduit au-delà d'un rayon de 80 kilo- » mètres du lieu de la vente.

» Toute constatation aura lieu en présence du ven- » deur et de l'acheteur, ou eux dûment appelés »

III.— Échanges d'immeubles ruraux contigus.

Le morcellement de la propriété foncière enlève à l'agriculture une étendue très-considérable du sol par la multiplicité des limites sur lesquelles il y a une perte de produits surtout quand elles sont bordées de haies qui rendent toute production nulle sur le sol voisin qu'elles épuisent par leurs racines et qu'elles ombragent de leurs rameaux.

Le morcellement grève tous les héritages de servitudes de passage et d'écoulement d'eau qui souvent donnent matière à des procès. Le morcellement éloigne

les terres du chef-lieu d'exploitation et occasionne ainsi la perte d'un temps toujours précieux en agriculture. Enfin, il est un obstacle au dessèchement et à l'irrigation.

Le Gouvernement à compris la gravité de ces motifs et il a préparé un projet de loi, qui donnant satisfaction aux vœux émis par l'agriculture, favorisera la réunion des parcelles en supprimant les droits sur les échanges.

La Société d'Agriculture remercie le gouvernement de ses dispositions bienveillantes, et elle émet le vœu que la loi soit promulguée le plus tôt possible.

IV.— Livrets des ouvriers de l'agriculture.

L'Agriculture éprouve de grandes difficultés pour se procurer les ouvriers indispensables à la marche de l'exploitation agricole.

Le garçon de charrue peut abondonner ses chevaux au moment de la semaille, le berger peut délaisser son troupeau au milieu de l'été, le moissonneur peut quitter le champ en pleine moisson et aller demander à l'industrie ou dans les villes, un travail qui lui est donné sans qu'il ait à justifier qu'il a rempli ses engagements dans la ferme.

Pour le bon ouvrier le livret est un titre qui lui sert de recommandation et de passeport, et il est heureux de le posséder.

La Société d'agriculture renouvelle avec les plus vives instances, le vœu que le livret soit obligatoire pour les ouvriers de l'agriculture.

V. — Écoulement des égouts de fumiers et d'étables.

L'agriculture manque toujours d'engrais. Néanmoius les fumiers de ferme qui sont préférables à tous autres engrais ne reçoivent pas toujours les soins désirables.

Trop souvent les fumiers sont placés dans une fosse où viennent se répandre toutes les eaux de la cour, et qui, après avoir enlevé la partie la plus fertilisante du fumier, vont s'écouler, soit dans un cours d'eau, soit sur la voie publique. Les égoûts des étables, engrais très-énergique, se perdent presque partout de la même manière.

La Société d'Agriculture par ses conseils et par ses récompenses, ne cesse d'engager les cultivateurs à mieux soigner leurs engrais, et elle a déjà obtenu quelques résultats ; mais comme il s'agit ici de déraciner une habitude qui est née de la négligence, ce ne sera pas trop des encouragements agricoles et de l'intervention de la police.

Les règlements quand il en existe, sont bien rarement exécutés. L'abus est toleré par les agents des ponts-et-chaussées sur les routes impériales, départementales. Il est aussi toléré par les agents de la vicinalité sur les chemins de grande et moyenne communication. La gendarmerie et les commissaires de police ne constatent guère cette contravention. Le garde-champêtre, fonctionnaire beaucoup moins indépendant, est alors impuissant pour la réprimer.

La Société renouvelle avec les plus vives instances le vœu que des mesures sérieuses, efficaces, soient prises pour empêcher l'écoulement des eaux de fumiers et d'étables sur la voie publique ou dans les cours d'eau à usage public.

VI. — Foires et marchés.

Les communes où se tiennent des Foires ou des Marchés jouissent d'un privilége très-important et souvent envié, privilége qui parfois est la seule cause de leur prospérité.

Les droits d'attelage, de pesage et de mesurage ont été établis pour indemniser les communes des frais que leur nécessitent les marchés pour l'appropriation des emplacements, pour l'entretien des instruments et pour la police ; mais beaucoup de communes ont tellement méconnu ce principe qu'elles sont arrivées à établir des tarifs qui font entrer dans leurs caisses des sommes décuples de celles nécessaires pour les indemniser de leurs frais. Ces sommes sont presque toujours employées à des dépenses entièrement étrangères à l'agriculture ; de manière que ce droit est en realité un impôt perçu sur l'agriculture par les populations urbaines.

A cet inconvénient viennent souvent se joindre celui d'un emplacement peu convenable, celui d'une mauvaise organisation du service du pesage et du mesurage.

Ainsi, bien des marchés utiles perdent leur importance, se suppriment même, au grand désavantage des communes elles-mêmes qui, éloigne d'elles un moyen d'approvisionnement certain, régulier et facile. Il est néanmoins des administrations municipales qui, au contraire, encouragent par tous les moyens possibles, et même par des primes, le développement de leurs marchés.

La ville de Boulogne, en supprimant les droits d'étalage au marché aux bestiaux, a fait un acte de bonne et intelligente administration, dont l'agriculture lui est reconnaissante, et dont elle sera récompensée par un supplément de produit de son octroi résultant d'une plus grande fréquentation de ses marchés.

La Société d'Agriculture renouvelle les vœux suivants:

1° Que les tarifs des droits perçus au profit des communes aux foires et marchés de produits agricoles soient établis de manière à ne produire que des sommes en rapport avec les dépenses que les communes sont obligées de faire, relativement à la tenue de leurs marchés, et que cette prescription soit toujours insérée dans les arrêtés qui accordent des autorisations nouvelles ;

2° Que les communes soient tenues d'organiser leurs marchés, tant sous le rapport de l'emplacement que sous celui de la réglementation et de la police de la manière la plus convenable pour faciliter les transactions commerciales, notamment en y plaçant en nombre suffisant tous les instruments nécessaires pour le pesage et pour le mesurage, même les bascules appropriées à la pesée des animaux vivants et des grains par fortes quantités ;

3° Que le gouvernement prenne les mesures les plus convenables pour que, d'une manière générale, le poids soit le plus tôt possible substitué à la mesure pour la vente des grains.

VII. — Mesures métriques.

Le système métrique se vulgarise, néanmoins on vend encore le bois à la *somme* ; la chaux au *polquin*, la bière à la *gonne*, le vin et les autres liquides dans des fûts qui diffèrent de nom et de capacité, selon les pro-

venances, ou dans des bouteilles de dimensions très-diverses.

La Société d'Agriculture renouvelle le vœu que le système métrique soit rendu obligatoire pour le mesurage des matières solides quelconques, et pour tous les fûts et vases contenant des liquides livrés au commerce, et que les communes, qui ne possèdent pas la collection de poids et de mesures, prescrite par la loi du 1er août 1793, soient tenus de se pourvoir du *Nécessaire métrique* de M. Carpentier.

VIII. — Code rural.

La législation rurale est imparfaite et éparse dans une infinité d'actes législatifs d'époques diverses.

Le Gouvernement a entrepris la formation d'un Code rural, et cette œuvre très-importante, et qui exige une étude très-longue et très-approfondie, a maintenant un commencement d'exécution dans le dépôt du premier livre du Corps législatif.

La Société émet le vœu que le travail de la formation du Code rural soit continué sans interruption, et qu'on promulgue dès maintenant les lois rurales les plus nécessaires.

IX. — Cadastre.

Les opérations cadastrales ont eu lieu à une époque déjà assez reculée. Depuis, par suite des partages et des ventes en détail, et de la création de nombreuses voies de communication, et aussi par suite des changements considérables apportés dans les natures de propriétés, ces opérations ont considérablement perdu de leur exactitude.

La Société renouvelle le vœu que les opérations cadastrales soient renouvelées en commençant par les communes les plus anciennement cadastrées.

X. — Jardins aux instituteurs.

Les instituteurs qui dirigent l'esprit de leurs élèves vers l'agriculture, qui dans leurs moments de loisir se livrent avec eux à des expériences agricoles, correspondent aux intentions du gouvernement et font une chose d'une très-haute utilité. C'est une distraction qui

fait aimer l'agriculture, qui conserve le goût du travail manuel, et qui ne peut qu'être d'une très-grande utilité aux maîtres et aux élèves.

Dans beaucoup de communes l'instituteur ne possède qu'un jardin très-exigu, souvent même insuffisant pour produire les légumes nécessaires à la consommation de la famille. Cependant presque toutes les communes peuvent, à peu de frais, donner à leurs instituteurs un jardin où ils pourraient s'occuper au moins de la culture des diverses variétés de légumes et de celles des arbres fruitiers. Souvent une parcelle de communal, qui ne produit presque aucun revenu à la commune, un excédant de largeur de chemin, pourraient, sans aucun inconvénient, recevoir cette très-utile destination.

La Société renouvelle le vœu que des jardins plus spacieux soient donnés aux instituteurs, surtout à ceux qui s'occupent d'agriculture ou d'horticulture.

XII.—Chemin de fer de Boulogne a Saint-Omer,

Le vœu, si ardemment émis depuis plusieurs années de la création d'un chemin de fer de Boulogne à St.-Omer vient d'être exaucé.

Très-prochainement la construction de cette voie de communication éminemment utile à l'agriculture sera entreprise.

L'enquête pour l'emplacement des stations vient d'avoir lieu et on y a réclamé la création de deux stations qui ne sont pas comprises dans la proposition de la Compagnie; l'une se trouverait à Hesdigneul et l'autre entre Desvres et Nielles.

Trop souvent dans le choix de i'emplacement des stations de Chemin de fer on n'a en vue que l'intérêt des populations urbaines et celui de l'industrie et on oublie ceux de l'agriculture, qui a besoin de voies de communication pour le transport de ses produits et celui des engrais qui lui sont indispensables.

Les deux stations demandées se trouveront dans des contrées où l'agriculture est encore susceptible de grands progrès dont elles favoriseront la réalisation.

La Société émet le vœu qu'indépendamment des stations proposéss par la Compagnie, il en soit établi une à Hesdigneul et une autre entre Desvres et Nielles.

Déliberé en assemblée générale de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, le 18 juin 1870.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

CONCOURS DE BESTIAUX A BOULOGNE.

Le Samedi 16 *Juillet* 1870.

PROGRAMME.

Le concours est ouvert à tous les cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne.

Les bestiaux devront être placés le 16 *juillet*, à 10 *heures*, sur le champ du concours, entre la Porte des Dunes et la Porte de Calais.

Pour l'espèce chevaline, la race boulonnaise seule sera admise à concourir. Pour les espèces bovine, ovine et porcine, toutes les races et tous les croisements seront admis.

Les animaux primés dans les concours cantonaux pourront encore l'être au Concours d'arrondissement.

L'éleveur qui obtiendra le premier prix ou le prix unique d'une catégorie, devra conserver ou faire conserver dans l'arrondissement l'animal ou les animaux primés pendant six mois au moins, sous peine d'être exclu à l'avenir des Concours de la Société.

Aucun lauréat ne pourra obtenir plusieurs prix dans la même catégorie.

Le premier prix ou le prix unique ne pourra être décerné pour un animal ou pour des animaux qui dans un précédent Concours d'arrondissement auraient déjà obtenu un prix semblable : néanmoins il pourra, dans ce cas, être décerné un rappel de prix avec médaille.

Des animaux qui auront fait partie d'une bande primée ne pourront être présentés dans une catégorie d'animaux seuls.

Les vaches appartenant à des laitiers qui ne font jamais d'élèves ne seront pas admises à concourir.

§ I. — Espèce Chevaline.

MALES.

Catégorie unique.—*Étalons âgés de 3 ans et au-dessus.*

Premier prix,	150 fr.	350 fr.
Deuxième prix,	100	
Troisième prix,	100	

FEMELLES.

1re Catégorie. — *Juments âgées de 3 ans au moins, par attelages de trois.*

Premier prix,	150 fr.	280 fr.
Deuxième prix,	130	

2e catégorie. — *Juments âgées de 4 ans au moins, accompagnées de leur poulain de l'année.*

Premier prix,	110 fr.	290 fr.
Deuxième prix,	100	
Troisième prix,	80	

3e Catégorie. — *Juments âgées de 3 à 8 ans, sans poulain.*

Premier prix,	75 fr.	135 fr.
Deuxième prix,	60	
Médaille d'argent.		
Mention honorable.		

4e Catégorie.—*Pouliches de 2 à 3 ans,*

Premier prix,	60 fr.
Médaille d'argent.	
Mention honorable.	

Ensemble d'animaux de l'espèce chevaline.

Prix offert par M. Ansart du Fiesnet, une médaille d'or de 100 fr. et 150 fr.	250 fr.
Total,	1.365 fr.

§ II. — Espèce Bovine.

MALES.

1re Catégorie.—*Taureaux de 2 et de 4 dents.*

Premier prix,	80 fr.	140 fr.
Deuxième prix,	60	
A reporter,		140 fr.

Report, 140 fr.

2e Catégorie. — *Taureaux ayant encore les dents de veau.*

Premier prix,	50 fr.	90 fr.
Deuxième prix,	40	

FEMELLES.

1re Catégorie.—*Vaches pleines ou à lait, par bandes de quatre.*

Premier prix, — une coupe d'honneur en argent, offerte par M. Al. Adam et par M. Dufour.

Valeur,	250 fr.	350 fr.
Deuxième prix,	100	

2e Catégorie.—*Vaches pleines ou à lait, seules.*

Premier prix,	60 fr.	210 fr.
Deuxième prix,	50	
Troisième prix,	40	
Quatrième prix,	30	
Cinquième prix,	30	

3e Catégorie. — *Génisses de 2 et de 4 dents, pleines du 1er veau.*

Premier prix,	50 fr.	165 fr.
Deuxième prix,	45	
Troisième prix,	40	
Quatrième prix,	30	

Ensemble d'animaux de l'espèce bovine.

Prix offert par M. Ansart du Fiesnet, une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

Total, 1,055 fr.

§ III. — Espèce Ovine.

Les animaux seront présentés portant des mèches de laine suffisantes pour qu'on puisse en apprécier la qualité.

MALES.

1re Catégorie.—*Béliers de 2 et de 4 dents.*

Premier prix,	40 fr.	105 fr.
Deuxième prix,	35	
Troisième prix,	30	

2e Catégorie.—*Béliers de 6 dents et au-dessus.*

Prix unique, 35 fr.

A reporter, 105 fr.

	Report,	140 fr.

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Brebis antenoises n'ayant encore eu d'agneaux (par lots de 20).*

Premier prix,	70 fr.	220 fr.
Deuxième prix,	60	
Troisième prix,	50	
Quatrième prix,	40	

Ensemble d'animaux de l'espèce ovine.

Prix offert par M. Ansart du Fiesnet, une médaille d'or de la valeur de	80 fr.
Total,	440 fr.

§ IV. — Espèce Porcine.

MALES.

Catégorie unique. — *Verrats.*

Premier prix, une médaille d'argent offerte par M. Barbery, et	25 fr.	45 fr.
Deuxième prix,	20	

FEMELLES.

Catégorie unique.—*Truies pleines ou suitées.*

Premier prix.	30 fr.	55 fr.
Deuxième prix,	25	

Ensemble d'animaux de l'espèce porcine.

Prix offert par M. Ansart du Fiesnet, une médaille d'or de la valeur de	70 fr.
Total.	170 fr.

Depuis quelques années, le concours d'arrondissement prend une bien plus grande extension, et les éleveurs de toutes les parties de l'arrondissement tiennent à honneur de venir y exhiber l'élite de leur élevage, dont la réunion forme un très-intéressant sujet d'étude et une très-grande incitation au progrès. La Société espère que cette impulsion ne se ralentira pas, et elle prie très-instamment tous les cultivateurs de vouloir bien ne pas négliger de présenter au prochain concours tous les bestiaux si nombreux qui peuvent y figurer avec honneur.

La Société engage aussi de la manière la plus instante tous les cultivateurs, tous les amis de l'agriculture, et spécialement tous les membres de la Société à vouloir bien honorer le concours de leur visite.

Boulogne.— Imprimerie CAMILLE LE ROY, 51, Grande Rue.

SOMMAIRE

Convocation pour la séance du 23 juillet 1870 366

Séance du 18 juin 1870 366

Machines agricoles 367

Concours d'animaux de boucherie 367

Concours d'arrondissement 367

Situation, Travaux et Vœux de la Société ..... 367 à 383

Concours de bestiaux à Boulogne 383

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions instamment les personnes qui peuvent avoir des volumes ou des livraisons appartenant à la Société, de vouloir bien les réintégrer aux archives le plus tôt possible. Il importe que des publications d'un très-grand intérêt soient *complétées*, *classées* et *conservées* avec soin.

Nous recevrons en outre, avec reconnaissance, de qui n'en n'aurait pas besoin, les nos suivants du nouveau bulletin, lesquels sont entièrement épuisés :

1re année, 1858-59, les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 8; — 7e année, 1866, le no du mois de juin; — 9e année 1868, les nos des mois de février, mai, août et novembre.

Comme il reste à la bibliothèque un certain nombre d'autres nos, les sociétaires, dont l'intention serait de compléter leurs collections, n'ont qu'à indiquer ceux qu'ils désirent par une note adressée au secrétariat ou aux archives. Nous faisons les mêmes offres aux sociétés correspondantes, et nous leur serons très-reconnaissants des envois qu'elles auraient l'obligeance de nous faire des numéros ou des mémoires qui nous manquent de leurs collections. *(Voir le projet de catalogue.)*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

Nos 7 et 8. — Juillet et Août 1870.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE DE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1870.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle de septembre, qui aura lieu le samedi 24 de ce mois, à une heure, en la salle des séances ordinaires, à l'entrée du Musée.

Cette réunion qui devait avoir lieu le samedi 17 septembre, troisième du mois, a été remise au samedi suivant.

Ordre du jour :

1° *Examen de la Correspondance,*
2° *Souscription en faveur des militaires blessés,*
3° *Nomination de membres,*
4° *Remise de diplômes,*
5° *Objets divers.*

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 20 AOUT 1870.

Sont présents au Bureau :

MM. CHAUVEAU, vice-président ;
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire ;
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint ;
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du Bureau.

Il est donné connaissance de la correspondance ainsi qu'il suit :

CONCOURS AGRICOLES RÉGIONAUX.

M. le Ministre de l'agriculture, annonce qu'il adresse par l'intermédiaire de la Préfecture un exemplaire du volume contenant les rapports sur les primes d'honneur décernées dans les concours agricoles régionaux, dont il a disposé en faveur de la Bibliothèque de la Société d'Agriculture.

La Société décide qu'il sera écrit à M. le Ministre pour le remercier de l'envoi de cet intéressant ouvrage qui pourra être très-utilement consulté à la Bibliothèque.

A cette occasion M. le bibliothécaire adjoint fait remarquer que la Société n'a encore reçu qu'un des volumes de l'enquête agricole, dont M. le Ministre avait bien voulu annoncer l'envoi. La Société décide qu'il sera écrit à M. le Préfet pour se renseigner si ces volumes ne seraient pas restés à la Préfecture, où la Société aurait à les faire prendre.

SCIENCES NATURELLES.

La Société d'histoire naturelle de Toulouse adresse, avec une circulaire, une pétition qu'elle se propose d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique en faveur de l'enseignement de l'histoire naturelle. Cette pétition expose que les sciences naturelles nous font connaître la nature entière, la terre que nous devons exploiter, les animaux et les végétaux, au milieu et aux dépens desquels nous devons vivre. Elle demande que l'étude d'une science aussi utile obtienne une plus large part dans l'enseignement secondaire.

La Société d'Agriculture remercie la Société de Toulouse de cette communication et elle lui offre son concours pour l'œuvre qu'elle se propose et qui intéresse si éminemment l'agriculture.

INSTRUCTION SUR LA RAGE.

M. Jules Viseur, médecin-vétérinaire à Arras, est l'auteur d'une petite brochure intitulée : *Instruction sur la rage.*

Après avoir indiqué les divers symptômes de cette cruelle maladie qui, cette année, a pendant bien longtemps donné des inquiétudes et même causé des préjudices, M. Viseur donne les conseils suivants :

« Tout chien enragé doit être abattu immédiatement à moins qu'ils ne soit soumis à un traitement dans un infirmerie vétérinaire. On n'a pas encore trouvé de remède à la rage, mais peut être sera-t-on plus heureux quand on connaîtra la nature de son principe contagieux.

» Il est une autre catégorie de chiens qu'il importe de ne pas perdre de vue; ce sont ceux qui ont été foulés on mordus par d'autres chiens enragés ou suspects.

» La séquestration est assez souvent le moyen que l'on emploie pour les mettre dans l'impossibilité de nuire. A ce

sujet il est bon de rappeler que la rage se déclare, le plus communément, du vingtième au trentième jour après la morsure, la période d'incubation peut être beaucoup plus longue, durer cent vingt jours et même plus.

» Il en résulte qu'une fourrière de soixante-dix jours est au moins indispensable pour donner quelque sécurité sur le compte des animaux en surveillance.

Pour ce qui concerne les personnes qui auraient été mordues, voici ce qu'il convient de faire :

» Considérer comme grave toute morsure faite par un chien quel qu'il soit, la presser pour en exprimer le sang, la laver à grande eau, la cautériser immédiatement avec un fer rouge effilé de manière à pénétrer rapidement au fond de la plaie, ou bien, et préférablement, avec les caustiques chimiques tels que l'acide nitrique (eau forte), l'acide chloridique, le beurre d'antimoine et l'acide sulfurique (huile de vitriol) ; l'essentiel est de bien faire pénétrer le liquide dans les anfractuosités des plaies et d'en répéter deux fois de suite l'application.

» L'ammoniaque (alcali), le nitrate d'argent (pierre infernale), n'ont point une action suffisamment désorganisatrice et ne doivent inspirer qu'une très-médiocre confiance.

» La cautérisation, nous ne saurions trop insister sur ce point, appliquée en temps utile, est le seul remède certain, infaillible, contre la morsure d'un chien enragé »

SECOURS AUX MILITAIRES BLESSÉS.

M. Ansart du Fiesnet propose à la Société de concourir au soulagement des militaires blessés, soit par une augmentation de la cotisation de ses membres, si le règlement le permet, soit par un prélèvement sur la cotisation ordinaire.

On fait remarquer que le taux de la cotisation est déterminé par le règlement et qu'il y aurait des inconvénients à en proposer l'augmentation, mais que peut-être la situation financière de la Société permettrait-elle un prélèvement sur les fonds libres en faveur des malheureux militaires blessés pour la défense de la patrie.

La Société décide que la proposition de M. Ansart du Fiesnet sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

A trois heures la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

CONCOURS CANTONAL DE GUINES.

A dix heures les commissions s'étant réunies sous la tente de feuillage que l'administration avait fait élever au milieu du

champ de concours, ont procédé immédiatement à leurs opérations.

L'espèce chevaline était nombreuse et parfaitement représentée.

Les étalons étaient de bons modèles, forts, vigoureux, bien membrés ; nous ne saurions trop recommander aux étalonneurs de se montrer de plus en plus difficiles sur la race, et de ne consacrer à la reproduction que ceux qui se rapprochent le plus de notre ancienne espèce boulonnaise. S'ils perdent comme taille, ils gagnent comme conformation, comme résistance et comme force.

Les juments par attelages de trois, les suitées, et celles sans poulain, ne laissaient rien à désirer. C'était un bel ensemble. Quoique véritables chevaux de trait, elles trottaient avec une vitesse et une légèreté que leur envieraient bien des carossiers. Avec des moules comme ceux-là, notre arrondissement restera encore longtemps au premier rang, et la vieille réputation du Boulonnais se maintiendra.

Les taureaux, vaches, génisses étaient également bons ; si le nombre était moindre que les années précédentes, on ne peut l'attribuer qu'à l'excessive sécheresse, les cultivateurs n'ayant voulu amener que des bêtes en bon état.

L'espèce flamande a presque complètement remplacé, dans les deux cantons de Guines et de Calais, la boulonnaise primitive, qui du reste n'était elle-même qu'une branche de la flamande. Cette substitution s'est faite sans qu'on s'en aperçut, sans qu'on le voulût, par la force des choses. La culture plus intensive, des herbages meilleurs, des nourritures plus abondantes, ont amené tout naturellement une race plus corpulente toute aussi facile à engraisser, mais présentant plus d'ampleur, plus de quartiers pour la boucherie.

L'introduction du sang Durham n'est pas non plus étrangère à cette substitution. Ces animaux ont demandé des femelles de plus de taille, de plus de membres que la boulonnaise ancienne, et nous pensons que nos éleveurs n'ont pas à se repentir de cet état de choses.

L'espèce ovine était faiblement représentée.

Comme béliers, non que les moutons fussent mauvais, c'était l'ancienne race artésienne avec ses gros os et sa grosse laine, et nous avons déjà signalé le peu de précocité et le grand appétit de cette race, défauts que leur alliance avec les Dishley et les South Down ont fait disparaître en créant une sous-race appropriée à notre pays et d'une valeur plus grande, tout en mangeant moins. Je ne crois pas cette tentative en arrière heureuse, et ce n'est pas la voie où il faudrait engager le cultivateur.

Les troupes de brebis étaient préférables ; toutes étaient le produit de croisements plus ou moins avancés.

L'espèce porcine laissait beaucoup à désirer ; malgré les efforts de quelques éleveurs, M. de Filey, entre autres, cette production nous paraît en arrière dans le Calaisis, si avancé pour tout le reste.— Nous croyons que l'attention des fermiers devrait se porter vers cette branche si intéressante, et si rémunératrice. On nous a bien dit que la grande chaleur avait retenu chez eux les concurrents. Le fait est probable ; mais nous n'engageons pas moins les cultivateurs à ce genre d'élevage et d'engraissement qui est actuellement un des plus lucratifs, et un des plus importants pour l'alimentation publique, surtout dans nos campagnes.

Là encore le croisement anglais, avec la race précoce, est indiqué et a partout réussi.

Les prix ont été distribués dans l'ordre suivant :

Espèce Chevaline.

Étalons.

Première prime, M. Roussez, de St-Pierre.
Deuxième prime, M. Robbe, de Hâmes-Boucres.

Juments par attelages.

Rappel de premier prix au concours d'arrondissement, M. de Foucault, à Hâmes-Boucres.
Première prime, M. Duchâteau, de Guînes.
Deuxième prime, M. de Foucault.
Médaille de vermeil, M. G. de Guizelin, à Guînes.
Grande médaille d'argent, M. Boutillier, à Guînes.

Juments avec poulain.

Première prime, M. Robbe, de Hâmes-Boucres.
Deuxième prime, M. de Foucault, de Hâmes-Boucres.
Médailles : MM. de Guizelin et Lefebvre (François).
Mention honorable, M. Lefebvre (François), pour une pouliche de 16 mois.

Espèce Bovine.

Taureaux de 2 et 4 dents.

Première prime, M. Roussez, de Saint-Pierre.
Deuxième prime, M. Jonas Parenty, de Guînes.

Taureaux ayant les dents de veau.

Première prime, M. Declémy, de Peuplingues.
Deuxième prime, M. Jonas Parenty, de Guînes.

Vaches par bandes de quatre.

Prix unique, M. Roussez, de Saint-Pierre.

Vaches pleines ou en lait.

Première prime, M. Roussez, de Saint-Pierre.
Deuxième prime, M. de Foucault.

Troisième prime, M. Bigourd, Adolphe.
Quatrième prime, M. Parenty-Rébier.
Cinquième prime, M. Declémy-Boulanger.
Sixième prime, M. Delcloy, de Guînes.

Génisses pleines.

Première prime, M. de Foucault.
Deuxième prime, M. Declémy-Boulanger.
Troisième prime, M. Roussez, de Saint-Pierre.

Espèce Ovine.

Béliers de deux et quatre dents.

Prix unique, M. Bonvoisin jeune, de Campagne.

Brebis par lots de quinze.

Première prime, M. Bonvoisin jeune, de Campagne.
Deuxième prime, M. Boutroy-Voyér, de Saint-Tricat.
Troisième prime, M. de Foucault, Amédée.
Quatrième prime, M. Parenty-Bernet.

Espèce Porcine.

Truies.

Première prime, M. Duchateau-Bouteiller, de Guînes.
Deuxième prime, M. Raut-Dagbert, de Guînes.
Troisième prime, M. de Foucault, de Hâmes-Boucres.

La distribution des primes a eu lieu à l'hôtel-de-ville, après un discours où le Président, après avoir remercié le canton et la ville de Guînes de l'accueil bienveillant qu'ils continuent, a rendu compte du concours, et constaté les améliorations agricoles de tous genres qui signalent les deux cantons de Guînes et de Calais. Un banquet, donné par le Conseil municipal, a réuni les autorités de la ville, les membres du Bureau de la Société d'Agriculture de l'arrondissement, les membres des commissions et les lauréats. Des toasts ont été portés par le maire; aux autorités, par le président; à la ville de Guînes, à l'agriculture, au président et aux lauréats, par les Commissions.

Cette bonne fête agricole s'est terminée par un feu d'artifices, et chacun s'est donné rendez-vous au prochain concours.

DUFOUR.

Quelques conseils pour parer à la rareté des foins.

Les foins ont complètement manqué cette année; il est à espérer que les regains seront moins mauvais qu'on ne le craignait; il est cependant prudent de s'arranger de façon à ne toucher aux provisions d'hiver que le plus tard possible.

Après les blés, il serait donc convenable de semer, soit des sarrasins, soit de la moutarde blanche pour donner vert,

et surtout des navets qui après les pluies que nous venons d'avoir doivent forcer et réussir. Nous conseillerons les navets ordinaires à collet vert ou coupe, qui seront une précieuse nourriture.

L'hiver, la paille hachée, humectée avec de l'eau salée pour les chevaux, mélangée avec les betteraves coupées, pour les chevaux, mélangée avec les betteraves coupées ou des warrats pour les vaches, et légèrement fermentée, est un remplaçant du foin qui peut être très-utile.

Il faut aussi penser à se procurer la plus grande quantité possible de fourrages verts pour le commencement du printemps ; car alors il existera une pénurie dont on n'a peut-être encore eu d'exemple. Le trèfle incarnat, le seigle, l'hivernache, remplissent parfaitement ce but. C'est le moment de s'occuper de la semaille de ces fourrages. On ne saurait trop insister près des cultivateurs pour qu'ils donnent cette destination à toutes les terres qui en sont susceptibles notamment une grande partie de celles qui doivent être jâcherées l'année prochaine.

DUFOUR.

Boulogne.—Imprimerie CAMILLE LE ROY, 51. Grande Rue.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

NOTA.—Ce Bulletin et les trois suivants seront, quant à la pagination, une suite aux 12 numéros de 1869 et aux 8 numéros de 1870, publiés avant la guerre. Les 24 numéros formeront ainsi le 7e volume de la collection du Bulletin de la Société.

CONVOCATION A LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1871

ORDRE DU JOUR :

1° Examen et lecture de la correspondance ;

2° Organisation du Concours et de l'Exposition pour le mois de novembre prochain ;

3° Nomination des commissions ;

4° Communications et objets divers.

Prière instante est faite à MM. les sociétaires d'assister à cette réunion, dont ils peuvent apprécier l'importance. En présence des obligations immédiates que la Société doit remplir, prière aussi leur est faite de verser le plus tôt possible les cotisations de 1870-1871.

Le Président de la Société,

DUFOUR.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 AOUT 1871.

Sont présents au Bureau :

MM. DUFOUR, président ;
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire ;
Dr OVION, trésorier ;
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint.
LEFEBVRE-SENÉCA, membre du bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

M. le Président expose que les malheureux événements qui ont si douloureusement affligé la France depuis un an, ont tellement préoccupé tous les esprits et fait naître de si grandes inquiétudes, que bien des œuvres de la plus haute utilité en ont été entravées. La Société d'agriculture devait d'autant plus suspendre ses travaux qu'elle se trouvait dans une très-sérieuse incertitude sur la réalisation des ressources indispensables à son fonctionnement. Elle a donc dû pour l'année 1870 restreindre ses opérations à deux concours de bestiaux, l'un pour tout l'arrondissement et l'autre pour les cantons de Calais et de Guînes. Elle a aussi laissé ouvert le concours pour la destruction des animaux nuisibles, pour lequel elle avait une subvention spéciale du département.

Aujourd'hui la situation financière de la Société permet de reprendre le cours de ses publications, interrompu depuis le mois d'août dernier. Elle lui permettra ainsi de faire prochainement la remise des prix décernés en 1870, et d'ouvrir un concours de bestiaux, quoique nous soyons encore dans l'incertitude sur le montant des allocations qui seront faites par l'Etat et par le Département. La Société aura à prendre une décision à cet égard quand elle aura entendu l'exposé de la situation financière qui lui sera fait dans cette séance par M. le Trésorier.

M. le Président donne ensuite connaissance de la correspondance dans l'ordre suivant :

COURSES AU TROT.

M. le Maire de Boulogne écrit, comme président de la Société des courses, pour demander la continuation par la Société d'agriculture de l'allocation qu'elle a faite les années précédentes d'une somme de 200 fr. pour l'ouverture, sur l'hippodrome de Boulogne, en même temps que les courses générales, d'une course spéciale au trot pour les chevaux de race Boulonnaise pure.

La Société apprécie les avantages des exercices au trot, car c'est ainsi que le cheval fait connaître d'une manière certaine ses aptitudes aux divers services auxquels il peut être destiné, et que c'est un moyen de plus de faire connaître l'excellence et d'augmenter la renommée si justement méritée de la race Boulonnaise, mais elle regrette de ne pouvoir cette année faire aucune allocation de fonds pour les courses, attendu que les événements extraordinaires lui ont fait une situation qui ne lui permettra d'autres dépenses que celles d'un concours de bestiaux et d'une exposition agricole.

SUBVENTION DE LA VILLE DE BOULOGNE.

M. le Maire de la ville de Boulogne écrit le 27 avril dernier pour faire connaître qu'en raison des circonstances graves où nous nous trouvons, et des charges actuelles ou éventuelles qui pésent ou pèseront cette année sur la ville de Boulogne, le conseil municipal a restreint, autant que possible, les dépenses non obligatoires ordinairement inscrites au budget communal, et, qu'en conséquence il a décidé que la subvention de 1,000 fr. allouée à la Société ne serait point portée au budget de 1871. M le Maire espère que dans des temps meilleurs il sera possible à la ville de continuer à la Société d'agriculture la subvention qu'elle lui alloue chaque année.

La Société comprend parfaitement quelles sont les difficultés financières éprouvées par toutes les administrations, et quelles doivent être les appréhensions de ces administrations, surtout au mois d'avril, époque de la décision du conseil municipal. Néanmoins elle espère que la ville de Boulogne ne lui retirera pas au moment où elle lui est le plus nécessaire une allocation qui, relativemeut aux ressources de la ville, n'est pas d'une grande importance, elle l'espère d'autant plus que cette allocation sera affectée aux frais d'un concours de bestiaux et d'une exposition qui auront lieu à Boulogne, pour tout l'arrondissement, et que ces grandes réunions agricoles, évidemment très-avantageuses à plusieurs points de vue pour les villes où elles ont lieu, engagent toujours ces villes à intervenir d'une manière puissante pour obtenir la préférence ; c'est ainsi que les petites villes de Desvres, Guînes et Marquise surtout ont alloué des sommes de 1,000, 2,000 et jusqu'à 4,000 fr. pour les concours agricoles de deux cantons, et que ces années dernières la ville de Calais a offert une somme de 5,000 fr, pour un concours pareil.

La Société d'agriculture prie l'administration municipale de la ville de Boulogne de vouloir bien ne pas perdre de

vue que les populations urbaines sont intéressées de la manière la plus directe au progrès de l'agriculture, puisque si l'agriculture produit davantage et de meilleure qualité, le consommateur en retire évidemment nn avantage, et que pour que le progrès s'accomplisse il est nécessaire qu'il soit puissamment stimulé, non seulement par des conseils et des exemples, mais aussi par des distinctions honorifiques et surtout par des primes en argent.

La Société d'agriculture prie donc le conseil municipal de Boulogne de vouloir bien revenir sur sa décision du mois d'avril dernier en lui assurant pour 1871 la subvention de 1,000 fr. que la ville lui alloue annuellement.

SITUATION FINANCIÈRE.

M. le Président donne la parole à M. le Trésorier pour l'exposé de la situation financière de la Société, ce qui a lieu ainsi qu'il suit :

L'encaisse actuel est de 3,208 f. 33 c.

Il provient des recettes suivantes appartenant à l'exercice 1870 :

1° Subvention de l'État pour primes diverses ...	700	»
2° Id. du département pour l'amélioration des espèces bovine et ovine.....	1,308	33
3° Subvention du département pour la destruction des animaux nuisibles	800	»
4° Subvention de la ville de Guînes pour le concours cantonal	1,400	»
	4,208	33

Il reste à recouvrer de l'exercice 1870 :

Cotisations de 600 sociétaires, à 6 fr.	3,600 f.	4,375	»
Dons particuliers	775		
Total de la recette.....		8,583	33

Les sommes à payer pour les dépenses de l'exercice 1870 sont les suivantes :

Primes pour le concours d'arrondissement	3,165 f.	5,579	»
Primes pour le concours cantonal ...	1,605		
Primes pour la destruction des animaux nuisibles.....	809		
Droits de poste.....		160	»
Traitement d'employés		430	»
Frais d'impression.....		669	»
Total de la dépense à faire.....		6,838	»
Excédant de recette		854	33

La Société remercie M. le docteur Ooion, trésorier, des détails qu'il veut bien donner sur la situation financière de la Société, et prenant pour elle établi l'état des recettes présumées pour l'exercice 1871 ainsi qu'il suit :

1° Les cotisations de 600 sociétaires à 6 fr. formaient une recette de 3,600 fr. ; mais, attendu qu'il y a eu une interruption dans les séances de la Société et dans la publication du Bulletin, la Société décide que les sociétaires, tout étant invités à vouloir bien acquitter leurs cotisations pour les deux années 1870 et 1871, auront néanmoins la faculté de ne payer que la cotisation d'une seule de ces années, dont le montant a été porté en l'état des recettes de 1870.

2° Le Ministère de l'agriculture alloue annuellement une subvention de 700 fr. pour primes diverses. La Société demande l'élévation de cette subvention à 1,000 fr. En portant en recette une somme de 700 fr., on a tout lieu d'espérer que cette prévision sera dépassée à..... 700 »

3° Le Ministère de l'Instruction publique alloue jusqu'à présent, à des intervalles de deux années, une subvention de 300 fr. La Société, s'appuyant sur la considération qu'elle correspond avec 120 sociétés savantes, qu'elle a une publication mensuelle adressée à ces sociétés, à tous ses membres, dans laquelle elle fait connaître les découvertes et les procédés nouveaux, ainsi que les actes de l'administration concernant l'agriculture, et s'appuyant aussi sur ce qu'elle décerne des primes aux instituteurs pour l'enseignement agricole, espère d'obtenir, pour 1871, cette subvention qui ne lui a pas été accordée depuis 1869 ; ci..... 300 »

3° Le département alloue annuellement une subvention de 1,000 fr. sans destination spéciale. Il y a lieu de penser que cette subvention sera aussi accordée en 1871 ; ci..... 1,000 »

4° Le Département alloue aussi chaque année une subvention de 1,308 f. 33 c. destinée à encourager le perfectionnement des espèces bovine et ovine. Il y a aussi lieu d'espérer que cette somme sera accordée en 1871..... 1,308 33

5° La ville de Boulogne, préoccupée au commencement de l'année des embarras financiers dans lesquels les circonstances avaient plongées toutes les administrations, avait décidé que la subvention de 1,000 f. qu'elle accorde habituellemen ne pourrait être continuée pour 1871. Mais il y a tout lieu d'espérer qu'aujourd'hui le conseil municipal pourra prendre en considération la réclamation de la Société et accorder la subvention ordinaire..... 1,000 »

6° La Société demande en outre à M. le Ministre de l'agriculture deux subventions de 1,000 f., dont l'une pour encourager le drainage et l'autre pour encourager l'usage des machines agricoles. Mais tout en espérant le succès de sa demande, elle ne peut néanmoins faire entrer ces sommes dans ses prévisions de recette.

Total de la recette présumée pour 1871 ...	4,308 33
Auquel ajoutant la somme qui restera disponible de l'exercice 1870.....	854 33
On arrive à une présomption d'encaisse à la fin de l'année, de	5,162 66

CONCOURS EN 1871.

Plusieurs membres font remarquer que selon les probabilités résultant de l'état de la situation financière, la Société sera en position d'ouvrir à l'automne et un concours de bestiaux pour tout l'arrondissement et une exposition agricole au mois de novembre, comme elle le fait habituellement, en même temps que la séance publique dans laquelle elle fait la remise des prix.

La Société partage cet espoir et elle décide que dans sa prochaine séance elle prendra une résolution à cet égard.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Après avoir entendu les observations de plusieurs de ses membres, la Société décide, ainsi qu'il est énoncé dans l'exposé de la situation, que la cotisation annuelle sera facultative pour deux années; mais exigible, pour l'année 1870 seulement, de tous les membres titulaires. Elle décide aussi que les quittances seront préparées et adressées à MM. les instituteurs, avec invitation de vouloir bien encore lui rendre le service de faire parvenir, à M. le Trésorier, le montant des cotisations payées par les sociétaires habitant leurs communes respectives.

Bien qu'elle accorde la faculté de ne payer qu'une année de cotisation, la Société espère que la plupart de ses membres se feront un honneur d'acquitter les deux années échues, 1870 et 1871, ce qui améliorera sa situation financière et la mettra en position de décerner des récompenses plus nombreuses, plus importantes et, par conséquent, de rendre de plus grands services à la cause du progrès agricole.

SITUATION ET TRAVAUX ET VŒUX DE LA SOCIÉTÉ.

M. le Président expose que chaque année M. le Préfet et M. le Sous-Préfet demandent à la Société un exposé de sa

situation, de ses travaux et de ses vœux, pour être soumis au Conseil général et au Conseil d'arrondissement dans leurs sessions ordinaires, et il invite la Société à s'occuper de cette affaire.

La Société après examen des cahiers des années précédentes et après avoir entendu plusieurs de ses membres arrête les bases du travail et elle charge M. A. Moreau de Vernicourt, secrétaire, de sa rédaction.

Elle décide que l'exposé dont s'agit sera inséré au *Bulletin* et adressé à M. le Préfet, à M. le Sous-Préfet et à MM. les Conseillers généraux et Conseillers d'arrondissement.

REVUE AGRICOLE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX FERMIERS

L'art. 11 de la loi sur les baux, promulguée le 25 août dernier, soumet à un impôt annuel de 20 centimes par 100 fr. toutes les locations d'immeubles, maisons, fermes, métairies, vignes, prairies, etc., qu'elles aient lieu par procès verbal ou écrit.

Tout preneur, fermier ou locataire est tenu de déclarer son marché à l'administration de l'enregistrement dans les trois mois du jour d'entrée en jouissance. A défaut de cette déclaration, le propriétaire ou bailleur est tenu de faire la déclaration dans les 30 jours qui suivent les trois mois.

Si le bail n'est pas écrit, le locataire est tenu de présenter à l'administration une déclaration détaillée et estimative des lieux louées. Il paiera l'annuité de 20 centimes par 100 fr. dans les vingt jours suivants.

Si le bail est écrit, le locataire ne sera tenu de payer immédiatement que trois annuités, et les périodes triennales suivantes, auparavant il fallait payer toutes les annuités du bail, quelle qu'en fût la durée.

Voilà pour ce qui concerce les baux à venir.

Pour les beaux déjà faits et en cours, l'art. 17 oblige les preneurs et à leur défaut, les bailleurs à les déclarer dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la loi, c'est-à-dire au *plus tard, le* 25 *novembre*. Le droit ne sera perçu que sur le temps qui restera à courir à dater de cette époque ; tout le passé ne compte pas.

Cette prescription concerne les baux verbaux aussi bien que les baux écrits de 100 fr. et au-dessus.

Les locations au-dessous de 100 fr. seront exemptes de la taxe.

BLÉS DE SEMENCE.

La difficulté de se procurer de bons blés de semence est tsujours la plus grave des préoccupations du monde agricole.

On recommande avec raison de n'employer qu'avec la plus grande réserve les blés de 1871, qui n'ont donné que des grains maigres, chétifs produits par des épis minces et courts. Le bon blé de semence est gros, trapu et à peau lisse, provenant toujours d'épis longs et volumineux ; ce sont surtout les épillets du milieu de ces gros épis qui produisent les graines de semence d'élite.

Ainsi que l'ont fait en petit beaucoup d'instituteurs dans ces dernières années, les cultivateurs devraient prendre l'habitude de cultiver, dans un coin de champ, des blés d'élite pour en tirer la plus grande partie de leur semence annuelle. Ces blés recevraient les engrais et les soins nécessaires pour les élever au *maximun* de belle qualité. De cette manière, on ne serait jamais dans l'embarras pour obtenir des semences de premier choix.

Un blé particulièrement recommandé est le *blé bleu* au blé de *Noë*, qui peut être semé depuis septembre jusqu'en avril. Ne versant jamais, on peut lui fournir l'engrais utilement assimilable à la plus grande récolte qu'on peut obtenir : son dépiquage est facile ; son rendement en farine panifiable est égal au supérieur au rendement des meilleurs blés connus, et il mûrit quinze jours à un mois avant les autres blés à la même époque. S il est semé en septembre, il laisse la terre libre dès le mois de juin, ce qui permet de faire une seconde récolte.

On peut se procurer ce blé en s'adressant aux maisons de commerce, ou même à des cultivateurs, notamment à M. U. Delagarde, cultivateur à Usseau, près Chatellerault (Vienne), qui s'offre d'envoyer des échantillons sur la demande de ses confrères.

SULFATAGE. — CHAULAGE.

Nous ne saurions trop recommander le chaulage des blés de semence, et surtout le sulfatage au moyen du sulfate de cuivre, afin de les préserver des animaux qui en font leur pâture.

On fait dissoudre du sulfate de cuivre (vitriol bleu) dans de l'eau, on y ajoute du sel, du purin et au besoin du guano ou de la poudrette qu'on délaye dans cette dissolution.

Lorsque le grain est enrobé, on laisse sécher, afin que la matière enrobante y adhère solidement. Semé au semoir, le

grain perd moins de ce cette matière que semé à la volée, parce que le semeur est obligé d'étreindre chaque poignée pour la semer en éventail.

AVORTEMENT CONTAGIEUX DES VACHES.

M. Henri Bouley a fait part à l'académie d'une découverte supposée de M. Zundel, vétérinaire à Mulhouse.

Cet habile et studieux praticien avait observé depuis longtemps des cas d'avortissement, contagieux des vaches. Une vache avortait dans une étable, et cet exemple était suivi peu à peu par toutes les autres bêtes voisines. Mais on ignorait la cause de cette étrange transmission morbide. M. Zundel a reconnu que l'avortement est déterminé ici par des êtres microscopiques, entre autres par des *bactéries* qui infectent l'utérus des vaches et y tuent le fœtus. Lorsque ce dernier est expulsé, il est plein de bactéries qui, se portant sur d'autres vaches, y provoquent un nouvel avortement. L'auteur propose de remédier à cette maladie en faisant aux vaches pleines des injections, soit d'acide phénique, soit de permanganate de potasse, et en maintenant les étables dans un grand état de propreté.

VENTE D'ANIMAUX REPRODUCTEURS

Nous croyons devoir porter à la connaissance de MM. les cultivateurs intéressés, que la vente du troupeau South-down de la ferme de Vincennes, appartenant à l'ancienne liste civile, et comprenant 44 béliers et agneaux mâles, 157 brebis pleines et 34 agnelles, aura lieu à la ferme de Fouilleuse, près St-Cloud, aux enchères publiques, le 13 novembre prochain, à 1 heure.

AVIS A MM. LES INSTITUTEURS.

—

Société protectrice des animaux.

—

Cette société décernera en 1872, comme les années précédentes, des médailles et des primes en argent aux instituteurs qui ont enseigné, avec le plus de succès, les idées de compassion et de bienveillance envers les animaux, en faisant connaître leur utilité, les soins qu'ils réclament lorsqu'ils rendent des services, les moyens les moins cruels de les détruire lorsqu'ils sont nuisibles.

Les pièces à produire par les candidats aux récompenses

sont : 1° unexposé des faits indiquant dans l'ordre suivant: les noms, prénoms, âge, années de service du candidat. le nombre d'élèves et. avec leur date, les récompenses déjà obtenues de la Société; 2° un certificat portant deux signatures: celle du maire et celle de l'inspecteur de l'enseignement primaire ou du délégué cantonal. Les pièces devront parvenir *franco*, avant le 1er février 1872, au siége de la société, rue de Lille, 19, à Paris.

Les personnes ayant obtenu des récompenses de la Soéiété ne seront admises à se représenter au concours, pour des faits de la même nature que ceux déjà récompensés, qu'après un délai de trois années.

DES POIRES A CUIRE.

La véritable *poire à cuire* doit constituer un aliment sain, agréable et d'un prix peu élevé. Voici comment elle peut remplir toutes ces conditions.

L'arbre d'abord doit être rustique et d'une facilité à toute épreuve. Son fruit de facile conservation et de longue garde ; la chair fine, serrée, mais cassante, un peu sèche, riche en sucre et en parfum des plus prononcés ; quelque soit son volume, il ne faut pas que sa peau soit trop épaisse ni les pépins trop gros.

Parmi les fruits réunissant ces conditions, on peut citer : le *bon chrétien d'hiver*, le *messire Jean*, le *Martin sec*, le *Rousselet d'hiver*, le *Colmar des invalides*, la *poire de curé*, la *cassante de Mars* En variétés plus précoces, il faut ajouter la *chair à dame*, l'*Ah ! mon Dieu*, le *Rousselet de Rheims* et la plupart des *blanquets*.

MARCHÉS.

1° CÉRÉALES ET GRAINES GRASSES.

Boulogne, 14 octobre 1871. — Prix à l'hectolitre : de 26 à 28 fr.

Cambrai, 12 octobre 1871. — Blé de consommation : 31 à 31 f. 50 ; — de semence : 36 à 38 f. ; — seigle : 13 à 15 f. ; — colza : 25 à 31 f. ; — lin : 26 à 28 f.

Bapaume, 13 octobre 1871. — Blé 1re qualité : 28 à 30 f. ; 2e qual. : 26 à 27 f. 75 ; 3e, 21 à 21 f. 25 ;— seigle : 14 à 16 f. ; — orge : 12 à 20 f. ;— avoine : 6 à 8 f.

Arras, 14 octobre. — Blé roux : 24 à 29 f. ; — blé blanc : 28 à 30 50 ; seigle : 14 50 à 16 ; — avoine : 7 50 à 9 f. ; — colza : 23 à 29 f. ; — lin : 26 à 28 f. 75 ; — cameline : 24 à 27 f. 50.

Prix du blé sur quelques marchés, du 5 au 11 octobre :

Abbeville : 25 à 29 f. 50 l'hectolitre.— *Lille* : 28 59 à 30 f. —*Oisemont* (Somme) : 27 à 30 f.—*Péronne* : 26 75 à 29 f.75. — *Roye* : 27 50 à 28 75. — *St-Omer* : 26 à 29 f. — *Valenciennes* : 25 à 32 f. les 80 kil.—*Clermont* (Oise) : 37 à 39 f.50 les 100 kil.— *Lafère* : 38 à 40 f. les 100 kil. — *Montdidier* : 30 à 36 les 100 kil.— *Noyon* : 37 à 39 f. les 100 kil.— *Saint-Quentin* : 36 à 38 f.

2° BESTIAUX.

A *La Villette*, le 12 août, on a amené :

2,687 bœufs qui se sont vendus,	selon la qual.,	de	1 62	à 1 35
611 veaux,	—	—	1 38	1 05
1,806 vaches,	—	—	1 45	1 20
16,880 moutons,	—	—	1 75	1 40
3,116 porcs,	—	—	1 76	1 42

3° FOURRAGES. (Prix de 500 kil. dans Paris) 11 octobre.

	Barrière d'enfer.		La Chapelle.	
Foin	52	à 60	52	à 60
Luzerne	45	54	40	52
Regain de luzerne	40	50	38	50
Paille de blé	44	50	40	50
Paille de seigle	38	46	38	46
Paille d'avoine	20	28	20	2h

4° TAXE OFFICIEUSE DU PAIN A BOULOGNE.

Première qualité	1 15	pour 2 k. 500
Deuxième id.	1 25	pour 3 k. »

BIBLIOGRAPHIE.

M. Georges Ville et ses engrais chimiques, tel est le titre d'un volume in-12 qu'un cultivateur, M. Séverin-Leroy, vient de publier au prix d'un franc, chez M. Sagnier, éditeur, 7, carrefour de l'Odéon.

Depuis 4 ans, la doctrine mise en avant par M. G. Ville a donné lieu à des polémiques très-violentes, sans que l'on soit aujourd'hui beaucoup plus fixé sur la nature des engrais chimiques qu'on ne l'était à son origine. Pour éviter la reprise de ces polémiques, qui ne peuvent élucider la question, parce qu'on ne saurait y parvenir en la traitant avec l'absolutisme qu'on met de part et d'autre, M Leroy a réuni dans son ouvrage un grand nombre d'observations désintéressées et les soumet sans parti pris, ni pour, ni contre. On ne peut que le féliciter de rendre un véritable service aux cultivateurs, puisqu'il les met à même de juger en parfaite connaissance de cause.

Concours départemental d'Etalons en 1871.

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'arrêté ministériel du 10 février 1861 ;

Vu le budget départemental, exercice 1871 ;

Vu l'avis de M. l'Inspecteur général des Haras du 1er arrondissement ;

ARRÊTE :

Article 1er.—Le Concours départemental d'Etalons aura lieu, pour 1871, sur les Bruyères de St-Omer, le SAMEDI 28 OCTOBRE prochain.

Art. 2. – Les chevaux présentés devront parcourir au trot une distance de 2 kilomètres dans un maximum de temps de douze minutes. Le poids à porter sera de 75 kilogrammes avec la selle.

Toutefois, le jury restera libre de dispenser de cette course tout cheval qui aura déjà fait ses preuves dans des concours précédents.

Art. 3. — Les étalons devront appartenir à des propriétaires du département et seront divisés en trois catégories comprenant : l'une les chevaux de trait de quatre ans faits et au-dessus, l'autre les chevaux de trait de trois à quatre ans, et la troisième, les chevaux de trois ans et au-dessus ayant un certain degré de sang.

Aucun cheval appartenant à un des membres du Jury ne pourra concourir,

Art. 4 —La somme de 9,300 francs pour primes, portée au budget départemental, sera ainsi répartie :

1° Chevaux de trait de 4 ans faits et au-dessus.

1re prime.	900 fr.	\	
2e —	850 »	|	
3e —	800 »	|	
4e —	700 »	|	
5e —	550 »	}	5.450
6e —	500 »	|	
7e —	450 »	|	
8e —	400 »	|	
9e —	300 »	/	

2° Chevaux de trait de 3 à 4 ans.

1re prime.	600 fr.		
2e —	500 »		
3e —	450 »		2.550
4e —	400 »		
5e —	350 »		
6e —	250 »		

3° Chevaux de 3 ans et au-dessus ayant un certain degré de sang.

1re prime.	800 fr.		
2e —	500 »		1.300
TOTAL ÉGAL			9.300.

Art. 5.—Nul ne pourra obtenir plus de trois fois une des trois premières primes réservées aux étalons de quatre ans et au-dessus ; tout cheval ayant obtenu deux fois cette première prime, sera également hors de concours et les étalons ainsi exclus par leur mérite, ne pourront plus concourir que pour des mentions honorables.

Art. 6. — Pour obtenir une des trois premières primes d'encouragement destinées aux étalons de quatre ans et au-dessus, le propriétaire de l'étalon devra s'engager à le garder et à le consacrer à la monte pendant deux ans. Si l'étalon a été primé l'année précédente, le propriétaire devra justifier du service que ce cheval aura fait à la dernière monte.

Art. 7.— Tout cheval qui, conformément à l'article 5, ne pourra plus concourir, devra cependant être conservé et consacré à la monte aussi longtemps qu'il sera approuvé par l'Administration des Haras, à moins d'une autorisation spéciale du Préfet.

Art. 8.—L'accomplissement des conditions prescrites par les articles précédents, sera justifié par la production d'un certificat du Maire, délivré sur l'attestation de deux notables habitants et visé par le Sous-Préfet de l'arrondissement.

Le certificat de propriété, contenant le nom du propriétaire et le signalement du cheval, sera accompagné de l'état des saillies de la monte de 1870 et de l'état des productions de la monte de 1869 si l'étalon est approuvé, ou s'il a été primé au concours de 1868. On joindra à ces pièces l'engagement de service prescrit par l'article 6.

Si l'étalon paraît au concours pour la première fois, l'en-

gagement de service suffira à l'appui du certificat de propriété.

Toutes ces pièces seront dûment légalisées.

Art. 9. — Les propriétaires des étalons de trois ans qui auront été primés, devront les conserver au moins un an. Ils fourniront à ce sujet un engagement écrit.

Art. 10.—Les pièces justificatives indiquées par les articles 8 et 9 devront être envoyées, *avant le 20 octobre*, à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, pour être vérifiées et enregistrées.

Art. 11. — A mérite égal entre deux étalons, la prime d'encouragement sera décernée de préférence à l'étalon de trait de race boulonnaise ou à l'étalon qui aurait fait le plus grand nombre de saillies.

Art. 12.—S'il ne se trouvait pas un cheval assez distingué pour obtenir la première prime d'encouragement des étalons de quatre ans et au-dessus, cette prime serait réservée pour l'année suivante.

Le Jury du concours ne pourra modifier le nombre, la destination ou le montant des primes.

Art. 13.—Les étalons amenés au concours devront être conduits par des domestiques.

Art. 14.— Les primes seront décernées par le Préfet ou son délégué, d'après l'avis d'un Jury dont les membres seront nommés par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Art. 15.—Le Jury, présidé par l'Inspecteur général des Haras de la circonscription, se composera de huit membres qui se diviseront en deux sections égales : l'une pour les étalons de quatre ans et au-dessus, l'autre pour les étalons de deuxième et troisième catégories.

Art. 16.— Dans le cas où l'un des membres titulaires ou suppléants du Jury ne pourrait pas se rendre au concours, le Préfet ou son délégué pourvoira à son remplacement par un propriétaire-cultivateur ou un officier de cavalerie réunissant les connaissances nécessaires.

Art. 17.— Le concours s'ouvrira à onze heures précises du matin, au jour ci-dessus indiqué.

Art. 18.— Deux vétérinaires, désignés par le Sous-Préfet de Saint-Omer, assisteront au concours pour vérifier les étalons de chaque catégorie et en former un registre particulier.

Une heure au moins avant l'ouverture du concours, les vétérinaires se rendront sur les lieux, prendront le signa-

lement de chaque cheval, lui donneront un numéro d'ordre qui sera attaché à la bride. Le cheval sera ensuite placé à l'endroit qui lui sera assigné et y restera jusqu'à ce qu'il soit appelé. Les chevaux qui, par la faute de leurs propriétaires n'auraient pas été inscrits à onze heures pourront être éliminés.

Art. 19. — Dès que le concours aura été ouvert, le Jury restera complètement isolé. Aucun des membres ne devra demander le nom du propriétaire du cheval. Chaque étalon sera appelé par son numéro d'ordre.

Les membres du Jury auront un état divisé en quatre colonnes portant les quatre classes : *Très-bon*, *bon*, *passable*, *mauvais*.

Le cheval présenté sera marqué par le signe X dans la catégorie que chaque membre croira devoir lui assigner.

Après que tous les chevaux auront été visités, le Président fera le relevé de ceux qui auront été portés par la majorité dans la 4e classe. Ils seront successivement rappelés, passeront de nouveau devant le Jury et les numéros leur seront retirés, à moins qu'il ne soit reconnu que pour quelques-uns l'on a été trop sévère et qu'ils doivent dès lors monter d'une classe.

La quatrième classe étant épuisée, le Jury opèrera de même pour les autres, procédant toujours par élimination, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à ne conserver qu'un nombre de chevaux à peu près égal au nombre de primes à décerner.

Les chevaux conservés seront mis en parallèle les uns avec les autres. Chaque membre de la Commission fera son classement Le Président relèvera ensuite les voix pour la première prime et ainsi de suite pour les autres.

Le vétérinaire sera appelé : il donnera le nom et la demeure du propriétaire et le résultat du concours sera proclamé.

Si, dans le cours de l'opération, le Jury pense devoir en référer au vétérinaire pour un cas de sa compétence, le Président le fera mander et lui indiquera la partie à examiner. Après son examen, le vétérinaire fera son rapport au Jury et se retirera.

Le Président veillera à ce qu'il ne s'établisse pas entre les membres de la Commission de discussions particulières sur les chevaux présentés.

Art. 20.— MM. les membres du Jury indiqueront, dans le procès-verbal de leurs opérations, les qualités particulières ou les défauts qu'ils auraient remarqués dans les chevaux présentés, ainsi que les qualités à rechercher et les défauts à éviter dans les étalons convenables au pays.

Art. 21.— M. le Sous-Préfet de Saint-Omer transmettra à la Préfecture, en original et en copie, le procès-verbal du Jury, accompagné de l'état signalétique, en double expédition, de tous les chevaux qui ont paru au concours.

Art. 22.—Le montant des primes sera payé quinze jours après la réception du procès-verbal à la Préfecture.

Toutefois, les trois premières primes des étalons de quatre ans et au-dessus seront payées en deux fois, savoir : pour la première, à concurrence de 500 fr., et pour les deux autres, par moitié, dans la quinzaine de la réception du procès-verbal à la Préfecture ; le surplus après la monte de 1871, sur le vu du certificat de monte et la représentation de l'étalon.

Art. 23 —Immédiatement après le concours, M. l'Inspecteur général des Haras du 1er arrondissement passera l'inspection des étalons approuvés et autorisés, ainsi que l'inspection de ceux pour lesquels on réclamera la même faveur pour la monte de 1872.

Art. 24. — Le présent arrêté sera affiché dans toutes les communes du département et adressé à MM. les membres du Jury.

Arras, le 23 août 1871.

Le Préfet,

Cte DE RAMBUTEAU.

VU ET APPROUVÉ

Paris, le 30 août 1871.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Signé : Victor LEFRANC.

HALLE DE PARIS.

Prix moyen des farines au 14 octobre,

52 f. 86 les 100 kilos et 83 f. »» les 157 kilos.

Boulogne.—Imprimerie Gamille Le Roy, 51, Grande Rue.

SOMMAIRE

Convocation à la séance du 21 octobre 1871..... 395
Compte-rendu de la séance du 12 août 1871..... 396
Ouverture de la séance..... 396
Courses au trot..... 396
Subvention de la ville de Boulogne..... 397
Situation financière..... 398
Concours en 1871..... 400
Recouvrement des cotisations..... 400
Situation et travaux et vœux de la Société..... 400
Revue agricole 401
Marchés 404
Bibliographie..... 405
Concours départemental d'étalons 406

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

N° 10. — Octobre 1871.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

CONVOCATION POUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 1871

MM. les membres de la Société d'agriculture sont convoqués à la séance publique qui se tiendra le samedi 25 novembre 1871, à une heure, dans l'une des salles de l'Orphelinat de garçons, rue Désille.

Tous les cultivateurs et tous les amis de l'agriculture qui ne font encore partie de la Société sont aussi priés de vouloir bien honorer de leur présence cette solennité où se trouveront réunis des échantillons de tous les produits agricoles et dans laquelle aura lieu la remise de tous les prix décernés en 1870 et en 1871.

Le programme de la séance est inséré au Bulletin avec le programme de l'exposition agricole.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1871.

Sont présents au Bureau :

MM. DUFOUR, président;
CHAUVEAU, vice-président;
A. MOREAU DE VERNICOURT, secrétaire;
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste adjoint.

M. le Président donne connaissance, dans l'ordre suivant, de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

SUBVENTION DÉPARTEMENTALE.

Une lettre de M. le Préfet fait connaître qu'ainsi que cela a lieu chaque année, il est alloué à la Société, sur les fonds départementaux, une somme de 1000 fr. applicable aux dépenses quelconques, sans indication spéciale.

La Société remercie M. le Préfet de ce qu'il a bien voulu lui accorder ce secours qui lui est d'une bien grande utilité dans les circonstances actuelles.

La Société prie M. le Préfet et le Conseil général de vouloir bien lui allouer la subvention départementale habituelle destinée à encourager le perfectionnement des espèces bovine et ovine. Cette allocation est depuis plusieurs années de la somme de 1308 fr. 33 c., formant le sixième de celle de 7850 fr. inscrite au budget départemental et répartie par parties égales entre les six arrondissements. La Société prie M. Dufour, son président, de faire près du Conseil général où il va siéger, ainsi que près de M. le Préfet, toutes démarches nécessaires pour obtenir l'ouverture d'un crédit au moins égal pour l'année 1871 et pour les suivantes.

SUBVENTION DE LA VILLE DE BOULOGNE.

M. le Président annonce que par suite de la délibération prise dans la dernière séance, il a fait des instances près de l'administration municipale de la ville de Boulogne pour obtenir la continuation de l'allocation annuelle de 1000 fr. que depuis longtemps elle veut bien faire à la Société, allocation qui, d'après une délibération du Conseil municipal du mois d'avril dernier, serait retirée pour l'année 1871. M. le Président ajoute que pour le moment aucune décision nouvelle n'est encore prise à cet égard.

La Société prend la liberté d'insister de nouveau près de l'administration municipale pour qu'elle veuille bien ne pas lui retirer une allocation peu importante relativement aux ressources de la ville et qui pour la Société est d'un très-grand secours, allocation existante depuis de nombreuses années et qui est parfaitement justifiée par les nombreux avantages que le progrès agricole procure non seulement aux populations rurales mais aussi aux populations urbaines qui par l'accroissement en quantité et en qualité que procure le progrès se trouvent approvisionnés d'une manière plus avantageuse de toutes les choses nécessaires à leur consommation.

MALADIE DE L'ESPÈCE BOVINE.

M. Brebion, cultivateur à Wirwignes, écrit pour faire connaître des moyens préservatifs et curatifs de la maladie

de poitrine qui, indépendamment du typhus, vint encore assez fréquemment attaquer l'espèce bovine.

Comme préservatifs, M. Brebion indique de mettre, pendant les grandes chaleurs, les vaches à l'étable dans la partie du jour où le soleil a la plus grande ardeur et d'avoir le même soin lors des pluies très-abondantes et surtout quand la température est froide. Il voit dans l'emploi de ce moyen une occasion d'augmenter les fumiers de la ferme, en même temps que l'avantage de soustraire les bêtes à l'action trop vive, soit de la chaleur, soit du froid.

Comme curatifs, M. Brebion indique l'emploi, au commencement de la toux, d'un purgatif composé de 250 grammes de sel d'Epsom qu'au besoin on réitère quelques jours après. Si la maladie continue, purgatif plus énergique composé de 60 grammes d'aloès et de 5 grammes de camphre, saignée abondante. Si la maladie arrive dans ses derniers degrès, ce que l'on remarque par un grand engorgement des glandes, par la rudesse du poil et la cessation de la production du lait, renouveler la saignée, pratiquer le seton au poitrail et donner en boisson et en lavement des décoctions composées de mauves et autres plantes calmantes et émolientes.

La Société remercie M. Brebion de la communication qu'il veut bien lui faire, et elle prie les cultivateurs et les hommes de l'art de vouloir bien se livrer à l'étude et à l'expérimentation des moyens avec lesquels M. Brebion annonce avoir réussi.

CONCOURS ET REMISE DES PRIX.

M. le Président rappelle que dans la dernière séance la Société a établi la situation financière de la Société, situation qui en comptant sur le recouvrement d'une somme de 4,375 fr. pour cotisations de sociétaires et dons particuliers, laisse après toutes dépenses payées un excédant de 854 fr.

A cette occasion, on fait remarquer que dans le compte-rendu inséré au dernier Bulletin, une erreur d'impression consistant en ce qu'on a inscrit le montant de la subvention de la ville de Guînes à 1400 fr. au lieu de 400 fr. le chiffre réel de l'allocation que cette ville a bien voulu faire à l'occasion du concours que la Société y a tenu en 1870. Il est résulté un forcement de 1000 fr. dans le total de la recette, mais comme on n'y a pas eu égard dans la soustraction, le résultat réel a été conservé à un excédant de 854 fr. 33 c.

M. le Président expose aussi qu'à la même séance la Société a dressé l'état des ressources présumées de la Société à la fin de l'exercice 1871, ressources qui compris l'excédant sus-énoncé, serait d'une somme de 5162 fr 66 c., mais que pour au moins la moitié de ces

gagement de service suffira à l'appui du certificat de propriété.

Toutes ces pièces seront dûment légalisées.

Art. 9. — Les propriétaires des étalons de trois ans qui auront été primés, devront les conserver au moins un an. Ils fourniront à ce sujet un engagement écrit.

Art. 10.—Les pièces justificatives indiquées par les articles 8 et 9 devront être envoyées, *avant le 20 octobre*, à la Sous-Préfecture de Saint-Omer, pour être vérifiées et enregistrées.

Art. 11. — A mérite égal entre deux étalons, la prime d'encouragement sera décernée de préférence à l'étalon de trait de race boulonnaise ou à l'étalon qui aurait fait le plus grand nombre de saillies.

Art. 12.—S'il ne se trouvait pas un cheval assez distingué pour obtenir la première prime d'encouragement des étalons de quatre ans et au-dessus, cette prime serait réservée pour l'année suivante.

Le Jury du concours ne pourra modifier le nombre, la destination ou le montant des primes.

Art. 13.—Les étalons amenés au concours devront être conduits par des domestiques.

Art. 14.— Les primes seront décernées par le Préfet ou son délégué, d'après l'avis d'un Jury dont les membres seront nommés par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Art. 15.—Le Jury, présidé par l'Inspecteur général des Haras de la circonscription, se composera de huit membres qui se diviseront en deux sections égales : l'une pour les étalons de quatre ans et au-dessus, l'autre pour les étalons de deuxième et troisième catégories.

Art. 16.— Dans le cas où l'un des membres titulaires ou suppléants du Jury ne pourrait pas se rendre au concours, le Préfet ou son délégué pourvoira à son remplacement par un propriétaire-cultivateur ou un officier de cavalerie réunissant les connaissances nécessaires.

Art. 17.— Le concours s'ouvrira à onze heures précises du matin, au jour ci-dessus indiqué.

Art. 18.— Deux vétérinaires, désignés par le Sous-Préfet de Saint-Omer, assisteront au concours pour vérifier les étalons de chaque catégorie et en former un registre particulier.

Une heure au moins avant l'ouverture du concours, les vétérinaires se rendront sur les lieux, prendront le signa-

lement de chaque cheval, lui donneront un numéro d'ordre qui sera attaché à la bride. Le cheval sera ensuite placé à l'endroit qui lui sera assigné et y restera jusqu'à ce qu'il soit appelé. Les chevaux qui, par la faute de leurs propriétaires n'auraient pas été inscrits à onze heures pourront être éliminés.

Art. 19. — Dès que le concours aura été ouvert, le Jury restera complètement isolé. Aucun des membres ne devra demander le nom du propriétaire du cheval. Chaque étalon sera appelé par son numéro d'ordre.

Les membres du Jury auront un état divisé en quatre colonnes portant les quatre classes : *Très-bon, bon, passable, mauvais.*

Le cheval présenté sera marqué par le signe X dans la catégorie que chaque membre croira devoir lui assigner.

Après que tous les chevaux auront été visités, le Président fera le relevé de ceux qui auront été portés par la majorité dans la 4e classe. Ils seront successivement rappelés, passeront de nouveau devant le Jury et les numéros leur seront retirés, à moins qu'il ne soit reconnu que pour quelques-uns l'on a été trop sévère et qu'ils doivent dès lors monter d'une classe.

La quatrième classe étant épuisée, le Jury opèrera de même pour les autres, procédant toujours par élimination, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à ne conserver qu'un nombre de chevaux à peu près égal au nombre de primes à décerner.

Les chevaux conservés seront mis en parallèle les uns avec les autres. Chaque membre de la Commission fera son classement Le Président relèvera ensuite les voix pour la première prime et ainsi de suite pour les autres.

Le vétérinaire sera appelé : il donnera le nom et la demeure du propriétaire et le résultat du concours sera proclamé.

Si, dans le cours de l'opération, le Jury pense devoir en référer au vétérinaire pour un cas de sa compétence, le Président le fera mander et lui indiquera la partie à examiner. Après son examen, le vétérinaire fera son rapport au Jury et se retirera.

Le Président veillera à ce qu'il ne s'établisse pas entre les membres de la Commission de discussions particulières sur les chevaux présentés.

Art. 20.— MM. les membres du Jury indiqueront, dans le procès-verbal de leurs opérations, les qualités particulières ou les défauts qu'ils auraient remarqués dans les chevaux présentés, ainsi que les qualités à rechercher et les défauts à éviter dans les étalons convenables au pays.

Jury de l'Exposition.

MM.	MM.
Dufour,	Ternaux-Crouy,
Chauveau père,	Faverot,
Lefebvre du Prey,	Accarain,
A. Moreau de Vernicourt,	Barbery,
Dr Ovion,	Prevost,
Gérard,	St-Maxent,
Carpentier,	Roberval.
Lefebvre-Senéca.	

Commission d'organisation de l'Exposition.

MM.	MM.
Carpentier,	G. Bonnet,
Ed. Flour,	Barbery.

Commission des bons services agricoles.

MM.	MM.
Lefebvre-Senéca,	E. Papeleu de Nordhout,
Hénon-Verlingue,	A. Moreau de Vernicourt.
Roberval,	

Jury des primes pour la destruction des animaux nuisibles.

MM.	MM.
Noël-Morand,	Bouclet-d'Hallewyn,
Lefebvre-Senéca,	Wimet-Ovion.
Carpentier,	

La mission de la Commission étant remplie, la séance est levée.

Le Secrétaire,
A. DE VERNICOURT.

EXPOSITION AGRICOLE

ET HORTICOLE DE 1871,

à BOULOGNE, à l'Orphelinat, rue Désille.

L'Exposition agricole, ouverte par la Société d'Agriculture en 1871, aura lieu à Boulogne-sur-mer dans les salles et dans la cour de l'Orphelinat de garçons, rue Désille. En cas d'insuffisance de la cour, les instruments pourront être placés sur la place voisine.

L'exposition sera ouverte de neuf heures du matin à

quatre heures après midi, du MERCREDI 22 au DIMANCHE 26 NOVEMBRE. Les objets seront reçus pendant toute la durée de l'Exposition ; mais ceux qui arriveraient le samedi après neuf heures du matin ne pourraient plus concourir ni être mentionnés au rapport. Les exposants sont donc très-fortement engagés à présenter leurs objets dès les premiers jours. Les visiteurs sont avertis que les jours les plus convenables pour se présenter sont le vendredi et le samedi

Première Catégorie

1° Les blés et les autres céréales ; 2° les foins naturels et artificiels, ainsi que les divers autres fourrages ; 3° les lins et les autres textiles ; 4° les colzas et les autres plantes oléagineuses ; 5° les betteraves de sucreries et de distilleries ; 6° les divers légumes pour la nourriture des bestiaux ; 7° les fruits de cidre et les fruits de table ; 8° les arbres fruitiers et forestiers ; 9° les légumes de table ; 10° les arbustes et les fleurs de pleine terre et de serre, 11° tous les autres produits de l'agriculture et de ses divisions.

Deuxième Catégorie

1° Les produits agricoles fabriqués, tels que le cidre, le beurre frais et le beurre conservé ; 2° les ruches et leurs produits.

Troisième Catégorie

1° Les volailles de toutes espèces destinées à la reproduction ; 2° les lapins vivants ; 3° les volailles grasses, tels que les dindons, les oies, les canards, les chapons, les poulardes et les poulets : ces volailles seront présentées tuées et plumées ; 4° les cochons de lait tués et préparés,

Quatrième Catégorie

1° Les machines, instruments et appareils agricoles ; 2° les engrais, les amendements ; 3° les tuyaux de drainage, les pannes, poteries et autres produits de l'industrie céramique ; 4° tous autres objets et toutes autres matières utiles à l'agriculture.

Cinquième Catégorie

Les produits des cultures et des expériences faites par les instituteurs et les exemplaires de ce que le corps enseignant aura composé pour apprendre et pour faire aimer l'agriculture aux élèves des écoles primaires.

Tous les habitants de l'arrondissement son invités à orner l'Exposition des produits les plus remarquables de l'industrie agricole. Pour la quatrième catégorie l'Exposition est aussi ouverte aux étrangers à l'arrondissement.

Des primes, soit en argent, soit en instruments, soit en ouvrages d'agriculture, soit en médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, seront décernées pour les objets les plus remarquables qui figureront à l'Exposition. Ces primes seront d'une valeur de 500 fr. pour les quatre premières catégories, et de 100 fr. pour la cinquième.

Indépendamment de ces récompenses instituées par la Société, il sera décerné des primes, offertes par M. Al. Adam, consistant, dans chacun des six cantons, en une médaille à l'instituteur et un livret de Caisse d'épargne à l'élève qui auront eu le plus de succès, l'un dans l'enseignement, l'autre dans l'étude de l'agriculture.

RÉCOMPENSES POUR BONS SERVICES AGRICOLES

Une somme de 300 fr. est affectée à décerner des récompenses aux garçons de charrue, aux bergers, aux servantes, aux domestiques de fermes quelconques qui justifieront des longs et bons services. Les demandes devront être adressées avant le 20 novembre.

DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES

Une somme de 800 fr., allouée par le département, sera distribuée en primes à ceux qui, pendant les années 1870 et 1871, auront détruit le plus grand nombre d'animaux nuisibles à l'agriculture (insectes et autres). Les demandes, accompagnées de pièces justificatives, devront être adressées avant le 20 novembre.

SÉANCE PUBLIQUE

dite SÉANCE SEMESTRIELLE d'automne

Le samedi 25 *novembre* 1871,

A UNE HEURE, en l'une des salles de l'Exposition.

Le programme de cette séance est fixé ainsi qu'il suit :

1° *Discours d'ouverture*, par M. le président.

2° *Rapport sur le drainage et sur les herbages*, par M. A. de Vernicourt.

3° *Rapport sur le concours d'arrondissement en* 1870, par M. Lefebvre du Prey et M. Ch. Bernet.

4° *Rapport sur l'enseignement agricole et sur les animaux nuisibles*, par M. Carpentier.

5° *Rapport sur l'Exposition*, par M. Dufour.

6° *Rapport sur les bons services*, par M. Roberval.

7° *Présentation de membres.*

8° *Remise aux lauréats de tous les prix décernés par la Société dans les années* 1870 *et* 1871.

9° *Remise de diplômes aux sociétaires présents.*

10° *Objets divers.*

Boulogne, le 2 novembre 1871.

Le Président, DUFOUR.

Le Secrétaire, A. DE VERNICOURT.

COTISATIONS DES SOCIÉTAIRES.

Boulogne-sur-mer, 14 novembre 1871.

Monsieur et cher Collègue,

Par suite des événements si malheureux qui ont affligé la France, notre Société s'est trouvée, comme bien d'autres œuvres d'utilité publique, dans la nécessité d'interrompre momentanément ses travaux.

Cette fâcheuse circonstance a probablement été la principale cause que quelques-uns de nos collègues ont cru devoir s'abstenir de payer leur cotisation ou de recevoir le Bulletin. Pour un bon nombre d'entre eux, je suis porté à penser qu'il n'existe qu'un retard involontaire ou un malentendu.

Je suis persuadé, Monsieur et cher Collègue, que vous tiendrez à honneur de conserver le titre de membre de la Société d'Agriculture qui vous donne le droit d'assister à toutes ses séances, de correspondre avec elle et de recevoir le Bulletin qui fait connaître ses travaux et divers procédés, découvertes et expériences intéressant l'agriculture.

Je viens donc vous prier, Monsieur et cher Collègue, de vouloir bien recevoir le Bulletin qui va vous être adressé, et, si vous ne l'avez déjà fait, acquitter le montant de la cotisation, soit entre les mains de M. le docteur Ovion, trésorier de la Société, à Boulogne, Grande Rue, soit en celles de M. l'Instituteur de votre commune qui voudra bien se charger de le faire remettre à M. le Trésorier.

Vous rendrez ainsi un nouveau service à la cause agricole ainsi qu'à la Société que vous honorez de votre concours, et je vous en serai personnellement reconnaissant.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

TYPHUS DE L'ESPÈCE BOVINE.

M. le Sous-Préfet vient d'adresser à MM. les Maires la circulaire suivante :

Boulogne-sur-mer, 5 novembre 1871.

« Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté suivant que vient de prendre M. le Préfet du département :

Le PRÉFET du Pas-de-Calais, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 6 octobre 1791 ;

Vu les articles 456, 460 et 461 du Code pénal ;

Vu les arrêtés antérieurs par nous pris pour la peste bovine ;

Vu le rapport de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne, en date du 4 novembre 1871 ;

Vu l'avis conforme de M. Bouley, de l'Institut, inspecteur général sanitaire ;

Considérant que l'existence du typhus, dans l'arrondissement de St-Omer, rend nécessaires des mesures exceptionnelles de préservation pour l'arrondissement de Boulogne ;

ARRÊTE :

Art. 1er. — Toute introduction et tout transit des bestiaux provenant de l'arrondissement de St-Omer, sont interdits dans l'arrondissement de Boulogne.

Art. 2. — Les viandes par quartiers des animaux abattus, accompagnées d'un certificat de vétérinaire constatant que ces animaux sont sains, pourront exceptionnellement être introduits par wagons en destination des abattoirs inspectés. Le certificat devra être visé par le maire de la commune du départ, mentionner la nature, le poids et la qualité des quartiers, et porter, ainsi que ces derniers, le timbre de la mairie.

Art. 3.— M. le Sous-Préfet de Boulogne est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il jugera convenable pour assurer l'exécution de cet arrêté.

St-Omer, 5 novembre 1871.

Le Préfet,

Signé : Comte DE RAMBUTEAU.

» Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien veiller, en ce qui vous concerne, à l'exécution de cet arrêté

» Si au mépris de ces dispositions, des animaux, venant de l'arrondissement de St-Omer, étaient introduits dans le nôtre, vous voudrez bien les faire séquestrer immédiatement, et même, si vous le croyez nécessaire, ordonner leur abattage et leur enfouissement. Il faudrait pareillement saisir et faire enterrer les viandes dépecées qui ne seraient pas accompagnées d'un certificat du vétérinaire, si vous supposez que leur circulation présente quelque danger. Dans tous les cas, vous dresserez procès-verbal contre les délinquants ; le procè-verbal sera rédigé en double expédition : l'un sera adressé à M. le Procureur de la République, l'autre à la Sous-Préfecture.

» Les arrêtés antérieurement rendus par M. le Préfet, qui sont relatifs à la peste bovine, sont rapportés dans les nos VIII, IX, XII, XIII, XIV, XVI, XVII, XXII, XXXII et XXXIII du Recueil des Actes administratifs ; je les recommande instamment à votre attention, afin que, dans le cas où le typhus viendrait à éclater autour de vous, vous appliquiez immédiatement leurs dispositions. Je vous rappelle tout particulièrement les instructions spéciales et très-détaillées contenues dans le no VIII du 21 février dernier de ce Recueil.

» Vous voudrez bien, dans tous les cas, m'accuser réception de la présente communication.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments aussi distingués que dévoués.

» *Le Sous-Préfet*, A. DESPRÈS. »

Nous ne saurions trop engager tous les cultivateurs, tous les marchands de bestiaux à exécuter ponctuellement, rigoureusement les sages mesures prescrites par M. le Préfet et par M. le Sous-Préfet pour préserver notre arrondissement du fléau qui menace de l'envahir et qui cause ailleurs de si grands désastres.

Nous les engageons tous aussi, et de la manière la plus pressante, à faire connaître immédiatement à l'autorité tous les cas de maladie qui pourraient se présenter dans l'espèce bovine sur un point quelconque de l'arrondissement. Quand d'aussi sérieux intérêts au point de vue de l'agriculture et de l'alimentation se trouvent engagés, on ne saurait avoir trop de vigilance et de précautions.

Le Secrétaire de la Société,

A. DE VERNICOURT.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1871.

Sur la convocation de M. le Sous-Préfet, en date du courant, M. le Maire de Boulogne, les membres de la Chambre consultative d'agriculture, les conseillers d'arrondissement et les principaux cultivateurs, se sont réunis à l'hôtel de la Sous-Préfecture pour aviser aux moyens à employer pour éviter l'invasion du typhus (peste bovine).

M. Bouley, inspecteur général de l'agriculture, avait bien voulu, sur la demande de M. Dufour, assister à la réunion.

A une heure la séance est ouverte sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Ce magistrat expose la situation, il montre tous les dangers que fait courir à l'arrondissement de Boulogne le typhus qui a envahi celui de St-Omer, notre plus près voisin, et qui vient à l'instant d'éclater dans la Somme qui nous est également limitrophe : il expose les mesures qu'il a déjà prises pour s'opposer à la marche du fléau, et engage les membres présents à proposer les moyens qu'ils croient les plus propres pour parvenir à ce but.

M. Bouley prend la parole et expose les mesures préventives qu'il a conseillées et fait adopter partout où le fléau s'est déclaré pour en empêcher la propagation.

La discussion s'engage, divers moyens sont proposés et discutés, et l'assemblée adopte à l'unanimité les suivants :

Interruption de toute communication du bétail des lieux infectés aux lieux sains, et conséquemment isolement de l'arrondissement de Boulogne relativement à tous les autres ; et pour ce, surveillance exacte et rigoureuse par les gendarmes et autres agents de l'autorité supérieure, par les maires et leurs agents, par des rondes de jour et de nuit, de façon qu'aucun bétail ne puisse s'introduire et circuler clandestinement, surtout la nuit ;

Recensement dans chaque commune de l'arrondissement de tous les animaux avec signalement et numérotage sur la fesse au fer rouge ;

Nul ne pourra les faire sortir de leurs étables respectives qu'ils soient destinés à la boucherie ou à la vente pour l'étable et ce, uniquement pour le bétail de l'arrondissement, l'entrée et la circulation de tout autre point quelqu'il soit étant formellement interdite, sans un certificat du maire attestant qu'il n'existe aucune maladie de quelque genre que ce soit dans la commune et que l'animal est sain.

Le vendeur devra rapporter à sa mairie le certificat de réception du maire de la commune où l'animal a été livré, comme décharge du maire du lieu de l'envoi.

Le maire tiendra acte des certificats délivrés et des décharges

rapportés dans sa commune. La seule exception est pour la circulation des bestiaux gras transportés par le chemin de fer et destinés à l'abattoir, et des bestiaux gras provenant avec certificats des lieux non infectés hors l'arrondissement et destinés à la boucherie ; ces derniers devront suivre la route la plus directe pour l'abattoir, sans qu'il soit permis de les laisser errer et surtout de sortir de l'abattoir.

Toute contravention sera punie conformément aux lois et décrets par prison et amendes pour les délinquants.

Symptômes du typhus.

M. Bouley les résume ainsi : stupenr de l'animal, abattement profond, pas d'appétit, yeux pleurant une matière fétide qui fait tomber les poils de la face, œil et valve couleur d'acajou; à l'intérieur de la bouche, ampoules qui se terminent par des plaies rouges, salivation et déchaussement des dents, haleine fétide, titubation des animaux, diarrhée sanguinolente et fétide, mouvement oscillatoire de la tête.

A l'intérieur, à l'autopsie, intestins avec stries sanguines ; dans la caillette, ulcérations et chancres dans la membrane muqueuse, surtout au pilore.

Comme le typhus est très-perfide, et sa constatation se confondant avec celle de beaucoup d'autres maladies, dès qu'un animal est atteint de cocotte, pneumonie, etc..., en un mot d'un mal présentant un caractère alarmant, l'abattage est indiqué. (l'Etat rembourse les 3/4 de la valeur des animaux sacrifiés pour cause d'utilité publique.)

Le typhus déclaré :

Immobilisation complète, soit dans les étables, soit dans les pâtures.

Abattage immédiat des bêtes contaminées et leur enfouissement avec licols, longes..., tout ce qui a pu leur servir, enfouissage des fumiers.

Abattage sur place des bêtes saines du reste de l'étable et vente des viandes si elles sont reconnues saines. En cas de voisinage *très-proche* d'un abattoir, lesdites bêtes saines y seront menées, abattues et vendues, soit au dedans, soit au dehors, si leur viande est saine.

Si les auimaux sont au dehors dans des pâtures, comme le rayonnement épidémique est très-restreint (50 mètres au maximun), écarter les animaux sains à la plus grande distance possible, les isoler, ne pas mettre trop de bêtes ensemble dans la même pâture, les séparer par des barrières ou autres obstacles, afin que si la maladie se déclare elle ne touche que des groupes isolés.

Interdiction des pâturages communaux pendant le temps de l'épidémie.

La contagion peut se transmettre par les bêtes à laine, mais c'est un cas très-rare : il est cependant prudent, quand un troupeau arrive pour séjourner dans une ferme, de ne pas le mettre immédiatement en contact avec les vaches.

Avant de se séparer, l'assemblée vote des remerciements à M. Bouley pour avoir bien voulu lui donner tous les renseignements et éclaircissements qui de la bouche de cet illustre praticien ont une si grande autorité.

Elle adresse également à M. le Sous-Préfet les remerciements les plus vifs pour la sollicitude et l'énergie qu'il déploie en faveur de l'agriculture dans les circonstances critiques où elle se trouve placée.

Le vice-président de la Chambre consultative,

DUFOUR.

REVUE AGRICOLE

DU FUMIER.

Un cultivateur distingué du nord appelle d'une manière toute spéciale l'attention de ses confrères sur la construction vicieuse de la presque généralité de nos fosses à fumier. Voici comment il s'exprime dans sa lettre du 26 octobre dernier, adressée à M. Lecouteux, rédacteur en chef du *Journal d'agriculture pratique*.

« Depuis bien des années, j'ai averti agriculteurs et pro-
» priétaires du grave préjudice qu'ils en éprouvaient. Nous
» étions alors en pleine prospérité, et quelques millions
» d'épargnés n'étaient pas d'une grande importance. Mal-
» heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui : nous
» ne devons plus laisser rien perdre.

» Toujours et partout, quand les toits déversent dans le
» fumier leurs eaux pluviales, la matière fertilisante subit
» une perte énorme. Les résultats des nombreuses expéri-
» mentations que j'ai faites vous en donneront une idée.
» Une ferme qui, pendant l'hiver, conserve vingt bêtes
» dans ses étables perd une quantité d'engrais suffisante
» pour fumer un hectare.

» Le fumier, qui a maintenant une valeur commerciale,
» peut être considéré comme de l'argent ; si l'on faisait en
» France un total de toutes ces pertes individuelles, on se-
» rait effrayé, car il s'élèverait à un grand nombre de millions
» de francs. On se déciderait peut-être alors à appliquer le
» remède qui est très-simple et peu coûteux, il varie de 20
» à 80 fr. par fosse à fumier.

» On peut facilement se rendre compte de la perte qu'é-
» prouvent les fumiers de ferme quand les toits y déversent
» leurs eaux pluviales. Il suffit de creuser un réservoir
» étanche en terre, simplement d'y faire aboutir le purin
» qui s'écoule du fumier, et de le faire vider chaque fois
» qu'il est plein, après en avoir préalablement dosé le
» liquide. A la fin de l'année, on connaîtra le nombre d'hec-
» tolitres sortis du fumier, leur valeur commerciale ; une
» simple addition donnera le chiffre de la perte. »

NÉCESSITÉ DE PLACER DE L'EAU A PROXIMITÉ DES PORCHERIES.

« On voit le porc se vautrer avec délices dans la boue et rechercher les lieux humides pour s'y coucher ; on en induit qu'il aime la malpropreté. Ce n'est pas la malpropreté et la boue qu'il aime, c'est l'eau, qui semble comme indispensable à sa santé, et qu'on n'a jamais soin de lui fournir. Entre la boue et l'eau, il n'hésiterait pas ; faute d'eau il prend la boue, parce qu'il lui faut de l'humidité et que le contact de la saleté importe peu à son cuir épais. Le porc est nageur excellent ; il se plait si bien dans l'eau la plus profonde qu'on a peine à l'en faire sortir lorsqu'il y est. Si les porcs souvent ont peur d'entrer dans une mare, une rivière, c'est que c'est pour eux l'inconnu ; mais, une fois qu'ils y ont touché, ils y reviennent avec une passion qui est l'indice bien évident de leur penchant Dans la porcherie la mieux tenue que j'ai connue, les animaux étaient lavés tous les jours, ils avaient des bassins à leur disposition, et leur état de santé, avec un pareil régime, était resplendissant : ces bains journaliers donnaient à leur peau un caractère de fraîcheur et de souplesse que je n'ai vu que là » ....

Marquis DE DAMPIERRM.

(EXTRAIT de l'*Encyclopédie pratique de l'agriculture.*)

BESTIAUX.

Marché de la Villette du 2 novembre 1871, avec prix comparés à ceux de 1869.

	2 novembre 1871.			4 novembre 1869.		
	amenés.	Prix au kil.			Prix au kil.	
Bœufs,	2855.....	1 30 à 1 72	—		1 10 à 1 56	
Vaches,	741.....	1 20 à 1 58	—		0 95 à 1 36	
Taureaux,	33.....	1 05 à 1 44	—		0 85 à 1 24	
Veaux,	572.....	1 85 à 2 35	—		1 25 à 1 80	
Moutons,	11365.....	1 45 à 1 86	—		1 10 à 1 60	
Porcs,	3240.....	1 45 à 1 90	—		1 24 à 1 50	
Porcs maigres,	58.....	1 80 à 1 95	—		1 40 à 1 50	

SOMMAIRE

Convocation pour la séance ... novembre 1871 411
Séance du 21 octobre 187 411
Subvention départementale 412
Subvention de la ville de Bo 412
Maladie de l'espèce b 413
Concours et remise des p 413
Nomination de membres 414
Séance de la commission de 415
Exposition agricole et séa ..... 416 & 418
Cotisations des sociétaires 419
Typhus de l'espèce bovine 420
Séance du 13 novembre 1871 422
Revue agricole 424
Marchés 425

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

N° 11. — Novembre 1871.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOM RE

Convocation pour la séan novembre 1871	411
Séance du 21 octobre 187	411
Subvention départementale	412
Subvention de la ville de Bo	412
Maladie de l'espèce b	412
Concours et remise des p	413
Nomination de membres	414
Séance de la commission de	415
Exposition agricole et séa	416 & 418
Cotisations des sociétaires	419
Typhus de l'espèce bovine	420
Séance du 13 novembre 1871	422
Revue agricole	421
Marchés	425

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

N° 11. — Novembre 1871.

BOULOGNE-SUR-MER.

IMPRIMERIE CAMILLE LE ROY, 51, GRANDE RUE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

AVIS ESSENTIEL.— Ce bulletin et les deux précédents font suite aux 8 numéros qui ont été publiés en 1870; il sera envoyé, ainsi que le n° 12 de décembre prochain, à tous les sociétaires dont la liste se trouve au numéro de janvier 1870. Tous *doivent* consciencieusement la cotisation, qui a été d'ailleurs réduite à *six francs* pour les deux années réunies de 1870 et 1871. En conséquence, le trésorier croit devoir faire un nouvel appel à ceux de ses collègues qui ont omis jusqu'à présent de payer cette cotisation ; il les prie de vouloir bien lui en faire parvenir le solde le plus tôt possible. Quant aux sociétaires assez nombreux qui ont eu la générosité de payer la cotisation non exigible de 1871, il les remercie et il leur donne avis qu'une quittance spéciale leur sera remise sous peu de jours.

ORDRE DU JOUR

de la séance du 23 Décembre 1871, à midi précis, à la Halle au poisson (salle des armateurs, 1er étage).

—

1° *Lecture de la correspondance ;*

2° *Examen des propositions relatives aux modifications qu'il paraîtrait opportun d'apporter dans quelques dispositions du règlement ;*

3° *Nomination d'une commission, s'il y a lieu ;*

4° *Présentation et nomination de membres ;*

5° *Remise de diplômes ;*

6° *Objets divers.*

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la réunion du *23 décembre prochain* pour déterminer MM. les sociétaires à s'y rendre. La circulaire que nous reproduisons à la suite du procès-verbal, et qui vient de leur être adressée par M. le Président, les a suffisamment éclairés à cet égard.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 1871.

La séance s'ouvre à une heure et demie.

Sont présents au Bureau :

MM. DESPRÈS, sous-préfet, président de droit;
DUFOUR, président;
CHAUVEAU, vice-président;
Dr OVION, trésorier;
CARPENTIER, bibliothécaire-archiviste-adjoint.

Sont aussi présents :

MM. Aug. HUGUET, maire de Boulogne;
Jules PETIT, adjoint au maire de ladite ville.

L'exposition agricole, sans avoir la même importance que les dernières qui l'ont précédée, ce qui s'explique par l'absence de plusieurs concours et la suspension des travaux de la Société pendant près d'une année, comprend néanmoins des produits variés qui offrent aux visiteurs d'intéressants sujets d'étude.

L'auditoire remplit l'une des salles de l'exposition, celle du premier étage; on y trouve réunis un grand nombre de sociétaires et presque tous les lauréats des divers concours qui ont eu lieu pendant les années 1870 et 1871.

M. Dufour, président, donne lecture d'une lettre par laquelle M. Al. Adam, président honoraire, exprime le regret d'être retenu chez lui par un rhume violent et de ne pouvoir assister à la séance.

M. Lefebvre du Prey, vice-président, et M. Lefebvre-Senéca, membre du Bureau, motivent leur absence par l'obligation où ils sont d'assister à des réunions cantonales pour la formation des listes du jury. Ces mêmes réunions expliquent aussi l'absence d'un certain nombre d'autres membres et de personnes notables qui se trouvent ordinairement à la séance publique de novembre.

M. Dufour, président, prend la parole pour adresser, tant en son nom qu'au nom de la Société, des remerciements à M. le Sous-Préfet et à M. le Maire de Boulogne qui veulent bien, par leur présence à cette solennité agricole, donner une preuve de l'intérêt qu'ils portent à l'agriculture et honorer en même temps ses travaux.

M. le Président ajoute que la présence de M. le Maire est aussi pour la Société un sûr garant que bientôt, quand la situation financière de la ville le permettra, la subvention qui lui était allouée sera rétablie.

M. le Sous-Préfet prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je suis profondément reconnaissant à votre excellent Président de l'honneur qu'il a bien voulu me faire en m'invitant à assister à votre présente réunion, et je suis particulièrement heureux de trouver ainsi l'occasion de vous adresser quelques paroles.

» Je dois le dire, c'est avec un sentiment de respect bien accentué qu'avant de vous parler j'ai appris à connaître votre histoire ; c'est avec un profond intérêt que j'ai pu apprécier, comme ils le méritent, vos travaux divers. Vous appartenez, Messieurs, à une Société qui date des derniers jours du siècle passé et qui, à travers bien des vicissitudes, a su toujours poursuivre, grâce à l'élévation et à la fermeté d'esprit de ses membres dirigeants, son but utile et moralisateur. Vos archives vous honorent, Messieurs, car elles rappellent de grandes traditions locales auxquelles vous avez su rester fidèles ; c'est un mérite qui a sa valeur et qui est assez rare à notre époque pour qu'il vaille la peine d'être signalé.

» Cette tradition vous impose de grands devoirs ; je suis persuadé que vous saurez les remplir. Les évènements désastreux que nous venons de traverser n'ont pas été sans produire au milieu de vous leur contre-coup fâcheux par les épreuves de toutes sortes qu'ils vous ont imposées; aujourd'hui, vous subissez encore leurs fatales conséquences et, malheureusement, la rançon de notre liberté pèsera lourdement pendant de longues années sur vos bras laborieux ; mais votre courage saura triompher de ces difficultés, avec l'aide de la Providence, la force la plus vivante et la plus présente au milieu de nos calamités et qui paraît encore aujourd'hui la plus oubliée.

» Et cependant, Messieurs, si vous comparez votre situation à celle de vos voisins, quelle différence ! Tandis que leurs

champs ont été foulés par les pas de l'étranger, tandis que leurs chaumières lui ont servi d'abri, tandis qu'ils ont eu à subir ses exigences et ses rapines, vous avez pu, le premier émoi passé, continuer en paix le cours de vos travaux et réparer par votre énergie les pertes que vous avait causées un hiver rigoureux ; le printemps et l'été ont secondé vos efforts, et aujourd'hui vous pouvez constater que l'épreuve n'a pas été aussi complète que vous auriez pu le redouter.

» Mais si vous avez été ainsi épargnés, Messieurs, il ne faut pourtant pas que vous vous endormiez dans une fausse confiance; les chances de l'agriculture sont tellement variées, elles procèdent de tant de causes diverses, qu'un seul jour, une seule faute, peut détruire les résultats acquis par une longue suite d'années. A nos côtés, de nouveaux malheurs sont venus fondre sur nos concitoyens ; leur bétail, le premier et le plus utile instrument de l'agriculture, a été frappé par le typhus : la moindre imprudence peut l'amener parmi vous et y causer des désastres irréparables. Songez-y, Messieurs, sans doute l'autorité veille, elle multiplie sa surveillance et tous ses agents répondent à ses instructions avec un dévouement qui n'a point d'égal; mais tous ses efforts seront insuffisants si vous ne les secondez et si vous ne lui prêtez le concours de votre propre surveillance. Ai-je bien d'ailleurs besoin de vous le demander, à vous qui êtes les premiers intéressés à ce que tout danger soit écarté et à ce que les éléments indispensables de votre travail demeurent intacts entre vos mains? Non, il ne sera pas dit qu'alors que votre intérêt le plus immédiat vous en faisait une loi, vous n'aurez pas fait vous-mêmes vos affaires et sauvegardé par votre énergie personnelle votre plus précieux patrimoine. L'histoire de votre Société, vivant librement, exerçant spontanément son action sur tout votre bel arrondissement, transformant ses méthodes agricoles, perfectionnant ses exploitations par son initiative personnelle, m'en est un sûr garant. C'est par là, Messieurs, que vous arriverez à développer parmi vous et autour de vous ces mœurs publiques qui font la force d'une nation, lui permettent de réparer les ruines de son passé et de se préparer un meilleur avenir.

» A côté du danger présent qu'il faut à tout prix conjurer, vous avez aussi bien des réformes à poursuivre; il faut progresser, Messieurs, avec sagesse et modération sans doute, sans précipitation comme sans hésitation ; mais il faut progresser ; c'est une loi fatale,et quiconque n'y obéit point tombe dans la décadence et dans la mort ; il faut donc continuer vos entreprises, améliorer davantage vos exploitations, multiplier les drainages, perfectionner vos élevages, expérimenter autour de vous les méthodes nouvelles et les appliquer dans les sages limites que l'expérience et votre habileté vous révèleront, apprendre à connaître ces admirables instruments que de

bienfaisants génies ont appliqués à la culture, utiliser les richesses incalculables que la nature a multipliées autour de vous pour les engrais et les arrosages, ces deux instruments élémentaires de l'agriculture.

» Permettez-moi de vous le dire, Messieurs : sans doute, sous ce rapport vons avez beaucoup fait, mais il vous reste encore beaucoup à faire, et c'est précisément pour cela que votre Société a été constituée ; c'est pour vous encourager à persévérer dans cette voie, je dirai plus, à y progresser, que vous êtes ici réunis pour recevoir les récompenses que vous remettront vos délégués.

» Il faut aussi que vos efforts aient un but bien plus élevé; l'agriculture ne doit pas seulement être envisagée sous son côté utile et nécessaire ; il faut encore qu'elle soit aimée et que, par un lien puissant et volontaire, elle maintienne aux champs les bras qui leur sont indispensables et qui, ailleurs, ne trouvant pas un élément suffisant à leur activité, se mettraient peut-être, comme on l'a déjà vu, à la solde du premier ambitieux venu pour précipiter la patrie dans de nouvelles et terribles aventures. Rappelez-vous ce vers de la sagesse antique.

O nimium fortunatos sua si bona nôrint
Agricolas !

Ah ! loin des fiers combats, loin d'un luxe imposteur,
Heureux l'homme des champs s'il connaît son bonheur !

» Sa pensée est toujours demeurée vraie. J'ajouterai que c'est dans la culture de la terre, après Dieu, que nous retrouverons toutes les grandeurs morales qui assurent la virilité d'un peuple et le rendent capable de s'exposer, pour son honneur ou son salut, aux plus durs sacrifices, de donner l'exemple des dévouements les plus héroïques.

» Vous l'avez ainsi compris, Messieurs, car, tout-à-l'heure vous allez, spectacle touchant, distribuer vos récompenses les plus précieuses à tous ceux qui se sont distingués, dans la glorieuse humilité de leur vie, par un fidèle attachement à leur profession.

» Ici, tout vous seconde dans cette voie : vos instituteurs, soumis à une direction intelligente et sagace, initient vos enfants aux connaissances élémentaires de l'art agricole, leur en inspirent le goût par leurs leçons pratiques et ingénieuses dont vous avez pu voir en entrant ici les résultats remarquables, et peuvent au besoin vous éclairer de leurs conseils ; vous avez en même temps une série de débouchés variés, dont le développement et le perfectionnement iront sans cesse grandissant, et qui assurent à vos produits un écoulement toujours constant et rénumérateur; vous avez enfin l'encouragement de votre association et celui du Gouver-

nement qui ne vous fera jamais défaut ; les réformes projetées en votre faveur ont été nécessairement ajournées par les charges nouvelles qui viennent d'accabler notre pays, mais vous pouvez être assurés que le Gouvernement fera toujours ses efforts pour associer vos intérêts à ceux qu'il a mission de sauvegarder plus particulièrement aujourd'hui et dont l'importance, dans sa pensée, n'est pas inférieure à la sollicitude qu'il doit donner à ceux que vous représentez si dignement ici.

Ce discours, écouté avec un profond silence, est accueilli par de vifs et chaleureux applaudissements.

M. Dufour prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs ,

» L'année 1871 est, sous le rapport de la récolte en blé, une des plus désastreuses dont on se souvienne. Le déficit est évalué de 25 à 30 millions d'hectolitres, c'est-à-dire du quart ou tiers de la récolte totale. C'est, depuis 1817, la plus mauvaise dont on ait gardé la mémoire. Les causes de ce manque sont multiples : d'abord l'occupation ennemie qui a empêché d'ensemencer uue certaine quantité de terres; l'hiver exceptionnel de 1870 ; la sorte de blé cultivée maintenant ; puis enfin la mauvaise qualité des grains qui ont servi aux secondes semailles.

» Les semailles d'automne s'étaient faites dans d'excellentes conditions, les blés étaient bien levés ; ils auraient suffisamment tracé ; en un mot l'apparence sur terre était belle, quand est survenu l'hiver. Il n'a été ni bien vigoureux , ni bien long. Seulement la terre était nue, il n'y avait pas même un centimètre de neige. Les blés n'étant pas protégés , ont été vivement atteints, ceux du pays ont résisté, mais la quantité qu'on en cultive maintenant est très-faible. On préfère généralement les blés anglais d'un rendement beaucoup plus fort, malheureusement de nature plus tendre et plus gélif. Les cultivateurs ont-ils tort ? C'est à eux de décider. Les blés tendres anglais donnent dans nos pays de 2 à 3 hectolitres de plus à la mesure, et comme ils ne gèlent guère, et encore en partie, que tous les dix ans, il y a, malgré les inconvénients, bénéfice certain à les cultiver.

» Seulement on pourrait leur donner ce conseil de choisir, parmi les espèces tendres, les plus dures, celles qui sont cultivées dans le nord de l'Angleterre , et sont conséquemment plus appropriées à notre climat. En faisant un mélange judicieux de ces blés et de ceux du pays , on amoindrirait les chances d'insuccès.

» Cependant la gelée étant survenue de bonne heure, et ayant cessé en février, il n'y avait rien de désespéré, si l'on eût eu des blés de mars pour remplacer ceux de saison.

» Là a commencé le désastre. Les cultivateurs, se berçant d'un vain espoir, ont cru que les blés se raccommoderaient, et pourtant ils avaient la preuve que le blé était gelé : il venait tout seul coupé en terre au collet quand on le tirait à la main, et comme c'est du collet que repartent les tiges qui doivent reproduire, taler et donner les épis, il était évident qu'il n'y aurait plus rien au printemps. Dans certains champs, il restait quelques tiges bonnes. On a voulu les ménager, et pour resemer, on s'est contenté de herser la terre au lieu de la labourer ; on a cru faire une récolte de chaque blé et on n'a rien eu du tout.

» Que fallait-il faire ? Se mettre courageusement en face de la situation, travailler la terre comme pour la semaille d'automne ; s'assurer à tout prix de semences de blé de mars, et alors le résultat eût répondu aux efforts. Les blés de mars ont donné en grains et en paille un rendement exceptionnel.

» Cette année les blés de mars étaient rares ; les premiers qu'on a fait venir de l'étranger étaient vrais, les autres n'ont été que des grains d'hiver triés de façon à simuler des mars.

Qu'en est-il résulté ? C'est que semés tardivement en mars et avril, ils n'ont donné que du gazon. C'est une fraude infâme qu'on ne saurait trop flétrir et signaler.

» Dans le cas où on craindrait de ne pas avoir de semences véritables, le mieux serait, si vous pouvez resemer avant le 20 février, de mettre du blé d'hiver avec une fumure pulvérulente en couverture. J'ai vu cette année, dans nos terres froides, des récoltes ainsi obtenues qui étaient supérieures à une moyenne ordinaire. La condition indispensable est une semaille la plus hâtive possible, une terre bien fumée et la germination accélérée par des engrais courts semés avec ou immédiatement après le blé, et renforcés por uu coup de herse. Si donc des circonstances pareilles se présentaient, il faudrait profiter de cette triste expérience pour resemer aussitôt que possible, et dans de bonnes conditions de labour, de graines et de fumures.

» Les blés hausseront-ils beaucoup ? Je ne le pense pas ; les restes importants de l'an dernier, les importations sur une grande échelle, d'autant plus grande qu'on craignait un résultat encore plus mauvais, les belles récoltes de la Russie méridionale, de la Hongrie et de l'Amérique, l'abondance des autres grains : avoines, fèves, maïs, tout fait espérer que l'alimentation publique est assurée et que nous ne verrons pas la disette venir s'ajouter à tous nos maux.

» Cependant économisons toutes les substances alimentaires, utilisons tout, ne prodiguons rien, rappelons-nous que

nous avons encore dix mois à passer avant d'atteindre une nouvelle récolte, et nous ne serons rassurés que quand nous connaîtrons les existances en farineux après l'hiver.

» En ce moment, les cours moyens sont de 32 à 40 francs par quintal métrique pour toute la France. — Pour les quatre premiers mois, les cours ne varient guère, mais il n'y a pas d'affaires. Acheteurs et vendeurs attendent.

» Messieurs, aux pertes inévitables, au résultat fatal de la défaite et de l'invasion étrangère et aux horreurs de la guerre civile, sommes-nous destinés à voir s'ajouter les désastres du typhus et de la disette alimentaire? Telles sont les graves questions qui nous préoccupeut aujourd'hui.

» Quant au typhus, j'ai l'entière conviction qu'il ne viendra pas chez nous, car il n'est pas spontané dans nos climats, si nous prenons les précautions indiquées dans la circulaire de notre honorable sous-préfet, et si nous obéissons scrupuleusement aux arrêtés de nos maires. Ces précautions sont gênantes, mais indispensables; et quelle comparaison entre un embarras de 2 à 3 mois au plus, et les pertes incalculables qui résulteraient de l'invasion du fléau? On paie les animaux, il est vrai ; mais à quel prix seront-ils, quand après avoir assaini vos étables, le typhus passé, vous rachèterez? Quelle perte d'engrais, et des produits des bêtes bovines si chers en ce moment.

» Surtout ne croyez pas les empiriques ou les charlatans qui vous indiqueraient un remède : il n'y en a malheureusement aucun. Le mal, nouveau pour nous, est originaire et endémique dans les plaines de la Pologne et de la Basse-Hongrie, il y a éclaté souvent ; on a tout essayé, rien n'a réussi. La nature sauve 3 à 4 p. °/₀ des bêtes atteintes ; mais c'est par hasard, sans que rien puisse guider la science.

» Le seul procédé certain, c'est de sacrifier, sans hésitation, tous les animaux dans une étable, atteints,et de préserver les étables voisines par un vrai cordon sanitaire. Pas de visite de voisin qui viendrait voir votre bétail ; pas d'étranger qui entrerait chez vous, et vous-mêmes, gardez-vous bien d'aller visiter une étable contaminée, vous rapporteriez l'infection à la semelle de vos souliers. Ces précautions absolues sont si efficaces qu'au milieu d'un village envahi M. Belin, fabricant de sucre à Saint-Martin-en-Laert, qui a 75 bêtes en graisse, n'en n'a eu jusqu'ici aucune de malade, grâces à sa vigilance et aux soins minutieux d'interdiction qu'il prend.

» C'est ici l'occasion de vous donner quelques conseils d'hygiène pour vos étables et vos animaux. Il est indispensable de faire blanchir à la chaux vive l'intérieur des étables ; vous augmenterez la puissance de ce blanchissage en ajoutant à ce lait de chaux un dixième d'acide phénique du commerce;

lavez le sol comme les murs ; faites peindre au coltar l'intérieur des portes et des fenêtres ; aérez souvent le bétail, dût-il avoir un peu froid, et fumez au moins une fois par jour.

» Quant à la nourriture, donnez de préférence une nourriture sèche à une nourriture mouillée ; faites cuire ou fermenter les légumes ; mêlez du sel aux aliments, et surtout nourissez fort votre bétail, rien ne prédispose à la maladie comme la faiblesse provenant d'une constitution appauvrie par défaut de nourriture.

» Aussitôt qu'une bête est triste, isolez-la, observez-la et n'hésitez pas à faire venir le médecin vétérinaire.

» On a toujours dit l'union fait la force ; c'est ici le cas plus que jamais de mettre en pratique ce proverbe ; réunissons tous nos efforts contre l'invasion ; point d'égoïsme ; ne pensons qu'au salut public, et notre arrondissement est sauvé. »

M. Ch. Bernet a la parole pour la lecture de son rapport concernant le concours d'arrondissement de 1870 pour l'espèce chevaline.

M. Ch. Bernet s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Convié de nouveau par les bienveillantes instances de notre honorable Président, à être l'organe de votre commission pour la première section du jury que j'eus l'honneur de présider au dernier concours d'arrondissement, et devant proclamer le résultat de sages appréciations sur l'espèce chevaline, je veux que ma première parole soit un remerciement.

» Puis, faut-il le dire, je ne puis me défendre d'un sentiment de fierté pour mon pays, en voyant réunis, dans cette enceinte, tous les hommes dévoués à l'agriculture, accourus de tous les points de ce vaste et riche arrondissement, pour acclamer non-seulement les vainqueurs de la lutte, mais encore les vaincus eux-mêmes qui, par leur persévérance, deviendront un jour les vainqueurs !

» Et je dois vous le déclarer, votre Commission a été heureuse de constater que l'espèce chevaline, dite *race boulonnaise*, a fait l'admiration générale, tant par le nombre que par la qualité des sujets amenés au concours.

Honneur donc à vous, messieurs les cultivateurs de l'arrondissement de Boulogne! je viens avec bonheur vous apporter toutes les félicitations que le jury vous décerne. Propagez avec ardeur cette belle race chevaline du boulon-

nais, faites-en de nouveaux élèves, vous rendrez ainsi service à l'agriculture, vous perpétuerez la vieille renommée de notre arrondissement, vous serez applaudi par nos départements voisins dépouillés de tout à la suite d'une invasion barbare sans nom dans les langues civilisées, et qui comptent sur vous. Vous réjouirez la France qui réclame le concours de chacun, cette France si éprouvée, si meurtrie, si ensanglantée, mais jamais ruinée, jamais découragée, jamais épuisée, parce qu'elle a le sentiment de sa force, la volonté du travail, et qu'elle compte sur l'appui de la Prodence qui a vouln la retremper dans ces jours de crise, pour lui rendre bientôt, nous l'espérons, son ancien prestige de gloire et la replacer florissante à la tête des nations.

» Maintenant, messieurs, permettez-moi de proclamer les noms des lauréats que votre Commission a désignés.

Espèce chevaline,

Étalons de 3 ans et au-dessus.

1er prix, M. Calais, à Pittefaux.
2e prix, M. Célestin Duchateax, à Marck.
3e prix, M. Lefort, à Baincthun.
Médailles de rappel de 1er prix : MM. Lecat-Leuillet, à Audembert, et Calais, à Pittefaux.

Juments par attelages de trois.

1er prix, M. Amédé de Foucault, à Hames-Boucres.
2e prix, à M. Prudent Duchateau, à Guînes.
Une médaille à M. Gustave de Guizelin, à Guînes.
Rappel de 1er prix à M. Amédé de Foucault de Hames-Boucres.

Juments accompagnées de leur poulain.

1er prix, M. Félix Robbe, à Hames-Boucres.
2e prix, M. Volant, à Wimille.
3e prix, M. Gustave de Guizelin, à Guînes.

Juments sans poulain.

1er prix, M. Houx, à Marquise.
2e prix, M. Félix Robbe, à Hames-Boucres.
Mention très-honorable avec médaille d'argent, MM. de Foucault, à Hames-Boucres, et M. Gustave de Guizelin, à Guînes.

Pouliches de 2 à 3 ans.

1er prix, M. de Foucault (Amédé), de Hames-Boucres.
Médaille d'argent, M. Charles Boutillier, à Guînes.
Mention honorable : MM. Gustave de Guizelin, à Guînes, et Calais, de Pittefaux.

Ensemble d'animaux.

Prix d'ensemble pour l'espèce chevaline, M. Amédé de Foucault, à Hames-Boucres.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Lefebvre du Prey relatif au concours d'arrondissement de 1870 pour les espèces bovine, ovine et porcine.

Voici ce rapport :

« Messieurs,

» L'examen sérieux des animaux présentés dans la deuxième section du concours d'arrondissement en 1870, par le jury qui en avait reçu la mission, a fait ressortir, une fois de plus, l'importance et même l'utilité de ces luttes pacifiques provoquées par les sociétés d'agriculture.

» L'intérêt qu'ont les cultivateurs à y prendre part semblait plus généralement senti : de nouveaux noms, en effet, figuraient sur la liste des exposants, et plusieurs même ont eu la satisfaction de voir leurs premiers essais couronnés d'un plein succès.

» C'est qu'aussi il faut bien se rendre à l'évidence et reconnaître que le lauréat retire plus de profit de son bétail que celui qui montre à cet égard de l'insouciance, je dirai même de l'indifférence.

» 8 taureaux avaient été amenés dont 2 seulement ayant encore les dents de veau. Un changement a, dans les conditions qui se présentaient, paru à votre commission devoir être fait au programme, et après y avoir été autorisée par M. le Président, elle a décidé de n'accorder qu'un prix à la deuxième catégorie de ces animaux, et de faire servir les 40 francs, qui devenaient ainsi sans emploi, à primer un taureau de deux ans qui, bien que venant en troisième ligne, possédait encore de rares qualités.

» L'exposition des vaches et des génisses n'était pas aussi importante qu'on se plaisait à le penser ; cependant la qualité y suppléait à la quantité. Des sujets de mérite y figuraient ; plusieurs même approchaient du modèle et étaient ainsi d'un classement difficile. Leur nombre n'a pas permis toutefois de décerner le 4e prix attribué aux génisses.

» La place assignée aux moutons et aux animaux de l'espèce porcine était assez bien remplie. Là encore, la commission a eu la satisfaction de constater que la recherche du perfectionnement est poursuivie d'une manière soutenue par bon nombre de cultivateurs ; mais, à son grand regret, elle s'est vue empêchée de décerner le prix d'ensemble d'animaux, attribué à la race porcine, aucun des exposants ne réunissant les conditions exigées pour son obtention.

» Enfin, Messieurs, suivant notre appréciation, les ré-

compenses offertes par la Société d'Agriculture doivent être ainsi réparties :

Espèce bovine.

MALES.

Première catégorie.— Taureaux de 2 et de 4 dents.

1er prix, M. Roussez, de Saint-Pierre.
2e prix, M. Calais, de Wimille.
3e prix, M. Leporcq, de Marquise.

Deuxième catégorie.— Taureaux ayant encore les dents de veau.

Prix unique, M. Declémy, de Peuplingues.

FEMELLES.

Première catégorie.—Vaches pleines ou à lait, par bandes de quatre.

1er prix, une coupe d'honneur en argent, offerte par M. Alexandre Adam et par M. Dufour.
M. Roussez, de Saint-Pierre.
2e prix, M. Lefort, de Terlincthun.

Deuxième catégorie.— Vaches pleines ou à lait, seules.

1er prix, M. Roussez, de Saint-Pierre.
2e prix, M. Vasseur, de Beaurepaire.
3e prix, M. Gresy, de Saint-Martin.
4e prix, M. Calais, de Wimille.
5e prix, M. Beutin, de Wimille.

Troisième catégorie.—Génisses de 2 et de 4 dents, pleines du 1er veau.

1er prix, M. Quarré, de Beuvrequent.
2e prix, M. Declémy, de Peuplingues.
3e prix, M. Barbery, de Wimille.

Prix d'ensemble d'animaux de l'espèce bovine :
M. Roussez, de Saint-Pierre.

Espèce ovine.

MALES.

Première catégorie.—Béliers de 2 et de 4 dents.

1er prix, M. Louis Hamain, d'Audinghen.
2e prix, M. Chevet, d'Outreau.
3e prix, M. Huret, d'Echinghen,

Deuxième catégorie.—Béliers de 6 dents et au-dessus.

Prix unique, M Docker, de Saint-Martin.

FEMELLES.

Catégorie unique.— Brebis antenoises n'ayant pas encore eu d'agneaux (par lots de 20).

1er prix, M. Huret, d'Echinghen.
2e prix, M. Lefort, de Baincthun.

3e prix, M. Calais, de Wimille.
4e prix, M. Noyon, de Wimille.

Prix d'ensemble d'animaux partagé entre MM. Calais, de Wimille, et Lefort, de Baincthun.

Espèce porcine.

MALES.

Caiégorie unique.— Verrats.

1er prix, M. Calais, de Wimille.
2e prix, M. Fortin.

FEMELLES.

Catégorie unique.—Truies pleines ou suitées.

1er prix, M. Docker, de Saint-Martin.
2e prix, M Pincedé, de Wimille.

M. le Président donne la parole à M. Carpentier pour un rapport sur l'*enseignement agricole et la destruction des animaux nuisibles.*

M. Carpentier donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Pendant le premier semestre de 1870, les instituteurs ont continué de donner, à leurs élèves, des leçons théoriques d'agriculture en se renfermant dans les limites tracées par le décret du 22 février 1867, c'est-à-dire que fort souvent les sujets de lecture, de dictées, comme les problêmes d'arithmétique ont été choisis dans des ouvrages spéciaux, dont ils ont fait l'acquisition ou qu'ils doivent à votre libéralité. Ils se sont aussi livrés, comme les années précédentes, à des exercices pratiques sur la culture des céréales, des graminées, et particulièrement sur la greffe et la taille des arbres fruitiers.

» Plusieurs membres de votre commission ont visité avec soin les jardins de plus ou moins d'étendue qui sont annexés aux écoles. Si tous n'ont point rendu compte de ces visites, c'est que les évènements désastreux dont nous étions si tristement préoccupés n'ont permis ni à la commission de se réunir, ni à notre Société de tenir sa séance annuelle de novembre. Il serait d'ailleurs peu opportun de vous donner connaissance aujourd'hui des différents rapports que l'on a bien voulu nous communiquer ; cependant je vous demande la permission de vous citer, à titre de *spécimen*, les principaux passages de celui de l'honorable M. Hubert-Codron, dont le zèle éclairé et la compétence parfaite sont bien connus.

» Voici ces passages :

Fréthun, le 17 août 1870.

« Malgré les vives appréhensions dont on ne peut se défendre, j'ai considéré comme un devoir impérieux de ne point abandonner des visites qui sont à la fois un encouragement pour les instituteurs laborieux s'occupant de l'enseignement agricole, et un stimulant pour ceux qui n'y apportent point le même zèle.

» Une sécheresse aussi prolongée que celle de cette année, devait naturellement peu favoriser la culture des jardins ; aussi ai-je remarqué que, malgré les soins, les engrais, et la fertilité naturelle du sol, les récoltes sont généralement faibles partout. Les pommes de terre seules font exception.

» J'ai visité onze jardins, et je les classe par ordre de mérite, ainsi qn'il suit :

» 1° jardin de M. PRÉVOST, *de Calais*: tenue irréprochable comme les années précédentes ; propreté, agencement, nombreuses variétés de produits et toutes de fort bon choix. — Les céréales y atteignent une hauteur de paille extraordinaire. — Ce petit champ d'expérimentation est très-intéressant pour l'étude de toutes les espèces et variétés de blés, avoines, etc. La culture maraichère peut rivaliser avantageusement avec celles des jardins voisins,

» M. CHRÉTIEN, *de St-Pierre* : culture forcée, favorisée par un sous-sol humide. Très-beaux légumes. La betterave, au-dessus de tout, brille par une force et une végétation luxuriantes. Fleurs, arbres, petits légumes, tout y a prospéré. M. Chrétien attribue ce résultat aux 60 mètres cubes d'immondices qui ont été répandues sur le terrain pendant l'hiver.

» 3° En troisième lieu, vient le jardin de *Coquelles*, que M. l'instituteur LEROY a su créer en une seule année, avec un champ inégal plein de matériaux. Ce jardin est complet ; culture maraichère, allées, plates-bandes, jeunes plantations, haies: rien n'y manque. Le travail a été fait avec tant d'intelligence et de goût que le tout y a prospéré de manière à laisser croire que ce jardin est de vielle date.

(Il est bien regrettable que M. LEROY ne puisse jouir des fruits de son travail, une cruelle maladie le tenant éloigné de Coquelles depuis plus d'un an. Mais son suppléant, M. HANQUEZ, est entré hardiment dans la voie tracée et la suit avec succès.)

» 4° à *Coulogne*, M. BAUVIN est fort mal récompensé de ses travaux intelligents, à cause de la mauvaise exposition de son jardin, et du manque d'abri pour les arbres. Cependant j'y ai vu des pommes de terre admirables, dues, selon l'instituteur, à l'emploi de l'engrais humain.

5° M. GOSSIN, à *Fréthun*.—Jardin favorablement exposé, terrain fertile et cultivé avec méthode. — Aspect riant. — Aucun des produits n'est faible. — Grandes variétés de légumes, d'arbres fruitiers, de sujets greffés, céréales, fleurs, etc.

» 6° M. ANCEL *de Bonningues*. — Jardin de seconde année, bien meublé d'arbres fruitiers greffés et à greffer. — Toutes les parties du terrain très-intelligemment occupé. — Les blés et surtout les avoines de Hongrie s'y font remarquer.

» 7° Nous plaignons sincèrement M. LACROIX, *de St-Tricat*, du

maigre résultat obtenu avec beaucoup de peines et de soins intelligents. Le sol crayeux et maigre du jardin donnera rarement de la satisfaction à celui qui le cultive. C'est pourtant là que nous avons compté le plus de greffes reprises. Son champ, situé à une assez grande distance de l'école, n'a pu être visité.

» 8° M. CARRÉ, *du Courgain (St-Pierre)* est l'heureux du canton. Son jardin est vaste, le sol est bon, la terre végétale est profonde et la fraîcheur n'y manque pas; aussi les légumes y sont d'une grande force. Ses expériences sur l'engrais du commerce n'ont rien prouvé.

» 9° M. ARTISIEN, *aux Attaques*, mêne résultat négatif quant à l'emploi des engrais du commerce. Assez belle récolte pourtant.

» 10° Le tout petit jardin de M. VIEILLARD, *à Peuplingues*, laisse voir qu'un homme actif et plein de goût s'en occupe. Il est très-propre ; mais aussi trop peu étendu pour que l'on puisse juger des résultats obtenus.

» 11° *à Sangatte*, M. GOSSIN est contrarié par les vents de mer. Certains produits y sont presque nuls tandis que d'autres sont fort beaux. C'est là surtout qu'il importe d'étudier le terrain et son exposition. Rien de bien remarquable, sinon un carré de légumes. »

» Je me borne à ces citations qui contiennent plus d'un enseignement profitable dont nous espérons qu'il sera tenu compte l'an prochain.

» Mais pourquoi faut-il que chaque médaille ait son revers ? Le jardin placé en première ligne et que M. Hubert trouvait si instructif, si bien tenu, va disparaître. La ville de Calais, comme tant d'autres, a de lourdes charges à supporter. Pour les alléger, elle doit vendre prochainement le terrain dans lequel est compris le champ d'un hectare qui avait été mis à la disposition de M. Prévost. Nous aimons à croire que l'administration municipale si éclairée, si animée de bonnes intentions, trouvera le moyen de lui concéder bientôt un autre jardin, peut-être moins grand ; mais plus à proximité de l'école. Ce sera une juste compensation bien due à des efforts persévérants de 15 années et à laquelle notre Société ne pourra qu'applaudir.

» Les instituteurs des autres cantons ne sont pas restés non plus en dehors du mouvement qui a été si favorablement apprécié depuis plusieurs années: leur exposition en fait foi, bien qu'elle ait été organisée dans les plus mauvaises conditions. Ne connaissant que depuis peu de jours la détermination prise tardivement au sujet de la solennité qui nous réunit, la plupart d'entre eux avaient déjà disposé d'une partie de leurs échantillons et de leurs produits, et ils n'ont pu faire préparer à temps, par leurs élèves, les travaux qu'ils mettent habituellement sous vos yeux.

» Néanmoins vous avez pu remarquer avec intérêt à côté

des produits de tous les exposants, au nombre de 29, *7 tableaux* de M. Lacroix, de Samer, donnant des échantillons d'insectes nuisibles ou utiles avec classification et notes explicatives; les cartes et les dessins d'instruments aratoires de l'école de M. Chrétien, de Saint-Pierre; les tableaux des engrais de M. Prévost (1); les échantillons de nodules phosphatiques de M. Lamory, de Longfossé; les cahiers d'élèves venant des écoles d'Hardinghen, Rinxent, Wierre-au-Bois, etc.

» En dehors des faits constatés par nous *de visu* et de quelques renseignements particuliers, il a fallu que la commission se basât sur cette exposition pour répartir les récompenses fort restreintes dont elle disposait et qui vont être distribuées. Il est extrêmement désirable que, l'an prochain, elle puisse se servir, pour tout l'arrondissement, de rapports analogues à celui de M. Hubert-Codron.

» Pendant l'année calamiteuse qui vient de nous éprouver, tous les instituteurs, à peu d'exception près, ont fait, sur l'invitation de l'administration supérieure, d'actives démarches pour recueillir des semences en faveur des départements envahis. C'était encore rendre service à l'agriculture. C'est pourquoi je pense vous être agréable, Messieurs, en vous faisant connaître qu'aidés de quelques généreux citoyens ils ont pu réunir 13,743 kilog. de graines estimées 5574 fr. 50 c., et 2571 fr. 60 en espèces, au total pour 8146 fr. 10 c. Le tout a été expédié, au chef-lieu du département, pour être réparti selon le besoin. En même temps qu'à ces zélés collecteurs, des félicitations doivent être également adressées aux personnes qui ont bien voulu s'imposer des sacrifices au profit de ceux que la guerre avait ruinés en partie.

» Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en 1870 MM. Bonnet frères ont mis à votre disposition des pommes de terre dites *régente* pour être plantées par les cultivateurs et par les instituteurs. Trente-deux de ces derniers ont fait des essais; mais les documents incomplets que nous possédons ne me permettent pas de vous donner aujourd'hui des détails qui pourront être réservés pour un travail spécial. Je dirai seulement qu'en général on considère cette variété de pomme de terre comme étant d'une grande precocité et d'une végétation vigoureuse. Tous les terrains ne semblent pourtant pas lui convenir, car le chiffre des rendements a beaucoup varié. Aux Attaques, elle n'a donné que 15 litres pour 5, tandis que, de la même quantité de semences, on a obtenu, à Baincthun, 62 litres, à Conteville 55, à Andres 52, à St-Tricat 51, et à Marquise plus d'un hectolitre. Un expérimentateur déclare qu'elle donne d'assez beaux produits, mais qu'elle est détes-

(1) Voir ci-après, pages 451 et 452.

table pour l'odeur et le goût. C'est la seule critique sérieuse qui nous ait été faite de ce tubercule, et je doute fort qu'il la mérite aussi sévère.

» Eu 1870, M. Varey a eu aussi l'idée de faire essayer son engrais de poisson. La grande sécheresse de l'année n'a point permis à beaucoup d'instituteurs de se prononcer d'une manière bien positive d'après les résultats obtenus.

» Voici cependant des chiffres fournis sur des essais sérieux entrepris dans cinq localités différentes : Baincthun, Calais, Marck, Marquise et Wierre-Effroy.

» L'expérience a porté sur 4 ares dans chacune des cinq localités :

Soit pour les cinq communes :

N° 1.—5 ares sans fumure aucune, récolte totale : 1104 litres de pommes de terre.
N° 2.—5 ares avec 400 kil. de fumier ordinaire, 1433 litres.
N° 3.—5 ares avec 200 kil. de fumier et 4 kil. d'engrais de poisson, 1315 litres.
N° 4.—5 ares avec 6 kil. d'engrais de poisson seul, 1337 litres.

» Comme on le voit, c'est le fumier de ferme qui l'emporte; mais en supposant qu'il soit permis de conclure, d'après des résultats renfermés dans ces limites étroites, nous dirions : il ne s'agit pas de savoir si l'engrais de poisson peut prendre la place du fumier de ferme ; mais si, à défaut de ce fumier, on peut l'employer avec avantage ; or, le chiffre de 1337 kil. ne s'éloignant pas trop de celui de 1433, on peut affirmer sans crainte que l'engrais dont il s'agit est appelé à rendre beaucoup de services dans notre contrée, puisqu'il peut contribuer à un acheminement vers une culture intensive.

» Il faut remarquer qu'à Calais le résultat est peu en rapport avec les résultats généraux qui viennent d'être indiqués, car les chiffres de M. Prévost sont : 1° de 130 litres pour un are pour la partie sans engrais ; 2° de 155 litres pour celle où le fumier seul a été employé ; 3° de 191 pour ce qui a été fumé avec les deux engrais ; 4° enfin de 192 pour la dernière parcelle qui avait reçu seulement 6 kil. de l'engrais de notre collègue M. Varey.

» On dira que ces expériences, qui ne sont pas absolument concluantes, ne peuvent avoir une grande utilité. C'est vrai ; mais si, comme beaucoup d'autres, elles étaient répétées souvent et toujours avec des précautions minutieuses, elles finiraient par être instructives et par conséquent très-profitables à l'agriculture. MM. les instituteurs se prêteront toujours, j'en suis sûr, à de semblables essais, et leur tâche se trouvera singulièrement facilitée quand les cultivateurs intelligents du pays leur viendront en aide, et par des conseils et par de

légers sacrifices pécuniaires destinés à couvrir les frais des opérations.

» Etant arrivé au terme de la première partie de mon rapport, j'aborde immédiatement un sujet beaucoup plus sérieux qu'on semble le croire : celui de la destruction des animaux nuisibles, des hannetons tout particulièrement.

» Il existe plusieurs variétés de hannetons. Celui avec lequel les agriculteurs doivent compter, celui qui cause le plus de dégats est le hanneton commun (*melolontha vulgaris*), du grand ordre des coléoptères. C'est vers la fin d'avril, ou au commencement de mai, c'est-à-dire lorsque la chaleur se faisant sentir les arbres commencent à se couvrir de feuilles qu'il fait son apparition. Il choisit d'abord certaines essences de bois : les jeunes chênes, les sycomores, les saules paraissent être les arbres qui sont l'objet de sa préférence; mais, quand les feuilles tendres manquent, il ne dédaigne point une nourriture plus substantielle, plus coriace, et il s'attaque même aux arbres résineux. En 1835, une forêt de pins de plus de 300 hectares a dû être détruite, en Allemagne, par suite d'une invasion extraordinaire de hannetons qui avaient fait périr tous les arbres de cette forêt. Heureusement, ils ne se montrent que rarement en aussi grand nombre.

» Dans le Boulonnais, on en est peut-être moins affligé qu'ailleurs. Ce n'est pas comme dans la Seine-Inférieure, où, il y a quelques années, une diligence a dû s'arrêter court sur une route parce que les chevaux ne pouvaient plus avancer, empêchés qu'ils étaient par une véritable nuée de ces coléoptères. Cette année-là, le département dût payer 15,692 fr. de primes pour s'en débarrasser. On les ramassait par pelletées, et c'était par tombereaux qu'on les conduisait à la mer.

» Quel remède opposer à ce fléau ? Il n'y en a qu'un : le hannetonnage général. Tout le monde y est intéressé, car les hannetons ne respectent point les bornes d'une propriété, pas même celles d'un canton. Le moment le plus opportun pour se livrer à cette opération est le matin, alors qu'ils sont dans une sorte d'engourdissement. Une toile tendue sous les arbres qu'on secoue vigoureusement les reçoit. Il faut les faire périr immédiatement, ce qui n'est pas toujours facile. Le meilleur moyen est de les axphyxier par l'emploi de l'eau bouillante, de la chaux vive, du goudron ou de l'acide phénique. On peut alors les utiliser comme engrais. Pour cela, on creuse une fosse de plus ou moins de profondeur, et on la remplit en y plaçant alternativement des couches de hannetons et de mauvaise terre. Il suffit de quatre ou cinq semaines pour obtenir un engrais très-riche, puisque 1000 kil. équivalent, en azote, à 8547 kil. de fumier de ferme.

« Pour le hannetonnage, nous pouvons cependant être

puissamment aidés par les oiseaux, ces utiles auxiliaires que tous nos efforts doivent tendre à conserver. Les moineaux, pour ne parler que de ceux qui sont nos commensaux les plus importuns, en font une consommation extraordinaire. Nous avons déjà dit autre part qu'à Paris, rue Vivienne, on a pu constater, dans un de leurs nids, la présence des débris de plus de 700 hannetons qui avaient servi à la nourriture de la couvée.

« Détruire les hannetons c'est tarir la source d'une autre incursion bien plus ruineuse encore pour l'agriculture, je veux parler des vers blancs appelés aussi *mans* ou *turcs*.

Dès que la femelle du hanneton a été fécondée, ce qui dure une huitaine de jours vers la fin de mai, elle cherche, pour déposer ses œufs, au nombre de 30 à 40, une terre meuble et bien préparée qu'elle creuse à une profondeur de 15 à 20 centimètres, où par instinct, elle sait que sa progéniture ne sera point dérangée par le soc de la charrue. Les œufs qui sont de la grosseur d'un grain de millet, éclosent 5 ou 6 semaines après la ponte. Les petits vers qui en sortent vivent en famille des sucs qu'ils puisent autour d'eux ; puis, quand arrivent les gelées, ils approfondissent la cavité qui leur a servi de berceau et ils restent à peu prés immobiles pendant 5 a 6 mois. Au retour du printemps, ils reviennent à la surface du sol ; alors ils s'émancipent, ils se séparent, et chacun de son côté, va en quête de sa nourriture qui est fournie par les radicelles des plantes. D'abord le dégât n'est pas très-grand, mais attendez les deux années suivantes, car ces vers blancs ont besoin de 3 ans, quelquefois 4, pour devenir insectes parfaits, et pour continuer, par les feuilles, la destruction de l'arbre dont ils ont d'abord dévoré les racines.

» Dans la Seine-Inférieure encore, on a calculé que les vers blancs avaient occasionné, en une année, plus de 20 millions de perte à l'agriculture. Dans un champ de betteraves, on a compté 23 vers blancs par mètre carré, ce qui fait 230,000 par hectare. Chaque pied de betterave était attaqué par 3 ou 4 de ces vers. Nous pouvons nous expliquer alors comment certaines plantes, qui ont d'abord la plus belle apparence, finissent par se flétrir et par disparaître. On s'en prend au vent, à l'intempérie de la saison, à de mauvais brouillards. Ce ne sont pas toujours là les véritables causes. Le ver blanc y est sans doute pour beaucoup.

» On a indiqué toutes sortes de moyens pour s'en affranchir.

» Celui qui paraît devoir mieux réussir est de faire suivre la charrue, au moment du labour, par des femmes qui les ramassent un à un. Si, avec un poulailler roulant, on peut conduire des poules, des dindons dans le champ même, on a encore un moyen commode de destruction qui est fort recom-

mandé. Notre collègue, M. Chauveau, pourrait, à cet égard, vous renseigner mieux que je ne le puis le faire, puisque, depuis assez longtemps déjà, un de ces poulaillers est en usage dans sa ferme de Badhuy.

» Il est des oiseaux qui sont aussi dans ce cas de puissants coopérateurs. La pie et le geai, si nuisibles pourtant aux oiseaux insectivores dont ils mangent les œufs, font une grande consommation de vers blancs lorsque, ramenés par la charrue à la surface du sol, ces vers n'ont pas eu le temps encore de creuser de nouvelles galeries. Mais le plus redoutable de leurs ennemis est un animal autrement précieux et qu'on s'attache pourtant à détruire par tous les moyens possibles. Malgré les offorts qui ont été faits pour le réhabiliter, notamment par Mgr. Donnet. Je veux parler de la taupe, dont l'appétit lui permet de prendre chaque jour 5 ou 6 fois son poids d'une nourriture composée de vers de toutes sortes.

» J'avoue que la taupe cause elle-même quelques dommages en bouleversant les plates-bandes, les carrés de légumes, les massifs de fleurs; mais il faut savoir souffrir un peu de ceux qui nous rendent service. Si le feu se déclare chez nous, ne voit-on pas immédiatement accourir des personnes briguant l'honneur de sauver nos meubles et d'éteindre l'incendie? Ils jetteront. bien quelques glaces, quelques pendules par les fenêtres, afin de les préserver de l'atteinte du fléau; mais si la maison est sauvée, ne nous trouvons-nous pas heureux de n'avoir à regretter que des avaries, comparativement légères, dans notre mobilier ?

» Prenons donc des mesures décisives pour conserver, pour protéger les animaux utiles, et tout particulièrement les oiseaux. A ce propos permettez-moi, messieurs, de vous dire un mot de deux petites sociétés qui existent dans le canton de Samer et dont le but est des plus louables.

» A Samer, elle porte le nom de *Société compatissante envers les animaux*. On sait que malgré les rigueurs des tribunaux dans l'application de la loi Grammont, il n'est pas rare de voir encore des personnes user de révoltantes brutalités à l'égard des animaux. C'est rendre un véritable service à l'agriculture et en même temps travailler à l'adoucissement des mœurs que d'exciter de bonne heure la compassion chez les enfants pour des êtres souvent inoffensifs et sans défense. La Société de l'école de Samer compte 89 membres actifs et un certain nombre de membres honoraires, anciens élèves de la même école.

Elle a son président, son secrétaire, son trésorier, son bibliothécaire, ses censeurs, élus au scrutin. L'instituteur exerce toutefois la surveillance sur les opérations du bureau, et aucune amende ne peut être prononcée sans son autorisation. Ces amendes, variant de 1 à 25 centimes, sont infligées aux

membres signalés pour s'être comportés méchamment à l'égard des bestiaux dont ils ont la garde ou pour avoir détruit des nids d'oiseaux. Le produit des amendes est employé à l'achat des livres pour la bibliothèque particulière composée aujourd'hui de 24 volumes qui peuvent être emportés gratuitement par tous les membres associés.

» La petite Société de Neufchâtel a un but plus restreint, ainsi que le titre qu'elle prend l'indique. C'est *la Société de préservation des oiseaux*. En faisant appel aux sentiments généreux des élèves de l'école, elle produit les meillears résultats. On ne voit plus dans les maisons où se trouvent les enfants, ces longs chapelets d'œufs qui étaient un ornement; mais aussi une triste preuve de dépravation et de cruauté. On m'assure que pas une seule nichée a été détruite en 1871 par les élèves de l'école. Ces petites associations doivent être sérieusement encouragées. Nous croyons donc utile de leur réserver deux prix spéciaux, persuadés que vous ratifierez, messieurs, par vos acclamations, l'emploi que nous ferons de deux médailles et de quelques ouvrages pour les bibliothèques particulières des jeunes et intéressants sociétaires qui nous occupent.

» Je vous demande pardon, messieurs, de cette courte digression, et je reviens à mon sujet.

» Pendant les années 1870 et 1871 les instituteurs, au nombre de 70, soutenus par l'idée de rendre service, ont fait aux hannetons, avec leurs élèves, et pendant les récréations, une guerre fort destructive. Ils ont pu en détruire 17,503 litres, ce qui fait plus de 7,000,000, à raison de 400 par litre. Si, dans ce nombre, nous supposons 3,500,000 femelles pouvant donner chacune 40 œufs, on trouve qu'ils ont anéanti 140,000,000 de larves ou vers blancs que les racines des plantes de nos contrées eussent dû nourrir 3 ans et plus.

» Ce résultat aurait été tout autre encore, si, comme il y a 3 ans, les instituteurs eussent été autorisés, pendant une quinzaine de jours, à ne commencer les classes du matin que vers 9 à 10 heures. Les primes qui vont être distribuées aux écoles dont les maîtres et les élèves ont pratiqué le hannetonnage, ne seront assurément point tout-à-fait en rapport avec le service rendu ; mais personne ne sera déçu dans son espoir, car partout on a opéré avec un désintéressement remarquable, et cela sans craindre le moins du monde les quolibets des mauvais plaisants.

» Aux 27 primes en argent réparties par la commission, il sera ajouté un certain nombre d'ouvrages et deux milliers de nos Bulletins que la Société pouvait abandonner et qui pourront, au besoin, compléter dans les communes des collections incomplètes. Si les primes n'ont pas plus d'importance, c'est dans la prévision d'avoir trop peu pour les récompenses

de l'an prochain, et aussi parce que les instituteurs n'avaient point tous reçu d'instructions précises, officielles, relativement au hannetonnage. En conséquence, la Commission a cru devoir réserver presque la moitié du crédit mis à sa disposition. C'est un reliquat qui recevra son emploi l'an prochain.

» Toutefois, il faut espérer que les instituteurs et leurs élèves ne concourront pas seuls pour les prix. Les cultivateurs sont trop intéressés dans la question pour ne point prendre une part active à la destruction des hannetons et des vers blancs. Et d'ailleurs, ne pourraient-ils pas même s'imposer quelques sacrifices ? M. Bouclet-d'Halluin a payé, l'an dernier, 25 centimes par décalitre de hannetons détruits, et a ainsi dépensé 15 francs pour 60 décalitres. C'est un bon exemple à suivre.

» Je termine là mon travail en vous priant, Messieurs, de pardonner le décousu qui s'y trouve. Le temps m'a manqué, et puis, je n'ai eu qu'un but : celui de vous faire connaître tout simplement, sans phrases, sans prétentions, ce qui a été tenté et fait par nos instituteurs, en vue d'intérêts toujours vivaces, toujours opportuns pour nous tous, qui et quoi que nous soyons : ceux de l'agriculture. »

Récompenses accordées aux intituteurs publics qui, en 1870 et 1871 ont obtenu les meilleurs résultats dans l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture, de l'horticulture et de l'arboriculture.

Mention très-honorable (hors classe) : M. PRÉVOST, directeur de l'école préparatoire aux professions industrielles et commerciales de Calais, officier d'académie,

Médaille de 1re classe, grand module (rappel) : M. LAVOINER, de Pernes.

Médaille de 1re classe (rappel) : M. LAMORY, de Longfossé.

Médaille de 1re classe : M. LACROIX, de Samer.

Grande Médaille de 2e classe (rappel) : MM. LACROIX, de Saint-Tricat, BIZET, de Baincthun, BAUWIN, de Coulogne.

Grande Médaille de 2e classe : M. CHRÉTIEN, de St-Pierre.

Médaille de 2e classe, grand module (rappel) : MM. PÉRARD, de Wierre-Effroy, BAUDE, de Carly, CARRÉ, du Petit-Courgain de Saint-Pierre.

Médaille de 2e classe : MM. LEROY, de Crémarest, GOUDALLE, d'Alincthun, ANSEL, d'Hardinghen,

Grande Médaille de bronze (rappel) : MM. SERRET, de Marquise, officier d'académie, LAUDE, d'Hermelinghen, CARON, de Leulinghen.

Grande Médaille de bronze : MM. Thuillieres, à La Capelle (Baincthun), M. Blart, de Neufchâtel.

Médaille de bronze, grand module (rappel) : MM. Gossin, de Fréthun, Vieillard, de Peuplingues.

Médaille de bronze, grand module : MM. Heumez, de Wierre-au-Bois, Demerval, de Saint-Inglevert, Lecoutre, d'Echinghen, Gatoux, d'Andres, Merlin, de Rinxent.

Médaille de bronze (rappel) : MM. Normand, de Licques, Montigny, de Saint-Pierre, Gantois, d'Hervelinghen, Caux, de Saint-Martin-Choquel, Wallet, de Lewast, Courquin, d'Alembon.

Médaille de bronze : MM. Hanquez, de Coquelles, Lagache, de Calais, Joly, de Saint-Pierre.

Nota. — Des ouvrages d'agriculture ont été en outre distribués à tous ces lauréats.

Mentions honorables : MM. Rigaux, de Questrecques, Ansel, de Bonningues, Artisien, des Attaques, Pinte, de Wirwignes, Gossin, de Sangatte, Eurin, de Quesques, Bernard, de Ferques, Dupuis, d'Hesdin-l'Abbé.

Médailles offertes par M. Al. Adam, président honoraire de la Société, à l'instituteur qui, dans chaque canton, a obtenu des succès satisfaisants dans son enseignement agricole.

Canton de Boulogne.	M. Bizet, de Baincthun.
» Calais....	M. Vieillard, de Peuplingues.
» Desvres..	M. Lamory, de Longfossé.
» Guînes...	M. Laude, d'Hermelinghen.
» Marquise.	M. Caron, de Leulinghen.
» Samer...	M. Rigaux, de Questrecques.

Récompenses accordées aux élèves.

Médaille de 1re classe : Elèves de l'école préparatoire de Calais.

Médaille de 2e classe, grand module (rappel) : Elèves de l'école de Samer.

Médailles de 2e classe, grand module : Elèves de l'école supérieure de Saint-Pierre; élèves de l'école communale de Pernes.

Médailles de bronze, grand module (rappel) : Elèves des écoles de Saint-Tricat, Lewast, Petit-Courgain de St-Pierre, Longfossé, St-Inglevert, Crémarest, Alincthun et Coulogne.

Médaille de bronze, grand module : Elèves d'Hardinghen et de Rinxent.

Médaille de bronze (rappel) : Elèves des écoles de Marquise, Wierre-au-Bois, Neufchâtel, Baincthun, Echinghen, Licques, Wierre-Effroy, Hermelinghen.

Mentions honorables : Elèves des écoles de Peuplingues, Rinxent et Leulinghen.

Prix spécial de M. Alex. Adam, président honoraire de la Société, consistant en un livret de la Caisse d'épargne, à l'élève qui, dans chaque canton, a le mieux profité des leçons d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture.

Canton de Boulogne, PORQUET (Joseph), élève de M. Thuilliers, à la Capelle.

Canton de Calais, THÉRY (Edmond), élève de M. Bauwin, à Coulogne.

Canton de Desvres, BREBION (Gustave), de Wirwignes.

Canton de Guînes, HACHE (Joseph), d'Alembon.

Canton de Marquise, GOSSIN (Florent), élève de M. Merlin, à Rinxent.

Canton de Samer, BODIN (François), élève de M. Heumez, à Wierre-au-Bois.

Prix spéciaux accordés aux sociétés préservatrices des oiseaux.

1er prix, une médaille (Société compatissante), à Samer, et plusieurs ouvrages ponr la bibliothèque.

2e prix, une médaille (Société de préservation), à Neufchâtel, et plusieurs ouvrages pour la bibliothèque.

HANNETONNAGE EN 1870 ET 1871.

D'après l'examen des rapports qui lui ont été soumis, et dont presque tous étaient accompagnés d'attestations authentiques, la Commission a décidé que des primes seraient distribuées, dans l'ordre suivant, aux instituteurs et aux élèves des communes ci-après désignées :

Deux primes de 12 francs avec livres : Peuplingues, — Alembon.

Six primes de 10 francs avec livres : Wirwignes, — Halinghem, — St-Tricat, — Marquise, — Crémarest, — Neufchâtel.

Sept primes de 8 francs avec livres : Caffiers, — Coquelles, — Campagne, — Hesdin-l'Abbé, — Hardinghem, — Boursin, — Fréthun.

Douze primes de 5 francs avec livres : Verlincthun,— Coulogne,—Questinghem(Baincthun).—Henneveux,—Conteville, St-Inglevert,— Ferques,— Dannes, Baincthun,.—La Capelle (Baincthun),— Nelles,— Hames-Boucres.

Vingt premières primes, en livres : St-Etienne,— Pihen, — Questrecques,— Alincthun,— Fiennes,— Le Wast,— Escalles,— Longfossé,— Samer, — Carly, — Hemmes (Marck), — Echinghem, — Bellebrune, — Isques,— Pernes,— Bellebrune,— Réty, — Audembert, — Rinxent, — St-Léonard,— Wierre-au-Bois.

Quinze secondes primes, en livres : Belle-Houllefort,— Outreau,— Bonningues,—Sanghem,—Andres,—Hermelinghen, — Nabringhen,— Bouquehaut,— Quesques et Verval,—Leulinghen,— Hervelinghen,—Maninghen,—Menneville,—Equihen (Outreau),— Courset.

Des collections de tableaux agricoles ont été accordées aux écoles d'Alembon, — Campagne, — Hesdin-l'Abbé, — Hardingem,— Boursin,— Henneveux,— St-Inglevert,— Ferques, —Questrecques,— Pernes — et Wierre-au-Bois.

Expériences comparatives sur les engrais de ferme et les engrais chimiques appliqués à la culture de la betterave à sucre, dite rosée, *sur* un *are de terrain.*

N.os des Parcelles.	ENGRAIS EMPLOYÉS. Noms	Quantité	Récolte	Observations
		kilos	kilos	
1	Fumier de ferme.....	600 »	610	Les quatre premières parcelles ont toujours présenté une végétation très-vigoureuse. Les autres ont eu belle apparence jusqu'au commencement de juillet. Prises ensuite de sécheresse, elles ont beaucoup souffert.
2	Id.	300 »	590	
3	Engrais complet intensif.	16 »	620	
4	Engrais complet	12 »	609	
5	Engrais sans minéraux..	4 50	375	
6	Id. sans potasse'....	11 »	400	
7	Id. sans phosphate..	8 »	357	
8	Id. sans azote.....	8 »	280	
9	Id. sans chaux	8 »	390	
10	Aucun engrais.....	» »	280	

Expériences comparatives faites d'après les indications de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique sur le fumier de ferme et les engrais chimiques appliqués à la culture du blé après betterave et pomme de terre.

N° des Parcelles	ENGRAIS EMPLOYÉS EN 1870. Noms	quantité	RÉCOLTE en paille	en grain	Observations
		kilos	kilos	litres	En 1869, après betteraves, auxquelles avaient reçu : N° 1 fumier de ferme, 600 kilogrammes ; N° 2 Engrais complet, 12 kilogrammes ; N° 3 Engrais minéraux, 5 kilogrammes ; N° 4 Matière azotée, 2 kilogrammes ; N° 5 — Aucun engrais.
1	»	»	43 »	39	
2	Sulfate d'ammoniaque.	1	64 »	61	
3	»	»	45 50	43	
4	Sulfate d'ammoniaque.	1	53 »	49	
5	»	»	42 »	39	

EXPOSITION.

M. le Président adresse ses remerciements à MM. les cultivateurs et à toutes les personnes qui ont bien voulu concourir à cette exposition ; puis il félicite MM. les instituteurs dont les produits tapissent, comme les années précédentes, la salle où se tient la séance. Faisant ensuite allusion à l'ordre qui règne surtout dans cette partie de l'exposition, M. le Président ajoute qu'il est convaincu que le même ordre existe dans les jardins des instituteurs et aussi dans leurs classes, ce qui est une garantie pour la Société : l'ordre moral étant une conséquence de l'ordre matériel.

Après ce préambule, M. le Président arrive à la lecture du rapport qui suit :

« Messieurs,

» L'envoi tardif des affiches annonçant l'exposition ainsi que la séance de ce jour, a motivé l'abstention de plusieurs de nos exposants habituels. Cependant, nous avons remarqué

avec plaisir que les divers produits qui nous ont été soumis ne le cèdent en rien, par leurs variétés et leurs qualités, à ceux des années précédentes. J'ai l'honneur de vous rendre compte des conclusions de votre commission.

I.— *Agriculture.*

» 1° M. Lefort, de Baincthun, a exposé de très-beaux échantillons de sa récolte en warrats, avoine, pois, carottes et divers autres légumes. Il lui est accordé une médaille en argent.

» 2° Une même médaille est méritée par M. Fortin, de Wimille, pour ses betteraves à sucre qui lui en ont donné 45,000 à la mesure.

» 3° M. Volant, de Wimille, recevra une médaille de bronze pour ses blés et ses avoines.

» 4° M. C. Chauveau, de St-Martin, nous a envoyé de beaux échantillons en blé, seigle, warrats et scourgeon : un ouvrage d'agriculture lui est offert.

» 5° M. D'haillecourt, de Lewast : mention honorable pour de fort belles carottes.

II. — *Horticulture, arboriculture, plantes médicinales.*

» 1° La Commission a été particulièrement frappée de la belle et intéressante exposition de M. Mathews-Phélan, propriétaire à Boulogne, qui a groupé fort ingénieusement tous ses admirables produits en légumes de toutes sortes, en fruits variés, au milieu desquels on remarque une jolie petite chapelle construite patiemment en fleurs et feuilles naturelles. Une médaille de vermeil est accordée à M. Phélan.

» 2° M. Emile Sergent, jardinier chef au château de Laquenne-Vacherie, près Guînes, n'a pas de moins beaux produits en légumes de table, et son exposition est surtout remarquable par les nombreuses plantes médicinales qui s'y trouvent. Il voudra bien recevoir une médaille d'argent et un ouvrage d'agriculture.

» 3° M Routier, de Boulogne, a exposé des légumes et une fort belle collection de plantes froides d'ornement. Nous lui offrons une médaille d'argent, grand module.

» 4° M. Roussel-Saintoin, ouvrier jardinier à Boulogne, nous a montré de très-beaux légumes, des arbres fruitiers parfaitement conduits, un herbier fort bien préparé et particulièrement un système nouveau de pots à marcottes de son invention. La Commission lui accorde une médaille d'argent et un ouvrage.

» 5° Une médaille d'argent a été aussi accordée à M. Caux-Boutoille, de Boulogne, pour sa collection de légumes.

» 6° M. Hermann, aussi de Boulogne, dont les légumes de

table destinés au marché sont superbes, obtiendra une médaille de bronze et un ouvrage.

» 7° Des mentions honorables aont méritées par MM. C. Chauveau, de St-Martin, Ledez-Salmon, Latteux et Lheureux, de Boulogne : le premier, pour ses légumes, le second, pour de très-beaux cardons, le troisième pour une énorme citrouille, et le quatrième pour un herbier.

III.— *Fruits.*

» Les fruits n'étaient point en grande quantité; mais ceux qui sont exposés se distinguent par la qualité. La Commission a décidé que deux exposants, MM. de Haffreingue, de Boulogne, et Noël de Maninghen, recevront chacun une médaille de bronze et un ouvrage.

IV.— *Instruments.*

» 1° M. Leroy, de Brunembert, expose trois instruments qui peuvent, à divers degrès, rendre de grands services à la petite culture : 1° une charrue en fer du prix de 110 fr. pour deux chevaux avec âge articulé et des régulateurs fort commodes ; 2° un araire ne coûtant que 75 fr. et pouvant être conduit par un seul cheval dans toutes les terres légères ; 3° un binot-butteur avec versoirs mobiles, régulateur à vis et ne coûtant que 70 fr. : une médaille d'argent et une prime de 40 fr. sont accordées à M. Leroy.

» 2° M. Didier, maréchal à la Capelle (Bainthun), a exposé une très-forte charrue du pays, en fer. La solidité est à l'épreuve,son poids est de 132 kil., le tirage est presque direct l'enfoncement se gradue avec facilité ; elle coûte 170 fr., non, compris 12 fr. pour le traîneau. Plus de 500 charrues de ce modèle fonctionnent parfaitement. M. Didier recevra une médaille d'argent, grand module.

» 3° Une médaille d'argent est accordée à M. Douriez fils, maréchal à Huplandre, pour un pressoir à cidre, forme tonneau, accompagné d'un moulin à pommes.

» 4° M. Caux, de Boulogne, un de nos anciens lauréats, nous présente cette année son sécateur à manche, fort heureusement modifié et pouvant se remplacer par une scie. Il a de plus exposé le modèle d'une barrière en fer qu'on peut faire mouvoir sans contre-poids. Le prix de cette barrière, fort solide, est de 18 fr. le mètre carré. Il est accordé une médaille d'argent et un ouvrage à ce constructeur.

» 5° M. Jules Lenclos, de Saint-Pierre, nous montre un fort joli rateau, un vrai bijou, pouvant, au moyen d'un ressort renfermé dans le manche, se transformer instantanément en ratissoire. Cet instrument coûte 12 fr. en fer poli et 10 fr. en fer brut. Une médaille de bronze et un ouvrage sont accordés à M. Lenclos.

» MM. Caux et Lenclos ont aussi apporté, le premier, un modèle de canon se chargeant par la culasse, et le second un petit chassepot modifié et pouvant se charger en trois temps. Votre commission s'est déclarée de tous points incompétente pour juger ces deux engins, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec l'agriculture, au contraire.

V. — *Animaux vivants.*

» 1° Une variété admirable d'animaux de basse-cour a été exposée par Mme Jonshton, du château de Villa-Belle. On y remarque des *dorkins blancs*, des poules (*races espagnoles*), des canards exceptionnellement beaux, etc.— Une médaille d'argent est accordée à Mme Jonshton.

» 2° Une même récompense a été méritée par M. Ledger, de Boulogne, pour ses Brahma sombres et ses volailles bronze et rouge.

» 3° M. Roussel-Saintoin, de Saint-Martin, obtient une mention honorable.

VI. — *Volailles tuées*

Une mention honorable à M. Cam. Chauveau, qui recevra en outre une médaille de vermeil, grand module, pour l'ensemble de son exposition.

VII. — *Céramiques.*

» Les deux exposants qui ont apporté de leurs produits, M. Haigneré-Rogez, de Lewaast, et M. Dubart, de Lottinghem, ont été placés sur la même ligne par votre Commission. Leurs tuyaux de drainage, leurs pannes, leurs briques creuses sont fabriquées avec de la bonne terre, ce qui est une garantie de dureté et de solidité.

» Ces deux fabricants recevront chacun une médaille d'argent.

VIII. — *Enseignement agricole.*

L'exposition de MM. les instituteurs, sans présenter autant de variétés que les années précédentes, n'a pas moins excité l'intérêt de votre Commission, qui a reconnu que cette année encore, un pas de plus a été fait relativement à l'exhibition des objets qui servent à l'instruction des enfants, au point de vue agricole, ou qui sont les conséquences de cette instruction. »

M. le Président donne la parole à M. Roberval, pour le rapport de la commission des *bons services*.

M. Roberval fait connaître que les dossiers des candidats ayant été remis tardivement, la Commission n'a

pas eu le temps suffisant pour prendre directement des renseignements et apprécier le mérite de ces candidats.

Le rapport dont il s'agit est en conséquence renvoyé à l'une des prochaines séances.

REMISE DES PRIX.

M. le Président annonce qu'il va être procédé à la remise aux lauréats de toutes les récompenses décernées par la Société dans les divers concours ouverts pendant les deux années 1870 et 1871.

M. Ed. Flour et M. Carpentier font successivement l'appel des lauréats, et les récompenses leur sont remises par M. le Sous-Préfet, par M. le Maire, M. le Président et les autres membres du Bureau, qui les accompagnent de félicitations auxquelles s'ajoutent les applaudissements de l'assemblée.

Pendant toute la durée de cette séance, la salle a constamment été remplie par un nombreux auditoire qui a bien voulu accorder aux divers discours qui ont été prononcés une attention soutenue et leur témoigner son adhésion par des applaudissements répétés.

A quatre heures, M. le Président déclare la séance levée.

Boulogne, le 5 décembre 1871.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

D'après un vœu exprimé par plusieurs de ses membres, la Société a décidé, dans sa séance du 15 janvier 1870, que la question de savoir s'il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement, serait examinée à l'une des réunions suivantes.

Les événements malheureux qui sont survenus peu de temps après n'ayant point permis de donner suite à la décision prise, il me paraît opportun de mettre cette question à l'ordre du jour de la séance qui se tiendra le *Samedi 23 couraut, à midi précis*, dans la salle des armateurs (halle aux poissons), que M. le Maire de Boulogne veut bien mettre à notre disposition.

Après examen des points sur lesquels des modifications paraîtraient nécessaires, une commission serait nommée et invitée à formuler des propositions pour être discutées et soumises à l'approbation de la Société dans la séance du *20 jan-*

vier 1872. A cette même séance on procèderait au renouvellement du Bureau.

Les deux réunions de décembre et de janvier auront, comme vous le voyez, une importance majeure ; c'est pourquoi je vous invite, Monsieur et cher Collègue, à ne pas manquer d'y assister.

Je saisis cette occasion pour faire un sérieux appel à votre judicieux concours. La mort et quelques regrettables démissions ont fait dans nos rangs des vides qu'il importe de combler au moment où l'agriculture a fortement besoin d'être aidée, encouragée. Il me semble qu'il y aura possiblité, Monsieur et cher Collègue, de trouver autour de vous des personnes généreuses, amies du pays, qui tiendront à honneur de prendre part à nos travaux, de nous seconder dans notre œuvre de bien public. Ayez donc la bonté, Monsieur et cher Collègue, de faire des démarches auprès d'elles, et je ne doute pas de votre réussite.

Il ne vous restera plus qu'à m'adresser, aussitôt que possible, des présentations dans la forme du bulletin ci-après. Les nouveaux adhérents pourront alors être nommés à la réunion prochaine, ce qui leur permettra de prendre part aux opérations annoncées pour la séance de janvier.

En attendant, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de tout mon dévouement.

Le Président de la Société d'Agriculture,

DUFOUR.

BULLETIN DE PRÉSENTATION

Je soussigné [1]

Sur la demande de M. [1]

ai l'honneur de le présenter pour faire partie de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne.

Fait à le 187 .

(Signature)

NOTA. — Le titre de membre de la Société donne droit à celui qui l'obtient : 1° d'assister à toutes les réunions et d'y faire verbalement ou par écrit les communications qui intéressent l'agriculture ; 2° de proposer l'admission d'autres membres ; 3° de concourir pour les prix décernés chaque année ; 4° de recevoir gratuitement le Bulletin mensuel ; 5° d'emporter des livres de la Bibliothèque.
La cotisation annuelle est seulement de SIX FRANCS.

---

(1) Nom, prénoms, qualité et demeure.

REVUE AGRICOLE

TYPHUS.

Tout le monde se préoccupe, avec juste raison, des remèdes à employer pour combattre le fléau qui menace les cultivateurs de notre arrondissement. En voici un que nous trouvons dans la *Revue artésienne*. Si ce remède, que nous ne pouvons malheureusement garantir, n'est pas efficace, il est du moins peu coûteux et d'un facile emploi.

» Je viens de recevoir, dit le rédacteur, une lettre d'un » fermier et éleveur de bêtes à cornes, demeurant dans une » grande commune aux environs d'Épinal (Vosges). Il me dit » que le typhus a disparu complètement du pays et que toutes » les bêtes à cornes ont été radicalement guéries par le simple » traitement de lait de chaux avec du miel. Faire avaler le » tout à l'animal malade, pas trop chaud, bien entendu. »

CONSERVATION DES BATIMENTS DE FERME ET DES INSTRUMENTS AGRICOLES.

On ne voit que trop souvent encore les instruments aratoires et même les bois des instruments ruraux dans un état d'entretien déplorable. On les peint bien une fois, mais ensuite on les laisse tels quels exposés à nu au soleil, aux injures de l'air et à l'infiltration des eaux de pluie. On objectera que les couleurs à l'huile sont chères et de peu de durée ; mais on peut la remplacer économiquement par le goudron minéral qui coûte peu et qui offre plus de résistance à l'action de l'air. Pour l'employer, on ajoute 120 grammes d'essence de térébenthine à chaque kilogr. de goudron, ce qui le rend trés-siccatif et plus fluide pour le pinceau (1).

Cette peinture est sèche en 24 heures et même en moins de temps, lorsque le temps est sec et chaud. Deux couches donnent une couleur d'un beau noir qui ne gerce pas. En ajoutant, par chaque kilogr. de goudron ainsi préparé, 300 grammes de rouge anglais et 30 grammes d'essence de téré-

(1) L'emploi du goudron a eucore un avantage autrement précieux dans le moment actuel. Nous connaissons une commune dans le département de la Somme où le typhus contagieux des bêtes à cornes qui avait fait périr 39 vaches en peu de jours, fut circonscrit, enragé, arrêté par l'ISOLEMENT d'abord, et ensuite, le croit-on fermement du moins, par l'EMPRESSEMENT qu'on a mis à GOUDRONNER les portes des étables. Dans tous les cas, il y a opportunité à en tenter l'essai, sans avoir à craindre le moindre inconvénient et pour s'imposer de lourds sacrifices.

benthine, on obtient une couleur rouge-brune, frès-solide, plus agréable à l'œil que le noir.

Avec un kilogramme de cette peinture, on peut peindre en deux couches de 8 à 10 mètres carrés. Au prix actuel du goudron, le mètre carré revient à quelques centimes. Assurément, et tout le monde le comprendra, c'est une *économie mal entendue* que de laisser pourrir les bois et rouiller les fers, faute d'une ou de deux couches de peinture d'un prix insignifiant.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Indépendamment des primes qu'elle distribuera aux instituteurs en 1872 *(voir Bulletin de Septembre* 1871, page 403), la Société protectrice des animaux décernera aussi des distinctions :

1° **Aux agents de l'autorité** : sergents-de-ville, gendarmes, gardes, etc. ayant prévenu ou réprimé des actes de cruauté.

Pièces à produire : Une demande exposant les faits ; 2° une attestation des chefs. — Rappeler les récompenses déjà obtenues.

2° **Aux gens de service** français ou étrangers qui donneront des soins intelligents, propres à assurer la conservation et la propagation des animaux de la race désarmée (animaux sans cornes).

3° Aux *bergers*, aux *serviteurs* et *servantes* de ferme, aux *gardes*, aux *conducteurs de bestiaux*, aux *cochers*, *palefreniers*, *charretiers*, *voituriers* de tout genre, aux *maréchaux-ferrants*, aux *garçons bouchers* et aux *agents des abattoirs*, en général, *à toute personne* ayant fait preuve, à un haut degré, de *bienveillance*, de *compassion* et de *soins intelligents* envers les animaux.

N. B.— La Société d'Agrciulture se charge de transmettre, à qui de droit, toutes les demandes avec pièces à l'appui qui lui seront adressées assez à temps pour qu'elle puisse le faire parvenir avant le *1er Février 1872*, au siége de la Société protectrice des animaux, 16, rue de Lille, à Paris.

LE SEL POUR LES FOURRAGES.

Il est reconnu, comme une vérité incontestable, que les aliments salés sont beaucoup plus profitables pour le bétail que les aliments dépourvus de sel. En leur procurant une digestion plus complète et plus rapide, le sel active toutes les fonctions de l'organisme, il augmente l'embonpoint, la graisse des animaux, accroît la sécrétion du lait chez les

mères, et ajoute de la *soude* aux fumiers provenant des étables, des porcheries et des bergeries.

Les fourrages menacés d'avaries par une dessication insuffisante, sont préservés infailliblement par une addition de sel, ou mieux d'eau salée; ils y gagnent aussi en sapidité, les animaux les consomment avec plus d'agrément et de profit. Tel est le motif qui devrait faire adopter partout le salage des regains et des dernières coupes fourragères d'automne.

REVUE DES MARCHÉS.

Prix de diverses denrées aux marchés indiqués ci-dessous :

1° Paris.

Céréales : Farines, 50 f. 95 à 54 f. 78 les 100 kil.; blé blanc de choix, 45 f. à 45 f. 50 les 120 kil.; blé rouge, 40 f. à 45 f. 25 les 120 kil.; seigle, 24 f. 50 à 24 f. 75 les 115 kil.; avoine, 17 f. 25 à 17 f. 50 les 100 kil.

Fourrages : Foin, 50 à 58 f. les 500 kil.; luzerne, 46 à 56; paille de blé, 40 à 48; paille d'avoine, 22 à 27.

Pommes de terre en féculerie : 4 50 à 5 f. les 100 kil.

Beurre : 2 f. 54 à 3 f. 66 le kil.

Œufs : choisis, le mille, 116 à 135 f., ordinaires, 99 à 121, petits, 62 à 100.

Volailles et gibiers : Canards barbotteurs, 1 50 à 3 75; chapons, 2 80 à 5; dindes, 4 50 à 11 50; lapins domestiques, 1 à 4; lapins de garennes, 1 10 à 2 50; lièvres, 3 à 6 75. oies, 3 75 à 11 25; perdrix, 1 15 à 2 75; pigeons, 0 80 à 1 33; poulottes, 1 50 à 6 fr.

Bestiaux (La Villette, 7 décembre) :

	amenés.	1re qual.		2e qual.		3e qual.
Bœufs,	2416.....	1 65	—	1 50	—	1 32
Veaux,	373.....	2 45	—	2 25	—	2 05
Vaches,	725.....	1 52	—	1 36	—	1 20
Moutons,	11199.....	1 88	—	1 70	—	1 45
Porcs,	2272.....	1 75	—	1 70	—	1 65

2° Bapaume, 8 décembre.

Blé de semence, de 25 à 40 f.; escourgeon, 11 à 12 f.; avoine, 6 50 à 7 75; œillettes, 32 à 33 50.

3° Arras, 9 décembre.

Céréales : 2867 hectol. vendus. — Prix moyen des blés : froment, 28 80 ; de fermage, 27 81 ; béteil, 23 73 ; seigle, escourgeon, 12 89 ; avoine, 7 65.

Graines grasses et pommes de terre, etc. : 914 hectol. vendus. — Prix moyen des œillettes, 34 50; lin, 25; cameline, 24 50 ; pommes de terre, 6 ; fèves, 14 ; pois, 14.

4° Lille, 9 décembre.

Colza, 32 à 34 ; œillettes, 26 à 29 ; lin, 28 à 30; chanvre, 15 à 17 ; cameline, 22 à 25. — Tourteaux de colza, 20 50 à 21 50 les 100 kil. ; de lin, 26 à 28 50; de chanvre, 16 50 à 17 ; de cameline, 19 f.

5° Calais, 9 décembre.

Blé roux, prix moyen, 25 08 l'hectolitre ; seigle, 15 85; avoine, 8 79; fèves, 16 21 ; pois, 16 50; pommes de terre, 5 ; œufs, 17 20 le cent ; beurre, 4 f. le kil.

6° Aire, 8 décembre.

Céréales : 2169 hectol. vendus. — Blé, 23 à 29 25 ; seigle, 16 à 16 25 : escourgeon, 13 à 16 50 ; avoine, 7 à 9.

7° Cambrai, 9 décembre.

Blé, 29 à 31 ; seigle, 14 à 16 ; œillettes, 32 à 34 ; colza, 21 à 31.

8° Douai, 7 décembre.

Blé, 26 50 à 31 25 ; seigle, 17 ; orge, 13 à 14 ; avoine, 7 à 8 25 ; œillettes, 34 ; cameline, 25 à 26 25.

9° Doullens, 7 déeembre.

Blé blanc, 29 50 à 31 50 ; froment, 26 75 à 28 50; méteil, 25 à 26 50 ; petit blé, 23 à 24 50 ; seigle, 13 50 à 14 75; orge, 14 75 à 15 25 ; pamelle, 11 à 12 50 ; avoine, 6 25 à 7 50.

10° Saint-Pol, 4 décembre.

Blé, 25 à 28 ; seigle, 14 à 15 ; escourgeon, 15 à 16 ; avoine, 7 50 ; fèves, 10 à 14.

Taxe officieuse du pain a Boulogne.

Première qualité	1 10	pour 2 k. 500
Deuxième id.	1 20	pour 3 k. »

Bestiaux amenés au franc-marché de Boulogne, le 6 décembre 1871.

PORCS GRAS.

Nombre : 159. | Vendus : 143. | Prix : 1 80 le kilo.

PORCS MAIGRES.

Nombre : 156. | Vendus : 127. | Prix : 1 30 le kilo.

Derniers cours des **BLÉS** *sur les principaux marchés français*

(**B** signifie Baisse, — **H**, Hausse, — **C**, Calme, — **F**, Fermeté).

Abbeville	F	26 ..	à	29 ..	l'hect.	Macon	C	33 ..	à	34 ..	100 k.
Alger	F	27 ..	à	36 ..	100 k.	Meaux	C	34 ..	à	36 ..	—
Amiens	H	34 ..	à	39 ..	—	Melun	B	20 75	à	27 75	l'hect.
Angers	H	27 25	à	27 58	l'hect.	Montdidier ...	C	32 ..	à	37 ..	100 k.
Arras	C	25 50	à	31 ..	—	Montpellier...	F	26 50	à	28 50	80 k.
Avignon	C	25 ..	à	33 ..	—	Moulins	C	23 75	à	26 25	l'hect.
Beauvais	C	29 ..	à	30 50	—	Nantes	C	27 ..	à	27 50	—
Bergues.....	B	26 50	à	28 ..	—	Nancy.....	C	35 50	à	36 50	100 k.
Béthune	.	.. ..	à	.. ..	—	Nevers.....	B	25 85	à	moy.	l'hect.
Bourbourg ...	C	25 81	à	27 64	—	Noyon.....	B	27 ..	à	29 ..	—
Bordeaux	C	28 ..	à	29 50	—	Oisemont.....	C	27 ..	à	29 ..	—
Bourges.....	C	28 ..	à	34 ..	100 k.	Orléans	C	34 50	à	37 25	100 k.
Caen	B	25 ..	à	29 ..	l'hect.	Péronne	B	26 ..	à	29 ..	l'hect.
Cambrai	C	24 ..	à	31 ..	—	Poitiers.....	B	26 ..	à	28 50	—
Chartres	C	22 ..	à	30 ..	—	Pontoise.....	C	30 ..	à	46 ..	120 k.
Colmar	H	24 83	à	28 28	—	Provins	C	24 55	à	28 ..	l'hect.
Compiègne ...	C	30 ..	à	39 50	100 k.	Rheims	C	33 ..	à	38 ..	100 k.
Dieppe.....	H	56 62	à	67 ..	165 k.	Rouen	H	33 74	à	moy.	—
Dijon.....	C	32 ..	à	34 ..	100 k.	Roye.....	B	27 ..	à	28 ..	l'hect.
Douai.....	C	25 25	à	31 ..	l'hect.	St-Omer	C	26 ..	à	29 ..	—
Epernay.....	C	37 50	à	39 ..	100 k.	St-Quentin ...	F	36 ..	à	37 50	100 k.
Etampes	C	31 ..	à	38 33	—	Sens.....	C	34 ..	à	36 66	—
Evreux.....	B	20 ..	à	27 50	l'hect.	Soissons	C	36 ..	à	38 ..	—
Grenoble	C	33 ..	à	34 50	100 k.	Strasbourg ...	C	36 ..	à	37 ..	—
Issoudun	B	25 ..	à	28 ..	l'hect.	Toulouse	C	24 ..	à	29 25	l'hect.
La Fère.....	C	31 ..	à	37 ..	—	Tours.....	C	26 50	à	28 75	—
Le Mans	C	26 ..	à	29 ..	—	Troyes	B	26 50	à	28 50	—
Lille	F	23 50	à	28 ..	—	Valenciennes .	B	25 ..	à	30 25	80 k.
Limoges	H	26 ..	à	27 ..	—	Verdun.....	F	39 ..	à	moy.	100 k.
Lyon	C	32 ..	à	34 ..	100 k.	Vouziers.....	C	35 ..	à	39 50	—

17 Décembre 1871.—A cause de l'encombrement des gares et de l'obstruction des chemins ordinaires par les neiges, on a constaté que les marchés de la dernière semaine ont été presque nuls partout, faute d'apports et faute d'acheteurs.

ERRATA. — Page 458, 4e ligne de la note : lisez enrayé et non enragé. 8e ligne : sans s'imposer au lieu de pour s'imposer.

Boulogne.—Imprimerie Camille Le Roy, 51, Grande Rue.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE BOULOGNE-SUR-MER

N. B. — Pour des raisons majeures, la séance indiquée d'abord pour le 20, a été remise au 27, dernier samedi de janvier.

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 27 JANVIER 1872.

MM. les membres de la Société d'Agriculture sont convoqués pour la séance mensuelle de janvier, qui aura lieu le **samedi 27 de ce mois,** à *midi précis*, à la Halle au poisson (salle des armateurs, 1er étage).

L'ordre du jour est fixé ainsi qu'il suit :

1° *Examen de la correspondance ;*
2° *Rapport de la commission sur la question relative aux modifications à faire subir au Réglement ;*
3° *Nomination de membres ;*
4° *Élection des membres du Bureau ;*
5° *Remise de diplômes ;*
6° *Objets divers.*

Le Réglement de la Société d'Agriculture dispose que, tous les deux ans, les membres du Bureau sont élus au scrutin secret par les membres titulaires, et qu'ils sont rééligibles.

Cette élection ayant eu lieu en décembre 1869 pour les années 1870 et 1871, on devra, dans la prochaine séance, procéder à de nouvelles élections.

Nous ne saurions trop engager MM. les membres de la Société à assister à cette importante séance dans laquelle on doit discuter les projets de modifications au réglement et faire choix des sociétaires chargés de l'administration et de la direction des travaux de la Société. Il est très-important que ces fonctionnaires jouissent de la confiance des sociétaires et que cette confiance soit manifestée par le grand nombre des suffrages qui leur seront donnés. Les élections de cette année auront d'autant plus d'importance qu'il y aura probablement lieu d'augmenter le nombre des membres du Bureau et d'y placer un ou deux représentants de chaque canton.

SÉANCE DU 23 DECEMBRE 1871.

La séance est ouverte à midi et demi, à la Halle au poisson (salle des armateurs).

Sont présents au Bureau :

MM. Alex. Adam, président honoraire.
Dufour, président.
Dr Ovion, trésorier.
Carpentier, bibliothécaire-archiviste-adjoint.
Lefebvre-Senecca, membre.
Ed. Flour, secrétaire-adjoint.

M. le Président donne lecture de la correspondance.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Programme des questions mises au concours pour 1872.

La Société d'Emulation décernera, s'il y a lieu, au mois de novembre 1872, en séance publique, une médaille d'or, de vermeil, d'argent ou une mention honorable, à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune des questions suivantes :

Philosophie morale.

Quel était autrefois le caractère de la domesticité ? En quoi différait-il de ceux de l'esclavage et du servage ? Quel est-il aujourd'hui, et comment diffère-t-il de ce qu'il était autrefois ? Que devrait-il être relativement aux besoins de la famille et de la société, et quelles seraient sous ce rapport les mesures à prendre réciproquement dans l'intérêt du serviteur et de celui qui l'emploie ?

Les autres questions sont :

L'histoire locale, la littérature et la poésie.

Une lyre d'argent ou une médaille dont la nature et la valeur seront subordonnées au mérite de l'ouvrage sont affectées également à ce concours.

Les demandes de concours devront être adressées, franco, avant le 1er juin 1872, au président ou au secrétaire-général de la Société.

Les personnes qui désireraient obtenir de plus amples renseignements sur ce concours, pourront s'adresser au secrétariat de la Société d'Agriculture où le programme se trouve déposé.

M. le Président expose que, d'après un vœu exprimé par plusieurs de ses membres, la Société, dans sa séance du 15 janvier 1870, avait décidé que la question de savoir s'il n'y a pas lieu de modifier certaines dispositions du règlement serait examinée à l'une des réunions suivantes ; mais que

les évènements malheureux qui sont survenus peu de temps après n'ayant point permis de donner suite à cette décision, cette question a dû nécessairement être ajournée. Aujourd'hui que la Société a repris ses travaux et que prochainement elle va avoir à s'occuper du renouvellement de son Bureau, il a paru opportun de revenir sur cette question en la portant à l'ordre du jour, afin d'entendre les propositions qui pourraient être faites à ce sujet, et les soumettre, s'il y a lieu, à l'examen d'une commission.

M. le Président fait d'abord remarquer qu'en raison du développement qu'a pris la Société, il conviendrait d'augmenter le nombre des membres qui composent le Bureau. Cette augmentation permettrait d'être plus à même de suivre les progrès de l'agricullure et de prêter un concours actif à toutes les améliorations qui pourraient être utilement introduites dans l'arrondissement.

Il propose en conséquence de nommer deux secrétaires, dont l'un habitant la campagne, serait plus spécialement occupé des questions purement agricoles. tandis que l'autre, résidant en ville, aurait comme attributions ce qui se rapporte plus directement à l'administration de la Société. Il propose, en outre, d'avoir un délégué par canton qui ferait partie du Bureau en qualité de membre titulaire. Plusieurs membres ayant ensuite proposé d'élever à deux le nombre des délégués par canton, M. le Président s'est rangé de leur avis.

De cette manière, le Bureau se composerait de vingt membres actifs : un président, deux vice-présidents, deux secrétaires, un trésorier, deux bibliothécaires-archivistes et douze membres titulaires, deux par chaque canton.

M. le Président, dans le but de rendre les réunions de la Société plus intéressantes, par des sujets agricoles qui pourraient y être traités et des discussions auxquelles ils donneraient lieu, propose de réduire à quatre par an au lieu de douze, le nombre des séances générales de la Société, qui deviendraient ainsi des séances trimestrielles. La dernière de ces séances serait, chaque année, précédée d'une exposition de machines, instruments et produits agricoles et il serait procédé, en réunion publique, à la distribution des prix décernés dans les divers concours qui auraient eu lieu pendant l'année.

Le Bureau se réunirait néanmoins le premier samedi de chaque mois et le Bulletin qui continuerait d'être mensuel, contiendrait le cours des marchés et d'autres indications utiles à l'agriculture.

Quant aux concours qui, depuis plusieurs années, avaient lieu tout à la fois au chef-lieu d'arrondissement et dans un

des chefs-lieux des deux cantons qui venaient à leur tour, par ordre de rotation, M. le Président pense qu'il y a lieu de modifier cet état de choses en ne faisant qu'un seul concours par an.

L'assemblée est d'accord sur ce point, qu'il vaut mieux, dans l'intérêt du progrès agricole, augmenter la valeur des primes que de les multiplier dans plusieurs concours. Les avis sont toutefois partagés sur le privilége à donner au chef-lieu d'arrondissement, en le choisissant tous les deux ans pour le du concours, et alternant, d'année à l'autre, ce concours dans un des chefs-lieux des cinq autres cantons. Quelqu'en soit le siège, ces concours seraient accessibles à tous les cultivateurs de l'arrondissement. Plusieurs membres verraient avec plaisir la ville de Boulogne dotée de cet avantage en raison de la subvention annuelle qu'elle accorde à la Société, tandis que d'autres demanderaient qu'il ne fut établi aucune différence entre les six chefs-lieux de canton, lesquels, par un ordre de rotation, qui serait établi une fois pour toutes par un tirage au sort, viendrait successivement, chaque année, suivant la place qui leur appartiendrait, jouir du bénéfice du concours ouvert pour tout l'arrondissement Dans le premier cas, les chefs-lieux de cinq cantons, Boulogne excepté, seraient tous les dix ans choisis pour lieu du concours, tandis que dans le second cas, ce concours seprésenterait tous le six ans, Boulogne venant à son tour comme Calais, Desvres, Gufnes, Marquise et Samer.

Un membre appelle l'attention de l'assemblée sur le deuxième paragraphe de l'art. 42 du règlement, lequel, de la manière dont il est conçu, exige la présence d'au moins trente membres titulaires pour prendre une délibération sur le rapport de la commission spéciale chargée de l'examen des propositions faites en vue de modifications à apporter au règlement.

Il exprime le désir qu'après une première séance n'ayant pas réuni les trente membres titulaires indiqués par le règlement, cette délibération, quel que soit le nombre des membres présents, puisse être prise dans la séanee suivante.

Enfin, on émet le vœu que les présentations de candidats soient faites un mois à l'avance, afin que le Bureau puisse s'éclairer sur le mérite des membres présentés.

Après avoir entendu les diverses propositions qui viennent d'être formulées concernant les modifications à apporter au règlement de la Société, l'Assemblée décide à l'unanimité qu'elles seront renvoyées à une commission spéciale de trois membres, conformément au § 1er de l'art. 42 dudit règlement.

Cette commission est immédiatement nommée et se compose de :

MM. Hénon-Lesage,
Jules Petit,
Roberval.

M. le Président appelle l'attention des membres présents sur les mesures à prendre pour combattre l'invasion du typhus (peste bovine).

Il expose la situation et montre les dangers que court l'arrondissement de Boulogne où le fléau a commencé ses ravages. Il fait connaître que, sur les ordres de l'autorité, un certain nombre de bêtes contaminées ont été abattues dans la commune de Courset, et qu'il a été immédiatement procédé à leur enfouissement à une profondeur de deux mètres, avec les liens et tout ce qui avait servi à leur usage. Un chien qui s'était trouvé sur le terrain occupé par ces animaux a également été sacrifié. Il ajoute qu'au besoin il pourrait être établi un cordon sanitaire, de manière à préserver, autant que possible, les localités avoisinantes.

M. le Président rappelle toutes les mesures indiquées dans un des derniers bulletins pour prévenir ce redoutable fléau. Il y va de l'intérêt de tout les cultivateurs à mettre scrupuleusement en pratique les recommandations qui leur ont été faites à ce sujet, notamment de veiller à ce qu'aucune personne étrangère ne pénètre dans les étables et que les animaux y soient tenus dans un état complet d'immobilisation, de manière à éviter toute espèce de communication avec le dehors, jusqu'à ce que le typhus ait entièrement disparu de notre contrée.

NOMINATION DE MEMBRES.

M. Dufour présente, comme membre titulaire de la Société, M. Desprès, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne.

M. Lefebvre du Prey présente M. Trouille (Isidore), cultivateur à Sangatte, et M. Boutiller (Charles), cultivateur à Guînes.

M. Carpentier présente M. Hautefeuille, instituteur public à Henneveux, M. Boutroy-Poyez, cultivateur à St-Tricat, et M. l'abbé Meunier, vicaire à Guînes.

M. Ed. Flour présente M. Roger, chef d'institution à Boulogne.

M. Tiennery présente M Couvelard (François), adjoint au maire de Carly, M. Marlard, cultivateur à Carly, et M. Top (Charles), cultivateur à Carly.

M. A. de Foucault présente M. Lemaître (François), pro-

priétaire à St-Tricat, et M. Lemaître-Lacroy, cultivateur à St-Tricat.

M Demarquet présente M. Condette (Henri), cultivateur à Tingry.

M Lecat-Leuilleux présente M. Dubus-Rénaud, cultivateur à Beuvrequent.

Ces quatorze candidats sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun sociétaire ne demandant la parole, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire-Adjoint,

Ed Flour.

CHRONIQUE AGRICOLE.

TYPHUS CONTAGIEUX.

A propos du fléau dont nous ne sommes malheureusement pas quitte encore, il nous paraît utile de reproduire la lettre suivante, insérée dans le nº 30 du *Journal d'Agriculture progressive*

« Dans un voyage que je viens de faire, j'ai eu occasion de causer avec des médecins militaires qui, dans l'épidémie du typhus m'ont dit, et ils l'ont expérimenté avec succès :

« L'acide phénique employé comme il suit : une cuillerée à café d'eau phéniquée au centième dans un verre d'eau, pris le matin à jeun tous les deux jours et des lotions fréquentes d'eau phéniquée au centième sur les jointures et les muqueuses, forment un préservatif certain contre le typhus et le guérit même dans la première période ; mais ce moyen hâte la mort dès que l'intestin s'est déjà couvert de boutons.

« Ne pourrait-on pas essayer de ce moyen avec de l'eau phéniquée aux deux centièmes pour la race bovine ? Et il est évident que si une étable soumise à ce régime était préservée de la maladie, quoique se trouvant au centre de l'épidémie, le moyen serait reconnu comme bon préservatif.

« J'ignore quel serait le résultat de l'expérience, mais comme il n'y a aucun inconvénient à la faire, je me reprocherais de ne pas vous en avoir fait part s'il venait à être constaté comme bon.

» Veuillez agréer, etc.

Bibebault,

au Hay, par Thougny-sur-Creuse (Yonne).

DES PLANTES ET DE LEURS BESOINS.

La connaissance sommaire des plantes, de la terre et des engrais, est la pierre fondamentale de toute culture rémunératrice. Apprenez donc aux enfants, avec la lecture et l'écriture, les premiers principes de la culture. Le jour où ce sera fait, la fortune de la France sera doublée, et son sol, seul, fera les frais d'incalculables richesses. En attendant ce jour tant désiré, je vais m'efforcer de donner les premières notions de culture, aussi utiles à ceux qui vont débuter, qu'aux travailleurs privés des bienfaits de l'enseignement. Commençons par

LES PLANTES.

Chaque plante a des besoins spéciaux comme alimentation : conditions de chaleur, de lumière ou d'humidité. Prenons les légumes pour exemple :

Nous les diviserons en trois catégories bien distinctes, ayant chacune des exigences opposées :

1° Les légumes à production foliacée : choux, choux-fleurs, artichauts, etc., demandant une abondante fumure fraîche et beaucoup d'eau ;

2° Les racines, carrottes, oignons, navets, salsifis, etc., exigeant une terre riche, craignant les fumures fraîches et trop abondantes, et demandant une humidité moyenne ;

3° Les légumes à fruits secs : pois, fèves, haricots, lentilles, etc., redoutant les fumures récentes, demandant beaucoup de potasse, base de leur formation, et de la fraîcheur sans humidité.

Dans ces conditions, chacune de ces trois catégories de légumes donnera des produits énormes ; changez ces conditions, vous obtiendrez des résultats incomplets, et souvent négatifs.

Il suffit d'un peu d'ordre dans les cultures, d'un assolement régulier, et d'une sage distribution d'engrais et d'eau, pour obtenir à peu de frais des produits abondants et de qualité supérieure; je le prouverai plus loin.

Les arbres ne se nourrissent pas comme les légumes ; il leur faut, pour fructifier abondamment et régulièrement, peu de nourriture à la fois ; mais il la leur faut d'une manière continue, et très peu d'humidité.

La culture des arbres est impossible avec celle des légumes. Ces deux cultures ayant des besoins opposés, ne peuvent que se détruire réciproquement.

Les arbres se composent de la racine et de la tige.

La racine comprend : le collet, point intermédiaire où les systèmes souterrains et aérieus se développent en sens

inverse ; le pivot, premier développement de la racine, s'enfonce verticalement en terre ; les radicelles, ramifications du pivot, et enfin des spongioles, terminant toutes les radicelles.

Les spongioles sont les *seuls organes absorbants des racines*, c'est-à-dire ceux ayant la faculté de puiser dans le sol les substances nutritives.

Donc, quand on coupe les racines à un arbre en le plantant, on lui ôte la faculté de reprendre ; quand on laboure à la bêche, au pied de l'arbre, on coupe les radicelles, et par conséquent les spongioles ; on retire à l'arbre la possibilité de se nourrir, de pousser, de fructifier, et d'alimenter convenablement les fruits qu'il porte. Les labours, dans les jardins fruitiers, comme dans les carrés d'asperges, ne doivent jamais être faits à la bêche, mais toujours à la fourche.

GRESSENT,

Professeur d'agriculture à Sannois (Seine-et-Oise).

(Extrait du *Journal d'Agriculture progressive* de M. Edm. Vianne, 28, rue Dauphine, à Paris).

USAGE QUE L'ON PEUT FAIRE DE L'EAU DE MER,

On sait que l'eau de mer ne peut servir à la boisson, qu'elle détermine dans l'estomac et les entrailles des accidents très graves pouvant déterminer de dangereuses inflammations. On a remarqué cependant que les habitants de certaines contrées de notre littoral océanique, notamment ceux des environs de Cancale, pétrissent leur pain avec de l'eau de mer et que ce pain, non-seulement n'est ni trop salé, ni amer, mais qu'il paraît posséder des qualités hygiéniques précieuses, puisque dans les cantons où l'on en fait usage, on a constaté l'extrême rareté de plusieurs maladies communes ailleurs, telles que les phthisies et les affections scrofuleuses.

Ce qui réussit avec le pain échoue complètement pour la confection du mets national, le pot-au-feu. Si le pain à l'eau de mer n'est pas trop salé, si même il est excellent, le bouillon et le bœuf sont détestables par leur amertume et l'exagération de salure.

En réponse à la question faite au sujet de cette différence assez remarquable, M. Dumas émet l'opinion que très probablement les sels contenus dans les eaux de mer se trouvent décomposées par la haute température du four : une partie se neutraliserait, tandis que la magnésie conte-

nue dans les eaux marines se trouverait mise en liberté. La magnésie pure est sans saveur, mais elle a pour effet sur notre organisme d'être un purgatif assez doux et assez efficace, ce qui expliquerait l'état de santé des riverains de Cancale, mais non la neutralisation, sous le rapport de la saveur, du sel marin.

Pour expliquer cette neutralisation et compléter ainsi les explications de M. Dumas, M. Boussingault ajoute que pendant la panification il y a production de ce sucre particulier appelé *glucose*, dont la saveur annule celle du chlorure de sodium ou sel marin. C'est, du reste, un fait connu que le mélange du sucre et du sel constitue un composé neutre sans effet nuisible sur l'organisme est sans saveur aucune. Les indigènes de l'Amérique ne l'ignorent pas, car ils boivent l'eau de mer sans inconvénient pour leur santé, grâce à leur précaution d'y mélanger du jus de canne à sucre.

Un chimiste bien connu ajoute aux remarques de M. Boussingault en rappelant que, dans les opérations de chimie industrielle, il n'est pas rare de rencontrer de pareils exemples de neutralisation réciproque du sel et du sucre.

Il paraît donc possible, au grand avantage de l'économie domestique, d'utiliser pour la panification, comme pour les usages culinaires, l'eau de mer à l'état naturel dans le premier cas, corrigée par l'addition d'une quantité convenable de sucre dans le second.

TRAITEMENT RATIONNEL DES PIQURES D'ABEILLES ET DE MOUCHES CHARBONNEUSES.

Qu'est-ce que la piqûre d'une abeille? C'est l'insertion sous le derme ou dans son épaisseur d'une goutelette imperceptible de venin.

Qu'est-ce que la piqûre d'une mouche charbonneuse ou ayant vécu sur des débris cadavériques en voie de putréfaction? C'est l'insertion sous le derme ou dans son épaisseur d'une quantité infiniment petite de matière virulente ou septique.

Dans les deux cas une substance irritante ou virulente plus ou moins toxique a été introduite dans l'organisme par un conduit capillaire, et va être le point de départ d'accidents plus ou moins redoutables. Chacun connaît la ténuité de l'aiguillon des abeilles, et la finesse de la trompe des mouches vivant sur les cadavres.

Appliquez tout ce que vous voudrez sur l'épiderme, sur

ce petit point rouge qui dénonce le point d'inoculation, appliquez jus de percil, jus de chique, urine, salive, vinaigre, alcali ou acide phénique, jamais vous n'atteindez l'atome de venin ou de virus qui se trouve au-dessous. Et cela, je le répète, à cause de l'étroitresse, de la capillarité du conduit qui a servi à l'introduction.

Une indication ressort donc claire, incontestable, impérieuse, des faits observés et des raisonnements qui précèdent: c'est le débridement préalable de ce conduit.

Ergo, une pipûre ou de mouche ou d'abeille étant donnée, il faut agrandir, débrider le point atteint, assez profondément, pour que la simple goutte ou d'ammoniaque ou d'acide phénique qu'on y déposera soit en contact immédiat avec la matière venimeuse ou virulente.

Ce débridement, qui est la chose essentielle, peut se faire au moyen d'une épingle, d'une lancette, de la pointe d'un canif Il se fait très-facilement et sans douleur, un des premiers effets de la piqûre étant d'abolir totalement la sensibilité à l'endroit lésé. Il va sans dire qu'il doit être pratiqué le plus tôt pssible et suivi immédiatement de l'application de l'agent antiseptique.

Par le procédé qne j'indique, la piqûre de l'abeille (qui n'est rien, de même que la piqûre de la mouche charbonneuse qui est la mort) n'est jamais suivie d'aucun gonflement, d'aucun accident ; à la condition pourtant qu'il soit mis en pratique presque immédiatement.

Je n'ai jamais employé que l'ammoniaque liquide à la suite du débridement, mais je reconnais que lorsque les piqûres sont autour des yeux, comme c'est le cas le plus fréquent, il y a lieu de donner la préférence à l'acide phénique qui ne produit pas de cuisson suivie d'un abondant larmoiement comme l'alcali volatil.

Enfin je ne terminerai pas sans recommander à mes confrères apiculteurs de résister au prurit intolérable qui suit toujours la piqûre : le frottement en effet a toujours pour résultat de favoriser une extension plus rapide et plus considérable de la tuméfaction.

L. Henry, *médecin-vétérinaire.*

SITUATION DES RÉCOLTES.

Les nouvelles des différents départements sont généralement assezrassurantes, relativent à l'état présent des récoltes en terre.

Beaucoup de cultivateurs ont déjà pris leurs précautions pour cette circonstance. Dès les premiers symptômes de la

reprise de la végétation, ils sèmeront du blé de Noé ou un blé analogue, dans les endroits éclaircis, et donneront un supplément de guano ou de sulfate d'ammoniaque pour que le blé de la dernière heure rattrape s'il se peut son aîné de la première.

D'ailleurs, la saison est encore trop avancée pour que les récoltes ne soient pas exposées à de nouvelles journées de froid. La fin de janvier est la période, en général, la plus rude de nos hivers en France. Pour bien la passer, quelques cultivateurs donnent à leurs blés un coup de rouleau, lorsque la surface du sol est suffisamment ressuyée à la suite du dégel. Cette opération est surtout utile dans les sols légers où le dégel a boursouffle la surface, et expose les tendres radicelles de la plante au contact de l'air. Seulement lorsqu'on a ainsi raffermi le sol, et consolidé l'adhérence des racines à la terre avant la gelée, il peut arriver que la terre trop croûteuse nuise à la reprise de la végétation. Dans ces cas, un coup de herse vient à point ouvrir la surface du sol aux influences des premiers rayons du soleil printanier.

On ne saurait trop se familiariser en culture avec l'usage bien raisonné du rouleau et de la herse. Ces deux instruments ne sont pas assez appréciés par la masse des cultivateurs

---

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel de la porcherie; 180 pages et 37 gravures, par M. Léouzon. Prix: 1,25, à la Librairie Agricole, rue Jacob, 26.

Il faudrait que ce livre pût être mis entre les mains de tous ceux qui élèvent des porcs en petit.

Chez beaucoup, l'opération pourrait être doublée. Nombre de gens qui nourrissent un porc seulement pourraient en nourrir deux sans augmention considérable de la dépense, et par le bénéfice laissé par la vente d'un élève sur deux, sur trois ou quatre, trouver un abaissement considérable du prix de revient de l'animal ou des animaux conservés pour la consommation de la maison, lequel ne laisse pas d'être encore assez élevé.

Bien qu'il mange une masse de débris qui, sans lui, iraient directement à la fosse à fumier, il n'y a pas à supposer que le porc vit plus qu'un autre de l'air du temps ou s'engraisse à lécher les murs. La machine animale ne fait pas de ces miracles ; mais, suivant qu'elle est plus ou moins heureusement douée ou perfectionnée, elle fonctionne à petit ou à grand résultat. De là vient que certains engraissements donnent de beaux bénéfices, tandis que

d'autres n'en donneut pas ou se soldent en perte. Ceci est question de race et affaire de régime alimentaire, de même que la réduction à néant des mécomptes, sauf les éventnalités qu'on ne saurait prévoir, est tout entière dans les bonnes conditions d'hygiène, une science bien peu répandue parmis les petis éducateurs, chez ceux-là précisément où ses applications présenteraient le plus de facilité, d'efficacité ou de profit.

Le manuel de M. Léouzon rendra de grands services aux petits éducateurs. Il les initiera à toutes les connaissances utiles à l'élevage du porc. Sa division en douze chapitres est excellente, et la table en est très-bien faite. Il s'ensuit que le lecteur est toujours sûr de trouver le point spécial du livre qu'il a besoin de consulter à l'instant même.

Beaucoup de praticiens de l'élevage aimeront à faire connaissance avec celles des races qui, s'engraissant aux moindres frais, donnent leurs produits au prix de revient le moins élevé; beaucoup liront avec profit le chapitre relatif à l'habitation du porc et seront étonnés, en y réfléchissant, qu'il faille souvent si peu pour rendre salubre une porcherie de tout point défectueuse. Les choses de la multiplication, de l'élevage et de l'engraissement, *que* chacun croit posséder de façon à en remontrer au voisin, lequel, dans notre esprit, fait ordinairement moins bien que nous, ne sont pas toujours la perfection même dans la pratique usuelle, et bien des lecteurs modifieront presque à leur insu leurs usages et les recommandations de la tradition plus routinière qu'éclairée. Viennent à la suite de très-importantes études sous ces trois chefs : commerce, — produit du porc — et profits de la porcherie; en dernier lieu enfin, le chapitre consacré aux principales maladies de l'espèce.

Tout ce qui est utile est là. Les considérations oiseuses ont été écartées; mais les explications nécessaires arrivent à point et satisfont le lecteur judicieux.

REVUE DES MARCHÉS.

HALLES DE PARIS, derniers cours (les 100 kilos).

Farines. — Choix, 53 fr. 50; 1re qualité, 51 60 à 52 87; autres sortes, 49 04 à 50 95; farines de seigle, 30 à 33.

Blé.—Choix, 37 50 à 38 33; 1re qualité, 36 25 à 37 05;

sortes courantes, 34 58 à 35 40; sortes ordinaires, 32 50 à 34 15.

Seigle. — 21 30 à 20 86.

Orge. — 17 25 à 16 50.

Avoine.—Choix, 17 50 à 17 25; — 17 25 à 16 25.

Graines.— Trêfle violet, 175 à 150 f.; luzerne, 180 à 130; minette, 75 à 65; sainfoin, 32 à 28; ray-grass, 85 à 65; vesces, 37 50 à 33.

Pommes de terre. — 8 à 5 fr.

Fourrages et Pailles, les 500 kil. (Barrière d'Enfer).— Foin, 46 à 63; luzerne, 40 à 58; paille de blé, 39 à 52; paille de seigle, 40 à 46; paille d'avoine, 26 à 30.

Marché aux chevaux.

Chevaux de selle et de cabriolet,	27	vendus.	1,070 à 520 f.
Chevaux de trait,	69	id.	1,135 à 500
Chevaux hors d'âge,	42	id.	360 à 25
Anes,	3	id.	45 à 25

Marché du 8 janvier à La Villette.

	amenés.				
Bœufs,	2276.....	de 1 26	à	1 62	le kil.
Vaches,	825.....	1 10	à	1 46	»
Veaux,	499.....	2 10	à	2 65	»
Moutons,	12021.....	1 50	à	1 94	»
Porcs,	2171.....	1 60	à	1 80	»

Beurre.— Isigny, choix, de 7 à 5 fr, le kil.; courant 4 à 3; Gournay, choix, 4 80 à 4; courant, 3 à 1 62; petits beurres, 2 94 à 1 84.

Œufs, le mille, choix, 135 à 120; ordinaires, 124 à 98; petits, 80 à 65.

Volailles. — Bécasses, 5 f. à 2; canards gras, 6 50 à 4; canards sauvages, 3 à 2; chapons, 8 à 3; dindes grasses, 18 à 8; dindes communes, 7,75 à 5; lapins domestiques, 3 60 à 1 90; lapins de garennes, 2 50 à 1; oies communes, 7 50 à 3; poulets gras, 7 50 à 4 75; poulets ordinaires, 4 à 2; poutels communs, 4 50 à 1 50.

Engrais. — Guano du Pérou, 30 fr. les 100 kil.; sulfate d'ammoniaque, 50; potasse épurée, 85; phosphates fossiles, 5 25; sang desséché en poudre, 32; poudrette, 6; superphosphates, 21 à 13; poudre d'os, 18; chiffons de laine, 20 à 12; guano de poisson, 25; engrais Groux (l'hectol.) 4 50.

Marché de Bapaume, 12 janvier. Blé, 18 50 à 28 50. — Seigle, 12 à 15. — Orge, 10 à 13. — Avoine, 4 75 à 7 50.

Marché de Lens, 12 janvier. — Blé, 23 à 29. — Seigle, 15 à 16 50. — Orge, 12 à 18. — Avoines, 6 à 8 50.

Bestiaux amenés au franc-marché de Boulogne, le 3 janvier 1872.

PORCS GRAS.

Nombre : 363. | Vendus : 306. | Prix : 1 75 le kilo.

PORCS MAIGRES.

Nombre : 401. | Vendus : 339. | Par tête : 30 fr.

Taxe officieuse du pain a Boulogne

pour la 2me quinzaine de janvier.

Première qualité..... 1 10 pour 2 k. 500
Deuxième id. ..... 1 20 pour 3 k. »

Derniers cours des BLÉS *sur les principaux marchés français*

(B signifie Baisse, — H, Hausse, — C, Calme, — F, Fermeté).

Abbeville	C	24 ..	à	28 50	l'hect.	Macon	C	33 ..	à	34 ..	100 k.
Alger.....	C	26 50	à	36 ..	100 k.	Meaux.....	C	29 ..	à	35 50	—
Amiens.....	C	32 ..	à	38 ..	—	Melun	B	20 ..	à	24 75	l'hect.
Angers	C	27 50	à	28 75	l'hect.	Montdidier ...	C	32 ..	à	37 ..	100 k.
Arras.....	F	24 75	à	28 50	—	Montpellier...	F	26 50	à	28 50	80 k.
Avignon	C	25 ..	à	33 ..	—	Moulins.....	C	22 50	à	24 50	l'hect.
Beauvais.....	C	20 ..	à	25 ..	—	Nantes.....	C	26 50	à	28 ..	—
Bergues.....	H	20 ..	à	28 33	—	Nancy.....	B	34 ..	à	36 ..	100 k.
Besançon	C	22 50	à	24 50	—	Nevers.....	B	25 15	à	moy.	l'hect.
Bourbourg ...	H	25 71	à	27 36	—	Noyon.....	C	26 ..	à	28 ..	—
Bordeaux	C	28 ..	à	29 50	—	Oisemont....	H	25 ..	à	28 ..	—
Bourges.....	H	24 ..	à	26 50	—	Orléans	F	33 33	à	37 50	100 k.
Caen	C	24 50	à	29 50	—	Péronne	C	25 50	à	28 50	l'hect.
Cambrai	C	25 ..	à	30 ..	—	Poitiers.....	C	26 ..	à	28 50	—
Chartres	C	21 ..	à	29 ..	—	Pontoise.....	C	29 75	à	46 ..	120 k.
Colmar	H	25 95	à	.. ..	—	Provins	B	23 ..	à	26 50	l'hect.
Compiègne ...	C	30 ..	à	38 50	100 k.	Rheims	C	33 ..	à	37 50	100 k.
Dieppe.....	C	56 ..	à	61 50	165 k.	Rouen.....	H	33 62	à	moy.	—
Dijon.....	C	32 ..	à	35 ..	100 k.	Roye.....	C	25 50	à	27 50	l'hect.
Douai.....	C	25 ..	à	31 ..	l'hect.	St-Omer	C	26 ..	à	29 ..	—
Epernay.....	B	35 ..	à	38 ..	100 k.	St-Quentin ...	F	34 50	à	36 ..	100 k.
Etampes.....	C	30 ..	à	32 50	—	Sens.....	C	34 ..	à	37 ..	—
Evreux.....	C	18 ..	à	28 50	l'hect.	Soissons	C	25 ..	à	37 ..	—
Grenoble.....	C	33 ..	à	34 50	100 k.	Strasbourg ...	C	35 50	à	36 ..	—
Issoudun	B	23 75	à	27 50	l'hect.	Toulouse	B	23 75	à	28 50	l'hect.
La Fère.....	C	32 ..	à	36 50	—	Tours.....	C	26 50	à	29 ..	—
Le Mans	B	26 ..	à	28 50	—	Troyes.....	C	24 ..	à	28 ..	—
Lille.....	C	26,46	à	28 ..	—	Valenciennes .	F	26 ..	à	30 25	80 k.
Limoges	C	26 ..	à	26 50	—	Verdun.....	F	39 ..	à	moy.	100 k.
Lyon	C	32 ..	à	33 ..	100 k.	Vouziers.....	B	35 ..	à	38 50	—